




Bibliotheca · Collegii · Universitatis · in · Acad · Oxon :



HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

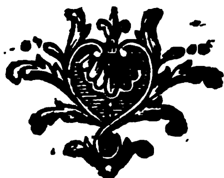
TOME VINGT-TROISIEME.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

Pour servir de continuation à celle de Monsieur l'Abbé Fleury.

TOME VINGT-TROISIEME.

Depuis l'an 1456. jusqu'en 1484.

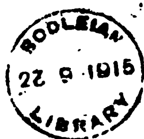


A PARIS,

Chez
SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
KNAPEN, Imprimeur, au Palais.
Veuve DESAINT, rue du Foin-S. Jacques.
DURAND, rue Galande.
BABUTY, quai des Augustins.
BROCAS, rue S. Jacques.
HUMBLOT, rue S. Jacques.
DELALAIN, rue de la Comédie Françoise.

M. DCC. LXXII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.


BODLEIAN
22 9 1915
LIBRARY



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CENT ONZIEME.

AN. 1456.

Suede. xx. *Concile de Soissons.* xxj. *Le dauphin de France se sauve en Brabant.* xxij. *Il est bien reçu du duc de Bourgogne.* xxiij. *Le duc d'Alençon est arrêté & mis en prison.*
1457. xxiv. *Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.* xxv. *Mort d'Ulric Comte de Cilley.* xxvj. *On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.* xxvij. *Matthias autre fils d'Huniade est mis en prison.* xxviij. *Le roi d'Arragon refuse du secours aux Hongrois.* xxix. *Guerre entre Alphonse & les Génois.* xxx. *Zele du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.* xxxj. *Justification du pape sur les plaintes des Allemands.* xxxij. *Æneas Sylvius répond aux plaintes des Allemands.* xxxiij. *Ecrit d'Æneas Sylvius pour la défense des droits du saint siege.* xxxiv. *Reproches qu'il fait aux Allemands.* xxxv. *Le pape travaille à réconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.* xxxvj. *Le roi de Hongrie va à Prague pour épouser Magdelaine de France.* xxxvij. *Mort du jeune Ladislas roi de Hongrie & de Bohême.* xxxviij. *Mort de Jean, cousin du roi de Portugal.* xxxix. *Mort de François Foscaro, ancien doge de Venise.* xl. *Défaite des Turcs par Scanderberg & le cardinal d'Aquilée.* xlj. *Le roi de Perse fait la guerre aux Turcs.* xlij. *Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.* xliij. *Réconciliation du roi de France avec le*
1458. *dauphin.* xliv. *Richard duc d'Yorck gouverne*

lxix. *Joie dans Rome pour l'élection du pape.* lxx. *Histoire & caractere de Pie II.* lxxj. *Divers sentimens des princes sur l'élection du pape.* lxxij. *Mort du cardinal Capranica de Fermo.* lxxiij. *Mort de Maphée Vegius.* lxxiv. *Couronnement du pape Pie II.* lxxv. *Il convoque l'assemblée de Mantoue & en écrit au roi de Bohême.* lxxvj. *Réponse du roi de France au pape.* lxxvij. *Le pape écrit à Pogebrac roi de Bohême.* lxxviij. *Le cardinal Bessarion envoyé à l'empereur & aux autres princes d'Allemagne.* lxxix. *Troubles qui regnent en Allemagne.* lxxx. *L'empereur ménage les rois de Hongrie & de Bohême.* lxxxj. *Le pape confirme le royaume de Naples à Ferdinand.* lxxxij. *Mahomet II. prend Corinthe, & rend le Peloponese tributaire.* lxxxiij. *Gennadius se démet du patriarchat de Constantinople.* lxxxiv. *Le roi de France fait la guerre aux Anglois.* lxxxv. *Prise de Sandwick en Angleterre par les François.* lxxxvj. *Réconciliation des deux partis de Lancastre & d'Yorck.* lxxxvij. *La guerre recommence & le duc d'Yorck leve une armée.* lxxxviij. *Il est contraint de se retirer en Irlande.* lxxxix. *Mort d'Artus III. duc de Bretagne,*
1459. *& connétable de France.* xc. *Le pape part de Rome pour se rendre à Mantoue.* xcj. *Plaintes des Siléstens contre Pogebrac roi de Bohême.* xcij. *Le pape nomme à Prague un administrateur de l'église.* xciij. *Le pape arrive à Flo-*

rence où il est reçu par Cosme de Médicis. xciv. Mort de saint Antonin archevêque de Florence. xcv. Le pape assiste à ses funérailles. xcvj. Ouvrages de saint Antonin. xcvij. Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare. xcviij. Mort de Pogge Florentin. xcix. Arrivée du pape à Mantoue. c. Discours du pape à l'ouverture de l'assemblée de Mantoue. cj. Le pape écrit aux princes & les exhorte de venir à Mantoue. cij. Arrivée de plusieurs ambassadeurs à Mantoue. ciij. Dispute entre les ambassadeurs sur la préséance. civ. Premiere séance de l'assemblée de Mantoue. cv. L'ambassadeur du duc de Bourgogne est reçu à l'assemblée. cvj. Demandes du pape pour la guerre contre les Turcs. cvij. Arrivée des ducs de Milan & de Modene à Mantoue. cviij. Le pape assemble les princes & les ambassadeurs dans l'église cathédrale. cix. Autre discours du pape à l'assemblée de Mantoue. cx. Le cardinal Bessarion parle après le pape. cxj. On résout la guerre contre les Turcs. cxij. Arrivée des ambassadeurs de France, de Sicile & de Bretagne. cxiij. Audience publique que le pape leur donne cxiv. Le pape répond au discours de l'évêque de Paris. cxv. Nouvelle audience que les ambassadeurs de France demandent au pape. cxvj. Leurs demandes. cxvij. Réponse que le pape fait à ces demandes. cxviij. Le pape justifie sa conduite à l'égard du royaume de Sicile. cxix.

Il se plaint de la pragmatique-sanction. cxx. *Réponse des ambassadeurs de France au discours du pape.* cxxj. *Le pape demande une taxe sur le clergé de France, on la lui refuse.* cxxij. *Le roi d'Angleterre envoie ses ambassadeurs à Mantoue.* cxxiij. *Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.* cxxiv. *La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.* cxxv. *Bataille donnée entre les deux factions.* cxxvj. *Le duc d'Yorck veut se faire déclarer roi d'Angleterre.* cxxvij. *Le parlement laisse à Henri le titre de roi & accorde au duc d'Yorck le droit de lui succéder.* cxxviij. *Le pape s'adresse aux Allemands pour les faire contribuer à la guerre contre les Turcs.* cxxix. *Arrivée d'autres princes & ambassadeurs à Mantoue.* cxxx. *Charlotte, veuve du roi de Portugal succede au royaume de Chypre.* cxxxj. *Le soudan d'Egypte donne le royaume de Chypre à Jacques archevêque de Nicosie.* cxxxij. *Serment qu'il exige de lui.* cxxxiij. *Le duc de Calabre fait une descente dans le royaume de Naples.* cxxxiv. *Conquêtes de ce duc.* cxxxv. *Le duc de Sessa veut assassiner Ferdinand.* cxxxvj. *Il se défend & met ses assassins en fuite.* cxxxvij. *Ferdinand est battu auprès de Sarno.* cxxxviij. *Raisons pour lesquelles le pape protégeoit si fort Ferdinand.* cxxxix. *Nouveaux troubles dans Gênes pour en chasser les François.* cxl. *Le roi de Fez assiege Alca-*



 14

bénéfices en commende. cxvij. *Sentiment de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.* cxviij. *Les chanoines de l'église de saint Jean de Latran à Rome.* cxix. *Quelques cardinaux proposent l'aliénation de la ville d'Avignon.* cxx. *Le pape Paul II. veut ménager le roi de Bohême.* cxxj. *Il travaille à le réconcilier avec le saint siége.* cxxij. *L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne sacrée.* cxxiij. *Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.* cxxiv. *La couronne sacrée est rapportée en Hongrie, & Matthias en est couronné.* cxxv. *Traitement que le roi de Hongrie fait au nonce du pape.* cxxvj. *Louis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.* cxxvij. *Le roi envoie vers le duc de Bourgogne.* cxxviij. *Il s'irrite contre les ducs de Bretagne & de Bourbon & le comte de Charolois.* cxxix. *Il assemble ses états à Tours, contre le duc de Bretagne.* cxxx. *Le roi reconnoît le duc de Milan & lui cede le droit qu'il a sur Gênes.* cxxxj. *Les grands de Castille se soulevent contre Henri leur roi.* cxxxij. *Mort du cardinal Pierre de Foix.* cxxxiij. *Mort du cardinal de Cusa.* cxxxiv. *Ouvrages du cardinal de Cusa.* cxxxv. *Mort de Guillaume de Vorilong & de Theodore Lælius.* cxxxvj. *Ambassadeurs de Ferdinand* 1465.
roi de Naples, à Rome. cxxxvij. *Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambassadeurs.* cxxxviij. *Les cardinaux*

sont d'avis que Ferdinand ne fasse point d'alliance avec le Turc. cxxxix. *Brouilleries entre le pape & Ferdinand roi de Naples.* cxl. *Défaite de Scanderberg par les Turcs.* cxlj. *Il fait lever le siege de Croye.* cxlij. *Les Castillans déposent leur roi & mettent Alphonse en sa place.* cxliij. *Les conjurés prennent les armes.* cxliv. *Ligue des princes en France pour le bien public.* cxlv. *Le comte de Charolois se met en campagne.* cxlvj. *Il arrive à saint Denis.* cxlvij. *Accommodememt du roi avec le duc de Bourbon.* cxlviij. *Les deux armées se trouvent en présence.* cxlix. *Bataille de Montlhery.* cl. *Le comte de Charolois court risque d'être fait prisonnier.* clj. *Le roi après la bataille décampe & se retire à Corbeil.* clij. *Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Etampes.* cliij. *Le roi revient à Paris.* cliv. *L'armée des ligués prend des chardons pour des lances.* clv. *Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.* clvj. *Le duc de Bourbon se rend maître de Rouen.* clvij. *Seconde conférence entre le roi & le comte de Charolois.* clviij. *Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.* clix. *Insolence des Liégeois punie par le comte de Charolois.* clx. *Le roi reprend la Normandie sur son frere le duc de Berry.* clxj. *Le roi Henri retourne déguisé en Angleterre & est fait prisonnier.* clxij. *Brouillerie entre le roi Edouard & le comte*

de Warvick. clxiij. *Censures de la faculté de théologie de Paris.* clxiv. *Martyre du bienheureux André de Chio par les Turcs.* clxv. *Mort de Thomas Paleologue.* clxvj. *Mort de Laurent Vallé.* clxvij. *Mort de Henri Kal-* 1466
teisen. clxviij. *Opiniâtreté de Pogebrac roi de Bohême.* clxix. *Le pape envoie un nonce à l'empereur sur les affaires de Bohême.* clxx. *Les grands de Bohême se soulevent contre Pogebrac qui est excommunié par le pape.* clxxj. *Le pape prononce la sentence qui le prive du royaume.* clxxij. *Paix entre les Polonois & les chevaliers de Prusse.* clxxiij. *Articles principaux de cette paix.* clxxiv. *Mort de François Sforce duc de Milan.* clxxv. *Son fils Galéas Marie Sforce lui succede.* clxxvj. *Mort de l'évêque de saint André gouverneur d'Ecosse.* clxxvij *Le pape se déclare pour Henri roi de Castille.* clxxviij. *Mort d'Alphonse frere du roi de Castille.* clxxix. *Les Catalans se révoltent contre leur roi & se donnent à René d'Anjou.* clxxx. *Ferdinand roi de Naples refuse les cens à l'église Romaine.* clxxxj. *Le roi France & le comte de Charolois se méfient toujours l'un de l'autre.* clxxxij. *Assemblée à Paris pour réformer les abus dans la justice.* clxxxiij. *Le comte de Warvick est mécontent du roi Edouard.* clxxxiv. *Naissance d'Erasme.*

LIVRE CENT TREIZIEME.

I. *Mort de George Castriot dit Scanderberg.* ij. *Mort de Philippe duc de Bourgogne.* iij. *Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liégeois.* iv. *Il défait l'armée des Liégeois, prend Saint-Tron, Tongres & Liége.* v. *Le cardinal d'Arras légat en France pour abolir la pragmatique.* vj. *Fermeté du procureur général pour s'y opposer.* vij. *L'université de Paris appelle au futur concile.* viij. *Caractere du cardinal d'Arras selon le cardinal de Pavie.* ix. *Caractere du cardinal Balue.* x. *Le pape acheve le bâtiment du palais de saint Marc.* xj. *Commencement de l'institut des Minimes par François de Paule.* xij. *Les Bohêmiens offrent la couronne de Bohême au roi de Pologne.* xiij. *Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Bohême au roi de Hongrie.* xiv. *L'empereur convoque une diete à Nuremberg.* xv. *Guerre de Florentins en Italie.* xvj. *Troubles du royaume de Castille.* xvij. *Gaston de Foix en guerre avec le roi d'Arragon pour la Navarre.* xviij. *Mort d'Antoine de Rosellis.* xix. *Apologie de Platon par le carnal Bessarion.* xx. *Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Bohême.* xxj. *Entrevue de ces deux princes où l'on parle de paix.* xxij. *Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.*

1467.

1468.

xxiij. *Devoir des papes & des cardinaux selon* 1469.
la cardinal de Pavie. xxiv. *Voyage de l'empereur à Rome.* xxv. *Son entrée dans Rome & sa réception.* xxvj. *Mesures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.* xxvij. *L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.* xxviij. *Mort du cardinal de la Tour-brûlée.* xxix. *Ouvrages de ce cardinal.* xxx. *Etablissement d'une congrégation à Rome pour marier de pauvres filles.* xxxj. *Création de deux cardinaux.* xxxij. *Le comte de Warvick ménage une révolte en Angleterre.* xxxiij. *L'armée d'Edouard est battue.* xxxiv. *Les conjurés de Castille députent à Rome vers le pape.* xxxv. *Mort d'Alphonse frere du roi de Castille.* xxxvj. *Actions du duc de Calabre en Catalogne.* xxxvij. *Louis XI porte la guerre en Bretagne.* xxxviij. *Il gagne Tanegui du Châtel qui quitte la Bretagne & vient en France.* xxxix. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* xl. *Le roi va trouver le duc de Bourgogne à Peronne.* xlj. *Nouvelle révolte des Liégeois qui s'emparent de Tongres.* xlij. *Inquiétude du roi prisonnier dans le château de Peronne.* xliij. *Le roi n'en sort que par un accommodement avec le duc.* xliv. *Les deux princes courent risque d'être pris.* xlv. *On donne un assaut à la ville de Liege, & le roi s'en retourne à Paris.* xlvj. *Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.* xlvij. *Le pape*

fait la guerre à Robert Malatesta. xlviij. *Causes des brouilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.* xlix. *Ferdinand fait lever aux troupes du pape le siege de Rimini.* l. *Louis XI. propose la Guyenne à son frere au lieu de la Champagne.* lj. *Le cardinal Balue travaille à désunir les deux princes.* lij. *Ses lettres aux ducs de Berry & de Bourgogne.* liij. *Entrevue du roi & du duc de Berry.* liv. *Le cardinal Balue est arrêté prisonnier avec l'évêque de Verdun.* lv. *Le roi demande au pape des commissaires pour lui faire son procès.* lvj. *Réponse du pape au roi sur cette affaire.* lvij. *Le roi ne se rend point aux raisons du pape & laisse les coupables en prison.* lviij. *Le duc de Berry accepte la Guyenne en échange de la Champagne & de la Brie.* lix. *Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.* lx. *Institution de l'ordre de saint Michel par Louis XI.* lxj. *Statuts & noms des premiers chevaliers de cet ordre.* lxij. *Les Bohêmiens catholiques déclarent Matthias roi de Bohême.* liij. *Uladislas fils de Casimir nommé au royaume de Bohême.* lxiv. *Mahomet II. fait un vœu d'exterminer tous les chrétiens.* lxv. *Le comte de Warvick revient en Angleterre & enleve Edouard.* lxvj. *Le roi Edouard se sauve de prison.* lxvij. *On leve les armées de part & d'autre, & le comte de Warvick est battu.* lxviij. *Le comte de Warvick vient en*

France & fait alliance avec Louis XI. lxix. *Il repasse en Angleterre.* lxx. *Edouard travaille à gagner le duc de Clarence son frere.* 1470
lxxj. *Il arrive à la Haye en Hollande.* lxxij. *Le comte de Warvick rétablit le roi Henri sur le trône.* lxxiij. *Le pape refuse de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Bohême.* lxxiv. *Le pape réduit le Jubilé à tous les vingt-cinq ans.* lxxv. *On punit en France le comte d'Armagnac.* lxxvj. *Louis XI. se détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.* lxxvij. *Il se rend maître de Saint-Quentin & d'Amiens.* lxxviij. *Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui succede.* lxxix. *Mahomet assiege & prend la capitale de l'isle de Negrepont.* lxxx. *Il abandonne la ville au pillage & met tout à feu & à sang.* lxxxj. *Impiété d'Adolphe contre le duc de Gueldres son pere.* lxxxij. *Mort du duc de Calabre fils de René d'Anjou.* lxxxiij. *Isabelle de Castille épouse Ferdinand fils du roi d'Arragon.* lxxxiv. *Les Maures font des incursions en Castille.* lxxxv. *Le pape & le roi de Naples envoient des galeres aux Vénitiens.* lxxxvj. *Censure d'une proposition touchant la jurisdiction ecclésiastique.* lxxxvij. *Proposition qui regarde les* 1471
futurs contingens. lxxxviij. *Usage de l'Imprimerie introduit à Paris.* lxxxix. *Diete à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs.* xc. *Origine & fortune de l'évêque de Teramo.* xcj.

roi & réïtere la même demande. cxv. *Le roi de France s'oppose au mariage du duc de Guyenne avec l'héritiere de Bourgogne.* cxvj. *Il fait la paix avec le duc de Bourgogne.* cxvij. *Mort de Denis le Chartreux.* cxviij. *Ouvrages de cet auteur qui regardent la discipline.* cxix. *Ouvrages qui concernent la morale.* cxx. *Mort de Thomas à Kempis.* cxxj. *Denis patriarche de Constantinople se démet de sa dignité.* cxxij. 1472.
Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne. cxxiij. *Remontrance que le légat devoit faire au roi de Pologne.* cxxiv. *Légation du cardinal Bessarion en France où il est mal reçu.* cxxv. *Mort du cardinal Bessarion à Ravenne.* cxxvj. *Ouvrages du cardinal Bessarion.* cxxvij. *Légation du cardinal Borgia en Espagne.* cxxviij. *Caractere de ce légat selon le cardinal de Pavie.* cxxix. *Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.* cxxx. *Progrès des flottes du pape & des Vénitiens contre les Turcs.* cxxxj. *Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.* cxxxij. *Conquête du roi de Perse sur les Turcs.* cxxxiij. *Le pape envoie lever les décimes, & les Allemands les refusent.* cxxxiv. *Les grands d'Ecosse s'opposent à la légation de l'archevêque de saint André.* cxxxv. *Mort du duc de Guyenne frere de Louis XI.* cxxxvj. *Le roi de France se saisit de la Guyenne.* cxxxvij. *Le duc de Bourgogne échoue devant Beauvais dont il leve le siege.* cxxxviij.

Il entre dans la Normandie. cxxxix. *Louis XI. attire Lescun dans ses intérêts* cxl. *Le duc de Bretagne quitte les intérêts du duc de Bourgogne.* cxlj. *Philippe de Comines s'attache au roi & quitte le duc de Bourgogne.* cxlij. *Bienfaits dont le roi comble Comines.* cxliij. *Coutume de sonner l'*Angelus *à midi, établie par Louis XI.* cxliv. *Le roi envoie des ambassadeurs au pape.* cxlv. *Réponse du pape aux demandes du roi.* cxlvj. *Mort d'Amédée IX. duc de Savoie.* cxlvij. *Mort de Jean Gaston de Foix, captal de Buch.* cxlviij. *Et de Nicolas fils du duc de Calabre.* cxlix. *Mort de Gilles Charlier.*

LIVRE CENT QUATORZIEME.

1473. I. *PRogrès de la flotte des Vénitiens contre les Turcs.* ij. *Le roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.* iij. *Entreprise hardie d'un jeune Sicilien sur la flotte de Mahomet.* iv. *On projette un traité de paix entre le roi de Hongrie & Mahomet.* v. *Mort de Jacques usurpateur du royaume de Chypre.* vj. *L'archevêque de Chypre songe à se rendre maître du royaume.* vij. *Cession des états de Chypre en faveur du duc de Savoie.* viij. *Conciles de Madrid & de Tolede en Espagne.* ix. *Le pape confirme la bulle de Paul II. sur la réduction du Jubilé.* x. *Le cardinal Riario nom-*

mé légat en toute l'Ital[illegible]. x. La [illegible] regle des religieux Minimes. xj. [illegible] huit cardinaux. xij. Le duc de B[illegible] le duché de Gueldres [illegible]. Le roi de France se refuse [illegible]. Les commissaires de Louis XI. & du duc de Bourgogne concluent [illegible]. xvj. Le roi envoie des [illegible] res. xvij. Henri roi de Castille [illegible] Isabelle sa sœur. xviij. Les habitans de Perpignan se soulevent contre les François. xix. Voyage du duc de Milan [illegible]. xx. Mort de Jean Juvenal des Ursins [illegible] de Reims. xxj. Mort du cardinal [illegible]. xxij. Mort du cardinal [illegible]. xxiij. Voyage du roi de Danemark à Rome. xxiv. Ce roi à son retour [illegible] du duc de Bourgogne. xxv. Le duc de Bourgogne veut faire ériger ses états en royaume. xxvj. Ses grands projets échouent [illegible]. xxvij. Deux [illegible] Cologne xxviij. Projets [illegible] & ambitieux du duc de Bourgogne. xxix. La treve est prolongée pour six mois entre la France & le duc. xxx. Le duc de Bourgogne [illegible] Nuis & change le siege en blocus. xxxj. L'empereur vient au secours de Nuis. xxxij. Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne. xxxiij. Sigismond duc d'Autriche veut entrer dans le comté de Ferrete. xxxiv. Le

roi Louis XI. ménage une alliance avec les Suisses. xxxv. *Frédéric fils de Ferdinand roi de Naples vient en Bourgogne.* xxxvj. *Retour du cardinal d'Aquilée de sa légation des pays du Nord.* xxxvij. *Paix entre la Hongrie & la Pologne.* xxxviij. *Vaines promesses du roi de Perse contre les Turcs.* xxxiv. *Flotte des Vénitiens contre les Turcs.* xl. *Affaires du royaume de Castille.* xlj. *Mort d'Henri IV. roi de Castille.* xlij. *On est partagé en Castille pour reconnoître Isabelle.* xliij. *Assemblée des états, & accord entre Ferdinand & Isabelle.* xliv. *On dépose Siméon patriarche Grec de Constantinople.* xlv. *Le pape celebre le grand Jubilé à*
1475. *Rome.* xlvj. *Présent de la haquenée au pape pour le royaume de Naples.* xlvij. *Victoire du vaivode de Moldavie sur les Turcs.* xlviij. *Les Génois laissent prendre Caffa aux Turcs.* xlix. *L'église d'Avignon érigée en métropole.* l. *Alphonse roi de Portugal soutient les droits de Jeanne de Castille.* lj. *Il est fiancé avec elle & se fait proclamer roi de Castille.* lij. *Ferdinand reprend Zamora & son armée échoue devant Ceuta.* liij. *Traité du roi de France avec les Suisses.* liv. *Les Suisses se rendent maîtres du comté de Ferrete.* lv. *Le duc de Bourgogne leve le siege de Nuitz* lvj. *Le roi d'Angleterre déclare la guerre au roi de France.* lvij. *Louis XI. gagne le député du roi d'Angleterre.* lviij. *Arrivée du roi d'Angleterre à Calais.* lix. *Le connétable*

connétable promet de céder Saint-Quentin au roi d'Angleterre. lx. *Il lui en refuse ensuite l'entrée.* lxj. *Louis XI. envoie à Edouard un valet vêtu en héraut pour lui parler de paix.* lxij. *Ce héraut propose la paix au roi d'Angleterre.* lxiij. *Ses propositions de paix sont acceptées.* lxiv. *Articles du traité entre les deux rois.* lxv. *Marguerite d'Anjou recouvre sa liberté & revient en France.* lxvj. *Entrevue des deux rois à Pecquigny.* lxvij. *Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.* lxviij. *Le connétable envoie son secrétaire au roi de France.* lxix. *Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.* lxx. *Il se retire à Mons avec un sauf-conduit du duc de Bourgogne.* lxxj. *Le duc de Bourgogne donne ordre de l'arrêter.* lxxij. *Ce duc est trahi par Campo-Bosso.* lxxiij. *Le connétable est livré au roi & enfermé dans la Bastille.* lxxiv. *Il est condamné à perdre la tête & meurt.* lxxv. *Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.* lxxvj. *Vastes projets du duc de Bourgogne.* lxxvij. *Il promet sa fille au jeune duc de Savoie.* lxxviij. *Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne son alliance.* lxxix. *René d'Anjou est mécontent du roi de France.* lxxx. *Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suisses.* lxxxj. *Louis XI. veut rétablir la fête de saint Charlemagne.* lxxxij. *Débordement du Tibre à Rome.* lxxxiij. *Bulle* 1476.

du pape touchant la fête de la Conception de la sainte Vierge. lxxxiv. *Premier décret de l'église Romaine sur cette fête.* lxxxv. *Divers édits de Louis XI. concernant les évêques & les religieux.* lxxxvj. *Le cardinal de saint Pierre-aux-Liens légat en France.* lxxxvij. *Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suisses & prend Granson.* lxxxviij. *Il s'obstine à vouloir attaquer les Suisses dans leurs défilés.* lxxxix. *L'armée du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses.* xc. *Le duc prend la fuite lui cinquieme.* xcj. *Il député Contay au roi de France* xcij. *Envoyé du duc de Milan à Louis XI. pour lui demander son alliance.* xciij. *René d'Anjou s'accorde avec Louis pour la Provence.* xciv. *Entrevue du roi de France & du duc d'Anjou à Lyon.* xcv. *Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.* xcvj. *La duchesse de Savoie se réconcilie avec Louis XI.* xcvij. *Le duc de Bourgogne assiege Morat.* xcviij. *Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suisses.* xcix. *Le duc de Bourgogne fait enlever la duchesse de Savoie & conduire à Rouvre.* c. *Elle sort de sa prison & va trouver le roi à Tours.* cj. *Elle retourne en Savoie fort contente.* cij. *Incommodités du duc de Bourgogne.* ciij. *Nancy se rend au duc de Lorraine par la trahison de Campo-Basso.* civ. *Le duc de Bourgogne manque l'occasion de découvrir la trahison.* cv. *Louis XI. donne indirecte-*

ment du secours au duc de Lorraine. cvj. *Bataille entre les deux armées, où celle du duc de Bourgogne est défaite.* cvij. *Le duc de Bourgogne est tué dans la bataille.* cviij. *Prédiction d'Angelo Catto sur la mort de ce duc.* cix. *Les Turcs portent la guerre en Moldavie.* cx. *Vanité du roi de Hongrie sur la défaite des Turcs.* cxj. *Conquêtes des Turcs sur ce prince.* cxij. *Victoire des Turcs sur les Vénitiens.* cxiij. *Maxime élu patriarche de Constantinople.* cxiv. *Galéas Sforce duc de Milan est assassiné dans l'église.* cxv. *Son fils Jean Galéas Marie lui succede.* cxvj. *Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonse roi de Portugal.* cxvij. *Le roi de Portugal vient en France trouver Louis XI.* cxviij. *Il veut se retirer à Rome déguisé, & est arrêté en chemin.* cxix. *Louis XI. pense à se* 1477.
rendre maître des deux Bourgognes. cxx. *Raisons du roi pour s'emparer des états de l'hériticre de Bourgogne.* cxxj. *Il se saisit de quelques places de Picardie & d'Artois.* cxxij. *On propose au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.* cxxiij. *Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.* cxxiv. *Ceux de la ville d'Arras ouvrent aussi leurs portes au roi.* cxxv. *Louis XI. fait mettre en prison le chancelier de Bretagne.* cxxvj. *Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgogne.* cxxvij. *Ils jurent la perte d'Hugonet & d'Imbercourt.* cxxviij. *On les arrête & on fait*

leur procès. cxxix. *Ils sont condamnés à perdre la tête.* cxxx. *Les Gantois veulent marier la duchesse avec Adolphe duc de Gueldres.* cxxxj. *Le roi députe Olivier le Daim à la duchesse.* cxxxij. *Il se rend maître des deux Bourgognes.* cxxxiij. *Cambrai se rend volontairement au roi.* cxxxiv. *On veut marier la duchesse de Bourgogne au comte de Riviers.* cxxxv. *Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les opposer aux Flamands.* cxxxvj. *Négociations pour marier la duchesse de Bourgogne.* cxxxvij. *On agit pour son mariage avec l'archiduc Maximilien.* cxxxviij. *L'empereur envoie ses ambassadeurs pour demander la duchesse.* cxxxix. *La duchesse de Bourgogne épouse l'archiduc Maximilien.* cxl. *Treve entre le roi de France & Maximilien.* cxlj. *Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.* cxlij. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur & assiege Vienne.* cxliij. *Le pape fait une promotion de cinq cardinaux & une autre de sept.* cxliv. *Poëme composé à la louange de Sixte IV.* cxlv. *Affaires des Maures avec Fer-*
1478. *dinand d'Arragon.* cxlvj. *Divisions à Florence entre les Médicis & les Pazzi.* cxlvij. *Les Pazzi forment une conspiration contre les Médicis.* cxlviij. *Ils conviennent d'assassiner les deux freres Médicis pendant la messe.* cxlix. *Julien est assassiné & Laurent se sauve.* cl. *On pend aux fenêtres les principaux conjurés, &*

France & la Castille. clxxv. *Le pape fait un cardinal.* clxxvj. *La reine de Bosnie meurt à Rome, & laisse son royaume au saint siege.* clxxvij. *Mort d'Usum-Cassan roi de Perse.* clxxviij. *Mort d'Henri Harpius & de Laurent Calcanéus.* clxxix. *Jean Mercure fameux philosophe.* clxxx. *Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont sans succès.* clxxxj. *Il fait mourir le duc de Clarence son frere.* clxxxij. *Troubles en Ecosse dont le roi Jacques III. est cause.* clxxxiij. *Les seigneurs se saisissent du roi d'Ecosse & le mettent en prison.*

LIVRE CENT QUINZIEME.

1479. I. *LE pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.* ij. *Erreurs de Pierre d'Osma condamnées.* iij. *La sentence de l'archevêque de Tolede est confirmee par le pape.* iv. *Condamnation de Jean Vesalie par l'inquisition.* v. *On oblige Jean Vesalie à se retracter.* vj. *Mort du cardinal de Pavie.* vij. *Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.* viij. *Commencement de l'empire des Moscovites.* ix. *Jean Basilides secoue le joug des Tartares.* x. *Servitude des ducs de Moscovie sous les Tartares.* xj. *Quel est le premier qui a pris le titre de Czar.* xij. *Mort de don Juan roi d'Arragon.* xiij. *Paix entre les Castillans & les Portugais.* xiv. *Eléonore veuve du comte de Foix, devient reine de*

1480.

ville. xl. *Les Turcs en commencent l'attaque.* xlj. *La flotte des Turcs est maltraitée par les chevaliers.* xlij. *Le vizir tente de faire assassiner le grand maître.* xliij. *Vigoureuse résistance des Rhodiens, qui oblige le vizir à lever le siege.* xliv. *Le roi de Naples envoie deux vaisseaux au secours des Rhodiens.* xlv. *La flotte des Turcs se retire.* xlvj. *Le grand-maître fait bâtir une église en actions de graces.* xlvij. *Paix accordée aux Florentins par le pape.* xlviij. *Les Turcs font des incursions en Italie.* xlix. *Ils se rendent maîtres d'Otrante.* l. *Soins du pape pour s'opposer aux Turcs.* lj. *Mort de Jean Dugloss, historien Polonois.* lij. *Dispute touchant l'anneau de la sainte Vierge.* liij. *Le pape invite les princes à faire la guere aux*
1481. *Turcs.* liv. *Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.* lv. *Mahomet laisse deux fils, Bajazet & Zizim.* lvj. *Les deux freres disputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.* lvij. *Guerre entre les deux freres.* lviij. *Troubles arrivés à Constantinople après la mort de Mahomet.* lix. *Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.* lx. *On reprend sur les Turcs la ville d'Otrante.* lxj. *Les charges de la cour Romaine rendues vénales.* lxij. *Etablissement de la fête de saint Joseph par Sixte IV.* lxiij. *Promotion de cardinaux.* lxiv. *Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.* lxv. *Mort d'Alphonse V. roi de Portugal.* lxvj. *Mort de Phœbus roi de*

Navarre & du roi de Danemarck. lvij. *Mort de l'historien Platine.* lxviij. *Ses traverses & ses persécutions.* lxix. *Ses ouvrages.* lxx. *Ambassadeurs d'Angleterre au roi de France.* lxxj. *Louis XI. est encore attaqué d'apoplexie.* lxxij. *Il envoie Comines en Savoie pour appaiser les troubles.* lxxiij. *Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de Savoie.* lxxiv. *Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.* lxxv. *Mort de la duchesse de Bourgogne* 1482.
épouse de Maximilien. lxxvj. *Des Cordes surprend la ville d'Aire.* lxxvij. *On propose le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.* lxxviij. *Assemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.* lxxix. *Articles du traité d'Arras.* lxxx. *Ce traité déplaît beaucoup à Maximilien.* lxxxj. *Mort de la duchesse d'Auvergne.* lxxxij. *L'évêque de Liege est massacré.* lxxxiij. *Inquiétudes de Louis XI. à l'occasion de sa maladie.* lxxxiv. *Instructions du roi Louis XI. au dauphin son fils.* lxxxv. *Le roi demande au pape la canonisation du frere Jean de Gand.* lxxxvj. *Canonisation de saint Bonaventure.* lxxxvij. *Commencement de la guerre contre les Maures.* lxxxviij. *Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama sur les Maures.* lxxxix. *Mort de Maxime patriarche de Constantinople.* xc. *Ses deux successeurs reçoivent le concile de Florence.* xcj. *Suite des affaires de Bajazet & de Zizim.* xcij. *Zizim propose un*

duel à Bajazet. xciij. *Il écrit au grand-maître de Rhodes pour le recevoir.* xciv. *Il arrive à Rhodes où il est bien reçu.* xcv. *Actes qu'il met entre les mains du grand-maître.* xcvj. *Il quitte Rhodes & vient en France où il est mis dans une commanderie.* xcvij. *Le roi permet de lire les livres des nominaux.* xcviij. *Censures de quatorze propositions prêchées à Tournay.* xcix.
1483. *Qualifications de ces propositions.* c. *Censure d'une proposition touchant les indulgences.* cj. *Le pape fait bâtir l'église de la paix.* cij. *Bulle touchant la conception de la sainte Vierge.* ciij. *Dispute touchant les stigmates de sainte-Catherine de Sienne.* civ. *Promotion de cardinaux.* cv. *Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.* cvj. *Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.* cvij. *Le duc de Glocester pense à usurper la couronne.* cviij. *Il veut faire passer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.* cix. *Il les fait mourir.* cx. *Il se fait couronner roi d'Angleterre.* cxj. *Crainte que Louis XI. a de la mort.* cxij. *Il s'enferme dans le château du Plessis-lès-Tours.* cxiij. *Il fait venir à sa cour saint François de Paule.* cxiv. *Le saint arrive en France & se rend au Plessis.* cxv. *Divers entretiens du saint avec le roi.* cxvj. *Précaution qu'on prend pour lui annoncer la mort.* cxvij. *Il conserve tout son bon sens jusqu'à sa mort.* cxviij. *Mort de Louis XI.* cxix. *Ses deux mariages & sa postérité.* cxx. *Charles VIII. roi*

d'Innocent VIII. cxlvj. *Mort du cardinal de Bourdeille.* cxlvij. *Le jeune Casimir roi de Hongrie, sa piété & sa vertu.* cxlviij. *Mort de ce jeune prince.* cxlix. *Ordre des religieuses de la Conception.* cl. *Guerre des Espagnols contre les Maures.* clj. *Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.* clij. *Contestation en France au sujet du gouvernement.* cliij. *Le duc d'Orléans se retire en Bretagne auprès du duc.* cliv. *Ouverture de l'assemblée des états à Tours.* clv. *Les états adjugent à la comtesse de Beaujeu le gouvernement du royaume.* clvj. *On y examine les griefs du clergé de France.* clvij. *De la noblesse.* clviij. *Du tiers-état.* clix. *Sacre du roi Charles VIII.* clx. *On a dessein d'arrêter le duc d'Orléans qui se retire à Verneuil.* clxj. *Un grand nombre de seigneurs se joignent à lui.* clxij. *Il se présente devant Orléans dont on lui refuse l'entrée.* clxiij. *L'armée du roi va attaquer le duc d'Orléans.* clxiv. *Accommodement entre le roi & le duc d'Orléans.* clxv. *La comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les seigneurs Bretons.* clxvj. *Landais s'y oppose & veut rétablir le comte de Richemont.* clxvij. *Mesures qu'on prend pour rétablir le comte de Richemont en Angleterre.*

Fin du Sommaire des Livres.



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT ONZIEME.



EPUIS que Callixte III. eut été élevé au souverain pontificat, il employa tous ses soins pour réunir les princes chrétiens contre les Turcs, & arrêter les progrès de Mahomet II. Pendant qu'il sollicitoit ainsi toute la chrétienté à se liguer contre cet empereur, on vit au ciel une comete chevelue qui paroissoit toute en feu. Le peuple naturellement crédule, craignit que ce phénomene ne fût le signe de quelque grand accident; & le pape saisit ce moment d'effroi pour l'engager à la priere & à la pratique des bonnes œuvres, afin, disoit-il, que s'il y avoit quelque malheur à craindre, le ciel en préservât les chrétiens. Il indiqua des prieres & des processions publiques; il ordonna qu'on sonneroit tous les jours les cloches vers le midi, afin d'avertir les peuples de prier dans cette intention, & accorda des indulgences à tous ceux

AN. 1456.

I.
Le pape ordonne des prieres contre les Turcs.

Platina in vita Callisti III.

AN. 1456. qui réciteroient alors trois fois l'oraison dominicale & la salutation angélique.

II. Mahomet II. vient assiéger Belgrade.

Dieu parut écouter leurs vœux. Mahomet ayant traversé les montagnes de Thrace avec une armée de cent quarante mille hommes, composée des mêmes troupes qui s'étoient emparées de Constantinople en 1454. & ayant pénétré jusques au Danube, vint mettre le siege devant la ville de Belgrade au mois de Juin 1456. Amurat son pere en avoit été honteusement chassé quelques années auparavant, après un siege de sept mois; mais Mahomet avoit tant de confiance dans ses troupes & dans sa propre valeur, qu'il croyoit ne pouvoir craindre un pareil sort Il comptoit déja les royaumes qu'il alloit subjuguer après la prise de cette ville. La Hongrie, l'Allemagne, l'Italie devoient tomber sous l'effort de ses armes. Mais Dieu renversa en un moment tous ces projets audacieux.

Naucler, vol. 3. gener. 49. p. 479. Æn. Sylv. Europ. cap. 8. & Bohem. c. 6.

III. Jean Huniade fait lever le siege de Belgrade.

Le brave Huniade se présenta sur les bords du Danube pour venir au secours de Belgrade. Le Turc lui en disputa le passage. On en vint aux mains. Le combat fut opiniâtre; l'infidele fit long-temps balancer la victoire; elle se déclara enfin pour Huniade, qui ayant passé le fleuve, entra dans la place avec son armée & Jean de Capistran, prédicateur de la croisade. Les assiégés les reçurent avec une joie qui ne se peut exprimer, & chacun promit de prêter son bras à la défense de la ville. La défaite des Turcs ne les empêcha point de faire battre la ville par l'artillerie, afin d'y entrer par les brêches. Quand elles furent ouvertes, les Turcs dresserent des échelles en plusieurs endroits pour diviser les troupes des assiégés. Mais on fit de part & d'autre une résistance opiniâtre. Chaque général animoit ses troupes par ses paroles & par

Chalcond. Histoire des Turcs, l. 8.

son exemple, & le carnage fut grand. On recommença l'assaut le lendemain avec plus de fureur que le jour précédent. Le sultan vit tomber à ses côtés Cazan Pacha, le plus intrépide des généraux Ottomans. Il s'étoit trop avancé pour obéir aux ordres de son maître, qui regretta sa perte, & qui en fut presque au désespoir. Mahomet lui-même fut blessé à la cuisse, mais il crut sa blessure légere, & continua de combattre à la tête de ses troupes.

AN. 1456.

Un si grand effort de courage eût pu lui donner la victoire sans la retraite précipitée des Janissaires qui abandonnerent le combat. Mahomet s'efforça en vain de les retenir dans leur devoir; ils n'écouterent ni ses prieres ni ses menaces, & ce prince fut obligé de lever le siege, après y avoir perdu plus de quarante mille hommes.

IV.
Défaite entiere de l'armée des Turcs.

Naucler ibid. p. 480.

Ladislas roi de Hongrie qui ne s'étoit point attendu à une telle victoire, & persuadé même que les chrétiens ne pouvoient résister, s'étoit retiré précipitamment à Vienne en Autriche, sous le prétexte d'une partie de chasse, & il put à peine revenir de sa surprise, quand il eut appris l'heureux succès du combat.

Jean de Capistran & Huniade s'attribuerent chacun en particulier l'honneur de cette victoire, dans les lettres qu'ils écrivirent l'un & l'autre au pape & à l'empereur, pour les informer du succès de cette croisade: vanité basse dans deux hommes d'ailleurs également recommandables par leurs grandes qualités. Capistran y avoit contribué par ses prieres & ses exhortations; Huniade par sa valeur, son courage & sa prudence, & tous deux eussent mérité plus de gloire, si chacun n'eût pris que la part qui lui étoit due.

V.
Jalousie entre Jean de Capistran & Huniade.

Æn. Sylv. loco sup. cit.

Spond. hoc an. 1456. n. 3.

AN. 1456.

VI. Solemnité de la fête de la Transfiguration de N. S.

Comme Mahomet leva le siege de Belgrade le sixieme jour d'Août, où l'on célébroit déja depuis long-temps dans quelques églises la mémoire de la transfiguration de Jesus-Christ sur le mont Thabor, le pape Callixte confirma cette fête, la rendit universelle pour toute l'église, & composa un office qui lui fût propre, & attacha à cette fête des indulgences pareilles à celles du S. Sacrement.

VII. Mort de Jean Huniade Vaivode de Transylvanie.

Naucler, gener. 49. p. 480.

Les deux chefs de cette expédition ne survéquirent pas long-temps à cette défaite des Turcs. Huniade accablé de travaux qu'il avoit soufferts dans cette guerre, fut attaqué d'une fievre continue qui l'emporta le dix de Septembre dans le bourg de Zemplen. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui apportât dans sa chambre le saint viatique, & se fit exprès porter à l'église pour le recevoir, disant qu'il ne méritoit pas que le roi des rois l'honorât ainsi, & qu'il étoit indigne que le maître vînt trouver le serviteur. Toute l'Europe fut affligée de la perte de ce grand capitaine. Le pape Callixte versa des larmes en apprenant sa mort, & offrit le saint sacrifice dans l'église de S. Pierre pour ce généreux défenseur de la religion. Jean de Capistran qui ne l'avoit pas quitté dans sa maladie, fit lui-même son oraison funebre aux obseques qu'on lui fit dans l'église qu'il avoit fait bâtir en Transylvanie dans laquelle on transporta son corps comme il l'avoit demandé en mourant. Il laissa deux fils Ladislas & Matthias, dont on aura sujet de parler souvent dans la suite. Quelques historiens ont rapporté que l'empereur des Turcs apprenant sa mort, dit, en baissant les yeux du chagrin qu'il en ressentoit, que ce grand homme n'avoit eu personne avant lui qui lui fût semblable; qu'il s'estimoit malheureux de n'avoir plus de têt

assez célebre dans l'univers, sur laquelle il pût venger l'affront qu'il avoit reçu devant Belgrade. An. 1456.

VIII. Mort de S. Jean de Capistran.

Jean de Capistran, âgé de soixante & onze ans, mourut le vingt-troisieme Octobre, six semaines après Huniade, dans le couvent des Cordeliers de Willach près de Sirmich en Hongrie, où il fut enterré.

IX. Ouvrages de ce Saint.

Ce saint religieux, fils d'un gentilhomme Angevin, qui s'étoit marié en Italie étant à la suite de Louis d'Anjou roi de Naples, étoit né l'an 1384. à Capistran près d'Aquila dans l'Abruzze, au royaume de Naples. Voici les ouvrages imprimés qu'on a de lui : un traité de l'autorité du pape & du concile contre l'assemblée de Basle; un autre sous ce titre : miroir des clercs, ou discours au clergé, prononcé dans un synode diocésain de Trente; une instruction pour les prêtres, une apologie du tiers-ordre de saint François; le miroir de la conscience; un pénitenciel; un traité de l'excommunication, un autre du mariage, des usures & des contrats; du jugement universel, de l'antechrist & de la guerre spirituelle. Enfin quelques traités du droit civil. On lui attribue encore d'autres ouvrages qui n'ont pas été imprimés, comme de la dignité ecclésiastique au pape Nicolas, des peines de l'enfer & du purgatoire, des restitutions & des contrats; un commentaire sur la regle des Freres Mineurs; trois livres de la cupidité; un discours sur la conception de la sainte Vierge, un autre sur la passion de Notre Seigneur; un traité contre les Hussites, & un discours contre Roquesane. Henri Sedulius, cordelier, a écrit l'histoire de sa vie, dans laquelle on apprend beaucoup de choses qui ont rapport à l'histoire du temps.

Sedul. Vading. Annal. minor. Gyry. col. 1376.

AN. 1456.

X.

Zele du pape contre les infideles.

La mort de ces deux grands hommes ne rallentit pas le zele du pape contre les infideles. Il engagea Henri, roi de Castille, à faire la guerre aux Maures, & accorda de grandes indulgences à ceux qui porteroient les armes sous les ordres de ce prince, ou qui contribueroient de leurs aumônes aux frais de cette guerre. Le souverain pontife avoit tant de confiance dans les armes des François, qu'il avoit coutume de dire, que si le secours de la France ne lui manquoit pas, il se flattoit de détruire entierement les sectes de Mahomet & des autres infideles. Mais l'université de Paris & le clergé de Rouen, sans se laisser surprendre par ses louanges, interjetterent appel au futur concile, de la bulle de ce pape, par laquelle il avoit imposé des décimes sur les ecclésiastiques de France, pour secourir ceux qui se croisoient contre les infideles. Callixte fut fâché de cet appel, & chargea le cardinal Alain de se rendre au plutôt à Paris, pour engager l'université à le révoquer; ce qui lui fut d'autant plus facile, que le roi très-chrétien & le reste de l'église Gallicane avoient déja consenti à cette imposition, eu égard au danger auquel la religion étoit exposée. Les oppositions qu'on fit en Allemagne à cette même bulle, furent beaucoup plus considérables. Les Allemands se plaignoient des violences avec lesquelles on exigeoit d'eux ces décimes, & du peu d'attention qu'on apportoit à l'observance du concordat fait avec la nation. Le pape en écrivit à l'empereur Frédéric, & tâcha de justifier sa conduite. Sa lettre est du trente-uniéme d'Août. Æneas Sylvius qui n'étoit pas moins porté que le saint pere en faveur de la guerre contre les Turcs, fit voir aussi qu'on n'avoit aucune raison

Oder. Rainald. ad an. 1456. n. 56. Collect. conc. Labbæi. tom. 13. p. 1393.

Æn. Sylv. in epist. 338.

[illegible]

AN. 1456. Lisbonne, diacre du titre de sainte Marie au portique. 3. Roderic Lenzoli Borgia Espagnol, neveu du pape, diacre du titre de saint Nicolas *in carcere*, vice-chancelier de l'église Romaine, évêque de Porto, qui fut dans la suite élu pape sous le nom d'Alexandre VI. Dans la seconde promotion il y en eut six, dont le premier Raynaud Piscicelli Napolitain, archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile, créature d'Alphonse roi d'Arragon, d'ailleurs homme de mérite. Le second Jean de Mella Espagnol, auditeur de Rote, évêque de Zamora, & cardinal prêtre du titre de saint Aquilée & de sainte Prisque. Le troisiéme, Jean de Castiglione ou Castillon Milanois, évêque de Coutances en Normandie, puis de Pavie, cardinal prêtre du titre de saint Clément. Le quatriéme Jacques Thebaldi Romain, évêque de Montefeltro, cardinal prêtre du titre de sainte Anastasie. Le cinquiéme, Richard Olivier de Longueil, François & évêque de Coutances, cardinal prêtre du titre de S. Eusebe & évêque de Porto. Le sixiéme, Æneas Sylvius Piccolomini Siennois, évêque de Sienne, cardinal du titre de S. Eustache, & ensuite prêtre du titre de sainte Sabine, le même qui peu de tems après fut créé pape sous le nom de Pie II.

XIII. Désordres que font les troupes d'Alphonse dans le Siennois.

Toute l'Italie avoit joui depuis quelque tems d'une paix profonde. Le pape, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & leurs alliés donnoient tous leurs soins pour entretenir ce calme. Alphonse seul chercha à la troubler. Il fit semer la division par Piscinin qui commandoit ses armées. Ce général tout dévoué aux injustices de son maître, commit plusieurs hostilités, entra sur les terres des Siennois, & y fit de grands ravages. On en porta plainte à Alphonse; mais ce

Comment. Pii II. l. 2. Æn. Europ. cap. 5.

prince ſoutint ſon général qui n'étoit en effet que le miniſtre de ſes volontés injuſtes. Le duc de Milan & les Vénitiens prirent la défenſe des Siennois & contraignirent Piſcinin & ſon armée de ſe retirer. Il ſe jetta avec ſes troupes dans Caſtillon de Peſcara, ne pouvant faire mieux. Mais les vainqueurs les y aſſiégerent, & ils furent réduits à ſe nourrir de fruits verds qui les incommoderent beaucoup. Dans cette extrémité, ils tenterent tout pour ſe délivrer; ils réuſſirent & ſurprirent Orbitelle, où la faim ne les perſécuta plus. C'étoit toujours un ennemi de moins. Mais ils fuſſent retombés bien-tôt dans leur premier état, ſi Alphonſe ne leur eût envoyé par mer des vivres & de l'argent. Malgré ce ſecours ce prince vit bien qu'il ne pouvoit ſauver ſon général ni ſes troupes ſans un accommodement avec les Siennois & ceux qui les ſecouroient. Pour les appaiſer & les dédommager des frais qu'il les avoit obligé de faire, il leur donna deux cens mille livres. Il auroit bien voulu les engager auſſi à déſarmer, mais ils ne le voulurent pas, ce qui l'obligea à donner ſes ordres à Piſcinin, pour rendre aux Siennois toutes les places qu'il leur avoit priſes. An. 1456.

XIV. Conteſtatio au ſujet de confeſſion paſcale.

La diſpute touchant les droits des curés au ſujet de confeſſion paſcale, fut renouvellée dans cette année avec beaucoup de chaleur, à l'occaſion d'une bulle du défunt pape Nicolas V. en faveur des religieux mendians, auxquels ſa ſainteté accordoit le pouvoir de confeſſer dans le tems de Pâques, au préjudice du droit des curés établi par le canon *Omnis utriuſque ſexûs*, & même de la diſpoſition de la clementine *Dudùm*. L'univerſité de Paris informée que cette bulle avoit été préſentée à l'official de Paris par quelques religieux Carmes, en interjetta appel, & cita les mendians à comparoître le lundi vingt-

AN. 1456. quatriéme de Mai, pour leur déclarer qu'ils seroient exclus de l'université, s'ils ne renonçoient à l'obtention de cette bulle, & ne promettoient d'en obtenir la révocation dans un certain tems qu'on leur limitoit. Les mendians ayant comparu, refuserent de se soumettre, & sur leur refus l'université les déclara parjures & exclus de son corps.

XV. Le pape Callixte confirme la bulle de Nicolas V. en faveur des religieux mendians.

Les religieux mendians, au lieu de procurer la révocation de cette bulle, s'adresserent au pape Callixte, se plaignirent du traitement qu'ils avoient reçu de l'université, & obtinrent de sa sainteté une bulle qui confirmoit celle de Nicolas V, & cassoit tout ce que l'université avoit fait contre eux. Cette conduite du pape irrita l'université, & ne la fit point changer de sentimens; ce qui obligea les religieux à chercher quelque voie d'accommodement. L'archevêque de Rheims, l'évêque de Paris & le Parlement s'en mêlerent : on proposa d'abord que les mendians déclareroient qu'ils ne prétendoient point acquérir un nouveau droit par cette bulle; mais cette proposition parut captieuse & ne fut point acceptée. Après plusieurs autres moyens qui furent encore tous rejettés, on proposa que les mendians remettroient l'examen de cette bulle au futur concile, & que cependant ils adhéreroient à la définition du concile de Latran, & au sentiment de l'église Gallicane. Mais les mendians peu contens de cette condition, refuserent absolument de s'y soumettre, ce qui redoubla les contestations.

XVI. Il révoque cette bulle par une autre contraire.

Le pape pour les appaiser ne trouva point d'autre voye que de rendre une autre bulle qui révoquoit pour le bien de la paix tous les priviléges accordés au préjudice de la clementine *Dudùm*, à laquelle il ordonna qu'on s'en tiendroit. Cette bulle rendue dans le mois de Sep-

tembre de cette année, fut envoyée à l'université, & lue dans l'assemblée du troisiéme de Février de l'année suivante; ce qui fit prendre aux mendians la résolution de se soumettre pour être rétablis; & pour cet effet ils interposerent l'autorité du prince Artus de Bretagne comte de Richemont, connétable de France, qui vint avec l'archevêque de Rheims & l'évêque de Paris à l'assemblée de l'université tenue le dix-huitiéme du même mois, & y proposa que pour rétablir la paix, la bulle en question demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris, & que les religieux mendians rentreroient dans l'université comme ils y étoient avant ces disputes, à condition qu'ils obéiroient à la derniere bulle de Callixte III. qui avoit révoqué celle de Nicolas V. Le prieur des Dominiquains le demanda au nom de tous les autres; mais ne l'ayant pas fait avec assez de soumission, le connétable fut obligé de conduire une seconde fois les religieux dans l'assemblée, où ils se soumirent plus humblement, le prieur des Augustins portant la parole. On les reçut donc à ces conditions, qu'ils ne feroient aucun usage de la bulle de Nicolas V. ni de celle de Callixte qui la confirmoit; que la premiere demeureroit entre les mains de l'évêque de Paris; qu'ils obéiroient à la bulle révocatoire, & la feroient approuver dans un an par leurs généraux, & qu'ils n'obtiendroient plus à l'avenir de semblables bulles sur peine de la même exclusion.

AN. 141

XVII. Les religi mendians soumetten

Mais le deuxiéme de Juillet suivant un religieux Dominiquain vint trouver le recteur de l'université de la part de son général, pour lui déclarer qu'il avoit ordre de défendre aux freres de son ordre de rentrer dans l'université aux conditions qu'on avoit proposées. Le recteur

qu'il y remonta une seconde fois en 1463.

AN. 1456. Le vendredi onziéme de Juillet on tint un concile à Soissons, où Jean Juvenal des Ursins archevêque de Rheims présida comme métropolitain. Avec ce prélat s'y trouverent aussi Jean évêque de Soissons, Antoine de Laon, Jean d'Amiens, Jean de Senlis, & les procureurs des autres suffragans qui étoient absens, & des églises cathédrales. Ces évêques y reçurent, publierent & ordonnerent l'exécution des décrets du concile de Basle confirmés dans l'assemblée de Bourges. Les principaux statuts qu'ils y firent, regardent en premier lieu la célébration de l'office divin, le chant, la décence dans les habits, & autres choses qui regardent le culte extérieur. 2. On y régla la maniere dont on doit tenir les chapitres. 3. On y défendit aux clercs les jeux de hasard, les cabarets & l'ivrognerie. 4. On y régla l'habillement des évêques. 5. On y renouvella le décret de Bourges *de concubinariis*. 6. On réforma les abus qui s'étoient glissés dans les quêtes & dans la prédication des indulgences. 7. On y exhorta les prélats à user de beaucoup de discrétion dans l'approbation des confesseurs, & à ne leur pas accorder sans de grandes raisons l'absolution des cas reservés.

XX. Concile de Soissons.

In Collect. conc. gen. P. Labbe, t. 13. p. 1396.

XXI. Le dauphin de France se sauve en Brabant.

La mauvaise conduite du dauphin, & les exactions insupportables qu'il faisoit dans le Dauphiné, principalement sur les ecclésiastiques, irriterent tellement le roi Charles VII. son pere, qu'il fit filer des troupes vers cette province sous la conduite de Louis-Antoine de Chabannes, seigneur de Dammartin, avec ordre d'arrêter le dauphin. Mais ce Prince en ayant été averti, le prévint & se sauva à toutes brides accompagné de quelques gentilshommes, d'abord dans la principauté d'Orange, & de là dans

la Franche-comté, d'où il fut conduit en Brabant. Le duc de Bourgogne étoit alors dans l'évêché d'Utrecht avec des troupes, pour forcer les habitans à recevoir en qualité d'évêque David de Bourgogne son fils naturel, que le pape avoit pourvu de cet évêché au préjudice du Seigneur de Brederode élu par le chapitre. L'arrivée du dauphin l'embarrassa fort, il en écrivit au roi, & manda à la duchesse son épouse, & au comte de Charolois son fils, de recevoir le dauphin comme il convenoit à sa qualité; & que pour lui, il étoit résolu de ne le point voir, qu'il n'eût auparavant reçu réponse de la cour de France. AN. 1456

XXII. Il est bien reçu du duc de Bourgogne.

La réponse fut favorable au dauphin; sa majesté prioit le duc de le traiter avec bonté comme lui-même souhaiteroit d'être traité en France, si quelque accident l'y avoit attiré. Sur cette lettre le duc se rendit à Bruxelles, & salua le dauphin, auquel il fit beaucoup de caresses, & lui assigna douze mille écus de pension pour son entretien, avec le château de Genep sur les frontieres du Haynault à quatre lieues de Bruxelles pour sa demeure. Quelques bons traitemens que le dauphin reçut en ce pays-là, il n'y fut pas longtemps sans mettre la division parmi les seigneurs; il demanda des troupes au duc de Bourgogne, dans le dessein frivole & ridicule d'aller attaquer le roi son pere, & de l'obliger, disoit-il, à chasser de son conseil des personnes qui abusoient de sa confiance. Le duc lui répondit sagement que tout étoit à son service, dès qu'il ne faudroit pas agir contre les intérêts du roi de France; que ce n'étoit ni au dauphin ni à lui à vouloir réformer son conseil, & qu'ils ne pouvoient mieux faire l'un & l'autre que de s'en rapporter à sa majesté.

AN. 1456.

XXIII. Le duc d'Alençon est arrêté & mis en prison.

Jean Chartier, histoire de Charles VII. p. 287.

Cette même année le jour de la fête du Saint Sacrement, le comte de Dunois arrêta à Loches par ordre du roi, le comte d'Alençon pair de France, cousin germain dudit roi. Le prisonnier fut conduit à Melun où le connétable alla l'interroger : on l'accusoit d'avoir invité les Anglois à revenir en France, & d'avoir même fait un traité avec le roi d'Angleterre ; par lequel il lui promettoit de lui donner entrée en Normandie par les places qu'il tenoit sur la mer. Le comte ne voulut point répondre au connétable, & demanda à paroître devant le roi de France. On l'amena en effet devant lui, & ils eurent ensemble une longue conférence, d'où le comte ne sortit que pour être reconduit en prison : il y demeura deux ans, pendant lesquels on instruisit son procès. Après ce temps Charles VII. le fit condamner par arrêt des ducs & pairs à avoir la tête tranchée. La peine de mort toutefois fut changée en une prison perpétuelle dans le château de Loches.

XXIV. Révolutions en Hongrie après la mort d'Huniade.

La mort de Jean Huniade causa quelques révolutions en Hongrie, & les inimitiés de ses deux fils contre Ulric comte de Cilley, oncle du jeune Ladislas roi de Hongrie, se renouvellerent très-vivement. L'aîné des enfans d'Huniade, qui avoit l'affection des peuples, entreprit de se défaire d'Ulric. Celui ci étoit allé à Belgrade avec Ladislas son neveu, bien résolu de se rendre maître du gouvernement, puisque Huniade son plus grand ennemi étoit mort ; mais il en falloit chasser les deux fils d'Huniade, qui étoient demeurés dans cette ville avec une forte garnison. Ulric qui les regardoit comme un grand obstacle à ses desseins, eut recours à la calomnie & chercha à les décrier dans l'esprit du roi Ladislas. Les Hongrois indignés d'une

conduite si honteuse, conjurerent contre ce calomniateur sans être arrêtés par la qualité d'oncle de leur prince. Le jour de saint Martin onziéme de Novembre, Ulric étant avec le roi dans l'église, ils l'appellerent dans un lieu écarté, & après quelques paroles fâcheuses entre lui & le fils aîné d'Huniade, ils le tuerent à coups d'épée.

AN. 1457.

Æn. Sylv. epist. 253 & hist. Bohem. c. 66. & seq. Thuros, c. 58. & seq.

XXV. Mort d'Ulric comte de Cilley.

Le roi de Hongrie fut fort irrité de cet attentat commis en sa présence; mais la crainte de quelque sédition lui fit dissimuler sa colere, & l'obligea même de promettre aux meurtriers de leur pardonner, & de leur accorder sa bienveillance; mais sa promesse ne fut pas sincere, & il cherchoit secrettement quelque occasion favorable dans laquelle il pût les punir avec sureté.

Elle se présenta bien-tôt après. Le roi étant à Bude dans le milieu du carême de 1457. fit arrêter Ladislas meurtrier d'Ulric, son frere Mathias, & quelques autres dans le palais; & trois jours après il fit condamner le premier à perdre la tête publiquement sur un échaffaut. Ce jeune seigneur qui n'avoit tout au plus que vingt-quatre ans, alla au supplice avec une contenance hardie, & vêtu d'un habit de drap d'or dont le roi lui avoit fait présent. Etant arrivé au lieu de l'exécution, il jetta la vue de tous côtés sur le peuple; retroussa ses cheveux qui étoient fort longs, & après avoir parlé en peu de mots pour sa justification, il se mit à genoux avec beaucoup de fermeté, sans faire paroître la moindre émotion, & présenta son col au bourreau, qui saisi de peur, ou par un sentiment de compassion de voir expirer sur un échaffaut un jeune seigneur si bien fait, lui donna jusqu'à trois coups, sans l'avoir blessé à mort. Les Historiens rapportent

Æn. Sylv. ibid. Bonfin, lib. 8. & 9. dec. 3.

XXVI. On tranche la tête au fils aîné d'Huniade.

Bonfin, ibid.

qu'après le dernier coup il se leva avec beaucoup
1457. de courage, prit Dieu & la justice à témoin de son innocence, & dit tout haut qu'il ne devoit plus être frappé, que le quatriéme coup étoit défendu par la loi, & que Dieu avoit permis ce miracle pour marquer à tout le monde qu'il n'étoit point coupable. Mais quelques seigneurs présens à ce spectacle avec le roi, firent de grands reproches au bourreau, & lui commanderent d'achever le criminel, & de lui couper la tête qui ne tomba qu'au cinquiéme coup. Son corps qu'on couvrit aussi-tôt d'un drap noir, fut porté à l'église de la Magdelaine, & de-là au lieu où les traîtres au roi avoient coutume d'être inhumés. Mais son oncle le fit ôter de cet endroit après la mort du roi, pour être enterré honorablement dans Albe en Transylvanie, & mis au
VII. tombeau de ses ancêtres. Mathias son frere fut épargné à cause de son bas âge & envoyé prisonnier a Prague, où il fut confié à la garde de Pogebrac gouverneur de Bohême. On lit toutefois dans Sponde que le roi de Hongrie l'amena avec lui à Vienne en Autriche, & le fit serrer très-
1457. étroitement.

Le pape Callixte reçut dans le même tems des lettres de Hongrie, qui lui apprenoient que Mahomet II. avoit fait alliance avec le soudan d'Egypte, le caraman de Cilicie & les Tartares; qu'ils assembloient tous une nombreuse armée pour venir une seconde fois assiéger Belgrade, bien résolus de ne point se désister de leur entreprise, qu'ils n'eussent pris la place; dût-on leur enlever pendant le tems qu'ils en feroient le siége la plus grande partie des états
VIII. qu'ils possédoient en Asie. Sur ces nouvelles
... d'Ar- Æneas Sylvius écrivit à Alphonse pour l'exhor-
refuse ter à secourir les Hongrois; mais c'étoit parler

à un sourd qui n'étoit occupé que de la chasse où il avoit pensé périr depuis peu en poursuivant un sanglier. Il lui étoit toutefois facile d'accorder le secours qu'on lui demandoit, ayant une flotte toute équipée de plus de trente galeres & de sept grands navires, avec beaucoup d'autres petits bâtimens. Il publioit qu'il partoit avec cette flotte pour la Catalogne, afin d'en revenir plus fort, & agir ensuite plus efficacement contre les Turcs. Mais les Génois, les Florentins, les Siennois appréhendoient qu'il ne voulût agir contr'eux, & la crainte des premiers étoit bien fondée, puisque cette flotte s'empara d'abord d'un navire de Gênes richement chargé qui venoit de Chio. La République pour s'en venger, envoya Jean-Philippe de Fiesque avec quatre vaisseaux pour brûler ceux du roi d'Arragon dans le port de Naples; mais ce dessein fut sans succès.

AN. 1457

du secours aux Hongrois.

Æn. Syl. epist. 263. 266. 278. 282.

XXIX. Guerre entre Alphonse & les Génois.

L'armée navale d'Alphonse ayant remis à la voile, prit six navires Génois à la hauteur de Monte-Crecelli. Ces commencemens étoient les préludes d'une plus grande guerre. Les confédérés pour en prévenir les suites essayerent d'accommoder le prince avec la république; mais ils n'y trouverent aucune disposition. Alphonse sollicité par les bannis de Gênes, résolut d'assiéger la capitale de cet état; & quelques propositions que lui pût faire Perrin Fregose qui en étoit alors doge, il ne voulut écouter aucune voie d'accommodement, qu'auparavant Fregose ne se demît de l'autorité souveraine, & ne la remît aux Adornes. Le doge ne se voyant pas en état de résister, fit résoudre la république à se mettre sous la protection de Charles VII. roi de France, auquel elle remit le château & les autres places importantes; ce qui causa dans

la suite une guerre qui dura très-longtems.

AN. 1457.

XXX. Zéle du pape à engager les princes à la guerre contre les Turcs.

Le pape de son côté ne négligeoit rien pour la défense de la religion contre les Turcs, quoiqu'il ne manquât pas d'affaires en Italie, ayant à s'opposer aux vexations de Piscinin & de quelques autres ; il ne laissa pas d'envoyer en Orient au cardinal d'Aquilée de l'argent & deux galeres pour se joindre aux seize autres que ce cardinal y avoit déja conduites. Il invita tous les princes chrétiens, & principalement ceux d'Espagne à se croiser contre les infidéles. Les rois de Castille & de Portugal firent publier la croisade dans leurs états. Alphonse roi d'Arragon, pour montrer à tout le monde qu'il s'y disposoit, employa l'or qui lui venoit de la Guinée nouvellement découverte par son oncle D. Henriques, à frapper des piéces de monnoie qu'il fit nommer *los cruzados*, comme qui diroit les croisez. Mais voyant dans la suite que le roi de Castille & les autres princes chrétiens ne se disposoient pas beaucoup à satisfaire le pape, il suivit leur exemple, y étant assez naturellement porté, & tourna ses armes contre les Maures d'Afrique.

XXXI. Justification du pape sur les plaintes des Allemands.

Æn. Sylv. epist. 371.

Pendant que le souverain Pontife s'employoit avec tant de zele, & toutefois si peu efficacement à arrêter les progrès des Turcs, les Allemands continuoient à se plaindre avec beaucoup d'amertume. 1. Qu'il les opprimoit en exigeant beaucoup plus d'argent qu'il ne devoit, sous prétexte de pourvoir aux frais de la guerre sainte. 2. Que le concordat étoit violé dans les élections des évêques & des abbés, & dans les réserves des bénéfices. Le pape chargea Æneas Sylvius de répondre à l'empereur sur ces plaintes ; ce qu'il fit. Sa lettre est du trente-uniéme Août.

Sur le premier article, il dit que le souverain Pontife n'a rien exigé ni demandé en son nom, que les annates sont dues d'un droit fort ancien, qu'il étoit vrai que le pape n'avoit pas refusé l'argent qui lui avoit été donné pour les frais de la guerre contre les Turcs, mais qu'il ne l'avoit point mis dans ses coffres, qu'il ne l'avoit pas employé à ses plaisirs, que l'usage qu'il en avoit fait étoit pour la défense de la foi contre ceux qui la vouloient ruiner; ce qui demandoit des dépenses excessives, soit pour fournir à Scanderberg les secours nécessaires, soit pour l'entretien des nonces & des légats en différens pays, soit pour aider les Grecs & ceux d'Asie à se défendre contre les invasions de Mahomet; enfin il représente que cette dépense n'a point été inutile, que le saint pere peut se glorifier en Jesus-Christ d'avoir beaucoup affoibli la puissance du Turc, malgré la lâcheté de presque tous les princes chrétiens, & rendu ses efforts inutiles dans la Hongrie, lorsque la religion chrétienne étoit menacée d'une ruine entiere; que sans les vaisseaux qu'il avoit envoyés à Rhodes, à Cypre, à Mitylene & dans d'autres isles, les chrétiens n'auroient pu résister aux infidéles; & ce qui est à remarquer, que son légat par sa bonne conduite, & par la force de ses armes, les avoit non-seulement défendues, mais encore avoit converti un grand nombre d'habitans qui faisoient auparavant profession du Mahometisme; que l'Albanie eût été perdue sans l'argent qu'on avoit envoyé à Scanderberg. Voilà, dit Enée, l'usage que le pape a fait de ces grandes sommes qui font le sujet des plaintes des Allemands. Convenoit-il de laisser le Turc fouler aux pieds le nom de chrétien; & le saint pere n'y pouvant suffire seul, tous les autres n'étoient-ils

AN. 1457.

XXXII. Æneas Sylvius répond aux plaintes des Allemands.

Æn. Sylv. ibid. S. Antonin. tit. 2. c. 14. in fin. Bosius, 2. lib. VII.

pas obligés d'y contribuer & de fournir à la défense de la cause commune ?

An. 1457.

Quant au second chef de plainte, que le pape violoit le concordat dans les élections des évêques, Enée répond aux Allemands que le souverain pontife n'étoit pas obligé par ce concordat de confirmer toutes sortes d'élections, mais celles-là seules qui avoient été faites canoniquement; qu'il n'en avoit refusé aucune qui fût canonique; & que s'il y avoit eu quelques évêques de refusés, c'étoit, ou parcequ'ils n'avoient pas été élus dans les formes, ou parcequ'ils n'étoient pas des sujets qui convinssent aux églises auxquelles on les avoit nommés. Que pour ce qui regarde les réserves & les provisions des autres bénéfices, le pape ne sçait pas qu'il s'y soit rien passé contre le concordat; que quoique son autorité fût très libre, toutefois à cause de son amour pour la paix, de l'amitié qu'il porte à l'empereur & à la nation Allemande, il ne souffriroit jamais qu'on violât aucun article du concordat; que quand même il y auroit quelque chose à reprendre en la maniere dont s'étoit conduit le saint siége, il ne convenoit ni aux évêques ni à toute autre personne de vouloir user d'autorité préférablement au chef de l'église, ou de mépriser ses ordres à la destruction de la hiérarchie ecclésiastique, à la confusion du corps mystique de Jesus-Christ & à la perte des ames; qu'il falloit plutôt avoir recours au saint siége, lui exposer ses griefs, le prier d'appliquer le reméde au mal, s'il y en avoit, & que l'église Romaine n'auroit pas manqué de déférer aux desirs de ses enfans pour ce qui regarde leur salut.

XXXIII. Ecrits d'Æneas Sylvius

L'on trouve plusieurs lettres du même pape & d'Æneas Sylvius à différentes personnes sur le même sujet, & particulierement de ce dernier

à Martin Meyer jurisconsulte & chancelier de l'archevêque de Mayence. Ces lettres rapportant en termes exprès les conditions du concordat, font voir qu'on accusoit sans raison le pape de l'avoir violé : ce qu'Enée expose encore plus amplement dans un traité qu'il adressa l'année suivante au même Meyer, touchant les mœurs de la nation Allemande, & l'autorité du saint siége, de ses bienfaits envers les princes tant ecclésiastiques que séculiers, & de sa puissance. Il tâche d'y refuter les objections que les Allemands tiroient des conciles de Constance & de Basle. Il y parle d'une pragmatique-sanction établie par quelques princes prélats d'Allemagne contre l'intention de l'empereur, à ce qu'il dit, afin d'abaisser l'autorité du saint siége. Il reproche à la nation d'avoir résolu de ne point porter d'argent à Rome, d'en exclure les appellations, d'avoir décidé qu'il falloit renvoyer les élections des prélats aux métropolitains, de réserver les collations des bénéfices aux ordinaires, & de défendre l'exaction des annates. Il s'applique à montrer que c'est une ingratitude énorme de la fille envers la mere, ce qui cause beaucoup de dommage, non-seulement au saint siége, mais à toute la religion chrétienne, & ce qui ôte la plénitude de puissance au souverain pontife qu'on veut rendre pauvre & sans nulle autorité. Les Allemands ne manquerent pas de repliquer. On trouve une réponse d'un certain Jacques de Wimphile pour la défense de la nation. Jean évêque de Wirtzbourg fut un des plus opposés au pape, il contraignit même les nonces à se sauver & à prendre la fuite, comme le souverain pontife s'en plaignit en écrivant à Thierry archevêque de Mayence, qui s'intéressoit beaucoup pour cet évêque.

AN. 1457.

pour la défense des droits du saint siége.

XXXIV.
Reproches qu'il fait aux Allemands.

Ext. t. 2. rerum German. edit. Freh.
Æn. Sylv. epist. 837.

An. 1457.

Quelque zele qu'eût Æneas Sylvius à faire l'apologie du saint pere, on ne peut nier cependant qu'il ne se glissât de grands abus dans l'emploi de l'argent destiné à la guerre contre les Turcs. Le roi de Castille en réserva la moitié dont il se servit dans la guerre contre ceux de Grenade, qu'il contraignit dans cette année à lui payer un tribut à des conditions honteuses. Christiern roi de Danemarck en fit autant, & leurra le nonce Marin, sous prétexte d'employer les levées contre les schismatiques qui étoient aux confins de ses royaumes. Saint Antonin reproche aussi à la France d'avoir fait la même chose dans le besoin où se trouvoit Charles VII. de continuer la guerre contre les Anglois : ce qui n'est pas vraisemblable, puisque ni Meyer qui n'étoit point du tout favorable à la nation Françoise, ni Æneas Sylvius lui-même qui ne lui vouloit pas beaucoup de bien à cause des affaires de Naples, n'ont rien dit de cette accusation. Tout ce qu'on trouve dans ce dernier auteur est, que le cardinal d'Avignon équipa vingt-quatre galeres de l'argent levé sur la France; mais que Jean fils de René roi de Sicile employa ces galeres contre Ferdinand roi de Naples. Un autre auteur ajoute que ce cardinal voulant exiger en France les décimes pour la guerre sainte, suivant l'ancienne valeur des bénéfices, & non selon la taxe du tems, le roi ne le lui voulut jamais permettre.

S. Anton. tit. 22. c. 18. §. 1.

Comment. Pii II. l. 4. initio.

Aut. anon. apud Meyer. lib. 16.

XXXV. Le pape travaille à reconcilier l'empereur & le roi de Hongrie.

Æn. Sylv. epist. 282.

Cependant on continuoit toujours les levées de ces décimes, & parcequ'il étoit de la derniere importance, pour défendre la Hongrie contre les Turcs, d'appaiser les anciennes querelles qui sembloient se renouveller entre l'empereur Fréderic & Ladislas roi de Hongrie & de Bohême ; le pape se flattant qu'on pourroit aisément

aisément vaincre les Turcs, si ces deux princes étoient unis & joignoient leurs armées, en écrivit exprès au cardinal de saint Ange son légat en Allemagne, afin de s'unir avec Louis de Baviere, & de l'engager à être le médiateur de cette réconciliation; & le chargea en même tems de donner de la part de sa sainteté la bénédiction au mariage que le même Ladislas devoit contracter à Prague avec Magdelaine fille de France, & pour lequel ce roi avoit déja envoyé une célebre ambassade en France, afin d'y aller prendre la princesse son épouse. Le roi Charles VII. reçut les ambassadeurs de Ladislas à Tours, & leur fit des honneurs extraordinaires. Le jeune prince de son côté, âgé seulement de dix-huit ans, & l'un des plus accomplis qu'il y eût alors en Europe, partit de Vienne & arriva à Prague pour y faire les préparatifs de ses noces, qui toutefois ne furent pas accomplies.

AN. 1457.

Id. ep. 229. & 239.

XXXVI.
Le roi de Hongrie va à Prague pour épouser Magdelaine de France.

Il étoit sur le point de faire son entrée dans cette capitale, lorsque Rocquesane, qui faisoit les fonctions d'archevêque sans en avoir obtenu les bulles, vint au-devant de lui avec un grand nombre de Hussites qui l'escortoient, pour féliciter sa majesté sur son heureux retour dans son royaume. Ladislas qui haïssoit les hérétiques, reçut l'archevêque avec un air très-froid, & qui lui fit assez connoître qu'il lui étoit désagréable. Peut-être même que sans Pogebrac qui gouvernoit ce royaume en souverain, & avec lequel Ladislas avoit intérêt de se ménager, ce jeune prince n'eût pas seulement regardé l'archevêque: au lieu qu'il reçut avec bonté & d'un air affable les prêtres catholiques, & qu'il ne put s'empêcher de dire en les voyant: Voici les ministres du Dieu que je sers, je les reconnois pour être à lui. Rocquesane témoin de cette réception avec ses Hussites, dissi-

Æn. Sylv. hist. Bohem. cap. 69. Monstrelet, vol. 3. Bonfin. l. 3. dec. 5.

AN. 1457. muloit à peine le chagrin qu'il en concevoit, & il en auguroit dès-lors qu'on ne seroit aimé du prince qu'autant qu'on seroit attaché à la religion orthodoxe, & à la créance de ses ayeuls.

XXXVII. Mort du jeune Ladislas, roi de Hongrie & de Bohême.

Bonfin. l. 3. dec. 8.
Æn. Sylv. hist. Boh. c. 69. 70. & 71.
Michou, l. 4. c. 67.
Æneas de morib. & cond. Germ.

C'étoit en effet le dessein de Ladislas, & pour y réussir, il prit avec le même légat des mesures les plus prudentes & les plus chrétiennes qu'on avoit lieu d'attendre de leur sagesse & de leur religion. Mais la mort du jeune roi interrompit ces grands projets. Ce prince fut empoisonné & mourut sur la fin de Novembre, n'étant âgé que de dix-huit ans. On l'enterra dans le chœur de l'église métropolitaine de Prague, dans le tombeau de l'empereur Charles IV. son bisayeul. Cette mort fut imputée aux deux chefs de la faction des Hussites, ou à chacun en particulier: à Rocquesane dans la vue d'affermir sa secte, à Pogebrac dans le dessein d'établir sa puissance. Ils prévoyoient l'un & l'autre qu'ils ne pourroient en venir à bout pendant le regne d'un prince qui avoit toutes les qualités nécessaires pour devenir un grand roi, & qui faisoit déja paroître des dispositions si peu favorables à leurs sentimens. Cette fâcheuse nouvelle arriva en France lorsque la princesse se disposoit à partir pour la Bohême. Les ambassadeurs consternés de même que toute la cour, prirent congé du roi de France, & passerent par Paris, où ils furent reçus le huit Janvier de l'année suivante par les comtes d'Eu & d'Armagnac. Ils y assisterent à un service solemnel que le roi fit faire dans l'église de Notre-Dame pour le prince défunt, & continuerent leur chemin. Les autres ambassadeurs qu'on avoit envoyés en Allemagne pour disposer l'empereur à recevoir les propositions de paix & pour concerter le projet d'une croisade avec le pape Callixte, furent obligés d'attendre de nou-

veaux ordres pour prendre d'autres mesures. Sponde qui croit que Lasdislas avoit emmené à Vienne Matthias fils d'Hunniade, ajoute que le même jour que le roi de Hongrie mourut, ce même Matthias fut conduit de Vienne à Prague, & confié à la garde de Pogebrac gouverneur du royaume de Boheme, qui le tenoit toujours en prison jusqu'au temps de son mariage, qui arriva bien-tôt après.

Jean, cousin germain du roi de Portugal & neveu du cardinal Jacques, mourut aussi cette année. On prétend qu'il fut empoisonné par la nourrice d'Helene reine de Chypre. Cette princesse, après la mort de son mari, avoit épousé Louis fils du duc de Savoye. Quelques auteurs ont écrit que le pape avoit desiré de marier avec elle Pierre de Borgia son neveu, qui étoit gouverneur du patrimoine de S. Pierre, emploi dont il s'acquitta fort mal: & que dans le desir de le voir un jour roi de Chypre, il avoit envoyé dans cette Isle un religieux Augustin pour négocier cette alliance; en quoi il ne réussit pas. L'ambition du saint pere pour l'avancement de ses parens, étoit si peu convenable à son âge & à sa dignité, qu'elle lui fit perdre l'estime d'un chacun.

La république de Venise fit aussi dans le même temps une perte considérable dans la personne de François Foscaro, qui avoit été élu doge en 1423. après Thomas Mocenigo. Pendant son gouvernement qui fut de trente-cinq ans, & qui lui fit beaucoup d'honneur, il battit plusieurs fois Philippe duc de Milan, prit sur lui les villes de Bresse & de Bergame, & fit beaucoup d'augmentation au domaine de la république, tant sur mer que sur terre. Ce vénérable vieillard âgé de près de quatre-vingt-dix ans, ne laissoit pas de

AN. 1457. jouir d'une santé assez forte pour gouverner l'état avec application. Cependant la république, par une ingratitude sans exemple, le déposa sous prétexte que son grand âge le rendoit inutile à la république. François ne put supporter une vie privée; le chagrin le saisit, & il mourut peu de temps après plein d'indignation contre sa patrie. Son fils aîné fut aussi persécuté : on l'accusa d'avoir tramé contre l'état, & il fut exilé; mais soit qu'on reconnût son innocence, soit à force de sollicitations, il fût bien-tôt rappellé. A peine fut-il de retour qu'on l'accusa de nouveau; il fut mis à la question; mais n'ayant rien avoué, on le bannit dans le Peloponese, où il finit malheureusement ses jours. Le gendre de Foscaro, gouverneur de l'isle de Crete pour la république, fut révoqué & condamné à une forte amende, avec la peine de l'exil. Un autre de ses fils nommé Pierre, se retira à Rome, où il fut nommé à l'évêché de Padoue, & fait ensuite cardinal en secret par Paul V.

XL. Défaite des Turcs par Scanderberg & le cardinal d'Aquilée.

Æn. Sylv. epist. 282. Idem. Asia, cap. 74.

La Hongrie fut enfin délivrée des ravages des Turcs, qui s'étoient rendus formidables dans ce royaume. Scanderberg les battit en Albanie, & le cardinal d'Aquilée les traita de même à Rhodes & sur la mer Egée. Æneas Sylvius qui rapporte cette derniere défaite, parle du courage héroïque d'une fille de Lesbos, qui voyant que les Turcs avoient fait brêche à un des principaux bourgs de cette isle qu'ils assiégeoient, & que dans cette extrémité les chrétiens étoient sur le point de s'enfuir, elle les encouragea par son exemple; elle se jetta sur les infideles, armée comme un homme, & en tua quelques uns avec tant de valeur, que les autres la suivirent, défirent un grand nombre des ennemis, & les contraignirent de se retirer. Les Turcs n'en fu-

rent pas quittes pour cet échec, ils furent aussi rudement traités par le roi de Perse. Ce prince que Chalcondile appelle Casanne le long, d'autres Uson-Cassan, Zuchazaunes selon Phranze, ayant eu pour son partage la Cappadoce & l'Arménie, se rendit aussi maître de la Perse, d'où il chassa les Tartares, & épousa la fille de l'empereur de Trébizonde, quoiqu'il fût Mahométan. Dans le dessein d'augmenter ses états par la conquête de la Syrie & de l'Egypte, il entreprit à la sollicitation du pape & des Vénitiens, la guerre contre les Turcs, qu'il défit en deux combats. Enée & Platine nous apprennent qu'il envoya ses ambassadeurs au pape Callixte, & lui écrivit que c'étoit par ses prieres qu'il avoit remporté deux signalées victoires, & qu'il se souviendroit toute sa vie de ce bienfait qu'il avoit plutôt reçu de la main de Dieu que de la part des hommes. Mais ce fut Pie II successeur de Callixte, qui reçut ses ambassadeurs, ce qui prouve qu'ils furent envoyés avant que ce prince eût été défait par les Turcs dans une troisiéme bataille en 1461.

AN. 1457.

XLI. Le roi de Perse fait la guerre aux Turcs.

Spond. ad an. 1457. *n.* 16.

Æn. Sylv. ut suprà.

Platina in Callist. III.

On tint cette année un concile à Avignon par les soins de Pierre cardinal de Foix, archevêque d'Arles & légat d'Avignon. Il étoit assisté du cardinal d'Alain, de Robert archevêque d'Aix, de Pierre évêque d'Apt, de George de Senez, Gaucher de Gap, Nicolas de Marseille, Pierre de Digne, Pierre de Glandève, Palamede de Cavaillon, Ponce de Vaison, Jean de Riez, Etienne de saint Paul Trois-Châteaux, Michel de Carpentras, & Jean d'Orange. Le cardinal de Foix étoit François de l'ordre des freres mineurs, & avoit été promu à cette dignité par le pape Martin V. Il avoit assisté au concile de Constance. Son but principal, en

XLII. Concile tenu à Avignon par le cardinal de Foix.

Collect. concil. 6. Labbe, tom. 13. *p.* 1403.

AN. 1457. assemblant celui d'Avignon, fut de confirmer le décret du concile de Basle touchant la conception de la sainte Vierge. On y défend étroitement à toutes sortes de personnes, sous peine d'excommunication, de prêcher le contraire, ou d'en disputer en public; & on enjoint aux curés de publier ce décret & de l'annoncer à tous les fidéles, afin qu'aucun ne le puisse ignorer. Ce concile fut tenu dans la cathédrale d'Avignon le septieme de Septembre de cette année, la troisieme du pontificat de Callixte; & le manuscrit se voit dans la bibliotheque de l'évêque de Vaison, suivant le pere Labbe.

XLIII. Réconciliation du roi de France avec le dauphin.

Jean Chartier, hist. de Charles VII. pag. 288. & suiv.

En France, depuis la retraite du dauphin, le roi s'étoit assuré de toutes les places de Dauphiné, avoit renforcé les villes frontieres du duc de Bourgogne, défendu à tous les habitans de ces quartiers là d'avoir aucun commerce avec son fils, & de le recevoir en aucune maniere sans sa permission. Ces démarches intriguerent fort le duc de Bourgogne, qui craignoit que le roi ne voulût faire enlever son fils dans ses états; ce qu'il n'auroit jamais souffert. C'est ce qui lui fit prendre le parti de travailler à la réconciliation du pere & du fils. Il envoya pour ce sujet à la cour de France Jean de Croy & Simon de Lalain, qui après avoir justifié la conduite du duc de Bourgogne à l'égard du dauphin, & loué beaucoup la bonté du roi pour recevoir son fils en grace, lui représenterent le dessein que le dauphin méditoit, d'aller en Hongrie contre les Turcs, & demanderent les troupes & l'argent nécessaires pour ce voyage. Le roi leur répondit qu'il avoit approuvé la conduite du duc de Bourgogne, qu'il étoit prêt à recevoir son fils quand il voudroit rentrer dans son devoir, pourvu qu'il n'eût pas certaines per-

sonnes à son service ; qu'enfin pour ce qui concernoit le voyage de Hongrie, la situation des affaires du royaume ne permettoit pas que le dauphin le fît, attendu que les Anglois ennemis du royaume, profiteroient de l'absence de la noblesse & des troupes qui devoient accompagner son fils, à qui il convenoit de faire ce voyage avec un équipage & une suite proportionnée à sa qualité d'héritier présomptif de la couronne. Cette réponse du roi si bien fondée, ne laissa pas de déconcerter le dauphin, qui aussi-tôt prit la résolution de demeurer dans les Pays-Bas, & de faire venir de Savoye son épouse, qu'il n'avoit pas encore vue. C'étoit Charlotte de Savoye, qui arriva en effet. Le mariage fut consommé ; & trois ans après, ils eurent un fils qui mourut fort jeune. Le dauphin ne fut pas long-temps en Brabant, sans mettre la division entre le duc de Bourgogne & son fils, ayant gagné les seigneurs de la maison de Croy, qui gouvernoient le pere, & les soutenant contre le fils qui ne les pouvoit souffrir. AN. 1453

XLIV. Richard duc d'Yorck gouverne absolument l'Angleterre.

En Angleterre, Richard duc d'Yorck après la défaite de l'armée royale, tenoit toujours le roi en tutelle, & gouvernoit absolument l'état. Il obligea Henri de convoquer un parlement à Londres. On parut d'abord y ménager le roi, en rejettant toutes les malversations du gouvernement sur les ministres ; mais bientôt après on déclara le prince incapable de gouverner, & on lui donna des tuteurs. Le duc d'Yorck en fit nommer trois, dont il fut le premier, avec la qualité de protecteur du royaume. Le second fut le comte de Salisberi avec la place de chancelier d'Angleterre. Le troisieme fut le comte de Warvick, qui eut le gouver-

Polyd. Virg. hist. Angl. ad hunc an.

AN. 1458. nement de Calais, alors le plus riche & le plus beau du royaume. Toutes les créatures du duc d'Yorck furent avancées à proportion du rang qu'elles tenoient auprès de lui. Ainsi, sans courir les risques de la guerre, ce prince s'ouvroit insensiblement le chemin au trône, & n'avoit plus qu'un pas à faire pour jouir de tout. Mais il attendoit que la voix publique l'excitât à faire cette démarche, voulant avoir avec la couronne, la gloire d'être contraint à la prendre.

Mais la reine qui avoit autant de prudence & de fermeté, que le roi son époux avoit d'indolence & de molesse, résolut de s'y opposer. Elle s'étoit fait un parti considérable de concert avec Henri nouveau duc de Sommerset, le duc de Buckingham & d'autres, & le secret avoit été si inviolablement gardé, que Richard n'en fut instruit que quand le roi ayant convoqué à Granvick un parlement choisi par la reine, on y déclara que le prince n'avoit pas besoin de protecteur, qu'on déchargeoit le duc d'Yorck du soin de gouverner l'état, & qu'on remettroit incessamment le grand sceau entre les mains du roi, qui le confieroit à celui de ses sujets qu'il jugeroit le plus capable. Ce coup étourdit le duc : mais il fallut plier, & prévoyant le danger qui le menaçoit, il se retira de la cour avec les comtes de Salisberi & de Warvick. Par cette retraite le roi recouvra son autorité, mais ce ne fut pas pour long-tems : car au lieu de poursuivre le duc & les deux comtes jusqu'à ce qu'il se fût défait de ces trois rebelles, comme s'il eût obtenu un grand avantage, en les obligeant de quitter la cour, il retourna à sa premiere indolence, d'où les conseils vigoureux de la reine & de ses principaux ministres ne purent jamais le retirer.

XLV. Ce duc se retire de la cour.

Après la mort du jeune Ladislas roi de Hongrie & de Boheme, ces deux royaumes devinrent l'objet de l'ambition d'un grand nombre de prétendans. L'Autriche fut long-tems disputée par l'empereur Fréderic, par son frere Albert IV. surnommé le débonnaire, & par Sigismond comte de Tirol leur cousin germain. Mais ce dernier s'étant relâché de son droit ou prétendu ou réel, les deux freres demeurerent encore quelque tems aux prises jusqu'à ce qu'après beaucoup d'évenemens dont nous ne toucherons ici que les plus considérables, ils se réconcilierent enfin par un traité fait à Fribourg.

AN. 1458.

XLVI. Différend touchant la succession des royaumes de Hongrie & de Boheme.

Æn. Sylv. Europ. c. 22. *Naucler, vol.* 3. *general.* 49. *p.* 481.

La Hongrie avoit aussi plusieurs concurrens, mais la mémoire des services qu'Huniade avoit rendus, réunit presque tous les suffrages en faveur de Matthias son fils. Ce prince étoit prisonnier en Boheme, mais Michel Zelagius son oncle, voyant que les esprits étoient déja disposés en sa faveur, sçut les ménager adroitement, & tant par son industrie que par ses intrigues, il fit si bien que Matthias fut proclamé hautement roi de Hongrie.

Le cardinal de saint Ange qui étoit légat en Boheme auprès de Ladislas, ne s'attacha pas seulement à faire valoir les mérites du pere pour l'établissement du fils, mais il étendit encore son zele à se rendre solliciteur de son élargissement auprès de Pogebrac, qui fut charmé de trouver une occasion dans laquelle il pût donner des marques de sa générosité, à condition toutefois que Matthias épouseroit sa fille. L'affaire réussit selon ses projets, & Matthias fut élu roi de Hongrie. Pogebrac eut encore pour sa récompense soixante mille écus d'or.

XLVII. Matthias fils d'Huniade élu roi de Hongrie.

Æn. Sylv. epist. 323. *Bonfin.* 3. *dec.* 9.

L'empereur Fréderic prétendant qu'il lui appartenoit de disposer de la couronne de Boheme,

AN. 1458.

XLVIII. L'empereur Fréderic prétend au royaume de Boheme.

parce que Ladislas avoit négligé d'en rendre hommage avec les cérémonies ordinaires, la destinoit déja pour lui ou pour quelqu'un des siens. Casimir beau-frere de Ladislas, faisoit valoir la raison en quelque maniere apparente d'avoir épousé la sœur du dernier roi de Boheme; & pour cette même raison, Guillaume duc de Saxe, qui avoit épousé l'aînée, prétendoit avoir la préférence. Albert & Sigismond ducs d'Autriche, se fondoient sur l'ancienneté de l'alliance depuis long-tems contractée entre les maisons d'Autriche & de Boheme, touchant leur succession réciproque faute de mâle. Pogebrac de son côté faisoit valoir son droit, qui consistoit en ce que depuis long-tems il gouvernoit le royaume, & que d'ailleurs il n'étoit point étranger; & quoique cette raison ne fût pas d'un grand poids, les états néanmoins y eurent beaucoup d'égard, parce que Rocquesane, qui étoit comme le moteur de cette élection, n'ignoroit pas que le prétendant n'étoit point ennemi de sa secte; & cette considération prévalut sur toutes les autres. Pogebrac fut proclamé roi de Boheme le cinquieme de Mars 1458, & sacré par deux évêques Hongrois le jour de l'Ascension : & quoiqu'il fût secrétement imbu des erreurs de Jean Hus, il ne laissa pas de ménager le pape, & de déclarer le jour de son couronnement, qu'il se soumettroit à son autorité spirituelle touchant la foi de l'Eglise.

XLIX Pogebrac élu roi de Boheme.

Cochlée, hist. Hussit. l. 12. Du Brav. l. 30. Papiens. lib. 6.

Son élection se fit sans presque aucune opposition. La pluralité des voix fut pour lui. Ceux des catholiques qui craignant que ce nouveau roi n'abolît la véritable religion, lui avoient refusé leurs suffrages, se tromperent néanmoins, parce que Pogebrac étoit persuadé qu'il ne pou-

voir régner en paix qu'en se réconciliant avec l'église. Il est vrai qu'il ne laissa pas de poursuivre les rebelles ; mais il ne les eut pas plutôt soumis, que pour témoigner un plus grand desir de rentrer dans la communion de l'église, il extermina les Thaborites par cet artifice. Leur division avec les Orphelins avoit cessé par la défaite de leur armée : mais la réunion de ces deux sectes n'avoit point empêché que les Hussites ne se séparassent les uns des autres une seconde fois. Ceux qui n'avoient pas voulu se retrancher à la communion sous les deux especes, se trouvant les plus forts, s'étoient saisis par adresse de la ville de Thabor, où ils professoient en toute liberté les quarante-cinq articles de leur créance, lorsque Pogebrac désespérant de les réduire, s'en défit par ce moyen.

AN. 14

L. Il extern les Thab tes.

Il gagna Rocquesane, qui feignant d'être encore de leur parti, leur persuada de se soumettre sans appel à ce qui seroit résolu dans l'assemblée générale des Hussites, & d'y envoyer leurs députés. Ils y furent condamnés, & sur le refus qu'ils firent de se soumettre, Pogebrac marcha contre eux avec toutes ses forces. Il les assiégea dans Thabor, où ils se défendirent avec beaucoup de valeur & d'opiniâtreté. Mais après un an de résistance, ils furent emportés d'assaut, & tués avec tant d'exactitude, qu'il n'en resta pas un seul. Pogebrac ne voulut pas même conserver la ville de Thabor, qu'ils avoient si régulierement fortifiée, de peur qu'il ne restât quelques marques de rébellion dans un royaume où il prétendoit jouir désormais d'un profond repos ; il y fit mettre le feu, & ordonna qu'on démolît les remparts jusques aux fondemens.

LI. Il détr ville de bor, & y le feu.

Alphonse roi de Portugal, s'embarqua cette

année avec son frere, dom Fernand de Villo son oncle, dom Henrique, grand maître de l'ordre de Christ & l'élite de la noblesse de son royaume : il fit voile en Afrique & alla mouiller devant Alacer-Seguer ou Alcaçar à six lieues de Ceuta. Il mit pied à terre nonobstant la vigoureuse résistance des Maures, qui bordoient le rivage. Il attaqua aussi-tôt la place, & l'emporta dès le premier assaut. Le mercredi dix-huitieme Octobre, fête de saint Luc, il y fit son entrée, & y ayant laissé pour gouverneur Edouard de Menezès fils naturel de D. Pedre de Menezès comte de Valence, il alla à Ceuta. A peine fut-il parti, que le roi de Fez investit Alacer-Seguer avec trente mille chevaux & une très-nombreuse infanterie ; il fit battre en même tems la place avec plus de cinquante pieces d'artillerie, dont il y en avoit qui portoient jusqu'à quatre cens livres de bale. Les assiégés se défendirent avec une valeur extraordinaire ; les vivres leur ayant manqué, ils tuerent leurs chevaux pour leur servir de nourriture, à la réserve de trente avec lesquels trente Portugais commandés par Dom Henrique de Menezès fils du gouverneur, firent une sortie, nettoyerent la tranchée, enclouerent le canon, & firent des actions dignes d'une éternelle mémoire. Martin de Tavora sauva la vie à Gonsalo Vas Continho son plus grand ennemi sans vouloir toutefois se réconcilier avec lui. Les Maures, après avoir continué le siége tout le reste de l'année, voyant que les Portugais ne marquoient aucune envie de capituler, prirent le parti de se retirer, après avoir perdu plus de cent mille hommes, & abandonnerent aux assiégés une partie de leurs canons & de leur bagage.

AN. 1458.

LII. Le roi de Portugal fait guerre aux Maures en Afrique.

Mariana, hist. Hisp. lib. 22.

L'autre Alphonse roi d'Arragon & de Naples, fut encore plus malheureux devant Gênes, que n'avoit été le roi de Fez devant Alacer-Seguer. Il assiégea cette superbe ville par mer & par terre. Bernard de Villa-Major son amiral, s'étoit avancé jusqu'à Porto-Fino avec vingt navires & dix galeasses. Il lui donna ordre de venir bloquer le port de Gênes, pendant que Palerme Napolitain s'approchoit avec l'armée de terre. Il ferma si bien les avenues de tous côtés, qu'il réduisit la ville à la derniere extrémité, & l'auroit infailliblement obligée de se rendre, si une fievre mâligne n'eût réduit Alphonse au tombeau le vingt-septieme de Juin 1458, lorsqu'il étoit encore à Naples. Ce prince fut vaillant, assez dévot, libéral & protecteur des gens de lettres. Il étoit sçavant & entendoit assez bien la théologie. Il fit du bien à Barthelemi de Faccio qui a écrit l'histoire de son tems, à George de Trebizonde, à Laurent Valle, & à Antoine Panorme Boulonnois, tous illustres par leur profonde érudition. Il étoit âgé de soixante-six ans lorsqu'il mourut; & dom Juan son frere lui succéda aux royaumes d'Arragon & de Sicile, parce qu'Alphonse n'avoit point d'enfans. Ce dom Juan étoit déja roi de Navarre.

AN. 1458.

LIII. Alphonse d'Arragon assiege Gênes, & meurt à Naples.

Naucler, vol. 3. gener. 49.

Blondus. Summunt. Colinutio. Surita. Fazel. Spond.

Alphonse, avant sa mort, avoit disposé du royaume de Naples en faveur de Ferdinand son fils naturel, auquel il recommanda trois choses en mourant. La premiere, de chasser les Arragonnois & les Catalans, comme fort haïs dans le pays, s'il vouloit régner en paix. La seconde, d'ôter les taxes & impôts. La troisieme, de conserver la paix avec l'église, les communautés & les seigneurs d'Italie. Le pape Callixte qui avoit toujours eu beaucoup d'aversion,

LIV. Ferdinand fils naturel d'Alphonse, est roi de Naples.

AN. 1458. quoiqu'en secret, contre Alphonse, n'osant le témoigner ouvertement, parce qu'il craignoit sa puissance, fit éclater aussi-tôt après sa mort, sa haine contre Ferdinand. A peine son pere eut-il les yeux fermés, qu'il conféra tous les évêchés que le défunt lui avoit empêché de donner, & déclara le royaume de Naples vacant. En conséquence il refusa l'investiture à Ferdinand, prétendant qu'Alphonse étant décédé sans enfans légitimes, le royaume de Naples, comme fief du saint siége, étoit dévolu à l'Eglise. Il défendit donc à Ferdinand de prendre la qualité de roi de Naples sous peine d'excommunication, & avertit les princes & les villes sous les mêmes peines, de ne lui point obéir. Il tâcha secrétement de faire révolter ses sujets contre lui, publiant par ses lettres, qu'il étoit fils supposé d'Alphonse, & non pas son véritable enfant. Quelques historiens ont avancé que le dessein du pape étoit de faire Borgia fils de sa sœur, roi de Naples, après l'avoir déja créé duc de Spolette, quoiqu'il fût adonné à beaucoup de vices. Cette conduite du saint pere ne servit qu'à irriter Ferdinand, qui se disposa à lever une armée pour venir à Rome, dans le dessein d'appeller du souverain pontife au concile. Il publia par-tout qu'il respectoit la dignité de Callixte & non pas sa personne; qu'il tenoit de Dieu son droit au royaume de Naples par le bienfait de son pere, par la concession des papes Eugene & Nicolas, & par le consentement des seigneurs, des villes & des peuples; que les raisons de Callixte, pour s'emparer de ses états, étoient frivoles; qu'il ne craignoit ni ses menaces, ni ses armes, ni ses censures. Cependant avant que d'en venir à ces extrémités, il essaya par ses lettres & par ses ambassadeurs d'adoucir l'es-

S. Anton. tit. 22. cap. 16. §. 1. Comment. Pii II. l. 2. Surit. l. 16. cap. 38. & seq.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

AN. 1458. cinquante mille écus d'or, selon Platine, quoique saint Antonin fasse monter la somme jusqu'à cent cinquante mille. Les cardinaux voyant que le souverain pontife alloit bien-tôt expirer, tirerent le château saint Ange des mains des Catalans, moyennant quelques milliers d'écus; & les Romains maltraiterent fort ceux de cette nation, qui s'étoient comportés durant la vie du pape avec beaucoup de violence. Pierre, neveu de sa sainteté, se retira dans la vieille ville, craignant les Ursins; mais il mourut peu de tems après.

Anton. tit. 22. cap. 26. § 1.
Ciacon. in Callixt. III.

LVII.
Les cardinaux entrent au conclave pour élire un pape.

Les funérailles de Callixte étant faites dans l'église de saint Pierre, & son corps posé dans un tombeau de marbre, les cardinaux qui étoient à Rome au nombre de vingt-un, entrerent dans le conclave dix jours après les obseques selon la coutume.

On tint un conclave dans le palais de saint Pierre, où l'on avoit préparé deux salles & deux chapelles. Dans la plus grande des salles, on avoit construit des cellules pour le logement des cardinaux. L'assemblée se tint dans la plus petite, qu'on appelloit la chapelle de saint Nicolas, le reste des appartemens étant demeuré commun pour la promenade des conclavistes. On ne fit rien la premiere journée; la seconde fut employée à régler certains articles qui devoient être observés par le nouveau pape qui seroit élu; & tous les cardinaux firent serment de s'y conformer. Dans le troisieme jour on alla aux scrutins après la messe du Saint-Esprit. Les cardinaux de Boulogne & de Sienne (ce dernier étoit Æneas Sylvius) furent ceux qui eurent le plus grand nombre de voix. Tous les autres n'en eurent pas plus de trois. Guillaume cardinal de Rouen n'en

Platina in Callixt. III.
Ciacon. Pii II. lib. 1.

» ne me donnera ni pension ni le plat des car- »
» dinaux pauvres, & il m'abandonnera dans ma » AN. 14
» misere ; voilà tout ce que j'ai à craindre. La »
» pauvreté n'est pas difficile à supporter quand »
» on s'y est accoutumé ; j'ai vécu pauvre, & je »
» mourrai pauvre ; il ne m'empêchera pas le com- »
» merce des muses, qui me servent de consola- »
» tion dans ma mauvaise fortune. Au reste je ne »
» puis pas croire que Dieu veuille permettre que »
» son épouse bien-aimée ait un chef si indigne »
» d'elle, & qu'un homme convaincu de simonie »
» devienne son vicaire sur terre : Il ne permet- »
» tra pas que ce palais qui a été la demeure de »
» tant de saints papes, serve de logement à un »
» ambitieux, qui ne pense qu'aux honneurs & »
» aux biens temporels. C'est Dieu qui donne »
» le pontificat & non pas les hommes : il détrui- »
» ra ces brigues injustes : demain on verra clai- »
» rement que c'est lui qui fait les papes, si vous »
» êtes véritablement chrétien, vous ne donne- »
» rez pas votre voix à un homme si indigne de »
» ce rang ».

LXI.
Il empêche qu'on ne choisisse le cardinal de Rouen.

Ces paroles firent un si grand effet sur l'esprit du cardinal de Boulogne, qu'il changea aussi-tôt de sentiment, & promit de ne point donner sa voix au cardinal de Rouen. Le lendemain de grand matin, Piccolomini alla trouver le vice-chancelier, & lui demanda s'il étoit aussi engagé dans le parti de l'archevêque de Rouen ; ce cardinal lui répondit qu'il n'avoit pu s'en défendre, parce que sa brigue étoit si forte, qu'il n'y avoit point à douter de son élection ; que s'il la traversoit mal-à-propos, il ne feroit que s'attirer la haine du nouveau pape, & perdroit la charge de vice-chancelier dont il étoit assuré par écrit, en donnant sa voix au cardinal de Rouen. « Vous n'avez guere de pénétra- »

AN. 1458. „ tion, lui répartit Enée, de vous fier à l'écrit „ d'un homme qui n'a ni foi ni religion : gardez votre promesse, & le cardinal d'Avignon aura la chancellerie qui lui est promise „ aussi-bien qu'à vous ; il y a apparence qu'il „ manquera bien plutôt de parole à un Espagnol qu'à un homme de son pays. Seriez-„ vous assez fou pour donner votre voix à un „ jeune homme, qui est d'une nation ennemie „ de la vôtre ? Si vous n'avez aucun égard au „ bien de l'église & de la chrétienté, considérez votre intérêt particulier, & voyez ce que „ vous avez à craindre sous le pontificat d'un „ pape François „.

LXII. Son discours au cardinal de Pavie vice-chancelier.

Le vice chancelier écouta assez patiemment la remontrance de son ami, sans lui rien répliquer ; & Piccolomini voyant que le cardinal de Pavie l'avoit écouté avec beaucoup d'attention, lui dit qu'il connoissoit bien qu'il étoit tellement engagé avec le cardinal de Rouen, qu'il ne pouvoit plus s'en dédire. « Il est vrai, lui répondit „ ce cardinal, que j'ai promis de donner ma „ voix pour n'être pas seul de mon parti, étant „ assuré que l'archevêque de Rouen sera pape. „ Je croyois, reprit Piccolomini, que vous „ aviez un esprit plus solide, vous dégénérez „ des vertus de vos ancêtres. Votre oncle Martin Brando cardinal de Plaisance, voyant „ que le pape Jean XXIII. avoit passé les „ Monts, & retourné en Allemagne, où il avoit „ voulu transférer le saint siége, sous prétexte „ du concile assemblé à Constance, usa de tant „ d'adresse, qu'il le fit revenir en Italie, en „ élevant au pontificat le cardinal Colonne, „ qui prit le nom de Martin V. de sorte que „ pour combattre les sentimens de votre oncle „ qui ramena le pape d'Allemagne en Italie,

vous voulez d'Italie le faire passer en Fran- " AN. 1458
ce : vous qui êtes Italien, vous voulez pren- "
dre le parti des François contre ceux de votre "
nation : espérez-vous qu'il vous favorisera plu- "
tôt que ceux de son pays ? Vous me direz "
peut-être qu'il a promis de ne point sortir "
d'Italie sans le consentement du sacré college, "
& qu'il ne pourra obtenir ce consentement. "
Mais, dites-moi de grace, quand il voudra "
sortir d'Italie, y aura-t-il un cardinal assez "
hardi pour combattre ses sentimens ? Vous "
serez le premier qui, après en avoir reçu quel- "
ques graces, lui dira : Saint pere, allez où "
il vous plaira. Qu'est-ce que l'Italie quand "
un pape en est absent ? Elle perd tout son "
lustre en perdant le pape, & cependant "
vous consentirez à ce qui doit ruiner votre pa- "
trie : ou le pape ira en France, & l'Italie de- "
meurera sans chef & sans pasteur ; ou s'il "
demeure à Rome, nous aurons le chagrin de "
voir cette ville, autrefois la maîtresse du mon- "
de, soumise à un étranger : nous deviendrons "
les esclaves des François qui s'empareront de "
la Sicile & de toutes les places du patrimoine "
de l'église. Vous avez vu que sous le pontificat "
de Callixte, les Catalans étoient maîtres de "
tout. Après avoir éprouvé la tyrannie des Espa- "
gnols, vous voulez vous soumettre aux Fran- "
çois : Vous vous repentirez bien-tôt de leur "
avoir donné entrée en Italie. Vous verrez le "
college des cardinaux rempli de François ; ils "
s'y rendront si puissans, qu'il n'y aura plus de "
papes que de leur nation. Vous voulez donc "
donner des fers à votre patrie ? A quoi songez- "
gez-vous de vouloir établir vicaire de Jesus- "
Christ un homme comme l'archevêque de "
Rouen ? Est-ce avoir de la conscience & le "

„ moindre sentiment de piété & de justice ?
An. 1458. „ N'est-ce pas manquer de prudence & de juge-
„ ment ? N'avez-vous pas dit plusieurs fois que
„ l'église de Dieu seroit ruinée, si elle étoit
„ gouvernée par ce cardinal, & que vous ai-
„ meriez mieux mourir que de consentir à son
„ élection ? Pourquoi donc avez-vous si-tôt chan-
„ gé de sentiment ? Est-ce que dans un instant
„ de démon qu'il étoit, il est devenu un ange,
„ ou vous-même d'ange de lumiere, êtes-vous
„ devenu ange de ténebres ? il faut que ce chan-
„ gement se soit fait en vous, puisque vous ap-
„ prouvez l'avarice & l'ambition de cet homme.
„ Qu'est devenu l'amour que vous aviez pour
„ votre patrie, que vous préfériez autrefois à tou-
„ tes les nations de la terre ? J'aurois cru que vous
„ ne l'auriez jamais abandonnée, quand même
„ vous auriez vu vos plus chers amis se révolter
„ contr'elle. Vous m'avez bien trompé, ou plu-
„ tôt vous vous trompez vous-même ; & vous
„ trompez votre patrie, si vous ne sortez de cette
„ erreur ».

LXIII. Le cardinal de Pavie se départ de l'archevêque de Rouen.

Le cardinal de Pavie fut si touché de ces paroles, qu'il ne put s'empêcher de répandre des larmes ; & après quelques soupirs : « Vous me „ rendez confus, dit-il, mais que puis-je faire, „ j'ai donné ma parole, si j'y manque, je passe- „ rai pour un homme sans foi ? Hé bien, reprit „ Piccolomini, aimez-vous mieux trahir votre „ patrie que le cardinal de Rouen „ ? Ces paroles acheverent de convaincre le cardinal de Pavie, & il promit de se départir de la brigue des François. Celui de Sainte Marie la Neuve ayant appris les brigues qu'on faisoit pour le cardinal de Rouen, qu'il haïssoit extrêmement, & n'espérant pas d'être élevé au souverain pontificat, fit assembler tous les cardinaux Italiens, à la réserve

de Prosper Colonne, dans la chambre du cardinal de Gênes. Après leur avoir fait entendre les maux que l'on avoit à craindre, si on élisoit le cardinal de Rouen, il les exhorta à faire paroître de la fermeté, à s'attacher plutôt au bien de l'église & de l'Italie, qu'à leurs intérêts particuliers, & leur proposa Enée Piccolomini cardinal de Sienne, qui étant Italien & homme de mérite, étoit plus capable qu'aucun autre de remplir cette place. De sept cardinaux qui étoient présens, il n'y eut que Piccolomini qui combattit cette proposition, se confessant absolument indigne d'un rang si élevé.

AN. 1458.

LXIV. Le cardinal de Sainte Marie la Neuve propose Enée Piccolomini.

Peu de tems après on commença la messe, & quand elle fut achevée, on alla au scrutin. On mit un calice d'or sur l'autel, & les cardinaux de Rimini, de Rouen & Colonne s'en approcherent pour examiner si tout se passeroit dans l'ordre. Les quatre cardinaux prirent leurs places & se leverent les uns après les autres suivant leur rang d'ancienneté, pour aller mettre dans le calice le bulletin sur lequel ils avoient écrit le nom de celui à qui ils donnoient leur voix. Piccolomini y étant allé à son tour, le cardinal de Rouen qui sçavoit bien qu'il lui étoit contraire, ne put s'empêcher de lui dire : Souvenez-vous de moi dans cette occasion. Ce qui marquoit son imprudence, puisque dans ce moment on ne pouvoit changer ce qui étoit écrit. Piccolomini ne lui répondit que ces paroles. Quoi ! vous vous adressez à moi, qui ne suis qu'un petit ver de terre. Ensuite il reprit sa place. Le scrutin étant achevé, on mit la table au milieu de la chambre, & les trois cardinaux qui étoient auprès de l'autel, prirent le calice, & le renverserent sur cette table. En même temps on lut tout haut les noms de ceux qui étoient écrits dans les bulle-

LXV. On procede au scrutin pour l'élection d'un pape.

An. 1458. tins, afin qu'il n'y eût point de tromperie, & l'on trouva que le cardinal de Sienne avoit neuf voix, celui de Rouen six, & les autres beaucoup moins.

Mais comme aucun n'avoit le nombre suffisant, tous les cardinaux reprirent leurs places pour voir si à l'*accessit* ils pourroient s'accorder, ce qui donna quelque espérance au cardinal de Rouen, quoique dans la suite il n'en tira aucun avantage. Ils gardoient tous un profond silence, les plus jeunes attendant que les anciens parlassent. Enfin le vice-chancelier se leva, & dit qu'il donnoit sa voix à Piccolomini, ce qui fut un coup de foudre pour le cardinal de Rouen. Le silence recommença encore pendant quelque temps, les cardinaux ne faisant connoître leurs pensées que par le mouvement de leurs yeux. Ceux qui avoient quelque prétention, voyant qu'on alloit élire Piccolomini, sortirent sous différens prétextes. Dans le même temps Jacques cardinal de saint Anastase se déclara encore pour lui : ce qui consterna beaucoup ceux du parti contraire, parce qu'il ne lui falloit plus qu'une voix. Prosper Colonne voulant avoir la gloire de le faire Pape, se leva pour lui donner la sienne. Mais les cardinaux de Nice & de Rouen l'arrêterent, lui reprochant qu'il leur manquoit de parole, parce qu'il avoit déja donné sa voix au cardinal de Rouen. Ce reproche ne lui fit pas changer d'avis, il dit hautement qu'il se déclaroit pour Piccolomini, & en même tems tous les autres le saluerent en qualité de pape. Ils reprirent ensuite leurs places, & confirmerent son élection d'un commun consentement. Piccolomini qui n'avoit que cinquante-trois ans, fut ainsi élu le 27 du mois d'Août de cette même année, & prit le nom de Pie II.

LXVI. Enée Piccolomini cardinal de Sienne est élu pape & prend le nom de Pie II.

Quelques

Quelques momens après le cardinal Bessarion prenant la parole, tant pour lui que pour les autres partisans du cardinal de Rouen, s'adressa au nouveau pape, & lui parla en ces termes : « Saint Pere, nous ressentons tous une joie » parfaite de votre exaltation, & il est aisé » de voir par le choix qu'on vient de faire » de votre personne, que c'est le Saint Esprit » qui préside dans tous les conclaves, & qui » conduit les sentimens des cardinaux suivant » le but qu'il s'est proposé dans le gouvernement de son église : Si d'abord nous avons » eu des pensées différentes, c'étoit dans la » crainte que vous ne pussiez résister aux » fatigues qui accompagnent cette dignité, » ayant une santé peu assurée, & étant souvent incommodé de la goutte. Il nous sembloit que dans les périls dont l'église est » menacée pendant la guerre qu'on va faire » aux infideles, il falloit en la place que vous » allez remplir un homme plus jeune, plus » agissant, & qui pût, sans s'incommoder, s'exposer à de grands voyages. Ce ne sont que » vos infirmités qui nous ont empêché de vous » donner nos suffrages ; mais puisque Dieu en » a disposé contre nos sentimens, il donnera à » votre sainteté les forces nécessaires pour bien » remplir tous les devoirs de cette charge : & » comme nous n'avons manqué que par ignorance, nous tâcherons par notre fidélité, & » par l'exactitude de nos services, de réparer la » faute que nous avons faite en voulant vous » préférer le cardinal de Rouen.

An. 1458.

LXVII. Discours que lui fait le cardinal Bessarion.



Le nouveau pape répondit. « Vous avez » jugé plus favorablement de ma personne » que moi-même, puisque vous ne trouvez » en moi d'autre défaut que celui de ma mau-

LXVIII. Réponse du pape à ce discours.

AN. 1458. » vaisse santé & de ma goutte. Je me connois » tout-à-fait indigne du rang auquel on vient » de m'élever, & je puis vous assurer que je » l'aurois refusé, si je n'avois craint de condamner le jugement de ceux qui m'ont donné » leurs voix, & de m'attirer la colere du ciel » qui a fait déclarer pour moi les deux tiers du » sacré college. Quoique je veüille me conformer à la vocation divine, je ne laisse pas » d'approuver le procédé de ceux qui ont nommé le cardinal de Rouen, puisqu'après avoir » suivi, en donnant leurs voix, les mouvemens secrets de leur conscience, ils n'ont » pas laissé de confirmer mon élection, lorsqu'ils l'ont regardée comme l'ouvrage du » Saint Esprit. Je vous traiterai tous également » comme mes freres, puisque vous avez tous » fait votre devoir, quoique avec une conduite » différente ». Ensuite il quitta ses habits, & prit la tunique blanche, après avoir juré d'observer les délibérations que le sacré college avoit faites trois jours auparavant. Il s'assit sur l'autel, & y fut adoré de tous les cardinaux qui allerent l'un après l'autre lui baiser les pieds, les mains & la bouche. Aussi-tôt après on annonça au peuple par la fenêtre, que le cardinal de Sienne avoit été élu pape, & qu'il avoit pris le nom de Pie II.

Aussi-tôt que les domestiques furent informés de l'élection, ils allerent piller la cellule du cardinal de Sienne, ses livres & sa vaisselle d'argent. L'insolence du menu peuple alla plus avant, les premiers qui entrerent dans cette cellule, en abatirent les murailles, & en emporterent les marbres dont elle étoit bâtie; ils passerent même aux cellules des autres cardinaux où ils firent les mêmes

désordres, n'étant pas bien informés du nom du pape. Ils s'arrêterent long-tems dans celle du cardinal de Gênes dont ils confondirent le nom avec celui du cardinal de Sienne. Mais quand l'élection fut vérifiée, la joie fut universelle, on entendoit par-tout retentir le nom de Sienne; le peuple, qui peu de tems auparavant, avoit pris les armes les quitta aussi-tôt qu'il apprit que Piccolomini avoit été fait pape. Rome, qui quelques momens auparavant sembloit une place de guerre, devint tranquille dans un instant, & l'on ne vit dans toutes les rues que des tables dressées & des feux d'artifice.

AN. 1458.

LXIX. Joie dans Rome pour l'élection du pape.

Le pape fut conduit dans l'église de saint Pierre, & après être monté sur le grand autel, au pied duquel sont les tombeaux des Saints Apôtres, il s'assit sur le trône qu'on lui avoit préparé, & fut adoré des cardinaux, ensuite des évêques, & enfin de tout le peuple qui vint en foule lui baiser les pieds. Pendant la nuit on mit des lanternes à toutes les fenêtres, & des flambeaux au haut des tours; on n'entendoit dans toutes les rues que le bruit des tambours & des trompettes accompagné de cris de joie. Enfin les réjouissances furent si grandes, que les plus âgés avouoient qu'ils n'en avoient jamais vû de pareilles. Les principaux barons de Rome monterent sur des chevaux blancs, & se rendirent sur le soir au palais avec des flambeaux allumés pour saluer le nouveau pape. Ils étoient en si grand nombre, que les premiers étoient déja arrivés à l'église de saint Pierre, qu'il y en avoit encore un grand nombre au château Saint-Ange, d'où ils étoient partis. Cette joie se répandit dans les autres villes d'Italie, sur-tout à

Sienne, dont les habitans se distinguerent par leur magnificence, quoique les principaux seigneurs de cette république eussent été les ennemis du nouveau pape, étant évêque de leur ville & cardinal.

AN. 1458.

LXX. Histoire & caractere de Pie II.

Platin. in Pium II. Æn. Sylv. epist. 384. 385. 386.

Pie II. étoit né à Corsigny, petite ville à dix milles de Sienne, où étoit la maison de ses prédécesseurs. Son pere se nommoit Sylvius Piccolomini, & sa mere Victoire Forteguerra, d'une bonne famille, qui toutefois n'étoit pas ancienne. M. Dupin dit que ce fut à Pienza qu'il vint au monde l'an 1405. dans le territoire de Sienne où son pere étoit en exil ; mais cela n'est pas contraire à ce que l'on vient de dire ; parceque Pie II. pour illustrer le lieu de sa naissance qui s'appelloit auparavant Corsigny ou Corsignana, l'érigea ensuite en ville épiscopale à laquelle il donna le nom de Pienza, de son nom de Pie. Victoire Forteguerra sa mere étant enceinte de lui, avoit songé qu'elle accouchoit d'un enfant mitré ; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier sur la tête, elle crut qu'Enée seroit la honte & le deshonneur de sa famille ; mais la suite justifia le contraire. Il fut élevé avec assez de soin, & fit beaucoup de progrès dans les belles lettres. Après avoir fait ses études à Sienne, il alla en 1431 au concile de Basle avec le cardinal Dominique Capranica qu'on appelloit de Fermo, parcequ'il étoit administrateur de cette église. Enée fut son secrétaire, & n'avoit alors que vingt-six ans. Ensuite il exerça la même fonction auprès de quelques autres, & du cardinal Albergati qui l'envoya en Ecosse. A son retour il fut honoré par le concile de Basle des charges de reférendaire, d'abréviateur, de chancelier, d'agent général,

fut envoyé plusieurs fois à Strasbourg, à Francfort, à Constance, en Savoye, chez les Grisons, AN. 145
& fut pourvu de la prévôté de l'église collégiale de Saint Laurent de Milan. Au milieu de ses négociations il publioit toujours quelque ouvrage; ce fut alors qu'il composa ceux qui étoient favorables au concile de Basle, & désavantageux au pape Eugene IV. Il changea de sentiment dans la suite, lorsqu'il fut devenu pape, comme on le voit par sa bulle du vingt-quatrième d'Avril 1463. qui est au commencement du recueil de ses œuvres, & dans laquelle il retracte tout ce qu'il avoit écrit autrefois en faveur de ce concile, & fait défense d'appeller des jugemens du pape à aucun concile.

Felix V. voulut l'avoir pour secrétaire, & l'empereur Frédéric l'appella en 1442. pour exercer le même emploi auprès de sa majesté impériale, qui l'honora de la couronne poëtique, & l'employa en différentes ambassades, à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême & ailleurs. Le pape Eugene IV. dont il avoit combattu les intérêts dans ses écrits, fit néanmoins beaucoup d'estime de son génie; & le pape Nicolas V. lui conféra l'évêché de Trieste qu'il quitta quelque tems après pour celui de Sienne. Le même pape se servit de lui en qualité de nonce dans l'Autriche, la Hongrie, la Moravie, la Bohême & la Silésie, où il réussit très-bien, & fit des merveilles dans les diettes de Ratisbonne & de Francfort qu'il fit assembler pour former une ligue contre les Turcs. La mort de Nicolas V. fit échouer ce projet. Callixte III. qui fut son successeur, arrêta à Rome l'évêque de Sienne qui vouloit s'en retourner en Allemagne, & le fit cardinal en 1456. Enfin lorsque ce pape fut mort, on le

choisit pour remplir sa place, comme on vient

AN. 1458. de le rapporter. Nous avons ses œuvres en un volume imprimé à Basle en 1551. Le recueil de ses lettres a été aussi imprimé à Nuremberg, à Louvain & à Lyon. Son secrétaire Jean Gobelin Persona a écrit son histoire en douze livres, ou, selon les meilleurs critiques, a prêté son nom à ce pape, qui lui-même l'a composée. Elle a été imprimée à Rome *in*-4° en 1584. & 1589. & à Francfort *in-folio* en 1614.

LXXI. Divers sentimens des princes sur l'élection du pape.

Quoique son élection ne fût pas également approuvée de tous les princes, toutefois ils en parurent à l'extérieur assez contens. Ferdinand roi de Naples en témoigna beaucoup de joie; Alphonse son prédécesseur & son pere ayant été intime ami du cardinal de Sienne. Quoique François Sforce duc de Milan eût desiré qu'un autre eût été élevé à cette dignité, il ne laissa pas d'ordonner des réjouissances publiques dans tous ses états au sujet de cette élection. Le duc de Modene qui avoit de l'obligation à Piccolomini, parcequ'il s'étoit employé auprès de l'empereur Fréderic pour lui faire donner l'investiture de ce duché, ne voulut pas se montrer ingrat de ses bienfaits, afin qu'il lui continuât sa protection dans un temps où il étoit plus en état de lui faire du bien. Il fit faire un feu d'artifice à Ferrare, ensuite un tournois magnifique, & n'oublia rien pour marquer sa joie & sa reconnoissance. Les marquis de Mantoue, de Montferrat & de Saluces, qui étoient aussi amis du pape, firent leur devoir en cette occasion. Les Vénitiens & les Florentins ne furent pas contens, parcequ'ils étoient anciens ennemis des Siennois; & ils furent si peu maîtres de leur ressentiment, que si quelqu'un de Sienne leur disoit

dans les rues en les saluant, Dieu vous conserve, ils répondoient par des injures. Ils ne laisserent pas toutefois d'envoyer des ambassadeurs à Rome pour féliciter le nouveau pape. L'empereur Frédéric qui avoit fait donner à Piccolomini le chapeau de cardinal, apprit son élection avec plaisir. Le roi d'Espagne en ressentit aussi beaucoup de joie. Mais ceux de France, d'Ecosse, de Danemarck, de Pologne, de Hongrie & de Chypre n'en parurent pas fort satisfaits. AN. 1458.

LXXII. Mort du cardinal Capranica de Fermo.

Dans le temps qu'on faisoit les obseques du pape Callixte, le cardinal Dominique Capranica mourut. Il fut beaucoup estimé pour son érudition, pour son expérience dans les affaires, & pour ses mœurs : on pensa même à lui pour le faire succéder à Callixte, selon quelques historiens. Tous les gens de bien le pleurerent ; & Gobelin dit que ç'eût été un modele achevé de vertu, s'il eût été moins sujet à la colere. Il a composé quelques ouvrages, qui sont une introduction pour le gouvernement du pontificat, un traité de l'art de bien mourir, un discours à Alphonse roi de Naples, & quelques autres.

LXXIII. Mort de Maphée Vegius.

Dupin Bibl. des Aut. 15. sect. pag. 45. t. XII édit. d'Holl.

Dans la même année mourut encore Maphée Vegius de la ville de Lodi proche Milan, dataire de Martin V. Il est des auteurs de son siecle, dit M. Dupin, celui qui a écrit le plus utilement, le plus agréablement & le plus élégamment. Le meilleur & le plus travaillé de ses ouvrages est un traité de l'éducation chrétienne des enfans, dans lequel il parle avec beaucoup de solidité des devoirs des peres & meres, des études des enfans, & des vertus qu'on doit leur inspirer Il est plein d'une morale très-chrétienne & d'une sagesse peu commune. Les six livres du même auteur, de la

An. 1458. persévérance dans la religion, contiennent une piété très-solide & des instructions très-utiles pour y faire de grands progrès, & pour entretenir & conserver des sentimens de piété & de religion; aussi-bien que les discours des quatre dernieres fins de l'homme, qu'il traite avec beaucoup de noblesse. Le dialogue de la vérité exilée est un jeu d'esprit. On a encore de lui un supplément du douzieme livre de l'Enéïde de Virgile, & quelques pieces de poësie & d'éloquence.

LXXIV. Couronnement du pape Pie II.

Platin. in vita Pii II.

Æn. Sylv. epist. 384.

Pie II. s'étant fait couronner à Rome le troisieme de Septembre, donna avis de son élection à tous les princes chrétiens, & demanda humblement leurs prieres. Il écrivit de même à l'université de Paris. Sa lettre est du quatrieme du mois de Décembre. Comme il étoit persuadé que les Turcs feroient toujours de grands progrès, tant que les princes chrétiens seroient divisés, il s'appliqua à les réunir; & comme il étoit très-disposé à recevoir les conseils de ceux qui devoient contribuer au secours de la religion chrétienne contre les infideles, il convoqua une assemblée à Mantoue, comme en un lieu fort commode, & il y invita tous les princes chrétiens, pour délibérer des moyens d'empêcher les conquêtes des Turcs. Quoiqu'il ne fût pas bien intentionné pour la France, à cause de la pragmatique-sanction dont il avoit été toutefois un des principaux auteurs, lorsqu'il étoit au concile de Basle tout-à-fait déclaré contre Eugene IV. il ne laissa pas d'écrire au roi Charles VII. pour le prier de se trouver à Mantoue en personne dans le mois de Juin de l'année suivante, auquel temps elle étoit indiquée. Sa lettre est du troisieme du mois d'Octobre.

LXXV. Il convoque l'assemblée de Mantoue, & en écrit au roi de France.

Æn. Sylv. epist. 385.

Il exhorte le roi comme le prince le plus pieux & le principal défenseur de la religion chrétienne, à honorer cette assemblée de sa présence, parcequ'on tireroit de grands avantages de ses sages conseils dans une affaire de si grande importance ; & que les autres princes, les nations & les royaumes voyant le fils aîné de l'église se trouver en personne à cette assemblée pour la défense de la cause commune, auroient honte de ne pas suivre son exemple. Il ajoute que si sa majesté n'y peut venir elle-même, elle y envoie du moins ses ambassadeurs avec un plein pouvoir, non-seulement touchant l'affaire pour laquelle on devoit s'assembler, mais aussi pour ce qui regarde la paix ou la treve avec ceux qui étoient en différend avec la France, afin que tous les fideles jouissant d'une paix constante & solide, on pût consommer l'ouvrage dans une parfaite union. Il représente au roi qu'il a justement hérité de ses prédécesseurs le nom de très-chrétien, pour avoir dignement défendu la religion de Jesus-Christ ; & que Dieu ne lui a donné une portion de sa puissance, que pour être le protecteur de son troupeau dans ces fâcheuses conjonctures. Enfin il lui fait sçavoir qu'on a exprès choisi Mantoue, afin qu'il y pût venir plus commodément, ou du moins quelque prince du sang en sa place. Dans la réponse que le roi fit à cette lettre, il loue le pape de ses pieux desseins, & promet d'assembler les prélats, les grands seigneurs & autres personnes considérables de son royaume, pour traiter plus mûrement de cette affaire. Il l'assure aussi qu'il lui fera sçavoir ce qu'on auroit déterminé, par ses ambassadeurs, auxquels il donneroit des pleins pouvoirs.

An. 1458.

LXXVI. Réponse du roi de France au pape.

Æn. Sylv. epist. 386.

AN. 1458.

LXXVII. Le pape écrit à Pogebrac roi de Bohême. *Cochil. hist. Hussit. l. 12. p. 416.*

Pie II. écrivit aussi aux autres princes en des termes conformes à leur état & à leur condition. Il invita pareillement Pogebrac à cette assemblée, & ne fit point difficulté de lui donner la qualité de roi de Bohême, à l'exemple de Callixte III. parcequ'il avoit abjuré au moins extérieurement son hérésie. Pogébrac répondit au pape qu'il ne pouvoit pas se trouver en personne à l'assemblée de Mantoue, ayant à réduire les Silésiens qui persévéroient dans leur révolte : mais il promit d'y envoyer ses ambassadeurs.

LXXVIII. Le cardinal Bessarion envoyé à l'empereur & aux autres princes d'Allemagne.

Comme l'empereur étoit par sa qualité celui qui devoit faire le premier pas & le plus grand éclat, le cardinal Bessarion lui fut envoyé par le pape, de même que vers tous les autres princes d'Allemagne, pour les solliciter tous ensemble à concourir unanimement pour un si noble dessein. Mais il y trouva les affaires tellement embarrassées par la mésintelligence de ces princes, & par les dispositions qu'il y avoit déja à une rupture ouverte, qu'on n'eut pas seulement le loisir de lui donner audience. Matthias roi de Hongrie étoit irrité contre l'empereur, de ce qu'il refusoit de lui rendre la couronne sacrée dont sa majesté impériale s'étoit emparé, & sans laquelle néanmoins, suivant une coutume superstitieuse de cet état, il n'avoit que le nom de roi, la possession du royaume ne lui pouvant être justement acquise que par l'imposition de cette couronne. Pogebrac sensible aux oppositions ouvertes & secretes que l'empereur formoit tous les jours, & qu'il continuoit de fomenter contre son établissement dans le royaume de Bohême, s'ouvroit de bon cœur à toutes les propositions qu'on lui faisoit pour détourner Frédéric, Albert IV. & Sigis-

mond I, duc d'Autriche, l'un frere, & l'autre cousin germain de sa majesté impériale, le prince de Baviere, les électeurs de Mayence & palatin du Rhin, & presque toute l'Allemagne étoient de la partie; tellement que la tempête grossissoit tous les jours par le concours des puissances qui venoient en foule. L'orage étoit prêt à tomber sur Frédéric, si son bonheur & l'amitié du marquis de Brandebourg qui s'y opposa fortement, ne lui eussent épargné cette disgrace, en le garantissant d'une chute presque infaillible.

AN. 14

LXXI. Troubl régnent e lemagne.

Il est vrai qu'il appaisa Matthias & Pogebrac par les assurances secretes qu'il leur fit donner, au premier, de lui rendre la couronne de Bohême; au second, de cesser désormais de traverser son établissement par aucune voie directe ou indirecte, & d'appuyer encore ses intérêts auprès du pape qu'il sçavoit lui être contraire, & de ménager si adroitement les dispositions du saint siége, qu'il empêcheroit toujours qu'on y procédât au préjudice de sa couronne. Ces mesures étant prises par l'empereur, il fallut nécessairement que la conspiration échouât, & que ceux qui s'y trouvoient encore engagés, essuyassent tous les ressentimens de Frédéric, qui n'osant attaquer les électeurs qui sembloient avoir consenti au projet de sa disgrace; ou peut-être ne voulant pas tout-à-la-fois s'attirer tant de puissances, s'attacha seulement à agir contre les deux princes de sa maison, Albert & Sigismond, comme aux deux principaux mobiles de la conspiration qui s'étoit tramée contre son autorité. Tous ces troubles lui servirent d'excuse auprès du pape, pour ne se point trouver à l'assemblée de Mantoue.

LXX. L'emp ménage rois de grie & d hême.

AN. 1458.

LXXXI. Le pape confirme le royaume de Naples à Ferdinand.

La mort du pape Callixte ayant fini toutes les difficultés qui empêchoient l'investiture & le couronnement de Ferdinand pour le royaume de Naples, Pie II. qui lui succéda, fut bien aise d'avoir sa protection de ce prince, pour retirer des mains de Piscinin les villes d'Assise, de Gueldo & de Nicera, dont il s'étoit emparé avec les troupes du feu roi Alphonse qu'il commandoit. Ferdinand lui fit rendre ces places, & lui céda Bénevent & Terracine que son pere avoit retenues, & que le pape prétendoit être du domaine de l'église. Pie II. par reconnoissance lui envoya à Naples le cardinal des Ursins pour le couronner & le mettre en possession du royaume, sans avoir égard aux oppositions de René d'Anjou & de Jean duc de Calabre son fils, qui étoit alors à Gênes, dont on l'avoit fait gouverneur, pour s'oppo-ser à Alphonse. Cependant en faveur de ces deux princes, on ajouta dans l'acte d'investiture, sans préjudice du droit d'autrui, outre les autres conditions qu'on avoit coutume de mettre dans l'inféodation du royaume. Ferdinand de son côté, pour ne pas paroître ingrat envers le pape, maria une de ses sœurs avec Antoine Piccolomini neveu de sa sainteté, & lui donna le duché d'Amalfi pour sa dot, avec une grande somme d'argent que Meyer fait monter à six cens mille écus d'or ; son pere Alphonse, à ce qu'on disoit, lui ayant laissé plus de six millions. Piccolomini fut fait intendant de justice dans tout le royaume de Naples. Par cet accord Ferdinand devint paisible possesseur de ses états.

Spond. ad ann. 458. n. 32.

Vide Baron. tom. XI. annal. ann 1097. & epi. tom. eodem anno, n. 26.

Coll. l. 6. apud Meyerum ex Monstrelet.

LXXXII. Mahomet II. prend Corin-

Tout n'étoit pas si tranquille en Orient. Mahomet II. empereur des Turcs s'empara dans cette année de Corinthe qu'il prit par

force, & rendit tout le Peloponese tributaire, tandis que les deux freres Paléologues, Démétrius & Thomas se faisoient la guerre, travailloient à leur propre ruine, & sollicitoient les Latins à les secourir. Phranzès déplore ici l'aveuglement de ces princes sur qui la colere de Dieu éclatoit d'une maniere si visible; & Chalcondyle ajoute qu'il ne se passoit point d'année que les infideles n'enlevassent quelque chose aux chrétiens. Il compte deux empires, douze royaumes, un grand nombre de provinces, deux cens villes considérables; desorte que si Dieu n'eût abrégé les jours de Mahomet, il se seroit peut-être rendu maître de toute l'Italie, sur laquelle il avoit déja gagné beaucoup de terrein.

AN. 1458.

...che & rend le Peloponese tributaire.

Phranz.l.3. c. 3.

Chalcond.l. 9. c. 1.

LXXXIII. Gennadius se démet du patriarchat de Constantinople.

Gennadius qui avoit été élu patriarche de Constantinople, & instalé par Mahomet après la prise de cette ville, assembla les évêques, le clergé & les principaux du peuple, & renonça en leur présence au patriarchat qu'il avoit possédé durant cinq ans & quelques mois. Il se retira au monastere de saint Jean Prodrome en Macedoine, où il finit ses jours en paix, quelques instances qu'on lui fît pour l'arrêter à Constantinople. On lui donna pour successeur un certain Isidore, homme simple & de mœurs réglées; mais il ne jouit pas long-tems de cette dignité. Joasaf fut mis en sa place, homme fort paisible, & qui haissoit les disputes.

Sup. lib. cx. n. 12.

LXXXIV. Le roi de France fait la guerre aux Anglois.

En France le roi Charles VII. souffroit avec peine que les Anglois fussent encore maîtres de Calais & de Guines en Picardie. Dans le dessein de retirer ces places de leur domination, il fit un traité avec Christien I. roi de Danemarck, par lequel ce dernier s'obligeoit de fournir à la France quarante

vaisseaux & six à sept mille hommes à la solde
An. 1458. du roi Charles, & qui seroient employés contre l'Angleterre. Ce traité avoit été conclu dès l'an 1456. sans qu'on voie qu'il ait été exécuté, sans doute parceque le roi de Dannemarck étoit brouillé avec le roi d'Ecosse allié de la France. Cela n'empêcha pas le roi d'attaquer les Anglois, il le fit même à la sollicitation de la reine d'Angleterre, qui voyant que Richard duc d'Yorck vouloit se rendre maître absolu des affaires, & usurper la royauté sur la maison de Lancastre, pour la faire entrer dans la sienne, employa le crédit de René d'Anjou son pere pour engager le roi de France à s'opposer aux desseins du duc d'Yorck. Charles VII. y consentit, & chargea le sénéchal de Brezé de cette entreprise. Le sénéchal équipa une flotte à Honfleur, qui fit voile le vingtieme d'Août de l'année précédente avec quatre mille hommes, & arriva le vingthuitieme sur les côtes d'Angleterre vers Sandwick.

LXXXV.
Prise de Sandwick en Angleterre par les François.

La descente se fit sans opposition du côté de la mer, & Pierre de Louvain se rendit maître du port; mais il n'en fut pas de même du côté de la terre ferme, où Brezé avoit envoyé dix-huit cens hommes avec de braves officiers. Les François forcerent un boulevart entouré d'un fossé plein d'eau, d'où ils chasserent les Anglois qu'ils poursuivirent l'épée à la main jusques dans la ville où ils entrerent pêle-mêle avec leurs ennemis. On s'y battit vigoureusement de part & d'autre, mais les Anglois furent contraints de céder & de sortir de la ville qui fut pillée par ceux qui y étoient entrés, pendant que le bailli d'Evreux étoit dehors avec ses troupes, pour empêcher

Matthieu Couci, hist. de Charl. VII. p. 476.

les milices Angloises qui accouroient de toutes parts, de s'emparer des portes. Il soutint leurs attaques pendant six heures ; & cette défaite fut cause que le sénéchal de Brezé prit le parti d'abandonner la ville, & de faire embarquer ses soldats sur les cinq heures du soir ; ce qui se fit avec beaucoup d'ordre. L'on fut à l'ancre à la vue de la ville encore trois jours, après lesquels on mit à la voile, & l'on arriva heureusement à Honfleur avec tout le butin qu'on avoit fait pendant l'action, & un grand nombre de prisonniers dont les François tirerent de grosses rançons. Mais cet avantage ne rétablit pas les affaires de Henri, & n'empêcha pas que le duc d'Yorck ne continuât toujours ses poursuites pour chasser le roi légitime & s'emparer de la royauté. An. 1451

LXXXVI
Réconci tion des de partis des La castres & d Yorcks.

Le roi d'Angleterre pour réunir les Lancastres & les Yorcks, avoit pris occasion de la descente des François, & leur avoit représenté l'intérêt qu'ils avoient tous de s'opposer à l'ennemi commun, qui profitant de leurs divisions les venoit insulter jusques chez eux, après leur avoir enlevé tant de belles provinces au-delà de la mer. Il dépêcha différens couriers à tous les princes de l'une & l'autre maison, & fit dire en particulier au duc d'Yorck & à ses amis, qu'ils pouvoient tout espérer de lui. Chacun se trouva à une assemblée convoquée à ce sujet, mais les partis étoient séparés : celui de Lancastre, qu'on appelloit de la Rose rouge, occupoit les maisons des fauxbourgs, & celui d'Yorck, de la Rose blanche, logeoit dans la ville ; le roi au milieu demeurant dans l'évêché, pour servir de barriere aux deux factions. Les Lancastres tenoient leur assemblée dans le chapitre de Westmins-

ter, & ceux de la faction d'Yorck dans le couvent des moines noirs. Après quelques contestations, on se trouva d'accord, on se promit solemnellement un oubli entier du passé, & une union constante pour l'avenir. On fit même des processions, dans lesquelles la reine étoit conduite par le duc d'Yorck son plus mortel ennemi.

AN. 1458.

LXXXVII. La guerre recommence & le duc d'Yorck leve une armée.

Polid. Virg. hist. Angl.

Mais peu de jours après l'on s'apperçut aisément que l'antipathie n'étoit pas éteinte. Un jour que le comte de Warvick sortoit du conseil du roi, un de ses gens prit querelle avec un domestique du roi, le tua brusquement & prit la fuite. Les gardes n'ayant pu l'arrêter, s'en prirent au comte son maître, & le maltraiterent de paroles. C'en fut assez pour recommencer la guerre, le duc d'Yorck publia par-tout que la reine avoit violé la paix. Il commanda au comte de Salisbery de s'avancer vers Londres avec cinq mille hommes, d'aller demander justice au roi contre la reine même, & en cas de refus, d'entrer en action, pendant qu'il lui préparoit du secours. La reine le prévint, & envoya au-devant de Salisbery le baron d'Andelay, qui fut défait & tué sur la place. Le duc d'Yorck après cet avantage croyoit pouvoir aller jusqu'à Londres avec d'autant plus de facilité, que le comte de Warvick lui avoit amené des troupes de Calais. Mais la reine qui avoit des espions par-tout, ayant été avertie de ses desseins, lui débaucha André Trolop, le plus expérimenté de ses capitaines, qui avoit fait la guerre en France avec beaucoup de réputation; & Trolop eut assez de crédit pour se faire suivre des meilleures troupes du duc. Il se rendit avec elles à l'armée royale. Le duc étonné de cette dé-

sertion, & appréhendant quelque nouvelle trahison, fut obligé de se retirer en Irlande. Les comtes de Salisbery & de Warvick passerent la mer, & s'en allerent à Calais, ce qui rendit la paix à l'Angleterre pour quelque temps.

AN. 1458.

LXXVIII. Il est contraint de se retirer en Irlande.

La France sur la fin de cette année perdit un de ses alliés en la personne d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France. Il étoit second fils de Jean V. & de Jeanne de Navarre, & étoit né le vingt-quatriéme d'Août 1393. Il portoit le titre de comte de Richemont, & c'est sous ce nom qu'il prit le parti de la maison d'Orléans, & qu'il donna souvent des marques de sa valeur, sur-tout à la bataille d'Azincourt en 1415. où toutefois il fut fait prisonnier par les Anglois jusqu'en 1420. Il eut toujours le cœur très-françois, quoique durant les divisions de la maison royale de France, il eût suivi le parti des Anglois, parceque le roi & la reine de France s'étoient livrés à eux contre le dauphin leur propre fils. A son retour d'Angleterre il se joignit au duc de Bourgogne: mais le dauphin étant devenu roi sous le nom de Charles VII. le mit dans ses intérêts, le fit connétable de France le septieme Mars 1424. & lui assura la possession du duché de Touraine que Charles VI. son pere lui avoit déja donné. Il battit en Normandie & en Poitou les Anglois, & gagna la bataille de Patay en Beausse en 1429. Il s'employa pour la réconciliation du duc de Bourgogne avec le roi, & ménagea adroitement la réduction de la ville de Paris, où il entra en 1437. Il succéda au duché de Bretagne par la mort de Jean VI. son frere & de ses neveux François I. & Pierre II. Mais il ne le garda pas long-temps,

An. 1459. étant alors âgé de soixante-quatre ans. Quoique duc de Bretagne, il conserva toujours la charge de connétable, disant qu'il vouloit honorer dans sa vieillesse une charge qui l'avoit honoré lui même dans un âge moins avancé. Il mourut à Nantes le vingt-sixieme de Décembre 1458. François de Bretagne II. duc de ce nom, qu'on nommoit le comte des Vertus, & qui étoit fils de Richard de Bretagne, lui succéda, & fit hommage au roi à Montbason le vingt-huitieme de Février de l'année suivante 1459.

LXXXIX. Mort d'Artus III. duc de Bretagne & connétable de France.

D'Argentré, hist. de Bretagne.

XC. Le pape part de Rome pour se rendre à Mantoue.

Platin. in Pium II. Comm. Pii II. lib. 2.

Au commencement de cette année le pape fit tous les préparatifs nécessaires pour l'assemblée qu'il avoit convoquée à Mantoue : il partit de Rome le dix-huitieme de Février, & y laissa le cardinal Nicolas de Cusa son légat, le prince de Colonne en qualité de gouverneur, avec quelques cardinaux, auditeurs de rote & avocats, afin d'y tenir la cour, comme s'il eût été présent. Il fit même un décret du consentement du sacré college, qui portoit que si Dieu disposoit de lui, & qu'il vînt à mourir hors de Rome, on ne pourroit élire son successeur ailleurs que dans cette même ville. Il fit son voyage à petites journées, s'arrêtant dans les villes plus ou moins selon le besoin des affaires. Il célébra le vingt deuxieme de Février la fête de la chaire de saint Pierre à Corsignan, lieu de sa naissance, où il fit bâtir une ville qu'il nomma Pienza. De-là il vint à Sienne qu'il érigea en archevêché, sous la jurisdiction duquel il mit les quatre évêchés voisins par une bulle expresse du 23 d'Avril, & en fit Antoine Piccolomini son neveu le premier archevêque, l'ayant déja nommé évêque de cette ville dès le premier jour qu'il fut élu pape. Ce fut à Sienne

qu'il reçut les ambassadeurs de l'empereur Frédéric, & des rois de Castille, de Hongrie, de Portugal, de Bohême, des ducs Philippe de Bourgogne & Albert d'Autriche, des marquis de Brandebourg Frédéric & Albert. Comme les Allemands supportoient avec peine que le pape donnât à Matthias la qualité de roi de Hongrie, parceque les barons du pays, à ce qu'ils disoient, avoient élu l'empereur pour leur roi; il leur répondit que leurs plaintes n'étoient pas justes; qu'il ne pouvoit se dispenser d'appeller rois ceux qui occupoient les royaumes, que c'étoit la coutume du saint siége, & que Callixte son prédécesseur en avoit usé de même envers Pogebrac roi de Bohême. AN. 1459.

Tous ces ambassadeurs ayant rendu publiquement leurs devoirs & leur obéissance au pape dans l'église, celui du roi de Bohême voulut faire ses soumissions dans un consistoire secret, dans l'appréhension de faire perdre à son maître une partie de son royaume s'il se soumettoit entierement au saint siége. Il est vrai que Pogebrac avoit abjuré son hérésie l'année précédente, mais chacun étoit persuadé que cette abjuration n'étoit pas sincere, & que ce prince vouloit faire servir les choses les plus saintes au dessein qu'il avoit de demeurer paisible possesseur de la Bohême. C'est pourquoi les députés des Siléfiens protesterent qu'ils ne vouloient point reconnoître Pogebrac pour leur roi, se plaignirent que le pape l'eût ainsi qualifié dans ses lettres, & demanderent du secours pour se garantir du péril où la religion catholique se trouvoit dans leur pays. Sur cela le pape leur promit d'écrire au roi de Bohême, de l'exhorter à ne les point troubler, & de l'avertir de

XCI. Plaintes des Siléfiens contre Pogebrac roi de Bohême.

AN. 1459. renvoyer au saint siége tous les différends qui naîtroient à ce sujet ; & il ajouta que si le roi n'obéissoit, il y pourvoiroit autrement. Pour commencer à exécuter sa promesse, il envoya en Bohême Jérôme archevêque de Crete, & François de Tolede archidiacre de Séville. Ils arriverent à Prague sur la fin du mois d'Octobre ; & après avoir porté le roi à la paix, ils passerent à Breslaw pour en conférer avec les principaux de la ville & du clergé. Ils retournerent à Prague à la fin de Décembre avec des envoyés de Breslaw ; & après toutes ces négociations, on conclut à la paix qui fut faite à ces conditions : Que le roi ne conserveroit plus de haine ni d'animosité contre la ville & le clergé de Breslaw, ni aucune autre de celles qui étoient entrées dans leur parti, & qui l'avoient favorisé : Qu'il conserveroit tous les privilèges : Qu'il défendroit les droits & la liberté des églises : Qu'il feroit respecter & garder les censures ecclésiastiques dans tous ses états : Qu'il les protégeroit contre tous ceux qui voudroient introduire des hérésies dans la ville & le diocese de Breslaw & ailleurs : Qu'il accorderoit à ladite ville trois années de treve avant que de lui prêter hommage ; que cependant ils promettoient de lui obéir comme des fideles sujets, & de confirmer cette promesse par l'engagement ordinaire, après ce terme de trois années. Le roi de Bohême admit toutes ces conditions, & promit obéissance au saint siége, & de défendre avez zele la foi orthodoxe. Ce fut ainsi que la paix fut conclue, & l'acte scellé le treizieme de Janvier 1460. & le dix-huitieme les envoyés se retirerent de Prague, & le roi s'achemina le même jour vers la Moravie. La Bohême eût

Cochlée, hist. Hussit. l. 2.

pu être heureuse en effet sous le regne de Pogebrac, si Rocquesane ne lui eût pas inspiré ses erreurs dès son enfance, en ne lui débitant que des calomnies contre l'église Romaine, & lui faisant accroire qu'il vivoit dans sa religion suivant le concordat du concile de Basle, que les Hussites n'observoient cependant en aucune maniere. C'est ce qui fit que ce prince aima mieux s'exposer à toutes sortes de périls, que de quitter ses premiers sentimens. AN. 1459.

XCII. Le pape nomme à Prague un administrateur de l'église. Cochlée, ib.

Ce qui excita de nouveaux troubles dans ce royaume, fut que le pape y envoya Venceslas docteur en droit canon, & déja doyen de l'église catholique de Prague, pour être administrateur de l'archevêché. Ce doyen partit de Rome & vint à Prague; il y fit lire publiquement les lettres apostoliques par lesquelles il étoit pourvu de cette dignité. Le premier magistrat de la ville & les partisans de Rocquesane s'y opposerent fortement, parcequ'ils prétendoient que l'archevêché ayant été promis au même Rocquesane dès le temps de l'empereur Sigismond, ils ne vouloient point d'autre administrateur que lui seul. Les deux partis eurent recours au roi, qui se trouvant également pressé par les uns & par les autres, promit de les protéger tous, & laissa néanmoins l'affaire indécise; ensorte qu'il y eut pendant plusieurs années deux administrateurs, l'un Catholique & l'autre Hussite. Ce fut alors que Rocquesane fit un long traité des sacremens de l'église suivant la foi universelle contre la secte des Thaborites, afin de se justifier dans l'esprit des catholiques, de la doctrine desquels il paroissoit ne se pas beaucoup éloigner. Mais pour revenir au voyage du pape,

AN. 1459.

sa sainteté partit de Sienne pour se rendre à Florence, où le fameux Cosme de Médicis qui gouvernoit absolument cette république, & qui passoit pour le plus riche particulier de l'Europe, le reçut avec beaucoup d'honneur & de magnificence. Il étoit né le vingt-septieme de Septembre 1399 fut gonfalonnier de Florence, & mourut l'an 1464. âgé de soixante-cinq ans trois mois & vingt jours, amassa des trésors immenses par son commerce dans tous les pays d'Europe & d'Asie. Son bonheur lui suscita beaucoup d'envieux, par les intrigues desquels il fut exilé avec son frere. Il se retira à Venise où il fut reçu comme un souverain, & quelque temps après les Florentins le rappellerent avec beaucoup d'honneur, le reçurent avec un applaudissement universel, & l'honorerent du titre de pere du peuple & de libérateur de la patrie. Comme il aimoit les sciences & les sçavans, il en attira par ses libéralités à Florence plusieurs qui travaillerent à rendre son nom immortel par leurs ouvrages. Il fit une très-belle bibliothéque enrichie de manuscrits rares, & de bons livres que Catherine de Médicis partagea depuis avec son frere le duc de Toscane. Quelques-uns de ces manuscrits grecs & latins ont été apportés en France. Enfin le pouvoir de Cosme de Médicis fut si grand, qu'il ne lui manquoit que le titre & le nom de roi, & que la plupart des villes & des souverains d'Italie suivoient ses conseils, parcequ'il étoit exactement informé de tout ce qui se passoit dans l'univers, par ses correspondances avec les marchands de tous les pays.

XCIII. Le pape arrive à Florence où il est reçu par Cosme de Médicis.

Paul Jov. elog. lib. 7. Gobel. Pers. Comment. Pii II. l. 2.

Ibidem.

Pendant que le pape étoit à Florence, saint Antonin son archevêque mourut le deuxieme

jour de Mai un mercredi veille de l'Ascension, à l'âge d'environ soixante-dix ans. Il étoit religieux de saint Dominique, & étoit né à Florence en 1389. de Nicolas Pierrozzi sécrétaire public de la ville, & de Thomasie son épouse. Il passa avec honneur par toutes les charges de son ordre. Cosme de Médicis lui donna dans toutes les occasions des marques d'estime & de bienveillance. La république de Florence l'employa aussi en diverses ambassades auprès des papes Nicolas V. Callixte III. & Pie II. Il étoit sçavant dans la jurisprudence civile & canonique, & dans l'histoire ecclésiastique. Le pape Eugéne IV. le nomma en 1446. à l'archevêché de Florence qu'il remplit après Zabarella de Padoue. Pie II. qui l'estimoit beaucoup, venoit de le charger avec plusieurs autres de travailler à la réforme des ecclésiastiques & des laïques. Pie II. voulut être présent à ses funérailles. On porta le corps du saint de la cathédrale au couvent des Dominiquains, où il avoit choisi le lieu de sa sépulture, que Dieu honora bien-tôt d'un grand nombre de miracles qui s'y opérerent par l'intercession de ce saint archevêque.

AN. 1459.

XCIV. Mort de saint Antonin archevêque de Florence.

Vincent Mainard in vita S. Antonini. Trithem. & Bellarm. de script. ecclesiast. Sup. l. CIX. n. 127. 128.

XCV. Le pape assiste à ses funérailles.

Il nous reste de lui quelques ouvrages dont le principal est la somme historique ou chronique tripartite, depuis le commencement du monde jusqu'à l'année de sa mort 1459. Il est divisé en trois parties. La premiere s'étend depuis la création du monde jusqu'au pontificat de saint Sylvestre, & l'empire de Constantin. La seconde contient ce qui s'est passé depuis ce prince jusqu'en 1198. sous Innocent III. pape & Henri VI. empereur. Et la derniere finit dans cette année. C'est une compilation tirée de plusieurs historiens sans beaucoup de

XCVI. Ouvrages de S. Antonin.

Dupin. bibl. des auteurs, t. 12. p. 95. Baillet, vies des Saints.

choix, dans laquelle on voit clairement, sur-
AN. 1459. tout dans les choses éloignées du temps de l'auteur, que son application, ou plutôt son loisir n'a pas toujours également répondu à l'amour qu'il avoit pour la vérité, ni à l'engagement où le mettoit la qualité d'historien, pour discerner le vrai d'avec le faux, ou démêler le certain d'avec le douteux. Cet ouvrage fut imprimé à Venise pour la premiere fois en 1480. à Nuremberg en 1484. à Basle en 1491. & à Lyon en 1586. Sa somme théologique imprimée plusieurs fois en Allemagne, est le plus considérable & le plus travaillé de tous; il n'y mit la derniere main que peu de temps avant sa mort: elle est divisée en quatre parties. Il a fait encore une somme sur la confession, un traité d'excommunication, & des autres censures ecclésiastiques, un écrit sur les disciples allant à Emmaüs, un traité des vertus, & des notes sur la donation de Constantin.

XCVII. *Le pape vient de Florence à Boulogne & à Ferrare.*

Le pape après les obséques de saint Antonin quitta Florence & vint à Boulogne, ville du domaine de l'église, qui souvent se révoltoit contre son souverain, & qui même alors n'étoit pas encore dans une parfaite soumission. Aussi sa sainteté n'y fut-elle pas long temps, & se rendit bien-tôt à Ferrare, où elle fut reçue très magnifiquement par le marquis d'Est, qu'on appelloit Bâtard Borsio, & qui avoit usurpé la principauté sur Hercule son frere, à qui elle appartenoit, dans la résolution toutefois de ne se point marier, afin de la rendre à son héritier légitime. Ce prince s'étoit flatté que le pape lui accorderoit le titre de duc de Ferrare, & le reconnoîtroit pour tel sans payer aucun tribut; mais il se trompa, & fut obligé pour avoir ce titre, d'attendre le pontificat

Brutus, l. 5. hist. Flor.

pontificat de Paul II. Pie II. fut harangué par beaucoup de sçavans qui étoient alors à Ferrare, par le Guarini de Verone, qui avoit enseigné long-temps les langues grecque & latine avec beaucoup de réputation, par Jean Aurispe, Silicien très-sçavant, âgé de près de quatre-vingt-dix ans, & par d'autres : Pogge Braccilioni, né à Terra-nuova au territoire de Florence l'an 1380. mourut le vingt-neuvieme d'Octobre de cette année 1459. à Florence, où Cosme de Médicis l'avoit appellé. On a de lui une description de la mort de Jérôme de Prague adressée à Léonard Aretin, & qu'on trouve dans le recueil de Gratius, dans Vonder-Hart, & ailleurs. Il a aussi laissé les oraisons funebres des cardinaux Zabarelle, Albergat & de Laurent de Médicis; quatre livres de la variété de la fortune, adressés à Nicolas V. un discours de l'autorité & de la puissance du pape & du concile; un traité de la noblesse, & un autre de la misere humaine, sans parler d'autres ouvrages profanes, remplis d'un grand nombre de plaisanteries plus honteuses que divertissantes.

AN. 1459.

XCVIII. Mort de Pogge le Florentin

Comment. Pii II. l. 2. Paul. Jov. in elog. In fasciculi rerum, &c. tom. 1. ult. edit.

Enfin le pape arriva à Mantoue, & y fit son entrée le vingt-septieme de Mai. Louis de Gonzague qui en étoit gouverneur, l'y reçut avec beaucoup d'honneur; & le premier jour de Juin on commença l'ouverture de l'assemblée. Le souverain pontife descendit du palais à l'église avec les cardinaux de sa suite, les évêques, le clergé & tous les religieux de chaque ordre. On célébra solemnellement la messe, après laquelle l'évêque de Coronne fit un discours sur les pieux desseins du pape, le sujet de cette convocation, & la nécessité des affaires présentes. A peine eut-il fini, que le pape, de dessus son trône, prit la parole, & dit en peu

XCIX. Arrivée du pape à Mantoue.

Comment. Pii II. l. 3. Raynald. annal. ad hunc annum. Coll. conc. Labb. t. 13. p. 178.

AN. 1459.

C.
Discours du pape à l'ouverture de l'assemblée de Mantoue.

de mots, Qu'il avoit espéré trouver dans la ville à son arrivée, les ambassadeurs des rois & des princes qui devoient le précéder; que le petit nombre qu'il y voyoit, étoit une preuve que les Chrétiens ne prenoient pas fort à cœur les intérêts de la religion; qu'on ne pouvoit s'en prendre ni à la briéveté du temps qu'il avoit donné, ni à l'incommodité des chemins, puisqu'on étoit convenu du contraire. Que pour lui, quoique malade & accablé d'infirmités, il avoit méprisé & les fatigues du Mont Apennin, & les rigueurs de l'hiver, sans que les agrémens de Rome eussent pu l'arrêter, dans un temps où cette ville avoit besoin de sa présence. Qu'il avoit abandonné le patrimoine de l'église, non sans danger, pour venir au secours de la foi catholique opprimée par les Turcs. Qu'on voyoit leur puissance s'augmenter de jour en jour; qu'ils avoient porté leurs armes dans la Grece & l'Illyrie, qu'ils avoient ravagé la Hongrie. Que pour obvier à tous ces maux, il avoit convoqué cette assemblée à laquelle il avoit invité les princes & les peuples, afin qu'unis ensemble, ils concourussent à la défense de la religion. Qu'il étoit venu à Mantoue plein de cette espérance, & qu'il voyoit avec douleur qu'on ne répondoit pas à son zele. Qu'il étoit honteux de voir une si grande négligence parmi les chrétiens, les uns ne s'adonnant qu'au plaisir, & les autres étant retenus par l'avarice. « Les » Turcs, dit-il, s'exposent volontiers à la mort » pour le soutien de leur damnable secte, & » nous autres nous ne pouvons rien souffrir, ni » faire la moindre dépense pour l'évangile ». Le pape fut écouté avec beaucoup d'attention; & chacun applaudit à son zele, sur-tout lors-

Comment. Pie II. ibid.

qu'il protesta qu'il ne sortiroit point de Mantoue, qu'il n'eût des preuves du courage & de l'affection des princes, afin de travailler de concert avec eux au bien de la chrétienté: Que s'il étoit obligé de s'en retourner, il ne quitteroit jamais le dessein de défendre la religion, & qu'il exposeroit volontiers sa vie pour les peuples que Dieu lui avoit confiés, s'il étoit nécessaire.

AN.

Le premier soin du souverain pontife après l'ouverture de cette assemblée, fut d'écrire à l'empereur, au roi de France, aux ducs de Savoie & de Baviere, aux Vénitiens, aux Florentins & à d'autres; pour les exhorter à venir eux-mêmes à Mantoue, ou du moins à y envoyer leurs ambassadeurs. Sur ces entrefaites, on vit arriver les députés de Thomas, prince du Peloponese, un des freres du défunt empereur des Grecs Constantin, & qui avoit privé son autre frere Démétrius d'une grande partie de ses états, & mis en fuite les Turcs. Ils venoient pour demander au pape du secours, assurant à sa sainteté qu'avec trois cens hommes ils chasseroient les Turcs de l'Isthme. Comme ce qu'ils demandoient n'étoit pas de conséquence, on le leur accorda sans peine. Ils partirent avec ces trois cens hommes d'infanterie, & s'emparerent d'abord de la ville de Patras; mais la division s'étant mise parmi eux, ils furent aussi-tôt dispersés; ce qui fut un mauvais présage pour la suite. Quant au prince Démétrius, il se retira à Lacédémone, & fut obligé de se soumettre à Mahomet, qui prit sa fille pour la mettre au nombre de ses femmes. Thomas son frere ayant tout perdu, s'en alla dans l'isle de Corse, & de-là il vint trouver le pape.

Le p… aux p… les c… venir … toue.

G… Pers…

C… Pii…

C… hist. Tur… Ph… cap.

L'assemblée de Mantoue augmentoit tous les

se rendirent. Cet ambassadeur arriva donc accompagné de ces deux cardinaux, & fut admis dans l'assemblée. Il y prit séance, & dit que le duc de Bourgogne louoit fort les grands desseins du pape; mais qu'il en croyoit l'exécution impossible, parcequ'on avoit besoin de grandes forces pour faire la guerre à un ennemi aussi puissant que le Turc; que l'Allemagne, la France & l'Angleterre étoient divisées, & qu'il falloit les réunir avant que de penser à cette guerre.

AN. 1459.

CV. L'ambassadeur du duc de Bourgogne est reçu à l'assemblée.

CVI. Demandes du pape pour la guerre contre les Turcs.

Comment Pii II. l. 3.

Quelque spécieuses que fussent les raisons du duc de Cleves, elles n'arrêterent point le zele du pape. Il répondit qu'il étoit vrai qu'on avoit fait rarement la guerre en Orient sans les François, qui s'étoient toujours distingués dans les saintes entreprises pour la religion; qu'il travailleroit à établir une paix solide entr'eux & les Anglois: qu'il n'étoit pas si aisé de pacifier l'Allemagne; que cette affaire demandoit du temps, mais qu'il ne désespéroit pas d'y réussir pour peu qu'on fût bien intentionné; que si l'on différoit davantage, la Hongrie périroit entiérement; que les Turcs une fois maîtres de ce royaume, ne trouveroient plus d'obstacles pour entrer en Allemagne, de-là en Italie, en France & en Espagne, comme autrefois les Barbares avoient fait; que les secours qu'on demandoit ne pouvoient pas épuiser les princes, qu'on exigeoit d'eux seulement que chacun contribuât à composer une armée de cinquante à soixante mille hommes; qu'un plus grand nombre seroit inutile; que les rois pourroient prendre avec eux l'argent nécessaire pour l'entretien & la solde des troupes de Hongrie, d'Allemagne, de Bohême & de Pologne, qui sous la conduite du légat du saint siége, défen-

droient la Hongrie & les provinces voisines, jusqu'à ce qu'on eût rassemblé toutes les forces. Que le duc de Bourgogne étant un des plus puissans princes, devoit y contribuer davantage ; qu'il avoit fait vœu d'aller à cette guerre en personne, & que c'étoit une occasion favorable pour lui, de tirer vengeance des Turcs, qui avoient retenu si long-temps son pere en prison. Toutes ces raisons du pape n'ébranlerent pas le duc de Cleves, qui sçavoit bien que le duc de Bourgogne n'étoit pas disposé à contribuer aux frais de cette guerre. Mais sa sainteté fit de si fortes instances, qu'enfin le duc promit deux mille hommes d'infanterie & autant de cavalerie, qui seroient entretenus aux dépens de ce prince autant de temps que dureroit la guerre qu'on alloit entreprendre.

AN.

Peu de jours après l'arrivée du duc de Cleves, François Sforce duc de Milan, se rendit à Mantoue, & deux cardinaux allerent au-devant de lui. Le célebre François Philelphe, gendre d'Emmanuel Chrysolone, le harangua avec tant d'éloquence, que le pape surnomma cet orateur la muse d'Athènes. Le duc fut loué sur son courage, sur son zele à défendre la foi ; & il méritoit ces éloges, ayant toutes les qualités qui font un grand prince. Borse duc de Modene, arrêté par une maladie, envoya à Mantoue son frere, qui promit au nom du duc trois cens mille écus d'or. Les ambassadeurs de Florence, de Sienne & de Boulogne firent aussi leurs offres, de même que les Génois ; mais ceux-ci ne promirent qu'en secret, ayant des ménagemens à garder avec le roi de France, auquel ils s'étoient soumis depuis peu. Ferdinand roi de Naples, offrit plus que les

C[illegible]
Arri[illegible] ducs de [illegible] & de [illegible] à Mant[illegible]
Pap[illegible] epist.
Ber[illegible] 15.
Trith[illegible] script.
Pau[illegible] in elog[illegible]

autres, & s'engagea même par ... guerre. Les ambassadeurs de Casi... Pologne s'y trouverent avec beauc... reil; ceux du duc de Savoie & b... tres. Les Vénitiens furent les d... l'Italie. Informés que tant de... envoyés leurs ambassadeurs... doit au premier jour ce... piquerent d'honneur, &... généreuses; mais ils m... tous les princes chréti... entreprise.

...III. L'assemblée éta... ...née ... breuse, quoique ... ...aux; une a... core arrivés, l... mille hommes l'église cathéd... ...mbre d'infanterie parceque la ... à condition que le vieme, avec ... ...oit la dîme de tous les me le pro... ...es, les laïques la trentieme porté p... ...ifs la vingtieme de tout ce qu'ils tous a... Sur quoi les Véniriens ayant fait pouv... de difficultés, le pape se fâcha con-tou... ...ux, & leur reprocha le peu de zele qu'ils sissoient paroître pour la conservation de la foi catholique, & pour la défense de la reli-gion. Les ambassadeurs de l'empereur ne par-lerent point dans cette séance, parceque Jean Inderbach qui portoit la parole étoit malade, & qu'Antoine évêque de Trieste ne sçavoit pas s'énoncer.

...pape ...ble les ...es & les ...assadeurs ...s l'église ...édrale.

Æn. Sylv. ... epist. 397.

CXII. Arrivée des ambassadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.

Il se répandit un bruit dans l'assemblée, que les ambassadeurs de France étoient sur le point d'arriver; & ils arriverent en effet dans la ville le seizieme de Novembre, au nombre de quatre, l'archevêque de Tours, qui étoit un vénérable vieillard, l'évêque de Paris, Thomas de Courcel-les, célebre théologien, & le bailli de Rouen.

Coll. conc. Labb. t. 13. ut sup.

...ont le souverain pontife ren-
...de graces, de même que AN. 145...

..., les ambassadeurs
... ambassadeurs de
...ssance. Ceux de
... fideles sujets du
... On lut des
...ent tradui-
...ux d'Es-
...endit la
...stance
... au
...gnit au ...
...s enfans accompa...
...es & les domestiques des ...
...t à cheval. Tous les autres ambassadeurs
...irent aussi, & le pape leur envoya ses offi-
ciers.

Aussi-tôt que les ambassadeurs François fu-
rent entrés dans la ville, la marquise de Man-
toue, avec ses filles, se rendit au logis de l'ar-
chevêque de Tours pour le saluer ; & le pape
indiqua un jour, dans lequel il leur donneroit
une audience publique & solemnelle : mais sa
sainteté s'étant trouvée indisposée ce jour-là,
l'audience fut renvoyée au mercredi suivant,
qui étoit le vingt-unieme de Novembre. L'évê-
que de Paris porta la parole, & harangua près
de deux heures. Il divisa son discours en deux
parties. Il dit beaucoup de choses à la louange
du roi de France & de ses ancêtres. Il loua leur
zele & leur attachement à l'église, leurs travaux
pour éteindre le schisme ; vertus qui leur avoient
acquis à juste titre la qualité de rois très-chré-
tiens. Dans le reste de son discours, il toucha
l'affaire du royaume de Naples, & ce qui con-

CX...
Audi...
publique
le pape
donne.

Narra...
col. Pe...
calcem
conc.]
tom.
1762.

Le duc de Milan qui s'exprima en véritable homme de guerre, offrit ſa perſonne & tout ce qui dépendoit de lui. Les ambaſſadeurs de Hongrie ſe plaignant des troubles que l'empereur excitoit dans leur pays, ſans avoir égard à la peine que les Turcs leur faiſoient, le pape leur répondit, que cette aſſemblée n'étoit pas faite pour ſe plaindre ; qu'il penſeroit à établir la paix de ce côté-là, & qu'ils ſeroient contens. Ce qui fut cauſe que tous conclurent à la guerre.

AN. 1459.

CXI. On réſout la guerre contre les Turcs.

Quant aux moyens, il y eut pluſieurs perſonnes qui furent d'avis d'équiper une armée navale de quarante galeres & huit gros vaiſſeaux; une autre armée ſur terre de cinquante mille hommes au moins, le plus grand nombre d'infanterie & le reſte de cavalerie, à condition que le clergé d'Italie fourniroit la dîme de tous les biens eccléſiaſtiques, les laïques la trentieme partie, & les Juifs la vingtieme de tout ce qu'ils poſſédoient. Sur quoi les Vénitiens ayant fait beaucoup de difficultés, le pape ſe fâcha contr'eux, & leur reprocha le peu de zele qu'ils faiſoient paroître pour la conſervation de la foi catholique, & pour la défenſe de la religion. Les ambaſſadeurs de l'empereur ne parlerent point dans cette ſéance, parceque Jean Inderbach qui portoit la parole étoit malade, & qu'Antoine évêque de Trieſte ne ſçavoit pas s'énoncer.

CXII. Arrivée des ambaſſadeurs de France, de Sicile & de Bretagne.

Coll. conc. Labb. t. 13. ut ſup.

Il ſe répandit un bruit dans l'aſſemblée, que les ambaſſadeurs de France étoient ſur le point d'arriver; & ils arriverent en effet dans la ville le ſeizieme de Novembre, au nombre de quatre, l'archevêque de Tours, qui étoit un vénérable vieillard, l'évêque de Paris, Thomas de Courcelles, célebre théologien, & le bailli de Rouen.

Ils étoient accompagnés de l'évêque de Marseille, ambassadeur de René roi de Sicile, de l'évêque de Saint-Malo, ambassadeur du duc de Bretagne, des députés de Gênes, & de beaucoup de seigneurs; un grand nombre de prélats étoient allés au-devant d'eux jusqu'à près de deux lieues, à l'abbaye de Notre-Dame de Grace. Le marquis de Mantoue vint aussi au-devant d'eux, & les joignit en chemin avec ses enfans; il s'étoit fait accompagner de ses citoyens, qui avoient à leur tête des tambours & des trompettes. Le marquis salua les ambassadeurs avec beaucoup de politesse, & se joignit au premier, pendant que son frere & ses enfans accompagnoient les autres. Les évêques & les domestiques des cardinaux étoient à cheval. Tous les autres ambassadeurs vinrent aussi, & le pape leur envoya ses officiers. AN.

CXII Audie[nce] publique [que] le pape donne.

Aussi-tôt que les ambassadeurs François furent entrés dans la ville, la marquise de Mantoue, avec ses filles, se rendit au logis de l'archevêque de Tours pour le saluer; & le pape indiqua un jour, dans lequel il leur donneroit une audience publique & solemnelle: mais sa sainteté s'étant trouvée indisposée ce jour-là, l'audience fut renvoyée au mercredi suivant, qui étoit le vingt-unieme de Novembre. L'évêque de Paris porta la parole, & harangua près de deux heures. Il divisa son discours en deux parties. Il dit beaucoup de choses à la louange du roi de France & de ses ancêtres. Il loua leur zele & leur attachement à l'église, leurs travaux pour éteindre le schisme; vertus qui leur avoient acquis à juste titre la qualité de rois très-chrétiens. Dans le reste de son discours, il toucha l'affaire du royaume de Naples, & ce qui con-

Narrat[io] col. Pet[i] calcem. conc.P. tom. 13 1762.

cernoit les Génois. Enfin il finit par l'obéissance qu'il rendit au pape au nom de Charles VII. selon la coutume observée dans tous les temps par les rois de France.

AN. 1459.

CXIV.
Le pape répond au discours de l'évêque de Paris.

Le saint pere, après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention, lui répondit en moins de mots. Son discours roula sur six articles. Il parla en premier lieu de lui-même, mais en peu de paroles, pour répondre seulement à l'éloge que l'évêque de Paris en avoit fait. Ensuite il releva beaucoup le siege apostolique, en ajoutant qu'il croyoit que tous les princes chrétiens devoient s'y soumettre. En troisieme lieu, il s'étendit fort sur la bonne volonté du roi de France, & sur son zele pour prendre les intérêts de l'église Romaine, sur-tout dans la conjoncture présente; & ce fut en cet endroit qu'il loua les grandes actions des rois de France, remontant jusqu'aux temps de Charlemagne & même de Clovis, & faisant voir combien cette même église avoit été honorée de l'appui & de la protection des rois très chrétiens, & surtout du prince qui régnoit présentement, sans lequel il étoit impossible d'arrêter les progrès des Turcs. Il fit aussi l'éloge du royaume de France, de l'université de Paris, de ses églises, & de ses monasteres. Le quatrieme article concernoit le roi de Sicile; & ce qu'il dit en faveur de René d'Anjou irrita si fort ceux qui tenoient le parti de Ferdinand, qu'ils voulurent rompre l'assemblée: mais le pape leur imposa silence, & refusa de les écouter. En cinquieme lieu, il répondit à l'article des Génois, qu'il avoua lui être fort recommandables, puisque leur affaire regardoit le patrimoine de l'église. Enfin, le sixieme article ne roula que sur l'obéissance que l'évêque de Paris lui avoit rendue au nom du

Coll. conc. P. Labb. ib. & p. 1765.

roi très-chrétien, dont le souverain pontife rendit de grandes actions de graces, de même que les cardinaux. AN. 1

Après ce discours du pape, les ambassadeurs du roi de Sicile, assistés des ambassadeurs de France, lui promirent aussi obéïssance. Ceux de la république de Gênes, comme fideles sujets du roi Charles VII. en [illegible]irent de même. On lut des lettres patentes des François qui furent traduites en latin par le conseil des cardinaux d'Estouteville & d'Avignon; le pape en entendit la lecture avec beaucoup de plaisir: & la séance finit par l'audience que sa sainteté donna au duc d'Autriche, qui voulut assister à ce consistoire, & combla d'honnêtetés les ambassadeurs de France, à qui il offrit son palais pour demeure.

CX[illegible] Nouve[lle au]dience [des] ambassa[deurs] de Fran[ce] mande[e au] pape.

Quelques jours après cette séance, les ambassadeurs François allerent trouver le pape, & le prierent de leur accorder une nouvelle audience, dans laquelle ils lui proposeroient quelques affaires qui concernoient le royaume de Sicile, & qu'ils ne vouloient lui exposer qu'en présence de certains ambassadeurs & non pas de tous. Sa sainteté y consentit, & leur promit d'y appeller ceux qu'ils voudroient. Et comme de nouveaux ambassadeurs de l'empereur Frédéric étoient arrivés depuis peu, sçavoir, l'évêque de Trente, le marquis de Bade & un autre, qu'il y avoit un évêque & un cordelier de la part du roi de Castille, & les ambassadeurs d'Alphonse roi de Portugal; les François les prierent tous de se trouver à l'audience que le pape devoit leur donner: & tous ensemble se rendirent auprès du souverain pontife, à qui le bailli de Rouen adressa la parole. Il loua fort les grandes actions des François,

pour la défense de la religion, & les services
An. 1459. qu'ils avoient rendus au saint siege. Il exposa de quelle maniere le royaume de Sicile étoit échu à la France, & combien il avoit coûté de sang pour le conquérir. Il ajouta que si Alphonse s'en étoit rendu maître, c'étoit par la force de ses armes, sans y avoir aucun droit; que le pape s'étoit comporté d'une maniere indigne, en chassant les François pour mettre en leur place le bâtard d'Alphonse, qui ne méritoit pas un si grand royaume; que c'étoit avoit agi contre toute justice, que d'avoir méprisé René véritable roi de Sicile; ce que le pape Callixte n'avoit jamais voulu faire, quoiqu'Arragonois. Ils demandoient, en concluant leurs discours, que puisque les François avoient souffert cette injure, le pape révoquât avec délibération ce qu'il avoit fait sans avoir consulté personne, qu'il accordât ce royaume à René, & qu'il chassât Ferdinand.

CXVI. Leurs demandes au pape.

Ce discours releva le courage des amis de la France, qui ne croyoient pas que le pape osât y répondre. Mais le saint pere, sans s'étonner, dit en peu de mots, qu'il avoit compris les reproches qu'on lui avoit faits au travers de tout ce qu'on venoit de dire en faveur de René d'Anjou; qu'il ne croyoit pas les mériter, n'ayant rien fait dans l'affaire du royaume de Sicile, qu'après avoir consulté les cardinaux: que si l'on exigeoit qu'il révoquât ce qui avoit été fait, il étoit juste de demander auparavant le conseil des mêmes cardinaux; & que quand il les auroit consultés, il répondroit à leurs plaintes & à leurs demandes. Après ces paroles il congédia l'assemblée, parcequ'il étoit incommodé d'une toux violente & de grands maux d'estomac. Mais les François ayant publié que la

CXVII. Réponse que le pape fait à ces demandes.

maladie du pape étoit une maladie feinte, & qu'il n'agissoit ainsi que pour ne leur pas répondre, parcequ'il étoit dans l'impuissance de le faire ; le pape informé de ces bruits, leur fit dire qu'il leur répondroit quand il devroit mourir au milieu de l'assemblée, que la douleur ne diminueroit rien de son courage, & que ses infirmités ne l'en empêcheroient pas. AN.

Il tint en effet sa parole ; il assembla d'abord les cardinaux, auxquels il communiqua la réponse qu'il devoit faire aux ambassadeurs de France ; il fit ensuite venir tous les ambassadeurs des autres princes, & le souverain pontife, quoique languissant & souffrant même de violentes douleurs, sortit de sa chambre, se rendit dans une grande sale où l'on avoit élevé un trône sur lequel il monta, & ayant prié qu'on l'écoutât sans l'interrompre, il parla près de trois heures. Il parut au commencement si pâle & si inquiet, qu'à peine pouvoit-il ouvrir la bouche ; mais quand il fut un peu animé, les expressions se présentoient d'elles-mêmes. Le pape se justifia d'abord sur la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du royaume de Sicile, il se plaignit de la maniere peu mesurée dont ils l'avoient traité, sans aucun égard à sa qualité de souverain pontife & de chef de l'église. Il releva beaucoup la gloire des François, & ajouta qu'il avoit eu de bonnes raisons pour investir Ferdinand, quand ce prince étoit prêt à fondre sur le patrimoine de l'église, & que les François étoient trop éloignés pour le défendre ; que d'ailleurs il avoit fait mettre dans l'acte d'investiture ces mots, sauf le droit d'autrui ; ce qui mettoit le droit de René d'Anjou en sureté. En effet, dans la réponse qu'il avoit faite publiquement à ces mêmes ambassadeurs, ce prince avoit été

Sp
Dach
VII.

CX
Le
stifie
duite
du r
de Sic

An. 1459. qualifié roi de Sicile, ce qui avoit fort choqué les ambassadeurs de Ferdinand qui s'en étoient plaints.

CXIX. Il se plaint de la pragmatique-sanction.

En adressant la parole en particulier aux ambassadeurs de France, & de René d'Anjou, il leur dit qu'il étoit surpris que la France attendît de lui une si grande grace que celle de l'investiture d'un royaume pour un prince François, tandis qu'on continuoit d'y soutenir la pragmatique-sanction, & qu'on suivoit dans la pratique une si damnable regle, & qu'on regardoit comme une ordonnance de l'église, l'acte le plus injurieux à l'autorité pontificale qui eût jamais été fait. Les François pouvoient répondre à ces plaintes du pape, comme ils le firent sans doute, que cette pragmatique-sanction avoit été reçue & approuvée par lui-même dans le concile de Basle, dont il fut un des plus zélés défenseurs & des plus forts appuis, & qu'elle étoit l'ouvrage de ce concile. Mais Æneas Sylvius élevé sur la chaire de saint Pierre, changea de sentiment en changeant d'état & de nom. Il n'étoit plus simple particulier secrétaire du concile de Basle; c'est ce qui fut cause sans doute, que parlant de la pragmatique dans ce discours, il assura qu'il ne pouvoit dire des François ce que saint Paul dit des chrétiens: Je vous ai fiancé à cet unique époux qui est Jesus-Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure, tant qu'ils porteroient avec eux la tache de cette pragmatique. Et parlant de la maniere dont elle avoit été introduite, il ajouta que ce n'avoit été ni par l'autorité d'un concile général, ni par aucun décret des pontifes Romains. On verra bien-tôt comme ce discours du pape fut reçu en France.

Epist. 2. ad Corinth. cap. 11. v. 2.

Dans la réponse que les ambassadeurs François lui firent, ils ne manquerent pas de relever ce qu'il avoit dit de la pragmatique. On reprend notre roi, dirent-ils, de soutenir cette loi dans son royaume, & l'on prétend qu'elle déroge aux privileges du siége apostolique, ce qui est une tache & une souillure pour ce royaume. Comme nous sommes obligés de défendre l'honneur, la réputation & l'innocence du roi, nous vous dirons que les décrets du concile général de Basle ont été autrefois présentés à notre roi très-chrétien, & qu'en présence des plus considérables personnes de son royaume, après avoir pris le conseil des archevêques & évêques, des universités, & des plus sçavans docteurs, il connut que la pragmatique étoit le réglement d'un concile, qui n'avoit été assemblé que selon les statuts des deux précédens conciles de Constance & de Sienne, & par l'ordre de deux souverains pontifes Martin V. & Eugene IV. pour la réformation de l'église dans son chef & dans ses membres. Le roi connut encore que ces décrets étoient confirmés par les canons des anciens conciles & les statuts des souverains pontifes. Toutes ces raisons le porterent à accépter ces mêmes décrets avec quelques additions & modifications qui ne semblent déroger en aucune maniere aux privilés du siege apostolique.

AN. 141[illegible]

CXX.
Réponse des ambassadeurs de France au discours du pape.

Coll. co patris La t. 13. ad c cem. p. 17

Comme ils avoient représenté au pape qu'il n'étoit pas possible que le roi leur maître envoyât des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre, le souverain pontife voulut y travailler. Il y avoit déja long-tems qu'on traitoit de paix entre ces deux couronnes, & la contestation rouloit sur le lieu des conférences. Le

AN. 1459.

roi d'Angleterre vouloit opiniâtrément qu'on les tînt, comme autrefois, dans le voisinage de Calais, & le roi de France prétendoit qu'il étoit de son honneur de ne pas recevoir sur ce préliminaire la loi du roi d'Angleterre. Le pape, pour ôter cet obstacle, fit instance auprès des deux rois pour le choix d'Avignon, de Metz, de Cologne, ou de quelqu'autre place hors de leurs domaines, où leurs ambassadeurs se rendroient à la saint Jean prochaine. Mais comme ce point ne pouvoit se décider à Mantoue, parceque les ambassadeurs de France n'avoient rien là-dessus dans leurs instructions, sa sainteté fut obligée d'envoyer un légat en France & un autre en Angleterre pour faire accepter l'une des places aux deux rois.

CXXI. Le pape demande une taxe sur le clergé de France; on la lui refuse.

Le pape convaincu que le roi de France ne pouvoit lui fournir des troupes contre les Turcs, jusqu'à ce qu'il eût fait la paix avec le roi d'Angleterre, n'insista pas plus long-tems sur cette demande; il se contenta de proposer qu'il lui fût permis de lever une taxe sur le clergé de France, pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les ambassadeurs lui répondirent, que non-seulement ils n'avoient point d'ordre là-dessus, mais que sa sainteté ne devoit point compter sur un tel fonds; qu'on avoit fait déja depuis peu de tems une pareille levée d'argent, & qu'assurément on ne lui en accorderoit pas une nouvelle. Toutes ces réponses jointes à la prévention où le pape étoit déja contre la France à cause de la pragmatique-sanction, firent qu'il ne cessa de chagriner les ambassadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occasions où il s'agit des démêlés du roi avec le duc de Bourgogne, de prendre toujours les intérêts du der-

dier, dans les vues qu'il avoit d'empêcher que les François ne se rendissent trop puissans en Italie, où ils possédoient l'état de Gênes, & où le duc de Modene leur étoit dévoué, & les Florentins attachés depuis long-tems à leurs intérêts. Il appréhendoit pour la liberté de Sienne qui étoit sa patrie, s'ils étoient maîtres du royaume de Naples. Peu s'en fallut néanmoins qu'il ne vît arriver ce que sa politique appréhendoit si fort. AN. 14

CXXII. Le roi d'A[ngleterre] e[n]voie ses a[m]bassadeurs [à] Mantoue.

Pie II. avant que de partir de Rome pour se rendre à Mantoue, avoit envoyé l'évêque de Terny en Angleterre pour appaiser les troubles de ce royaume, & demander du secours au roi contre les Turcs. Ce prince avoit désigné quelques princes & barons pour ses ambassadeurs à Mantoue. Mais comme on ne faisoit aucun cas de ses ordres, tant il étoit méprisé, il fut contraint de charger de cette commission deux simples prêtres, que le pape voyant leurs patentes scellées du sceau du royaume, qui n'avoient point d'autre signature que ces mots : Henri moi-même étant témoin, reçut assez mal & ne voulut pas les voir davantage ; ce qui ne paroît pas vraisemblable, d'autant que le roi d'Angleterre informoit le pape des raisons qu'il avoit pour ne lui point envoyer une ambassade plus considérable ; & que Pie II. sçavoit trop bien son devoir pour en agir ainsi avec une tête couronnée dans un tems où il avoit besoin de ménager ce prince pour réussir dans l'exécution de ses desseins.

Comme Pii II. l.

L'évêque de Terny son légat, ne contribua pas peu à fomenter les brouilleries & les divisions des Anglois. Comme elles ne venoient que de l'antipathie qui étoit entre les deux maisons d'Yorck & de Lancastre, dont les premiers,

AN. 1459.

comme on l'a déja dit, étoient appellés de la Rose-blanche, & les seconds de la Rose-rouge, parcequ'ils avoient choisi ces deux couleurs pour simbole, le légat se rangea du côté du duc d'Yorck, & des comtes de Salisbery & de Warvick ennemis du roi, & se conduisit comme s'il eût été question d'une guerre contre les infideles, promettant des indulgences plénieres à ceux qui prendroient les armes contre Henri leur roi légitime, & excommuniant ceux qui soutiendroient son parti, & se mettroient en état de le défendre : conduite indigne d'un légat du saint siege, qui devoit être plutôt un ange de paix, qu'un homme de trouble & de division. Le pape s'excusa envers le roi d'Angleterre des indignités de son légat, & lui fit dire par l'évêque de Pavie, que tout s'étoit fait à son insçu; ce qui étoit vrai, puisqu'il ordonna à ce même légat de quitter l'Angleterre, & qu'à son retour il le fit mettre en prison, & lui fit faire son procès.

Polyd. Virg. hist. Angl. l. 38.

CXXIII. Conduite indigne du légat du pape en Angleterre.

CXXIV. La faction d'Yorck recommence les troubles en Angleterre.

La retraite du duc d'Yorck en Irlande, & celle des comtes de Salisbery & de Warvick à Calais, rendirent pour quelque tems la paix à l'Angleterre. Mais bien-tôt après on reconnut l'ascendant que ces princes avoient sur l'esprit du peuple. Le roi ayant déclaré rebelles les ducs & tous leurs partisans, avoit envoyé à Calais le nouveau duc de Sommerset en qualité de gouverneur, avec des troupes pour fortifier la garnison, & obliger le comte de Warvick à quitter la place. Mais s'étant présenté au port, on tira le canon sur lui; ce qui l'obligea de se retirer à Guines, où il apprit avec chagrin qu'en son absence les vaisseaux sur lesquels il étoit venu s'étoient livrés aux

ennemis ; & que le comte de Warvick avoit assemblé les débris de la faction d'Yorck pour aller recommencer la guerre en Angleterre avec le baron Cobham & d'autres de ses partisans, qui l'y attendoient en grand nombre. En effet, ce comte avec le fils du duc d'Yorck, qu'on nommoit le comte de Rolhand, & le comte de Salisbery, repassa secrétement en Angleterre, & tous sçurent si bien animer ceux de leur parti, qu'ils remirent sur pied une nouvelle armée plus nombreuse que les précédentes.

An. 145[illegible]

CXV. Bataille donnée entre deux factions.

Polyd. Vir. hist. Ang. l. 28.

Le duc de Sommerset étoit revenu joindre la cour ; & la reine s'étoit reposée sur les barons Scales & Louvel de la conservation de Londres. Mais quelque bien intentionnés que fussent ces deux seigneurs, le maire s'étant déclaré pour la Rose-blanche, c'est-à-dire, pour la faction d'Yorck, les obligea de se retirer dans la tour, & reçut dans la ville peu de tems après les trois comtes avec leurs troupes. Le comte de Salisbery fut chargé de rester à Londres pour conserver cette ville à la faction ; les deux autres avec leur armée, allerent chercher celle du roi, que la reine assistée des ducs de Sommerset & de Buckingham, avoit rassemblée à Conventry. On fut impatient d'en venir aux mains, on se chercha, & on se trouva bientôt ; on combattit de part & d'autre pendant cinq heures, sans qu'on pût déterminer de quel côté tourneroit la victoire. Mais les comtes qui étoient grands capitaines, se conduisirent à la fin avec tant d'adresse & de diligence, que l'armée du roi fut enveloppée avant qu'elle se fût apperçue qu'on avoit dessein de le faire. Henri, après avoir perdu dix mille hommes, & vu tuer à ses côtés le duc de Buckingham,

AN. 1459. avec plusieurs autres de ses fideles serviteurs, tomba pour comble de disgrace entre les mains de ses ennemis, qui le menerent en triomphe à Londres, pendant que la reine avertie de la perte de la bataille, sauva le prince Edouard son fils, & se retira avec lui & le duc de Sommerset vers Durham.

Le duc d'Yorck qui étoit alors en Irlande, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il en partit & arriva à propos à Londres, pour assister au parlement qu'on y avoit convoqué. Il entra en roi dans la capitale au son des trompettes, environné de soldats, & faisant porter devant lui l'épée nue. Il se logea à Westminster dans l'appartement du roi même qui étoit retenu prisonnier dans celui de la reine. Il parut au parlement sans avoir voulu saluer Henri auparavant, & y fit une déclaration qui convainquit tout le monde, que ce duc vouloit être roi.

CXXVI. Le duc d'Yorck veut se faire déclarer roi d'Angleterre.

« Vous sçavez assez, dit-il, qu'on a usurpé » sur mes ancêtres le trône où je viens ici » m'asseoir, & vous n'ignorez pas par quels » crimes ceux qui l'occupent depuis soixante » ans, s'en sont mis en possession. Henri IV. » trempa ses mains dans le sang de Richard II. » Henri V. fit mourir mon pere. Epargnons-» nous des souvenirs qui pourroient rallumer dans » un cœur sensible des desirs mal éteints d'une » vengeance que j'ai sacrifiée au bien public. » Pendant que la maison de Lancastre n'a fait » tort qu'à moi & aux miens, je m'en suis cru » dédommagé par l'honneur qu'elle a fait à la » nation, & par les belles & grandes provinces » qu'elle a soumises au sceptre Anglois. J'ai » peu regretté de n'être pas roi, tandis que vous » en avez eu un qui, au droit près, méritoit de » l'être. Mais aujourd'hui qu'un foible héritier

» de cet heureux usurpateur me retient une » couronne, & perd des conquêtes qui vous » ont couté tant de sang, je serois indigné de » celui de tant de rois qui coule dans mes vei- » nes, si pour recommencer leurs conquêtes, » je ne prenois enfin la couronne. Aidez-moi » à en soutenir le poids, j'en partagerai avec » vous les douceurs ». Il est aisé de connoître que tout ce discours ne tendoit qu'à faire détrôner Henri par le parlement, & à mettre le duc en sa place. AN. 1459.

CXXVII. Le parlement laisse à Henri le titre de roi, & au duc d'Yorck le droit de lui succéder.

Polyd. Virg. ibid.

On délibéra long-tems sur le parti qu'on devoit prendre, & comme on étoit sur le point de déclarer Henri IV. usurpateur de la couronne sur la maison d'Yorck, & de dégrader Henri VI. son petit-fils; un reste de compassion ou de respect pour la majesté royale, fit adoucir la sentence. Un de l'assemblée proposa un tempérament, que le duc d'Yorck, tout vainqueur qu'il étoit, ne crut pas devoir rejetter, & que le roi captif regarda comme une faveur. Ce fut de conserver à Henri la couronne pendant sa vie, à condition qu'à sa mort elle passeroit à Richard duc d'Yorck & à ses enfans, à l'exclusion d'Edouard prince de Galles. Cet article étant conclu, on s'accommoda bien-tôt sur tout le reste, & chacun paroissant satisfait, on fit une procession solemnelle où le roi porta le manteau royal & la couronne sur la tête, ayant le duc d'Yorck près de lui comme son héritier présomptif. La reine refusa absolument de ratifier ce traité, & prit le parti de se retirer dans le dessein de reprimer l'ambition du duc.

CXXVIII. Le pape s'adresse aux Allemands pour les faire con-

Le pape étoit toujours à Mantoue, où il ne cessoit de solliciter l'union des princes pour l'exécution de ses desseins contre les Turcs. Mais voyant qu'il ne pouvoit rien attendre ni des

An. 1459.

tribuer à la guerre contre les Turcs.

François ni des Anglois, il eut recours aux Allemands, & n'y trouvant pas moins de difficultés, à cause des différends survenus entre les ambassadeurs de l'empereur & ceux des autres princes; à peine put-il leur faire promettre, après leur avoir parlé à tous en général, qu'ils fourniroient le même nombre de soldats qu'ils avoient autrefois promis à l'assemblée de Francfort; sçavoir, trente-deux mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, avec cette clause toutefois, qu'ils tiendroient encore deux dietes à ce sujet, l'une à Nuremberg, & l'autre auprès de l'empereur, où le pape enverroit exprès un légat *à latere* : ce que sa sainteté accorda. Le cardinal Bessarion fut choisi pour cette légation; & l'empereur Frédéric fut établi généralissime de l'armée chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque prince en sa place, s'il ne pouvoit commander en personne. Comme on étoit alors dans le mois de Décembre, on attendit à l'année suivante à prendre encore des mesures. Pendant cet intervale, le pape donna une bulle datée de Mantoue du trente-unieme Décembre pour l'établissement de l'université de Basle, qui a toujours eu d'habiles professeurs, tels qu'Erasme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & divers autres.

CXXIX. Arrivée d'autres ambassadeurs à Mantoue.

Comment. Pii II. l. 3. *Cromer. l.* 24.

On voyoit toujours arriver de nouveaux ambassadeurs à Mantoue. Deux cardinaux allerent au-devant de Sigismond duc d'Autriche. Le cardinal de Sainte Croix alla recevoir Albert marquis de Brandebourg, qu'on surnommoit l'Achille d'Allemagne. Le pape le reçut avec beaucoup d'honneur, & lui donna l'épée & la toque qu'il avoit bénies suivant la coutume à la messe du jour de l'Epiphanie. Gobelin qui rapporte tous ces faits, ne

dit

dit rien de l'arrivée des ambassadeurs de Casimir roi de Pologne, ni de leur entrée magnifique à Mantoue : Mais d'autres historiens nous apprennent que ces députés ayant rendu leurs devoirs, & promis obéissance au pape, obtinrent de lui l'absolution de l'excommunication que les Prussiens avoient encourue pour n'avoir pas voulu obéir aux chevaliers. Cependant ils ne purent obtenir, quelques sollicitations qu'employassent tous les autres ambassadeurs, que ces mêmes chevaliers fussent transportés en l'isle de Tenedos dans l'Archipel, parceque Mahomet II. s'étoit emparé depuis peu de Corinthe. AN. 1459.

CXXX. Charlotte, veuve du roi de Portugal, succède au royaume de Chypre.

Æn. Sylv. in Asia, cap. 97. Comm. Pii II. l. 7. Nauclér, vol. 3. general. 49. Bos. lib. 7. t. 2.

Charlotte femme de Jean roi de Portugal, ayant consenti que l'on empoisonnât son mari, à quoi elle avoit été sollicitée par Helene sa propre mere, on lui fit épouser Louis de Savoie. Helene mourut quelque tems après dans le mois d'Avril 1458. & Jean roi de Chypre, pere de Charlotte ne lui survéquit que trois mois. Par la mort de l'un & de l'autre, Charlotte se vit unique héritiere du royaume de Chypre. Comme son droit étoit incontestable, & que d'ailleurs elle se croyoit bien appuyée, elle n'hésita pas à se faire couronner reine de Chypre, de Jerusalem & d'Arménie. La cérémonie se fit le premier de Septembre de la même année. Mais elle fut bien-tôt troublée dans sa possession. Jacques archevêque de Nicosie son frere bâtard, âgé d'environ vingt ans, jeune homme hardi & entreprenant, moins fâché de la voir reine, quoiqu'il eût beaucoup d'ambition, qu'irrité de ce qu'il n'avoit pas fait la cérémonie du couronnement, se retira vers le soudan d'Egypte, sur ce qu'il apprit que les grands du royaume avoient dessein de l'arrêter, parcequ'il ne ces-

An. 1459. soit de brouiller, & de répandre la division dans l'état. Cette retraite intrigua Louis de Savoie époux de Charlotte, qui arriva en Chypre sur ces entrefaites au commencement de cette année 1459. La premiere chose à laquelle il s'appliqua après son couronnement, fut d'envoyer des ambassadeurs au soudan avec des présens, & le tribut que l'on avoit coutume de payer depuis la prise de l'ayeule de Charlotte; avec ordre de soutenir les droits de la reine son épouse contre Jacques qui avoit déja obtenu le royaume de Chypre du soudan d'Egypte.

CXXXI. Le soudan donne le royaume de Chypre à Jacques.

Ces ambassadeurs étant arrivés en Egypte, firent si bien valoir les droits de leur reine auprès du soudan, que Jacques fut sur le point de se voir frustré de toutes ses espérances. Mais les ambassadeurs de Mahomet II. qui survinrent, raccommoderent tout. Jacques sçut si bien les gagner, qu'ils menacerent le soudan de la part de leur maître d'une guerre sanglante, s'il ne le laissoit paisible possesseur d'un royaume qu'il lui avoit déja donné, & s'il ne rompoit l'alliance qu'il avoit faite avec les François. Et ils lui dirent au contraire que s'il tenoit la promesse qu'il avoit faite à Jacques, de l'envoyer en Chypre avec une flotte, il pouvoit s'assurer que Mahomet de son côté en équiperoit une autre contre les chevaliers de Rhodes, dont l'isle resteroit au soudan. En quoi ils le trompoient fort, ou vouloient le tromper, parceque le sultan possédant tout le pays qui étoit autour de cette isle, ne l'auroit pas cédée à un autre, s'il s'en fût rendu maître, comme il le souhaitoit avec beaucoup d'ardeur.

Le soudan flatté par les offres des ambassadeurs Turcs, confirma le royaume de Chy-

pre à Jacques, & l'y renvoya avec une armée considérable, après avoir exigé de lui ce serment. « Je jure & promets par le grand Dieu » que je prends à témoin, créateur du ciel & » de la terre, & de tout ce qui y est contenu, » par les saints évangiles, par saint Jean Bap » tiste, par tous les saints, & par la foi chré- » tienne, que je ferai sçavoir tout ce qui vien- » dra à ma connoissance, à monseigneur le » très-haut soudan d'Egypte & empereur de » toute l'Arabie, priant Dieu qu'il protege son » royaume; que je serai ami de ses amis & en- » nemi de ses ennemis; que je ne lui cacherai » rien; que je ne souffrirai point en mon » royaume de Corsaires; que j'acheterai tous » les Egyptiens qui seront dans mes états, & je » leur donnerai la liberté; que j'offrirai tous » les ans le premier de Septembre ou d'Octo- » bre cinq mille écus d'or de tribut au temple » très-haut de Jerusalem & à la Mecque; » que j'empêcherai ceux de Colosse de fournir » des armes aux Pirates; & que si je manque » à quelqu'une de ces choses, on me regardera » comme un apostat & un prévaricateur des » saints évangiles. Je dirai que l'évangile est » faux, je nierai que Jesus-Christ vive, & » que Marie sa mere soit Vierge; je tuerai » un chameau sur les fonds de baptême; je » maudirai les prêtres de l'autel; je nierai » la divinité, & recevrai sur moi toutes les » malédictions des saints peres. » Ce serment fut traduit de l'arabe en latin, & apporté au pape Pie II.

AN. 1459.

CXXXII. Serment que le soudan d'Egypte exige de Jacques.

Æn. Sylv. d. c. 97. & comment. Pii II. lib. 7.

Le pape, malgré sa politique, vit arriver dans cette année ce qu'il appréhendoit tant de la part de René d'Anjou. Le duc de Calabre son fils qui avoit été fait gouverneur de Gê-

CXXXIII. Le duc de Calabre fait une descente dans le royau-

AN. 1459. nes, étant parti de cette ville avec une bonne flotte, fit une descente dans le royaume de Naples, où presque toute la noblesse se déclara pour lui, & plusieurs villes embrasserent son parti. Ce duc qu'on nommoit Jean avoit été engagé à cette entreprise par Antoine Centiglia marquis de Coterone, qui lui avoit promis de le rendre maître du duché de Calabre, & de lui aider à conquérir tout le royaume de Naples. Mais Jean fut obligé de différer pour quelque tems l'exécution de ce dessein, parceque Pierre Fregose avoit déja fait plusieurs tentatives pour recouvrer la souveraine autorité dans Gênes, & pour en chasser les François. Lorsque le duc crut avoir dissipé cette faction, les Génois contribuerent autant qu'il leur fut possible à l'aider dans le recouvrement de la couronne que son pere avoit perdue. Ils lui donnerent dix galeasses & trois vaisseaux payés pour trois mois avec soixante mille écus pour fournir aux frais de la guerre; il joignit à cette flotte douze galeasses que René d'Anjou son pere avoit équipées à Marseille; & ayant mis à la voile avec cette flotte assez considérable, il alla mouiller devant Gayette.

[Margin: ...me de Naples. — Cor. part. 6. Collon. l. 6. Nebriuſ. l. 7. Foliet. l. 11.]

CXXXIV. Conquêtes de ce duc dans le royaume de Naples.

Jean voulut de-là passer en Calabre sur les lettres du marquis de Coterone; mais il apprit que Ferdinand l'avoit fait arrêter. Il tourna vers Raye que le duc de Sessa lui remit, quoiqu'il eût épousé Leonore sœur du roi de Naples. Il descendit ensuite à Castellamar, d'où il alla à Sessa, & courut toute la terre de Labour, pendant que le duc de Sessa prit Calvi, & invita par son exemple plusieurs seigneurs Napolitains à prendre les armes en faveur du duc de Calabre. Ce prince voyant

son armée grossir considérablement, passa dans l'Abruzze & se rendit maître d'Aquilée. An. 1459.
De-là il entra dans la Pouille, où Hercule marquis d'Est le vint joindre avec quelques troupes; ce qui donna lieu aux villes de Licceria, Foggio, Saint-Severe, Troya & Manfredonia d'embrasser son parti. Ferdinand qui s'étoit avancé jusqu'à Calvi, voyant une si prompte révolution, s'en retourna à Naples. Il y apprit que Daniel des Ursins comte de Samo, Jourdain comte de Telpaldo, & Felix prince de Salerne tous trois freres, étoient sur le point de se déclarer en faveur de son ennemi. Pour parer le coup, il fit épouser au dernier, Marie sa fille naturelle, & par ce moyen il l'arrêta & le retint dans son parti.

CXXXV. Le duc de Sessa veut assassiner Ferdinand.

Le duc de Sessa qui haïssoit extrêmement Ferdinand, résolut de l'assassiner; & pour y réussir, il lui fit proposer une entrevue par Gregoire de Cariglia qui avoit beaucoup de part dans sa confidence. On choisit pour se voir & conférer ensemble, une campagne écartée près d'une petite église à deux milles de Theano, qui étoit au pouvoir des François. Il fut arrêté que chacun de son côté meneroit deux hommes: Ferdinand se fit accompagner du même Cariglia & de Jean de Vintimille, tous deux plus propres pour le Conseil que pour la défense; mais pour plus grande précaution il prit ses armes. Le duc mena avec lui Phœbus de l'Anguillara & Jacques Montagnato, tous deux braves & bien armés. Lorsqu'ils furent arrivés au rendez-vous, le roi & le duc s'écarterent de leurs gens, pour être plus en liberté de s'entretenir; & leurs gentilshommes se retirerent auprès de l'église. Après quelques paroles qui ne concluoient

AN. 1459. rien, Phœbus dit aux trois autres, le duc a fait son accommodement, il est juste que j'aille faire le mien, & s'avança au petit galop vers Ferdinand, qui s'étant apperçu que ce traître avoit un poignard à la main, tira aussi-tôt son épée, en vint aux mains, & se défendit avec beaucoup de courage & de valeur. Montagnano ferma le passage à Cariglia & à Vintimille, qui ne se mirent pas trop en devoir de le forcer : mais les gens du roi qui n'étoient pas loin, étant accourus au bruit, le duc de Sessa & ses deux compagnons s'enfuirent à toutes brides.

CXXXVI. Il se défend & met ses assassins en fuite.

Ferdinand pour se venger de cette trahison, entra dès le lendemain dans le territoire de Stelliato, & fit le dégât depuis Bagni jusqu'à Sessa. Quelques jours après ayant appris que l'armée du pape, commandée par Simonolto le venoit joindre, il alla au-devant d'elle, & après l'avoir jointe il assiégea Sarno. Pendant le siége il fut averti que le pape avoit changé de sentiment, & avoit mandé à son général de s'en revenir. Ces ordres étoient trop précis pour ne pas obéir ; mais Ferdinand ayant levé le siége pour suivre Simonolto, tous deux furent attaqués dans leur retraite par l'armée du duc de Calabre, & battus à plate couture auprès de Sarno. Le général de l'armée du pape y fut tué, & le duc de Calabre fit dans cette action un grand nombre de prisonniers qu'il envoya à Marseille. Il y a beaucoup d'apparence qu'il se seroit rendu maître de Naples où Ferdinand s'étoit refugié, s'il eût suivi son propre avis qui étoit d'en aller faire le siége sans différer. Mais le prince de Tarente lui persuada qu'il valoit mieux s'assurer des places des environs, que de se hazarder à une si grande entreprise ; ce

CXXXVII. Ferdinand est battu auprès de Sarno.

qui donna le tems à Ferdinand de rétablir ses affaires, & de recevoir les secours que le pape & Sforce duc de Milan lui envoyerent : de sorte qu'il obligea dans la suite le duc de Calabre à abandonner entierement le dessein qu'il avoit d'aller assiéger Naples. AN. 1459.

CXXXVIII. Raisons pour lesquelles le pape protégeoit si fort Ferdinand.

Æn. Sylv. cap. 194. *Mariana, hist. Hisp. l.* 23. c. 1.

Il est surprenant que le pape qui prenoit un si grand soin d'appaiser les troubles des autres princes d'Italie qu'il menaçoit même de la colere & de la vengeance de Dieu, s'ils ne s'accordoient, ait toutefois si opiniâtrement entretenu les divisions entre Ferdinand & René d'Anjou, jusques à appeller en Italie au secours du premier, Scanderberg qui étoit la terreur des Turcs. L'amitié que le saint pere avoit pour Ferdinand étoit si grande, qu'étant cardinal il se disoit son serviteur. On a touché ailleurs quelques-unes des raisons de cette forte inclination, ou plutôt de la haine qu'il portoit aux François: nation, selon lui, trop fiere, & qui lui étoit un grand obstacle aux desseins qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Mais nos intérêts particuliers d'ordinaire nous touchent beaucoup plus que ceux du public, à quelque dignité que nous soyons élevés. René d'Anjou étoit le véritable & le légitime héritier de la Sicile, & son fils Jean avoit toutes les raisons du monde de poursuivre un droit que le saint siége avoit confirmé tant de fois à son pere contre le bâtard de Ferdinand qui en avoit été déclaré injuste usurpateur par Callixte III. Pie II. lui-même regardoit le droit de ce dernier comme douteux, puisque dans l'acte d'investiture qu'il lui en donna, il mit en termes exprès : Sauf le droit d'autrui. Preuve qu'il reconnoissoit que d'autres y avoient droit aussi-bien que Ferdinand.



Pendant que Jean duc de Calabre étoit ap-

An. 1459.

piqué à la conquête du royaume de Naples, les factions qu'il croyoit avoir dissipées à Gênes avant son départ, s'y renouvellerent. Quelques seigneurs peu satisfaits du gouvernement des François résolurent de les en chasser. Pierre Fregose, qui lui-même avoit traité avec le roi Charles VII. pour lui soumettre cette république, avoit quitté la ville, & s'étoit retiré dans une de ses terres, pour méditer plus à loisir sur les moyens de faire réussir son entreprise. Il traita secretement avec Ferdinand d'Arragon, & avec le duc de Milan, & se réunit avec les Fiesques. Quand la partie fut liée, il se mit en campagne avec des troupes, & parut devant Gênes, dans l'espérance d'y exciter quelque révolte. Mais ayant cette premiere fois manqué son coup, il revint à la charge dans le tems que le duc de Calabre avoit envoyé sa flotte attaquer celle de Ferdinand; il surprit la ville; il y fit entrer par le moyen des échelles une grande partie de ses soldats. Par bonheur le duc de Calabre y étoit encore, car ceci arriva avant la bataille de Sarno. A la premiere allarme il se saisit des avenues, repoussa les ennemis; & Fregose périt dans cette occasion. Mais les révoltes recommencerent l'année suivante.

CXXXIX. Nouveaux troubles dans Gênes pour en chasser les François.

CXL. Le roi de Fez assiege Alcacer-Seguer & est battu.

Sup. n. 52.

Le roi de Portugal étoit toujours en guerre avec le roi de Fez. Celui-ci tenta encore une fois Alcacer-Seguer; mais le gouverneur averti de son dessein, fit venir du secours de Portugal, & se défendit si courageusement, que les Maures furent contraints de se retirer avec beaucoup de perte après cinquante-trois jours de siége. Le gouverneur Edouard de Menezès alla ensuite à Lisbonne rendre compte au roi du succès de cette campagne. Il en fut très-

bien reçu, & sa Majesté Portugaise le fit comte de Viana pour récompenser ses services. AN. 1459.

Le roi de Castille ne fut pas si heureux dans la guerre contre les infideles, que le roi de Portugal le fut dans son entreprise. Le marquis de Castagneda, à qui il avoit donné le commandement des armées du côté du royaume de Grenade, donna dans une embuscade, & y demeura prisonnier. Henri envoya une autre personne en sa place & paya sa rançon. Ensuite voulant se précautionner contre les sourdes pratiques des grands de son royaume, il distribua les principales charges de l'état à ses créatures. Il donna celle de connétable de Castille, vacante par la mort d'Alvarez de Lune à D. Mignel Doranzo, la maîtrise d'Alcantara à D. Gomez de Caceres son majordome; & la charge de majordome à D. Bertrand de la Cueva. Après toutes ces précautions il alla à Madrid, & de-là à Segovie, pour prendre le plaisir de la chasse. Ayant appris que D. Juan de Lune étoit en possession de Soria, des trois villes de l'Infantasgo, & du comté de San Estevan, comme tuteur de la fille de D. Alvarez, il eut peur qu'il n'entreprît quelque chose contre son service. Il alla donc à Agallon où D. Juan le reçut très-bien: Mais le lendemain le roi le fit arrêter, & lui fit dire que s'il ne lui rendoit toutes les places fortes dont il s'étoit emparé, il lui feroit trancher la tête. D. Juan pour sauver sa vie les rendit, & le roi en même-tems les donna à Pacheco, dont le fils épousa la fille de D. Alvarez. Henri recouvra aussi les villes de Carthagene, de Laurea, & plusieurs autres dépendantes, tant de la maîtrise de saint Jacques que du marquisat de Villene ou de la Coro-

CXLI. Affaires du royaume de Castille.

Mariana, histor. Hisp. ibid. 23.

AN. 1460.

CXLIII. Mesures que prend le pape pour la guerre contre les Turcs.

Peu de jours après que le pape eut donné un décret si peu conforme aux véritables regles du droit canon, & si contraire à la pratique ancienne & universelle de l'église, ayant assemblé dans l'église de saint Pierre à Mantoue les cardinaux, les prélats, & tous les ambassadeurs des princes, il leur exposa ce qui s'étoit fait dans cette assemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit espérer. « Si les » Hongrois, dit-il, sont secourus, ils attaque- » ront les Turcs de toutes leurs forces. Les Al- » lemands promettent une armée de quarante- » deux mille hommes, le duc de Bourgogne » six mille, le clergé d'Italie, à l'exception des » Véniciens & des Génois, accordera la dixme » de ses biens, les laïques le trentieme de leur » revenu, & les Juifs le vingtieme ; ce qui » suffira pour entretenir l'armée navale. Jean, » roi d'Arragon, fera la même chose ; ceux » de Raguse offrent deux galeres, ceux de l'isle » de Rhodes quatre. Tout cela a été solemnel- » lement promis par les princes ou par leurs » ambassadeurs. Quoique les Vénitiens n'ayent » rien promis en public, je me flatte qu'ils ne » manqueront pas au besoin, quand ils verront » les autres tous disposés à le faire ; & que les » François, les Castillans & les Portugais sui- » vront leur exemple. Il ne faut rien espérer de » l'Angleterre à cause des troubles qui divisent » ce royaume, ni de l'Ecosse cachée dans le » fond de l'Océan. Le Danemarck, la Suede » & la Norwege sont trop éloignées pour pou- » voir envoyer des gens de guerre, & contens » de leurs poissons, ils ne peuvent fournir » aucun argent. Les Polonois étant voisins » des Turcs par la Moldavie, craindront d'ex- » poser leur pays en le dénuant. Les Bohe-

» miens ne pouvant pas combattre à leurs » frais hors de leur royaume, seront entretenus & payés. Les Hongrois armeront vingt » mille hommes de cavalerie & autant d'infanterie ; & par la jonction des Allemands & » des Bourguignons, ils feront une armée de » quatre-vingt huit mille hommes. Qui doute » qu'on ne puisse vaincre & abattre les Turcs » avec toutes ces troupes ? Ajoutez que Scanderberg viendra avec une armée choisie de » ses Albanois, que plusieurs dans la Grece » quitteront le parti des infideles, qu'en Asie » le prince de Caramanie & les Arméniens » chargeront les Turcs par derriere. Ne désespérons donc pas de la victoire, & prions le » Seigneur qu'il veuille seconder nos desseins. » Portez & racontez dans vos pays ce qui s'est » fait ici, afin que vos seigneurs & maîtres » exécutent fidelement leurs promesses. »

AN. 1460.

CXLIV. Fin de l'assemblée de Mantoue.

Après ce discours, tous ceux qui avoient fait des avances ou des promesses au nom de leurs maîtres en confirmerent l'accomplissement, & les autres garderent le silence. Les ambassadeurs de Borse marquis d'Est, pour montrer que leur maître pouvoit faire plus qu'on n'attendoit de lui, promirent de sa part trois cens mille écus d'or ; ce qui étonna tous les assistans. Enfin le pape donna ordre aux cardinaux, aux évêques, aux abbés & autres qui étoient présens, de se revêtir de leurs habits de cérémonie pour conclure cette assemblée. Ils le firent, & sa sainteté descendant de son trône, se tourna vers les degrés du grand autel, se mit à genoux, fit sa priere accompagnée de larmes & de soupirs, récita plusieurs versets choisis des pseaumes & propres à la conjoncture où l'on se trouvoit. Les

Spond. ad hunc ann. n. 2. & Rayn. annal. eccl. hoc an. 1460.

An. 1460.

prélats & le clergé lui répondoient, & reçurent à la fin la bénédiction que le pape leur donna solemnellement. Telle fut la fin de l'assemblée de Mantoue, où il fut aisé de prendre des conseils, & d'établir des réglemens, mais si difficile de les exécuter, qu'on se sépara sans avoir pris aucunes mesures efficaces pour le secours des chrétiens contre les Turcs. Il est pourtant vrai que le pape avoit beaucoup de zele, & qu'on ne peut trop louer ses pieux desseins: mais voyant toute l'Italie troublée & les peuples divisés, n'eût-il pas été plus louable, & plus digne du titre de pere des fideles, de rétablir la paix parmi ses enfans, avant que de porter la guerre chez les ennemis de la religion?

CXIV. Le pape part de Mantoue & vient à Sienne.

Il partit donc de Mantoue au commencement du carême, & vint à Sienne, où voulant faire une promotion de cardinaux, il consulta en particulier le sacré college qui approuva son dessein, & deux jours après, qui étoit un mercredi, il assembla un consistoire secret pour proposer ceux qu'on lui avoit nommés, & prier les anciens cardinaux d'examiner s'ils étoient dignes de cette élévation. Les cardinaux ayant consenti à la nomination de cinq, parmi lesquels étoit François Piccolomini neveu de Pie II. qui fut ensuite pape sous le nom de Pie III. & qui étudioit alors à Perouse; le saint pere en demanda un sixieme qui n'avoit pas été proposé; c'étoit Alexandre Oliva général de l'ordre des Augustins, né à Saxo-ferrato de parens pauvres, mais recommandable par sa piété & par son érudition: il fut admis par les cardinaux, & le pape, sans attendre le vendredi auquel jour on avoit coutume de publier les promotions des cardinaux, publia ceux-ci

dès le jour même qu'ils furent choisis ; ce qui délivra les anciens cardinaux de beaucoup de sollicitations.

AN. 1460.

CXLVI. Promotion que le pape fait de six cardinaux.

Gobelin in comment. Pii II. l. 2. Aubery, hist. des Cardin.

Le premier fut Ange Capranica Romain, prêtre, cardinal du titre de Sainte-Croix de Jerusalem & evêque de Palestrine. Pie II. avoit été autrefois son domestique, il aimoit les lettres & les sçavans, & avoit beaucoup de vertu. Le second, Berard Herulo de Narni auditeur de Rote, évêque de Spolete, prêtre cardinal du titre de sainte Sabine. Le troisieme, Nicolas Forteguerra de Pystoye, évêque de Theano, prêtre cardinal du titre de sainte Cecile. Il étoit parent du pape du côté de sa mere qui se nommoit Victoire Forteguerra. Le quatrieme, Brocard de Weispriach Allemand, du titre de saint Nerée & saint Achillée, & archevêque de Saltzbourg. Le cinquieme, Alexandre Oliva général de l'ordre des Freres Hermites de saint Augustin, prêtre cardinal du titre de sainte Suzanne, & évêque de Camerino. Le sixieme, François Piccolomini, neveu du pape, Siennois, archevêque de Sienne, diacre cardinal du titre de saint Eustache.

CXLVII. Le pape reçoit ces nouveaux cardinaux dans un consistoire.

Gobelin in comment. Pii II. l. 2. & 7.

Le samedi suivant il y eut encore un consistoire dans l'église cathédrale, où l'on fit venir les nouveaux cardinaux. Le pape en les attendant parla de chacun d'eux en particulier : & comme ils s'approchoient, il les fit tous arrêter devant le balustre pour leur représenter en peu de mots l'excellence de la dignité à laquelle ils venoient d'être élevés ; l'intégrité de mœurs que demandoit la place qu'ils occupoient, & les somma de juger eux-mêmes s'ils étoient tels que devoient être des personnes dignes d'un si grand honneur. Ensuite il les appella au baiser du pied, de la main &

de la bouche; les anciens cardinaux les reçurent aussi au baiser, & les firent asseoir parmi eux. Tous étant assis, on jugea quelques causes, après lesquelles les anciens se tinrent debout en cercle devant le pape, & les nouveaux se mirent à genoux pour faire le serment aux pieds de sa sainteté, qui leur donna ensuite le bonnet; & le chœur chanta le *Te Deum*. Cette cérémonie achevée, les cardinaux nouvellement élus furent menés par les anciens à l'autel de la sainte Vierge où le doyen pria sur eux: après quoi ils s'en retournerent vers le pape qui finit le consistoire, & s'en alla dans le palais. Jean Gobelin rapporte toutes ces circonstances, pour faire voir, dit-il, que les papes ne créoient point alors de nouveaux cardinaux, qu'ils ne fussent auparavant proposés aux anciens & approuvés par eux.

AN. 1460.

Les expressions dont sa sainteté s'étoit servie dans sa réponse aux ambassadeurs de France en parlant de la pragmatique-sanction, & exagérant beaucoup tous les maux qu'elle pouvoit causer au siége apostolique, choquerent le parlement de Paris. Le procureur général Dauvet informé du discours de Pie II. qui ne tendoit pas moins, disoit-on, qu'à diviser l'église de France du corps de l'église universelle, fit dans cette année une protestation très-forte contre tout ce que le pape avoit dit, & forma son appel au prochain concile général, sans avoir égard à la défense que sa sainteté avoit faite depuis peu d'appeller de ses jugemens au concile. Voici les termes de ce fameux appel fait par l'ordre même du roi Charles VII. « Puisque notre saint pere » le pape, à qui la toute-puissance a été don» née pour l'édification de l'église, & non pas

CXLVIII. Appel du procureur général du parlement de Pa-

» pour sa destruction, veut inquiéter & accabler le roi notre seigneur, les ecclésiastiques de son royaume, & même les séculiers ses sujets ; je proteste moi Jean Dauvet procureur général du roi, & établi spécialement en son nom par les notaires qui ont souscrit de la nullité de tels jugemens ou censures, selon les décrets des saints canons qui déclarent en plusieurs cas nulles ces sortes de sentences & de censures émanées des pasteurs & des juges, en soumettant néanmoins toutes choses au jugement du concile universel auquel notre roi très-chrétien prétend avoir recours, & auquel j'appelle en son nom. » Cet appel mortifia d'autant plus le pape, que, comme on a dit, le procureur général le fit après la bulle qui défendoit ces sortes d'appellations.

AN. 1460.

ris au concile pour la défense de la pragmatique-sanction.

Papa cui potestas data est in ædificationem non in destructionem evertere, &c.

CXLIX. Différends entre Sigismond duc d'Autriche & le cardinal de Cusa.

Le saint pere eut encore un autre sujet de mortification de la part de Sigismond duc d'Autriche qui avoit assisté à l'assemblée de Mantoue. Comme ce prince étoit depuis longtems en différend avec Nicolas de Cusa cardinal de saint Pierre aux Liens, à l'occasion du fief & de la jurisdiction de l'église de Brixen en Allemagne dont il étoit évêque, & qu'il vouloit conserver en commande avec la permission du pape, sans y résider : Sigismond ne voulut jamais le souffrir, & s'opposa avec force à l'établissement des commandes, qui n'étoient point d'usage en Allemagne, quoique très-communes en Italie, en France, en Espagne & en Angleterre. Cette affaire fut proposée à Mantoue, sans que les cardinaux ni le pape même eussent pu la terminer. De Cusa voulant faire valoir son droit à force ouverte, & le duc s'y opposant toujours, la contestation

Wolf. Weissemburg. Albert Krantzius, lib. 12. Vand. c. 14.

Naucler, chroniq. vol. 8. général. 49. fol. 290.

alla si loin que Sigismond fit arrêter prison-
AN. 1460. nier le cardinal le propre jour de Pâques, & ne lui accorda la liberté quelque tems après, qu'à condition qu'il feroit serment qu'il ne se souviendroit jamais de cette injure, qu'il lui ménageroit son absolution auprès du pape, qu'il laisseroit l'église de Brixen en repos, & qu'il lui payeroit une somme considérable pour sa rançon.

Naucler dit que l'église de Brixen fut donnée en commande à ce cardinal par Nicolas V. & que le duc d'Autriche s'y opposa dès le commencement comme comte de Tirol, ne voulant pas qu'on introduisît dans ses états l'usage des bénéfices en commande pour les cardinaux, comme on faisoit dans d'autres royaumes au désavantage de l'église. Que dans la suite ce même cardinal voulant établir la réforme dans un monastere, Sigismond s'y opposa encore, & ne voulut pas reconnoître sa jurisdiction touchant quelques fiefs qui relevoient de son évêché, quelques raisons qu'on pût alléguer à ce prince. Le même auteur ajoute que de là vinrent les dissentions entre le duc & le cardinal, & qu'elles augmenterent tellement dans la suite, que l'évêque fut contraint de quitter son évêché, & d'aller trouver le pape Callixte qui vivoit alors, & qui après avoir averti inutilement Sigismond, l'excommunia, & mit un interdit sur ses états. L'affaire en étoit-là, quand Pie II. fut élevé au souverain pontificat. Il travailla à réconcilier les deux parties, sans pouvoir y réussir; le cardinal ne laissa pas de retourner à son église sur une lettre que lui écrivit le duc d'Autriche, & dans laquelle il lui promettoit de le laisser vivre en paix, & de ne lui faire au-

cune peine. Mais Sigismond ne tint pas sa parole, puisque le jour de Pâques il força le bourg, & assiégea la forteresse où le cardinal s'étoit retiré ; & quoiqu'il se fût rendu à composition, il fut toutefois mis honteusement dans une étroite prison, sans pouvoir recouvrer sa liberté qu'en remettant au duc un château de l'Eglise avec une somme considérable d'argent.

AN. 1460.

CL. Le duc d'Autriche fait mettre en prison le cardinal de Cusa.

Pie II. ayant appris ce traitement, & voyant que toutes ses remontrances avoient été jusqu'alors inutiles, excommunia le duc d'Autriche, comme on le voit par la lettre que sa sainteté écrivit à l'évêque de Basle datée de Rome le dixieme Janvier 1461. pour se plaindre de ce que ce prélat communiquant toujours avec Sigismond, comme s'il ne l'eût pas tenu pour excommunié, faisoit paroître peu d'égard pour les censures du siége apostolique ; car on ne trouve pas la bulle d'excommunication qui fut publiée à Sienne le huitieme du mois d'Août de cette année 1460. Gregoire de Heimbourg docteur en droit, qui avoit parlé à l'assemblée de Mantoue, selon Gobelin, pour l'empereur Frédéric, Albert duc d'Autriche & pour Sigismond, dressa l'acte d'appel de ce dernier au futur concile : ce qui obligea le pape d'envoyer publier sa bulle en Allemagne, & particulierement à Nuremberg où de Heimbourg étoit syndic depuis près de trente années. La lettre du pape à ceux de Nuremberg est datée de Rome le dix-huitieme d'Octobre de cette année. Il ordonna aux bourguemaîtres & magistrats de cette ville de fuir Heimbourg comme un hérétique & un criminel de leze-majesté, d'avoir ainsi osé appeller au concile & rompre l'unité de l'église après la défense expresse qu'il en avoit faite

Appellat. & contradict. Gregor. de Heimbourg. in 4. Francofurt.

CLI. Le pape excommunie le duc d'Autriche qui en appele au concile.

Vide appellationes & contradictiones ab excommunicatione injusta Sigismondi ducis Austriæ, & Gregor. de Heimbourg. 4. Francof. ann. 1607.

par une bulle du consentement de ses vénérables freres les cardinaux. Il veut qu'on confisque tous ses biens, & qu'on n'ait aucun commerce avec lui. Il leur envoie avec cette lettre la bulle d'excommunication contre Gregoire de Heimbourg datée du même jour dix-huitieme d'Octobre. Ce docteur fit des notes & un acte d'appel contre cette bulle. Theodore Lælius évêque de Feltri, prit la défense de Pie II. & fit une réplique contre cet appel, très-bien écrite, en 27 pages, à laquelle Gregoire opposa une apologie assez longue, remplie d'injures : il fit aussi une invective encore plus emportée contre le cardinal de Cusa. Toutes ces pieces ont été recueillies dans un volume in-quarto imprimé à Francfort en 1607. sous ce titre : Appels & contradictions de l'excommunication injuste prononcée contre Sigismond duc d'Autriche, comte de Tirol & Gregoire de Heimbourg, &c. & ont été données ensuite par Goldstat dans son premier & son second tome de la Monarchie. De Heimbourg composa aussi un traité contre la puissance temporelle que les papes prétendent avoir sur les princes, dans lequel il s'écarte beaucoup pour invectiver contre les papes dont il se déclare l'ennemi le plus violent & le plus emporté que ce siécle ait eu.

AN. 1460.

In opere sup. cit. p. 15. 23. & 52.

De hac appellatione vide in append. abbatis Ursperg. p. 107.

CLII. Le roi de Castille envoie l'évêque de Leon vers le pape.

Pendant que le pape étoit encore à Sienne, l'évêque de Leon le vint trouver de la part de Henri IV. roi de Castille ; mais il n'apporta que de belles paroles sans effet, & sans aucune promesse positive de contribuer aux dépens de la guerre contre les Turcs. Ce même évêque étant mort peu de tems après son arrivée dans la même ville, le pape lui donna pour successeur le cardinal de la Tour-

Brûlée religieux de l'ordre de saint Dominique; mais Henri n'ayant voulu ni le recevoir ni le reconnoître, son refus excita de grandes disputes entre lui & le souverain pontife. Pie II. eut aussi un différend avec Casimir roi de Pologne touchant l'évêché de Cracovie, auquel sa sainteté avoit nommé un neveu du cardinal Sbignée, quoique le roi eût déja fait nommer son chancelier par le chapitre. La dispute alla si avant, que malgré les remontrances, les menaces & les excommunications prononcées contre Casimir & ses partisans, le neveu du cardinal fut contraint de céder: le roi protestant toujours qu'il perdroit plutôt son royaume, que de souffrir qu'il y eût dans ses états un évêque malgré lui, ce qui ne fut pas une petite mortification pour le saint pere.

AN. 1460.

CLIII. Différends de quelques rois avec le pape, touchant la collation des bénéfices.

Cromer. l.24. Michou, l.4. c.68.

Il ne fut pas plus tranquille du côté de la France. L'évêché de Tournai étant venu à vaquer, le roi Charles VII. voulut y faire nommer le cardinal de Coutance; & le pape l'avoit donné à l'évêque de Toul créature du duc de Bourgogne, quoique cette ville appartînt à la France. Nous avons encore les lettres que Pie II. en écrivit au roi de France. Nous y voyons que le souverain pontife eut en quelque façon le dessus dans cette dispute, & que si l'évêque de Toul ne fut pas évêque de Tournai, le cardinal de Coutance en fut aussi privé; que le pape en eut la nomination, & conféra de plein droit le bénéfice à Guillaume Phelasius, religieux Benedictin, chancelier de l'ordre de la toison, & homme d'un vrai mérite. Par-là le souverain pontife obtint en France, ce qu'on lui avoit opiniâtrement refusé en Espagne & en Pologne.

Æn. Sylv. epist. 374. & 375.

Comme le pape fit un assez long séjour à

Sienne, il y reçut beaucoup d'ambassadeurs qui ne s'étoient pas trouvés à l'assemblée de Mantoue. Il en vint des patriarches d'Orient. Le chef de leur députation étoit un archidiacre d'Autriche appellé Moyse, homme fort sçavant dans les langues grecque & syriaque, & d'une grande réputation. Il parut devant le pape au nom des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem, & lui dit que celui qui séme la zizanie les ayant empêché jusqu'à présent de recevoir le décret du concile de Florence, touchant l'union de l'église grecque avec la latine, Dieu leur avoit enfin inspiré de se soumettre à ce décret; qu'il avoit été accepté solemnellement dans une assemblée convoquée à ce sujet, & qu'à l'avenir ils vouloient tous être soumis au pape comme au vicaire de J. C. Le saint pere lui répondit avec beaucoup de bonté, loua fort les patriarches de leur obéissance, fit traduire en latin le discours de Moyse, & commanda qu'on le mît dans les archives de l'église Romaine.

AN. 1460.

CLIV. Députation des patriarches d'Orient au pape.

CLV. Ambassadeurs du Peloponese au pape.

Phranz. l. 3. cap. 23. Comm. Pii II. l. 3.

On vit aussi arriver peu de jours après des ambassadeurs d'une ville du Peloponese située sur une montagne proche la mer, & qu'on appelloit Monobasse ou Monembaisse, une des trois anciennes Epidaures. Le sujet de leur ambassade étoit pour prier le pape de les recevoir sous sa protection eux & leur ville. Ils lui représenterent qu'ils n'avoient pas voulu se rendre à Mahomet II. comme Démetrius Paleologue leur seigneur avoit fait; que Thomas son frere auquel ils vouloient obéir ne se trouvant pas assez fort pour les défendre de l'oppression des Turcs, il les avoit exhortés à reconnoître le pape pour leur souverain, & que là-dessus ils venoient s'offrir à sa sainteté, & lui rendre leur obéissance. Le pape les reçut avec

joie au nom de l'Eglise Romaine, & leur envoya un gouverneur & des vivres. AN. 1460.

La longue absence du pape avoit causé beaucoup de maux à Rome. Tiburce fils d'un nommé Massian que le pape Nicolas V. avoit fait pendre aux fenêtres du capitole, pour avoir trempé dans la conjuration d'Etienne Porcario, avoit excité de grands troubles dans cette ville. A la tête d'un grand nombre de jeunes-gens qui l'avoient choisi pour leur chef, il commettoit impunément une infinité de crimes, & s'étoit déja saisi de l'église du Pantheon, publiant qu'il vouloit délivrer Rome du joug des prêtres, sans que les magistrats osassent lui résister. Sur les nouvelles que le souverain pontife en reçut, il prit aussi-tôt la résolution de partir de Sienne & arriva à Rome le septieme d'Octobre au grand contentement des Romains. Quelques jours après il fit arrêter ce Tiburce qui fut puni de ses crimes, & pendu avec les principaux de sa conjuration.

Platin. in l. 11.

CLVI. Le pape part de Sienne & arrive à Rome.

Comm. Pii II. lib. 5.

CLVII. Ambassadeurs des princes d'Orient au pape.

Le saint pere dès le commencement de son pontificat avoit envoyé vers les rois chrétiens d'Arménie & de Mésopotamie un certain Louis cordelier, natif de Boulogne, pour engager ces princes à prendre les armes contre les Turcs en Asie, pendant qu'on les attaqueroit du côté de l'Europe. Louis arriva de sa légation fort peu de tems après que le pape fut de retour de Mantoue. Il étoit accompagné des ambassadeurs de David empereur de Trébisonde, de ceux de George roi de Perse, des princes des deux Arménies, & de ceux de plusieurs autres princes d'Orient. Ils avoient pris leur route par la Colchide & la Scythie, ils avoient passé le Tanaïs & le Danube, traversant la Hongrie & l'Allemagne, où ils saluerent l'em-

AN. 1460. pereur Frédéric, & avoient été reçus avec beaucoup d'honneur à Venise. Lorsqu'ils approcherent de Rome quelques prélats allerent au-devant d'eux, & lorsqu'ils furent arrivés le pape leur donna audience dans un consistoire. Ils promirent à sa sainteté de répondre a ses vœux, ils lui dirent que les princes qui étoient en guerre, avoient posé les armes aux premiers ordres du souverain Pontife, qu'ils étoient tout prêts à attaquer les Turcs en Asie, qu'ils s'avanceroient jusqu'à l'Hellespont, la Thrace & le Bosphore avec une armée de douze mille hommes pendant que ceux de l'Europe les attaqueroient de leur côté; que leur légation n'avoit point d'autre motif que d'informer sa sainteté de ces dispositions, & de lui rendre leurs devoirs, comme au vicaire de Dieu en terre. Qu'ils avoient pour alliés Bendis roi de Mingrelie & d'Arabie, Pancrace roi des Ibériens, qu'on nomme Géorgiens; Mouic marquis de Gorie, Ismaël seigneur de Sinope & de Casatine, Fabie prince de Caramanie & seigneur de Cilicie, dont on obtiendroit de grands secours; & qu'ils demandoient seulement que le religieux qui les avoit conduits à Rome, fût établi par le pape patriarche sur tous les catholiques d'Orient. Pie II. loua beaucoup leur zele, accepta leurs offres, & leur dit qu'il étoit à propos qu'ils allassent trouver le roi de France, & le duc de Bourgogne, parceque c'étoit la nation qui avoit combattu avec plus de gloire contre les infideles, qui étoit la plus formidable aux Turcs. Sur cet avis les Orientaux se mirent en chemin, on leur fournit la dépense de leur voyage. Le religieux fut nommé patriarche, à condition qu'il n'en prendroit point le titre, & qu'il n'en feroit aucune

aucune fonction qu'il ne fût de retour; mais toute cette députation ne produisit aucun effet.

AN. 1461

CLVII Mort Jacques II. roi d'Ecosse.

Boetius l. 18. Buchanan l. 11.

La mort de Jacques II. roi d'Ecosse, qui fut tué d'un éclat d'arquebuse le troisieme du mois d'Août en faisant le siége du château de Roseberg, causa quelque changement dans ce royaume. La reine Marie son épouse, fille du duc de Gueldres, arrivée au camp le même jour, poursuivit si vivement l'attaque de cette place, qu'elle contraignit les Anglois de se rendre, & elle n'en eut pas plutôt pris possession qu'elle la fit raser, afin qu'elle ne fût plus l'occasion d'une nouvelle guerre. Le roi d'Ecosse fut extrêmement regretté de tous ses sujets, & chacun plaignoit le sort de ce jeune prince, qui ayant évité tant de périls en différentes guerres qu'il avoit soutenues avec beaucoup de valeur, succomboit si malheureusement à l'âge de trente neuf ans, après en avoir régné vingt-quatre. Jacques, l'aîné de ses trois fils, qui n'avoit encore que sept ans, lui succéda; mais il y eut de grandes contestations pour l'emploi de gouverneur du jeune roi & de son royaume. La reine vouloit avoir l'un & l'autre, & étoit appuyée du crédit de plusieurs barons. Après avoir long-temps disputé, l'on convint qu'elle auroit seulement la tutelle du roi & de ses autres enfans, & que deux de chaque partie avec deux évêques gouverneroient le royaume. Mais la reine étant morte trois ans après son époux, & Jacques Kenneth évêque de saint André, prélat d'une rare prudence & de mœurs édifiantes, étant aussi mort trois années après la reine, la paix, dont le royaume avoit joui pendant six années, s'évanouit: les autres gouverneurs ne s'accorderent plus, & le royaume fut livré à de grands troubles.

An. 1460. les Génois du gouvernement de France. On se plaignoit hautement; on méprisoit ses ordres; on publioit par-tout que le duc de Calabre n'épuisoit le trésor public, que pour fournir aux frais de la guerre de Naples; qu'il avoit ruiné la ville; & qu'il n'y avoit plus de commerce faute d'argent. Les Fiesques, les Fregoses, & les autres seigneurs exilés profiterent de ces mouvemens: ils inspirerent au peuple, par leurs émissaires, qu'on méprisoit les bourgeois, pour n'accorder les faveurs qu'à la noblesse; & le roi sur ces entrefaites ayant envoyé ses ordres dans cette ville pour faire équiper quelques vaisseaux dont il avoit besoin contre les Anglois; on n'y eut aucun égard, sous prétexte que les marchands Génois ayant beaucoup d'effets en Angleterre, on ne vouloit pas s'exposer à les perdre, en se déclarant ainsi contre cette nation. Enfin la révolte éclata; elle commença par les fauxbourgs, d'où elle pénétra dans la ville; on prit les armes, & le commandant fut contraint de se réfugier dans le château.

III. Les factions [opp]osées se [réu]nissent [con]tre les [Fran]çois.

[F]oglieta in [...]g. & in [...] Gen. l. [...] Bizarro, [...] Gen. Paul Gui[...] du Bel[...]

Les Fregoses & les Adornes, quoiqu'opposés & ennemis, se réunirent pour favoriser la sédition. Paul Fregose archevêque de la ville, & Prosper Adorne se mirent chacun à la tête de leurs amis, & entrerent dans Gênes avec beaucoup de gens armés. Le duc de Milan, qui voyoit avec chagrin les François si proches de ses états, & qui n'ignoroit pas les prétentions que la maison d'Orléans avoit sur son duché, concouroit avec les révoltés dans le dessein de se défaire des François, & fit si bien par les intrigues de gens affidés qu'il avoit dans la ville, qu'il réconcilia les Fregoses avec les Adornes & avec le peuple, sous prétexte du bien commun. Ils commen-

cerent à établir une nouvelle maniere de gouvernement, ils y firent entrer le peuple qui jusqu'alors en avoit été exclus. On choisit huit hommes, un de chaque corps de métier pour être admis dans le conseil, & l'on pensa à l'élection d'un doge qui fut Prosper Adorne. Il ne s'agissoit plus que d'assiéger le château où le commandant s'étoit retiré. Le duc de Milan fournit des troupes, & le siége fut commencé dans les formes. AN. 1460

Comme le duc de Calabre étoit occupé dans le royaume de Naples, qu'il n'osoit abandonner ses conquêtes, ni se fier à la flotte Génoise pour son retour; le commandant de Gênes ne pouvoit compter que sur le secours qu'on avoit fait partir de France, aussi-tôt qu'on avoit appris la nouvelle de la révolte. René d'Anjou commandoit la flotte sur laquelle on avoit embarqué mille bons soldats, outre six mille hommes qu'on avoit tirés du Dauphiné, & qu'on avoit transportés à Savone. La descente se fit à Saint-Pierre des Arenes à la vue des troupes Génoises qui ne s'y opposerent pas, & dès le lendemain on en vint à une bataille. Les François combattirent avec beaucoup de valeur, & auroient été infailliblement victorieux, sans un stratagême dont s'avisa l'archevêque Fregose qui commandoit les troupes Génoises, & qui lui réussit. Il répandit dans son armée le bruit qu'il attendoit un secours considérable du duc de Milan; & trois officiers de ce duc étant arrivés durant le combat, il les fit monter sur une hauteur d'où ils firent signe que le secours venoit. Cette ruse ranima la valeur des Génois, & les François perdirent courage. Dans l'appréhension d'être taillés en piéces par ces nouvelles trou-

IV. Les Françc sont battu: devant Gêne & se retiren

pes, ils lâcherent le pied, ne pensant qu'à
An. 1460. gagner les galeres pour se sauver, après avoir laissé sur la place un grand nombre des leurs. René d'Anjou alla aborder à Savone, & abandonna le gouvernement au commandant de Gênes. Ce fut pour la troisieme fois que les François furent honteusement chassés de Gênes.

V.
Le duc de Bourgogne craint qu'on ne lui déclare guerre.

Cet échec ne changea rien à la situation des affaires du royaume de France. Le duc de Bourgogne étoit toujours dans de continuelles allarmes, craignant que Charles VII. ne lui déclarât la guerre. En effet, la plus grande partie du conseil du roi étoit de cet avis; mais sa majesté toujours portée à la paix n'y déféroit point. Le duc envoya au roi Jean de Croy & Lannoy gouverneur de Hollande, pour lui exposer les inquiétudes & les sujets de plaintes qu'il croyoit avoir encore des desseins qu'on formoit contre lui. Ils représenterent au roi l'attachement de leur maître, qui avoit abandonné le parti des Anglois à la paix d'Arras, où il avoit sacrifié tous les justes ressentimens qu'il devoit avoir pour l'indigne mort du duc son pere; qu'il avoit secouru sa majesté pour la conquête de la Normandie; que le bruit s'étoit répandu qu'elle vouloit faire une treve avec les Anglois pour venir ensuite fondre sur ses états; que la France avoit violé beaucoup d'articles du traité d'Arras, sans qu'il s'en fût plaint; qu'on lui avoit fait entendre que le roi étoit mécontent de lui pour avoir reçu le dauphin en Brabant; mais que n'ayant eu de sa majesté aucun ordre là-dessus, il n'avoit pu moins faire que d'accorder une retraite à celui qui seroit un jour son seigneur, comme héritier présomptif de la couronne,

Enfin les ambassadeurs demanderent au roi ses bonnes graces pour leur maître, & l'assurerent qu'il le trouveroit toujours bon parent & fidele serviteur. AN. 14[illegible]

VI. Le roi répond aux plaintes du duc de Bourgogne.

Le roi répondit avec assez de hauteur à toutes ces plaintes; il justifia son procédé à l'égard du duc de Bourgogne, & réfuta à son avantage tout ce que ce duc avoit fait dire par ses ambassadeurs. Cette réponse leur fut donnée en présence du roi même, des ducs d'Orléans & de Bretagne, du comte du Maine, d'autres seigneurs & de tout le conseil. Mais le lendemain ils présenterent un nouveau mémoire qu'ils réduisoient à deux chefs. Le premier regardoit les dispositions présentes & passées du duc envers le roi. Par le second on prioit le roi d'exposer les sujets de mécontentement qu'il pouvoit avoir du duc, & de les marquer en détail. On leur répliqua que le roi s'étoit suffisamment expliqué dans sa réponse, & que s'il étoit besoin, il feroit sçavoir dans la suite ses intentions plus en détail. Tout cela paroissoit tendre à une prochaine rupture, d'autant plus qu'il y avoit treize ans que le dauphin étoit éloigné de la cour, que le roi l'avoit mandé souvent sans qu'il eût voulu obéir, qu'il avoit plusieurs fois sommé le duc de Bourgogne de le lui renvoyer, l'avertissant qu'il nourrissoit un serpent qui lui feroit quelque jour ressentir ses piquures mortelles; qu'il en étoit venu aux menaces en suscitant diverses affaires au duc, & que le roi avoit dessein d'avancer Charles son second fils dans les droits d'aînesse, pour punir l'aîné de sa désobéissance. Mais la mort du jeune prince renversa tous ces projets, & fit revenir le dauphin pour jouir d'un royaume qui lui appartenoit de droit.

AN. 1460.

VII.
La reine d'Angleterre leve une armée contre le duc d'Yorck.

Polid Virg. histor. Angl.

En Angleterre la reine ne pouvant souffrir que le duc d'Yorck eût toute l'autorité, & que Henri son époux ne portât que le nom de roi, assembla une armée de dix-huit mille hommes, & fut jointe par les ducs de Sommerset & d'Excestre, les comtes de Wilchire & de Devonshire, le baron Clifford, & une partie de la noblesse du Nord d'Angleterre. Le duc d'Yorck informé de ces préparatifs se mit en campagne, & vint avec le comte de Salisbery jusqu'à Wakfeil à quinze milles d'Yorck. Avant que de partir il laissa la garde du roi au comte de Warvick & au duc de Norfolc, & donna ordre au comte de la Marche de lui lever de nouvelles troupes pour le venir joindre au plutôt. La reine ne lui en donna pas le temps, elle parut à la tête de son armée qu'elle commandoit en personne. Le duc, contre l'avis du comte de Salisbery, voulut hazarder la bataille, afin qu'on ne lui reprochât pas d'avoir évité de se battre contre une femme; mais il eut lieu de s'en repentir: il voulut commander ses troupes, & que le comte de Rothland son second fils combattît à ses côtés, pendant que le comte de la Marche son aîné étoit avec d'autres troupes du côté d'Herford. La bataille se donna près d'Yorck, & fut fort sanglante, quoique de peu de durée. En moins d'une demi-heure la reine mit en désordre l'armée du duc qui demeura sur la place avec près de trois mille des siens. Le comte de Rothland son fils, jeune prince d'environ douze ans, y fut tué par le baron de Clifford d'une maniere brutale & barbare. La tête du duc fut exposée à une des portes de la ville d'Yorck avec celle du comte de Salisbery, qui ayant été fait prisonnier, fut

VIII.
Elle attaque le duc d'Yorck qui perd la bataille & y est tué.

condamné comme rebelle à perdre la vie sur un échaffaud.

AN. 1460.

La reine sans perdre le temps à goûter les douceurs de sa victoire, ne pensa qu'à délivrer le roi, & à faire casser dans un nouveau parlement le mauvais traité conclu dans le dernier, entre Henri & les princes de la maison d'Yorck. Dans ce dessein elle prit le chemin de Londres, & y conduisit son armée, pendant que Gaspard Teuders comte de Pembrock arrêtoit le comte de la Marche. En chemin elle apprit que le comte de Warvick & le duc de Norfolc, marchoient contre elle avec une armée levée dans Londres, & menoient le roi avec eux. La reine ne les attendit pas, elle alla les chercher, les atteignit à Saint-Albans, leur livra une seconde bataille, & les défit entierement. Warvick auquel on avoit confié la garde du roi, trouva son salut dans la fuite, & se sauva de cette grande défaite; mais le roi fut délivré, & eut la consolation de recouvrer tout-à-la-fois la liberté, sa femme, son fils unique & sa couronne. La reine ensuite marcha droit à Londres avec son armée victorieuse, & y entra en triomphe: elle y reçut les soumissions des habitans, & y rétablit l'autorité royale. La maison d'Yorck effrayée de tant de succès, ne pensa plus qu'à se bannir elle-même de l'Angleterre; mais quelques démarches à contre-temps de la part du roi rétablirent bien-tôt après ses espérances.

IX. Elle gagne une seconde bataille contre le comte de Warvick.

Peu s'en fallut qu'il n'y eut aussi guerre dans cette année, entre le roi de Castille & celui de Navarre. Ce dernier, se voyant puissant & maître de plusieurs royaumes, crut qu'il lui seroit honteux de laisser entre les mains du premier les places qu'il lui avoit

X. Le roi de Navarre pense à déclarer la guerre au roi de Castille.

An. 1460. usurpée. Mais afin d'être plus en état de soutenir la guerre qu'il lui vouloit déclarer, il résolut de faire une alliance avec le roi de Portugal, que ses nouvelles conquêtes rendoient redoutable, en faisant épouser à Charles son fils, Catherine fille du roi de Portugal. Henri roi de Castille ayant découvert cette négociation, résolut de la traverser, & fit proposer sous main à Charles de lui donner en mariage sa sœur Isabelle. Le prince en fut d'autant plus joyeux, qu'il comptoit avec le secours de Henri, se mettre en possession du royaume de Navarre, que son pere Jean lui retenoit avec quelque injustice, parceque c'étoit le bien de sa mere, & que son pere avoit assez d'autres états. Flatté de l'espérance de s'ouvrir un chemin au trône, il réveilla les factions des maisons de Beaumont & de Gramont, afin que sous prétexte d'appaiser ces troubles il pût entrer avec une armée dans la Navarre. D. Juan averti de ses desseins, le fit arrêter; mais les Navarrois & les Catalans demanderent sa liberté avec tant d'empressement, qu'il fut obligé de le relâcher pour prévenir une guerre civile.

XI. Il fait emprisonner son fils, & le relâche. Ensuite il le fait empoisonner.

Enfin ennuyé de la conduite turbulente de ce fils, & pour s'en délivrer une bonne fois, il le fit empoisonner à la sollicitation de la reine Jeanne son épouse, fille de l'amirante de Castille.

Dans ce même temps D. Henrique de Portugal grand maître de l'ordre de Christ, demanda permission au roi son neveu, de peupler les isles du Cap-verd ou Canaries, que l'on appelloit Fortunées, découvertes depuis peu par Antoine de Nole Génois. Aussi-tôt qu'on le lui eut permis, il fit bâtir un fort dans l'isle d'Arguin, pour faciliter le commerce

de la poudre d'or : il obtint du pape l'investiture des pays découverts. Il envoya des colonies aux isles Açores, & mourut peu de temps après, extrêmement regretté de tous les Portugais. D'un autre côté Edouard de Menezès voyant qu'un fort qui étoit entre Alcacer-Seguer & la mer, donnoit aux Maures la facilité de surprendre les Portugais, & rendoit la navigation peu assurée, le fit raser, & fit faire quelques fortifications qui en empêchoient l'approche.

AN. 1460.

XII. Mort de D. Henrique de Portugal.

Antoine Centiglia, que Ferdinand avoit fait prisonnier, ayant trouvé le moyen de se sauver de sa prison, retourna dans la Calabre, qu'il remit presque toute entiere sous l'obéissance du prince Jean fils de René d'Anjou. Ces conquêtes ne firent point perdre courage à Ferdinand, il employa tout l'hiver à lever des troupes. Les Napolitains firent voir l'affection qu'ils avoient pour lui, chacun l'assista selon son pouvoir; les femmes mêmes lui apporterent leurs pierreries. Le pape & le duc de Milan lui envoyerent un secours de soldats assez considérable, & la république de Lucques se déclara en sa faveur : ce qui lui facilita la conquête des états que le duc de Calabre lui disputoit.

XIII. Affaires du royaume de Naples.

Le royaume d'Angleterre ne jouit pas longtemps du fruit de la victoire que la reine venoit de remporter. Deux démarches que cette princesse fit à contre-temps, le lui enleverent assez promptement. La premiere fut qu'elle désarma trop-tôt ; & la seconde, que n'ayant pas assez de troupes pour se faire obéir, elle s'obstina mal-à-propos à vouloir que les habitans de Londres lui livrassent tous les rebelles pour les punir. Cette princesse avant que d'entrer dans la ville, avoit envoyé de-

XIV. La reine d'Angleterre perd le fruit de ses victoires.

AN. 1460. mander des vivres dont son armée avoit besoin ; & y fit mener des charois pour les transporter. Le maire à qui l'on s'adressa, n'osant les refuser, se mit en devoir de faire fournir aux gens de la reine ce qu'ils demandoient ; mais il n'en fut pas le maître. Le peuple attaché à la faction d'Yorck, s'y opposa opiniâtrement, & empêcha les charois d'entrer. La reine en ayant été avertie, se préparoit à faire un exemple de cette populace mutine : mais les femmes de qualité sollicitées par les magistrats, l'allerent trouver, l'appaiserent, & l'engagerent à consentir que quatre cens soldats entrassent dans la ville avant elle, à la suite de quelques seigneurs, qui partie par leurs remontrances, partie par leur autorité, dissiperoient les ombrages du peuple que son armée effarouchoit, & disposeroit les esprits à une soumission volontaire.

XV. Le comte de la Marche bat le comte de Pembrock, & défait l'armée de la reine.

La chose alloit s'exécuter, lorsqu'on apprit à Saint-Albans & à Londres que le comte de la Marche fils aîné du duc d'Yorck, avoit défait le comte * de Pembrock près d'Herford, que le comte de Warvick l'avoit joint, & qu'ils marchoient vers la capitale. La reine ne jugeant pas à propos d'en venir à un combat décisif si près d'une ville ennemie qui pouvoit fournir des secours au parti opposé, ramena son armée du côté d'Yorck. Le comte de la Marche qui depuis la mort de son pere se faisoit nommer duc d'Yorck, accompagné du comte de Warvick, l'y poursuivit, & l'atteignit à Turiburge. On en vint aux mains, la bataille dura six heures, & l'on combattit de part & d'autre avec tant de fureur, qu'il resta trente mille hommes sur la place. La victoire fut long-temps dis-

putée; mais enfin elle se déclara en faveur du duc d'Yorck, qui contraignit le roi & la reine de se retirer en Ecosse. Cette bataille se donna le dimanche des rameaux vingt-neuvieme de Mars, & l'on n'y fit que mille prisonniers. Le duc n'ayant plus d'ennemis alla droit à Londres, s'y fit couronner, & prit le nom d'Edouard IV, le vingt-neuvieme de Juin, parcequ'il alla auparavant à Yorck pour s'assurer de ce pays depuis long-temps attaché à Henri. Il y trouva encore les têtes du duc d'Yorck son pere & du comte de Salisbery exposées, il les fit ôter & mettre en leurs places celles du comte de Devonshire, qui avoit quitté son parti, & des plus qualifiés de ceux qui n'avoient point été enveloppés dans la défaite de l'armée royale. George & Richard, tous deux freres d'Edouard, furent faits, le premier duc de Clarence, le second duc de Glocestre; le comte de Warvick fut récompensé à proportion de ses services, & pour l'attacher constamment à la maison d'Yorck, Edouard fit épouser la fille aînée de ce comte au duc de Clarence son frere, alors héritier présomptif de la couronne.

AN. 1460.

XVI. Il se fait couronner à Londres sous le nom d'Edouard IV.

Polid. Virg hist. Anglic. l. 23. Monstrelet vol. 3.

Cet Edouard que Philippe de Comines dit avoir été le mieux fait & le plus beau prince de l'Europe, étoit adoré dans Londres, & s'attiroit l'affection de tous les peuples; pendant que le roi Henri & la reine son épouse réfugiés en Ecosse, y sollicitoient par eux-mêmes un secours suffisant pour les rétablir. Leurs envoyés faisoient aussi en France les mêmes sollicitations. Mais près de deux ans se passerent avant qu'ils pussent l'obtenir. Edouard passa l'année suivante assez tranquillement, jouissant en paix de sa victoire: mais celle d'après ne fut pas de même: la France &

XVII. Le roi & la reine retirés en Ecosse sollicitent du secours.

AN. 1460. l'Ecosse armerent en faveur de Henri, qui éprouva beaucoup de vicissitudes, tantôt en prison, tantôt sur le trône, comme on verra dans la suite.

XVIII. Arrivée de Thomas Paleologue à Rome.

Comment. Pii II. l. 3. & 8.

Phranz. l. 3. cap. 26.

Le prince Thomas Paleologue vint dans cette année de Corfou à Rome, où le pape le reçut avec beaucoup de bonté, & lui assigna une pension de trois cens écus d'or par mois; les cardinaux en ajouterent deux cens. Pie II. lui fit présent de la rose d'or qu'il avoit bénie selon la coutume le quatrieme dimanche de carême. Comme ce prince avoit apporté de Patras à Ancone, où il avoit abordé, la relique du chef de saint André apôtre, le pape l'envoya chercher l'année suivante avec beaucoup de solemnité, & la fit mettre dans l'église de saint Pierre. Cette translation n'est fondée que sur le témoignage de Gobelin & du cardinal Baronius, qui dit que le chef de cet apôtre fut apporté à Rome du temps du pape Pie II. dans le quinzieme siecle. M. Baillet marque qu'on voit la fête de cette translation fixée au septieme d'Avril, dans quelques martyrologes, comme dans Bollandus; mais on ne dit point, ajoute-t-il, d'où l'on fit venir cette importante relique, & l'on ne produit aucun titre capable de la rendre authentique & certaine.

XIX. Translation du chef de S. André à Rome.

Baron. not. martyrol. D. 9 Maii.

Bollandus, t. 2. Apr. p. 66. col. 2.

Baillet, vies des Saints, 30. Nov.

Bullar. Pie II. const. 6. tom. 1.

Il y avoit près de quatre-vingt ans que sainte Catherine de Sienne religieuse de l'ordre de saint Dominique, étoit morte à Rome en odeur de sainteté le vingt-neuvieme d'Avril 1380. âgée d'environ trente-trois ans. Son corps y avoit été enterré solemnellement dans l'église de la Minerve, où Dieu ayant toujours confirmé par de nouveaux miracles l'opinion qu'on avoit de sa sainteté dès son vivant, on pensa à sa canonisation. Albert

duc d'Autriche & Sigismond roi de Hongrie, qui tous deux furent depuis successivement empereurs, la firent solliciter à Rome dès le commencement de ce siecle, premiérement auprès du pape Innocent VII. & ensuite auprès de Grégoire XII. mais l'abdication du dernier qui se fit en 1411. rompit tellement les mesures qu'on avoit prises pour y procéder, que les troubles du saint siége survenus durant les conciles de Pise, de Constance, de Basle & de Florence, firent reculer l'affaire jusqu'au pontificat de Pie II. sous lequel elle fut terminée. Il en fit la canonisation dans cette année, & en publia la bulle le vingt-neuvieme de Juin, ordonnant que la fête seroit célébrée tous les ans le premier dimanche du mois de Mai. Urbain VIII. la fixa au trentieme du mois d'Avril, auquel jour on en fait la fête dans le breviaire Romain avec l'office double.

AN. 1460.

XX. Canonisation de sainte Catherine de Sienne.

XXI. Le pape excommunie le duc d'Autriche & Malatesta.

Les deux Sigismonds, l'un duc d'Autriche, & l'autre surnommé Malatesta, furent excommuniés par le pape le jeudi saint de cette année; le premier, pour les violences qu'il avoit exercées contre le cardinal de Cusa, ce qui n'étoit qu'un renouvellement de l'excommunication prononcée l'année précédente pendant le séjour du souverain pontife à Sienne; le second, à cause du refus qu'il faisoit de payer les cens de l'église Romaine. Ce Malatesta étoit homme de guerre, & l'un des plus grands capitaines de son temps; mais ces qualités étoient obscurcies par d'autres très-mauvaises; car il étoit impie, sans religion, nioit l'immortalité de l'ame, & violoit les droits les plus sacrés pour satisfaire son ambition. Cette conduite lui attira beaucoup d'affaires assez fâcheuses de la part des papes, & entre autres

l'excommunication dont on vient de parler. Il fut général des armées des Siennois & des Florentins, & prit les armes contre le souverain pontife; mais ce fut sans succès. Il ne mourut que six ans après en 1467.

Il y eut une autre sentence d'excommunication prononcée contre un certain Diether archevêque de Mayence. Après son élection faite en 1459. il avoit envoyé ses députés à Mantoue, pour être confirmé selon la coutume par le souverain pontife, qui lui accorda sa confirmation, pourvu qu'il vînt se présenter devant sa sainteté, & qu'il payât l'annate: ce qu'il promit de faire dans l'année. Mais ayant manqué d'accomplir ces conditions, il fut dénoncé par l'auditeur de la chambre apostolique, & publiquement excommunié. L'archevêque fut si vivement piqué de cette conduite, qu'il regardoit comme une injure outrée, qu'il en appella au futur concile, & sollicita les princes d'Allemagne à le soutenir dans son appel. Sur ces remontrances les princes s'assemblerent à Mayence en présence de deux nonces du pape, Rodulphe doyen de Douvre, & François chanoine de Tolede. Les plaintes de l'archevêque y furent écoutées; il les fondoit sur la persécution que le pape suscitoit contre lui sans aucun sujet; sur les sommes exorbitantes qu'il demandoit pour confirmer son élection; sur le serment extraordinaire qu'on vouloit exiger de lui avec les décimes, & d'autres griefs qui opprimoient la nation Allemande, afin d'en tirer de l'argent, sous prétexte de la guerre contre les Turcs, & qu'on employoit à d'autres usages.

Rodulphe un des nonces répondit à tous ces griefs, & dit qu'on avoit ordonné à l'archevêque de venir en cour de Rome, selon l'an-

61. III. sen- x- ica- tre que ce. ent. l. 6. III. semblée inces magne te affai- ucler, iq. vol. er. 49.

cienne coutume; qu'on ne lui avoit demandé pour être confirmé dans son bénéfice que la somme taxée par la chambre apostolique, qui étoit de dix mille écus pour la taxe principale, & quatre mille écus pour les menus services, l'expédition des lettres & les frais des orateurs; qu'il avoit offert de son plein gré d'ordonner la publication des indulgences & la levée des décimes dans son électorat; mais qu'il vouloit en appliquer une partie à son profit; ce que le pape lui avoit refusé, se faisant un scrupule de conscience bien fondé, de lui faire part d'un argent qui devoit être employé pour la défense de la religion; qu'il avoit injurieusement appellé du juge qui n'a point de supérieur en terre, à celui qui n'est en aucun endroit, & qu'il avoit eu recours à une invention qui ne tendoit qu'à établir l'impunité des crimes, & contre laquelle on avoit fait une loi dans l'assemblée de Mantoue: qu'à l'égard des indulgences qu'on publioit, on en étoit convenu dans la même assemblée, afin de trouver des fonds pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. Qu'au reste on n'usoit point de violence pour exiger les aumônes des fideles malgré eux; qu'il étoit libre aux Allemands d'y contribuer ou non; mais qu'il ne croyoit pas qu'ils pussent employer d'autre moyen pour se défendre contre cet ennemi commun. Le discours de Rodulphe fit tant d'impression sur l'esprit des princes, qu'ils se séparerent sans rien conclure, & rompirent l'assemblée.

AN. 1461

XXIV.
Réponses des nonces aux griefs de l'archevêque.

L'archevêque n'ayant pas eu la satisfaction qu'il espéroit, prit le parti de s'accommoder avec les nonces du pape, & de révoquer son

An. 1461.

appel devant un notaire, & quelques témoins, non sans marquer plus de peine & de confusion d'y renoncer, que de l'avoir fait. Frédéric comte palatin du Rhin avoit fait la même chose quelques jours auparavant ; mais tous deux manquerent à leurs paroles, & n'exécuterent rien de ce qu'ils avoient promis.

XXV. L'archevêque renonce à son appel sans tenir sa parole.

L'archevêque sans être absous de son excommunication, fit ses fonctions, & marqua qu'il se soucioit peu des censures ecclésiastiques. Le pape averti d'une conduite si irréguliere, envoya un de ses camériers à Mayence, pour engager les chanoines à nommer un autre archevêque qui fût en état de lui tenir tête.

XXVI. On nomme un autre archevêque à Mayence.

Le chapitre s'assembla & élut Adolphe de l'illustre & ancienne famille de Nassau dont quelques empereurs étoient sortis. Cette élection ne manqua pas de causer la guerre entre les deux contendans ; mais comme Adolphe se trouvoit le plus fort, on parla de paix, & l'on en vint à un accommodement, aux conditions que le nouvel élu demeureroit archevêque, & que l'ancien jouiroit seulement de quelques terres & de quelques revenus pour son entretien. Cet accord ne dura pas longtemps. Frédéric comte palatin étant venu à la traverse, renouvella la guerre qui dura jusqu'en 1463. que Rodulphe ennuyé de ces divisions, & convaincu que Frédéric ne cherchoit que la ruine de l'église de Mayence, céda son droit à Adolphe, reçut l'absolution du nonce du pape, & vécut en homme privé jusqu'en 1482. Quelques auteurs disent qu'Adolphe étant mort en 1475. les chanoines élurent une seconde fois Diether, & qu'il gouverna encore six ans l'église de Mayence, après lesquels il mourut en paix.

Serrarius, lib. 3. rerum Moguntin.

Les ambassadeurs d'Orient que le pape avoit

envoyés en France auprés de Charles VII. pour l'engager à prendre les armes contre les Turcs, y arriverent dans le mois de Mai de cette année avec le prélat cordelier, qui se disoit patriarche d'Antioche, & l'ambassadeur du prêtre Jean. En saluant ce prince ils lui donnerent le titre de roi très-chrétien, & lui demanderent humblement du secours contre les infideles qui étoient sur le point de s'emparer de tout leur pays; assurant sa majesté que deux officiers François seulement feroient plus d'effet qu'une nombreuse armée d'autres nations. Mais la maladie du roi qui survint fut cause qu'ils n'eurent pas de réponse favorable. Le pape ayant été informé par des voies sûres que ce cordelier étoit un imposteur aussi-bien que tous ceux qui l'accompagnoient, les reçut assez mal à leur retour. Ce religieux fut ordonné prêtre & sacré évêque à Venise par quelques prélats qui ignoroient ses impostures; ce que le pape n'eut pas plutôt appris, qu'il écrivit au patriarche de Venise qu'on arrêtât ce fourbe, & qu'on le lui amenât: mais il évita par la fuite la punition de ses crimes, de même que ses compagnons. Ce qui rendit le souverain pontife plus circonspect & plus réservé à ajouter foi si facilement à ceux qui venoient d'Orient.

AN. 1461.

XXVII. Arrivée des ambassadeurs d'Orient à la cour de France.

Monstrelet, vol. 3. Meyer. l. 16.

Apud Æn. Sylv. epist. 376. & seq.

Le roi étant à Meun sur Yeure en Berry, on lui vint dire que ses domestiques avoient résolu de le faire mourir par le poison. Cette nouvelle lui renversa tellement l'imagination, qu'il ne croyoit voir que poignards & poison, & y ajouta d'autant plus de foi, que cet avis lui fut donné par un de ses officiers dont il croyoit être aimé, & dont il avoit éprouvé l'attachement & la fidélité. Le

XXVIII. Le roi de France s'imagine faussement qu'on veut l'empoisonner.

Jean Chartier, histoire de Charles VII. p. 316.

An. 1461. parti qu'il prit pour se garantir de ce danger, fut des plus extraordinaires. Ne sçachant de quelle maniere prendre sa nourriture avec quelque sûreté, il s'abstint de manger pendant sept ou huit jours, quelques bonnes raisons que ses médecins pussent lui alléguer pour le guérir de cette espece de phrénésie. Enfin, ces mêmes médecins lui ayant représenté que voulant éviter la mort, il se la procureroit sûrement en ne mangeant point du tout, il prit la résolution de prendre quelque nourriture : mais l'estomac & les intestins s'étoient tellement resserrés par une aussi longue & aussi opiniâtre abstinence, qu'il lui fut impossible d'avaler quelque chose. La fievre le prit, & le mal augmenta si considérablement qu'il mourut le vingt-deuxieme de Juillet jour de sainte Magdeleine, après s'être disposé à la mort par la réception des sacremens, & avoir demandé pardon à Dieu de son incontinence.

Neyer, l. 5. in fin.

XXIX. Il se laisse mourir de faim.

Jamais prince n'eut de plus grandes traverses & de plus puissans ennemis, & ne les surmonta avec plus de gloire. Après avoir chassé de son royaume ceux qui vouloient usurper sa couronne, il en trouva de plus dangereux dans sa maison qui en voulurent à sa vie. On eût pû le nommer heureux, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il fut affable, débonnaire, libéral, équitable; il aima tendrement ses peuples, & les ménagea autant qu'il lui fut possible. Il récompensa libéralement ceux qui le servirent; il eut un soin très-particulier de la justice & de la police de son royaume; il travailla puissamment à la réformation de l'église, & fut si religieux, qu'il ne voulut point la charger d'aucunes décimes. Mais étant d'une humeur un peu

trop facile, il se laissa trop gouverner par ses favoris & par ses maîtresses. Sur la fin de sa vie il devint craintif, défiant & soupçonneux au-delà de ce qu'on peut imaginer; mais avec tous ces défauts on peut le regarder comme un grand prince. Polydore Virgile a fait son éloge en peu de mots, en disant qu'il fut la gloire des François & le restaurateur de son royaume. Ce prince mourut âgé de cinquante-neuf ans & six mois, & en avoit régné trente-neuf & neuf mois.

An. 1461.

Polyd. Virg. histor. Angl. l. 23.

XXX. Famille & enfans du roi Charles VII.

Il laissa onze enfans légitimes de son épouse Marie fille de Louis II. duc d'Anjou, sçavoir, quatre fils & sept filles. Des fils, deux seulement vécurent jusques dans un âge avancé, Louis dauphin qui lui succéda, & Charles qu'il avoit envie de faire reconnoître pour son successeur à la couronne, si la mort ne l'eût pas prévenu. Les filles étoient Radegonde qui mourut étant déja fiancée avec Sigismond fils aîné de Frédéric V. archiduc d'Autriche; Yolande qui épousa Amedée VIII. duc de Savoye; Catherine épouse de Charles duc de Bourgogne; Jeanne qui fut mariée à Jean II. duc de Bourbon; Magdelaine mariée à Gaston prince de Viane & comte de Foix; une autre Jeanne & Marie sœurs jumelles, ne passerent point les années de l'enfance.

XXXI. Ses funérailles à Notre-Dame de Paris & à S. Denis.

Le corps du roi défunt demeura en dépôt à Meun jusqu'au mercredi cinquieme jour d'Août, qu'on l'apporta dans l'église cathédrale de Paris. Le convoi se fit principalement aux dépens de Tannegui du Châtel, gentilhomme de Bretagne, & premier gentilhomme de la chambre, que Charles avoit relégué dans une de ses terres. Dès qu'il eut appris la mort de son prince, il accourut

J. Chartier, hist. de Charles VII.

AN. 1461.

traité d'Arras l'avoient empêché de lui rendre, & il le fit en cette maniere. Il se mit à genoux devant le roi, & le pria d'oublier les injures qu'on lui avoit faites, & de pardonner à ceux qui avoient été les auteurs de la discorde entre son pere & lui. Le roi en lui accordant cette grace en excepta sept personnes, & sous ce prétexte il ne pardonna à aucun. On trouve dans cet hommage qui fut rendu par le duc, certaines clauses qui n'étoient pas d'usage ; ce qu'il fit sans doute pour mieux assurer le roi de son parfait dévouement.

Sur la fin du même mois Louis XI. se rendit à Paris, & y fit son entrée le dernier jour d'Août, suivi de douze mille chevaux, & toujours accompagné du duc de Bourgogne qui prit congé de lui après la fête finie, pour s'en retourner en Flandres : pendant que son fils le comte de Charolois alla faire un voyage de dévotion à Saint-Claude en Franche-Comté, au retour duquel le roi lui donna le gouvernement de Normandie avec une pension de douze mille écus, qui ne lui fut pas payée ; le roi n'étant pas fort porté à exécuter ses promesses. Comme la reine veuve de Charles VII. s'étoit retirée à Amboise après la mort de son époux, le nouveau roi l'y alla voir. Cette princesse mourut peu de temps après cette visite, au grand regret des gens de bien, qui eussent souhaité que le respect que son fils avoit pour elle eût servi plus long-temps de bride à ses violences : car à peine fut-il entré dans son royaume, qu'il s'y gouverna comme dans un pays de conquêtes. Il déposa plusieurs ministres de son pere qui étoient des personnes recommandables par leur probité : il destitua presque tous les officiers

XXXV. Changement qu'il fait dans le gouvernement.

officiers de la maison royale, de la justice & des finances; il maltraita toutes les créatures du défunt roi, & prit plaisir à casser tout ce qu'il avoit fait. Il ne donna à son frere que le Berry pour tout apanage, mit le duc d'Alençon en liberté, le comte de Dammartin Antoine de Chabannes à la Bastille, parcequ'il avoit été envoyé par le feu roi six ans auparavant pour l'arrêter. Il rétablit le comte d'Armagnac dans ses terres, chargea le peuple d'impôts, dépouilla les grands, & attira l'indignation de tout le clergé par les chagrins qu'il lui causa. AN. 1461.

XXXVI. Sa conduite envers le duc de Bourgogne.

Comme il sçavoit de quelle conséquence il étoit pour lui de s'assurer des ducs de Bourgogne & de Bretagne, & qu'il avoit de grandes obligations au premier, il voulut en apparence le ménager. C'étoit dans cette vue qu'il avoit donné le gouvernement de Normandie au comte de Charolois son fils; mais dans le dessein d'humilier ce duc, il confirma secrétement l'alliance que Charles VII. son pere avoit faite avec les Liégeois qui étoient ennemis irréconciliables de la maison de Bourgogne, contre la parole qu'il avoit donnée au duc peu de mois auparavant, de se déclarer même en sa faveur contre eux. Il obligea aussi le duc de Bretagne à venir en personne lui faire hommage de ses états. Le roi étoit alors à Tours, d'où il alla en pélerinage à Saint-Sauveur de Rhedon en Bretagne; & le duc qui avoit pris les devants l'y reçut avec beaucoup d'honneur.

XXXVII. Le pape lui envoie des ambassadeurs.

Le pape lui envoya aussi en qualité d'ambassadeur Jean Jouffroy évêque d'Arras, qu'il chargea de lui recommander les intérêts de la religion chrétienne, & de l'engager à secourir les chrétiens contre les Turcs. Mais la prin-

AN. 1461.

cipale de ses instructions étoit de porter ce prince à abolir la pragmatique-sanction dans son royaume. Comme l'évêque, avec de grands talens pour les négociations, avoit une ambition encore plus grande, & qu'elle se trouvoit flattée par la promesse que le pape lui avoit faite de l'élever au cardinalat, on juge aisément qu'il n'épargna rien pour se bien acquitter de cette légation. Il n'eut pas de peine à y réussir. Le roi avoit promis, & même fait vœu depuis long-temps, que dès qu'il seroit roi, il aboliroit cette pragmatique, seulement, disent quelques auteurs, parceque son pere l'avoit reçue. Ainsi dès que l'évêque d'Arras lui eut fait connoître l'intention du pape, il lui promit de s'y conformer. Mais avant que d'en écrire au souverain pontife, il voulut que l'évêque l'assurât de deux choses, l'une que Pie II. cesseroit de protéger Ferdinand contre René d'Anjou; l'autre qu'il y auroit un légat François dans le royaume pour la nomination des bénéfices, afin que l'argent n'en sortît point. L'évêque lui fit espérer que le pape ne se rendroit pas difficile sur ces deux articles, & Louis XI. content de cette promesse, écrivit au pape qu'il étoit résolu d'abolir la pragmatique, quoiqu'observée dans son royaume, reçue & établie après une longue délibération des plus sçavans évêques. La raison qu'il en apportoit, étoit, que cette loi avoit été faite durant le schisme au préjudice du saint siege, & dressée par les prélats inférieurs au pape, qui avoient, à ce qu'il prétendoit, bâtis un temple de licence dans son royaume, qu'il vouloit, nonobstant les avis contraires de ceux de son conseil, que cette loi n'eût aucune force dans l'état; que ces choses y fussent rétablies comme elles

XXXVIII. Le pape travaille à abolir la pragmatique-sanction.

Comment. Pii II. l. 7.

Æn. Sylv. epist. 387.

XXXIX. Le roi déclare qu'il veut abolir cette pragmatique.

Pithou de pragmatiqua sanct. & concord.

Monstrelet, 3. vol. f. 99.

étoient avant la publication, que le pape y usât d'une autorité souveraine, & qu'en cas que les évêques y fissent quelque résistance, il les contraindroit à obéir. L'évêque d'Arras joyeux de la docilité, ou plutôt de la foiblesse du roi, & se regardant déja comme cardinal, se chargea volontiers de porter cette lettre au pape.

AN. 1461.

Cum judicio libero & cum potestate concessa.

Ce prélat ambitieux, étoit Franc-comtois de nation, né à Luxeuil d'une famille peu considérable, quoiqu'il y ait des auteurs qui le font sortir d'une maison noble. Il prit l'habit de saint Benoît dans l'abbaye de Saint-Denis en France, & s'éleva aux premieres dignités de cet ordre, où il fut prieur de Notre-Dame du château sur Salins, puis abbé de Saint-Pierre de Luxeuil, & ensuite de Saint-Denis. Philippe le Bon duc de Bourgogne, l'envoya ambassadeur à Rome sous le pontificat de Nicolas V. & à son retour lui procura l'évêché d'Arras. Pie II. l'aima, parcequ'il crut voir en lui un sujet propre à le seconder dans ses desseins, & le prélat s'attacha réciproquement à lui, dans l'espérance de pouvoir s'avancer en le servant: en quoi il ne se trompa pas. Dès que Pie eut reçu la nouvelle de l'heureux succès de sa négociation auprès de Louis XI. il le nomma au cardinalat dans le mois de Décembre de cette année sous le titre de saint Silvestre & de saint Martin aux Monts, & avec lui Barthélemi Roverella Ferrarois, archevêque de Ravenne, du titre de saint Clément; Jacques Cardone Espagnol, évêque d'Urgel; Louis d'Albert François, évêque de Cahors, de Mirepoix & d'Aire, du titre de saint Marcellin & de saint Pierre; Jacques Mens-bona Piccolomini Luquois, évêque de Pavie,

XL.
Jean Jouffroy évêque d'Arras.

Daniel, hist. de France, vie de Louis XI.

XLI.
Le pape fait cet évêque cardinal avec cinq autres.

AN. 1461.

Gobelin, comment. Pii II l. 7.

Onuph. Surita, l. 16. Aubery.

du titre de saint Chrysogone & évêque de Frescati ; François de Gonzague évêque de Mantoue, du titre de saint Pierre-aux-liens, & évêque de Boulogne.

Ce prélat apprit sa promotion en s'en retournant à Rome, où il fut très-bien reçu du pape, & il eut tant de joie de cette nouvelle dignité, qu'oubliant toutes les belles promesses qu'il avoit faites au roi touchant l'affaire de Naples & la nomination d'un légat François, il ne pensa qu'à ses propres intérêts ; il mit entre les mains de sa sainteté l'acte qui cassoit la pragmatique. Tous les Romains prirent part à cette affaire, & le peuple en témoigna tant de joie, qu'il eut l'insolence de traîner par les rues de la ville la carte de cette pragmatique, & d'en faire des réjouissances publiques, comme pour célébrer la victoire du saint siege sur le concile de Basle. Le pape envoya au roi une épée qu'il avoit bénie la nuit de Noel, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que sa majesté obtint du pape pour le dévouement servile qu'il avoit eu pour lui.

XLII. Réjouissances à Rome touchant l'abolition de la pragmatique.

Pinsson, hist. prag. & concordat.

La nouvelle dignité dont le cardinal d'Arras se voyoit revêtu, ne satisfit pas encore son ambition, car ayant appris que l'archevêché de Besançon & l'évêché d'Alby étoient vacans, il les demanda tous deux au pape, qui lui accorda seulement l'option de l'un des deux. Comme celui d'Alby étoit d'un plus gros revenu, il en fit le choix ; mais parcequ'il ne crut pas ses services assez bien récompensés, il en conserva un secret ressentiment contre le pape, & il s'en vengea dans la suite en le traversant dans toutes les occasions.

Le souverain pontife ne tira pas de l'abolition

de la pragmatique tout l'avantage qu'il s'en étoit promis, parceque le roi, indigné de ce que le pape lui avoit manqué de parole, & de ce qu'il avoit été sa dupe, ne se mit pas fort en peine de faire exécuter sa déclaration là-dessus, & il punit le cardinal d'Arras de son infidélité en le disgraciant. Les remontrances que le parlement & l'université de Paris firent au roi contribuerent encore à lui faire sentir la faute qu'il venoit de faire. On lui représenta qu'il n'y avoit jamais eu de loi dans l'état qui eût plus solemnellement reçu son autorité de l'église universelle, que la pragmatique-sanction; que depuis son établissement le royaume de France avoit toujours prospéré; que les églises avoient été pourvues de bons prélats; & la conclusion du parlement de Paris fut, que le roi étoit obligé de garder cette loi. Celui de Toulouse, vérifiant la déclaration du roi l'année suivante au mois d'Avril, prononça qu'il ne le faisoit que par un ordre exprès de sa majesté. Toutes ces oppositions furent cause que la pragmatique servit toujours de regle dans la plupart des articles qu'elle contenoit, & que le roi lui-même fit dans la suite de nouvelles Ordonnances touchant les réserves & les expectatives, qui étoient presque l'unique avantage que l'abolition de la pragmatique avoit procuré au souverain pontife, & jusqu'au temps du concordat la cour de Rome ne put jamais avoir la satisfaction qu'elle souhaitoit à cet égard.

AN. 1461.

XLIII. La pragmatique ne laisse pas d'être observée en France.

Pithou, t. 2. des libertés de l'église Gallicane.

Pinsson, loco sup. cit.

Jacques, bâtard de Chypre, ayant obtenu ce royaume du soudan d'Egypte, y aborda avec une flotte considérable, dans le dessein de s'en emparer par la force. Charlotte secourue des Rhodiens fit une vigoureuse résistance; mais enfin il fallut céder au plus fort. Son malheur

XLIV. Jacques le bâtard s'empare de tout le royaume de Chypre.

ne l'abatit point. Elle alla chercher du secours à Rhodes, & ayant assemblé quelques troupes qu'elle joignit à un détachement que son beau-pere lui avoit envoyé de Savoie, elle revint à Cerines trouver son mari, & l'exhorta à marcher vers Nicosie, se flattant qu'ils pourroient recouvrer leur royaume. Mais leurs desseins ayant été sçus, Jacques vint au-devant d'eux, & les défit. Il y eut un grand nombre de vaincus qui furent tués. Le reste fut contraint de se réfugier dans le château de Cerines avec Louis de Savoie, où Jacques le tint assiégé. Charlotte perdit ainsi presque toute l'Isle, à l'exception de ce château de Cerine & de Famagouste qui étoient occupés par les Génois. Dans cette extrémité elle fit le voyage de Rome, où elle eut une audience favorable du saint pere, à qui elle exposa ses malheurs & demanda du secours. Le pape le lui promit, & lui donna tout ce qui étoit nécessaire pour la conduire honnêtement & avec sûreté en Savoie, parcequ'elle vouloit solliciter encore son beau-pere de la secourir. Mais elle ne lui trouva plus la même volonté qu'il avoit eue auparavant. Fâchée de cette mauvaise réception, elle retourna à Rhodes, sans passer par la France comme elle l'avoit résolu. Pour Louis son époux, voyant ses affaires désespérées, il s'en étoit retourné dans son pays, & ensuite s'étoit retiré à Ripailles, lieu de retraite d'Amédée son ayeul. Ce prince y acheva le reste de ses jours; mais Charlotte sa femme plus courageuse, tâcha d'appaiser le soudan d'Egypte & Mahomet II. sans toutefois réussir; au contraire elle perdit Cerines par trahison. Jacques s'empara de tout le royaume & de Famagouste même qu'il enleva aux Génois, en la possession desquels

AN. 1461.

Sup. l. cxi. n. 129. & suiv.

Gobelin, comment. Pii II l. 6. & 7.

Æn. Sylv. in Asia, cap. 97.

cette ville avoit été près de cent ans. Jacques se voyant paisible possesseur du royaume qu'il avoit usurpé, voulut mettre aussi le pape dans ses intérêts. Il lui envoya une célebre ambassade pour en obtenir la qualité de roi très-chrétien; mais ses ambassadeurs furent très-mal reçus & renvoyés avec indignation. Le pape leur dit qu'ils avoient eu un grand tort de se charger d'une pareille commission, & que leur maître méritoit d'être traité en impie, après le serment détestable qu'il avoit fait au plus grand ennemi de la religion. Il vouloit parler du serment que Jacques avoit fait au soudan d'Egypte, & que les Rhodiens lui avoient envoyé. AN. 1461.

XLV. Fin de l'empire de Trebizonde dont Mahomet se rend maître.

Chalcond. histoire des Turcs, l. 9. Krantz. l. 3. c. 27. Turco Græcia, 3.

Le pape Pie II. écrivit au roi de France que Mahomet s'étoit rendu maître de Sinope & de Trebizonde villes célebres de la Colchide & de beaucoup d'autres, même de provinces entieres, donnant en échange quelques villes dans la Grece aux princes qui se soumettoient lâchement à lui. Telle fut la fin de l'empire de Trebizonde, auquel les Commenes avoient donné commencement il y avoit deux cens cinquante-sept ans, lorsque les François prirent Constantinople. David Commene en fut dernier empereur; il avoit succédé depuis peu à Jean son frere, & s'étoit allié avec le roi de Perse auquel il donna sa niece en mariage. Celui-ci ayant été amené en Grece fut tué peu de temps après par l'ordre de Mahomet sur un faux soupçon de trahison; ses fils éprouverent le même sort, quoique l'un d'eux eût embrassé le Mahométisme, & qu'ils fussent tous deux beaux-freres du grand Seigneur. Joasaph patriarche de Constantinople, n'ayant pas voulu ratifier le divorce du grand maître de la garderobe de l'empereur de Tre-

bizonde avec sa femme légitime, pour épouser la veuve du prince d'Athenes, malgré le commandement que lui en fit Mahomet, s'attira la colere de ce sultan, qui lui fit raser la barbe, note d'infamie chez les évêques & les moines Grecs, & le déposa du patriarchat. Il eut pour successeur un nommé Marc qui étoit de Bizance; mais les clercs dont il étoit mortellement haï le chasserent. Quelques historiens ajoutent qu'ils le lapiderent sur un faux bruit que ses ennemis avoient répandu, qu'il avoit donné de l'argent à Mahomet II. pour être promu au patriarchat.

AN. 1461.

Sup. l. cxi. n. 83.

XLVI. Le patriarchat de Constantinople devient vénal.

Spond. contin. annal. hoc an. 1461. n. 18.

Siméon de Trebizonde, grand hospitalier, lui succéda, sans doute à force d'argent, puisqu'on lit que ceux de Trebizonde étant dans la faveur de Mahomet, vinrent à Constantinople, & offrirent au sultan mille écus d'or qu'il reçut à la honte des Grecs, qui ayant été libres jusqu'alors dans l'élection de leurs patriarches, rendirent ainsi leur église tributaire, & leurs dignités venales. Tel fut le commencement du tribut qu'on nomma ensuite la pescherie qui se payoit tous les ans avec les augmentations qu'il plaisoit au grand seigneur d'y faire. Les femmes voulurent aussi s'en mêler. Marie belle-mere de Mahomet, qui étoit chrétienne, augmenta ce tribut jusqu'à deux mille écus; ensorte que le patriarchat ne se donnoit qu'au plus offrant. Siméon fut déposé pour mettre en sa place Denis du Peloponese, disciple de Marc d'Ephese grand ennemi de l'église latine, & qui avoit tant paru au concile de Florence. Le même Siméon reprit le patriarchat, & ce même Denis y revint. Après eux l'on compte un Raphaël & un Maxime sous lequel Mahomet mourut; le cardinal de Russie étoit patriarche

de Constantinople pour les Latins, & Bessarion lui succéda.

AN. 1461.

XLVII. Lettre du pape au roi de France.

Le pape dans la lettre qu'il écrivit à Louis XI. comme nous l'avons dit, après avoir représenté à ce prince l'état déplorable des chrétiens qui gémissoient sous la tyrannie des Turcs & des Sarrasins, & lui avoir fait comprendre que n'étant pas en état de les secourir seul, il avoit eu recours à tous les rois & à tous les princes chrétiens, il ajoute qu'il n'en avoit trouvé aucun qui pût le faire avec plus de succès que le roi de France, que Dieu venoit d'élever au gouvernement d'un royaume si florissant, après l'avoir sauvé des mains de ceux qui le persécutoient; qu'il devoit être reconnoissant de ce bienfait envers la divine providence, ensorte qu'ayant aboli la pragmatique-sanction, rien ne devoit l'empêcher de s'employer entierement au secours des chrétiens, cette gloire lui étant comme héréditaire, parcequ'il n'appartient qu'aux François de vaincre les Turcs, de recouvrer la terre sainte, de sauver la foi, & d'honorer l'église Romaine; qu'il pouvoit d'ailleurs le faire plus commodément que tout autre, étant en possession d'un royaume paisible & si puissant, que toute l'Europe n'avoit les yeux que sur lui, & que tous les affligés imploroient son secours comme du seul défenseur de la religion chrétienne. Le roi peu touché de toutes ces raisons, se contenta de faire des promesses qu'il n'avoit aucune envie d'exécuter.

XLVIII. Scanderberg par ordre du pape vient au secours de Ferdinand.

Cependant le pape agissoit toujours en faveur de Ferdinand pour le royaume de Naples. Il donna ordre à Scanderberg prince d'Albanie, qui étoit la terreur des Turcs, de faire une treve avec Mahomet pour venir au secours du roi de Naples contre le duc de Calabre. Il vint

AN. 1461.

Gobelin, Comment. Pii II. lib. 6.

avec sept cens chevaux & quelques compagnies d'infanterie. Ferdinand pour lui marquer sa reconnoissance, lui fit accepter le gouvernement de la Pouille qu'il défendit avec sa valeur ordinaire. Mais ayant appris que Mahomet, sans avoir égard à la treve, faisoit des courses en Albanie, il s'en retourna promptement, dans l'appréhension de perdre ses états en voulant conserver ceux des autres. Ferdinand ne laissa pas de lui avoir obligation, puisque sans lui il eût été contraint de s'enfuir honteusement ou de risquer une bataille. Ce prince trouva encore le moyen de mettre dans son parti Centiglia, dont il maria la fille avec Mosco, à qui il donna toutes les places qu'il avoit conquises, & le fit duc de Castrovillare. Le marquisat de Coterone fut aussi rendu à ce même Centiglia par un accommodement; ce qui affoiblit beaucoup le parti du duc de Calabre.

XLIX. Guerre entre les Castillans & les Maures.

La guerre se renouvella dans le même temps entre les Castillans & les Maures. Mulei-Hacem fils d'Ismaël roi de Grenade, s'ennuyant de demeurer oisif, assembla à l'insçu de son pere une armée de quinze mille hommes d'infanterie, & de quatre mille chevaux, avec laquelle il ravagea les environs d'Estopa, & fit un grand nombre de chrétiens prisonniers, qu'il réduisit en servitude. Les Gouverneurs des places frontieres monterent aussi-tôt à cheval & poursuivirent les Maures, leur enleverent tout leur butin & les esclaves qu'ils avoient faits. Ismaël qui ne sçavoit rien, ou du moins qui faisoit semblant de ne rien sçavoir des entreprises de son fils, en envoya faire des excuses au roi de Castille: mais ce prince ne voulut pas les recevoir, & se prépara à la guerre.

Les Catalans s'étant soulevés contre le roi de Navarre & la reine son épouse, belle-mere de Charles prince de Viane, à l'occasion de la mort injuste de ce dernier qu'elle avoit fait empoisonner, ce prince eut recours au roi Louis XI. dont il implora l'assistance contre ses sujets; mais il n'en obtint rien qu'en lui engageant la Cerdaigne dans les Pyrénées, & le Roussillon avec Perpignan pour la somme de trois cens mille écus d'or. Par ce traité qui fut fait à Sauveterre, où les agens des deux rois s'étoient rendus, ils devoient se déclarer l'un pour l'autre contre tous. Louis XI. exceptoit les rois de Castille & d'Ecosse, & René d'Anjou roi de Sicile. Le roi de Navarre exceptoit de son côté le roi de Portugal, Ferdinand d'Arragon roi de Sicile, & François Sforce duc de Milan. Jacques d'Armagnac duc de Nemours fut chargé de conduire le secours de France. Les Catalans d'autre part se donnerent au roi de Castille. Cette guerre dura près de deux ans, sans qu'on en vînt aux mains, on prit le roi de France pour arbitre; & pour les accorder, il s'avança jusqu'à Bayonne. On verra dans la suite quel en fut le succès.

AN. 1462.

L. Le roi de Navarre engage la Cerdaigne & le Roussillon à Louis XI.

Mariana, hist. Hisp. l. 28. cap. 10.

Louis XI. pour répondre à la lettre que le pape lui avoit écrite, lui envoya une célebre ambassade composée des personnes de la premiere distinction, du cardinal d'Arras qui avoit trouvé le secret de se rétablir dans la faveur de sa majesté, des évêques d'Angers & de Saintes, de quelques abbés & quelques seigneurs, à la tête desquels étoit Pierre comte de Chaumont, autant recommandable par sa probité que par son âge. Ils arriverent tous à Rome le troisieme de l'année 1462. & y furent très-bien reçus. Le cardinal d'Arras porta la

LI. Louis XI. envoie des ambassadeurs au pape.

Gobelin, comment. Pii II. l. 7.

AN. 1462. paroles. Après avoir promis obéissance au souverain pontife de la part du roi son maître, & confirmé l'abolition de la pragmatique, il demanda qu'on rendît justice à René d'Anjou, qu'on le rétablît dans le royaume de Sicile, & qu'on remît la ville de Gênes sous l'obéissance du roi. Il se plaignit beaucoup en particulier des secours que le pape accordoit à Ferdinand & à ceux d'Arragon contre les François, qui avoient rendu au saint siége des services beaucoup plus considérables que les autres. Pie II. répondit que s'il avoit secouru Ferdinand, c'étoit parce que René d'Anjou avoit fait tous ses efforts pour chasser celui qui avoit reçu l'investiture du saint siége de qui ce royaume dépendoit, sans l'avoir auparavant consulté; mais qu'il promettoit de ne le plus secourir, pourvû qu'on cessât de se servir de la voie des armes, & que René d'Anjou, qui se croyoit bien fondé, poursuivît son droit en justice réglée.

LII. Le roi de France écrit au pape, & se plaint de son procédé.

Gobelin, comment. Pii II. l. 8.

Cependant Louis XI. reçut plusieurs lettres de Rome, où on lui mandoit que depuis que le pape avoit reçu l'abolition de la pragmatique, il se déclaroit plus ouvertement contre lui, qu'il pressoit avec plus d'ardeur la guerre de Sicile. Mais ces lettres en imposoient un peu au pape. Louis XI. naturellement crédule, n'en fit point examiner la vérité, & dans sa colere il écrivit à Pie II. J'avois cru, saint pere, vous vaincre par mes bienfaits; j'ai abrogé la pragmatique; je vous ai promis librement une obéissance entiere; j'ai offert du secours contre les Turcs; j'ai répondu durement à ceux qui m'ont demandé, soit une assemblée, soit quelqu'autre chose qui auroit pû être préjudiciable au saint siége; je n'ai rien fait en un mot qui dérogeât à votre dignité.

Qui n'auroit pas cru que tant de marques de mon affection & de mon respect pour vous, auroient dû vous fléchir & vous adoucir ? Je croyois au moins que si vous n'en deveniez pas plus traitable, elles ne vous irriteroient pas davantage. Je me suis trompé. Vous vous acharnez contre le duc d'Anjou qui est de mon sang; vous voulez le chasser de son royaume. Je ne sçais plus que faire pour appaiser votre esprit inquiet. Prendrai je une voie contraire à celle des bienfaits que j'ai suivie jusqu'à présent ? Non, l'esprit de Jesus-Christ ne me permet point de chagriner son vicaire : j'agirai envers vous comme j'ai commencé. Je n'écouterai point les conseils de ceux qui me pressent de m'élever contre vous. Peut-être que ma patience & ma complaisance vous vaincront enfin, que vous vous repentirez de m'avoir haï, & qu'enfin vous deviendrez mon ami & celui de mon sang. L'ambassadeur en dit plus que la lettre de sa majesté n'en contenoit ; il accusa le saint pere de manquer à ses promesses, il le menaça de faire rappeler en France tous les François qui étoient à Rome. Mais le pape ne fut pas ébranlé de ces discours. AN. 1462

LIII. Le pape répond à ses ambassadeurs assez fortement.

Il représenta aux ambassadeurs qu'il seroit constant dans ses résolutions tant que René d'Anjou continueroit la guerre, ou le duc de Calabre son fils, quand même il devroit encourir l'inimitié du roi ; & que les François avoient toute liberté pour se retirer de Rome quand il leur plairoit. Les cardinaux qui craignoient qu'ils ne se retirassent en effet, allerent trouver le pape, & le supplierent d'empêcher cette retraite, qui pourroit, dirent-ils, faire un grand préjudice à ses propres intérêts & à ceux de l'église. Ils lui représenterent que

Comment. Pii II. l. 10 co supr. cit.

AN. 1462.

la cour de Rome seroit déserte, si les François se retiroient, & qu'elle perdroit en eux un de ses plus beaux ornemens. Plusieurs autres personnes se joignirent aux prieres des cardinaux. Mais le saint pere répliqua que les menaces qu'on lui faisoit de la part du roi n'étoient que des paroles, que les François n'en viendroient pas aux effets, & qu'ils demeureroient à Rome, quoiqu'ils fissent semblant de vouloir s'en aller.

LIV. Le pape presse le roi de France & le duc de Bourgogne à lui donner du secours.

Comment. Pii II, l. 8. & 9.

Pie II. avoit tant d'ardeur pour déclarer la guerre aux Turcs, que voyant que les princes s'en éloignoient de plus en plus, il résolut de l'entreprendre de son chef. Dans ce dessein il s'adressa à Louis XI. & lui demanda dix mille hommes de troupes réglées: il pressa le duc de Bourgogne d'accomplir le vœu qu'il avoit fait de se trouver en personne à cette guerre; & parcequ'il étoit persuadé qu'il n'obtiendroit rien des François & des Bourguignons, tant que les Vénitiens, qui tenoient la mer, ne seroient pas de la partie, il voulut les sonder auparavant. Les Vénitiens répondirent qu'ils étoient disposés à accorder tout ce qu'on exigeroit d'eux; & sur cette réponse le pape envoya en France Laurent évêque de Ferrare. Ce prélat trouva le roi fort irrité & il ne put en rien tirer, sinon qu'il enverroit dans peu ses ambassadeurs au pape pour traiter avec lui de cette affaire, & de celles qui regardoient la Sicile. Le même évêque alla trouver le duc de Bourgogne qui étoit convalescent; il en fut plus satisfait que du roi de France; ce prince l'assura qu'aussi-tôt qu'il auroit recouvré sa santé, non-seulement il accompliroit son vœu; mais encore qu'il se prêteroit avec plaisir à tous les bons desseins de sa sainteté. Toutes ces belles promesses

ne disoient rien ; cependant le souverain pontife en parut content, & en témoigna sa reconnoissance au duc de Bourgogne. AN. 1462.

LV. Le duc de Calabre est battu par l'armée de Ferdinand.

Louis XI. envoya ses ambassadeurs à Rome, comme il l'avoit promis à l'évêque de Ferrare. Ils étoient chargés de traiter d'une treve & suspension d'armes dans le royaume de Naples. Mais parceque sur ces entrefaites Jean duc de Calabre fut battu dans un grand combat auprès de Troya ville de la Pouille, & que le prince de Tarente, qui l'avoit porté à entreprendre cette guerre, sans vouloir toutefois qu'il fût roi, afin d'être toujours l'arbitre, avoit fait sa paix avec Ferdinand après cette victoire, le pape ne voulut plus entendre parler de treve, & se laissa gagner par le roi de Naples pour lequel il avoit toujours beaucoup d'inclination. Ainsi la guerre continua toujours. Piscinin grand capitaine du parti d'Anjou prit plusieurs places sur Ferdinand ; & le pape voyant les progrès de ce général, se repentit de n'avoir pas accepté la treve. Mais il en fut bientôt après consolé par la désertion de ce même Piscinin qui s'accommoda avec Ferdinand ; ce qui désespéra tellement les affaires du duc de Calabre, qu'il fut contraint de se retirer dans l'isle d'Ischia, n'ayant plus que quelques petits forts en terre ferme. Piscinin fut pris à Naples par Ferdinand, & mis en prison, où on le fit mourir peu de temps après, & l'on fit courir le bruit qu'il s'étoit cassé une cuisse lui-même en tombant dans sa prison, & qu'il étoit mort de cette chute.

Gobelin, comment. Pii II. l. 10. & 11.
Pont. l. 8, Paul. Jov. in elog.
Platin. in Paul. II.

LVI. Le roi de Bohême envoie des ambassadeurs au pape.

Dès le commencement de cette année, Pogebrac roi de Bohême, envoya une célebre ambassade à Rome. Elle étoit composée de Procope Rabastein chancelier du royaume, &

de quelques barons, docteurs, & autres personnes du clergé de Bohême. Le motif que Pogebrac avoit dans cette ambassade, étoit de tâcher de rétablir sa réputation parmi les catholiques à qui il étoit toujours suspect, sur-tout à ceux de Breslaw, qui par cette raison refusoient de lui faire hommage. Il chargea donc ses ambassadeurs de promettre en son nom une entiere obéissance au saint siege, & de demander sa communion & celle de toutes les églises catholiques, à condition néanmoins que le pape de son côté accorderoit les articles que les Bohémiens avoient présentés au concile de Basle. Pogebrac avoit mis Procope à la tête de cette ambassade, parcequ'il se flattoit que le pape qui l'avoit connu & avec qui il avoit été uni avant que d'être élevé au souverain pontificat, l'écouteroit plus favorablement. Il se trompa. Pie ne voulut point accepter la condition qu'on lui proposoit, il s'emporta contre Pogebrac, & dit que son royaume étoit infecté d'erreurs, & que lui-même étoit rebelle à l'église, & infidele dans sa doctrine, & qu'il devoit penser à s'unir à l'église Romaine sans équivoque, qu'autrement son royaume ne pourroit subsister. Ainsi les ambassadeurs s'en retournerent en Bohême, sans avoir rien fait. A leur arrivée la réponse du pape fut rapportée dans l'assemblée des états à Prague le dixieme du mois d'Août jour de saint Laurent, & irrita tellement le roi, que ne pouvant modérer la violence de son ressentiment, il s'emporta en invectives contre le pape & le saint siege, disant hautement que son autorité étant inférieure à celle d'un concile, il avoit tort de prétendre qu'on s'y soumît au préjudice d'une autorité supérieure;

[…]. 1462.

[…]chil. hist. […]st. l. 12.

[…]VII. […] pape ne fait pas réponse […]rable.

qu'ayant été élevé & nourri dans la pratique de la communion sous les deux especes (car c'étoit-là le point principalement débattu) sans pourtant s'être jamais départi de l'obéissance qu'il devoit à l'église Romaine, il étoit résolu d'y vivre & d'y mourir.

AN. 1462.

LVIII. Colere du roi de Bohême qui fait emprisonner un nonce du pape & Rabastein.

La passion qui ne se borne jamais quand on ne suit pas les lumieres de la raison, l'emporta encore jusqu'à faire mettre en prison un certain Fautin Duval, que le pape avoit envoyé avec les ambassadeurs Bohémiens, pour faire sçavoir aux barons catholiques ce qui s'étoit passé à Rome. Comme ce nonce avoit été autrefois procureur de Pogebrac, c'étoit en cette qualité, disoit-il, qu'il le faisoit emprisonner, & non pas comme nonce du pape. Il fit le même traitement à Procope de Rabastein à qui il ôta en même temps la charge de chancelier, l'accusant d'avoir trahi son devoir, c'est-à-dire, d'avoir trop foiblement appuyé les intérêts du roi & de l'état. Mais il ne fut pas plutôt revenu de son emportement, qu'il rendit la liberté au nonce, & rétablit Procope dans son premier poste, à la priere de l'empereur Frédéric, & de Louis duc de Baviere. Le nonce après être sorti de prison s'en retourna à Rome, & Procope fut envoyé vers l'empereur pour les affaires de Bohême.

Comment. Pii II. l. 10. Dubrav. l. 30. Papiensis, l. 6.



Quelque temps après Frédéric étant assiégé dans la citadelle de Vienne en Autriche par son frere Albert qui l'avoit forcé de s'y retirer, envoya demander du secours à Pogebrac. Dès que ce prince eut appris le danger extrême où se trouvoit l'empereur, il partit de Prague le huitieme de Novembre, & vint dans l'Autriche. Il se comporta alors en homme habile; & sans faire connoître qu'il

AN. 1462.

levassent de grosses contributions dans la Transylvanie, & qu'elles incommodassent fort les Dalmates. La conquête la plus considérable que fit le Sultan cette année, fut celle de l'isle de Metelin, qu'on appelloit autrefois Lesbos. Le prétexte dont il se servit pour attaquer cette isle, fut que Dominique Catelusse, autrement Catiluzio, qui en étoit gouverneur & Génois d'extraction, donnoit retraite aux pirates, & partageoit avec eux le butin qu'ils faisoient; que d'ailleurs il avoit fait mourir son frere pour être souverain de cette isle. La ville de Mytilene qui en étoit la capitale, après avoir soutenu un long & rude assaut, se rendit à composition. Catelusse eut parole de Mahomet qu'on lui conserveroit la vie à lui & à ses gens; mais on ne lui tint pas parole, le sultan le fit mourir quelque temps après, & fit aussi cruellement couper par le milieu du corps trois cens pirates qu'il trouva dans l'isle, supplice auquel il se plaisoit davantage, afin d'exercer plus de cruauté envers ses ennemis. Il envoya les principaux habitans de cette isle à Constantinople, tant pour les retenir en ôtage, que pour repeupler cette ville qu'il avoit établie la capitale de son empire.

Comment. Pii II. l. 10. Bonfin, 3. l. dec. 10. Chalcond. l. 9. & 10.

LXIV. Mahomet se rend maître de l'isle de Metelin.

Chalcond. histoire des Turcs, l. 9.

Pendant que Mahomet persécutoit ainsi les chrétiens, Henri roi de Castille pour venger la mort de Charles prince de Viana, fils du roi de Navarre, entra dans les états de ce dernier, & se rendit maître de Viana. Mais ayant découvert que les grands de son royaume murmuroient contre lui de ce qu'étant impuissant, il ne pouvoit leur donner un successeur, il revint dans ses états, alla prendre son frere Alphonse & sa sœur Isabelle qui étoient à Arrenalo, & les mena avec lui à Valladolid, dans le dessein de

les déclarer ses héritiers. Mais voyant avec jalousie l'empressement qu'on avoit à faire la cour à ce jeune prince, il prit d'autres mesures pour faire cesser les plaintes de ses sujets & de se procurer un successeur. Il avoit un favori l'homme le mieux fait de sa cour, nommé Bertrand de la Cueva, qui s'étoit introduit auprès du roi presque dès son enfance. Il l'avoit fait d'abord son page, ensuite son majordome, & l'avoit élevé aux plus grandes dignités; il l'avoit marié avec la fille du marquis de Santillane, de l'illustre maison de Mendosa; il avoit nommé Alphonse de la Cueva son frere, à l'évêché de Valence. AN. 1462

LXV. La reine de Castille met une princesse au monde.

Mariana, hist. Hisp. l. 23. c. 4. & seq.

La reine qui aimoit Bertrand, & qui depuis son mariage avec Henri, n'avoit point eu d'enfant, devint enceinte, & accoucha d'une fille qui fut appellée Jeanne comme sa mere, & que le roi fit déclarer son héritiere par les états. C'étoit un bruit public que le roi ne désapprouvoit point l'inclination de la reine pour la Cueva: il le fit comte de Lesdeme; & donna la charge de majordome qu'avoit ce favori, à André de Cabrera. La reine devint une seconde fois enceinte d'un fils, mais étant à Aranda, le tonnerre qui tomba dans sa chambre, lui causa une si grande frayeur, qu'elle accoucha avant terme. Isabelle sœur du roi ne tira pas un petit avantage de la jalousie que causoient à la cour les grandes faveurs dont le roi combloit son favori; bien loin de dissimuler l'impuissance du roi son frere, elle faisoit courir le bruit que l'infante Jeanne qui passoit pour sa fille, n'étoit autre chose que le fruit des amours de la reine & de la Cueva; que Henri n'y avoit consenti que dans la vue de l'exclure de la couronne elle & son frere Alphonse; mais la mort d'Alphonse qui arriva peu

le passé, & qu'il touche les plus importantes affaires du regne du vieil Andronic; il est d'ailleurs conduit avec plus de jugement. On ne sçait de la vie de cet auteur, que le peu qu'il en a dit lui-même dans le cinquiéme chapitre de son histoire. Il parle de Michel Ducas son ayeul, qu'il dit avoir eu de grandes lumieres en toutes sortes de sciences, mais sur-tout dans la médecine. Dans le dernier chapitre il dit qu'il fut lui-même envoyé par Catelusse, ou Catiluzio, prince de l'isle de Lesbos, à Mahomet II, pour lui payer le tribut qu'il lui donnoit tous les ans. L'histoire de Ducas fut imprimée au Louvre en 1649. par les soins d'Ismaël Bouillaud, qui y joignit une version latine & des notes.

An. 1463.

LXIX. Les Turcs se rendent maîtres de la Bosnie.

Gobelin, comment. l. ii II. lib. 11. Chalcond. histoire des Turcs, l. 11. Leunclav. pand. 141. & 162.

Le pape étoit toujours occupé de son grand dessein de faire la guerre aux Turcs, & d'arrêter leurs progrès qui devenoient de jour en jour très-considérables. Car il reçut cette année des ambassadeurs du prince de Bosnie, qui depuis peu avoit succédé à son pere, pour lui demander du secours contre les infideles. Ils étoient aussi chargés d'obtenir de sa sainteté la couronne royale pour leur maître, & des évêques pour instruire ses sujets nouvellement convertis de l'hérésie des Manichéens. Le pape leur promit de les secourir autant qu'il le pourroit, d'écrire au roi de Hongrie & aux Vénitiens d'en faire autant, & d'établir des évêques dans leur pays. Mais pour la couronne qu'ils demandoient, il leur représenta que c'étoit l'affaire du roi de Hongrie dont leur prince étoit vassal; qu'il sçauroit sa volonté là-dessus, & que s'il l'approuvoit, il lui enverroit cette couronne royale par un ambassadeur. La Bosnie avoit autrefois été érigée en royaume, & avoit eu ses rois propres

pres depuis l'an 1357 jusqu'à présent. Elle étoit située entre les rivieres de Wana ou d'Una, de Save ou Saw, & de Drina, & a emprunté son nom de la riviere de Bosna qui l'arrose. On la divise en deux, la haute Bosnie qu'on appelle autrement le duché de saint Saba; & l'Herzegovine qui est au midi, & la basse Bosnie qui est au septentrion. La principale ville de ce royaume étoit Jaïza, dont Mahomet se rendit maître dans cette année 1463, & de tout le royaume, & fit écorcher tout vif le cinquieme & dernier roi Etienne, dont la femme nommée Catherine, se retira à Rome & y mourut en 1478. Tel fut l'état dans lequel les ambassadeurs de ce roi trouverent le royaume de Bosnie à leur retour.

AN. 146[illegible]

LXX. Le roi [illegible] Hongrie assi[illegible] ge Jaïza cap[illegible] tale de Bosni[illegible] & la prend.

Les Turcs étant occupés d'un autre côté, après s'être emparés de la Bosnie, Matthias roi de Hongrie ne manqua pas de profiter de leur éloignement. Il vint mettre le siege devant Jaïza qui en étoit la ville capitale, & le pressa si vivement qu'il l'emporta avec vingt-sept bourgs qui étoient aux environs. Mahomet eut tant de regret de cette perte, qu'il en fut au désespoir; & voulant au plutôt la réparer, il se mit en campagne, parut devant Jaïza, investit la place, l'assiéga dans les formes, & fit des efforts infinis pour y rentrer. Mais aussi-tôt qu'il apprit qu'un corps considérable de troupes Hongroises venoient au secours il leva le siege de nuit & se retira, après avoir fait jetter dans la riviere toutes ses machines de guerre & toutes ses batteries. Ce qui causa autant de joie que de gloire aux habitans de cette ville, qui s'étoient employés avec beaucoup de valeur, hommes, femmes & enfans, nuit & jour pour en chasser l'ennemi.

Quelques historiens nous apprennent, que quand les Turcs prirent la premiere fois Jaïza, les Franciscains emporterent le corps de saint Luc l'évangéliste, qui y étoit gardé depuis longtems, & allerent le mettre en dépôt à Venise dans l'église du bienheureux Job. Ce qui causa une grande dispute, parceque les religieux de sainte Justine de Padoue, prétendoient déja posséder le corps de ce saint. Le pape, consulté là-dessus, envoya sa décision au cardinal Bessarion, qui étoit alors à Venise, & qui jugea en faveur du corps que les Franciscains avoient nouvellement apporté. Ceux de sainte Justine en appellerent au pape, alléguant, pour leurs raisons, que saint Grégoire le grand avant qu'il fût pape, revenant de sa nonciature de Constantinople, où il avoit été envoyé par Pélage son prédécesseur, avoit apporté le chef de saint Luc à Rome avec un bras de saint André, & qu'il l'avoit mis dans le monastere de saint André qu'il avoit fait bâtir : or celui qui étoit à Padoue chez les religieux de sainte Justine, n'avoit point de chef, l'autre apporté de Jaïza étoit entier, d'où l'on concluoit que le dernier étoit le corps d'un autre saint Luc différent de l'évangéliste. Malgré toutes ces raisons, l'affaire demeura indécise à cause de la grande autorité de Bessarion. Grégoire XIII. en réformant le martyrologe Romain, sembla juger en faveur de celui de Padoue, en marquant le dix-huitieme d'Octobre la fête de la translation du corps de saint Luc évangéliste, de Constantinople à Padoue. M. Baillet faisant l'histoire du culte de ce saint, dit qu'on ne trouve point d'autorité suffisante pour appuyer ce qu'on rapporte de saint Grégoire le grand, & qu'il y a encore moins d'apparence

Baillet, vies des Saints, au 18 d'Octobre. t. 3.

dans l'opinion de ceux qui prétendent que le corps de saint Luc a été transporté à Venise ou à Padoue. AN. 1463.

LXXII. Les Vénitiens pensent à enlever le Peloponese aux Turcs.

Les Vénitiens ayant appris que Mahomet avoit tiré toutes ses troupes de la Grece pour aller se rendre maître de la Bosnie, voulurent profiter de son départ, & s'emparer du Peloponese pendant son absence; ce pays étant le plus abondant de la Grece en bled, en vin, & autres choses nécessaires à la vie, & d'ailleurs très-propre pour le commerce. Dans ce dessein ils équiperent une flotte considérable, dont ils donnerent le commandement à Aloyse Lauredano, qui fit voile du côté de l'Orient, sous prétexte de défendre l'isle de Bloëd; on lui donna en même tems pouvoir de faire la guerre aux Turcs, & de leur enlever le Peloponese, s'il jugeoit que ce fût l'avantage de la république, avec promesse qu'il seroit secouru de ceux d'Albanie & des Insulaires. Sur le point d'exécuter ces ordres, les Vénitiens apprirent les progrès que Mahomet faisoit dans la Bosnie, dont il s'étoit déja rendu maître, & commencerent à craindre qu'il ne vînt au plus vîte fondre sur leur flotte; ce qui les obligea d'avoir recours au pape, qui leur envoya le cardinal Bessarion pour les assurer & leur promettre toutes sortes de secours. Ce cardinal les encouragea si bien, qu'ils conclurent aussi-tôt à une déclaration de guerre en forme; & le succès fut si heureux pour Lauredano, qu'il prit l'Isthme & la fortifia, que l'Isle de Lemnos & beaucoup d'autres de la mer Egée se rendirent aux Vénitiens.

Comment. Pii II. l. 12. Chalcond. l. 10. Phranz. l. 3. cap. 27.

La joie qu'en eut le pape fut un peu diminuée par l'arrivée d'un député de la part de Scanderberg, qui avertissoit sa sainteté que

AN. 1463.

LXXIII. Scanderberg écrit au pape qu'il a fait sa paix avec le Turc.

Comment. Pii II. l. 12.

Mahomet étoit venu à Scopia, aux confins de la Bosnie & de l'Albanie avec une nombreuse armée, & que ne se sentant pas assez fort pour lui résister, il lui avoit demandé la paix pour conserver la province. Que si le souverain pontife souhaitoit qu'il continuât à faire la guerre plus long-tems, il falloit qu'on lui assurât une retraite dans les terres de l'église pour y vivre en paix & en sureté, en cas qu'il fût chassé de ses états. Le pape répondit à ce député, qu'il ne désapprouvoit pas la paix que Scanderberg avoit faite, puisqu'elle étoit nécessaire pour conserver son pays; que pour la retraite qu'il demandoit, il pouvoit être assuré qu'il seroit le maître du choix, si combattant pour la religion, il étoit chassé par les infideles. C'est ce que dit Gobelin, & son récit paroît beaucoup plus vraisemblable, que ce que disent lès auteurs de la vie de Scanderberg, qu'après son retour d'Italie, il remporta tant de victoires sur les Turcs, qu'il obligea Mahomet à lui demander la paix, & qu'il la rompit presque aussi-tôt qu'elle fut faite, à la persuasion des Vénitiens & de l'archevêque de Durazzo.

LXXIV. Préparatifs que fait le pape pour la guerre contre les Turcs.

Gobelin, comment. Pii II. l. 12. & passim in epist. Æn. Sylv.

On songeoit toujours aux préparatifs de la guerre sainte, pour commencer au plutôt à se mettre en campagne. Le pape envoya une seconde fois au duc de Bourgogne qu'on trouva dans les plus heureuses dispositions du monde. Il invita les princes d'Italie d'envoyer à un jour marqué leurs ambassadeurs à Rome, & d'y être dans le mois de Septembre. Ceux du duc de Bourgogne parurent les premiers, & rapporterent que leur maître avoit résolu de partir lui-même au printems avec une flotte; que le nombre de ses années ne l'empêcheroit pas d'agir avec zele,

& de faire l'office de soldat comme celui de capitaine ; qu'il faudroit que sa santé fût bien mauvaise pour se dispenser de s'y trouver en personne ; que si toutefois il ne le pouvoit pas absolument, il se feroit remplacer par quelqu'un qui n'auroit pas moins de zele & de courage. Le pape parut fort content de ces offres. Il demanda aux autres ambassadeurs ce qu'ils avoient à dire, & la plûpart lui firent réponse qu'ils n'étoient venus que pour être instruits des desseins de sa sainteté, afin d'en faire part à leurs maîtres. Les Vénitiens assurerent qu'ils avoient déja déclaré la guerre au Turc, à qui ils avoient enlevé depuis peu une partie du Peloponese, & que le pape pouvoit surement compter sur leur secours. AN. 146

LXXV. Les Florentins veulent prévenir le pape contre les Vénitiens.

Les Florentins qui voyoient avec envie la grandeur des Vénitiens, & qui redoutoient leur puissance ; tâcherent de persuader en secret au pape qu'il les laissât agir seuls, & continuer comme ils avoient commencé ; que c'étoit le moyen de mettre l'Italie à couvert des Turcs & des Vénitiens, qui vouloient s'y rendre maîtres ; que la guerre dureroit long-tems, & qu'ils pourroient bien s'y ruiner. Mais le pape, bien loin d'applaudir à ce conseil, en fit voir l'inutilité & même le danger aux Florentins, & leur montra qu'il étoit impossible que les Vénitiens seuls pussent vaincre les Turcs, qu'au contraire ils en seroient accablés, & qu'ils ne pouvoient périr, que l'Italie ne pérît avec eux ; qu'il valoit beaucoup mieux que la victoire fût du côté des Vénitiens qui sont enfans de l'église, que du côté des Turcs ses ennemis déclarés ; enfin que quand même ils seroient supérieurs aux Turcs, on trouveroit bien le moyen de les empêcher de subjuguer l'Italie. Ces raisons

AN. 1463. du pape déconcerterent les Florentins qui promirent de contribuer comme les autres, & de fournir aux frais nécessaires pour la guerre qu'on alloit entreprendre.

LXXVI. Consistoire secret sur les moyens d'entreprendre cette guerre.

Les cardinaux s'assemblerent avec le pape dans un consistoire secret, pour délibérer sur les moyens de conduire l'entreprise de la guerre à une heureuse exécution. Sa sainteté leur parla du grand zele qui l'animoit depuis qu'elle étoit élevée au souverain pontificat, pour défendre la religion contre les infideles. Elle dit qu'elle n'y voyoit presque plus d'obstacle à présent ; les François ayant été battus en Sicile, & Malatesta d'un autre côté. Elle leur déclara que pour arrêter les progrès des Turcs, elle étoit résolue d'employer tout le bien de l'église, à équiper une flotte sur laquelle elle s'embarqueroit elle-même, quoiqu'avancée en âge, & accablée d'infirmités ; qu'elle iroit en Grece & en Asie, parcequ'elle ne sçavoit pas de moyen plus propre pour inviter les princes chrétiens à en faire autant ; qu'ils auroient peut-être honte de demeurer tranquilles dans leurs états, voyant le vicaire de Jesus-Christ leur pere, accablé d'années, infirme, aller lui-même à la guerre. Le pape ajouta qu'il se flattoit bien qu'il ne seroit pas le seul, que la flotte des Vénitiens l'accompagneroit, & que les autres seigneurs d'Italie ne manqueroient pas à leur devoir ; que le duc de Bourgogne engageroit par son exemple les princes de l'Occident à le suivre ; qu'il presseroit du côté du Nord les Hongrois & les Sarmates ; que les chrétiens de la Grece quitteroient le Turc pour se ranger sous les étendards du souverain pontife ; que les Albanois, les Serviens, les Epirotes seroient ravis de voir approcher le tems de leur délivrance ; & qu'enfin le prince de Caramanie & les autres

ennemis des Turcs en feroient de même de leur côté. — AN. 1463.

Le pape, après avoir ainsi parlé durant un assez long-tems, demanda l'avis des cardinaux, parmi lesquels il n'y en eut pas un seul qui ne conclût pour la guerre, offrant à ce sujet tout leurs biens & leur vie même, à l'exception toutefois du cardinal d'Arras, qui n'étoit pas fort disposé à faire plaisir au pape. Les ambassadeurs des princes Italiens promirent au nom de leurs maîtres, qu'on observeroit le réglement de l'assemblée de Mantoue touchant le dixieme, le vingtieme & le trentieme de leurs biens. Les Génois n'envoyerent personne à Rome, non plus que le duc de Savoie, pour faire leurs offres dans le consistoire, quoiqu'ils en eussent été priés. Les Florentins ne donnerent que de belles paroles. Les Siennois promirent seulement dix mille écus d'or. Le duc de Milan chercha des excuses pour s'en dispenser. Le pape voyant que les Génois n'avoient point paru, leur envoya le jurisconsulte Fabien, pour les exhorter à donner des marques de leur zele & de leur attachement à la religion, à l'exemple de leurs ancêtres. Ils répondirent qu'ils ne dégénéreroient pas de la piété de leurs peres, qu'ils avoient choisi douze personnes des plus qualifiées de leur ville pour équiper une flotte de huit ou dix vaisseaux; mais qu'ils vouloient sçavoir à quelles conditions ils iroient combattre contre les Turcs, & quelle part ils auroient dans les conquêtes. On trouve la réponse que le pape leur fit dans les lettres du cardinal de Pavie. Le duc de Milan que sa sainteté pressoit, apporta tant de difficultés, qu'on vit bien qu'il n'approuvoit point cette entreprise. Il promit néanmoins qu'il ne manqueroit pas, en

LXXVII. Secours promis par les ambassadeurs de la part des princes.

Hebriens, l. 8. Foliet, l. 11. Papien. epist. 33 Æn. Sylv. epist. 392.

égard au bien public & aux justes desirs du
N. 1463. pape, d'envoyer son fils Louis avec de la cavalerie, pour escorter la personne du souverain pontife.

LXXVIII. Décret du pape en faveur de la guerre contre les Turcs.

Æn. Sylv. epist. 412.

Tous ces obstacles n'arrêterent point le zele du saint pere. Plein de confiance en la protection du Très-haut, il publia le vingt-troisieme d'Octobre de cette année en plein consistoire, du consentement des cardinaux, son décret qu'il adressa à tous les prélats, princes & peuples de la religion chrétienne, pour les informer de la nécessité où il se trouvoit de faire la guerre aux Turcs, pour sauver la foi du naufrage dont elle étoit menacée. Il les avertit qu'il partira pour ce sujet le quinzieme Juin de l'année suivante, plein d'espérance que Dieu le rendra victorieux, & menaçant de la vengeance du ciel tous ceux qui apporteront quelque obstacle à cette guerre. Il écrivit encore en particulier au duc de Venise & au duc de Bourgogne, qui devoit y venir lui-même en personne. Il exhorte le premier à se tenir prêt pour le venir joindre à Ancône, sans s'excuser sur sa vieillesse, puisque le duc de Bourgogne, du moins aussi âgé que lui, ne refusoit pas de s'y rendre, & que lui pape, quoiqu'âgé de plus de cinquante-six ans, marcheroit à leur tête, qu'ils seroient trois vieillards dans cette armée, que Dieu se plaisoit au nombre de trois, & que la Trinité qui est dans le ciel ne manqueroit pas de protéger cette Trinité sur la terre. Qu'ils serviroient pour le conseil pendant que les jeunes gens seroient employés à l'exécution. Mais on apprit en même tems une nouvelle qui déconcerta un peu les projets du pape: ce fut la perte que les Vénitiens venoient de faire à Corinthe & à Mitylene, & comment les Turcs les

avoient chassés de l'Isthme dont ils s'étoient rendus maîtres depuis fort peu de tems. Cela toutefois n'empêcha pas le pape d'exécuter son dessein. AN. 1463.

LXXIX. Mécontentement du roi de France envers le pape.

La mésintelligence continuoit toujours entre sa sainteté & le roi de France. Celui-ci reprochoit au saint pere qu'il s'étoit déclaré l'ennemi de ceux de sa famille, qu'il ne vouloit ni paix ni treve ; qu'il étoit le persécuteur de l'église de Mayence ; qu'il inquiétoit continuellement par ses bulles Sigismond duc d'Autriche ; qu'il se servoit du prétexte de l'hérésie pour chagriner le roi de Bohême ; qu'enfin il ne laissoit personne en repos ; lui faisant entendre avec assez d'aigreur, qu'il feroit beaucoup mieux d'établir la paix parmi les princes chrétiens, avant que de penser à faire la guerre aux Turcs. Il publia même trois édits peu favorables à la cour de Rome ; le premier qui attribuoit à sa majesté la disposition de tous les bénéfices vacans, jusqu'à ce que les évêques eussent prêté le serment de fidélité, & le jugement de tous les procès intentés pour le revenu de ces mêmes bénéfices. Le second, qui portoit que les présidens & conseillers du parlement jouiroient dans la nomination aux bénéfices, des mêmes privileges que l'université de Paris, ce qu'on appelle aujourd'hui indult. Le troisieme, qui attribuoit encore au roi le jugement de tous les bénéfices touchant le possessoire : conduite que Gobelin blâme hautement.

Gobelin, comment. Pii II. l. 12.

Le pape au lieu de répondre à tous ces reproches, envoya deux légats, l'un de sa part, l'autre de la part des cardinaux, avec des instructions pour justifier sa conduite, & pour tâcher d'adoucir le roi qu'il vouloit toujours ménager, dans l'espérance qu'il entreroit dans le projet

de la guerre contre les Turcs, & qu'il y contribueroit comme roi très-chrétien. Les légats étoient même chargés de lui offrir & promettre une treve de cinq ou six ans à l'égard du royaume de Sicile, si sa majesté vouloit prendre les armes contre Mahomet. On ne sçait point quel fut le succès de cette légation; on voit seulement dans les historiens, que le roi publia encore d'autres édits contre ceux qui exigeoient les dépouilles des bénéficiers & contre les expectatives; tant la cour Romaine fournissoit des sujets de plaintes par ses exactions, comme le témoignent les actes publics de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne & d'autres royaumes.

A. N. 1463.

LXXX. Il juge le différend entre les rois de Castille & de Navarre.

Mariana, hist. Hisp. l. 23. c. 5.

Louis XI. ayant été pris pour arbitre des différends entre le roi de Castille & celui de Navarre qui l'étoit aussi d'Arragon, entreprit de les accorder, & pour cet effet il se rendit à Bayonne, où il décida que le roi de Castille retireroit ses troupes de Catalogne, & de toutes les places qu'il avoit prises dans la Navarre, à l'exception de la ville d'Estella qu'on lui céderoit. Cette décision ne satisfit aucun des contendans, quoiqu'elle fût avantageuse au roi de Navarre, qui voyant les Catalans révoltés, devoit craindre que le roi de Castille ne l'opprimât. Après la conclusion de cette affaire, il y eut une entrevue du roi de France avec Henri roi de Castille dans le château d'Urrubi en deçà de la riviere de Bidassoa. La reine Jeanne d'Arragon s'y trouva pour s'éclaircir sur cet accommodement fait à Bayonne L'entretien fut fort court, & l'entrevue ne contenta ni les François ni les Espagnols. Ceux-ci se moquoient de la simplicité apparente & de la mine basse & niaise, pour ainsi dire, du roi

Louis, qui n'étoit vêtu que d'une étoffe fort grossiere, avoit un habit fort court & étroit, & portoit une image de Notre-Dame faite de plomb à un chapeau déja fort usé. Ceux-là étoient indignés des manieres arrogantes de Henri, & du faste du comte de Ledesme son favori. Mais le comte avec tout son orgueil, ne laissa pas de déférer beaucoup à la majesté de Louis, qu'il vint trouver plus de deux lieues avant sur les terres de France; ne croyant pas qu'il convînt de disputer avec un roi sur le cérémonial. AN. 1463.

LXXXI. Le roi rentre dans les villes de Picardie, cédées au duc de Bourgogne.

Le roi de France, au retour de ce voyage, ne pensa plus qu'à rentrer dans la possession des villes de Picardie qu'on avoit cédées au duc de Bourgogne par le traité d'Arras. Le vingtieme article contenoit que Louis ou ses successeurs pourroient racheter moyennant la somme de quatre cens mille écus d'or, les villes de la riviere de Somme, Saint Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, Dourlens, Saint Riquier, Crevecœur, Arleux, Mortagne & d'autres avec leurs appartenances. La difficulté étoit d'y faire consentir le duc de Bourgogne. Pour vaincre cet obstacle, le roi lui envoya les seigneurs de Croy, qui étoient habiles, & avoient un grand crédit sur l'esprit du duc. Ils lui firent si bien entendre que c'étoit le parti le plus honorable & le plus avantageux qu'il pouvoit prendre, qu'il consentit à tout ce qu'on voulut. Le roi se hâta de profiter de cette bonne disposition; car il craignoit que le duc ne se dédît, ou que le comte de Charolois son fils n'y fît des oppositions. Pour prévenir ce double obstacle, il alla trouver le duc à Hesdin, & pendant qu'on evacuoit les places, il lui fit compter promptement la somme dont on étoit convenu. Cette dili-

AN. 1463. gence lui fut favorable; car le comte de Charolois fut si irrité de la facilité de son pere, qu'il est à croire qu'il s'y fût opposé, s'il eût pu le prévenir.

LXXXII. Louis XI. visite la Flandre, & fait mettre en prison le fils du duc de Savoie.

Louis XI. avant que de se rendre à Paris, voulut se montrer aux Pays-Bas. Il visita Arras & Tournai, & passa jusqu'à Lisle, où le duc de Bourgogne vint le saluer. Le comte de Charolois qui étoit alors en Hollande, mais qui avoit été informé du voyage du roi, ne voulut point revenir pour accompagner son pere à Lisle. Il vouloit témoigner par-là à l'un & à l'autre qu'il étoit très-mécontent de ce qui venoit de se passer. Le roi étant arrivé à Saint-Cloud proche Paris, trouva le duc de Savoie qui l'attendoit pour se plaindre de la conduite peu soumise de Philippe son jeune fils. Ce prince ménageoit des intrigues secrettes avec la noblesse, pour usurper les états de son pere au préjudice d'Amedée son frere aîné. Louis lui ordonna de se rendre auprès de lui: il y vint sur la bonne foi d'un sauf-conduit: mais le roi ne laissa pas de le faire arrêter: on le conduisit à Loches, où il demeura prisonnier pendant deux ans, afin que son pere eût le tems de rétablir son autorité, & d'assurer la succession de ses états à Amedée son fils aîné.

L'antipathie ne fit qu'augmenter entre le roi de France & le comte de Charolois. Celui-ci, outre la reddition des places, se plaignoit encore du bon accueil que sa majesté faisoit aux seigneurs de Croy, qu'il regardoit comme ses plus grands ennemis; de ce qu'il avoit établi la gabelle en Bourgogne contre les termes du traité d'Arras, & des faveurs dont il combloit le comte d'Etampes. Il regardoit les fa-

veurs faites à ce comte comme des injures faites à lui-même, parceque le comte avoit été accusé d'avoir voulu l'empoisonner avec le duc de Bourgogne son pere. Tous ses sujets de plaintes le firent aisément entrer dans la conspiration que les grands du royaume formerent contre le roi, & qu'on nomma la ligue du bien public. Comme le dessein de Louis étoit d'abaisser les princes, pour subjuguer tout-à-fait ensuite les ducs de Bourgogne & de Bretagne, il avoit commencé par la déposition du chancelier des Ursins; il avoit fait mettre à la Bastille Chabanne comte de Dammartin; le sénéchal de Normandie Pierre de Brezé étoit sans emploi; on avoit ôté le gouvernement de Guyenne au duc de Bourbon; Jean duc de Calabre se vit entierement abandonné. Toute cette conduite ne pouvoit faire que des mécontens.

AN. 1463

LXXXIII. Origine de la ligue du bien public.

Le roi chercha d'abord à chagriner le duc de Bretagne. Il lui envoya le chancelier de Morvilliers, homme violent, hardi & d'un hauteur extraordinaire, pour lui défendre de sa part, de prendre à l'avenir la qualité de duc par la grace de Dieu, de battre monnoie, & de lever les tailles dans son duché. Le duc qui ne s'attendoit pas à un pareil compliment, & qui se voyoit pris au dépourvu, promit en apparence tout ce qu'on voulut, pourvu qu'on lui accordât quelque tems pour assembler les états de son pays. On le lui permit, & pendant ce tems-là il envoya des personnes de confiance au comte de Charolois, au duc de Bourbon, au comte d'Armagnac, & aux autres qui étoient de la ligue, pour les exhorter à prendre les armes au plutôt. L'habit de religieux mendiant, & particulierement celui des cordeliers & des

LXXXIV. Le roi de France cherche à chagriner le duc de Bretagne.

eccléfiaftique,
beaucoup à faire paffer en
... gers de ces intrigues. Le
... à le comte de Charolois aver-
... la nobleffe de Flandres, de
... de Bourbonnois, de fe tenir prête
... au premier ordre, pendant
... les préparatifs néceffaires. Tout fe
... de fecret, que le duc de Bour-
... ne fçavoit rien des deffeins du
... de Charolois fon fils. Ce prince avertit
... fon pere de prendre garde à lui,
... difoit-il, on a affaire à un roi qui
... vient d'un côté quand on croit qu'il va
de l'autre.

Pendant qu'on tramoit en France une conf-
piration contre Louis XI. Alphonfe roi de
Portugal penfoit à étendre fes conquêtes en
Barbarie : il fit voile en Afrique, & alla def-
cendre à Ceuta. Il étoit accompagné de fon
frere Ferdinand, prince courageux & hardi,
mais qui fut caufe que les commencemens
de cette campagne ne furent pas heureux. Ce
prince voulant commencer par une action
d'éclat, tenta de fe rendre maître de Tanger.
L'entreprife n'étoit pas facile. Les Maures vin-
rent en grand nombre au fecours de cette pla-
ce. Ferdinand réfifta autant qu'il put. Mais
enfin il fallut fe retirer. Les infideles le pour-
fuivirent très vivement. Alphonfe vit le dan-
ger où étoit fon frere, il courut à fon fecours;
mais il s'engagea lui-même fi avant, qu'il au-
roit été fait prifonnier, fans Edouard de Me-
nezès. Ce vaillant capitaine, accoutumé aux
grands exploits, foutint toute la fureur des
Maures avec un courage intrépide; il crut
qu'il lui étoit glorieux de donner fa vie pour
délivrer fes maîtres, &, quoique déja bleffé,

il ne rallentit rien de son ardeur. Son cheval ayant été tué sous lui, il voulut monter sur un autre que le comte de Marsanto lui offrit, mais la blessure qu'il avoit reçue lui en ôta la force, il tomba : les Maures l'environnerent, & il mourut percé de coups. Alphonse fut fort affligé de sa mort ; & pour montrer combien il étoit content de ses services, il conserva le gouvernement de Ceuta à Henrique de Menezès son fils, qu'il fit comte de Valence.

AN. 1

LXXXV
Affaires du royaume de Naples.

Gobel. comment. II. l. 2. Pontan.

Les affaires de Naples ne se terminerent pas à l'avantage du duc de Calabre. Ferdinand attira dans son parti le duc de Sessa, & pour l'attacher davantage à son service, il maria sa fille Béatrix avec Jean-Baptiste fils de ce duc. Le prince de Tarente s'étoit réconcilié avec Ferdinand après la victoire de Troya ; mais comme cette réconciliation n'étoit pas sincere, le roi de Naples étoit toujours sur la réserve, d'autant mieux qu'il sçavoit que ce prince étoit toujours en bonne intelligence avec le duc de Calabre, qui s'étoit retiré dans l'Isle d'Ischia, où il attendoit le secours que son pere René duc d'Anjou lui devoit envoyer. Enfin il mourut le quinzieme de Novembre, & délivra par sa mort Ferdinand d'un puissant ennemi. Quelques historiens ont dit qu'il fut assassiné dans le château d'Altamura par quelques-uns des siens. Le roi de Naples se saisit de ce château, où l'on trouva plus de douze mille ducats, qui lui vinrent fort à propos pour payer ses troupes : il se rendit maître de Tarente, & réduisit sous son obéissance les principautés de Bari & d'Otrente, sans aucune résistance. Ces richesses du prince de Tarente qui montoient à plus d'un million, étant échues à Ferdinand,

rétablirent si bien ses affaires, qu'en peu de tems il fut maître de tout le royaume de Naples, à quelques places près, & du château de l'Œuf, après en avoir chassé la garnison que Jean duc de Calabre y avoit mise. C'est dans cette année que finissent les commentaires de Pie II. qui paroissoient sous le nom de Gobelin Persona son secrétaire. François Piccolomini archevêque de Sienne, les publia à Rome en 1584. & on les a ensuite réimprimés à Francfort en 1614.

AN. 1463.

LXXXVII. Fin des commentaires de Pie II.

Possevin. in appar. sacr. Voss. l. 3. de histor. latin. c. 10. & seq.

Edouard chef de la maison d'Yorck s'étant emparé de la couronne d'Angleterre après la défaite du roi Henri VI. à la bataille de Fariburge; le parti des Lancastres se vit tellement abattu, que personne n'osoit paroître pour le relever. Le roi & la reine s'étoient sauvés en Ecosse. Jacques II. qui en étoit roi, avoit assiégé Roxbourg pendant les troubles des dernieres années, & il y fut tué d'un éclat de canon le troisieme d'Août, n'ayant que vingt-neuf ans; Marie de Gueldres son épouse continua le siége, & emporta la place. Cette reine, quoique niéce du duc de Bourgogne, qui n'étoit pas amie de René d'Anjou, pere de la reine d'Angleterre, ne laissa pas de recevoir cette malheureuse princesse & son époux Henri avec beaucoup d'honneur: elle voulut même faire alliance avec eux, en traitant du mariage de sa fille avec le prince de Galles. Henri, par reconnoissance, rendit Barvick à l'Ecosse. Le duc de Sommerset, qui s'étoit retiré en France après la perte de la derniere bataille, fut arrêté par ordre de Louis XI. & ne fut élargi que pour sortir du royaume. Il se retira à Bruges avec permission du duc de Bourgogne.

LXXXVIII. Le roi & la reine d'Angleterre en Ecosse.

Polyd. Virg. hist. Anglic. l. 24.

La reine d'Angleterre quitta l'Ecosse pour

passer en France, afin d'en tirer quelque secours. Mais elle y trouva les affaires dans une situation peu propre à lui en faire beaucoup espérer. Le roi de Sicile son pere étoit hors de ses états. La France, depuis la conquête de la Guyenne, ne s'étoit pas vue en état de faire des entreprises au dehors, non pas même de reprendre Calais, quoique la conjecture des troubles d'Angleterre lui en fournît une belle occasion. D'ailleurs Louis XI. résolu de perdre le comte de Charolois qui devoit succéder au duc de Bourgogne son pere, avoit besoin de toutes ses forces pour un si grand dessein. Ce ne fut donc qu'avec beaucoup de peine que cette princesse obtint environ cinq cens hommes d'armes sous la conduite de Pierre de Brezé, grand sénéchal de Normandie, avec lesquels elle s'embarqua, & fit voile du côté d'Ecosse. Elle arriva à Barvick, où elle laissa son fils Edouard; elle assembla assez de troupes pour faire un petit corps d'armée, & entra avec son mari dans le comté de Northumberland. Elle prit d'abord le château de Bamburg, & s'avança jusques vers Durham où son armée s'accrut considérablement. Mais Edouard prévint les mesures qu'elle vouloit prendre. Il envoya le marquis de Neville, qui à son arrivée proche de la ville d'Yorck mit en fuite les deux barons d'Hungerford & de Ros, & défit le baron de Persi qui mourut de ses blessures.

AN. 1463.

LXXXIX. La reine d'Angleterre va en France solliciter du secours.

Monstrelet, vol.3.fol.95.

Ce succès encouragea Neville, qui voulut seul terminer l'affaire, sans attendre l'arrivée d'Edouard. Il alla attaquer Henri, qui étoit campé à Hexam : il força les retranchemens, & obligea la reine elle-même, son époux, les comtes de Pembrok & de Northumberland à se sauver par la fuite. Les autres furent ou tués

XC. Elle revient en Ecosse avec des troupes, & son armée est défaite.

AN. 1463. ou faits prisonniers. Du nombre de ces derniers furent le duc de Sommerset qui étoit revenu de Flandres, les barons Ros, Molins, Hungerford, à qui Edouard, qui arriva sur ces entrefaites, fit trancher la tête, & beaucoup d'autres. Quelques places qui tenoient encore pour Henri furent obligées de se rendre. Les François se signalerent dans la défense du château d'Alnenvic, mais il fallut céder, & tout fut abandonné à Edouard. Henri se retira en Ecosse pour la seconde fois. La reine son épouse, après avoir couru beaucoup de danger, seule avec son fils dans des bois & dans des pays impraticables, arriva sur le rivage de la mer, & trouva un vaisseau dans lequel elle s'embarqua avec le jeune prince, apparemment sans être connue. Elle vint en France pour solliciter un nouveau secours; mais les conjonctures lui furent encore moins favorables que la premiere fois. L'affaire étoit devenue plus difficile qu'elle ne le pensoit; elle ne put obtenir du roi de France qu'un emprunt de vingt mille livres, & à des conditions fort dures.

XCI. Elle retourne en France une seconde fois.

XCII. Mort du cardinal Isidore patriarche de Constantinople.

Goblin, comment. Pii II. lib. 11. & 12.

Le cardinal Isidore, patriarche de Constantinople, & doyen du sacré college, mourut cette année le huitieme de Mars; il étoit né à Thessalonique, ou, selon d'autres, à Constantinople même. Il fut d'abord religieux de saint Basile, puis évêque de Russie; & s'étant trouvé au concile de Florence en 1439. il fut fait cardinal par le pape Eugene IV. Quelque tems après il passa en Russie pour y établir le culte de l'église latine, & y fut jetté dans une prison par le peuple qui étoit schismatique. Il en sortit quelque tems après, revint à Rome, & fut envoyé par le pape Nicolas V. à Constantinople, où il se trouva quand cette ville

fut prise par les Turcs en 1453. Il écrivit sur ce sujet une lettre qu'on a encore. Quelques auteurs ont cru qu'il fut alors tué avec ses habits de cardinal; mais il se sauva déguisé en esclave. Après diverses aventures il revint à Rome, où il mourut, comme on vient de le dire, après avoir reçu depuis quelque tems le titre de patriarche de Constantinople. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre, & le cardinal Bessarion fut son successeur dans ce patriarchat pour les Latins. AN. 1463.

XCIII. Celle du cardinal Alexandre Oliva.

Alexandre Oliva, aussi cardinal & général de l'ordre de saint Augustin, mourut quelques mois après Isidore; il étoit né à Saxo Ferrato, de parens assez pauvres. A l'âge de trois ans il tomba dans l'eau, d'où l'on dit qu'il fut tiré étant déja mort, & que sa mere le porta dans une église de la sainte Vierge, où il recouvra la vie. Il fut mis fort jeune chez les Augustins, étudia à Rimini, à Boulogne & à Perouse; & après avoir professé la philosophie dans la derniere de ces villes, il fut encore nommé pour y enseigner la théologie. Dans la suite il fut élu provincial, & quelques tems après on l'obligea d'accepter la charge de procureur général de son ordre; ce qui le fit aller à Rome, où l'on rendit justice à son érudition & à sa vertu, malgré sa profonde humilité qui le portoit à vivre dans l'obscurité. Le cardinal de Tarente, protecteur de son ordre, ne put lui persuader de se trouver dans les disputes publiques, où l'on souhaitoit qu'il fît paroître sa science. Cependant, comme il étoit profond théologien & éloquent orateur, il écrivoit & prêchoit avec beaucoup de force contre les vices & les désordres de son siecle. Il fut élu général de son ordre l'an 1459. & fait cardinal

Bzov. in annal. eccl. t. XVII. ad ann. 1463. n. 34. Corn. Crusius in elog. vir. illustr. Aug. Ambros. Coriol. in chr. Augustin.

en 1450. par le pape Pie II. qui lui donna ensuite l'évêché de Camerino, & se servit de lui en différentes occasions. Il mourut à Tivoli, où étoit la cour Romaine, le vingt-unieme d'Août de cette année, âgé de cinquante-cinq ans. Son corps fut porté dans l'église des Augustins de Rome, où l'on voit son tombeau de marbre avec son épitaphe. On a de lui cent sermons, de la naissance de Jesus-Christ & de la cène qu'il fit avec ses Apôtres; du péché contre le Saint-Esprit, & un grand nombre de discours & d'oraisons écrites avec beaucoup d'éloquence. Antoine Champin fit son oraison funebre, dont on peut voir quelques morceaux dans les additions de Ciaconius, & dans la chronique de Joseph Pamphilus de l'ordre des Augustins.

AN. 1463.

XCIV. Et du cardinal Prosper Colonne.

Aubery, hist. des Cardin.

Rome perdit encore cette année le vingt-quatrieme Mai, un troisieme cardinal en la personne de Prosper Colonne. Il étoit fils de Laurent Colonne comte d'Albe, grand chambellan du royaume de Naples, & de Sueve Cayetan, fille de Jacobel, comte de Fondi. Prosper avoit été élevé à la dignité de cardinal en 1426. Il avoit un esprit fort doux, aimoit les lettres, & se seroit fait plus estimer à cause de ses bonnes qualités, s'il n'eût pas été attaché au parti des Gibelins. C'est ce qui le fit haïr d'Eugene IV. avec qui il ne rentra point en grace.

XCV. Mort de l'historien Blondus Flavius.

Cobelin, comment. Pii II. lib. 11.

Le quatrieme de Juin suivant, mourut un célebre auteur nommé Blondus Flavius: il étoit né à Forli dans la Romagne en 1388. Il fut secrétaire du pape Eugene IV. & de quelques autres souverains pontifes, & se distingua par ses ouvrages, dans lesquels on voit beaucoup d'exactitude, quoique son style se sente encore un

peu de la barbarie que l'on commençoit à bannir de son siecle. Il se rendit célebre par ses trois décades d'histoire de l'empire d'Occident depuis l'an 410. jusqu'à l'an 1440. dont Æneas Sylvius a fait l'abrégé. Il a encore composé d'autres ouvrages pour illustrer l'histoire d'Italie ; sçavoir trois livres sous le titre de Rome réparée, qui contiennent la description de la ville de Rome, telle qu'elle étoit de son tems ; huit livres de l'Italie illustrée, dans lesquels il fait une description de l'état de l'Italie, comme elle étoit alors ; un traité de l'origine & des actions des Vénitiens depuis l'an 450. jusqu'en l'an 1291. & un autre intitulé, Rome triomphante, divisé en dix livres, qui contiennent une description de ce qui regarde le gouvernement de l'ancienne Rome. Léandre Alberti dit qu'il eut cinq fils tous sçavans. Il vécut en philosophe jusqu'à l'âge de soixante & quinze ans, sans se soucier d'acquérir de grands biens. On l'enterra proche la chapelle de Notre-Dame au capitole. Sigonius qui a traité les mêmes matieres que lui d'un style moins embarrassé & plus méthodique, l'a pillé en plusieurs endroits. Toutes les œuvres de Blondus ont été imprimées à Basle en 1559.

AN. 1463.

Paul. Jov. elogior. c. 14. Tritkem. & Bellarm. de script. eccl. Merula, l. 10. hist. Palmer. in chronic. Spond. hoc ann. n. 16.

XCVI.
De saint Didace religieux de S. François.

On marque encore le douzieme de Novembre la mort d'un religieux de S. François nommé Didace, qui fut canonisé par le pape Sixte V. en 1588. Il étoit du bourg de saint Nicolas au diocese de Séville en Andalousie, & fils de parens assez pauvres. Touché de ce qui se pratiquoit dans l'observance de saint François, il alla se présenter dans le couvent d'Arresafa au territoire de Cordoue, où il fut reçu. Mais il ne voulut être qu'au rang des freres lais ou convers, parcequ'il n'avoit point d'étude, & que son humilité

Spond. annal. eccl. hoc ann. n. 18. Bullar. t. 2. Sixti V. constitut. 8.

AN. 1463. y trouvoit mieux son compte. On l'envoya dans les isles Canaries à Forteventura, où il trouva matiere à son zele dans la conversion des Idolâtres. En 1449. on le rappella en Espagne, & l'année suivante il fit le voyage de Rome, pour être au grand jubilé & à la canonisation de saint Bernardin de Sienne religieux de son ordre. A son retour de Rome, il fut transporté de la province d'Andalousie en celle de Castille, où il acheva le reste de ses jours dans les pratiques de la sainteté la plus éminente. Pierre Galesin protonotaire apostolique a écrit l'histoire de sa vie.

XCVII. Et de sainte Catherine de Boulogne.

Baillet, vies des Saints, 9. Mars, t. 1.

Le neuvieme de Mars de cette même année mourut encore une religieuse de l'ordre de sainte Claire, nommée Catherine de Boulogne du lieu de sa naissance, où elle fut supérieure du monastere d'un ordre qu'on y avoit institué en l'honneur du corps de Jesus-Christ. Elle vint au monde le huitieme de Septembre 1413. & à l'âge d'onze ans, on la mit auprès de la princesse Marguerite, fille de Nicolas d'Est marquis de Ferrare. Mais elle quitta bien-tôt après la cour pour se retirer chez les religieuses de sainte Claire où elle fit profession en 1432. Elle fut demandée par les Boulonnois pour être supérieure du monastere qu'ils vouloient fonder dans leur ville; elle y alla, & elle eut la consolation de voir l'ouvrage achevé avant sa mort. Elle a laissé quelques écrits, tant en Italien qu'en Latin, qu'elle entendoit fort bien. On lui attribue un rosaire des mysteres de la passion de Notre-Seigneur, un livre des sept armes nécessaires pour le combat spirituel. Elle a mis par écrit ses révélations qui ont été imprimées. Enfin après les informations faites de la sainteté de sa vie & de ses miracles, le pape Clément VII.

la mit au nombre des bienheureuses, & permit qu'on en fit l'office, qui fut réformé dans le breviaire de Pie V. & de Sixte V. Clément VII. a fait mettre son nom dans le martyrologe Romain l'an 1592. & elle a été enfin canonisée par le pape Clément XI. en 1712. On a la vie de cette sainte écrite par Antonin Flaminius.

AN. 1463.

XCVIII. Le pape fait des préparatifs pour la guerre contre les Turcs.

Papiens. epist. 50.

Le pape pensoit toujours à faire la guerre contre les Turcs. Il employa le commencement de cette année à en faire les préparatifs ; il y mettoit tous ses soins, parcequ'il vouloit se trouver à Ancone le cinquieme de Juin. Cette ardeur surpassant ses forces, lui fut nuisible, la fievre le prit, les douleurs de ses gouttes redoublerent. Comme le mal pressoit, ses médecins lui conseillerent de prendre les bains dans le diocese de Sienne, quoiqu'on fût encore à la fin de l'hiver. Il s'y rendit, & songea à recouvrer sa santé. Il n'y avoit pas long-tems qu'il y étoit, lorsqu'on lui fit sçavoir que le duc de Bourgogne ne se trouveroit point à la guerre qu'on vouloit déclarer aux Turcs, quoiqu'il l'eût souvent promis par ses lettres & par ses ambassadeurs. Il alléguoit pour raison de son changement, la guerre dont il étoit menacé du côté de la France, la crainte qu'il avoit, & qui pouvoit être bien fondée, que Louis XI. ne voulût tomber sur lui, après qu'il auroit fait éclater son ressentiment contre son fils le comte de Charolois. Et il faut avouer que dans ces circonstances, il ne paroissoit pas prudent que le duc s'éloignât de ses états.

XCIX. Le duc de Bourgogne manque à sa parole.

Apud Æn. Sylv. epist. 382.

Cependant comme le pape avoit beaucoup compté sur ses promesses, fâché de ce contretems, il lui écrivit le vingt-cinquieme de Mars, pour tâcher de lui faire exécuter sa premiere

C. Le pape lui écrit pour le presser de

AN. 1463. résolution. C'est une bonne œuvre que vous abandonnez, lui dit-il, pensez combien la religion en souffrira : les Turcs s'en prévaudront ; les chrétiens en souffriront ; le bien de l'église, votre réputation, plus que tout cela, votre salut vous engagent à tenir votre promesse. Il ajoutoit que quant à lui, ni son âge, ni ses infirmités, ni la crainte du danger auquel il alloit s'exposer, ni la mort même, ne l'empêcheroient point de satisfaire à l'attente & à l'espérance des peuples fideles, ni de se mettre au plutôt en mer pour une expédition si sainte. Philippe ne fut point ému de ces remontrances ; la mauvaise conduite du comte de Charolois son fils, & la défiance qu'il avoit du roi Louis XI. lui faisoient juger que sa présence étoit trop nécessaire dans ses états, pour qu'il osât les abandonner. Il se contenta d'envoyer au pape ses deux fils naturels Antoine & Baudouin avec deux mille hommes, & promit d'aller joindre lui-même sa sainteté l'année suivante, s'il n'en étoit empêché par des raisons très-pressantes.

tenir sa parole.

Æn. Sylv. ibid.

CI. Bulle du pape qui retracte ce qu'il a écrit sur le concile de Basle.

Collect. conc. P. Labb. tom. 13. *p.* 140.

Le pape, avant que de partir de Rome pour Sienne, avoit fait publier sa bulle de rétractation des actes du concile de Basle qu'il avoit écrits. Il s'excusoit sur ce qu'il les avoit composés dans sa jeunesse, & n'ayant pas alors assez de lumiere & de discernement pour approuver ou condamner les choses qui le méritoient. Il avoue qu'il a failli en écrivant ces actes ; & il prie ceux de l'université de Cologne, à qui il adresse sa bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du concile de Basle, de condamner Æneas Sylvius, & de suivre les sentimens de Pie II. « Nous sommes hommes, dit-il, & Nous avons erré comme

» hommes :

» hommes : nous ne nions pas qu'on ne puisse
» condamner beaucoup de choses que nous
» avons dites ou écrites. Nous avons péché par
» séduction comme Paul, & nous avons persé-
» cuté l'église de Dieu par ignorance. Nous imi-
» tons le bienheureux Augustin qui ayant laissé
» échapper quelques sentimens erronés dans ses
» ouvrages, les a retractés. Nous faisons la même
» chose, nous reconnoissons ingénûment nos
» ignorances, dans la crainte que ce que nous
» avons écrit étant jeune, ne soit l'occasion de
» quelque erreur qui puisse dans la suite porter
» préjudice au saint siege. Car s'il convient à
» quelqu'un de défendre & maintenir l'émi-
» nence & la gloire du premier trône de l'é-
» glise, c'est à nous que le Dieu rempli de mi-
» séricorde, & par sa seule bonté a élevé à la
» dignité de vicaire de Jesus-Christ sans aucuns
» mérites de notre part. Pour toutes ces raisons,
» nous vous exhortons, & nous vous avertissons
» dans le Seigneur, de ne point ajouter foi à
» ces écrits qui blessent en toutes manieres l'au-
» torité du siege apostolique, & qui établissent
» des sentimens que la sainte église Romaine
» ne reçoit pas. Si vous trouvez donc quelque
» chose de contraire à sa doctrine ou dans nos
» dialogues, ou dans nos lettres, ou dans
» d'autres opuscules qui soient de nous, mé-
» prisez ces sentimens, rejettez-les, suivez ce
» que nous disons à présent; croyez-moi plu-
» tôt maintenant que je suis vieillard, que
» quand je vous parlois en jeune homme; faites
» plus de cas d'un souverain pontife que d'un
» particulier; recusez Æneas Sylvius, & rece-
» vez Pie II. » Et parcequ'on pouvoit ob-
jecter au pape que c'étoit sa dignité seule qui
lui avoit fait changer de sentiment; il y ré-

AN. 1464.

Extat hæc bulla in opere cui titulus: Caroli VII. pragmatica sanct. fol. Paris. 166. p. 841.

Nec privatum hominem pluris facite quam summum pontificem.

Æneam rejicite; Pium recipite. Illud gentile nomen paren-

AN. 1464. pond en racontant en peu de mots sa vie & ses actions, & faisant toute l'histoire du concile de Basle, auquel il vint avec le cardinal Capranique en 1431. mais jeune, dit-il, & sans aucune expérience, comme un oiseau qui sort du nid. Cette bulle est datée de Rome le vingt-sixieme d'Avril de l'année précédente, & se trouve au long dans la collection des conciles du P. Labbe, & dans beaucoup d'autres auteurs.

tes indidère nascenti, hoc christianum in apostolatu suscepimus. Vide bullam s. pontificis.

CII. Le pape va à Ancone pour s'embarquer.

Le pape étant revenu à Rome, y demeura quelques jours pour donner ses ordres, & préparer tout ce qui étoit nécessaire à l'exécution de son entreprise. Il en partit le dix-huitieme de Juin pour se rendre à Ancone, où il avoit déja envoyé Jerôme archevêque de Crete & le prieur des chevaliers de Pise, qu'il chargea de louer des vaisseaux sur lesquels on fit passer ceux qui abordoient de toutes parts : & aussi-tôt après eux il fit partir le cardinal de saint Ange Espagnol, vénérable vieillard, âgé de plus de soixante-dix ans, & zélé pour seconder les intentions du pape. Pie II. le suivit à petites journées; & après s'être acquitté de son vœu à Lorette, il arriva à Ancone vers le milieu du mois de Juillet, où il trouva beaucoup plus de monde qu'il n'avoit cru; mais la plûpart étoient sans argent, sans provisions, hors d'état de tenir pendant six mois, ensorte que plusieurs furent contraints de vendre leurs armes pour fournir aux frais de leur retour. Le cardinal de Pavie parlant de ceux de Saxe & de Vandalie, contrée d'Allemagne dans la Poméranie ducale, dit qu'il y en avoit qui mandioient leur pain dans le voyage, que les Italiens se moquerent de leur pauvreté; que les uns s'en allerent à Venise, pensant qu'on les embarque-

Papiensis comment. lib. 1. & ep. 34.

Papiens. ib. l. 1. & epist. 41. Crantz. 12. Wandal. 30. & 12. sex. 3.

toit aussi-tôt ; que d'autres vinrent à Ancone où le pape devoit se rendre. On renvoya les hommes inutiles, après que le saint pere leur eut donné sa bénédiction avec beaucoup d'indulgences.

AN. 14

CIII. Prép à Anc pour l part du

La nouvelle qu'on apprit à Ancone, que les Turcs s'approchoient de Raguse dans le dessein de l'assiéger, détermina le pape à s'y rendre lui-même en personne, & à partir au plutôt, quoiqu'il fût attaqué d'une fievre assez violente, dans l'espérance que le succès heureux dont il se flattoit, engageroit les princes à le suivre. Mais le départ de sa sainteté fut différé ; parcequ'on sçut quelques jours après que les Turcs s'étoient retirés. La joie qu'on eut de cette nouvelle fut augmentée par l'arrivée du duc de Venise avec sa flotte. Cependant la maladie du pape augmentoit tous les jours ; il sentit bien que sa derniere heure approchoit, il appella les cardinaux, & leur parla pendant deux heures pour les exhorter à ne consulter que le mérite dans le choix d'un successeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en méritoient point, & sur-tout à poursuivre le dessein de la guerre contre les Turcs. Ensuite leur ayant demandé pardon, il leur accorda les indulgences, & voulut recevoir les derniers sacremens. Comme il avoit déja reçu l'extrême-onction à Basle lorsqu'il y fut attaqué de la peste, Laurent Roverella évêque de Ferrare, habile théologien, soutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce sacrement une seconde fois. Il est vrai que tel avoit été le sentiment de quelques théologiens dès le douzieme siècle & depuis ; mais il avoit eu peu de partisans. Le pape disputa sur ce sujet avec l'évêque de Ferrare, & ne crut pas devoir se rendre à son avis. Il se

An. 1464.

fit administrer ce sacrement & celui de l'eucharistie, & ensuite il mourut en paix le 14 du mois, veille de l'Assomption de la Vierge, âgé de près de cinquante-neuf ans, après six ans moins trois jours de pontificat.

CIV. Le pape tombe malade à Ancone & y meurt.

Papiensis, epist 49.
Oder. Raynald. ad hunc ann. 1464.
Ciacon. Victorel. & Duchesn. in vit. Pii II.
Platin. in Pium II.
Sup. l. CXI. n. 70.

Le cardinal de Pavie dans le discours qu'il fit à ses collegues touchant l'élection d'un successeur, dit de Pie II. qu'il fut un souverain pontife rempli de vertus, qu'il s'étoit rendu recommandable par son zele pour la religion, l'intégrité de ses mœurs, la solidité de son esprit & sa profonde érudition. On l'a blâmé néanmoins d'avoir été trop avare envers les sçavans de son siecle; ce que l'on ne peut justifier en lui, selon Platine, qu'en se retranchant sur les dépenses qu'il avoit été obligé de faire pour les trois guerres qu'il avoit entreprises. Le cardinal de Pavie l'excuse encore sur ce qu'on lui reprochoit qu'il s'absentoit trop souvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un pape. On dit qu'il avoit connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il se donnoit pour la guerre contre les Turcs, & que comme il craignoit les railleries auxquelles il alloit s'exposer, son dessein étoit de s'embarquer seulement jusqu'à Brindes, d'y passer l'hiver, de retourner ensuite à Rome, & de ne plus penser à cette guerre; afin de n'être pas même accusé de l'avoir entreprise trop légerement; on ajoute qu'il vouloit rejetter la faute du mauvais succès sur les princes qui n'auroient pas voulu le seconder; mais sa mort prévint tous ces embarras. On porta son corps à Rome, & on le déposa dans l'église de saint Pierre où il fut enterré le vingt-huitieme du mois d'Août. On trouva dans ses coffres près de cinquante mille écus d'or qu'il avoit amassés pour fournir aux frais

de la guerre contre les Turcs. On convint de donner cette somme à Matthias roi de Hongrie, sans doute, parcequ'il étoit le plus lesé par les Turcs, & qu'il en avoit le plus à craindre. Les Vénitiens comptoient beaucoup sur ce prince, & ils ne demandoient pas mieux que de le voir en état de résister.

AN. 1464.

CV. Les cardinaux s'assemblent à Ancone après la mort du pape.

Papiensis, comment. l. 2. & epist. 41.

Après que le pape fut mort, ceux qui étoient à Ancone s'en retournerent dans leur pays. Les cardinaux s'assemblerent, & le duc de Venise prit séance entre les deux derniers cardinaux diacres. Ce duc après avoir beaucoup loué les grands & pieux desseins du pape défunt, exhorta le sacré collége à élire un successeur qui fût animé du même zele, qui prît autant à cœur l'exécution du même dessein, & qui aidât les Vénitiens à continuer la guerre qu'ils avoient commencée. Ensuite on ordonna que les galeres qui étoient à Ancone, & que le défunt avoit fait équiper, lui seroient remises pour en disposer comme il le jugeroit à propos, à condition de les rendre si le pape futur ne l'approuvoit pas, ou qu'à l'exemple de son prédécesseur il voulût assister lui-même en personne à la guerre contre les Turcs.

CVI. Ils partent d'Ancone, & vont à Rome pour faire l'élection.

Suprà liv. CXI. *n.* 1.

Les conseils du duc de Venise sur l'élection d'un successeur furent fort bien reçus ; mais les cardinaux crurent qu'il étoit à propos de la faire à Rome. C'étoit d'ailleurs l'intention du défunt. Il en avoit fait un décret avant son départ pour Mantoue. De plus, tous les cardinaux n'étoient pas à Ancone : le grand âge en avoit obligé plusieurs de rester à Rome. Les autres voulurent donc les joindre. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils s'assemblerent dans la maison de Louis cardinal patriarche d'Aquilée, qui étoit alors camerlingue de la sainte église Ro-

maine, pour convenir du lieu où ils tiendroient le conclave. Plusieurs craignoient de s'enfermer dans le château Saint-Ange qu'Antoine Piccolomini, neveu du défunt pape, & gendre de Ferdinand, avoit en sa puissance. Cette frayeur s'étoit si fortement emparée de leurs cœurs, que quelques-uns même d'entr'eux ne vouloient pas se trouver aux obseques du défunt. Mais les amis de Piccolomini qui n'étoit point alors à Rome protesterent que lorsqu'il seroit de retour, on remettroit le château Saint-Ange au sacré college, dans le même état que Piccolomini l'avoit eu en sa garde. Cette assurance calma un peu les esprits, & l'on choisit le Vatican à la pluralité des voix pour y tenir le conclave.

An. 1464.

CVII. Les cardinaux entrent au conclave.

Les cardinaux y entrerent le vingt-huitieme du mois d'Août, au nombre de vingt-un. Les sept autres (car le sacré college étoit composé de vingt-huit) étoient absens. Dans les premiers jours on nomma seulement les officiers qui prêterent le serment accoutumé; on établit les réglemens nécessaires au bon gouvernement des papes. Ils s'obligerent tous par serment que celui qui seroit élu les observeroit avec soin. Ils mirent à la premiere garde qui étoit la plus proche d'eux, dix évêques qui visitoient les vivres, & autres choses qu'on leur portoit; ils placerent à la seconde garde tous les ambassadeurs des rois & princes qui se trouvoient à Rome; & les soldats à la troisieme. Tous les cardinaux le troisieme jour en rochet & en camail, s'assemblerent dans la chapelle du pape Nicolas, nommée depuis la chapelle Pauline. Le sacristain ayant dit la messe du Saint Esprit, tous allerent les uns après les autres porter leurs bulle-

tins cachetés de leurs armes dans un calice d'or qui étoit sur l'autel; & ce scrutin achevé, les trois cardinaux chefs d'ordre, c'est-à-dire, le premier évêque, le premier prêtre & le premier diacre ayant renversé le calice sur l'autel; compterent les billets, pour voir s'il n'y en manquoit point. Le premier cardinal évêque les ayant ouverts, pendant que le premier cardinal diacre en faisoit la lecture d'une voix haute & distincte, chaque cardinal écrivoit les noms de ceux qui étoient nommés sur une feuille de papier réglé qu'il avoit devant lui, pour voir celui qu'on vouloit élire; mais comme il falloit avoir quatorze voix, & qu'aucun n'avoit le nombre suffisant pour l'élection, on procéda à un second scrutin.

An. 14

CVII. Le car de S. Ma élu pape.

Platin. Paul. II. Bzov. Sp Rainald. hunc an.

Pierre Barbo Vénitien, cardinal du titre de saint Marc, eut d'abord douze voix. Il étoit dans la force de son âge, approchant de quarante-huit ans, & d'ailleurs très-grand politique; il ne lui manquoit plus que deux voix, & il en avoit quatre à l'*accessit*. Le cardinal Bessarion doyen du sacré college, après avoir demandé à tous s'ils approuvoient son élection, & voyant que personne ne s'y opposoit, l'alla embrasser, & lui dit: & moi aussi je vous fais pape. En même tems tous les cardinaux allerent l'adorer, & lui firent jurer l'observation des articles qui avoient été arrêtés. Le premier diacre ouvrant la fenêtre & montrant la croix au peuple, annonça l'élection en ces termes: Nous avons pour pape Pierre, Vénitien, cardinal du titre de saint Marc. On lui demanda quel nom il vouloit prendre, il dit qu'il vouloit s'appeller Formose. Ce mot signifie beau, & comme le

nouvel élu étoit en effet bel homme & bienfait, les autres cardinaux lui représenterent qu'on disoit qu'il n'avoit pris ce nom que par vanité. Il répliqua qu'il prendroit donc celui de Marc; mais voyant qu'on ne l'approuvoit pas plus que l'autre, il prit celui de Paul & chacun y consentit. En même-tems tous les cardinaux l'adorerent de nouveau, quoique le cardinal d'Aquilée semblât s'y opposer. Peu de jours après il fut couronné.

AN. 1464.

CIX. Il prend le nom de Paul II. Son caractere.

Ambrof. de Vignate orat. ad Paulum II.

Le nouveau pape étoit fils de Nicolas Barbo & de Polixene sœur d'Eugene IV. qui lui donna l'archidiaconat de Boulogne, l'évêché de Cervie dans la Romagne, une charge de protonotaire apostolique de ceux qu'on appelle participans, & enfin le chapeau de cardinal en 1440. Callixte III. l'envoya légat dans la campagne de Rome. Quelques auteurs ont dit qu'il pleuroit très-aisément, & qu'il avoit recours aux larmes quand il manquoit de bonnes raisons pour persuader ce qu'il disoit, ou ce qu'il vouloit; que ce fut la raison pour laquelle Pie II. l'appelloit Notre-Dame de Pitié. Au reste il étoit bien fait, comme on a déja dit, magnifique, & se piquoit de faire toutes choses avec beaucoup d'éclat.

CX. Loix qu'on fait jurer au pape dans le conclave.

Les loix que les cardinaux avoient établies dans le conclave, & qu'on fit jurer au nouveau pape étoient, qu'il continueroit la guerre contre les Turcs, qu'il rétabliroit l'ancienne discipline de la cour Romaine; que dans trois ans il assembleroit un concile général; qu'il n'augmenteroit point le nombre des cardinaux au-delà de vingt-quatre; qu'il n'en crééroit aucun qui n'eût plus de trente ans, & qui ne fût habile dans le droit civil & canon, & dans l'écriture sainte; que de tous ses parens il n'en

pourroit faire qu'un seul cardinal qui auroit toutes les qualités nécessaires ; qu'il ne pourroit commettre au gouvernement les évêchés que dans un consistoire ; qu'il n'accorderoit à personne le droit d'y nommer ; qu'il ne déposeroit aucun évêque ou abbé sur la demande de quelque prince ; qu'il ne condamneroit aucun cardinal & ne feroit saisir ses biens, que selon la forme du droit & des saints canons ; qu'il ne détourneroit point le patrimoine de l'église ; qu'il n'entreprendroit aucune guerre, & ne feroit aucun traité avec les princes, que du consentement du sacré college ; qu'il laisseroit aux sujets de la cour Romaine toute liberté pour faire leur testament ; qu'il n'établiroit point de nouveaux impôts, & n'augmenteroit point les anciens ; qu'il n'accorderoit point de décimes à aucun prince que sur des raisons très-pressantes ; qu'il donneroit des juges aux présidens des provinces pour leur faire rendre compte de leur gouvernement ; que les cardinaux s'assembleroient deux fois tous les ans pour examiner si ces loix étoient bien observées ; & qu'en cas qu'elles ne le fussent pas, ils en avertiroient le pape afin qu'il y tînt la main.

AN. 146.

CXI. Le pape refuse d'observer ces loix.

Il s'agissoit de réduire toutes ces loix en pratique, & c'étoit la difficulté. Le pape qui avoit juré de le faire étant cardinal, & qui avoit confirmé son serment aussi-tôt après qu'il avoit eté élu pape, se mit peu en peine de les violer. Il y fut principalement excité par deux prélats sçavans & adroits, ses domestiques, Etienne, archevêque de Milan, & Théodore évêque de Trevise. Ils ne pouvoient souffrir que ces loix les excluassent du cardinalat auquel ils aspiroient, & ils persuaderent au pape que les conditions qu'on lui avoit imposées ne conve-

noient point à sa dignité. Comme le souverain
AN. 1464. pontife étoit fort prévenu en faveur de ses droits & de ses privileges, il écouta avec plaisir les avis qu'on lui donna : il fit de nouvelles loix, comme si les cardinaux y avoient eu part, sous prétexte que les premieres étoient inutiles, & dit qu'il ne vouloit s'assujettir qu'aux dernieres. Il les présenta aux cardinaux pour les signer : quelques-uns le firent d'abord sans même les voir ni les examiner ; d'autres ne se rendirent qu'après avoir été intimidés par les menaces d'une excommunication, en sorte que tous les signerent à l'exception du Cardinal Jean de Carvajal Espagnol qui tint ferme. Sa résistance fut cause que le pape enferma ces nouvelles loix dans son cabinet, sans les vouloir montrer ni permettre qu'on en tirât des copies.

Il semble que Dieu voulut punir ceux qui avoient donné ce conseil à sa sainteté. L'archevêque de Milan frustré de l'espérance du cardinalat, fut contraint de se retirer ; & l'évêque de Trevise qui avoit été fait secretement cardinal, tomba dans une langueur qui le conduisit au tombeau avec un vif regret de ne pouvoir jouir de cette dignité pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens. Le cardinal de Pavie fut fortement irrité de la violence que le pape avoit faite à ses collegues ; il se condamnoit lui-même d'avoir donné sa voix pour le faire élire, il accusoit ceux qui avoient eu la même condescendance, & les exhortoit à se conduire avec plus de prudence & de circonspection à l'avenir, sans s'arrêter ni à l'extérieur, ni aux paroles.

Papiensis, ep. 180. 181. 182. Platina in Paul. II.

CXII. Prérogatives que ce pape accorde aux cardinaux.

Néanmoins le pape pour se concilier la bienveillance des cardinaux, voulut relever leur dignité par des marques éclatantes. Il leur fit prendre des mîtres de soie semblables

à celles que les souverains pontifes seuls portoient auparavant, & défendit à tous autres prélats d'en porter. Il permit que leurs chevaux ou leurs mules eussent des housses de couleur d'écarlate ; il voulut que les bonnets des cardinaux fussent de soie rouge. L'auteur des additions de Ciaconius dit avoir vu une médaille de Paul II. où ce pape est représenté en plein consistoire avec les cardinaux qui portoient ces bonnets ; d'où il conclut que c'est ce pape qui leur a donné le chapeau rouge. Mais cet auteur pourroit bien se tromper ; puisqu'on lit qu'Innocent IV. leur donna ce bonnet dans le concile de Lyon l'an 1245. & Paul II. ne leur accorda que l'habit rouge. Gregoire XIV. donna aussi le bonnet rouge aux cardinaux réguliers, qui auparavant n'avoient que le chapeau. Urbain VIII. leur accorda le titre d'éminence, n'ayant d'abord que celui d'illustrissime, & depuis ces nouvelles prérogatives ils ont précédé les évêques ; cependant ceux-ci ont quelquefois depuis ce tems-là pris le pas devant les cardinaux dans les cérémonies & les assemblées publiques en présence même du pape. On en voit un exemple au concile qu'Urbain II. assembla à Clermont en Auvergne l'an 1095. Car dans cette cérémonie Hugues archevêque de Lyon tenoit après le pape le premier rang, les autres archevêques & évêques le suivirent ; & après eux marcherent immédiatement les cardinaux prêtres & diacres qui avoient accompagné le pape dans son voyage en France.

AN. 146

Addit. Ciacon. ad Paul. II. in fin.

CXIII. Création de huit cardinaux.

Paul second voulant multiplier le nombre des cardinaux, en créa cette année huit, dont voici les noms. 1. Thomas Bourchier Anglois archevêque de Cantorberi, prêtre cardinal du titre de saint Cyriaque. 2. Etienne de Varas

AN. 1464. Hongrois archevêque de Colocza, prêtre cardinal du titre des saints Nérée & Achilée. 3. Olivier Caraffe Napolitain archevêque de Naples, prêtre cardinal du titre de saint Marcellin & de saint Pierre, évêque d'Albano, de Sabine & d'Ostie, & doyen du sacré college. 4. Marc Barbo Vénitien, évêque de Vicenze & patriarche d'Aquilée, prêtre cardinal du titre de saint Marc. 5. Jean Balue François, évêque d'Angers, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & évêque d'Albano. 6. Amici Aguifilo évêque de cette Ville, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. 7. François de la Rouere de Savonne, général de l'ordre des Freres Mineurs, prêtre cardinal du titre de S. Pierre-aux-Liens, qui devint pape sous le nom de Sixte IV. 8. Théodore Paleologue des Marquis de Monferrat, diacre cardinal du titre de S. Theodore. C'est cet évêque de Trevise, dont on a parlé plus haut.

Inf. CXIII. n. 9.

CXIV. Le pape veut reprendre l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Apud Papiens. ep. 58. & 95.

Le saint pere ne se renferma pas dans ce qui pouvoit illustrer le sacré college; il étendit ses soins au-dehors, & pensa sérieusement aussitôt après son exaltation à prendre certains arrangemens pour continuer la guerre contre les Turcs. Trois cardinaux furent choisis pour en conférer avec les ambassadeurs des princes d'Italie qui étoient à Rome. Et comme les propositions de sa sainteté étoient que chacun de ces princes donnât tous les ans une certaine somme tant que la guerre dureroit; que cet argent seroit mis entre les mains du roi de Hongrie, qui étoit le plus en butte aux armes des infideles, & qui s'étoit déja épuisé pour leur tenir tête: chaque prince se taxa suivant ses pouvoirs. On jugea d'abord qu'il étoit à propos que le roi Ferdinand fournît quatre-vingt mille écus d'or,

les Vénitiens cent mille, le duc de Milan soixante & dix mille, les Florentins cinquante mille, le duc de Modene vingt mille; le marquis de Mantoue dix mille, les Siennois quinze cens, les Luquois huit mille, le marquis de Montferrat cinq mille. Mais aucun des ambassadeurs en particulier ne voulut consentir à ces taxes, alléguant qu'ils n'en avoient point d'ordre de leurs maîtres, & qu'ils leur feroient sçavoir les propositions qui en avoient été faites, afin qu'ils y donnassent leur consentement. AN. 146

CXV. Offre princes lie pour guerre.

Après six mois employés dans ces négociations, le roi Ferdinand offrit cinquante mille écus avec cinq cens hommes de cavalerie & autant d'infanterie, qui iroient par l'Epire, province de l'ancienne Grece, à condition qu'on lui remettroit les cens dus à l'église Romaine, qui montoient à une plus grosse somme. Les Vénitiens promirent d'envoyer tous les ans en Hongrie cinq cens mille écus, ce qui étoit considérable, eu égard à la dépense qu'il leur falloit faire pour l'entretien de leur flotte & de l'armée qu'ils entretenoient pour faire avec les Hongrois un parti contre le Turc; mais ils faisoient ces offres à condition qu'on leur accorderoit les décimes des églises, le vingtieme du bien des Juifs, & le trentieme du revenu des habitans. Le duc de Milan promit aux mêmes conditions deux mille cavaliers, & mille hommes d'infanterie, qui se joindroient aux troupes de Ferdinand; les Florentins mille cavaliers avec cinq cens fantassins, ou bien deux mille écus d'or tous les ans. Les autres ne firent point de réponse, & toute la négociation se passa en différentes offres, qui étoient plutôt au profit des princes qu'à l'avantage de l'église & de la religion. Le pape ne laissa pas cependant d'en- *Sabellic dec.* 8.

An. 1464. voyer de l'argent en Hongrie, où les Vénitiens alliés avec Matthias continuoient toujours la guerre.

CXVI. Consistoire touchant les graces expectatives & les bénéfices en commende.

Papiens. ep. 92. & 93.

Sur la fin du mois de Septembre le pape tint un consistoire à Rome où l'on traita des graces qu'on appelle expectatives, pour sçavoir s'il falloit les accorder ou non; & sur les avis différens, on suivit celui du cardinal de Carvajal, qui remontra que le saint siege ayant eu tant de peine à obtenir le consentement des ordinaires pour établir ces expectatives dans leurs dioceses, il ne falloit pas négliger ce privilege; ajoutant qu'on ne devoit rien déterminer là-dessus de quelques mois, jusqu'à ce qu'on fût informé dans tous les pays de l'élection du nouveau pape. Dans un autre consistoire qui fut tenu le lendemain du couronnement de Paul II. le cardinal d'Ostie parla d'un célebre monastere de France qu'un certain évêque demandoit en commende par la démission pure & simple de l'abbé qui étoit fort vieux, & qui ne pouvoit plus agir. Carvajal s'opposa encore fortement à cette demande, & dit qu'il étoit à craindre que tous les monasteres du royaume de France ne devinssent en commende, que tout ce qu'on traitoit en cour de Rome ne regardoit que cette matiere, & qu'il viendroit un regne auquel le pape ni les cardinaux ne pensoient pas, & où ils seroient regardés comme des personnes inutiles. Le souverain pontife appuya l'avis du cardinal, & ajouta qu'il croyoit que depuis le pontificat de Callixte jusqu'à présent, il y avoit eu plus de cinq cens monasteres en commende; de sorte qu'il y avoit lieu de craindre que tous ces changemens ne causassent un grand scandale dans l'église. C'est le cardinal de Pavie qui rapporte tous ces faits, & qui loue fort le sentiment

Masson, hist. Franc. l. 4. in Ludov. XI. & de Rom. episc. l. 6. in Paul. II.

de Carvajal, comme celui d'un homme sage de s'être élevé contre les abus des commendes qui n'ont pas été établies, dit-il, pour engraisser les ecclésiastiques, mais pour réformer les monasteres & faire ensorte que le service divin s'y célébrât plus exactement & avec plus de décence.

AN. 1464.

CXVII. Sentimens de M. l'abbé Fleury en faveur des commendes.

Cependant ne peut-on pas dire en faveur des commendes, que les abbés réguliers, à l'exception d'un petit nombre qui vit dans une observance très-étroite, n'usent gueres mieux du revenu des monasteres, que plusieurs commendataires, & qu'ils sont plus libres pour en mal user. « Les religieux non réformés, dit M. l'abbé Fleury, ne sont pas de plus grande édification à l'église, & quand ils embrasseroient toutes les réformes les plus exactes, il n'y a pas lieu d'espérer que l'on en trouvât un si grand nombre que du tems de la fondation de Clugni & de Cîteaux, lorsqu'il n'y avoit ni religieux mandians, ni clercs réguliers, ni tant de saintes congrégations, qui depuis quatre cens ans ont servi & servent encore si utilement l'église. Il ne faut donc point douter que l'église ne puisse appliquer ses revenus selon l'état de chaque tems ; qu'elle n'ait eu raison d'unir des bénéfices réguliers à des colléges, à des seminaires & à d'autres communautés, & qu'elle n'ait droit de donner des monasteres en commende à des évêques dont les églises n'ont pas assez de revenu, & aux prêtres qui servent utilement sous la direction des évêques. Si quelques-uns abusent des commendes pour prendre des revenus de l'église sans le sçavoir, & en accumuler plusieurs sans besoin, ils en rendront compte au terrible jugement de Dieu.

Fleury, instit. au droit eccl. 2. part. c. 26

Eugene IV. avoit mis des chanoines régu-

AN. 1464.

liers pour desservir l'église de Latran à Rome. Callixte troisieme les en chassa & y mit des séculiers. Mais Paul entreprit de rétablir les premiers sans examiner si cette entreprise ne fâcheroit point les Romains. Les chanoines reprirent donc leur place & leurs fonctions, quoique les séculiers y demeurassent toujours. Chaque corps faisoit l'office à part. Mais afin d'éteindre les séculiers, on n'en nomma point d'autres pour remplir la place de ceux qui mouroient ou qui abandonnoient l'église de Latran. Paul n'observa pas même après cette action de ne point irriter l'esprit des Romains déja aigris contre ce qu'il venoit de faire ; il conféroit ces bénéfices à des étrangers au préjudice des habitans de Rome. Ce qui excita contre lui beaucoup de plaintes & de murmures.

CXVIII. Les chanoines de l'église de Saint Jean de Latran à Rome.

Platina in Paul. II.

Pennot. de cleric. canon. lib. 3. cap. 30. §. 1.

Onuphr. in Sixt. IV.

CXIX. Quelques cardinaux proposent l'aliénation de la ville d'Avignon.

Papiensis, epist. 94.

Quelques cardinaux ayant proposé dans un consistoire de donner à la maison d'Anjou la ville & comtat d'Avignon, en échange des droits qu'elle avoit sur le royaume de Naples & de Sicile qu'elle céderoit à Ferdinand ; le cardinal de Carvajal s'y opposa. Il dit que cet échange étoit fort désavantageux à l'église Romaine, qu'il falloit bien se garder de la priver d'un semblable patrimoine au-delà des Alpes, qu'Avignon étoit le refuge des papes, & un frein pour retenir les Italiens dans leur devoir, & empêcher qu'ils ne troublassent l'église par l'appréhension qu'ils auroient que le pape ne les quittât. Ceux qui étoient d'un sentiment contraire prétendoient que cette ville étoit un sujet de tentation aux papes, dont la patrie seroit au-delà des Monts, d'y transporter le saint siege, sans autre raison que les agrémens de leur pays. A quoi les autres répliquerent que les papes feroient toujours plus d'état de Rome

& de la liberté dont il y jouit, que le séjour d'Avignon où l'on dépend en quelque maniere de ses voisins ; qu'ils sont maîtres absolus dans Rome d'où ils commandent à l'univers. Au reste les cardinaux ont trouvé un remede à la crainte qu'ils auroient de voir transporter le siege à Avignon, en ne faisant aucun pape François ; ce qui dure depuis plus de trois cens ans ; au lieu qu'auparavant il y en avoit beaucoup, principalement avant & durant le schisme. AN. 1464.

CXX. Le pape Paul II. veut ménager le roi de Bohême.

Papiensis, comm. l. 9.

George Pogebrac roi de Bohême ayant appris la mort de Pie II. en témoigna publiquement sa joie. Il y avoit eu depuis long-tems entre l'un & l'autre une haine assez marquée. Pie regardoit Pogebrac comme hérétique & fauteur des Hussites, & il ne se trompoit pas. Pogebrac vouloit retenir l'usage de communier sous les deux especes, & le croyoit nécessaire au bien de la religion. Ainsi personne ne cédoit. Le roi de Bohême avoit cependant promis de se conformer à l'usage actuel de l'église, mais ses promesses n'étoient qu'une feinte. Le défunt pape qui s'étoit lassé de l'attendre, l'avoit assigné à comparoître dans cent quatre-vingt jours. Mais ce pape mourut dans cet intervalle, & Pogebrac toujours attaché à ses erreurs & résolu de les soutenir, se réjouit de cette mort, parcequ'il croyoit avoir perdu en lui son plus redoutable ennemi.

CXXI. Il travaille à le réconcilier avec le saint siege.

Cochlée, hist. Hussit. lib. 12.

Cependant ayant été informé que l'empereur Frédéric avoit envoyé ses ambassadeurs au nouveau pape pour lui rendre ses devoirs & lui promettre obéissance ; incertain s'il feroit la même chose, il consulta Frédéric. Ce prince lui conseilla de différer jusqu'à ce qu'il eût sondé les sentimens du pape, dans la crainte qu'on ne voulût point à Rome recevoir les en-

AN. 1464.

voyés d'un roi qui avoit été assigné à comparoître, ce qui feroit, lui dit-il, un deshonneur que la dignité de roi ne devoit pas souffrir. Sur cette réponse de sa majesté impériale, Pogebrac lui écrivit que si Paul II. vouloit suspendre l'accusation formée contre lui, il lui enverroit une ambassade avec promesse d'exécuter les ordres de sa sainteté. Frédéric se chargea volontiers de la commission, & obtint du pape la suspense de l'affaire.

Quoique Pogebrac fût entier dans ses sentimens, il ne laissoit pas de traiter les catholiques avec douceur. Il souffroit même qu'ils déclamassent ouvertement contre la doctrine de Roquesane son ami, qui occupoit le siege de Prague, & qui étoit chef des Hussites. Roquesane n'étoit pas si patient. Au défaut des raisons solides il employoit l'excommunication, & croyoit abattre par ces vaines foudres un parti qui soutenoit la vérité, & que la vérité défendoit. Il accepta cependant une dispute réglée avec le chapitre de l'église catholique de Prague: la dispute dura cinq jours. On convainquit l'hérétique de mensonges, d'erreurs & de calomnies: il fut honteux de sa défaite, & pour étouffer la confusion qu'il avoit reçue, il publia par-tout qu'il avoit été victorieux.

Canisius antiquar. lect. t. 3. sub. fin.

CXXII. L'empereur rend au roi de Hongrie la couronne sacrée.

Bonfin. l. 4. dec. 1. Thuros cap. 66.

L'empereur Frédéric n'avoit pas encore rendu à Matthias roi de Hongrie la couronne sacrée qu'il tenoit & qu'il avoit promis de lui rendre. Nous avons déja fait remarquer que cette couronne étoit nécessaire pour être reconnu publiquement roi de Hongrie & recevoir les respects dûs à ce rang. L'empereur avoit intérêt de la retenir; il vouloit tenter de monter sur le trône de Hongrie où on avoit eu quelque vue de l'élever après la mort de Ladislas; il

avoit dans ce royaume un parti qui lui étoit favorable & qui tâchoit de s'aggrandir par ses intrigues & de se fortifier. Il espéroit l'emporter enfin sur son concurrent. Voilà pourquoi il trouvoit toujours des prétextes pour ne lui pas rendre la couronne sacrée. Il ne falloit pas être bien éclairé pour pénétrer dans les véritables desseins de ses longueurs affectées. Aussi Matthias ouvrit les yeux, & jugea qu'il falloit déclarer la guerre à l'empereur, & profiter de sa mésintelligence avec Albert son frere pour réduire sa majesté impériale à la restitution d'un bien, dont la privation ne le laissoit jouir de la couronne que d'une maniere incertaine.

AN. 1464.

CXXIII. Articles du traité entre l'empereur & le roi de Hongrie.

Bonfin. ibid.

L'empereur ne crut pas qu'il fut de son intérêt ni de son honneur de s'engager dans cette guerre ; il convint de satisfaire Matthias à des conditions que ce prince accepta. Le traité en fut conclu à Neufville le 21. de Juillet de l'année précédente. Il fut arrêté que Frédéric & Matthias prendroient les noms de pere & de fils l'un de l'autre par adoption ; que pour cette raison Matthias rendroit ses devoirs à Frédéric comme à son pere, & réciproquement Frédéric ses soins & son amitié à Matthias comme à son fils ; qu'en cas que Matthias vînt à mourir sans enfans & sans avoir de neveux légitimes, Frédéric seroit reçu à la succession de la couronne pour lui ou pour l'ún de ses fils qui seroit élu ; que cependant l'empereur auroit quelques places en qualité de roi vers la frontiere du royaume ; que les anciennes querelles seroient éteintes ; qu'il y auroit désormais une si constante amitié entre les deux couronnes, qu'il n'y auroit aucune distinction de sujets de part & d'autre, c'est-à-dire, que les uns & les autres seroient réciproquement reçus dans les

AN. 1464. deux états à la participation de leurs communs privileges. Il y avoit un article secret qu'on supprima dans le traité comme une chose honteuse à l'empereur, c'étoit que le roi de Hongrie donneroit à Frédéric soixante mille écus d'or, selon Bonfinius, & quatre-vingt mille suivant d'autres auteurs.

CXXIV. La couronne rapportée en Hongrie, & Matthias est couronné.

Bonfin. loco cit.

Thuros, c. 66.

Nauclere, vol. 3. gener. 49.

La couronne pour laquelle les Hongrois avoient autant de respect & de considération que les Troyens en avoient autrefois pour leur palladium, fut donc enfin rendue. La cérémonie avec laquelle elle fut rapportée fut des plus magnifiques. Des ambassadeurs furent envoyés en Allemagne pour la recevoir ; elle étoit escortée par trois mille cavaliers, parcequ'ils croyoient, comme ils l'avouerent, que de ce rétablissement dépendoit le bonheur de leur roi, & le destin de leur monarchie. Matthias en fut couronné dans une nombreuse assemblée le vendredi saint de cette année 1464.

Lorsque le roi de Hongrie se vit paisible possesseur du trône, il ne pensa qu'à s'y affermir & il fit alliance avec les chevaliers de Prusse. Pendant qu'ils faisoient ensemble le siege de Zoynich bourg de la haute Mysie, le bruit se repandit que les Turcs approchoient & qu'ils alloient fondre sur eux avec une puissante armée. Soit que Matthias ne se crût pas assez fort pour les attendre, soit par un excès de timidité, il prit la fuite sans avoir même la précaution de faire emporter le bagage de toutes les machines de guerre. Cette fuite précipitée ne lui fit point d'honneur. Ce même prince avoit auprès de lui un évêque nommé Nicolas en qualité de nonce du pape ; c'étoit un esprit fort remuant, qui se plaisoit à calomnier les principaux de sa cour & à prévenir le roi contre eux. Matthias qui ne

pouvoir souffrir la médisance & la [illegible], en — *An.* 1454.
avoit [illegible] ce nonce ; mais voyant qu'il ne se corrigeoit pas, il le fit venir en pleine assemblée, lorsqu'il y prenoit le [illegible], & lui demanda publiquement les noms de ceux qu'il disoit être les ennemis de l'état. L'évêque demeura muet, & le roi ajouta, que sans le respect qu'il portoit au saint siege, il lui apprendroit comment on traite les calomniateurs ; qu'il ne vouloit point de nonce qui se plût à semer la discorde dans son royaume, & à mettre la vie du prince en danger ; qu'il eût à sortir de ses états dans deux jours, qu'autrement il lui feroit sentir combien ses manieres lui avoient déplu.

CXXV. Traitement qu'il fait au nonce du pape.

Galeatus Martius in tom. rerum Hungar. cap. 13.

Avant que la conspiration qui se tramoit sous le nom du bien public, éclatât en France, Louis XI. informé que le duc de Savoie avoit fait un traité avec le comte de Charolois par la négociation d'un certain Romillé, ne pensa plus qu'à se venger du comte & à se saisir de sa personne. Cela n'étoit pas facile, parceque le comte faisoit ordinairement son séjour en Hollande. Pour tenter l'entreprise, il ordonna au bâtard de Rubempré de s'embarquer secretement au Crotoy en Picardie dans un petit vaisseau, avec quarante ou cinquante hommes bien résolus, & de faire voile en Hollande. Rubempré obéit, & dès qu'il fut arrivé, il se coula dans le port de Gorcum où étoit le comte. Il attendoit le moment favorable pour enlever ce prince & l'emmener en France ; mais ayant été reconnu dans un cabaret, le comte qui en fut averti le fit aussi-tôt arrêter lui-même & conduire en prison, & en donna avis au duc de Bourgogne qui étoit alors à Hesdin pour conférer avec le roi. Il chargea de cette commission un gentilhomme Bour-

CXXVI. Louis XI. veut faire enlever le comte de Charolois.

Monstrelet, 3. *vol. fol.* 143.

AN. 1464.

guignon nommé Olivier de la Marche, qui nous a laissé des mémoires. Ceux qui étoient dans le vaisseau de Rubempré instruits de ce qui lui étoit arrivé, prirent le large & allerent en informer Louis XI. qui en fut fort affligé. Le duc de Bourgogne ayant été informé du dessein que le roi avoit eu de se saisir de la personne du comte de Charolois son fils, & craignant pour lui-même, se retira promptement; ce qui augmenta le chagrin du roi, parcequ'il avoit résolu en effet de le faire arrêter aussi.

CXXVII. Le roi envoie vers le duc de Bourgogne.

Mém. de Commines, édit. d'Hol. 1723. t. 1. ch. 1.

Louis peu content d'avoir échoué dans son entreprise & de s'être attiré le blâme de tout le monde, prétendit encore une réparation de la part du duc de Bourgogne. Il lui envoya à Lille où il étoit le sieur de Morvilliers son chancelier, le comte d'Eu & l'archevêque de Narbonne pour lui faire ses plaintes de ce qu'on avoit arrêté Rubempré. Morvilliers porta la parole, & demanda au nom du roi qu'on satisfît à ses plaintes, qu'on lui fît réparation & qu'on lui livrât Olivier de la Marche qui l'avoit outragé en déclamant contre lui devant le duc. Mais cet envoyé parla lui-même avec tant de hauteur & en termes si vifs que le comte de Charolois qui étoit présent, dit à l'archevêque de Narbonne, un des ambassadeurs: recommandez-moi très-humblement à la bonne grace du roi, & dites lui qu'il m'a bien fait laver ici par son chancelier, mais avant qu'il soit un an il s'en repentira. Le duc voulut se justifier sur tous ces chefs; mais ses raisons ne furent pas écoutées, & l'on se sépara sans avoir rien conclu après des discours assez vifs de part & d'autre, qui ne servirent qu'à irriter davantage les deux partis.

Louis qui soupçonnoit déja les ducs de Bretagne & de Bourbon d'avoir des intelligence

secrets avec le comte de Charolois, ayant appris de ses ambassadeurs ce qui s'étoit passé, entra encore en de plus violens soupçons. Mais quelques recherches qu'il fit, il ne put rien découvrir, tant l'affaire étoit conduite avec adresse. Ces trois princes étoient les chefs de cette entreprise, & pour avoir à leur tête quelqu'un de la famille royale, ils y firent entrer Charles duc de Berry frere du roi qui n'avoit pas plus de dix-huit ans, & qui n'étoit point aimé du roi ; ce qui le détermina aisément à s'unir aux autres, dans l'espérance qu'il se feroit donner un apanage plus considérable, & qu'il auroit plus d'autorité.

AN. 1464.

CXXVIII. Le roi plus irrité contre les ducs de Bretagne & de Bourbon, & le comte de Charolois.

Le roi cependant qui vouloit humilier le duc de Bretagne assembla les grands de son royaume à Tours, pour leur faire entendre les sujets de plaintes qu'il avoit contre ce duc. Il s'attribue injustement, disoit-il, plusieurs droits qui ne lui appartiennent pas, & qui préjudicient à ceux du souverain ; & qu'il étoit obligé de s'y opposer, & de le réduire à ce qui lui étoit dû. Charles duc d'Orleans premier prince du sang, touché des désordres du royaume, voulut en parler dans cette assemblée afin de porter le roi & les grands à y remédier. Son âge, sa réputation, son rang demandoient qu'on l'écoutât. Cependant on reçut mal ses remontrances ; le roi s'offensa de sa liberté, & plus ce qu'il disoit étoit vrai, plus il montra d'indignation & de colere. Le duc fut si vivement pénétré d'un si indigne traitement, qu'il en tomba malade, & mourut quelques jours après le 4. de Juin 1465.

CXXIX. Il assemble ses états à Tours contre le duc de Bretagne.

Louis pour se venger de la généreuse liberté du duc, reconnut François Sforce pour duc de Milan, au préjudice des prétentions que Charles avoit sur le Milanez ; & pour l'engager

CXXX. Le roi reconnoît le duc de Mi-

An. 1464.

davantage dans ſes intérêts, no[illegible] lui tranſporta tous les droits que [illegible] ſur la ſeigneurie de Gênes, mai[illegible] core la ville de Savonne dont ſa majeſté jouiſſoit, & écrivit à tous les princes d'Italie, que que quiconque aſſiſteroit les Génois contre Sforce duc de Milan, ſeroit tenu pour ennemi de la France : ainſi ce duc avec une protection ſi conſidérable, ſe rendit maître de Gênes & de toute cette ſeigneurie. Le pape lui en écrivit des lettres de congratulation ; & cet état jouit dans la ſuite d'un parfait repos.

lan & lui cede le droit qu'il a ſur Gênes.

CXXXI. Les grands de Caſtille ſe ſoulevent contre Henri leur roi.

Henri IV. roi de Caſtille, toujours occupé de ſes plaiſirs & de ſes débauches, ſe rendoit de plus en plus odieux à ſes ſujets, & ſur-tout aux grands. Ce qui acheva d'irriter ceux-ci, ce fut l'élévation du comte de Ledeſme ſon favori, qu'il combloit tous les jours de bienfaits, & à qui il venoit encore de conférer la grande maîtriſe de l'ordre de ſaint Jacques. Les grands voyoient avec indignation une charge poſſédée juſqu'alors par des princes du ſang, entre les mains d'un homme, qui ne s'étoit élévé à ce haut point de grandeur, qu'en devenant le galant de la reine ; ils formerent une conſpiration contre le roi, & ils publierent que la princeſſe Jeanne, dont la reine étoit accouchée, n'étoit point légitime ; on le ſçavoit déja : on n'ignoroit point que c'étoit le fruit des libertés du comte avec la reine. Mais les grands affecterent de le publier afin que cette princeſſe fût déclarée incapable de ſuccéder à la couronne de Caſtille, comme étant illégitime. Ils ne ſe contenterent pas de le dire : on aſſembla les états, où, malgré les partiſans que le roi & le comte pouvoient y avoir, on déclara en effet que la princeſſe Jeanne ne pouvoit être héritiere de la couronne de Caſtille. Les grands firent

fit entrer Alphonse frere de Henri dans leur AN. 1464.
le, & le reconnurent pour légitime héritier. La maîtrise de l'ordre de saint Jacques fut ôtée au comte de Ledesme, & en la place le roi lui donna le duché d'Albuquerque. Henri voyant que ses sujets vouloient lui faire la loi, fit sa paix avec le roi de Grenade, & confia la garde de sa personne à deux cens Maures. Ce qui ne servit qu'à irriter davantage les grands, qui, indignés d'une action si contraire aux maximes de la politique & de la religion, proclamerent Alphonse pour leur roi. Mais Henri, avec quelques troupes qu'il fit venir de France & de Grenade, vainquit les rebelles, & obligea son frere à se contenter de la qualité d'héritier présomptif de la couronne. Cet accord toutefois ne dura pas long-tems, & les brouilleries recommencerent bien-tôt.

Mariana, hist. Hisp. l. 23.

CXXXII. Mort du cardinal Pierre de Foix.

Parmi les personnes de quelque réputation qui moururent en 1464. l'on marque le cardinal Pierre de Foix cordelier. Il étoit fils d'Archambaud, seigneur de Grailly, captal de Buch, & d'Elisabeth comtesse de Foix. Il prit l'habit de religieux de saint François à Morlas, & fit de grands progrès dans les lettres divines & humaines. Après qu'il eut été nommé administrateur des évêchés de l'Escar & de Cominges, l'antipape Benoît XIII. ou pour récompenser son mérite, ou pour attirer dans son parti les comtes de Foix, le créa cardinal en 1408. Pierre fut attaché à ce faux pontife jusqu'au concile de Constance, pendant lequel il préféra les intérêts de l'église à ceux de son ami. Les peres de ce concile le reçurent en 1416. avec honneur; distinction qu'on devoit à son mérite particulier, autant qu'à sa qualité. On lui confirma son titre de cardinal, & on donna l'absolution aux peuples de Foix

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontif. Aubery, hist. des cardinaux. Duchesne. Sainte Marthe. Gallia christiana.

& de Béarn, qui avoient suivi le parti de Ben

AN. 1464. Pierre de Foix se trouva à l'élection de Martin & fut choisi en 1425. pour aller en qualité légat en Arragon, & pour dissiper les restes du schisme. Il acheva heureusement cette grande affaire, & dans un second voyage qu'il fit avec le même titre, il rétablit dans tous les esprits le calme & l'union. Le pape Eugene IV. le fit légat d'Avignon ; & comme il étoit archevêque d'Arles, il vint après cette légation remplir les devoirs de son ministere. Il célébra l'an 1457. un concile à Avignon, & mourut dans cette ville le treizieme Décembre de cette année, âgé de soixante dix-huit ans, & dans la cinquante-septieme année de sa nomination au cardinalat par le pape Benoît. C'est lui qui l'an 1457. fonda à Toulouse le college de Foix avec un revenu considérable, pour élever & instruire vingt-cinq pauvres écoliers, & il l'enrichit d'une excellente bibliotheque remplie de bons livres en toutes sortes de sciences. Ce college a produit beaucoup de grands hommes, sur-tout dans le dix-septieme siecle ; mais aujourd'hui cette fondation a tellement dégénéré, que Sponde appelle ce college la retraite du vice & de l'ignorance.

Sup. l. cxi. n. 42.

Spond. ann. hoc an. n. 14.

CXXXIII.

Mort du cardinal de Cusa

Onuphr. Platin. & Ciac. in vitis pontif.

Aubery & Duchesn. hist. des cardin.

Le cardinal Nicolas de Cusa mourut aussi dans cette même année. On l'appelloit ainsi du lieu de sa naissance, situé sur les bords de la Moselle dans le diocese de Treves ; il n'étoit fils que d'un pauvre pêcheur, mais par son mérite il s'éleva aux plus hautes dignités de l'église. Quoiqu'Onuphre, qui a écrit la vie des papes, l'abbé Penetto, auteur d'une histoire tripartite, & Hippolyte Maraccio, à qui l'on est redevable de la bibliotheque Mariane ou de ceux qui ont écrit de la sainte Vierge, ayent avancé que ce cardinal avoit été chanoine régulier & prévôt du

onaſtere de Vartobergen, & qu'Antoine de ... & Alphonſe Fermandez le faſſent domi- AN. 1464.
nicain; il eſt ſûr qu'il n'a fait profeſſion dans aucun ordre religieux, & qu'il fut ſucceſſivement doyen de S. Florent de Conſtance, archidiacre de Liege, évêque de Brixen en Allemagne, & cardinal du titre de S. Pierre-aux-Liens. Il avoit une connoiſſance fort étendue pour le tems, & excelloit ſur-tout dans la juriſprudence & dans la théologie. Le pape Eugene IV. le donna au cardinal Albergotti qu'il envoya légat en Allemagne; & depuis il fut envoyé lui-même en qualité de nonce. Nicolas V. ſucceſſeur d'Eugene, récompenſa les ſervices de Cuſa par la dignité de cardinal le vingt-cinquieme Décembre 1448. On a parlé ailleurs de ſes différends avec Sigiſmond duc d'Autriche, que le pape Pie II. excommunia. *Sup. l. CXII n. 147. 148. & ſuiv.*

Il fut envoyé l'an 1451. en Allemagne pour y faire prêcher la croiſade. La fauſſe politique des uns & la crainte intéreſſée des autres, firent échouer les deſſeins de ce légat, qui pour n'être pas inutile, aſſembla un ſynode à Magdebourg, réforma les monaſteres, publia le jubilé, & fit des ordonnances très-utiles pour la diſcipline eccléſiaſtique. Il retourna à Rome ſous Callixte III. & ſe trouva à l'élection de Pie II. qui le laiſſa gouverneur de Rome, lorſqu'il partit pour Mantoue. Comme il avoit aſſiſté au concile de Baſle, où il fut un des plus grands défenſeurs de l'autorité du concile ſur le pape, il compoſa, pour prouver ce ſentiment, un ouvrage très-conſidérable, intitulé : De la Concordance catholique. Il mourut à Todi ville d'Ombrie le douzieme d'Août de cette année, âgé de ſoixante-trois ans. Son corps fut enterré à Rome dans l'égliſe de Saint Pierre-aux-Liens, qui

AN. 1464. étoit son titre de cardinal ; & son cœur porté dans l'église de l'hôpital de saint Nicolas qu'il avoit fondé près de Cusa, & qu'il avoit enrichi d'une ample bibliotheque de livres grecs & latins.

CXXXIV. Ouvrages du cardinal de Cusa.

Tous ses traités ont été imprimés à Basle en trois volumes dans l'année 1565. Le premier tome contient des traités théologiques sur les mysteres, dans lesquels la métaphysique ancienne regne presque par-tout. Il y a trois livres de la docte ignorance dont il a fait une apologie, deux livres des conjectures, un écrit touchant la filiation de Dieu, des dialogues sur la Genese & sur la Sagesse ; le traité de la vision de Dieu, deux livres du globe, le dialogue de Dieu inconnu. Le second volume contient des exercitations, les trois livres de la Concordance catholique, des lettres aux Bohémiens, quelques autres traités de controverse, dans lesquels il traite les matieres en théologien, comme un traité sur l'Alcoran, intitulé : l'Alcoran criblé ; un autre, sçavoir : Conjectures sur les derniers tems. Le troisieme volume comprend des ouvrages de mathématique, de géométrie & d'astronomie. Son style est net & facile, sans affectation & sans ornement. Il sçavoit les langues orientales, il avoit beaucoup d'érudition, & le jugement assez sain. Son seul défaut est d'avoir été trop abstrait & trop métaphysicien dans plusieurs de ses ouvrages.

CXXXV. Mort de Guillaume de Vorilong & de Théodore Lælius.

On place encore dans cette même année la mort de deux autres auteurs, Guillaume de Vorilong & Théodore Lælius. Le premier étoit Flamand, religieux de l'ordre des Freres Mineurs ; & fut appellé à Rome sous le pontificat de Pie II. pour soutenir la dispute des cordeliers touchant le sang de Notre Seigneur. Il y mourut, & a

laissé un commentaire sur les quatre livres des sentences, & un abrégé des questions de théologie sous le titre de *Vade mecum*. Le second auteur étoit évêque de Feltri, & mourut nommé cardinal. On n'a de lui qu'une réplique très-bien écrite contre l'acte d'appel de Grégoire de Heimbourg, qu'on trouve dans le recueil des pieces concernant l'excommunication de Sigismond duc d'Autriche & de celle de Heimbourg par Pie II. imprimé à Francfort en 1607. On en a parlé ailleurs.

AN. 1464.

Sup. n. 68.

Sup. l. cxi. n. 147. & suiv.

CXXXVI. Ambassadeurs de Ferdinand roi de Naples à Rome.

Papiensis, in comment. lib. 9.

Les ambassadeurs de Ferdinand, roi de Naples, arriverent à Rome au commencement de l'année suivante 1465. Le pape les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur donna audience dans un consistoire qui fut tenu le quinzieme de Février. Ils représenterent au pape que le tems étoit expiré pour le mariage du fils de leur maître avec Hippolyte, fille de François Sforce duc de Milan, & ils prierent sa sainteté d'y envoyer un légat, afin que ce mariage se fît plus solemnellement. Ils lui dirent aussi que Mahomet II. avoit envoyé à Naples un ambassadeur pour féliciter le roi d'avoir chassé ses ennemis, pour lui faire offre de huit cens mille écus d'or, s'il vouloit entreprendre la guerre contre quelques princes d'Italie, & pour lui proposer de marier son fils avec une de ses filles; ou si cela ne se pouvoit à cause de la diversité de religion, avec la fille d'un de ses premiers officiers qui étoit chrétienne, & qui descendoit des empereurs de Constantinople; Mahomet promettoit pour sa dot deux cens mille écus & davantage s'il le falloit. Les ambassadeurs de Ferdinand ajouterent que leur maître n'avoit rien voulu décider sur cette derniere affaire sans avoir consulté le pape; qu'il attendoit ses avis pour prendre son parti, & qu'ensuite il enverroit

AN. 1464. au Turc une ambassade pour l'informer de ses résolutions. Après cet exposé les ambassadeurs s'étant retirés, le pape demanda les avis des cardinaux.

CXXXVII. Le pape prend l'avis des cardinaux pour répondre à ces ambassadeurs.

Spond. continuat. ann. ad annum 1465. n. 1.

Le cardinal Bessarion doyen du sacré college, dit d'abord, que la future épouse d'Alphonse, fils de Ferdinand, devant passer par Rome, on ne pouvoit se dispenser de lui rendre tous les honneurs qu'elle méritoit par son rang; mais qu'à l'égard du légat qu'on demandoit pour assister à ses nôces, il étoit dangereux d'introduire une nouvelle coutume, qu'il falloit faire ensorte que cela ne passât point à l'avenir pour une loi; qu'il trouvoit à propos qu'on y envoyât quelqu'un, mais qu'on devoit délibérer si ce seroit un cardinal ou un évêque. Pour ce qui regardoit les affaires du Turc, il loua beaucoup Ferdinand de n'avoir rien voulu résoudre dans des conjonctures si délicates, sans avoir auparavant consulté le souverain pontife; mais il dit que ces ambassades de part & d'autre n'étoient point de son goût, le Turc ne les recherchant que pour son avantage seulement, & non pas pour celui de la religion qu'il vouloit perdre; qu'il n'ignoroit pas combien il étoit odieux aux princes ses voisins, & qui faisoient profession de la même loi, à cause de sa trop grande puissance, des usurpations qu'il faisoit sur eux, & de la tyrannie qu'il exerçoit à l'égard de ses sujets, qu'il voudroit contenir par-là, afin de les empêcher d'attendre du secours des princes chrétiens avec qui il auroit fait alliance.

CXXXVIII. Les cardinaux sont d'avis que Ferdinand ne fasse point d'allian-

La relation du cardinal de Pavie finit en cet endroit, sans rien dire de ce qui fut conclu dans ce consistoire. Il paroît toutefois assez vraisemblable que le sentiment de Bessarion fut suivi, & qu'on y résolut que Ferdinand sans

s'arrêter à toutes ces alliances & à toutes ces belles paroles de Mahomet, feroit la guerre au Turc pour la défense de la religion chrétienne, dont ce prince infidele cherchoit la ruine par ses subterfuges. Frédéric, fils de Ferdinand & frere d'Alphonse, étant arrivé à Rome pour de-là se rendre à Milan pour y prendre la princesse, fille de Sforce, les personnes les plus considérables de la ville allerent au-devant de lui; le pape Paul II. lui fit beaucoup d'honneur, & lui donna la rose que les souverains pontifes ont coutume de bénir & d'envoyer tous les ans à quelques princes.

An. 1464.

... avec le Turc.

CXXXIX. Brouillerie entre le pape & Ferdinand roi de Naples.

Gobelin, comment. Pii II. l. 2. & 31. Papiens. comment. lib. 2. Platina in Paul. II.

Quelque bien intentionné que Ferdinand parût pour la cour de Rome, & quoiqu'il eût sujet de se louer de la conduite de Paul II. à son égard, ils se brouillerent néanmoins peu de tems après à cette occasion. L'état ecclésiastique avoit souffert de longues vexations de la part du comte Everse, qui s'étoit conduit en vrai tyran. Cet Everse mourut presque dans le même tems que Paul II. fut élu pape, mais ses fils marcherent sur ses traces, & enchérirent même sur les vexations de leur pere. Le pape touché de ces désordres, amassa des troupes en secret pour les surprendre. Ferdinand, comme feudataire de l'église Romaine, en envoya aussi pour le même dessein. Ce corps d'armée se mit en marche si secrétement, qu'il surprit les tyrans, & qu'en moins de quinze jours le pape vit exécuter ce que ses prédécesseurs Eugene, Nicolas, Callixte & Pie n'avoient pu faire. Ferdinand s'attribua un succès si prompt & si heureux, & vouloit qu'en récompense la cour Romaine lui remît les tributs des années précédentes, & qu'à l'avenir on diminuât ce qu'il devoit payer au saint siege. Le pape au contraire prétendoit qu'on le ménageoit, &



AN. 1464.

qu'il devoit payer davantage en reconnoissance des grandes obligations qu'il avoit à l'église de Rome. Tel fut le sujet de leurs brouilleries qui durerent long-tems.

CXL. Défaite de Scanderberg par les Turcs.

Papiensis, epist. 163. & seq.

Paul II. excita aussi Scanderberg, roi d'Albanie, à reprendre les armes contre les Turcs. Ce prince, après avoir combattu plus de vingt ans pour la foi, avoit fait enfin sa paix avec Mahomet à la sollicitation des Vénitiens & de l'archevêque de Durazzo; mais comme il étoit toujours prêt de montrer son zele pour l'église, il rompit la paix sur les exhortations du pape & l'espérance du secours qu'il lui promettoit. Les commencemens furent assez heureux. Scanderberg battit quelques troupes Turques. Mahomet en fut si irrité, qu'il vint lui-même en Albanie à la tête de son armée, & mit le siege devant Croye qui en étoit la capitale. Il ne put toutefois se rendre maître de cette place, & s'en retourna à Constantinople, laissant son armée devant la ville. Scanderberg réduit à l'étroit, implora le secours des princes chrétiens, & vint à Rome, d'où il retourna en Albanie avec beaucoup d'argent, & fit lever le siege de Croye, aidé du secours de ses voisins. Le pape écrivit au commencement du mois de Juillet à tous les princes chrétiens que Scanderberg avoit été obligé de fuir, qu'il avoit perdu ses états; que la religion étoit en péril, & que le Turc faisoit par-tout de grands ravages. On ne trouve pas ce récit confirmé par les historiens, & il y a apparence que le pape ne le fit que pour exciter les princes chrétiens à secourir la religion, comme il le faisoit lui-même; car il fournissoit chaque année cent mille écus d'or aux Hongrois, & autant à Scanderberg.

CXLI. Il fait lever le siege de Croye.

L'archevêque de Tolede qui étoit dans le

parti des mécontens de Castille, s'étoit retiré à Avila. Tous les révoltés formerent ensemble un projet aussi téméraire que ridicule. Ils firent élever hors des murs d'Avila, dans une grand plaine, un vaste théâtre qu'on couvrit des plus riches tapis. On plaça ensuite sur un trône la statue du roi de Castille dom Henri, couverte d'un manteau royal, le sceptre en main, la couronne sur la tête, & revêtue de toutes les autres marques de la royauté. Les seigneurs se trouverent à ce honteux spectacle, auquel une multitude infinie de peuple étoit accourue. Alors un héraut lut à haute voix la sentence que les rebelles avoient prononcée contre dom Henri leur roi légitime. Dans cette sentence ils faisoient un long dénombrement des injustices, des violences & des crimes qu'ils prétendoient que ce prince avoit commis pendant son regne, & qui l'avoient rendu indigne de la couronne. A mesure que le héraut faisoit la lecture de la sentence, on dépouilloit peu-à-peu la statue de tous les ornemens royaux; & après qu'on l'eut entierement dépouillée, on la jetta à terre en la chargeant d'injures. Cet indigne spectacle se donna le mercredi cinquieme de Juin. Après quoi le jeune infant dom Alphonse qui y avoit toujours été présent, monta sur le théâtre, fut élevé sur les épaules des principaux seigneurs qui étoient auprès de lui, & placé dans le même trône d'où l'on avoit renversé la statue de Henri son frere. On le revêtit des mêmes ornemens royaux, & il fut proclamé roi de Castille. Cette action insolente fut cause que plusieurs seigneurs se détacherent du parti des rebelles & rentrerent sous l'obéissance de leur roi. Dom Garcie de Tolede qui étoit rentré dans ses bonnes graces, vint à son secours avec cinq cens lances, & mille hommes d'infanterie. Les autres

An. 1465.

CXLII.
Les Castillans déposent leur roi, & mettent Alphonse en sa place.

Mariana, hist. Hisp. l. 23. c. 9.
Papiensis, epist. 122.

K v

AN. 1465. chefs des mécontens voyant que leur ligue se dissipoit insensiblement, résolurent de faire un dernier effort pour se saisir de la personne du roi, afin d'abuser de son nom & de son autorité, comme avoient fait les princes d'Arragon sous le regne précédent.

CXLIII. Les conjurés prennent les armes.

Sabellic. 10. Enn. 6.

Sa cour étoit alors à Madrid, & les habitans témoignerent tant de zele pour Henri, que les confédérés ne purent exécuter leur dessein. Ils jugerent bien que cette entreprise ayant éclaté, il n'y auroit plus de sûreté pour leurs personnes, & qu'il falloit avoir recours à la force. Ils prirent les armes, & répandirent par-tout des manifestes pour montrer que Henri étoit déchu de la couronne, & qu'on ne devoit reconnoître pour roi qu'Alphonse. Henri se mit en campagne de son côté avec ceux qui lui étoient demeurés fideles, & alla chercher son frere qu'il rencontra auprès d'Oviedo. Les deux armées en vinrent aux mains; le combat fut long & opiniâtre, & les deux partis se séparerent avec un avantage presque égal. Les étendards d'Alphonse, du comte de Placentia, de l'archevêque de Seville & du marquis de Villena, principaux chefs des mécontens, demeurerent au pouvoir du roi; & les confédérés à leur tour prirent la banniere royale, firent quatre cens prisonniers; & après le combat, se rendirent maîtres de Segovie.

CXLIV. Ligue des princes en France pour le bien public.

La ligue du bien public éclata dans cette année en France, & surprit d'autant plus le roi Louis XI. qu'il y avoit plus de quatre ans qu'elle se ménageoit, & que les grands de l'état formoient leurs intrigues, sans qu'il en eût pu rien découvrir, quelques recherches qu'il en fît, & qu'il ne s'en apperçut que quand il n'étoit plus tems d'y remédier. Sa majesté, qui ne pensoit

qu'à humilier le duc de Bretagne, avoit fait marcher des troupes dans le Poitou dès le mois de Février, & les suivit accompagné du duc de Berry son frere, de René d'Anjou, & du comte du Maine. Tannegui du Châtel & Romilié seigneur de la Chesnelaye, ambassadeurs du duc de Bretagne, vinrent trouver le roi à Poitiers, & furent reçus avec beaucoup de caresses; ils promirent avec beaucoup de soumission que leur maître viendroit dans peu donner au roi toute la satisfaction qu'il souhaitoit, & furent congédiés avec de grands témoignages d'affection. A peine furent-ils partis, que le duc de Berry alla les joindre à six lieues de-là, & tous ensemble prirent promptement la route de Bretagne, où le comte de Dunois s'étoit déja rendu avec le maréchal de Loheac & d'autres seigneurs. Le roi apprenant ces nouvelles fut fort outré; mais ce qui l'irrita davantage, fut la désertion du duc de Bourbon, qui avoit levé l'étendard de la révolte dans le Bourbonnois, s'étoit saisi de tout l'argent du roi qui étoit dans les bureaux, & avoit fait arrêter Louis de Crussol, Guillaume des Ursins & d'Oriole qu'il regardoit comme ses ennemis.

AN. 146

CXLV. Le comte Charolois met en campagne.

Mem. de Comin. l. ch. 2.

Dans le même tems sa majesté fut informée que le comte de Charolois s'étoit mis en campagne; que le duc de Bourgogne, informé de cette ligue, ne s'y étoit point opposé, qu'il avoit même assuré son fils, que s'il tomboit dans quelque péril, il n'y demeureroit pas faute de cent mille hommes: que ce comte avoit quatre cens hommes d'armes, huit mille archers, beaucoup d'artillerie & de chariots; que le rendez-vous étoit devant Paris, où les ducs de Berry & de Bretagne devoient le joindre. Et tout cela étoit vrai. Le comte de Charolois alla

d'abord à Cambrai, d'où il obligea les seigneurs de Croye de se sauver en France : il fit un détachement de son armée, dont il donna la conduite au bâtard de Bourgogne, qui entra en Picardie, & prit Roye & Mondidier. Le comte de Nevers empêcha le comte de Charolois de se saisir de Péronne, & l'obligea à tourner du côté du Pont de sainte Maxence, où le lieutenant de roi, qui commandoit en l'absence du gouverneur, s'étant laissé corrompre par argent, livra le passage & la ville aux Bourguignons. Le comte fit valoir alors le prétexte de la ligue, l'abolition des impôts, le soulagement des peuples, la réforme de l'état & le bien public; il fit brûler tous les registres des taxes; il fit donner au peuple le sel pour le même prix qu'il coutoit au roi; & on vint en bon ordre jusqu'à S. Denis proche Paris, où se devoient trouver les ducs de Berry & de Bretagne, qui par leur retardement, firent manquer au comte l'occasion de se rendre maître de Paris, où il seroit entré aisément, parcequ'il y avoit alors dans cette ville tres-peu de troupes & beaucoup de mécontens.

AN. 1465.

CXLVI. Il arrive à S. Denis.

Le roi, qui étoit alors en Bourbonnois pour arrêter la révolte du duc de Bourbon, envoya Charles de Melun & Jean Balue évêque d'Evreux, pour contenir les peuples de Paris dans la fidélité, & pourvoir à la sûreté de la ville : il donna aussi ses ordres pour la défense des villes de la Somme; il écrivit dans toutes les provinces pour donner avis de la révolte des princes, & exhorter les peuples à prendre les armes contre eux. Il s'avança jusqu'au Pont de Cé, & de-là en Berry à la tête de son armée, pendant que René d'Anjou & le comte du Maine allerent couvrir la Normandie contre les Bretons. Tout le Berry

se soumit, excepté Bourges, où le bâtard de Bourbon commandoit avec une forte garnison, ce qui empêcha le roi d'y mettre le siege; sa majesté s'en alla en Auvergne pour réduire le duc de Bourbon qui avoit quitté Moulins, & s'étoit jetté dans la ville de Riom. La duchesse de Bourbon s'étant mêlé d'accommoder le duc son époux avec le roi, on en vint à un traité, par lequel le duc s'engageoit à mettre bas les armes & à porter les autres princes confédérés à la paix, & il promettoit de les abandonner, s'ils n'acceptoient pas des conditions raisonnables. Le duc de Nemours donna sa parole positive au roi de suivre son parti; mais il ne la tint pas; & le roi s'en vengea dans la suite.

AN. 1465

CXLVII. Accommodement du roi avec le duc de Bourbon.

Aussi-tôt que le traité avec le duc de Bourbon fut conclu, le roi se mit en marche pour aller défendre les Parisiens; mais à peine fut-il parti, que ce duc, le comte de Dammartin, le duc de Nemours & Alain d'Albret manquerent à leur parole, & assemblerent dix mille hommes pour se joindre aux autres confédérés. Le comte de Charolois, las d'attendre les ducs de Berry & de Bretagne, voulut faire une tentative sur Paris, il s'avança jusqu'à saint Lazare avec quelques soldats, pour se rendre maître de la barriere; mais on fit un grand feu sur ses gens qui se retirerent avec perte. Le comte sur la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit, passa la Seine au pont de saint Cloud dont il se saisit, alla ensuite se loger au bourg de Longjumeau, & mit son avant-garde à Montlhéry. Le roi apprit cette nouvelle à Orléans, & résolut d'aller droit au comte pour le combattre avant qu'il eût joint le duc de Bretagne; mais bien-tôt après il changea de dessein, aimant mieux se jetter dans Paris. Cependant il

CXLVIII. Les deux armées se trouvent en présence.

AN. 1465.

fut obligé d'en venir à une action. Le sénéchal de Brezé qui vouloit absolument qu'on se battît, trompa les guides; & le roi, sans le vouloir, se trouva à Châtres qui n'est qu'à une lieue au-dessous de Montlhéry, où le comte de saint Pol étoit campé avec une partie des Bourguignons.

Les uns & les autres furent fort surpris de se trouver ainsi en présence, & de se voir obligés d'en venir aux mains. Le comte de saint Pol qui ne pouvoit décamper sans danger, ou du moins sans paroître fuir, en envoya donner avis au comte de Charolois qui étoit dans la plaine de Longjumeau, & le prioit de le venir joindre au plutôt. Le comte partit sur le champ avec le bâtard de Bourgogne, & arriva à Montlhéry sur les sept heures du matin, le vingt-septieme de Juillet, selon Comines: on ne fut pas long-tems en présence sans se battre. L'armée du roi étoit vers le château de Montlhéry, & avoit au-devant une grande haye & un fossé. Les archers du comte marchoient à pied devant lui en assez mauvais ordre, & toutes ses troupes étoient en bataille, lorsque les premiers escadrons du roi commencerent à paroître; ils chargerent vigoureusement l'aîle gauche des Bourguignons, & la mirent en déroute; mais le comte de saint Pol qui s'étoit retranché, fit un feu si terrible sur la cavalerie françoise, qu'il en tua beaucoup, & que le roi même y courut grand risque. D'un autre côté le comte de Charolois étoit aux prises avec l'aîle gauche de l'armée royale, & auroit été fait prisonnier, si le seigneur de Contay ne l'eût obligé à revenir sur ses pas, parcequ'il la poursuivoit assez loin & peu accompagné.

CXLIX. Bataille de Montlhéri.

Mem. de Comin. l. 1. ch. 3. Olivar. l. 1. ch. 35. Gaguin, l. 10. Monstrel. vol. 3.

Le comte, en rentrant dans Montlhéry, fut fort surpris d'y trouver les archers de la garde

du roi qui s'étoient ralliés; il n'avoit pas plus de cent chevaux avec lui, les autres s'étant arrêtés à poursuivre l'infanterie Françoise. Le comte voulut éviter ces archers, mais quinze ou vingt coururent sur lui, & tuerent son écuyer que Comines appelle Philippe d'Orgue; il reçut plusieurs blessures, une entr'autres à la gorge d'un coup d'épée, dont la marque lui resta depuis; on l'arrêta même en lui criant de se rendre & de ne se pas faire tuer; mais il se défendit toujours, & ne fut redevable de sa délivrance qu'au fils d'un médecin de Paris, nommé Jean Cadet, qui étoit à lui. Cet homme monté sur un bon cheval, se jetta au travers de ceux qui vouloient emmener le comte & le tira de leurs mains. Toutes les deux armées, à parler exactement, eurent du dessous, & aucune ne put se flatter de la victoire. L'aîle gauche du roi, & la droite du comte de Charolois furent rompues; la déroute même fut si grande, qu'il y eut des fuyards de part & d'autre qui piquerent leurs chevaux pendant deux jours sans prendre aucune nourriture, & même sans regarder derriere eux, tant la frayeur étoit grande; chacun publiant de son côté qu'ils avoient perdu la bataille. Sur le soir, le roi fatigué d'avoir été à cheval, fut conduit dans le château de Montlhéry par les Ecossois de sa garde. Ses gens ne le voyant plus, crurent qu'il avoit été tué dans la mêlée. Le comte du Maine & le seigneur de Montauban prirent aussi le parti de se retirer avec huit cens lances.

An. 146

CL.
Le comte Charolois court risqu d'être fait prisonnier.

L'armée du comte de Charolois ayant été assez maltraitée, & craignant pour le lendemain une nouvelle action qu'elle n'eût pu soutenir, on ne laissa pas de délibérer si l'on demeureroit dans le camp, ou si l'on se retireroit. Le seigneur de Contay étoit d'avis qu'on allât encore attaquer les

AN. 1465. François aussi-tôt que le jour paroîtroit; mais l'on apprit que le roi avoit décampé & s'étoit retiré à Corbeil. Cette retraite causa beaucoup de joie au comte de Charolois qui fut maître du champ de bataille & qui s'attribua la victoire. Il y eut environ trois mille hommes de tués des deux partis. Le sénéchal de Brezé, qui avoit engagé la bataille malgré le roi, fut tué dès le commencement de l'action. Ce fut lui qui voyant un jour le roi à la chasse monté sur un petit cheval, lui dit que ce cheval, malgré sa taille, étoit un des plus forts qu'il y eût dans le royaume, parcequ'il portoit en même tems le roi & tout son conseil; voulant lui faire comprendre qu'il ne prenoit conseil de personne dans les affaires de son royaume, & qu'il n'agissoit qu'à sa tête.

CLI. Le roi après la bataille décampe & se retire à Corbeil.

CLII. Arrivée des ducs de Berry & de Bretagne à Etampes.

Mem. de Comines, l. 1. ch. 6.

Peu de jours après la bataille, on reçut la nouvelle que le duc de Bretagne approchoit d'Etampes avec le duc de Berry, le comte de Dunois, les seigneurs de Chabannes, de Loheac, de Beuil, de Chaumont, Charles d'Amboise son fils, & six mille cavaliers, tous gens bien faits. Le comte partit aussi-tôt pour aller les attendre à Etampes; & dès qu'ils y furent arrivés, on tint conseil pour voir l'usage qu'on feroit de ces belles troupes. Le comte de Charolois voyant que le duc de Berry se repentoit d'être entré dans cette ligue, résolut dès-lors de traiter avec les Anglois pour les faire entrer en France. L'on convint dans le conseil de marcher droit à Paris, l'on traversa le Gâtinois, parceque le maréchal de Gamache avoit repris le pont de saint Cloud, l'on fit un pont sur la Seine vers Moret. En chemin l'armée fut jointe par le duc de Calabre, qui amenoit des troupes de Bourgogne, où il y avoit cinq cens Suisses, qui furent les pre-

miers qu'on vit en France. L'on se saisit du pont de Charenton, où se camperent le comte de Charolois & le duc de Calabre jusqu'à Conflans, les ducs de Berry & de Bretagne à saint Maur, & les autres furent envoyés à saint Denis. AN. 1465.

Sur quelques propositions que les princes confédérés firent faire aux Parisiens par des hérauts, de la part du duc de Berry, on députa vers le roi des personnes les plus notables du clergé, du parlement, de l'université & des bourgeois, pour lui demander qu'il assemblât les états, que les princes pussent entrer dans Paris en compagnie peu nombreuse, & qu'on leur fournît des vivres pour de l'argent. Cette députation obligea le roi de partir de Rouen où il étoit alors, & de se rendre incessamment à Paris, où il arriva le vingt-huitieme d'Août. Deux jours plus tard, il auroit trouvé les princes dans Paris & les portes fermées sur lui. Il y vint donc fort à propos; il punit ceux qui avoient écouté trop favorablement les princes, il sçut mauvais gré à Guillaume Chartier évêque de Paris, de s'être chargé de la députation; quelques-uns furent privés de leurs charges, & cinq furent exilés, parmi lesquels étoient le curé de saint Germain de l'Auxerrois, nommé Jean Luillier, & Jean Chouart lieutenant civil. Le roi fut beaucoup loué de ne les avoir pas punis avec plus de sévérité.

CLIII. Le roi revient à Paris.

Cependant l'armée des princes ligués devenoit de jour en jour plus nombreuse; le duc de Nemours amena six mille chevaux avec le comte d'Armagnac, & le seigneur d'Albret. Comines dit, qu'ils ne laissoient pas toutefois de craindre l'armée royale, jusques-là que quelques cavaliers étant allés battre l'estrade

AN. 1465.

du côté de Paris, à la faveur d'un brouillard fort épais, vinrent rapporter au camp, qu'ils avoient vu toute l'armée du roi rangée en bataille, & une grande quantité de lances; ce qui répandit l'allarme dans le camp: on ne laissa pas de s'approcher de la ville, & quand le brouillard fut dissipé, on reconnut que ces prétendues troupes qui avoient été vues par les cavaliers, n'étoient que des chardons fort hauts. L'on fit quelques plaisanteries sur cette avanture, & chacun s'en retourna au camp avec assez de confusion d'avoir été ainsi trompé. On parla cependant de paix, & quelque animés que fussent les deux partis, ils n'étoient pas éloignés d'en venir à un accommodement.

CLIV. L'armée des ligués prend des chardons pour des lances.

Le roi étoit dans de continuelles appréhensions à cause de l'intelligence que les princes entretenoient dans Paris, & les vivres devenoient rares dans l'armée des princes, & les fourrages encore plus. C'est ce qui fut cause qu'on convint d'une conférence par députés le troisieme de Septembre, dans l'endroit qu'on appelle la Grange-aux-Merciers. Le comte du Maine s'y rendit pour le roi, & le comte de saint Pol pour les princes; mais comme les propositions de ce dernier étoient exorbitantes, le roi aima mieux traiter immédiatement avec le comte de Charolois; & pour cela il l'alla trouver à Conflans, accompagné seulement de quatre ou cinq personnes. Les comtes de Charolois & de saint Pol étoient déja sur le bord la riviere, où ils attendoient sa majesté: ils se saluerent d'abord; Louis XI. traita le premier de frere, parcequ'il avoit épousé en premieres nôces une sœur du roi. Ils entrerent en conférence. Le roi lui reprocha avec beaucoup de douceur ce qu'il

CLV. Le roi va trouver le comte de Charolois à Conflans.

Mém. de Comin. l. 1. ch. 12.

avoit dit au chancellier de Morvilliers à Lille, ensuite on entra en matiere. Le comte demanda le duché de Normandie pour le duc de Berry, les villes de Picardie sur la Somme pour lui, & beaucoup d'autres choses pour chacun des princes confédérés; mais le roi ne voulut point entendre parler de la Normandie pour l'apanage de son frere; il accorda seulement au comte de Charolois les villes de la Somme, & au comte de saint Pol l'office de connétable, & les négociations ne furent point interrompues, quoique la guerre continuât toujours. AN. 1465.

CLVI. Le duc de Bourbon se rend maître de Rouen. *Comin. liv.* 1. *ch.* 13.

Sur le refus que le roi fit de céder la Normandie à son frere, le duc de Bourbon pensa à se rendre maître de Rouen. Toute la province souhaitoit d'avoir un duc comme la Bretagne, dans l'espérance qu'ils seroient plus heureux en ne dépendant plus du roi. Le duc de Bourbon entra dans la ville, qui le reçut avec joie, & presque toutes les autres villes de Normandie firent la même chose. Tous les habitans prêterent le serment de fidélité au duc pour le duc de Berry, à l'exception de trois ou quatre des principaux. Quand Louis XI. eut appris cette révolution avec la reddition de Pontoise au duc de Bretagne, il ne pensa plus qu'à la paix, il fit dire au comte de Charolois qu'il vouloit le voir & lui parler, & lui marqua le lieu & le tems du rendez-vous. C'étoit dans une campagne proche de Conflans.

CLVII. Seconde conférence entre le roi & le comte de Charolois.

Le roi s'y trouva n'ayant avec lui que les Ecossois de sa garde; le comte étoit aussi fort peu accompagné; ils s'aborderent, & le roi lui dit que la paix étoit faite, & lui raconta ce qui venoit d'arriver à Rouen, dont le comte ne sçavoit encore rien. Louis XI. ajouta que de lui-même il n'auroit jamais consenti à céder la Normandie à son

An. 1465.

frere, mais puisque les Normands, continua-t-il, l'ont déja reconnu pour leur duc, j'en suis content & je signerai le traité de la maniere dont on est convenu. Cette nouvelle réjouit fort le comte de Charolois, qui en causant toujours avec le roi, s'avança jusqu'à un grand boulevart qui aboutissoit à la ville, n'ayant pas cinq cens personnes avec lui. Il s'apperçut de sa témérité, rien n'étoit plus facile à sa majesté de se saisir de lui : mais le danger ne le démonta point, il fit la meilleure contenance qu'il lui fut possible, & le roi de son côté, par honneur, ne voulut point se prévaloir d'une si belle occasion.

CLVIII. Traité de paix entre le roi & le comte de Charolois.

Bellefor. l. 4. ch. 124.

Il ne s'agissoit donc plus que de conclure & signer le traité; ils le firent le cinquieme d'Octobre à Conflans. Le comte de Charolois eut les villes & la riviere de Somme, rachetables seulement après le décès de son pere & le sien, pour la somme de deux cens mille écus d'or; & de plus les comtés de Guines, de Boulogne & de Ponthieu. Le comte de saint Pol qui étoit son confident, eut l'épée de connétable. Ce traité ne regardoit que le comte. Par un autre qui fut signé à saint Maur-des-Fossés le vingt-neuvieme du même mois, les princes confédérés étoient rétablis dans leurs biens, le comte de Dunois remis en possession de toutes ses terres, Antoine de Chabannes comte de Dammartin réhabilité, & l'arrêt du parlement qui l'avoit condamné à mort, cassé. Le duc de Bretagne se fit payer des frais qu'il avoit faits, & le comté de Montfort lui fut rendu; Guillaume Juvenal des Ursins fut rétabli dans sa charge de Chancelier, le seigneur de Loheac reprit le bâton de maréchal de France, le duc de Berry alla prendre possession du duché de Normandie Le roi reconduisit le comte

de Charolois jusqu'à Villiers-le-Bel à quatre lieues de Paris, & chacun se retira. L'on avoit ajouté au traité, qu'on nommeroit trente-six notables, douze de la noblesse, douze du clergé, & douze du tiers-état, dont le pouvoir dureroit deux mois, à commencer au quinzième Décembre, pour aviser aux moyens de soulager les peuples. Mais cet article ne fut point mis à exécution. AN. 1465.

Après ce traité, le roi ne pensa plus qu'à mettre la division parmi les princes ligués, & il en vint à bout avec le tems. Le comte de Charolois avoit fait une ligue avec l'Angleterre contre la France; mais la paix de Conflans, & les factions qui divisoient les Anglois en arrêterent les suites.

CLIX. Insolence des Liégeois punie par le comte de Charolois.

Mém. de Comin. lib. 1. ch. 1. Suffrid. Petr. in gest. pontif. Leod. Monstrelet, vol. 3. Meyer, l. 16.

Le traité que Louis XI. avoit fait avec les Liégeois eut plus d'effet; il l'avoit conclu dans le mois de Juillet lorsqu'on étoit au fort de la guerre : les Liégeois entrerent dans le Brabant & dans le comté de Namur, ils en vinrent aux mains avec les troupes du duc de Bourgogne, & ils perdirent quatre mille hommes. Sur le bruit de la mort du comte de Charolois à la bataille de Montlhery, ils avoient pendu son effigie à un gibet, & l'avoient chargé d'insultes & d'outrages. Le comte dégagé de la guerre de France, ne pensa plus qu'à se venger d'eux; il entra dans leur pays avec une armée de vingt-huit mille chevaux & beaucoup d'infanterie; il alla mettre le siege devant Dinant qu'il emporta d'assaut, & y mit ensuite le feu; huit cens de ses habitans furent noyés dans la Meuse, & le reste réduit à la derniere misere. Les Liégeois qui venoient au secours, étonnés de cet incendie & se croyant perdus, eurent recours à la miséricorde du duc de Bourgogne, qu'ils prierent de leur obtenir le pardon du comte de Charolois son fils.

AN. 1465. On leur accorda une treve pour un an ; & ils donnerent trois cens ôtages ; mais ils ne furent pas long-tems sans violer cette treve, & sans s'attirer la colere du comte, qui les punit sévérement.

Comme Louis XI. n'avoit pas d'envie d'observer le traité qu'il venoit de conclure avec ce comte & avec les princes, & qu'il vouloit surtout rentrer dans la Normandie, il tâcha de gagner le duc de Bourbon, un des principaux chefs du parti de la ligue, & il y réussit. Il fit épouser Jeanne sa fille à Louis frere de ce duc, à qui il promit la charge d'amiral; il combla sa maison de bienfaits, & fit si bien entrer le duc dans ses intérêts, qu'après avoir travaillé à mettre la Normandie au pouvoir du duc de Berry, tous ses soins ne tendoient plus qu'à l'en retirer pour y faire rentrer le roi. Ce qui facilita l'affaire, fut la division qui se mit entre les princes. Louis XI. en profita, il partit d'Orléans, & vint tout droit en Normandie avec des troupes. Aussi-tôt le duc de Bourbon se déclara ouvertement pour lui, & se saisit d'Evreux & de Vernon : Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, entra dans Gisors : le roi assiégea le Pont de l'Arche & le prit. Il alla ensuite chercher le duc de Bretagne, qu'il fit venir à une conférence à Caen, où il le fit consentir que les places qu'il occupoit en basse-Normandie seroient mises comme en une espece de sequestre entre les mains du seigneur de l'Escun qui fut ensuite comte de Cominges; Louviers se rendit aussi au roi. Ceux de Rouen voyant qu'une grande partie des villes étoient déja en la puissance de Louis XI. se rendirent au commencement de l'année suivante. Le duc de Berry, privé d'argent, d'amis, de courage & de conseil, se sauva dans l'appréhension de tomber

CLX. Le roi reprend la Normandie sur son frere le duc de Berry.

entre les mains du roi, & fut [illegible] de trouver un asyle en Bretagne. Ainsi la Normandie ne garda pas deux mois son duc ; & un grand nombre des plus considérables du pays payerent de leurs têtes la révolte contre leur souverain. An. 1465.

CLXI. Le roi Henri retourne déguisé en Angleterre, & est fait prisonnier.

Les factions qui continuoient en Angleterre avoient arrêté les suites fâcheuses qu'on avoit lieu de craindre de la ligue des princes. L'infortuné Henri qui s'étoit sauvé en Ecosse, quitta brusquement ce royaume, & pendant que son épouse sollicitoit en France un secours capable de le remettre sur le trône, il rentra déguisé en Angleterre. Son dessein étoit de ranimer son parti extrémement abattu, de réveiller l'ancienne fidélité dans le cœur de ses sujets, & de profiter des conjonctures qui pourroient le favoriser. Mais ayant confié le secret de son retour à des gens qui le trahirent, il en couta la tête au duc de Sommerset, & à lui la liberté. A peine fut-il sur la frontiere qu'il fut reconnu, arrêté, mené à Londres les jambes liées sous le ventre de son cheval, & enfin renfermé dans la tour. Ses partisans furent réduits à sortir du royaume, après avoir couru une infinité de dangers. Le parti de Lancastre se dispersa dans les contrées voisines. Philippe de Comines dit qu'il vit un des plus considérables de ce parti mandiant son pain, marchant nuds pieds, & dans un état pitoyable, jusqu'à ce qu'étant reconnu, on lui donna une petite pension, de même qu'aux deux fils du duc de Sommerset, quand ils eurent fait connoître qui ils étoient.

Jamais la maison de Lancastre n'avoit été plus proche de son entiere ruine ; tout paroissoit désespéré pour elle, plus de ressources ni au dedans ni au dehors ; elle en trouva toute-

AN. 1465.

fois dans son plus cruel ennemi qui devint son protecteur : ce fut le fameux comte de Warvick qui se brouilla avec Edouard. Il s'agissoit de marier le roi, & parmi plusieurs princesses qui lui convenoient, il jetta les yeux sur Bonne de Savoie, sœur de Charlotte, reine de France. Le comte de Warvick fut envoyé en France pour négocier ce mariage : il y réussit malgré les sollicitations de Marguerite d'Anjou, femme de Henri, & le comte n'attendoit plus que le retour d'un ambassadeur que Louis XI. avoit envoyé à Edouard pour lui faire signer le traité, lorsqu'on reçut la nouvelle en France que le nouveau roi d'Angleterre étoit marié, & qu'il avoit épousé la veuve du chevalier Jean Gray, tué au service de Henri VI. à la seconde bataille de saint Alban. Edouard étant à la chasse vers Grafton, la vit dans son château en passant, & en devint si éperduement amoureux, qu'il en fit son épouse, quelqu'engagement qu'il eût d'ailleurs, & quelqu'effort que fît pour l'en détourner la duchesse d'Yorck sa mere. Le mariage se fit avec toutes les solemnités requises. Toute l'Angleterre vit cette alliance avec indignation; mais personne n'en eut tant de chagrin que le comte de Warvick, qui ne doutoit point que le roi ne l'eût voulu jouer, pour le rendre ridicule à toute l'Europe, en l'envoyant demander une grande princesse pendant qu'il épousoit une simple demoiselle. Ce fut là le sujet des brouilleries entre le roi & le comte, qui n'éclaterent que l'année suivante.

CLXII. Brouilleries entre le roi Edouard & le comte de Warvick.

CLXIII. Censures de la faculté de théologie de Paris.

Dans celle-ci, la faculté de théologie de Paris fit examiner par ses députés trois propositions qui avoient été soutenues dans les écoles de la rue du Fouare à Paris par un écolier qui avoit répondu sur la physique. Ces propositions

positions étoient : 1. Que tout homme est une infinité d'hommes, & qu'une infinité d'hommes n'ont qu'une même ame. Cette proposition fut qualifiée manifestement erronée dans la foi, contraire au symbole, à l'écriture sainte & à la doctrine de l'église, offensive des oreilles pieuses, & scandaleuse en beaucoup de manieres; ensorte que celui qui la soutiendra opiniâtrement, ou qui l'enseignera, doit être censé hérétique. 2. Que nul homme ne sera jamais corrompu, quoique quelquefois l'homme doive être corrompu. Cette proposition est encore déclarée erronée dans la foi, contraire à l'écriture sainte, aux idées communes, & au bon sens, & l'on doit regarder comme hérétique celui qui la soutiendra ou l'enseignera avec opiniâtreté. 3. Que chaque partie de l'homme est homme. Cette proposition est fausse, scandaleuse, éloignée des expressions ordinaires de l'écriture sainte, & capable d'induire dans des erreurs pernicieuses. C'est pourquoi on ne doit ni la soutenir ni l'enseigner. La faculté, après avoir ainsi censuré ces propositions le douzieme jour de Mars, renvoya les autres qui ne concernoient point la foi au jugement de l'université pour être aussi qualifiées.

An. 1465.

D'Argentré, collect. judic. de nov. error. t. 1. p. 255. Hist. univ. Paris. t. 5. p. 678.

CLXXII. Martyre du bienheureux André de Chio par les Turcs.

Les Turcs éprouverent cette année la constance & la fidélité du bienheureux André de l'isle de Chio, par le long & cruel martyre qu'ils lui firent endurer, sans que les promesses, ni les menaces, ni les tourmens les plus affreux eussent pu l'ébranler. George de Trebizonde qui a écrit l'histoire de son martyre, rapportée par Surius au vingt-neuvieme de Mai, dit qu'on mit son corps en lambeaux, dont on arrachoit tous les jours quelques morceaux de chair, afin que les souffrances durassent

Apud Surium 29 Maii. Spond. ann. hoc an. n. 16.

AN. 1465.

plus long-temps ; & enfin qu'on lui trancha la tête. Mahomet admirant son courage, permit aux chrétiens de l'ensevelir & de l'enterrer honorablement. Quelques années après on ouvrit son tombeau, & l'on trouva son corps tout entier sans aucune corruption.

CLXV. Mort de Thomas Paleologue.

Turco-græc. lib 1. *Phranz. l.* 3. *cap.* 28.

Le prince Thomas Paleologue, âgé de 56 ans, mourut aussi le 12 de Mai. Il étoit venu à Rome sous le pontificat de Pie II. & il quitta ce monde avant que de voir ses fils André & Manuel, & sa fille Sophie qu'il avoit fait venir de Corfou, & qui étoient déja arrivés à Ancone. Le pape chargea le cardinal Bessarion de les faire conduire à Rome. Il leur accorda la pension de leur pere, & donna des charges à André, qui étoit l'aîné, afin qu'il pût subsister suivant sa qualité. Manuel, le cadet, se retira secrétement de Rome à Constantinople, à la persuasion de ses domestiques. Mahomet le reçut avec beaucoup de générosité ; & de deux fils qu'il y eut, l'un mourut jeune, & l'autre embrassa le Mahométisme. Démétrius, frere de Thomas, après avoir éprouvé de grandes révolutions, & avoir été long-temps exposé aux vexations de Mahomet, se fit religieux à Andrinople, & prit le nom de David. Il mourut environ l'an 1470.

CLXVI. Mort de Laurent Valle.

Voss. de hist. latin. Paul. Jov. in elog. doct. Baillet, jugem. des sav. t. 2. *in*-4.

Laurent Valle finit aussi ses jours dans cette même année 1465. âgé de cinquante ans. Il étoit patrice Romain, & chanoine de l'église de saint Jean de Latran ; c'étoit un homme aussi habile dans les belles-lettres que dans les langues. Il a composé quelques ouvrages qui concernent la religion, & particulierement des notes sur le nouveau testament, à la vérité plus grammaticales que théologiques, mais qui ne sont pas inutiles pour l'intelligence du texte ; on les trouve dans les grands critiques d'Angle-

terre. Il faut joindre à cet ouvrage un discours sur la supposition de la donation de Constantin qu'on trouve dans le recueil de Gratius, un traité du libre-arbitre, & un discours sur l'eucharistie. Il étoit à Rome vers l'an 1440. estimé de tous les habiles gens ; il en sortit trois ans après pour aller à Naples enseigner le latin à Alphonse V. roi d'Arragon. Quelques auteurs ont voulu dire qu'il y fut déféré à l'inquisition, & qu'il ne se sauva du feu que par le crédit du roi Alphonse, qui ne put néanmoins empêcher qu'il ne fût fustigé publiquement. C'est le Pogge Florentin qui a inventé cette histoire par la haine qu'il portoit à Laurent Valle, contre qui il fit des satyres très-piquantes. Ce qui en montre la fausseté, c'est que Laurent étant venu à Rome, y fut honoré d'une pension, & y enseigna publiquement. Une épitaphe qui se voit encore dans l'église de S. Jean de Latran, & qu'on dit que sa mere Catherine y fit graver sur une pierre de marbre, le nomme secrétaire du pape & du roi de Naples. Mais on doute que cette épitaphe soit authentique.

AN. 1465.

Pogge Flor. in invect.

CLXVII. Mort de Henri Kalteisen.

On met encore au nombre des auteurs morts dans cette année, Henri Kalteisen, natif de Coblents, de l'ordre des Freres Prêcheurs, & docteur de l'université de Cologne. Il avoit été choisi par le pape Eugene IV. pour prêcher la croisade contre les Hussites de Bohême ; étant au concile de Basle il attaqua Ulric, prêtre de la secte des orphelins, qui soutenoit qu'il étoit libre à chacun de prêcher la parole de Dieu, & qu'il n'étoit pas nécessaire d'être envoyé. Henri le réfuta par un discours qui dura trois jours, où il prouva solidement que les simples prêtres ne devoient pas s'ingérer de prêcher sans mission. Il fut honoré de la dignité de maître du sacré

palais en 1440. & fait inquisiteur général en Allemagne. Cinq ans après, c'est-à-dire, en 1445. il fut sacré par le pape Nicolas V. archevêque de Nidrosie ou Dront en Norvege, & de Césarée, & mourut le 13 d'Octobre de 1465. Le discours qu'il fit dans le concile de Basle est imprimé dans la collection du pere Labbe. Trithème assure qu'il avoit aussi composé plusieurs sermons du tems & des Saints, sur le *Magnificat*, des questions & des conférences.

AN. 1465.

Collect. concil. P. Labbe, t. 12.

Trithem. in chronic.

Spanheim. & de script. ecclesiast.

CLXVIII.

Opiniâtreté de Pogebrac roi de Bohême.

Papiensis, comment. l. 6.

Spond. annal. ad an. 146. n. 1 & seq.

Pogebrac, roi de Bohême, loin de profiter de la douceur dont le pape usoit envers lui, & des bons offices qu'il lui rendoit, l'irrita par sa mauvaise conduite, & mérita toute son indignation. Voici quel en fut le principal sujet. Ce roi avoit entre les grands de son royaume un catholique nommé Zdencon ou Stençon, prince fort attaché à la foi, & recommandable par d'excellentes qualités. Soit envie, soit injustice, on l'accusa auprès de Pogebrac de crimes considérables. Le roi crut la calomnie, ou voulut bien se servir de ce prétexte pour persécuter ce grand qu'il n'aimoit pas. Il lui enleva tous ses biens & voulut se saisir de sa personne. Stençon étoit retiré dans Araste : Pogebrac l'y tint assiégé. Dans cette extrémité il chercha à se sauver, & en ayant trouvé les moyens, il vint à Rome demander du secours au pape. Paul prit ses intérêts, & lui donna des lettres qu'il adressoit à l'empereur Frédéric. Il y excommunioit tous ceux qui continueroient le siege d'Araste. Pogebrac l'ayant appris fit écrire de son côté à Rome par la plupart des grands de son royaume qui lui étoient favorables. Il rejettoit la faute sur Stençon, & demandoit qu'on envoyât un légat vers l'empereur pour être informé de toute l'affaire; il

CLXIX.

Le pape envoie un nonce

ajoutoit qu'on pourroit traiter en même temps de la réduction de la Bohême à la religion catholique. Le pape reconnut les artifices de Pogebrac, persista dans les ordres qu'il avoit donnés, & envoya à Frédéric l'évêque Rodolphe, qu'il chargea de ne point traiter avec le roi de Bohême & les siens, qu'on n'eût auparavant levé le siege d'Araste. Mais Pogebrac n'eut aucun égard aux demandes du pape, & pressa si vivement ceux d'Araste, qu'après un an de siege ils furent contraints de se rendre à composition.

AN. 1466. à l'empereur sur les affaires de Bohême.

CLXX. Les grands de Bohême se soulevent contre Pogebrac, qui est excommunié par le pape.

Le pape fut fort irrité de cette opiniâtreté, & donna ordre aussi-tôt à Rodolphe d'aller trouver tous les princes d'Allemagne, de leur exposer le fait, & de les prier en son nom de ne point s'opposer au jugement qu'il alloit prononcer contre le roi de Bohême. Tous répondirent que le pape sçavoit ce qui étoit de sa charge, qu'ils se conduiroient en bons catholiques : mais qu'ils ne pouvoient se départir de l'alliance faite avec Pogebrac, jusqu'à ce que l'église l'eût déclaré hérétique. En même temps tous les seigneurs catholiques de Bohême, craignant d'être traités comme Stençon, se révolterent contre leur roi, & firent alliance avec ceux de Breslaw, & d'autres qui avoient déja secoué le joug. Ils furent absous du serment de fidélité, comme ils l'avoient demandé. Pogebrac fut ajourné à certain jour pour comparoître, & Rodolphe eut ordre de faire prendre les armes contre lui, & de publier même une croisade s'il étoit nécessaire, à quoi le nonce ne manqua pas. Mais le roi de Bohême ne changea pas de conduite pour cela, il continua à poursuivre les seigneurs catholiques, il ne voulut point comparoître à Rome, & n'y envoya personne de sa part. Ce qui détermina le pape,

An. 1466. du consentement de tous les cardinaux, d'autres évêques & docteurs qui avoient été appellés, & après toutes les formalités gardées, à déclarer ce prince convaincu de parjure, de sacrilege, d'hérésie, & à prononcer contre lui la sentence d'excommunication dont il étoit menacé depuis long-temps.

CLXXI. Le pape prononce la sentence qui le prive du royaume.

Papiensis, epist. 262.

L'embarras du pape étoit de trouver quelqu'un pour faire exécuter ce décret, parceque l'empereur ne vouloit point se déclarer ouvertement, ni rompre l'alliance faite avec Pogebrac; les rois de Pologne & de Hongrie ne le vouloient point non plus, étant assez occupés dans des guerres civiles: les grands du royaume de Bohême n'étoient pas assez puissans, & les autres étoient trop éloignés. Le pape de son côté craignant qu'on ne se moquât de son jugement, s'il n'étoit pas exécuté, différoit la sentence; mais le cardinal de Carvajal, dans un consistoire où l'affaire fut proposée, prit la parole, & dit qu'il ne falloit pas mesurer les choses sur l'opinion des hommes, qu'on devoit laisser quelque chose à Dieu dans les grandes affaires; que s'ils n'étoient pas aidés par l'empereur & par les rois de Pologne & de Hongrie, le Seigneur ne leur manqueroit pas, & que du lieu saint il sçauroit bien écraser la tête de l'impie; qu'ils fissent seulement ce qui étoit de leur devoir, & que Dieu acheveroit le reste. Ce discours encouragea le sacré collége, & le pape ayant solemnellement célébré la messe le jour de Noël, monta en chaire devant le grand autel de l'église de saint Pierre, & prononça la sentence qui privoit le roi de Bohême du royaume & de tout honneur, comme hérétique, dispensoit tous ses sujets de toute obéissance & fidélité, & le déclaroit lui, tous

ſes enfans & toute ſa poſtérité, ... d'aucune dignité. AN. 1466.

Le cardinal de Pavie juſtifia fort la conduite du pape en cette occaſion. Il dit qu'il n'y eut rien de précipité dans ce jugement, que quatre années s'étoient écoulées depuis le jour auquel le pape Pie II. avoit fait ajourner le roi de Bohême à comparoître, ſans que ce retardement pût faire changer ce prince; que l'empereur avoit trois fois de ſuite intercédé pour lui, & promis qu'il ſe corrigeroit; que les princes d'Allemagne ayant auſſi employé leur médiation, on les avoit écoutés, à condition toutefois que Pogebrac laiſſeroit les catholiques en paix: mais que ce roi abuſant avec opiniâtreté de cette indulgence, & ne pouvant demeurer en repos, avoit tellement perſécuté les fideles, qu'ils avoient été contraints de recourir au pape, & de ſe plaindre à lui de toutes ces vexations; qu'on avoit eu patience, afin de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance, & qu'il ne parût pas qu'on fût impitoyable. Cette excommunication produiſit dans la ſuite de ſi grands effets ſur l'eſprit des grands & dans les états du royaume, que Caſimir, roi de Pologne, ayant refuſé la couronne de Bohême, le roi de Hongrie prit les armes contre Pogebrac, & lui déclara la guerre.

CLXXII. Paix entre les Polonois & les chevaliers de Pruſſe.

Rodolphe, qui avoit auſſi été envoyé auprès des princes d'Allemagne pour réconcilier les Polonois avec les chevaliers de Pruſſe, fut plus heureux dans cette négociation. Après une guerre de quatorze ans les uns contre les autres, la paix fut enfin conclue entre eux le 19 d'Octobre de cette année. Le légat en écrivit premierement au roi de Pologne, qui lui fit réponſe par Dugloſſ ſon ſecrétaire, qu'il ne refuſoit pas ſa médiation, pourvu qu'il ne ſe conduiſît pas

Michou, lib. 4. c. 63. Cromer. lib.

AN. 1466. comme Jérôme archevêque de Crete, qui pour un calice d'or n'avoit contribué qu'à rallumer la guerre, au lieu d'être un ange de paix. Rodolphe lui promit toutes sortes de satisfactions, & ayant aussi heureusement réussi à appaiser les divisions qui étoient entre l'empereur Frédéric & Matthias roi de Hongrie, il alla en Pologne, où il n'oublia rien pour consommer la paix. Louis Herlinghausen, qui étoit alors grand maître des chevaliers de Prusse, y contribua beaucoup par sa modération.

CLXXIII. Articles principaux de cette paix.

Les principaux articles de cette paix furent: 1. Que toute la Poméranie, & quelques autres provinces retourneroient aux Polonois, qui pour recouvrer ce pays, avoient fait la guerre pendant près de cent cinquante ans. 2. Que l'église de Culme seroit remise sous la jurisdiction de celle de Gnesne, ayant été près de deux cens ans sous celle de Riga en Livonie. 3. Que le grand-maître de Prusse seroit feudataire du roi de Pologne. L'on envoya de part & d'autre des ambassadeurs à Rome, pour remercier le saint siege des soins qu'il avoit pris pour appaiser tous les différends, & rétablir la tranquillité parmi les peuples. Ils étoient aussi chargés de demander le cardinalat pour Rodolphe, en récompense de ses services & de sa fidélité; mais il ne put l'obtenir, sans qu'on en sçache la raison. Il fut depuis élu évêque de Breslaw.

CLXXIV. Mort de François Sforce, duc de Milan.

François Sforce, duc de Milan, mourut subitement cette année, âgé de soixante cinq ans, étant né le 23 de Juillet de 1401. C'étoit un prince excellent dans la paix & dans la guerre; il avoit remporté vingt-deux victoires sans avoir jamais été vaincu, & s'étoit rendu recommandable par sa religion, sa libéralité, sa modération & sa science dans l'art militaire. Quelques historiens

l'accusent d'avoir un peu trop aimé ses femmes dans sa vieillesse. Son fils aîné, Galéas-Marie Sforce, âgé de vingt-deux ans, lui succéda ; il étoit alors en France, où son pere l'avoit envoyé avec le titre de comte de Pavie, au secours du roi Louis XI. Dès que ce prince eut appris la mort de son pere, il partit promptement, & vint déguisé à Milan, prendre possession de son duché.

AN. 1466.

CLXXV. Son fils Galéas-Marie Sforce lui succede.

Papiensis, ep. 173, 174, 188, 190. & seq.

La mort de l'évêque de Saint-André, qui arriva en Ecosse dans cette même année, causa de grands troubles dans le royaume. Ce prélat avoit fondé une université à Saint-André, & fait bâtir un magnifique tombeau, où il fut mis. Son mérite l'avoit fait choisir pour gouverner l'Ecosse pendant la minorité de Jacques IV. & dans ce difficile emploi, il se conduisit avec tant de sagesse & de prudence, qu'on jouit toujours de la paix sous son gouvernement. Il avoit un frere utérain nommé Patrice Groan, digne de lui succéder dans le siege de Saint-André, à cause de ses grandes qualités : ceux qui aimoient le bien de l'église & du royaume le desiroient : on l'élut en effet pour remplir cette place, mais il trouva beaucoup d'oppositions. Pour les vaincre il fit le voyage de Rome, & demanda au pape qu'il confirmât son élection. Paul, qui connoissoit son mérite, lui accorda sans peine ce qu'il demandoit. Pendant ce temps-là, Jacques Kenneth, archevêque d'Yorck, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se conserver le titre de primat d'Ecosse, qu'il avoit usurpé pendant la guerre. Patrice, qui étoit sans ambition, ne s'y seroit point opposé, mais on le força d'accepter ce titre. Le pape se déclara pour lui, & afin de remettre en vigueur la discipline ecclésiastique en Ecosse, il l'établit son

CLXXVI. Mort de l'évêque de Saint-André ; gouverneur d'Ecosse.

Buchanan. hist. Scot. l. 12.

AN. 1466.

légat. Il ne retourna toutefois en Ecosse qu'à la majorité du roi, parcequ'il craignoit d'être opprimé sous la puissance des gouverneurs qui ne l'aimoient point.

CLXXVII. Le pape se déclare pour Henri roi de Castille.

Mariana, hist. Hisp. lib. 23.

L'infant Alphonse, après avoir été déclaré roi de Castille de la maniere honteuse que nous avons rapportée, fit des libéralités de ce qui ne lui coûtoit gueres; il donna des villes & des châteaux à ceux qui l'avoient ainsi élevé sur un trône qui ne lui appartenoit point encore. Paul II. indigné de la conduite de ces rebelles, se déclara pour Henri, qui étoit le roi légitime, & excommunia celui qui commandoit dans Tolede pour Alphonse. Ce gouverneur méprisant les censures ecclésiastiques, voulut entrer dans la cathédrale pendant que l'on y célébroit l'office. Tous les chanoines à son arrivée cesserent leurs prieres, & lui députerent un chapelain pour le prier de ne pas troubler le service divin. Un soldat de la suite du gouverneur mit l'épée à la main, & blessa ce prêtre, qui tomba mort à ses pieds. Le peuple irrité d'une action si violente, sortit de l'église, prit les armes, & chassa de la ville le gouverneur & tous ceux de sa suite. Comme les habitans néanmoins avoient de l'inclination pour Alphonse, ils lui envoyerent faire excuse de ce que leur zele pour la religion les avoit obligés de faire; mais ce prince reçut fort mal leurs députés, & les renvoya même avec menaces. Une conduite si peu judicieuse fit ouvrir les yeux aux bourgeois & aux habitans, qui se remirent sous l'obéissance de Henri; & plusieurs autres villes suivirent cet exemple.

CLXXVIII. Mort d'Alphonse, frere du roi de Castille.

Alphonse n'eut pas le temps d'y rétablir ses affaires; il tomba tout-à-coup malade à Cardegnosa, sur le chemin & à deux lieues d'Avila. Sa maladie fut si violente qu'elle l'emporta en

peu de jours. Il mourut le cinquieme de Juillet. Les uns dirent qu'il étoit mort de la peste, qui désoloit ces quartiers-là depuis quelque temps, d'autres crurent qu'il avoit été empoisonné par une truite qu'on lui avoit servie sur sa table. Sa mort continua de ruiner le parti des mécontens. Ils offrirent la couronne à sa sœur Isabelle; mais elle ne voulut pas servir de prétexte à leur révolte. Eux-mêmes commencerent à y renoncer, n'ayant plus de prétexte pour la soutenir, & députerent l'archevêque de Séville au roi, pour tenter de se réconcilier avec lui. Ce prince timide qui pouvoit aisément les opprimer, leur accorda une amnistie, & consentit que sa sœur Isabelle fût déclarée son héritiere, au préjudice de tout ce qui avoit été fait en faveur de Jeanne, sa prétendue fille. Mais comme il étoit à craindre que cette derniere princesse ne se mariât avec quelque prince qui brouillât encore le royaume, les ministres de Henri lui proposerent de donner Isabelle en mariage à Alphonse, roi de Portugal, qui étoit veuf depuis plus de dix ans, à condition que dom Juan son fils aîné, épouseroit Jeanne, & que si l'infante Isabelle n'avoit point d'enfans de ce mariage, ceux qui naîtroient de Jeanne succéderoient à la couronne de Castille. On ne pouvoit pas prendre un moyen plus convenable pour réunir les deux partis, mais il ne fut du goût ni d'Isabelle ni de Jeanne: l'une ne vouloit point d'un vieux mari, & l'autre craignoit qu'Alphonse, dont elle connoissoit l'humeur sévere, ne fût pas si indulgent qu'Henri; & qu'entrant dans son alliance, il ne voulût régler sa conduite. Ces deux rois cependant se virent, & convinrent des articles de ce double mariage. Henri vouloit passer outre, malgré l'opposition des deux princesses; mais les mécontens, sous

AN. 1466.

Marian. ibid.

prétexte de défendre la liberté d'Isabelle, à qui l'on vouloit faire violence, reprirent les armes.

AN. 1466.

CLXXIX. Les Catalans se révoltent contre leur roi, & se donnent à René d'Anjou.

La Catalogne n'étoit pas plus tranquille que la Castille. Le roi dom Juan y avoit pris plusieurs places, & s'étoit défait de dom Pedre par le poison. Mais les Catalans obstinés dans leur révolte, se choisirent un autre maître : ils se donnerent à René d'Anjou, qui croyant par-là réparer la perte qu'il avoit faite du royaume de Naples, accepta leur offre, quoiqu'il fût dans un âge plus propre au repos qu'à l'action. Il leva en France des troupes qui passerent en Catalogne sous la conduite du duc de Calabre son fils, & du comte d'Armagnac. Le roi d'Arragon leur opposa le prince Ferdinand son fils, qui hasarda une bataille, & fut défait. Dom Juan ramassa les débris de l'armée du prince, & avec des troupes fraîches qu'il y joignit, il assiégea Peralte. Le duc de Calabre renforcé de dix mille hommes que Louis XI. lui avoit envoyés, attaqua ses lignes, les força, & se rendit maître de Gironne. Mais il ne jouit pas long-temps de cette conquête, il fut attaqué d'une fievre maligne, dont il mourut à Barcelone en 1470 ou 1471.

CLXXX. Ferdinand, roi de Naples, refuse les cens à l'église Romaine.

Ferdinand, roi de Naples, voyant René d'Anjou engagé dans la guerre de Catalogne, & d'un autre côté se sentant appuyé par le duc de Ferrare, & par Galéas, duc de Milan, avec lequel il avoit fait alliance, voulut se dispenser de payer au pape les arrérages du tribut qu'il devoit à l'église Romaine, depuis qu'il étoit parvenu à la couronne ; il lui demanda même quelques places qui étoient autrefois de la dépendance du royaume de Naples : le pape l'accusa d'ingratitude, & tous deux en vinrent à une entiere rupture.

La paix de Conflans & de Saint-Maur n'avoit fait que suspendre les troubles en France par la défiance mutuelle qui subsistoit toujours entre le roi Louis XI. & le comte de Charolois. Celui-ci étoit extrêmement chagrin que le roi eût recouvré la Normandie ; la guerre qu'il faisoit aux Liégeois l'avoit empêché de s'y opposer ; il avoit voulu faire quelque tentative sur Dieppe, mais il fut prévenu : Olivier de la Marche fut envoyé à Rouen pour être mieux instruit de toutes choses. Louis XI. qui y étoit encore, ayant sçu son arrivée, s'informa du sujet de son voyage : Olivier lui dit qu'il venoit rendre une visite au duc de Normandie de la part de son maître. Louis le crut, & le laissa aller. La Marche prit la route de Bretagne, où il vit le duc à Rennes, & le duc de Berri à Vannes, où il vivoit comme un particulier, abandonné de tous les seigneurs François. La Marche à son retour passa par Gergeau, où il vit encore le roi, qui le chargea d'assurer le comte de Charolois de son amitié, & de l'envie qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui. Mais tous ces témoignages d'amitié & de fidélité ne partoient pas d'une réconciliation sincere.

AN. 1466.

CLXXXI. Le roi de France & le comte de Charolois se méfient toujours l'un de l'autre.

Le roi parcourut toute la Normandie, qu'il venoit de conquérir, mit des gouverneurs fideles dans les places, fit brûler le château de Clermont-sur-Loire, qui étoit à Pierre d'Amboise, un des plus ardens confédérés, & renvoya son armée, dans le dessein de ne plus s'occuper qu'à régler son état, & à se tenir en garde contre ses ennemis. Pour cet effet il convoqua à Paris une assemblée des plus notables du royaume, parmi lesquels on en choisit vingt-un pour travailler à la réformation des abus qui s'étoient glissés dans la justice. Ils commencerent le 16 Juillet, & le

CLXXXII. Assemblée à Paris, pour réformer les abus dans la justice.

comte de Dunois, principal auteur de cette entreprise, en fut nommé président; mais il s'y fit plus de propositions qu'on n'en vouloit exécuter.

AN. 1466.

CLXXXIII. Le comte de Warvick est mécontent du roi Edouard.

En Angleterre le roi Edouard avoit épousé la veuve du chevalier Gray. Outre le chagrin qu'en conçut le comte de Warvick, la conduite que le roi tint avec lui, quand il fut de retour à Londres, acheva de l'irriter. Il s'étoit flatté qu'Edouard tâcheroit au moins de l'adoucir, par des paroles ou par de mauvaises excuses, mais on ne lui parla de rien, & on le traita avec une hauteur dont un homme moins fier que lui ne se seroit jamais accommodé. Pour comble d'outrages, il apprit que ce prince avoit tenté la pudeur de sa niece, d'autres disent de sa sœur, & avoit voulu faire une maîtresse dans sa famille, pendant qu'il prenoit une femme dans une autre. La patience du comte étant ainsi poussée à bout, il prit la résolution d'abattre celui qu'il avoit élevé, de tirer Henri de prison, & de le mettre sur le trône. D'abord il fit son possible pour empêcher le mariage de Marguerite d'Yorck, sœur d'Edouard, avec le comte de Charolois, qui n'ayant eu qu'une fille de deux femmes, fut engagé par son pere à épouser cette troisieme. Le comte vouloit ôter cet appui à un homme qu'il vouloit perdre: mais n'ayant pu y réussir, il prit d'autres mesures pour former son parti, en commençant par engager dans sa faction ses deux freres le marquis de Montaigu, & l'archevêque d'Yorck, auxquels il joignit le duc de Clarence, frere du roi.

CLXXXIV. Naissance d'Erasme.

Un nommé Pierre Gerard, de la ville de Goude, voyoit une fille que les uns nomment Elisabeth, & les autres Marguerite, fille d'un médecin de Sevembergue, ville du Brabant, à trente lieues de Breda. Cette familiarité fit naître

la passion ; ils eurent ensemble un commerce illégitime, & ce fut de ce commerce que naquit le célebre Erasme. Il vint au monde le 28 d'Octobre de cette année, dans la ville de Roterdam. Quelques auteurs reculent sa naissance au même jour de l'année suivante 1467. Il fut nommé Gerard, fils de Gerard, par une façon de parler ordinaire en Hollande, & parceque, suivant la langue du pays, le mot de Gerard a quelque rapport avec le latin *desiderare* ; dans la suite il prit le nom de *Desiderius*, Didier, & pour son surnom Erasme, qui est un mot grec à-peu-près de même signification. Il fut enfant de chœur dans l'église cathédrale d'Utrecht jusqu'à l'âge de neuf ans, & depuis il alla faire ses études à Deventer, sous Alexandre Hege. On remarque qu'il avoit la mémoire si heureuse, qu'il apprit par cœur, parfaitement & en très-peu de temps, des comédies de Térence, & toutes les œuvres d'Horace. Il perdit son pere & sa mere à l'âge de quatorze ans, & âgé de dix-sept on l'obligea de prendre l'habit de chanoine régulier de saint Augustin, dans le monastere de Stein, près de Tergou, où il fit profession l'an 1486.

AN. 1466.

Dupin, Bibl. des Auteurs eccl. 16 siec.

Fin du Livre cent douzieme.



LIVRE CENT TREIZIEME.

AN. 1467.

I. Mort de George Castriot, dit Scanderberg.

LA religion perdit un appui & un protecteur le 27 de Janvier de cette année 1467, en la personne de George Castriot, dit Scanderberg, prince d'Albanie, qui mourut à Lisse, sur la riviere de Dyelle, à l'âge de soixante-trois ans. Il fut inhumé à Lisse même, dans la grande église de Saint Nicolas. On dit que les Turcs ayant pris cette ville, fouillerent dans son tombeau, & emporterent ses ossemens avec beaucoup de vénération, se flattant qu'ils les préserveroient de tout danger. Scanderberg laissa un fils nommé Jean, qu'il avoit eu de sa femme Donique, fille d'un seigneur Albanois, de la famille Arianite. Scanderberg en mourant, mit ce fils avec toute l'Albanie, sous la tutelle de la république de Venise.

II. Mort de Philippe, duc de Bourgogne.

Monstrelet, vol. 3. chap. dernier. Olivier de la Marche, l. 2. c. 37.

Cinq mois après sa mort, le 15 de Juin, Philippe, duc de Bourgogne, mourut à Bruges en Flandres, âgé de soixante-douze ans, après une maladie de trois jours. Il fut enterré dans l'église de saint Donatien : son corps fut depuis transporté à Dijon, en Bourgogne, pour être mis dans le tombeau de ses prédécesseurs, chez les Chartreux, dont il avoit fondé le monastere. Ses grandes qualités lui firent donner le surnom de Bon. Il étoit libéral, modéré, courageux, équitable; mais on ne peut le louer de sa continence, ayant laissé huit fils naturels & une fille. Il avoit épousé trois femmes, & n'en eut que deux enfans : le premier mourut fort jeune; l'autre fut le comte de Charolois, que nous appellerons désormais duc de Bourgogne, & qui fut l'unique héritier de tous ses états ; il

avoit trente-quatre ans ou environ. Ce prince étoit fort différent de son pere, sanguinaire, turbulent, vindicatif, ambitieux, tantôt libéral, tantôt avare, d'un esprit rude, ennemi de la délicatesse. Il n'avoit aucune inclination pour le sexe, & punissoit rigoureusement ceux qui violoient ses ordonnances.

AN. 1467.

III. Le nouveau duc de Bourgogne fait la guerre aux Liégeois.

Mém. de Comin l. 2. chap. 3.

Gaguin, hist. Franc. l. 18.

Comme il étoit ennemi déclaré de la France, il suffisoit qu'on eût la protection de ce royaume pour perdre la sienne : c'en étoit souvent assez pour s'attirer son indignation. Ce fut un des principaux motifs qui l'engagea dès le commencement à recommencer la guerre contre les Liégeois. Dès 1465, ayant pris d'assaut la ville de Dinant, il les avoit obligés à traiter avec lui à leur désavantage; mais leur réconciliation n'étant point sincere, aussi-tôt qu'ils virent que le duc Philippe étoit mort, ils reprirent les armes, & s'emparerent de la ville de Huy. Le nouveau duc qui les haïssoit déja, & qui souffroit impatiemment que Louis XI. leur accordât sa protection, irrité de leur nouvelle entreprise, résolut de les punir sévérement. Il assembla son armée sous Louvain, & se prépara à se venger. Louis XI. s'intéressa pour eux : il envoya au duc le connétable de S. Pol & Jean Balue, fait depuis peu cardinal, pour le prier de ne point attaquer les Liégeois; mais n'en ayant pû tirer aucune satisfaction, ces députés offrirent de la part du roi d'abandonner ce peuple, si le duc de son côté vouloit abandonner le duc de Bretagne. Le duc refusa encore cette proposition, & les députés s'en retournerent sans aucun succès.

IV. Il défait l'armée des Liégeois, prend Saint-

Le duc après leur départ vint assiéger Saint-Tron, où il y avoit trois mille Liégeois de garnison. A peine ce siege fut-il commencé, que trente mille hommes parurent pour se-

couvrit la place. Le duc alla à leur rencontre, donna bataille, & en fit un si grand carnage, que 9000 hommes furent tués, & un grand nombre fait prisonniers. Ceux qui étoient dans Saint-Tron voyant cette défaite, mirent les armes bas, & donnerent dix hommes au choix du duc, qui leur fit trancher la tête. Après cette expédition il alla à Tongres, dont les habitans se rendirent aux mêmes conditions que ceux de Saint-Tron; il se présenta ensuite devant Liege, sans avoir toutefois aucun dessein de l'assiéger, parceque la saison étoit trop avancée, mais pour intimider les Liégeois, & les obliger à se soumettre. La consternation fut si grande parmi eux, que le duc entra dans la ville par une brêche qu'on fit exprès. Trois cens hommes des plus qualifiés de la ville, en chemise, les jambes & la tête nues, vinrent lui apporter les clefs, & accepterent toutes les conditions qu'il voulut leur imposer, excepté le feu ou le pillage. Le duc fit sauter vingt ou trente têtes des plus coupables, fit abattre les tours & les murailles de la ville, changea les magistrats & la police, & en tira de grandes sommes d'argent. Tout ceci arriva dans le mois de Novembre. Le secours que Louis XI. envoyoit aux Liégeois, sous la conduite du sieur de Chabannes, arriva trop tard. L'exemple de la punition que le duc venoit de faire, arrêta ceux de Gand, qui après la mort du vieux duc s'étoient soulevés. Ils furent contraints de se soumettre, & envoyerent toutes leurs bannieres à Bruges.

AN. 1467.

Tron, Tongres & Liege.

Comin. l. 2. ch. 3.

V.

Le cardinal d'Arras légat en France pour faire abolir la pragmatique.

Cependant le cardinal d'Arras, à qui le pape avoit donné depuis peu l'évêché d'Alby, vint en France en qualité de légat. Le sujet de sa légation étoit d'obtenir du parlement de Paris, qu'il vérifiât les lettres-patentes par lesquelles

Louis XI. avoit aboli la pragmatique-sanction dans son royaume, quoiqu'elle y fût toujours observée en plusieurs articles essentiels; parcequ'on regardoit cette abolition que le roi en avoit faite, comme nulle sans cette vérification. Le légat du pape, pour en venir à bout, se joignit à Balue, que Paul II. avoit promû au cardinalat dès l'an 1464, dans l'espérance qu'il réussiroit à faire entierement abolir cette pragmatique. Balue, qui étoit aussi évêque d'Evreux, choisit le temps des vacations du parlement, dans le mois d'Octobre, pour faire vérifier au châtelet de Paris les lettres que le roi avoit fait expédier pour la cassation de cette pragmatique, & il n'y trouva aucune opposition; mais il n'eut pas la même facilité au parlement. Jean de Saint-Romain, procureur-général, dont le nom est célebre dans l'histoire, s'opposa généreusement à l'enthérinement de ces lettres, & répondit à l'évêque d'Evreux, qui le menaçoit de le faire déposer par le roi, qu'il étoit au pouvoir de sa majesté de lui ôter la charge qu'elle lui avoit donnée, mais que tant qu'il l'exerceroit, il n'agiroit jamais, ni contre sa conscience, ni contre les intérêts du royaume; qu'il ne souffriroit point l'abolition d'une loi aussi sage & aussi conforme aux canons de l'église, & que lui évêque devroit avoir honte d'un tel dessein, & d'en poursuivre si ardemment l'exécution.

AN. 1467.

VI. Fermeté du procureur-général pour s'y opposer.

Les principales raisons qui porterent ce magistrat à faire une si forte résistance, se réduisoient à trois. La premiere, parcequ'abolir la pragmatique, c'étoit renverser l'ordre ancien des élections, ôter aux ordinaires le droit d'élire, rétablir les réserves, les graces expectatives, les évocations en premiere instance des causes en cour de Rome, priver les patrons du

AN. 1467.

droit de présenter aux bénéfices, & ôter aux ordinaires celui de les conférer ; ce qu'on ne pouvoit faire sans jetter une confusion effroyable dans l'église. La seconde, parcequ'un grand nombre de sujets du roi se retireroient à Rome, les uns pour servir le pape & obtenir des charges ; les autres pour y être officiers, & une infinité pour y suivre leurs affaires, qui dureroient des années entieres ; ce qui rendroit les universités dépourvues de gens capables pour les charges de justice & de l'église. La troisieme, parceque si les lettres étoient enthérinées, tout l'argent du royaume seroit porté à Rome : mais toutes ces raisons ne furent point admises. Le roi, à la poursuite de l'évêque d'Evreux, ôta la charge à son procureur-général ; mais l'histoire remarque qu'il le récompensa de plus grands biens, & qu'il lui continua toujours son amitié.

VII. L'université de Paris appelle au futur concile.

Spond. contin. annal. ad an. 1466. n. 3.

L'université de Paris fut fort touchée du dessein qu'on avoit d'abolir la pragmatique-sanction. Le recteur avec plusieurs de ses suppôts, alla trouver le légat, & lui déclara qu'il appelloit au futur concile général de toutes les poursuites faites ou à faire contre cette loi. De-là il se rendit au châtelet, en fit autant, & demanda acte de son opposition. Le cardinal de Balue voyant que la chose étoit plus difficile qu'il n'avoit cru, & craignant que les suites n'en fussent fâcheuses, s'il s'opiniâtroit à poursuivre l'affaire, à cause des grands mouvemens que cela causoit déja dans les esprits, & du trouble qui en pouvoit naître en un temps où l'autorité du roi n'étoit pas encore bien affermie, ne voulut pas pousser la chose plus loin, & on en demeura-là jusqu'au regne du successeur de Louis XI.

Le premier des deux cardinaux qui travail-

lerent si fortement à l'abolition de la pragmatique, se nommoit Jean Jouffroy. Il étoit de Franche-Comté, d'une fort basse naissance, d'une vanité insupportable, & d'un jugement faux. Il faisoit beaucoup valoir les services qu'il rendoit au roi Louis XI. & ceux qu'il avoit rendus au feu duc de Bourgogne, dont il sçut si bien gagner l'amitié, que ces deux princes demanderent pour lui au pape le chapeau de cardinal. Le cardinal de Pavie dit que c'étoit avilir cette dignité, que d'y avoir élevé un homme de néant comme Jouffroy. On ne peut nier cependant que son esprit & ses grands talens pour les négociations, n'aient suppléé au défaut de sa naissance. Il est vrai qu'il n'étoit pas dans les bonnes graces de Pie II; mais la froideur du souverain pontife venoit du trop grand attachement de ce cardinal au roi Louis XI. & à la maison d'Anjou, pour ce qui concernoit le royaume de Naples; en sorte qu'il n'est pas surprenant que le cardinal de Pavie l'ait si fort déprimé, & en ait parlé d'une maniere si peu avantageuse à sa réputation, lui qui avoit épousé les inclinations de ce pape. Il paroît toutefois que dans la suite ces deux cardinaux se réconcilierent.

AN. 1467.

VIII. Caractere du cardinal d'Arras, selon le cardinal de Pavie.

Papiensis, epist. 48. & 594.

Belleforêt. hist. de Fr. vie de Louis XI.

Quant au cardinal Jean Balue, il n'étoit que le fils d'un meûnier ou d'un cordonnier de Verdun; selon quelques-uns, d'un tailleur d'habits de Poitiers. Après avoir assez bien fait ses études, il s'attacha à Jean Juvenal des Ursins, évêque de Poitiers, ensuite à Jean de Beauveau, évêque d'Angers, qui le fit son grand-vicaire, & chanoine de sa cathédrale. Cet évêque envoyé à Rome par Charles VII, y mena Balue, & ce fut alors que le cardinal de Pavie, qui le voyoit tous les jours, connut ce qu'il étoit dans les entretiens qu'il eut avec lui sur plusieurs

IX. Caractere du cardinal Jean Balue.

Robert Gaguin. & Paul. Emil. in Ludov. XI.

Papiensis, in comment. l. 7.

Aubery, hist. des cardin.

affaires. A son retour de Rome, Jean de Melun, favori de Louis XI. le présenta au roi, qui se plaisant à élever des personnes d'une basse naissance, le fit d'abord son aumônier, ensuite lui donna l'abbaye du Bec en Normandie, & d'autres. Ce prince lui confia aussi la charge d'intendant des finances, & le nomma à l'évêché d'Evreux, qu'il quitta pour celui d'Angers, après avoir fait déposer Jean de Beauveau, qu'il accusa auprès du roi de plusieurs crimes d'état. Il fut fait cardinal dans la promotion des huit que Paul II. fit en 1464.

An. 1467.

Monstrelet, vol. 3.

Spond. contin. annal. ad ann. 1467. n. 5.

C'étoit un homme dont le génie étoit fort semblable à celui de Louis XI. son maître, artificieux, dissimulé, qui alloit toujours à ses fins par des détours, la fourbe & la supercherie ne lui coûtoient rien; Rome sur-tout éprouva ses artifices. Il inventoit des calomnies pour irriter le roi contre le pape, lorsqu'il avoit quelque chose d'importance à demander à celui là, & s'offroit secrétement au souverain pontife pour travailler à sa réconciliation; de sorte qu'on croyoit qu'il fût le seul en France affectionné à l'église Romaine. Comme il sçavoit que la pragmatique-sanction n'étoit pas tout-à-fait abolie dans le royaume, & que les parlemens & les universités conspiroient à la rétablir, dans la crainte que le roi & les ducs de Bretagne & de Bourgogne ne travaillassent de concert pour cela, il ne pensa qu'à diviser ces trois princes. Il avoit tant d'inclination pour la guerre, qu'il se trouvoit à la revue des troupes, & payoit lui-même les soldats qu'on avoit levés contre la ligue du bien public, ce qui fut cause que dans une revue que le roi fit au fauxbourg Saint-Antoine, Chabannes, comte de Dammartin, voyant ce cardinal faire l'office d'inspecteur, demanda au roi

permission d'aller à Evreux faire l'examen des ecclésiastiques de ce diocese, & de leur donner les ordres. « Pourquoi ? lui repartit Louis XI. Eh » quoi, sire, lui répondit Chabannes, est-ce » qu'il ne me convient pas autant d'ordonner » des prêtres, qu'à l'évêque d'Evreux de faire la » revue d'une armée ? » Cette plaisanterie fit rire le roi & la cour, mais elle ne diminua pas l'autorité du cardinal, qui dans la suite ne devint pas moins fameux par sa chute que par son élévation. AN. 1467.

X. Le pape acheve le bâtiment de Saint-Marc.

Platina in vita Pauli II.

Paul II. acheva dans cette année l'édifice du palais de S. Marc; & après avoir terminé quelques autres affaires, se voyant libre & dans le repos, il fit célébrer des jeux magnifiques. C'étoient des courses, où, sans avoir égard à l'âge ni à la religion, chacun étoit admis. L'espace depuis l'arc de Domitien dans le cours, jusqu'au palais de S. Marc servoit de lice. On y vit courir indifféremment des enfans, des jeunes gens & des vieillards, des Chrétiens & des Juifs, montés sur des chevaux, des ânes & des bufles. Différens prix étoient proposés pour ceux qui arriveroient les premiers au but. Le cardinal de Pavie ne put souffrir ce spectacle, il en reprit le pape, en lui représentant que ces jeux, qui sentoient le paganisme, étoient tout-à-fait indignes d'un souverain pontife, & qu'ils le deshonoroient.

XI. Commencement de l'institut des Minimes, par François de Paule.

Spond. annal. hoc ann.

François, né à Paule, petite ville de Calabre, d'où il tira son surnom, fonda cette année un nouvel ordre. Il étoit né en 1418, de Jacques Martotille & de Vienne de Fuscado sa femme. Son pere & sa mere ayant fait vœu de le consacrer à Dieu, le donnerent aux religieux de saint François, qui le reçurent dans leur monastere de Saint-Marc, ville depuis épiscopale de cette province. Il y passa un an, après lequel il fit

quelques pélerinages, & se retira ensuite dans
AN. 1467. un lieu solitaire, proche la ville de Paule; mais
cet endroit étant trop fréquenté, il s'éloigna dans
1473. n. 15. une solitude plus écartée, & s'alla cacher dans
1482. n. 3. le coin d'un rocher, sur le bord de la mer, où
1500. n. 8. il trouva moyen de se creuser une loge. Plusieurs
Comin. l. 6. cap. 9. personnes l'étant venu trouver, on fit d'abord
Baillet, vies des Saints, au 2 d'Avril. autour un hermitage de trois cellules, avec une chapelle. Mais le nombre de ses disciples s'étant augmenté, on bâtit dans ce lieu un monastere qui fut le premier de cet ordre. On appella d'abord ces religieux les hermites de saint François.

XII. Les Bohémiens offrent la couronne de Bohême au roi de Pologne.

Quand on eut appris en Bohême que le pape avoit excommunié Pogebrac, les catholiques qui composoient la meilleure partie de ce royaume, croyant n'être plus obligés à garder leur serment de fidélité, députerent d'abord vers Casimir, roi de Pologne, pour lui offrir leurs soumissions, comme à celui qui ayant épousé la sœur de Ladislas, étoit par conséquent en droit d'y prétendre, & devoit être préféré à tout autre. Pogebrac informé de cette démarche, envoya dans le même temps ses ambassadeurs en Pologne, pour faire ressouvenir le roi de l'alliance qui étoit entre eux, & de la parole qu'ils s'étoient donnée de ne point secourir leurs ennemis communs, à l'exception du pape. Casimir lui répondit que s'il souhaitoit que cette alliance subsistât, il devoit aussi satisfaire à ses promesses, & réparer ce qu'il avoit violé. Sur ces entrefaites les ambassadeurs des catholiques Bohémiens arriverent, de même que les légats du pape. Le roi de Pologne, après plusieurs remises, les remercia de leurs offres, & leur fit entendre que quoique le royaume lui appartînt à juste titre & à ses enfans, il avoit des mesures à prendre

pour

pour se défaire avec honneur d'un engagement qu'il avoit pris avec le roi de Bohême. Il ajouta que cependant puisqu'il s'étoit attiré d'une maniere si publique la haine du saint siege, il déclaroit hautement qu'il n'auroit à l'avenir aucun commerce avec lui jusqu'à ce qu'il fût réconcilié; mais qu'il falloit travailler à le remettre dans le bon chemin, & à lui inspirer plus de soumission au pape : au fond, c'est qu'il craignoit d'entrer en guerre avec Pogebrac qui étoit soutenu par quelques princes d'Allemagne. Il chargea ensuite quelques personnes d'aller faire sçavoir ses intentions à Pogebrac. Du nombre de ces envoyés étoit Jean Dugloss chanoine de Cracovie, historien de Pologne, & précepteur des enfans de Casimir. Pogebrac leur répondit qu'il n'avoit rien fait contre le pape, qu'il avoit reçu le concordat fait avec son prédécesseur & le concile de Basle; que si par hazard il y avoit quelque chose à réformer dans sa conduite, il ne manqueroit pas de le faire, & qu'il prenoit Casimir pour arbitre. Cependant les catholiques ne voulurent point le reconnoître sans l'avis du pape qui les avoit portés à se soulever contre leur roi, & à se soustraire de son obéissance. Il y eut une treve pour cinq mois.

AN. 1467.

Cromer, lib. 27.

XIII. Sur le refus du roi de Pologne le pape offre la Bohême au roi de Hongrie.

Le pape avoit résolu en cas que Casimir ne voulût point se déclarer contre Pogebrac, d'offrir son royaume à Matthias roi de Hongrie. Ces offres reveillerent l'ambition de ce prince, qui crut y trouver un prétexte pour faire valoir ses prétentions avec bienséance, mais il y trouvoit de grands obstacles. D'un côté l'empereur ne jugeoit pas qu'il fût de sa politique de souffrir qu'une deuxieme couronne rendît ce roi plus redoutable après des infractions assez considérables qu'il avoit faites

au dernier traité : d'un autre côté Matthias lui-même avoit à soutenir la guerre qu'il avoit déclarée avec les Transilvains & les Moldaves qui s'étoient révoltés, & qu'il étoit allé attaquer jusques dans la Moldavie. Dans cet embarras il n'osoit accepter les offres du pape. Il aima mieux pour lors continuer à attaquer ses ennemis. Mais il ne sortit pas de cette guerre avec honneur. Les Moldaves le surprirent de nuit dans Bavie ville épiscopale, & il fut blessé d'une fleche dans l'épine du dos. Cependant il se sauva, ayant été obligé de gagner les montagnes, guidé par un capitaine Valaque.

AN. 1467.

Bonfin. 4. dec. 1. Thuros. cap. 60. Michou. l. 4. c. 68. Cromer. lib. 23.

XIV. L'empereur convoque une diete à Nuremberg.

Krantz. 12. Vandal. 37. Papiens. ep. 282.

Le pape sollicitoit aussi l'empereur Frédéric de faire la guerre à Pogebrac. Frédéric qui aimoit la paix & qui n'avoit point d'argent, voulant pourtant satisfaire le pape, au moins en apparence, convoqua une diete à Nuremberg, où l'on fit beaucoup de propositions, qui furent sans effet. L'évêque de Ferrare légat du pape qui se trouva à cette diete, dit qu'il falloit appréhender que les grands & les peuples de Bohême qui s'étoient soustraits de l'obéissance de Pogebrac, n'étant point secourus par les Allemands, ne fussent réduits à un état très-malheureux; que le roi de Pologne ne vouloit rien faire, & que d'ailleurs on ne devoit pas trop se fonder sur lui ; que l'empereur avec ses longueurs accoutumées ne sçavoit jamais prendre son parti ; qu'il demandoit seulement au pape que le roi de Hongrie ne fût pas si proche de l'Allemagne, parce-qu'il craignoit son voisinage ; qu'il publioit assez hautement que le pape avoit bien pu condamner le roi de Bohême, mais qu'il ne pouvoit pas disposer de son royaume qui dépendoit absolument de sa majesté impériale.

Quant aux princes Allemands, le danger qui les menaçoit leur faisoit penser la même chose du roi de Pologne ; ils n'aimoient pas Pogebrac, & l'auroient voulu voir chassé de ses états ; mais leurs intérêts particuliers les divisant entre eux & avec l'empereur, chacun flattoit le roi de Bohême, de peur qu'en prenant le parti des uns, il ne se déclarât contre les autres.

AN. 1467.

XV. Guerre des Florentins en Italie.

Platina in Paul. II. Sabellic. 10. *Enn* 6. *Papiensis, in comment. l.* 3. & 4.

L'Italie fut aussi pour-lors agitée de troubles. Côme de Médicis étant mort en 1464, & Pierre de Médicis son fils ayant hérité de ses biens, Luc Pitti d'une des plus considérables familles de Florence, lui disputa une partie considérable de la succession. Chacun se fit un parti pour appuyer ses prétentions, & pour le rendre plus puissant ils eurent recours aux princes voisins dont ils implorerent le secours. Pierre fit alliance avec Galéas nouveau duc de Milan, & Luc avec Borse duc de Modene. Le premier étoit fort riche, mais il n'étoit pas aimé du peuple, de sorte que le bruit d'un accommodement entre les deux partis s'étant répandu, quelques-uns des principaux de la république en furent si fort allarmés, qu'ils sortirent de la ville & s'adresserent au général des troupes Vénitiennes pour s'unir à eux, & travailler de concert à la ruine de Pierre ; & les Vénitiens y consentirent. Les Florentins attachés à Pierre de Médicis, choisirent de leur côté un certain Frédéric grand capitaine. Mais tous ces projets n'aboutirent presque à rien ; l'été se passa en légeres escarmouches & dans la prise de quelques places ; enfin le tout se termina à une bataille dans la campagne de Boulogne, sans qu'on pût décider de quel côté fut la victoire. Après cette action les troupes se retirerent,

sur les indulgences, les usures, les successions *ab intestat.*

AN. 1467.

XIX. Apologie de Platon par le cardinal Bessarion.

Le cardinal Bessarion fit aussi paroître dans cette même année un ouvrage philosophique qui a pour titre : Apologie de Platon, dans lequel il défend ce philosophe contre George de Trebizonde qui l'avoit attaqué, & qui vouloit prouver par ces paroles d'Aristote : J'ai offert avec les autres deux & trois sacrifices, en reconnoissance de la trine perfection qui se trouve en eux ; que ce philosophe avoit connu naturellement le plus relevé & le plus difficile mystere de la religion chrétienne, qui est celui de la Trinité des personnes en la seule unité d'essence, & qu'ayant vécu moralement bien dans cette foi, il pouvoit être sauvé. Bessarion prouve par l'autorité de saint Paul, de plusieurs peres de l'église & de saint Thomas ; qu'il est impie de dire qu'Aristote par la force de la seule lumiere naturelle ait pu avoir une connoissance entiere & parfaite de la Trinité ; ce qui est contredit formellement par ce passage de l'Apôtre : Nous prêchons la sagesse de Dieu, que nul des princes du monde n'a connue.

1. Corinth. 2, v. 6.

XX. Matthias roi de Hongrie fait la guerre au roi de Bohême.

Bonfin. 4. decad. in fin. & dec. 2.

Papiensis, epist. 313.

Matthias roi de Hongrie après avoir hésité quelque tems s'il accepteroit la couronne de Bohême, par les raisons que nous avons rapportées, se laissa enfin gagner. Ce qui le fléchit davantage fut de voir l'empereur lui-même qu'il regardoit comme un de ses principaux obstacles, l'engager à accepter. L'entreprise néanmoins étoit toujours difficile, tant à cause de l'habileté de Pogebrac dans l'art militaire, que parcequ'il avoit de bonnes troupes sur pied, & qu'il étoit soutenu de beaucoup de princes. Cependant Matthias le tenta. Il n'avoit presque rien à craindre du côté des Turcs qui

étoient passés en Asie avec leur armée, le gouverneur de la basse Pannonie demandoit une treve en leur nom, on lui promettoit d'ailleurs de l'appuyer fortement dans cette entreprise. Vaincu par ces raisons il conduisit ses troupes en Moravie, accompagné de l'évêque de Ferrare légat du saint siege, qui avoit publiquement excommunié tous ceux qui donneroient du secours aux hérétiques. Il y trouva Pogebrac avec une armée du moins aussi forte que la sienne. Matthias n'avoit alors que vingt-sept ans, & le roi de Bohême plus de soixante, ce qui lui donnoit beaucoup plus d'expérience.

AN. 1468.

XXI. Entrevue de ces deux princes, où l'on parle de paix.

Bonfin, ibid. Papiens. ead. epist.

Quoique les deux armées fussent si proches, bien loin d'en venir aux mains, elles se diviserent, & après quelques courses dans le pays, Matthias se rendit maître de quelques places, des unes par force, des autres par composition : elles se rapprocherent ensuite ; & les deux chefs eurent une entrevue à Bone, ville principale de la Moravie. Là Pogebrac reprocha à Matthias son peu de bonne foi & le violement de l'alliance qu'ils avoient faite ensemble ; il lui dit que l'expédient le plus prompt pour terminer leur différend, étoit de se battre en duel dans quelque endroit écarté ; qu'en acceptant cette proposition, ils épargneroient l'un & l'autre le sang de leurs sujets. Matthias lui répliqua qu'il n'avoit pris les armes que pour le soutien de la foi, qu'il ne vouloit pas se battre ainsi en cachette, qu'un prince devoit le faire en pleine campagne, & que si lui Pogebrac étoit prince, il n'avoit qu'à monter à cheval pour décider leur querelle en présence de toute l'armée. Le roi de Bohême refusa ce parti. Les deux princes parlerent d'accommodement & de paix, & dînerent ensemble au

AN. 1468. milieu du camp; mais ils ne purent rien conclure; ensorte que Matthias voyant que l'hiver approchoit, laissa son armée dans la Moravie & s'en retourna en Hongrie. Le cardinal de Pavie en écrivit au pape, de même qu'au légat du saint siege qui étoit avec Matthias. Il semble qu'il y eut une paix entre ces deux rois, mais qui ne dura pas long-tems, parcequ'ils reprirent les armes l'année suivante.

XXII. Le pape fait faire la paix aux princes d'Italie.

Papiensis, comment. lib. 4. & epist. 295. Platina in Paul. II.

Paul second travailloit toujours à réunir les princes d'Italie, malgré les obstacles qu'il y trouvoit; enfin ne s'étant point rebuté des difficultés sans nombre qui se présentoient, il termina heureusement cette affaire. On peut juger de la joie qu'il en eut par les peines qu'il s'étoit données pour réussir. Pour remercier Dieu de ce succès, il célébra solemnellement à Rome une messe d'actions de graces le jour de l'Ascension de cette année, & à l'*Agnus Dei*, il admit au baiser de paix non-seulement les cardinaux qui servoient à l'autel, mais encore tous les autres & tous les ambassadeurs des princes; après cette cérémonie Dominique [illegible] de Bresse fit un excellent discours sur la paix; il exhortoit les princes à la guerre contre les Turcs, qui étoit le motif principal pour lequel le pape avoit tant travaillé à cette paix.

XXIII. Devoir des papes & des cardinaux selon le cardinal de Pavie.

Idem Papiens. epist. 286.

On rapporte à ce tems un traité ou une lettre du cardinal de Pavie sur le devoir des papes & des cardinaux dans le gouvernement de l'église. Il l'adressa au cardinal de Mantoue. Il y fait voir que les premiers sont obligés de demander conseil dans toutes les affaires un peu importantes, & que les cardinaux doivent le donner selon la justice & la vérité. Ils sont, dit-il, les conseillers des papes

& non ses maîtres : leurs avis sont appellés des vœux, & non des volontés. Ils doivent les proposer sans aigreur dans un esprit de paix, sans s'irriter si on ne les suit pas, parcequ'ils doivent croire que d'autres peuvent mieux penser qu'eux. Parlant ensuite de la conduite des papes envers les rois & les princes, il blâme les seconds de ce qu'ils veulent exiger quelquefois des choses injustes & de ce qu'ils les demandent avec menaces, & se fâchent lorsqu'on les refuse, lorsqu'ils devroient avoir honte de leurs demandes mêmes. Il faut, dit-il, honorer les princes même dans ces cas, mais on ne doit pas leur accorder tout ce qu'ils demandent & qu'ils regardent comme juste. Souvent même, ajoute-t-il, il arrive qu'ils sont fâchés même lorsqu'on se rend à leurs prieres; parcequ'ils ne le font quelquefois que par complaisance, ou pour se tirer de quelque importunité qui les fatigue. Il rapporte l'exemple de Charles VII. qui ayant obtenu d'Eugene IV. un évêché pour un jeune homme sans expérience & qui n'avoit pas l'âge requis, fut fâché qu'il lui eût accordé sa demande, & répondit à ceux qui lui objectoient que le pape ne l'avoit fait que sur sa priere : Je l'en ai prié, il est vrai, mais je ne pensois pas qu'il me le dût accorder : se blâmant lui-même d'avoir fait cette demande au pape, & blâmant Eugene d'avoir été trop facile à l'accorder. AN. 1468.

XXIV. Voyage de l'empereur à Rome.

Papiens. comm. l. 7.

L'empereur Frédéric ayant fait un vœu d'aller à Rome, l'accomplit cette année. Le pape ayant reçu la nouvelle de son entrée dans l'Italie le premier jour de Décembre, prit des mesures pour le recevoir selon sa dignité. Il envoya fort loin au-devant de lui un de ses secrétaires qu'il chargea de l'informer des diffé-

AN. 1468. tens séjours que feroit ce prince, & du tems auquel il approcheroit de Rome. Il nomma ensuite quatre évêques de différentes nations, deux auditeurs de Rote, & deux avocats du consistoire pour suivre ce secrétaire. Enfin Guillaume d'Etouteville, cardinal François, évêque d'Ostie, & François Piccolomini neveu de Pie II. cardinal diacre, furent choisis pour aller au-devant de l'empereur lorsqu'il seroit à deux lieues de Rome. Comme il ne venoit dans cette ville que pour ses affaires particulieres, la réception ne devoit pas être la même que s'il y fût venu pour être couronné, selon la remarque du cardinal de Pavie.

XXV. Son entrée ns Rome sa récep-on.

Papiensis, comm. ibid.

Frédéric entra dans Rome la veille de Noël, & si tard que le pape avoit déja commencé les matines de la fête; il fut admis aussi-tôt au baiser des pieds, de la main & de la bouche, & placé sur un siege entre le souverain pontife & les cardinaux. Quand l'office fut achevé, deux cardinaux diacres le conduisirent aux pieds de l'autel où il se mit à genoux sur le premier degré, il y demeura en priere jusqu'à ce qu'il eût accompli son vœu, & que le pape eût prononcé quelques oraisons sur lui. Ensuite il fut conduit à son appartement pour se reposer, & retourna un peu avant le jour à l'église où il entendit la seconde messe qui fut célebrée plus solemnellement que la premiere, où l'arrivée de sa majesté impériale avoit causé quelque confusion. Paul II. ayant béni une épée selon la coutume, la lui donna, & Frédéric la remit toute nue comme elle étoit entre les mains de son écuyer. On le revêtit d'une aube & d'une tunique pour lui faire lire l'évangile de la septieme leçon entre deux cardinaux diacres, dont on fit la lecture de l'homélie. Le matin le pape

célébra sa troisieme messe à laquelle l'empereur communia d'une partie de l'hostie consacrée. La messe étant finie, on exposa à la vénération du peuple le saint Suaire, & le pape donna sa bénédiction avec beaucoup d'indulgences.

AN. 1468.

XXVI. Mesures qu'on prend avec lui touchant la guerre contre les Turcs.

Quatre jours après l'empereur assista à un consistoire, où il fit déclarer par un des évêques qui l'avoient accompagné, que le sujet de son voyage n'étoit pas moins pour rechercher les moyens de défendre la religion contre les Turcs, que pour s'acquitter de son vœu; & que plusieurs dietes qu'il avoit convoquées en Allemagne, n'avoient encore pu rien déterminer là-dessus. Le pape lui répondit que ses prédécesseurs y avoient de même beaucoup travaillé assez inutilement, & que ne sçachant quelles voies mettre en usage pour y réussir, il prioit sa majesté impériale de proposer elle-même quelque expédient, si elle en avoit. Sur quoi l'empereur consulta les princes, les ambassadeurs des rois de Hongrie, de Chypre & des Vénitiens, & dit qu'il ne trouvoit pas de meilleur moyen pour réussir dans cette affaire, que de convoquer une assemblée à Constance ville assez proche de l'Italie, où le pape & lui assembleroient les autres princes & s'y trouveroient; mais le saint pere ne goûta point cette proposition; l'exemple du passé lui fit trop appréhender la ville de Constance; & après plusieurs déclarations, on s'arrêta à deux choses. La premiere, qu'on écriroit aux princes au nom du pape & de l'empereur, pour les inviter à envoyer leurs ambassadeurs à Rome le premier de Novembre de l'année suivante, pour aviser avec sa sainteté aux moyens de conserver la religion. La seconde, qu'on accorderoit aux Vénitiens épuisés par la longue guerre qu'ils soutenoient contre les Turcs, les

AN. 1468.

décimes, le vingtieme du bien des Juifs, & le trentieme de celui des séculiers sur leurs terres, comme on avoit fait à Mantoue pour toute l'Italie.

XXVII. L'empereur part de Rome pour retourner en Allemagne.

Papiensis, comm. l. 7. Platina in Paul II. Krantz. 13. Vandal. 1.

Mais toutes ces mesures n'eurent pas plus d'effet que les précédentes. L'empereur après avoir demeuré dix-sept jours entiers à Rome, s'en retourna en Allemagne après avoir reçu du pape beaucoup de présens & d'indulgences. Il fut toujours magnifiquement traité aux dépens du pape avec tous ceux qui l'accompagnoient au nombre de plus de six cens personnes à cheval, sa sainteté se piquant de générosité en cette occasion, parcequ'elle étoit persuadée que l'empereur lui avoit toujours été favorable contre les factions d'Allemagne. Le cardinal de Pavie qui fut présent à tout, nous a laissé une ample description de ce voyage. Platine dit que le pape fit venir dans Rome beaucoup de cavalerie & d'infanterie, afin que les Romains n'excitassent aucun trouble dans la ville pendant le séjour de l'empereur, quoiqu'il n'eût pas grand train, & que personne ne le craignît, ni même le respectât. Ce qui a fait dire à Krantzius, que les peuples virent avec étonnement que l'empereur étoit vivant, parcequ'il ne l'avoit pas encore fait sçavoir par quelque action remarquable.

XXVIII. Mort du cardinal de la Tour-brulée.

Le cardinal de la Tour-brulée ou de *Turrecremata*, ainsi nommé en latin du lieu de sa naissance, appellé en Espagnol de Torquemado, dans le diocese de Palença, mourut le vingt-huitieme de Septembre de cette année âgé de plus de quatre-vingt ans. Il entra d'abord dans l'ordre de S. Dominique au couvent de Valladolid, & parut avec réputation dans l'université de Paris, où il reçut le degré de docteur, y professa la théologie & le droit canonique.

Il retourna ensuite en Espagne où il ne demeura pas long-tems ; le pape Eugene IV. l'appella en 1431. & le fit maître du sacré palais. Il fut envoyé au concile de Basle où il disputa contre les Hussites, & soutint fortement le parti du pape. Il fut rappellé au concile de Florence où il fut un de ceux qui entrerent en lice avec Marc d'Ephese. Pour récompense on le fit cardinal du titre de S. Sixte en 1459. & on l'envoya légat en France, où il assista à l'assemblée de Bourges. Après avoir été employé en plusieurs légations, il fut nommé en 1460. à un évêché en Galice, ensuite à celui d'Albano qu'il permuta en 1464. avec celui de sainte Sabine. Il a composé plusieurs ouvrages, dont le stile n'a rien de relevé, & se sent de la barbarie & de la secheresse des scholastiques & des canonistes. Il s'étoit toujours appliqué à la théologie de l'école & au droit canonique. Il en sçavoit toutes les subtilités & les mettoit en usage avec beaucoup de facilité. AN. 1468.

XXIX. Ouvrages de ce cardinal.

Coll. conc. P. Labbe, t. 23.

Ses ouvrages sont un commentaire sur le decret de Gratien en cinq tomes ; une somme de l'église & de son autorité en quatre livres, un traité de l'autorité du pape & du concile général contre l'orateur du concile de Basle, & qu'on trouve dans la collection des conciles ; une exposition des épitres de saint Paul ; un commentaire sur les pseaumes de David ; des sermons pour toute l'année & pour les fêtes des saints ; des questions quodlibetiques ; un traité de l'eau bénite ; un autre de la vérité de la conception de la sainte Vierge divisé en treize parties ; un commentaire sur la regle de saint Benoît ; une exposition de la regle de sainte Brigite, & une apologie des révélations de cette sainte ; le salut de l'ame ou l'établissement de la foi ca-

tholique; un traité contre les principales erreurs de Mahomet; un recueil des questions de saint Thomas d'Aquin touchant l'autorité du pape; des méditations sur les tableaux qu'il fit mettre à Rome dans l'église de la Minerve; une dissertation contre les Grecs touchant le pain azyme, qu'on trouve encore dans la collection des conciles. Tritheme fait encore mention d'un ouvrage qui contient des questions sur les évangiles des dimanches & des fêtes des saints.

An. 1458.

Tritheme de script. eccl.

XXX. Etablissement d'une congrégation à Rome pour marier de pauvres filles.

Il fut enterré dans l'église de la Minerve desservie par les Dominiquains, dans laquelle en 1460. il avoit fondé la congrégation de l'Annonciade pour marier de pauvres filles, & qui depuis a été érigée en archiconfraternité, & est devenue si riche par les grandes aumônes & les legs pieux qu'on y a faits, que tous les ans on y donne, le vingt-cinquieme de Mars, fête de l'Annonciation de la Vierge, une dot de soixante écus Romains à plus de quatre cens filles, un habit de serge blanche & un florin pour des pantoufles. Les papes ont fait tant de cas de cette pieuse fondation, qu'ils vont en cavalcade accompagnés des cardinaux & de la noblesse Romaine, distribuer les cédules de ces dots à celles qui les doivent recevoir. On donne le double des autres à celles qui veulent être religieuses, & on les distingue par une couronne de fleurs qu'elles ont sur la tête.

XXXI. Création de deux cardinaux.

Le pape voulant réparer la perte que le sacré college venoit de faire par la mort du cardinal de la Tour-brulée, créa deux cardinaux, dont le premier fut Jean-Baptiste Zeno Vénitien, neveu de sa sainteté & évêque de Vicenze, cardinal diacre du titre de sainte Marie *in Porticu*, puis prêtre de sainte Anastasie & évêque de Frescati. Le second Jean Michaëli Venitien, aussi

neveu du pape, cardinal diacre du titre de sainte Lucie, puis prêtre du titre de saint Ange, évêque d'Albano, de Porto & de Padoue. L'année suivante, à la priere de dom Juan roi d'Arragon, il fit encore cardinal dom Pedre Gonzalez de Mendoza évêque de Seguença, & depuis archevêque de Seville. AN. 1468.

XXXII. Le comte de Warvick ménage une révolte en Angleterre.

En Angleterre le comte de Warvick ménageoit toujours la révolte contre Edouard : mais elle n'éclata que l'année suivante. Il commença par engager dans sa faction ses deux freres le marquis de Montaigu & l'archevêque d'Yorck. Le premier ne prit ce parti qu'avec beaucoup de peine ; mais le duc de Clarence un des freres du roi s'y livra avec plus de facilité. Une seule conversation qu'il eut avec le comte de Warvick l'y attacha entierement, & tous deux projetterent la ruine d'Edouard, le rétablissement de Henri, & pour rendre leur liaison plus étroite, ils arrêterent que le duc épouseroit une des filles du comte l'un des plus riches partis d'Angleterre. Ce mariage s'accomplit peu de tems après à Calais, où le duc & le comte allerent s'assurer des secours de France, & d'une retraite en cas de disgrace, pendant que l'archevêque d'Yorck & le marquis de Montaigu allerent exciter quelque sédition de ce côté-là pour commencer la guerre civile.



XXXIII. L'armée d'Edouard est battue.

Les révoltes s'assemblerent au nombre de plus de quinze mille hommes auprès de la ville d'Yorck. Edouard qui en fut averti donna ordre à Guillaume Herbert de ramasser tout ce qu'il pourroit de troupes, & d'aller au-devant des rebelles. Il y eut une action auprès de Bambery, dans laquelle l'armée d'Edouard eut du dessous. Au cri de vive Warvick, que firent les révoltés, les troupes d'Herbert croyant que le comte de Warvick étoit là en personne avec les forces de

AN. 1468. son parti, furent saisies d'une terreur panique: tous prirent la fuite, cinq mille furent tués sur la place, & on fit un grand nombre de prisonniers. Herbert & son frere furent pris & eurent la tête tranchée. Quelques troupes de l'armée victorieuse ayant été détachées du corps, surprirent à Grafton le comte de Rivers pere de la reine, & lui firent perdre la tête avec un de ses fils. Warvick repassa en Angleterre & fit d'assez grands progrès, mais ce ne fut que l'année suivante.

XXXIV. Les conjurés de Castille députent à Rome vers le pape.

Mariana, *l* 23. *cap.* 12. & 13.

Les troubles continuoient aussi dans la Castille. Le pape y avoit envoyé une nouvelle légation pour excommunier une seconde fois les rebelles, qui sans s'étonner, députerent aussi-tôt à Rome pour justifier leur conduite; mais on ne permit point à ces députés d'entrer dans la ville, qu'ils n'eussent auparavant promis avec serment de ne point donner à Alphonse frere de Henri la qualité de roi. A quoi ils consentirent, & le pape aussi-tôt les admit à son audience; il leur fit beaucoup de reproches, & les reprit fortement de s'être révoltés contre leur souverain. Il leur ordonna de faire sçavoir aux rebelles qu'ils avoient effectivement encouru l'excommunication, & qu'il n'y avoit point de salut pour eux, s'ils ne rentroient dans leur devoir. Il ajouta qu'Alphonse coupable de la cause d'autant, ne vivroit pas jusqu'à l'âge de l'homme, qu'étant infirme il n'iroit pas loin, & que sa mort les exposeroit à de nouveaux troubles s'ils persistoient à le reconnoître pour leur roi. Cette prédiction fut bien-tôt vérifiée: le jeune prince se disposant à partir pour aller assiéger Tolede que le gouverneur avoit remise au roi Henri, mourut subitement de peste, ou de poison, selon quelques historiens, le cinquieme de Juin, n'ayant que seize ans. Sa mort en fit retourner un grand nombre

XXXV. Mort d'Alphonse frere du roi de Castille.

dans le parti du roi Henri ; & les autres voulant avoir quelqu'un qui régnât sous son nom, reconnurent Isabelle sœur du même Henri pour leur reine ; mais cette princesse ne l'ayant point voulu accepter, ils s'accorderent avec leur roi légitime, à condition qu'Isabelle seroit déclarée héritiere de ses états, & qu'elle ne se marieroit point sans le consentement du roi son frere. De plus, que la reine seroit répudiée avec l'agrément du pape, & bannie de même que sa fille Jeanne, quoique les états l'eussent reconnue pour légitime à sa naissance : enfin qu'on accorderoit aux conjurés une amnistie avec la restitution de leurs biens & de leurs dignités. Quelques grands toutefois n'approuvant point ces articles, aimerent mieux reconnoître pour leur reine la même Jeanne qu'ils avoient en leur pouvoir.

An. 1468.

XXXVI. Actions du duc de Calabre en Catalogne.

Mariana, l. 23. c. 11.

La Catalogne n'étoit pas moins agitée. Les Catalans, nonobstant la sentence du roi & l'accommodement du roi de Castille, avoient élu l'année précédente Jean duc de Calabre, fils de René d'Anjou pour leur souverain, tant pour sa valeur qu'à cause des prétentions que la maison d'Anjou avoit sur le royaume d'Arragon. Il fit la guerre en ce pays-là avec le secours de Louis XI. d'une maniere assez inconstante, tantôt heureux, tantôt malheureux. Le bonheur qu'il eut au commencement ne fut pas long. Il assiégea deux fois la ville de Gironne, & deux fois il fut obligé de lever le siege. Ferdinand, fils du roi d'Arragon fut déclaré roi de Sicile, afin de gouverner avec plus d'autorité durant l'aveuglement de son pere, qui fut enfin guéri étant âgé de plus de soixante-dix ans, par un Juif qui lui ôta les tayes qu'il avoit sur les yeux. Le duc de Calabre néanmoins résolu de se maintenir, eût donné beaucoup d'exercice à ses ennemis si la

maladie ne l'eût emporté à Barcelonne dans l'année 1470. La conjuration cependant subsista toujours.

AN. 1468.

XXXVII. Louis XI. porte la guerre en Bretagne. *D'Argentré, hist. de Bretagne.*

La guerre de Liege ayant été terminée en très-peu de tems par le duc de Bourgogne, Louis XI. fut encore une fois réduit à chercher les voies de brouiller son frere Charles de Berry avec le duc de Bretagne. Il ordonna aux troupes qu'il avoit en Normandie d'entrer en Bretagne, elles surprirent Chantocé & Ancenis, & le roi se servit de ce prétexte. Le duc de Bretagne avoit épousé la fille du roi d'Ecosse; mais cette princesse n'ayant pas été capable de fixer son cœur, il s'attacha à Antoinette de Maillezé, femme du sieur de Villequier. Tannegui du Châtel crut qu'en qualité de grand-maître de la maison du duc, il pouvoit lui représenter avec toute la soumission d'un sujet fidele, que le déréglement de sa vie lui attireroit beaucoup d'affaires fâcheuses, que les peuples murmuroient contre l'adultere public de leur souverain, & que Dieu commençoit à le punir en ne lui donnant que des filles; ensorte que n'y ayant point d'autres mâles de sa branche que lui seul en Bretagne, ses sujets pourroient passer après sa mort sous une domination étrangere; ce qui n'étoit point arrivé depuis que les Bretons avoient secoué le joug des Romains.

XXXVIII. Il gagne Tannegui du Châtel qui quitte la Bretagne & vient en France.

Cette remontrance irrita si fort le duc, que Tannegui fut obligé de se retirer dans sa maison du Châtel. La dame de Villequier qui craignoit l'éclat mit tout en usage pour le faire revenir. Mais Tannegui fut inflexible, & Louis XI. toujours attentif aux occasions d'ôter à ses ennemis les personnes de mérite, fit offrir à ce grand-maître de le dédommager des terres qu'il laisseroit en Bretagne, en lui donnant des appoin-

temens considérables avec les gouvernemens de Roussillon & de Cerdaigne. Il accepta le parti & changea de patrie. La noblesse de Bretagne se croyant choquée dans l'injure faite à Tanneguì, s'en plaignit hautement, & le roi voulant profiter de cette conjoncture fit entrer son armée en Bretagne, où le duc fut si foiblement assisté de ses sujets, que la crainte de tout perdre lui fit demander la paix. Louis XI. sur la nouvelle que le duc de Bourgogne venoit à grands pas au secours du duc de Bretagne, écouta les propositions qu'on lui fit, & envoya le duc de Calabre à Ancenis pour traiter avec Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne. Le traité fut ratifié à Nantes le dix-septieme de Septembre. Le duc se départoit de l'alliance avec le duc de Bourgogne. Le duc de Calabre & le connétable furent pris pour arbitres en ce qui regardoit les intérêts du duc de Berry. Le Seigneur de Lescun devoit remettre Caen & Avranches au roi dans un tems marqué.

AN. 1468.

XXXIX. Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.

Le duc de Bourgogne fut si fort surpris de ce traité qu'il n'en voulut rien croire, & qu'il fut sur le point de faire pendre celui qui lui en portoit la nouvelle, comme un homme suborné; mais ne pouvant en douter dans la suite par les preuves qu'il en eut, il écouta les propositions du roi de France qui lui fit offrir six vingt mille écus d'or pour le dédommager des frais qu'il avoit faits en armant pour secourir le duc de Bretagne, avec promesse d'en payer la moitié sur l'heure. Le duc n'auroit pas accepté ces offres, s'il n'eût appris que les Liégeois le voyant éloigné & en guerre avec la France, commençoient à remuer. Il crut donc que le meilleur parti pour lui étoit d'en venir à un accommodement; il toucha l'argent qu'on lui avoit promis,

XL. Le roi va trouver le duc de Bourgogne.

Mem. de Comin. liv. 2. chap. 5. Gaguin. l. 8.

& il eut une entrevue avec le roi à Peronne, où
AN. 1468. sa majesté munie d'un sauf conduit du duc l'alla trouver sans gardes, accompagnée seulement du cardinal Balue, du duc de Bourbon, du comte de saint Pol & deux ou trois autres seigneurs, afin de témoigner par-là au duc plus de confiance. Il en fut reçu avec beaucoup d'honneur, & logea dans la ville; mais l'arrivée de trois princes de la maison de Savoie, du seigneur de Bresse que Louis XI. avoit tenu long-tems prisonnier à Loches, du comte de Romont & de l'évêque de Geneve, avec le maréchal de Bourgogne & d'autres seigneurs que le roi avoit maltraités, lui causa tant d'inquiétude, qu'il pria le duc de Bourgogne de le loger dans le château. La terreur du roi étoit sans fondement, mais un nouvel accident lui causa une appréhension vraiment réelle.

XLI. Nouvelle révolte des Liégeois qui s'emparent de Tongres.

Comines, l. 2. ch. 6.

Louis XI. avant que de se rendre à Peronne avoit envoyé deux personnes à Liege pour traiter avec les habitans, en cas de rupture avec le duc, & pour engager ce peuple remuant à reprendre les armes, avec promesse d'un prompt secours. Mais le roi s'étant accommodé avec le duc de Bourgogne, n'avoit pas eu soin de les contremander. L'affaire éclata, les Liégeois fondés sur le secours de la France prirent les armes, vinrent investir la ville de Tongres où l'évêque de Liege étoit enfermé avec un gentilhomme nommé Imbercourt que le duc avoit envoyé avec des troupes pour prévenir la revolte des Liégeois. Ils se saisirent de la ville, massacrerent plusieurs chanoines, & tuerent quelques partisans du duc, qui apprenant ces désordres entra en fureur, fit fermer les portes du château de Peronne, & dit tout ce que la colere lui put inspirer contre la conduite du roi qu'il traita de

traître & de perfide; de sorte que sans Philippe de Comines qu'il consulta sur ce qu'il devoit faire, il n'y a point de doute qu'il n'eût arrêté le roi, & qu'il ne se fût vengé de tous les mécontentemens qu'il lui avoit donnés. AN. 1468.

XLII. Inquiétudes du roi prisonnier dans le château de Peronne.

Mém. de Comin. liv. 2. ch. 7.

Le roi qui se voyoit entre les mains d'un ennemi justement irrité, & environné de gens qui le haïssoient mortellement, étoit dans d'étranges inquiétudes. Trois jours se passerent dans ces tristes pensées, sans que le duc lui parlât, ni permît à aucun de l'aller voir, excepté quelques gens du duc que sa majesté gagna à force d'argent pour lui faire obtenir sa liberté. Comines dit qu'il y en eut un à qui le roi confia quinze mille écus pour distribuer à ceux du conseil d'état, mais qui n'en fit pas cet usage. Il fallut donc en venir à un nouveau traité par lequel Louis XI. s'engageoit à céder la Champagne & la Brie au duc de Berry au lieu de la Normandie, & à accompagner le duc dans le pays de Liege avec tel nombre de troupes qu'il souhaiteroit pour être témoin de la punition des malheureux Liégeois, à l'alliance desquels on fit renoncer le roi, avec serment d'observer ce traité sur le bras de saint Lo & sur le bois de la vraie croix qu'il faisoit porter avec lui. Les gardes du château furent levés, & on en donna aussi-tôt avis aux ducs de Bretagne & de Berry.

XLIII. Le roi n'en sort que par un accommodement avec le duc.

Dès le lendemain on se mit en marche pour l'expédition de Liege, & l'on arriva devant la ville; & comme les habitans toujours opiniâtres n'avoient de ressource que dans quelque coup extraordinaire, six cens des plus déterminés se glisserent dans un chemin creux pour attaquer les maisons où logeoient le roi & le duc, dans le dessein de les tuer, ou du moins de les faire prisonniers, pendant que le reste de la

AN. 1468.

bourgeoisie de Liege feroit une fausse attaque de l'autre côté. Mais comme ils voulurent forcer les logis d'Alençon & de Craon, qui couvroient ceux du roi & du duc, le bruit réveilla la garde du roi qui se mit en défense. Sa majesté qui venoit de se mettre au lit, se leva promptement & prit ses armes : le duc prit son casque & sa cuirasse & se défendit vaillamment avec douze ou quinze personnes seulement, jusqu'à ce qu'il fût secouru des siens. Cela fut cause que six cens hommes manquerent leur coup, & que s'ils fussent allés droit aux appartemens des deux princes, ils les auroient trouvés couchés tout habillés sur leurs lits, prenant un peu de repos pour l'assaut qu'on devoit donner à la ville de Liege indiqué au lendemain trentieme d'Octobre.

XLIV. Les deux princes courent risque d'être pris.

XLV. On donne un assaut à la ville de Liege, & le roi s'en retourne à Paris.

Mais avant cet assaut le duc fit dire au roi qu'il pouvoit, s'il vouloit se retirer à Namur pendant l'action, à quoi sa majesté répondit, qu'elle ne vouloit céder à personne sa part du péril. On attaqua donc les Liégeois un Dimanche, jour auquel ils ne s'y attendoient pas. Les Bourguignons monterent à l'assaut vers le midi, & entrerent dans la ville en criant : tue, tue, parcequ'ils ne trouvoient personne qui leur résistât. Une grande partie s'enfuit par-dessus le pont de Meuse dans les Ardennes, où plus de la moitié mourut de faim & de froid ; l'autre se sauva dans les églises, ou se cacha dans les maisons, & toute la ville fut abandonnée au pillage. La crainte obligeoit le roi à louer la conduite du duc de Bourgogne devant ses gens & en sa présence, mais quatre ou cinq jours après la prise de la ville il lui fit demander la permission de retourner à Paris pour faire enregistrer au parlement le traité de Peronne ; le duc ne put lui

refuser la liberté de s'en aller : mais il lui fit confirmer de nouveau ce traité auquel il fit ajouter que les seigneurs d'Urfé, de Lau & Poncet de la Riviere seroient rétablis dans leurs terres. A quoi le roi consentit avec beaucoup de peine. Le duc le conduisit environ une demi-lieue ; & après son départ on mit le feu à la ville de Liege, avec ordre de conserver les églises & les maisons des chanoines & des prêtres au nombre de trois cens, afin qu'on y pût toujours célébrer le service divin ; mais la plupart de ces églises avoient été auparavant pillées. Le duc fit noyer mille ou douze cens de ces malheureux qui avoient été pris dans les maisons. Pendant l'incendie de la ville, le duc s'étoit retiré à quatre lieues de-là du côté de Franchemont, & cependant on entendit le bruit, dit Comines, comme si l'on eût été sur les lieux. Il y avoit à Liege trente-deux paroisses, huit chapitres de chanoines, y compris la cathédrale, outre les monasteres tant de religieux que de religieuses ; plusieurs petites églises & hôpitaux, & plus de six-vingt mille ames.

AN. 1468.

XLVI. Le duc de Bourgogne fait mettre le feu à la ville de Liege.

Comin. liv. 3. ch. 14.

Malatesta seigneur de Rimini n'ayant point été compris dans le traité, par lequel le pape avoit rétabli l'union entre les princes d'Italie, Paul II. l'assiégea dans sa propre ville. Le saint pere n'avoit pour lui que les Vénitiens, & Malesta étoit soutenu par Ferdinand roi de Naples, Galéas duc de Milan, & par les Florentins. Le cardinal de Pavie blâme Ferdinand d'avoir pris ce parti, & l'accuse d'ingratitude, parceque Pie II. l'avoit souvent secouru, & qu'il n'avoit point épargné les biens de l'église pour sa défense. Paul II. ne l'avoit pas comblé de moindres faveurs. Il n'avoit point voulu écouter ses ennemis lorsqu'ils tâchoient de le décrier dans son esprit & de le détacher de lui ; il lui avoit remis tous

XLVII. Le pape fait la guerre à Robert Malatesta.

Papiensis, epist. 176. Idem comment. l. 4. & 5.

AN. 1468.

les cens qu'il devoit pour le royaume de Naples; il avoit pourvu d'évêchés & de bénéfices ceux qui étoient dans ses intérêts; enfin à sa priere il avoit accordé le chapeau de cardinal à l'archevêque de Naples qui étoit un Caraffe. Voici, selon le même cardinal de Pavie, ce qui obligea Ferdinand à garder avec le souverain pontife une semblable conduite, dans laquelle l'ambition & l'intérêt eurent beaucoup plus de part que la raison.

XLVIII. Cause des brouilleries entre Paul II. & Ferdinand roi de Naples.

Dans le tems que le prince de Souane favorisoit la maison d'Anjou contre Ferdinand, il fut attaqué par les troupes du pape, & n'en vint à un accommodement qu'à condition que sa principauté demeureroit à l'église, & ne seroit jamais comprise dans les états du roi de Naples, qui lui-même en convint. Ferdinand toutefois ayant chassé le duc de Calabre & recouvré tout le royaume, ne se ressouvint plus de la convention qu'il avoit faite, & demanda cette principauté au pape Paul II. Mais n'ayant pu persuader au saint pere de la lui remettre, il prit les armes & s'accommoda avec Robert Malatesta bâtard de Sigismond, qui s'étant d'abord assez adroitement insinué dans la faveur du pape après la mort de son pere, à qui l'on n'avoit accordé Rimini que pour un tems, avec une entiere dépendance de l'église Romaine, s'en rendit le maître absolu, en chassa sa belle-mere, & se mit sous la protection de Ferdinand qui fit lever le siege de cette ville aux troupes du pape; mais elles ne furent pas tellement défaites, que le siege n'eût pu être repris, si le capitaine des Vénitiens se fût un peu plus hâté avec le secours qu'il conduisoit, suivant plutôt les conseils de la république, que le courage de l'armée du pape, qui étoit commandée par Laurent évêque de Spolette.

XLIX. Ferdinand fait lever aux troupes du pape le siege de Rimini.

Le

AN. 1468.

Le saint pere pensa encore se brouiller cette année avec le roi de France, à l'occasion du cardinal Balue que sa majesté fit mettre en prison. Ce prince après son retour de Liege, affecta de paroître exact observateur du traité de Péronne, mais toujours inquiet sur l'union qui étoit entre son frere Charles de Berry & le duc de Bourgogne, il ne s'appliqua plus qu'à les détacher l'un de l'autre, & fit proposer à son frere un échange du gouvernement de Champagne & de Brie que le duc de Bourgogne l'avoit forcé d'accorder, pour le duché de Guyenne & le gouvernement de la Rochelle; ce qui étoit avantageux au prince. Le duc de Bourgogne lui remontra toutefois qu'en acceptant la Guyenne & se désistant de la Champagne voisine de la Bourgogne, il ne trouveroit ni sa sureté ni sa liberté, & qu'il se privoit d'une retraite assurée en cas qu'il se brouillât avec le roi. Ces conseils furent appuyés par le cardinal Balue, qui avoit d'autres intérêts pour empêcher l'union du roi avec le duc de Berry.

L. Louis XI. propose la Guyenne à son frere au lieu de la Champagne.

Comin. l. 2. ch. 15.

Cet homme que Louis XI. avoit tiré de la poussiere pour l'élever aux plus hautes dignités de l'église & de l'état, qu'il avoit comblé de biens, qu'il avoit fait évêque d'Evreux, ensuite d'Angers, abbé de Fécamp, de S. Jean d'Angeli & de S. Thierri, à qui il avoit procuré le chapeau de cardinal, & qu'il avoit enfin choisi pour son premier ministre, fut cependant celui qui le trahit, & le traversa dans tous ses desseins à l'occasion de l'affaire dont nous parlons ici. Il connoissoit que le roi avoit le défaut ordinaire à la plûpart des princes, de n'être que médiocrement sensible à l'amitié; & il en tira cette conséquence, dangereuse à la vérité, mais assez bien fondée; qu'il ne seroit dans les bonnes graces de sa ma-

AN. 1468.

jesté, du moins aussi avant qu'il y étoit, que pendant qu'elle le croiroit utile, & que sa faveur diminueroit à proportion qu'on auroit moins affaire de lui. Ainsi pour se rendre également nécessaire par la continuation de la mésintelligence entre les princes, il crut qu'il devoit augmenter leur inimitié contre le roi, en donnant aux ducs de Berry, de Bourgogne & de Bretagne tant de soupçons si plausibles, que de quelque précaution qu'ils usassent en traitant avec le roi de France, ils seroient infailliblement trompés.

LI. Le cardinal Balue travaille à désunir les deux princes.

Ce fut sur cette maxime qu'il avoit embrouillé toutes les négociations passées, qu'il avoit conseillé à sa majesté l'entrevue de Péronne contre l'avis du conseil; & comme il ne connoissoit que trop l'adresse du roi & la foiblesse du duc de Berry, dont le confident Lescun étoit gagné par la promesse du comte de Cominges; il ne douta pas que si les deux freres conféroient ensemble, le roi ne disposât à son gré du duc de Berry, & que délivré de cet ennemi, il ne rangeât les ducs de Bourgogne & de Bretagne à la raison, parceque la noblesse des autres provinces refuseroit de se joindre à eux, dès qu'elle ne verroit plus à leur tête l'héritier présomptif de la couronne de France; il prit le parti d'empêcher le roi de s'unir au duc de Berry, & d'exciter le duc de Bourgogne à recommencer la guerre. Il ne choisit qu'un homme pour aller de sa part vers les deux ducs, il l'instruisit à fond de ce qu'il devoit négocier; il lui donna des lettres écrites de sa propre main & sans chiffre; son émissaire eut ordre de s'adresser d'abord au duc de Berry, comme au plus facile, & lui recommander surtout le secret.

Sa lettre à ce duc, contenoit que le dessein du roi étoit de lui donner la Guyenne au lieu

de la Champagne, mais qu'il prît bien garde d'accepter cet échange, quelqu'avantageux qu'il lui parût, parceque sa majesté ne tendoit qu'à le séparer par-là des ducs de Bourgogne & de Bretagne ses plus fideles amis, & qu'à les opprimer ensuite tous trois avec d'autant plus de facilité, qu'il leur seroit désormais impossible de se donner du secours l'un à l'autre. Dans la lettre au duc de Bourgogne, il lui donnoit avis de l'entrevue prochaine du roi & du duc de Berry, qu'il n'y avoit pas lieu d'empêcher; que les deux freres se réconcilieroient infailliblement pour fondre ensuite sur lui duc de Bourgogne; que sa majesté ne paroissoit empressée pour s'accommoder avec les ducs de Berry & de Bretagne, qu'afin de ne rien laisser derriere elle qui s'opposât à sa vengeance. L'émissaire partit avec ces dépêches, mais il fut arrêté sur les frontieres de Bretagne; on le fouilla, on lui trouva des lettres qu'il portoit, & on les envoya au roi, qui par-là fut persuadé de la perfidie du cardinal, qu'il croyoit le plus fidele de ses sujets. Cependant Louis XI. dissimula cette injure jusqu'à ce qu'il eût communiqué ces lettres au duc de Berry, afin de le convaincre par ses propres yeux, que ceux qui travailloient à les mettre mal ensemble, étoient autant les ennemis de l'un que de l'autre.

AN. 1468.

LII. Ses lettr[es] aux ducs [de] Berry & d[e] Bourgogne.

L'entrevue du roi & du duc de Berry se fit sur la petite riviere qui sépare l'Anjou d'avec la Bretagne, où l'on avoit exprès bâti un pont. Le duc se mit à genoux, sa majesté lui commanda de se lever, & lui donna sa main à baiser. Ensuite elle renvoya ses gens & ne retint que douze personnes de robes pour assister à la conversation. Le roi donna avis au duc de la politique maligne du cardinal, & ajouta

LIII. Entrevue du roi & du duc de Berry.

AN. 1468.

qu'il avoit dans sa poche des preuves de ce qu'il disoit ; il en tira les lettres ; il les fit lire au duc, & le pria d'observer que ce cardinal, dans la premiere lettre, se déclaroit son meilleur ami, & parloit dans la seconde comme son plus mortel ennemi. Quelques historiens rapportent que le duc se voyant ainsi trompé versa des larmes, & se jetta une seconde fois aux genoux du roi, qui le fit aussi-tôt relever. Les deux freres s'embrasserent avec de grands témoignages d'amitié ; & le roi exhorta fort le duc de venir à la cour reprendre son rang. Ainsi finit l'entrevue, & les deux princes se séparerent.

LIV. Le cardinal Balue est arrêté prisonnier avec l'évêque de Verdun.

Papiensis, comm. l. 7.

Le crime du cardinal Balue avoit trop éclaté pour ne pas être sévérement puni. Le roi le fit arrêter avec Guillaume d'Haraucourt évêque de Verdun, qui agissoit de concert avec Balue. Il envoya celui-ci prisonnier à Montbason, & l'évêque à la Bastille. Le cardinal subit l'interrogatoire ; il avoua la plûpart des crimes dont on l'accusoit, il reconnut qu'il avoit écrit les lettres interceptées ; que le chagrin de voir diminuer son crédit, l'avoit porté à trahir le roi, & à faire ensorte que le duc de Bourgogne fût toujours redoutable au roi & en mauvaise intelligence avec lui ; que c'étoit lui qui avoit déterminé sa majesté à aller à Péronne, dans l'espérance que cette entrevue augmenteroit la haine mutuelle de ces deux princes ; qu'il étoit l'auteur du honteux traité qu'on y avoit fait ; qu'il avoit conseillé au duc de Bourgogne de contraindre le roi à le suivre dans le pays de Liege, & à être témoin de la ruine des Liégeois qui lui avoient toujours été parfaitement dévoués. Le roi voyant qu'il y en avoit plus qu'il ne falloit pour perdre ce cardinal, en observant toutes les formalités de justice, choisit deux avocats du parlement

qu'il envoya à Rome, pour demander au souverain pontife qu'il nommât des commissaires en France, afin d'y faire le procès au coupable. AN. 1469.

LV.
Le roi demande au pape des commissaires pour lui faire son procès.

Les raisons du roi ne pouvoient être plus précises : il représentoit que si l'on conduisoit le criminel à Rome, l'escorte qu'on lui donneroit, quelque forte qu'elle fût, n'empêcheroit pas les peuples des provinces de France par où il passeroit, de le mettre en pieces, parcequ'ils le regardoient comme l'auteur de la guerre civile. Mais il y avoit trop peu de tems que Paul II. avoit augmenté les privileges des cardinaux, pour y donner atteinte dans le point le plus important & le plus propre à faire naître aux favoris des grands princes le desir de parvenir à cette dignité, qui consistoit à ne point être jugés que par les autres cardinaux leurs collegues assemblés en plein consistoire. Sa sainteté pensoit au contraire à faire observer ces privileges dans toute leur étendue ; & comme l'expédient le plus court pour en venir à bout, étoit de commencer par la France, parcequ'il n'y auroit apparemment aucun prince dans la communion de l'église qui osât s'en dispenser, après que le roi très-chrétien s'y seroit soumis ; la réponse du pape, après plusieurs consistoires, ne fut pas favorable aux desseins du roi.

LVI.
Réponse du pape au roi sur cette affaire.

Il manda à Louis XI. qu'à sa priere, & pour lui faire plaisir, il vouloit bien choisir à Rome des commissaires & les envoyer à Avignon, avec pouvoir de travailler au procès du cardinal Balue & de l'évêque de Verdun. Si la ville d'Avignon n'agrée point à votre majesté, je nommerai trois villes épiscopales en France, sujettes à leurs évêques, tant pour la jurisdiction temporelle que pour la spirituelle, & votre

AN. 1469. majésté en choisira une, & se chargera d'y faire conduire les coupables, & de les y laisser tant que durera le procès. Le pape demandoit aussi au roi, qu'ils eussent tout pouvoir d'agir & de faire agir pour leur défense. Que les commissaires instruiroient le procès jusqu'à sentence définitive exclusivement. Qu'ils envérroient aussi-tôt à Rome les pieces cachetées, qui seroient examinées en plein consistoire devant sa sainteté avec toute l'attention & l'exactitude nécessaires, & que la sentence définitive y seroit dressée. Qu'on l'envérroit aux commissaires pour la prononcer dans les propres termes qu'elle seroit conçue, & que le roi donneroit sa parole de la faire exécuter telle qu'elle seroit, sans y rien ajouter, diminuer ni changer, & sans qu'on prétendît en France avoir droit de l'interprêter autrement qu'elle seroit exprimée.

LVII. Le roi ne se rend point aux raisons du pape, & laisse les coupables en prison.

Mém. de Comin. l. 6. c. 12.

Le roi pénétroit assez le dessein de la cour de Rome; mais ne voulant ni la satisfaire ni l'irriter, il choisit entre ces deux extrémités qui lui paroissoient également fâcheuses, un milieu qui consistoit à suspendre son ressentiment & le cours du procès, & à punir cependant les coupables par les incommodités d'une très-longue & très-rigoureuse prison. Le cardinal Balue y fut durant 11 ans, & l'évêque de Verdun 14 ou 15 ans. Comines rapporte que ce prélat ayant persuadé au roi de faire faire des cages de fer pour renfermer ceux qui l'auroient offensé, il y fut mis le premier & y demeura tout le tems de sa prison, puni par un juste jugement du même supplice qu'il avoit inventé pour les autres; comme il étoit arrivé à Perillus, qui fut mis le premier dans le taureau d'airain qu'il avoit fait fabriquer par ordre du tyran Phalaris.

Louis XI. ainsi délivré de ces traîtres, ne pensa plus qu'à consommer l'affaire avec le duc de Berry pour l'échange de la Champagne & de la Brie avec la Guyenne. Ce duc y étoit déja disposé par la négociation du seigneur de Lescun, bâtard d'Armagnac, qui possédoit toute sa confiance. Le duc de Bourbon alla à la Rochelle, où le duc de Berry s'étoit rendu; & ce fut là où l'on conclut & confirma entierement le traité. Le duc vint ensuite trouver le roi aux Montils proche de Tours, où sa majesté ratifia le même traité par serment sur le bras de saint Lo d'Angers. Il ne faisoit ce serment qu'à la derniere nécessité, parcequ'il s'étoit imaginé que celui qui ne tiendroit pas sa promesse après avoir juré sur cette relique, mourroit dans l'année; à quoi il ne vouloit pas s'exposer, étant fort attaché à la vie, & craignant extraordinairement la mort. Le *Te Deum* fut chanté en actions de graces d'une paix si long-tems désirée. Depuis ce tems-là Charles de Berry ne fut plus appellé que duc de Guyenne; il en fit hommage au roi, selon la coutume, & quitta la Bretagne pour venir en France, où il fut reçu avec beaucoup de joie & de magnificence. Ce qui chagrina fort le duc de Bourgogne.

AN. 1469.

LVIII. Le duc de Berry accepte la Guyenne en échange de la Champagne & de la Brie.

Il restoit encore le duc de Bretagne que Louis XI. vouloit retirer de l'alliance de ce dernier duc, afin que n'ayant affaire qu'à un seul, il pût plus aisément le réduire. Mais comme François II. duc de Bretagne, étoit toujours en garde contre toutes les avances qu'on lui faisoit du côté de la cour de France dont il se défioit beaucoup, il n'étoit pas aisé de le faire changer de sentiment. L'artifice dont se servit le roi, fut de lui envoyer pour marque de son amitié, le collier de l'ordre de saint Michel, que ce

LIX. Le roi entreprend de détacher le duc de Bretagne du duc de Bourgogne.

prince venoit d'instituer à Amboise le premier d'Août. Il lui députa pour cet effet le sieur de Lescun, qui le lui présenta avec beaucoup de cérémonie. Mais le duc ne l'accepta pas; il s'excusa sur ce qu'il y avoit dans ce nouvel ordre divers statuts qui ne pouvoient pas s'accommoder avec sa dignité, ses prérogatives & ses droits. On crut même qu'il avoit déja reçu l'ordre de la Toison d'or du duc de Bourgogne, qui avoit pris celui de la Jarretiere, avec lequel il parut à Gand, & le porta jusqu'à la mort. Ce refus fit connoître au roi qu'il y avoit d'étroites liaisons entre les ducs de Bourgogne & de Bretagne; il conjectura qu'il pouvoit bien y avoir une ligue secrete entr'eux & le roi d'Angleterre. C'est ce qui lui fit prendre des mesures pour en prévenir les suites, & ce qui le détermina à déclarer la guerre au duc de Bretagne l'année suivante.

AN. 1469.

LX.
Institution de l'ordre de S. Michel par Louis XI.

Favin, l. 3. du théâtre d'honneur & de chevalerie. Pierre Matthieu, hist. de Louis XI. Nic. Gilles, in annal.

Il n'est pas aisé de rapporter la vraie cause de l'institution de l'ordre de S. Michel par Louis XI. Ce qu'il y a de plus vraisemblable, est qu'il voulut suivre l'exemple de son oncle maternel René d'Anjou, roi de Sicile, qui avoit institué l'ordre du Croissant; & que comme le roi aimoit la dépense dans les actions de cérémonie, quoiqu'il l'évitât par-tout ailleurs, il se proposa d'enchérir sur son oncle. Il assembla donc le premier d'Août de cette année dans le château d'Amboise ceux qu'il avoit choisis, & les créa chevaliers sous l'invocation de saint Michel, qui avoit été reconnu pour protecteur de la monarchie Françoise. Le collier qui leur fut donné étoit d'or, à coquilles entrelassées d'un double las, & assises sur des chaînettes ou mailles d'or : on avoit attaché au milieu de ce collier une médaille où la figure de S. Michel

étoit gravée. L'habit des chevaliers étoit pour l'ordinaire un manteau de toile d'argent traînant à terre, & en certaines rencontres, de damas blanc, bordé de coquilles semées en las, avec une bordure fourée d'hermines, & un chaperon de velours cramoisi à longue cornette. Pour ce qui regardoit l'habit du chef de l'ordre, il étoit d'écarlatte. Le serment que les chevaliers faisoient, étoit principalement de soutenir de tout leur pouvoir la dignité & les droits de la couronne, l'autorité du roi, & celle de ses successeurs envers tous & contre tous.

AN. 1469

LXI. Statuts & noms des premiers chevaliers de cet ordre.

Favin, l. 3. *ibid.*

Le roi n'établit alors que quatre officiers de cet ordre, qui furent un chancelier, un greffier, un trésorier & un héraut d'armes; mais il y ajouta depuis un prévôt & un maître des cérémonies. Les principaux privileges de ces chevaliers consistoient à ne pouvoir être dégradés que dans le cas d'hérésie, de trahison ou de fuite dans un jour de bataille. Le nombre en fut d'abord limité à 36, pour deux raisons; l'une, qu'il n'y avoit point alors auprès de Louis XI. plus de courtisans qu'il voulût gratifier; l'autre, pour rendre cet ordre d'autant plus considérable, qu'il seroit conféré à moins de seigneurs. Le roi néanmoins à la premiere cérémonie qui s'en fit, ne donna le collier qu'à quinze des principaux de son royaume, & réserva les autres places pour des personnes absentes qu'il n'avoit pu mander des provinces de France ou des cours étrangeres, sans préjudicier à ses intérêts, ou pour attirer à son parti les vassaux de ses voisins; c'est un exemple que le roi d'Angleterre & le duc de Bourgogne lui donnoient, le premier tenant cette conduite à l'égard de ceux à qui il donnoit l'ordre de la Jarretiere, & le second pour

AN. 1469. ceux qui entroient dans l'ordre de la Toison. Les 15 que le roi nomma dans sa premiere promotion, furent Charles son frere duc de Guyenne, Jean duc de Bourbon, Louis de Luxembourg comte de S. Pol & connétable, André de Laval, qu'on nommoit le maréchal de Loheac, Jean de Beuil comte de Sancerre, Louis de Beaumont, Louis d'Etouteville, Louis de Laval, Louis bâtard de Bourbon, Antoine de Chabannes comte de Dammartin, Jean bâtard d'Armagnac, George de la Trimouille, Gilbert de Chabannes, Charles de Crussol, & Tannegui du Châtel gouverneur du Roussillon. Jamais le nombre de 36 ne fut rempli du regne de Louis XI. Ses ennemis répandoient que par le moyen de ce collier, il vouloit avoir sous sa main tous les grands du royaume, quand ils viendroient au chapitre,

LXII.
Les Bohémiens catholiques déclarent Matthias roi de Bohême

Bonfin. 4. decad. 1; Cromer, l. 27. Du Brav. l. 30.

Matthias roi de Hongrie, ayant enfin accepté la couronne de Bohême qu'on lui offroit depuis long-tems, les Bohémiens catholiques l'en déclarerent roi solemnellement, & les Moraves en même tems le déclarerent duc de Moravie. Cette double déclaration se fit à Olmults dès le mois de Février de cette année. Ceux de Breslaw le reconnurent aussi prince de Silésie; ce qui ne plût pas à l'empereur Frédéric, qui connoissoit l'esprit remuant de Matthias, & qui craignoit qu'il n'abusât de l'autorité qu'on lui donnoit. Pogebrac, que le saint siege avoit cru pouvoir déposer, se vit en peu de tems abandonné des catholiques, & son autorité fut presque réduite à rien. Matthias se saisit de Victorin, fils de ce prince, & le fit mettre en prison, où il souffrit beaucoup de la faim & du froid.

Comme l'empereur n'aimoit point Matthias, il sollicita Pogebrac & les Bohémiens qui n'é-

toient pas de son parti, à faire encore de nouvelles instances à Casimir, roi de Pologne, pour accepter la couronne de Bohême. Pogebrac y envoya des ambassadeurs; Casimir les reçut bien, il remercia leur prince de l'offre qu'on lui faisoit, mais il souffrit qu'on nommât Uladislas son fils aîné pour successeur de Pogebrac. Il en témoigna même sa joie; mais il se trouva contredit par la plus grande partie du conseil de Pologne. Les évêques sur-tout en témoignerent leur indignation, & trouverent mauvais que le roi eût reçu des ambassadeurs hérétiques. Ils voulurent même faire cesser le service divin dans leurs églises à cause d'eux. Ils en demeurerent à la menace; mais le chapitre de Cracovie le fit cesser entierement tant que ces ambassadeurs demeurerent dans la ville. Le pape soupçonnoit aussi Casimir d'être porté pour la religion de Pogebrac, & peut-être d'en avoir tous les sentimens. Mais ce prince tâcha de se justifier, & soutint même au pape qu'il n'avoit agi dans toute cette affaire que par ses ordres. Uladislas fut néanmoins roi de Bohême après Pogebrac.

AN. 14[illegible]

LXIII. Uladislas de Casimir nommé a[u] royaume d[e] Bohême.

Mahomet II. irrité de ce que le général de la flotte Vénitienne avoit ruiné depuis peu le bourg d'Alene en Thrace qui étoit un très-bon port de mer pour les Turcs, & tout occupé de la vengeance qu'il en vouloit tirer, fit cette année un vœu de ne point dormir, ni faire bonne chere, ni jouir d'aucun plaisir, ni de tourner son visage vers l'occident, jusqu'à ce qu'il eût abattu & foulé aux pieds de son cheval ceux qui adoroient le Christ, & qu'il eût exterminé, disoit-il, toute leur impiété sur la terre depuis l'orient jusqu'à l'occident, à la louange du vrai Dieu de Sabaoth & du grand prophete Mahomet. Ce vœu est daté de la vingt-cinquieme année de

LXIV. Mahome[t] fait un v[œu] d'extermi[ner] tous les c[hré]tiens.

Papien. comment. 7.

AN. 1469.

l'empire de ce sultan, à compter depuis le tems que son pere le lui avoit cédé la premiere fois. Les Vénitiens firent part au pape d'une copie de ce vœu traduit en Italien après l'avoir reçu de Raguse. On verra bien-tôt ce qu'il produisit.

LXV. Le comte de Warvick revient en Angleterre, & enleve Edouard.

Les troubles d'Angleterre continuoient toujours. Le comte de Warvick qui étoit en France, informé des avantages de son parti, vint à Calais dont il confia le gouvernement à un certain Vaucler gentilhomme gascon, & repassa en Angleterre avec le duc de Clarence son gendre. Ils joignirent à Warvick l'armée qui venoit de vaincre, & l'ayant grossie de beaucoup de troupes qu'ils avoient fait lever en leur nom, ils marcherent au-devant d'Edouard, qui venoit en personne pour les combattre. On étoit prêt d'en venir aux mains, lorsque quelques personnes zélées parlerent de paix. Le roi la souhaitoit, & le comte fit semblant de la vouloir, de sorte qu'elle parut si proche de sa conclusion, qu'Edouard se relâchant de la discipline & n'étant point sur ses gardes, procura au comte qui le faisoit observer avec soin, l'occasion de le surprendre pendant la nuit, & de l'aller enlever dans son camp.

LXVI. Le roi Edouard se sauve de sa prison.

Polyd. Virg. hist. Angl. l. 24.

Un coup si hardi auroit terminé la guerre, & rétabli Henri sur le trône, si Edouard n'eût pas eu l'adresse de se sauver de sa prison. Il sçut si bien gagner l'archevêque d'Yorck en la garde duquel il étoit dans le château de Medelan, que le prélat lui permit d'aller à la chasse autour du château avec un petit nombre de gardes. Il avertit secrétement ses amis de la facilité qu'ils auroient à le tirer de prison & à l'enlever, pourvu qu'ils voulussent l'entreprendre. Guillaume Stanley & Thomas Borogh concerterent si adroitement l'entreprise, qu'ils se trouverent avec une

troupe de gens d'élite aux environs de Medelan, fans que perfonne du château s'en apperçût. Ainfi le prince en étant forti avec fes gardes ordinaires, fut enlevé fans que ceux qui l'accompagnoient fe miffent en devoir de s'y oppofer. L'année fuivante il remonta fur le trône, & battit le comte de Warvick, qui croyant qu'Edouard étoit fûrement gardé, s'avança vers Londres pour tirer Henri de fa prifon & le rétablir. En chemin il apprit l'évafion de fon prifonnier, & fut fort déconcerté de cette nouvelle, dans la néceffité où il fe trouvoit de recommencer la guerre avec plus de rifque qu'auparavant. Edouard, après le recouvrement de fa liberté, fe rendit à Londres où il fut très-bien reçu. L'on parla de paix, il y eut une fufpenfion d'armes, & même une entrevue des princes ligués & du roi dans le palais de Weftminfter. On fe fit de piquans reproches de part & d'autre, & la guerre recommença avec plus de violence. AN. 1469

LXVII. On leve des armées de part & d'autre & le comte de Warvick est battu.

Le comte de Warvick & le duc de Clarence fe retirerent à Lincolne, & y leverent des troupes dont ils donnerent le commandement à Robert Weles, pendant qu'ils iroient animer leurs amis à prendre les armes. Edouard ne leur en donna pas le tems, il fit trancher la tête au pere de Weles & à un autre de fes parens. Les deux armées fe trouverent en préfence près de Stafford. Weles fut battu, pris, & eut auffi la tête tranchée comme un fujet rebelle à fon roi. Ce qui déconcerta tellement les affaires du comte de Warvick, qu'il fut obligé de fe retirer à Calais, & paffer de-là en France ave le duc de Clarence pour y folliciter du fecours. Vaucler, qui commandoit à Calais, fit tirer le canon fur le vaiffeau du comte; mais quelque tems après, il excufa fa conduite par un envoyé

An. 1469.

ſecret, qui dit au comte, que le tems viendroit où il apprendroit qu'il n'avoit pas oublié ſes bienfaits, qu'il avoit bien voulu paroître ingrat pour le ſervir plus ſûrement; que s'il fut entré dans la ville, il étoit infailliblement perdu; qu'il allât en France chercher des ſecours qui puiſſent rétablir ſes affaires.

LXVIII. Le comte de Warvick vient en France & fait alliance avec Louis XI.

Polyd. Virg. hiſt. Anglic. l. 24.

Le comte fut content de ces excuſes, il remit à la voile & vint trouver le roi Louis XI. à Amboiſe, où il fut bien reçu. Marguerite d'Anjou, qui depuis long-tems étoit en France pour rétablir les affaires de Henri ſon époux, ſe rendit auſſi-tôt à Amboiſe & y mena ſon fils. La préſence du comte fléchit le roi, juſqu'alors inflexible. La reine d'Angleterre en ſçut profiter, la fille de Warvick fut mariée au prince de Galles, l'on dreſſa enſuite les projets de la délivrance du roi Henri, & ſa majeſté très-chrétienne entra dans tous leurs deſſeins, & promit de les appuyer.

Mem. de Comin. l. 3. ch. 5.

LXIX. Le comte de Warvick repaſſe en Angleterre.

Tout étant prêt, le comte de Warvick ne penſa plus qu'à ſon départ; mais la difficulté étoit de paſſer au travers la flotte du duc de Bourgogne, qui l'attendoit pour le combattre; malgré ces obſtacles il mit à la voile au Havre de Grace, conduit par le bâtard de Bourbon amiral de France, & il eut le bonheur d'apprendre que la flotte Bourguignone avoit été battue d'une ſi grande tempête, qu'une partie des vaiſſeaux avoit péri, & l'autre avoit été diſperſée. Ce qui fut cauſe que le comte alla ſûrement débarquer à Darmouth avec ſes troupes, ſans qu'on s'opposât à ſa deſcente. Il ne fut pas plutôt ſorti de ſon vaiſſeau, qu'il lui vint des officiers & des ſoldats de toutes parts, ce qui lui fit une armée conſidérable de plus de ſoixante mille hommes, avec laquelle il ſe mit en

marche pour aller chercher Edouard & le combattre. Celui-ci ne laissa pas d'assembler des troupes plus nombreuses aux environs de Nottingham, d'où il vint camper proche de Linnes, place assez forte sur le rivage de la mer. Warvick qui l'avoit suivi, vint aussi camper à trois lieues de lui, faisant crier partout, vive le roi Henri. Edouard entendant ces cris, & apprenant que le marquis de Montaigu en qui il s'étoit fié jusques-là, étoit des premiers à souhaiter le retour de Henri, tout lui parut si désespéré, qu'il prit le parti de passer la mer. AN. 146

LXX. Edouard tr vaille à gagn le duc de Cl rence son fr re.

Mem. d Comin. l. 3 ch. 5.

Ce parti tendoit à lui faire aller chercher du secours chez les étrangers; mais Comines ajoute, que ce qui l'y détermina, fut le dessein de gagner le duc de Clarence, & de le détacher du comte de Warvick dont il étoit gendre. Le duc y étoit déja disposé; il ne s'agissoit que de ménager son rétablissement, & le même auteur dit qu'une demoiselle, domestique de la duchesse de Clarence, qui étoit demeurée en Angleterre, lorsque sa maîtresse en partit, fut gagnée par Edouard, & envoyée en France, sous prétexte d'y aller joindre la duchesse. Vaucler trompé, la laissa passer à Calais. La demoiselle vit le duc de Clarence, lui parla fortement sur ses intérêts, & se servit de raisons si plausibles, qu'il y donna les mains; la réconciliation se fit avec tant d'adresse, que ni le politique Louis XI. ni l'habile reine Marguerite, ni le comte, tout pénétrant qu'il étoit, ne s'apperçurent de rien. La réconciliation ainsi ménagée, Edouard partit d'Angleterre, s'embarqua avec le duc de Glocester son frere & quelques amis, avec six cens soldats d'escorte. Etant en pleine mer, il fut découvert par les Ostrelins,

AN. 1469.

(c'est le nom que Comines donne à certains pirates qui étoient les ennemis déclarés des Anglois.) Ils ne l'eurent pas plutôt apperçu qu'ils vinrent à lui à toutes voiles avec huit gros vaisseaux. Edouard fut obligé de fuir, & arriva en Hollande avant qu'ils eussent pu le joindre. Mais la mer étant basse, il ne put entrer dans le port, ce qui donna lieu aux Ostrelins de s'approcher & de jetter l'ancre assez près de lui, dans le dessein de le joindre à la marée prochaine. Il tomboit entre leurs mains, si le seigneur de Grutuse, gouverneur pour le duc de Bourgogne en Hollande, n'eût défendu à ces pirates de lui faire aucun mal. Il alla trouver le roi dans son vaisseau, donna plusieurs habits à ceux de sa suite qui étoient presque nuds, & défraya Edouard jusqu'à la Haye où il le conduisit.

LXXI. Il arrive à Haye en ollande.

Mém. de omin. ut pr.

Un si bon accueil fit espérer à ce roi malheureux quelque changement de fortune, mais il n'étoit pas encore tems; il apprit au contraire, que la ville de Calais s'étoit déclarée pour Henri, que Vaucler lui avoit manqué de parole, & même que le duc de Bourgogne étoit assez embarrassé de le voir dans ses états, quoiqu'il fût son beau-frere, ayant déja la guerre avec la France, & ne voulant pas s'attirer les forces d'Angleterre; ce qu'il ne pouvoit toutefois éviter, en protégeant contre Henri celui qui venoit d'être chassé du royaume. Le duc étoit si peu disposé à s'embarrasser dans ces affaires, qu'il cherchoit à appaiser le comte de Warvick, dans la crainte qu'il ne portât ses armes en Flandres, après avoir pacifié l'Angleterre & rétabli Henri sur le trône; ce qui étoit déja bien avancé; l'absence d'Edouard ayant fait changer de face aux affaires. En effet, tout céda alors au

comte de Warvick, il mena son armée à Londres, il y tira de prison le roi Henri, le conduisit à l'évêché, où quelques jours après il l'alla prendre pour le mener à la cathédrale, revêtu des habits royaux, & précédé de presque tous les grands du royaume. Cette cérémonie se fit le treizieme d'Octobre de cette année 1470, & fut suivie de la convocation d'un Parlement, dans lequel Edouard fut déclaré traître & usurpateur de la couronne, ses biens confisqués, les édits rendus en son nom annullés, la royauté confirmée à Henri & à tous ses descendans mâles, & à leur défaut au duc de Clarence qui fut déclaré gouverneur du royaume, conjointement avec le comte de Warvick son beau-pere, parcequ'on n'étoit pas encore informé de la désertion qu'il méditoit : enfin tous les partisans d'Edouard furent déclarés criminels & dignes de mort. La reine, épouse d'Edouard, s'étoit retirée dans Westminster où elle mit au monde son fils aîné, auquel on donna le nom de son pere, & qui devint la malheureuse victime de l'ambition des Lancastres.

AN. 1470.

LXXII.
Le comte de Warvick rétablit le roi Henri sur le trône.

Polyd. Virg. hist. Anglic. l. 24.

Matthias irrité contre le roi de Pologne de ce qu'il avoit souffert qu'on nommât son fils Uladislas pour succéder à Pogebrac, & regardant cela comme un affront qu'il lui faisoit, s'en plaignit amérement au pape. Casimir de son côté sollicitoit le saint pere de confirmer l'élection de son fils ; mais il ne put l'obtenir. Paul II. lui envoya Alexandre évêque de Forli pour lui remontrer que Matthias ayant été choisi pour roi de Bohême, & le saint siege ayant d'ailleurs de grandes obligations à ce prince, il ne pouvoit rien faire à son préjudice. Il l'exhortoit même à prendre les armes contre Pogebrac. Dans le même tems Casimir reçut des

LXXIII.
Le pape refuse de confirmer le fils du roi de Pologne roi de Bohême.

Cromer, l. 27. Dubrav. l. 30.

AN. 1470. ambassadeurs de Frédéric, qui se plaignoit que Matthias avoit voulu faire soulever les peuples d'Autriche contre lui pendant son séjour en Italie. Ces ambassadeurs n'oublierent rien pour persuader au roi de Pologne qu'il étoit de son intérêt de soutenir ses droits sur la Bohême, & l'assurerent qu'il seroit maintenu dans la possession de ce royaume. Casimir, flatté de cette espérance, exhorta les Bohémiens qui étoient dans le parti de Matthias, à se réconcilier avec Pogebrac. Il le fit dans des conjectures assez avantageuses. Le roi de Hongrie venoit d'être battu par George, & avoit été obligé de se réfugier honteusement dans les montagnes de la Bohême. Casimir, pour montrer qu'il ne prenoit pas le parti de Pogebrac à cause de sa religion, comme on l'en avoit accusé, exhortoit en même tems ce prince à embrasser la vraie religion, & à se soumettre à l'église & au saint siege; & peut-être que George l'eût fait, si Roquesane ne l'en eût pas détourné.

LXXIV. Le pape réduit le jubilé à tous les vingt-cinq ans.

Extat bulla t.1. Paul. II. constit. 7.

Le pape croyant le jubilé fort utile aux fideles qui le regarderoient comme un supplément de la pénitence qu'ils ne pourroient accomplir, & qui feroient néanmoins de leur côté tout ce qui dépendroit d'eux pour satisfaire à la justice de Dieu, voulut abréger le tems où on accordoit ces indulgences. Boniface VIII. instituteur du jubilé, avoit premierement réglé ce tems pour le commencement de chaque siecle, c'est-à-dire, tous les cent ans. Clément VI. le réduisit à cinquante, & Urbain V. à trente trois. Paul II. voulut qu'il fût célébré dans la suite tous les vingt-cinq ans, à commencer l'an 1475 de ce siecle. Sa bulle est du 19 d'Avril 1470.

Le roi Louis XI. averti que Jean, comte d'Armagnac, qui s'étoit diffamé par le mariage

incestueux qu'il avoit contracté avec sa propre sœur, cabaloit encore avec le duc de Bourgogne contre l'état, ne fut pas fâché de trouver cette nouvelle occasion de le punir de ses anciens crimes. Il envoya le seigneur de Chabannes avec des troupes pour châtier ce rebelle. Le comte surpris, se sauva à Fontarabie, & abandonna ses états, qui furent saisis par le roi. On lui fit son procès, & il fut condamné à la mort par un arrêt du parlement. Il rentra depuis en possession de son comté à la faveur du duc de Guyenne ; mais ce ne fut que pour y périr malheureusement.

AN. 1470.

LXXV. On punit en France le comte d'Armagnac.

Louis XI. n'avoit pas oublié l'affaire de Péronne, & il auroit été bien aise de trouver l'occasion d'en tirer vengeance ; mais il ne pouvoit le faire sans déclarer la guerre au duc de Bourgogne, à laquelle il n'étoit pas d'humeur de s'engager. Il prit le parti de susciter une révolte générale de tous ses états, d'animer contre lui ses sujets qui n'étoient pas fort disposés en sa faveur ; & les gens qui composoient son conseil y donnerent les mains. Le connétable de saint Pol prit son tems pour lui remontrer qu'il étoit honteux à sa majesté de laisser plus long-tems à ce duc les villes sur la Somme ; qu'il étoit inutile de commencer par le duc de Bretagne, parceque l'autre auroit toujours le loisir de se préparer pour le secourir : qu'en tombant d'abord sur le duc de Bourgogne, il ne seroit pas impossible de l'accabler tout d'un coup, parcequ'il avoit licentié la meilleure partie de son armée ; que par-là le roi se rendroit aisément maître des Pays-Bas, où la noblesse étoit mécontente du gouvernement. Le duc de Guyenne sollicitoit aussi cette guerre, parceque le duc lui avoit refusé sa fille en mariage.

AN. 1470.

LXXVI. Louis XI. se détermine à faire la guerre au duc de Bourgogne.

Le roi se rendant à ces raisons, assembla les états de son royaume à Tours dans le mois de Mars & d'Avril. Il s'y plaignit du duc de Bourgogne, des usurpations qu'il faisoit sur les frontieres de Picardie, des liaisons qu'il avoit avec les ennemis de l'état, & de l'infraction des traités d'Arras & de Péronne. Les états entrerent dans les sentimens du roi; & on résolut que ce duc, comme vassal de la couronne, seroit ajourné à comparoître au parlement de Paris pour rendre raison de sa conduite. La chose fut exécutée par un huissier qui fut envoyé à Gand, & que le duc fit mettre en prison; mais qu'il relâcha peu de jours après. Et comme il vit à quoi tout cela tendoit, il assembla ses soldats. Le roi ne laissoit pas de l'amuser par de feintes négociations jusqu'au commencement de Décembre, que le bâtard Baudouin & le prince d'Orange quitterent le duc & passerent du côté de Louis XI. Le connétable commença par la surprise de Saint-Quentin, & le roi s'étant présenté aux portes d'Amiens, y fut introduit. Sa majesté ne fut pas si heureuse devant Abbeville, où Creve-cœur étoit entré avec un grand nombre de gendarmes Flamands. Mais le duc de Bourgogne, au lieu de profiter de ce petit avantage, demanda grace à ses ennemis.

LXXVII. Il se rend maître de S. Quentin & d'Amiens.

LXXVIII. Mort de Charles VIII. roi de Suede. Stenon lui succede.

Charles VIII. roi de Suede, étoit mort dès le mois de Mai précédent. Comme il sçavoit que Stenon devoit lui succéder, il le conjura de ne prendre ni la couronne, ni le titre de roi, parceque ce titre étoit odieux aux Gots & aux Suédois. Stenon l'observa avec soin, & on l'élut d'un commun consentement gouverneur de la principauté; il conserva cette charge durant trente ans, aimé de son peuple, des étrangers, & même de ses ennemis. Il défit dans le com-

mencement de son regne Christiern roi de Danemarck, qui n'osa plus l'attaquer dans la suite, laissant à ses héritiers à se débattre sur son droit à la couronne.

AN. 1470.

Krantz. 3. Dan. 35. & 3. Suec. 41.

LXXIX. Mahomet assiege & prend la capitale de l'isle de Negrepont.

Phranz. l. 3. c. 30. Petr. Justiniani, hist. Venet. l. 8. Ciacon. in Paul. II.

Mahomet II. voulant accomplir dans cette année le vœu qu'il avoit fait d'exterminer les chrétiens, équipa une puissante flotte de plus de cent galeres, & d'un plus grand nombre d'autres vaisseaux pour attaquer l'isle de Negrepont, la plus grande de toutes celles qui sont dans la mer Egée. Il en donna la conduite au grand visir Machmut, qui, en attendant l'armée de terre de plus de six vingt mille hommes, commandée par Mahomet lui-même, pilla Lemnos & prit Timbre. Enfin les armées de mer & de terre étant prêtes, Chalcis, ville capitale de l'isle fut assiégée. La nouvelle de ce siege étonna fort la république de Venise; elle envoya le plus grand nombre de galeres qui lui fut possible pour secourir les assiégés. Le pape ordonna des prieres publiques dans Rome, il alloit lui-même nuds pieds en procession portant l'image de la sainte Vierge. Mais Dieu ne jugea pas à propos d'exaucer les prieres des chrétiens. Après trente jours de siege, la ville fut prise & pillée, par la trahison de Thomas Liburne, natif de l'Illyrie, qui montra aux Turcs les endroits les plus foibles de la place, & par la lâcheté du commandant de la flotte Vénitienne, qui ayant pu rompre aisément le pont par où l'on passoit de la ville sur terre, & priver par-là Mahomet renfermé dans l'isle, de tout secours, aima mieux demeurer dans le repos, que de s'exposer à aucun danger; quoiqu'il fût sollicité par les capitaines des galeres, & que les assiégés de dessus les murailles lui demandassent instamment du secours.

AN. 1470.

LXXX.
Il abandonne la ville au pillage, & met tout à feu & à sang.

Chalcond, histoire des Turcs, l. 9. Phranz. loco sup. cit. Sabellic. in Enn ead. 6. in fin. 3. dec. 8.

Le sultan n'abandonna la place à la fureur du soldat, que pour se venger de la mort d'environ quatre mille Turcs qu'il avoit perdus dans ce siege. Paul Erise Vénitien étant sorti sur la parole du grand seigneur, de l'asyle où il s'étoit réfugié, fut néanmoins coupé par le milieu du corps; sa fille qui joignoit à une grande beauté, beaucoup de modestie & de chasteté, fut mise à mort pour n'avoir pas voulu consentir au désir de ce prince cruel. Enfin Mahomet, après avoir laissé une bonne garnison dans la ville, s'en retourna avec le reste de ses troupes & prit le chemin de Constantinople. Le commandant de la flotte Vénitienne fut envoyé à Venise lié & chargé de chaînes par Pierre Mocenigo son successeur, & on le bannit à perpétuité.

LXXXI.
Impiété d'Adolphe contre son pere duc de Gueldres.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 1. Ext. in mag. chron. Belg. papæ epist. ad eum scrip.

Adolphe fils unique d'Arnoul duc de Gueldres, ne pouvant supporter la longue vie de son pere, lui déclara la guerre. Cette action irrita tous les gens de bien, & les princes voisins s'entremirent pour les réconcilier. Ainsi on n'en vint pas aux effets alors. Mais cette réconciliation ne fut que feinte de la part d'Adolphe. Ce fils dénaturé & aveuglé par son ambition, se saisit de son pere pendant la nuit lorsqu'il s'y attendoit le moins, l'emmena tout nud fort loin, & l'enferma dans une étroite prison où il fut pendant six mois. Le duc de Cleves, oncle d'Adolphe, prit les armes pour remettre Arnoul en liberté; mais ne se sentant pas assez fort, il eut recours au pape & à l'empereur, qui en écrivirent vivement à Adolphe. Celui-ci se moquant & des prieres & des menaces, le duc de Bourgogne fut chargé de le réduire à la raison; il lui ordonna de comparoître devant lui avec son pere à Dourlens. Il fallut obéir, tous deux comparurent; le pere

irrité, tout infirme & chargé d'années qu'il étoit, appella son fils en duel. A quoi le duc de Bourgogne, qui favorisoit le fils, ne voulut pas consentir, n'ayant pas d'autre vue que de les accommoder & de les réconcilier ensemble. Philippe de Comines qui étoit en ce tems-là au duc de Bourgogne, fut chargé par ce duc de l'accommodement.

AN. 1470.

Mém. de Comin. l. 4. ibid.

Il offrit au fils le titre de gouverneur de Bourgogne, & lui dit que s'il le refusoit, il étoit chargé de lui proposer le pays de Gueldres avec tout le revenu, à l'exception d'une petite ville du Brabant appellé Grave, dont son pere jouiroit avec le revenu de trois mille florins, & autant de pension & le titre de duc. Adolphe répondit à Comines, qu'il aimeroit mieux avoir jetté son pere la tête la premiere dans un puits, & s'y jetter après, que de consentir à cet accommodement; qu'il y avoit quarante-quatre ans que son pere étoit duc, & qu'il étoit bien tems qu'il le fût à son tour; qu'il lui laisseroit volontiers trois mille florins par an, à condition qu'il n'entreroit jamais dans la Gueldre. Pendant que le duc de Bourgogne faisoit ainsi travailler à la réconciliation de ces deux princes, il apprit que Louis XI. venoit de se rendre maître d'Amiens. Le duc partit aussi-tôt de Dourlens, & alla à Hesdin. Adolphe ne crut pas devoir attendre son retour. Il se déguisa & prit la fuite. Son dessein étoit de se retirer dans son pays; mais il fut arrêté au passage de la riviere proche Namur, & mis en prison dans cette ville, où il demeura jusqu'à la mort du duc de Bourgogne, à laquelle les Gantois lui rendirent la liberté.

LXXXII. Mort du duc de Calabre.

Jean, duc de Calabre, fils de René d'Anjou, mourut dans cette année. Comme les Catalans l'avoient élu pour leur souverain, il avoit

AN. 1470.

labre fils de René d'Anjou.

eu permission de lever des troupes à ses dépens dans le comté d'Armagnac; il passa les Pyrénées, se joignit aux Catalans, vint se présenter devant Barcelonne qui lui ouvrit ses portes, battit les Arragonois auprès de Roses, assiégea deux fois Gironne, & s'en rendit maître au second siege, gagna une seconde bataille, & fortifié d'une nouvelle armée de quinze mille hommes levés dans le Roussillon & dans la Cerdaigne, il rentra dans la Catalogne qu'il avoit presque toute soumise, lorsque sur la fin de cette année 1470. il fut attaqué d'une fievre maligne à Barcelonne, dont il mourut à l'âge de quarante-cinq ans. C'étoit un prince à qui rien ne manqua que la fortune pour être un des plus grands hommes de son tems, sage, grand capitaine, victorieux en plusieurs batailles, mais toujours ou trahi ou abandonné, ou peu secouru. Cette mort rallentit beaucoup cette guerre, & y mit fin peu de tems après.

LXXXIII. Isabelle de Castille épouse Ferdinand fils du roi d'Arragon.

Mariana, hist. Hisp. l. 23. c. 13.

Dom Juan roi d'Arragon pour se venger du roi de Castille, négocia à son insçu le mariage de son fils Ferdinand avec Isabelle sœur de Henri, par le moyen de l'amirante son oncle & de l'archevêque de Tolede; & ils se marierent secrétement à Valladolid. Henri en ayant été informé, résolut, pour donner à son beau-frere un puissant concurrent, de marier sa fille Jeanne avec le duc de Guyenne frere de Louis XI. La proposition fut acceptée, mais ce fut sans effet, parceque ce duc mourut peu de tems après. Cet expédient ayant manqué au roi de Castille, il ne pensa plus qu'à se faire des créatures dans son royaume, & donna pour cet effet la maîtrise d'Alcantara au fils du comte de Placentia, à celui-ci le duché d'Arenulo qui étoit l'appanage de la princesse Isabelle;

belle ; & ayant érigé le comté d'Alve en duché, il donna à ce nouveau duc le marquisat de Garcia & de Berco. Il apprit dans ce même temps que la province de Guipilara & de Biscaye s'étoient divisées en deux partis ; il y envoya une armée sous le commandement du comte de Haro, qui appaisa ces troubles, & fit punir les coupables. AN. 140

LXXXIV. Les Maures font des incursions en Castille.

Le gouverneur de Malaga s'étant révolté contre Muley-Hassem, roi de Grenade, qui avoit succédé à son pere Ismaël, se mit sous la protection du roi de Castille, dont le roi Maure voulut se venger ; il entra dans la Castille, & y fit de grands ravages. D'un autre côté, les habitans de Jaën assassinerent dans l'église dom Miguel Lucas d'Oranco, connétable de Castille, leur gouverneur, pendant qu'il entendoit la messe, parcequ'il n'avoit pas voulu leur permettre de piller la synagogue des Juifs. Sur ces entrefaites la princesse Isabelle, épouse de Ferdinand d'Arragon, accoucha d'une fille, à qui l'on donna le même nom que portoit sa mere.

LXXXV. Le pape & le roi de Naples envoient des galeres aux Vénitiens.

Les Vénitiens ayant envoyé demander du secours au pape, & à Ferdinand roi de Naples, le saint pere leur envoya vingt galeres, & Ferdinand dix-sept, qui se joignirent à quarante-six que Pierre Mocenigo commandoit. Ce général avec ce nouveau secours, courut tout l'Archipel, & y fit de grands ravages ; il auroit fort inquiété les Turcs, si la mort du pape Paul II. qui arriva l'année suivante, n'eût arrêté tous ses progrès.

LXXXVI. Censure d'une proposition touchant la jurisdiction ecclésiastique.

Sur la fin du mois d'Août de cette année, la faculté de théologie de Paris condamna une proposition touchant la jurisdiction ecclésiastique : sçavoir, que les apôtres n'ont pas reçu leur puissance immédiatement de Jesus-Christ,

AN. 1470. mais de saint Pierre. Cette proposition avoit été avancée par Jean Meunier, de l'ordre des freres Prêcheurs, qui fit satisfaction, en déclarant qu'il ignoroit que la faculté eût déja condamné cette proposition en 1429. & qu'il se soumettoit à son jugement. Dans la même assemblée un docteur en théologie, de l'ordre des freres Mineurs, nommé Donat Dupuy, qui avoit obtenu du pape une exemption de demeurer dans son ordre, & qui étoit principal du college des Lombards, où il demeuroit, demanda à être reçu à professer, représentant qu'il n'étoit religieux que de nom, & faisant valoir les grands services qu'il avoit rendus dans le rétablissement de ce college. La faculté l'en remercia ; mais elle ne voulut point lui accorder sa demande, pour ne point préjudicier aux réglemens faits touchant le nombre des professeurs des ordres mendians.

Dupin, bibl. des auteurs, t. 12. p. 147.

LXXXVII. Proposition qui regarde les futurs contingens.

D'Argentré, collect. judicior. de novis erroribus, in-fol. p. 258.

Un nommé Pierre de Rive, ayant enseigné à Louvain que les propositions qui regardent le futur, comme celles-ci : Jesus-Christ viendra ; la résurrection des morts arrivera, n'avoient point de vérité propre, & que ceux qui les soutenoient vraies, tomboient dans l'erreur de ceux qui croient que tout arrive par nécessité : on se révolta contre cette doctrine. De Rive s'appuyoit sur cet autre raisonnement. Tout ce qui s'ensuit par une conséquence nécessaire, & qu'on ne peut empêcher, doit être regardé comme nécessaire. Henri Zoëmeren, & Jacques Schelwaert, qui tous deux avoient été tirés de l'université de Paris pour être aggrégés à celle de Louvain, l'accuserent d'erreur, & consulterent la faculté de théologie de Paris, qui répondit ainsi.

L'an 1470, le douzieme de Novembre, les théologiens de Louvain ont demandé aux

doĉteurs de la faculté de théologie de Paris, si les propositions énoncées dans le symbole, & concernant le futur, comme celles-ci : Jesus-Christ viendra pour juger les vivans & les morts : Il y aura une résurrection des morts. Sçavoir si on doit les regarder comme vraies, & si ceux qui enseignent & qui prêchent qu'elles sont véritables, peuvent être accusés de dire que tout arrive par nécessité. Après une mûre délibération, la faculté répond que toutes les propositions contenues dans le symbole sont très-vraies & très-certaines, d'une vérité irréfragable ; qu'il n'y a point de catholiques qui ne doivent les croire telles avec fermeté ; que ceux dont le devoir est de prêcher & d'enseigner, ne doivent pas avoir d'autres sentimens ; & que c'est une conséquence fausse de dire que ceux qui pensent ainsi, qui le prêchent, & qui le soutiennent, tombent dans l'erreur que tout arrive par nécessité. Ces théologiens de Louvain, non contens de cette décision, écrivirent à Rome, afin que l'affaire y fût consultée, & ce fut à cette occasion que le cardinal de saint Pierre-aux-liens, qui fut peu de temps après pape, sous le nom de Sixte IV, fit un traité des futurs contingens, dont Ciaconius fait mention dans ses vies des papes. Les propositions de Pierre de Rive, réduites à vingt-cinq articles, furent toutes condamnées.

AN. 1470.

Ciacon. vitæ & res gestæ pontif. Rom. in Sixt. IV.

LXXXVIII. Usage de l'imprimerie introduit à Paris.

Ce ne fut qu'en cette année 1470. qu'on commença à introduire à Paris l'usage de l'imprimerie. La connoissance de cet art y fut apportée par Ulric Gering, de la ville de Constance, qui y fut accompagné de Martin Crants & Michel Friburger, tous trois mandés par Jean de la Pierre, prieur de Sorbonne, & Guillaume Fichet, doĉteur. On leur donna

Jean de la Caille, hist. de l'Imprimerie.

AN. 1470.

pour travailler, une salle de la maison de Sorbonne, & ils y imprimerent plusieurs ouvrages. Ils en sortirent quelques années ensuite pour se loger ailleurs. Tel fut le commencement de l'imprimerie à Paris. L'usage s'en introduisit en peu de temps dans plusieurs autres villes de France. Dès l'année 1477. on imprima à Lyon un nouveau testament François, la légende dorée, & beaucoup d'autres livres. Il y eut aussi des imprimeries établies à Bourdeaux, à Abbeville, à Langres, à Toulouse, & dans presque toutes les principales villes du royaume.

Chevillier, origine de l'imprimerie.
Suprà lib. c. III. n. 156.
Galois, traité des bibliot.

LXXXIX. Diete à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs.

Krantz, l. 13.
Vandal. cap. 5.
Camp. epist. lib. 6.

Le pape fort inquiet des victoires que les Turcs remportoient sur les Chrétiens, s'adressa à l'empereur Frédéric, & obtint de lui que les princes Allemands s'assembleroient à Ratisbonne, pour aviser des moyens d'arrêter ces progrès. Sa sainteté y envoya le cardinal François Piccolomini, neveu de Pie II, qui sçavoit l'Allemand, & Jean-Antoine, évêque de Teramo, surnommé Campanus. Ce dernier dit dans une de ses lettres, qu'on n'avoit jamais vu en Allemagne une plus belle & plus nombreuse assemblée; que l'évêque de Trente y parla en Allemand au nom de l'empereur, & qu'il fut dans le moment même l'interprete de son discours, afin que les ambassadeurs étrangers pussent l'entendre: qu'il y exposa les miseres passées des chrétiens, & la prise toute récente de la Carniole, qui étoit des états de l'empereur; exhortant les princes à soutenir la gloire de leurs ancêtres, à éloigner le péril qui les menaçoit, & à défendre la foi. Le cardinal de Sienne Piccolomini parla aussi, loua beaucoup les pieux desseins de l'empereur & des princes, les remercia au nom du pape, & les conjura de travailler à ne pas rendre

inutiles les projets de sa sainteté & l'espérance que les chrétiens fondoient sur leur zele. AN. 1479.

L'évêque de Teramo fit un discours fort long, dans lequel il donna beaucoup de louanges aux Allemands, & cita un grand nombre de faits de l'antiquité, qu'on auroit pu aisément révoquer en doute. On trouve ce discours entier parmi les œuvres de cet évêque, dont l'origine est assez extraordinaire. Il nâquit d'une paysanne du village de Gavello proche Capoue, qui se trouvant surprise du mal d'enfant, tandis qu'elle travailloit à la campagne, accoucha de lui sous un laurier. Son pere le destinoit à garder les brebis; mais un ecclésiastique qui servoit de sacristain dans le village, lui ayant trouvé d'heureuses dispositions, le prit chez lui & l'instruisit si bien, qu'étant devenu excellent poëte & orateur, il fut choisi pour enseigner les belles-lettres dans l'université de Perouse, où il acquit le droit de Bourgeoisie. Sa réputation devint pour lors si grande, qu'il fut appellé à Rome par Callixte III. pour être son secrétaire. Pie second l'honora encore plus particulierement de ses bonnes graces; il le fit d'abord évêque de Crotone en Calabre, & ensuite de Teramo dans l'Abruzze, & Paul second lui donna l'archiprêtré de saint Eustache. Il étoit évêque de Teramo lorsqu'il servit de correcteur à Ulric Han ou Gallus, un des premiers imprimeurs qui vinrent s'établir à Rome, & l'on doit à ses soins les excellentes éditions qui sortirent de cette imprimerie; c'est une circonstance de sa vie que l'on ne peut omettre, & qui lui fait d'autant plus d'honneur, qu'elle fait connoître son amour & son goût pour les belles-lettres; il s'y distingua. Outre les oraisons funebres de Callixte III. & Pie II, dont il a aussi écrit la vie,

XC.
Origine & fortune de l'évêque de Teramo.

Papiensis, epist. 377.
Volaterr. lib. 25.

An. 1470.

de même que celle d'André Braccio de Perouse, grand capitaine ; on a encore de lui plusieurs ouvrages en vers & en prose sur différens sujets. Il ne mourut qu'en 1477 à Sienne, âgé de cinquante ans.

XCI. Dispute touchant la préséance entre les électeurs & les ambassadeurs du duc de Bourgogne.

Après tous ces discours prononcés à la diete de Ratisbonne, les princes s'étant retirés à l'écart, conférerent ensemble durant quelque temps, & vinrent remercier l'empereur du soin qu'il prenoit pour maintenir la liberté d'Allemagne, & pourvoir à la conservation des peuples. Ils lui dirent qu'ils étoient tous prêts d'exposer leurs vies & leurs biens, suivant ses ordres, pour la guerre contre les Turcs, & de l'accompagner s'il y alloit. Le lendemain on s'assembla encore, & l'on employa trois heures à vuider le différend entre les ambassadeurs du duc de Bourgogne & les électeurs, touchant la préséance que ceux-ci maintenoient leur être dûe, parcequ'ils étoient du corps impérial, ce qui faisoit qu'ils ne cédoient pas aux rois mêmes. Les ambassadeurs du duc faisoient valoir de leur côté la grandeur de leur maître, tant en France qu'en Allemagne. Mais pour calmer les uns & les autres, on les plaça vis-à-vis le siege de l'empereur, entre les ambassadeurs des rois. Quand tout fut ainsi réglé, les ambassadeurs du duc de Bourgogne se leverent, & l'un d'eux fit un discours assez mauvais au sujet de la guerre, dont il dit peu de chose, se répandant plutôt en beaucoup d'invectives contre le roi de France.

XCII. Discours de l'ambassadeur des Vénitiens à cette diete.

La harangue de Paul Morosini, ambassadeur des Vénitiens, fut courte & d'un stile serré. Il dit que les Vénitiens étoient en guerre depuis deux cens ans avec les Turcs ; qu'ils avoient soutenu leurs efforts dans la Thrace & dans l'Illyrie ; que leurs ennemis n'avoient

augmenté leurs conquêtes que par l'indolence des princes chrétiens ; qu'il ne falloit pas toutefois désespérer de les réduire, pourvu que les Allemands voulussent agir ; qu'il s'agissoit de conserver la vie & le salut des peuples ; que les Vénitiens avoient une flotte considérable, & de bonnes garnisons dans la Grece & dans l'Illyrie ; que Ferdinand, roi de Naples, promettoit de les secourir sur mer, & que si les princes d'Allemagne en vouloient faire autant, la religion seroit bien-tôt hors de danger ; qu'ils avoient déja reçu du même Ferdinand vingt-trois galeres & quatre navires de charge ; qu'il se préparoit à en envoyer d'autres, qui jointes à soixante que la république avoit toutes prêtes & bien équipées, sans ses autres vaisseaux, réduiroient l'ennemi à se retirer, sur-tout si on l'attaquoit par terre ; que l'empereur plus occupé du présent que de l'avenir, ne paroissoit pas donner assez d'espérance de fournir le secours qu'on lui demandoit, & sans lequel toutefois on ne pourroit rien faire avec succès contre les infideles. AN. 1471.

XCIII. Résultat de cette assemblée de Ratisbonne.

Enfin le dix-neuvieme de Juillet on s'assembla encore, & après avoir long-temps délibéré, on arrêta d'un commun consentement, que celui qui auroit mille écus de revenu fourniroit un cavalier, & celui qui n'auroit que cinq cens écus un fantassin, & ainsi des autres à proportion de leur bien. Que quand on ne pourroit sçavoir au juste le revenu de quelques-uns, on procéderoit par tête, de telle maniere que quand on jugeroit qu'un homme n'auroit que mille écus de bien, on agiroit sur le pied de cinquante écus de rente, & on le feroit contribuer sur ce pied-là : que par ce moyen on pourroit lever une puissante armée, & l'entretenir long-temps. Il y en eut même qui remon-

AN. 1471.

Krantz, lib. 13. Wandal. c. 7.

trerent qu'à examiner les choses de près, on pourroit mettre sur pied jusqu'à deux cens mille hommes. Mais sur toutes ces belles propositions on s'endormit, sans que l'empereur se mît en peine d'en venir aux effets. Ce qui a fait dire à Krantzius que les Allemands ne furent point réveillés ni par les exhortations du pape, ni par les victoires des Turcs, ni par l'état déplorable dans lequel on voyoit la religion chrétienne.

XCIV. Mort du pape Paul II.

Platina in Paul. II. Ciacon. vitæ & gest. summor. pontif. Raynald. hoc anno 1471. Spond. ibid. Sup. l. LXII. n. 108. & 109. Duplessis-Mornay, mystere d'iniquité.

Le pape mourut d'apoplexie quelques jours après cette diete, la nuit du vingt-cinquieme au vingt-sixieme de Juillet, sans que personne le vît expirer, & pût lui donner aucun secours. Il avoit tenu ce jour-là consistoire, après lequel il avoit soupé à son ordinaire. On dit même qu'il parla dans ce consistoire avec tant de jugement & de présence d'esprit, que tout le sacré college en fut très-content. Il étoit âgé de cinquante-trois ans, cinq mois & trois jours, & tint le siege pontifical six ans, dix mois & vingt-six jours. Platine a fini à sa mort son histoire des papes, qu'Onuphre de Veronne, religieux Augustin, a continuée. Les protestans ont parlé très désavantageusement de ce pape, & ont témérairement avancé qu'il fut étranglé par un homme qui le trouva avec sa femme ; ce qui est tout-à-fait contraire à la vérité. Nous avons de lui des ordonnances & quelques épîtres, outre un traité des regles de la chancellerie, dont on le fait auteur.

XCV. Le cardinal de la Rouere élu pape sous le nom de Sixte IV.

Après qu'on eut achevé ses obseques, dix-sept cardinaux entrerent dans le conclave, ne s'en étant pas trouvé un plus grand nombre à Rome, à cause de sa mort subite & précipitée. On lui donna pour successeur François d'Albexola de la Rouere, cardinal du titre de saint Pierre-aux-liens, qui fut élu le neuvieme du mois d'Août, &

prit le nom de Sixte IV. Il étoit âgé d'environ cinquante-trois ans, étant né en 1414. sous le pontificat de Jean XXIII. Il étoit créature de Paul II, qui l'avoit fait cardinal quatre ans avant sa mort. Quoique son élection fût capable de donner de la jalousie à ceux qui étoient plus anciens que lui, son mérite leur ferma la bouche. Avant qu'il fût promu au cardinalat, il avoit enseigné la philosophie dans les plus célebres écoles d'Italie. Le cardinal Bessarion, qui possedoit parfaitement les langues grecque & latine, avoit été son maître à Pavie, & avoit lié avec lui une amitié fort étroite. Depuis qu'il fut revêtu de la pourpre, il mena une vie si exemplaire, qu'on eût pris son palais pour un monastere. Quoiqu'il s'acquittât exactement des devoirs de sa dignité, il ne laissa pas de s'appliquer à l'étude, comme on en juge par ses ouvrages. AN. 1471.

Le cardinal des Ursins Romain, Rodrigue Borgia, vice-chancelier, & François de Gonzague, cardinal de Mantoue, furent les trois qui appuyerent le plus son élection. Lorsqu'il fut élevé au pontificat, il voulut leur en marquer sa reconnoissance, & fit pour cet effet, des Ursins camerlingue, donna l'abbaye de saint Jacques à Borgia, & celle de saint Grégoire à Gonzague. La cérémonie de son couronnement se fit le vingt-troisieme du mois d'Août, & il s'y trouva tant de monde, qu'il auroit été fort incommodé de la presse en allant à saint Jean de Latran, si le cardinal des Ursins n'eût fait par son autorité écarter la populace. Ce pape n'étoit pas d'une famille illustre, puisque la plupart des auteurs le font fils d'un Léonard Rouere, pêcheur au village de Celles, à cinq lieues de Savonne, & disent qu'il avoit été lui-même pêcheur ou marinier : quoiqu'Onuphre

XCVI. Famille du pape Sixte IV.

AN. 1471. le fasse issu d'une maison noble, contre le sentiment de Bernard Justiniani, envoyé par les Vénitiens pour lui rendre obéissance, qui le loue seulement d'être noble par sa vertu & par son érudition, & non pas par ses ancêtres. Peut-être est-il arrivé que la noble famille des Roueres voyant un pape de son nom, a voulu se faire honneur en l'adoptant, pour ainsi dire. Il avoit été cordelier & général de son ordre; & ce fut à la recommandation du cardinal Bessarion que Paul II. le fit entrer dans le sacré college.

Onuph. in Sixt. IV.

XCVII. L'investiture du duché de Ferrare donnée à Borso.

Paul II. quelques mois avant sa mort, avoit donné l'investiture du duché de Ferrare à Borso, marquis d'Est, duc de Modene, qui avoit rendu de grands services à l'église. Ce prince fit dans Rome une entrée si magnifique, qu'on ne se souvenoit point d'en avoir vue de semblable. Il marcha depuis la porte Flaminienne jusqu'au palais du pape, accompagné de Gonzague, prince de Mantoue. Le pape le couronna le quatorze d'Avril, jour de Pâques, en qualité de duc de Ferrare. Cette cérémonie se fit durant la messe. Jusqu'alors il avoit joui de Ferrare comme vicaire du saint siege, & ce fut Paul II. qui l'érigea en duché, pour en investir ce Borso, à qui l'empereur Frédéric avoit déja donné Modene & Reggio, avec pareil titre.

XCVIII. Mort de ce Borso, duc de Ferrare.

Il ne jouit pas long-temps de celui de duc de Ferrare, puisqu'il mourut environ quatre mois après, le vingtieme d'Août, & fut enterré avec beaucoup de pompe & de magnificence dans le monastere des Chartreux, qu'il avoit fondé à Ferrare. Comme il ne s'étoit point marié, & qu'il ne pouvoit par conséquent laisser de postérité, Hercule, son frere naturel, fut son successeur.

George Pogebrac, roi de Bohême, mourut

aussi cette année le vingt-deuxieme de Mars. Se voyant déposé par le pape, maltraité par Matthias, roi de Hongrie, & abandonné d'une partie des siens, il eût bien voulu au moins se choisir un successeur à son gré; mais ce choix n'eut pas servi beaucoup. Il vouloit cependant le faire. Tantôt il souhaitoit que ce fût le roi de Pologne, pour s'acquitter de la parole qu'il lui en avoit donnée; tantôt il panchoit du côté de Matthias, roi de Hongrie, dans l'espérance de procurer la liberté à son fils Victorin; tantôt il pensoit à se réconcilier avec le pape, qui l'avoit excommunié & déposé. La mort le délivra de ces incertitudes. Il fut inhumé à Prague dans le tombeau des rois, mais sans beaucoup de cérémonie. Roquesane étoit mort quelque temps auparavant; mais on ne sçait pas précisément la date.

AN. 1471.

XCIX. Mort de George Pogebrac, roi de Bohême.

Cochil. hist. Hussit. l. 13. sub fin.

Michou, lib. 4. c. 62.

Après la mort de Pogebrac, les Bohémiens convinrent de lui donner pour successeur Uladislas, fils aîné du roi de Pologne, & de la sœur de Ladislas, qui n'étoit âgé que de quinze ans. Son pere l'envoya aussi-tôt en Bohême avec une puissante armée, parcequ'il appréhendoit Matthias, roi de Hongrie, qui souffroit avec beaucoup de chagrin cette élection, parcequ'il étoit déja nommé à ce Royaume, de l'autorité du pape & de l'empereur, par les Bohémiens catholiques, du vivant de George.

C. Uladislas, fils du roi de Pologne, lui succede.

Matthias se trouvoit alors dans des circonstances assez fâcheuses, & peu propres à se faire de nouveaux ennemis. Les Turcs faisoient des préparatifs pour s'emparer de la Hongrie: les évêques & les grands de son royaume s'étoient révoltés: il y avoit une conspiration formée contre lui, à cause des impôts excessifs qu'il mettoit sur ses sujets, & de la dureté avec la-

Bonfin. 4. dec. 3.

Michou, l. 4. cap. 62.

An. 1471. quelle il les traitoit : déja même on avoit offert la couronne à Casimir II. fils du roi de Pologne. Malgré ce contre-temps, Matthias ne paroissoit sensible qu'à l'affront qu'il venoit de recevoir des Bohémiens. Pendant que son propre royaume étoit à deux doigts de sa perte, il n'étoit occupé qu'à se venger du refus qu'on lui faisoit d'un autre qu'il ne pouvoit posséder, & qui ne lui étoit pas plus dû qu'à un autre prince. Il fit aux Bohémiens tout le mal dont il fut capable. Ensuite se tournant vers ce qui devoit le toucher davantage, il s'appliqua à chasser le jeune Casimir de la Hongrie, & il réussit. Les Bohémiens ne laisserent pas de couronner Uladislas, qui fut sacré à Prague le vingt-unieme du mois d'Août par les évêques catholiques, & ce prince sçut se maintenir dans la possession de son royaume.

Cromer. lib. 27. Dubrav. l. 30. & 31.

CI. Edouard revient en Angleterre avec un secours du duc de Bourgogne.

Polyd. Virg. histor. Angl. l. 24.

Edouard sollicitoit toujours le duc de Bourgogne de le secourir ; mais ce duc qui craignoit d'offenser les Lancastres, dans un temps où ils étoient maîtres de l'Angleterre, & alliés avec la France, ne se pressoit pas de lui accorder ce qu'il désiroit, & traitoit toujours Henri comme le roi légitime. Edouard ne se rebuta point : il engagea la duchesse de Bourgogne, sa sœur, de presser le duc son époux de lui donner secours. Ce moyen lui réussit. Le duc partit avec trois cens mille florins, & trois vaisseaux escortés par ces pirates qu'on appelloit *Ostrelins*, qui s'obligerent, moyennant une somme d'argent, de ne point quitter ce monarque dans son passage, & de demeurer encore avec lui quinze jours après son débarquement. Il fit donc voile, n'ayant gueres plus de deux mille hommes à mettre à terre avec lui, & vint heureusement débarquer en Angleterre. Le comte de Warvick n'étoit pas

à Londres, des affaires importantes l'ayant appellé au nord du Royaume, où il avoit mené ses troupes. Le duc de Clarence qui étoit auprès de Henri, le quitta sous prétexte d'aller s'opposer à Edouard; mais il fit tout le contraire, il alla joindre son frere avec tout ce qu'il put débaucher de soldats, & abandonna sans ménagement le parti d'Henri. Avec tous ces avantages, Edouard marcha droit à Londres, dont on lui ouvrit aussi-tôt les portes. Il se saisit de Henri, qu'il fit remettre dans la tour, sans que personne s'y opposât. AN. 1471.

CII. Edouard va au-devant du comte de Warvick pour le battre.

Polyd. Virg. ibid.

Edouard après s'être arrêté deux jours dans Londres, en partit avec ses partisans pour aller au-devant du comte de Warvick, qui s'avançoit à grandes journées. Les deux armées se trouverent en présence, proche d'un lieu nommé Barnet, entre Londres & Saint-Albans. Warvick piqué de la désertion du duc de Clarence, aima mieux risquer la fortune, que de différer sa vengeance, & sans attendre la jonction des troupes que Marguerite, arrivée avec son fils & le comte de Pembrock, avoit amenées de France, il voulut absolument se battre, & cette imprudence lui fit perdre la bataille & la vie. Le comte attaqua le premier, & le fit avec tant d'ordre & de valeur, qu'au premier choc il perça jusqu'au bataillon d'Edouard, qui eut besoin de tout son courage pour se dégager. La victoire balança long-temps des deux côtés; mais un corps de réserve qu'avoit Edouard donna si à propos, & fut si vivement animé par l'exemple de leur roi, que le comte qui n'avoit pas de troupes fraîches pour y opposer, succomba & fut tué, avec plus de dix mille des siens, & le marquis de Montaigu son frere. Cette bataille se donna le quatorzieme d'Avril, jour de Pâques. Après

CIII. Bataille où le comte de Watvick est tué avec son frere.

An. 1471.

cet exploit, Edouard alla lui-même à Londres, où il fit exposer dans saint Paul les corps du comte de Warvick & de son frere, avant qu'on leur rendît les honneurs de la sépulture.

Mais il avoit encore une autre armée à vaincre, & c'étoit celle du prince de Galles, qui étoit accompagné de sa mere, de tous les princes de sa maison, & de tous les amis de Lancastre; ce qui faisoit, selon Comines, une armée de quarante mille hommes. Il fallut donc en venir aux mains. Le duc de Glocester qui commandoit l'avant-garde de l'armée d'Edouard, attaqua le duc de Sommerset, & le chargea avec tant de vigueur qu'il le défit; cette premiere action mit le désordre dans le camp de la reine, & l'arrivée du roi acheva; il avoit suivi de près son frere; on combattit long-temps avec assez de valeur pour avoir la gloire de s'être bien défendu, mais toujours avec trop de confusion parmi les troupes de la reine, pour espérer de vaincre. La victoire demeura à Edouard, & le prince de Galles y perdit la vie sous un tas de morts, à l'âge de dix-huit ans, à ce que dit Comines, quoique Polydore Virgile assure que ce jeune prince fut fait prisonnier, & qu'étant interrogé par Edouard pourquoi il avoit été assez hardi que d'entrer avec une armée dans ses états, le jeune prince lui avoit fierement répondu, que ç'avoit été pour délivrer son pere, & recouvrer le royaume de son ayeul. Sur quoi le roi l'ayant poussé de sa main pour le faire retirer, les ducs de Clarence & de Glocester l'avoient massacré sur le champ avec une férocité sans exemple. Ce prince méritoit un sort plus heureux; il avoit toutes les grandes qualités de la reine sa mere, sans aucun des défauts du roi son pere.

CIV. Edouard remporte une seconde victoire sur l'armée du prince de Galles.

Comines, l. 3. chap. 7. Polyd. Virg. hist. Anglic. l. 24.

Tous les princes de la maison de Lancastre, & la plupart des seigneurs qui y étoient le plus attachés, périrent avec lui. La reine y perdit la liberté; elle fut prise sur le champ de bataille, & menée dans la tour de Londres, mais le vainqueur lui conserva la vie. Henri son époux, confiné dans la même tour, où il vivoit d'une maniere à ne causer aucun ombrage aux Anglois, y fut toutefois cruellement massacré par le duc de Glocester, frere d'Edouard, qui voulut bien se charger de cette exécution. Il ne se contenta pas de la faire faire en sa présence, il eut la barbarie de lui enfoncer lui-même le poignard dans le sein, & fit voir par cette inhumanité qu'il étoit capable des crimes les plus énormes, auxquels il se livra entierement dans la suite. Ce fut ainsi que finit ce roi, fameux exemple de la fragilité des grandeurs humaines; prince né avec peu de talens, quoiqu'il eût de grandes vertus, fort malheureux selon le monde, mais heureux selon l'évangile.

AN. 1471.

CV.
La reine Marguerite enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans la prison.

Harpsfeld, hist. eccles. Angl. sæcul. 15. c. 4 & 5.

Il fut méprisé des hommes, qui l'ont regardé comme un esprit foible & imprudent, stupide même & peu sensé; c'est ainsi qu'en parle Comines. Mais le ciel a relevé sa gloire par des miracles qu'on dit avoir été faits à son tombeau, & qui l'ont fait révérer comme un saint. Il étoit âgé de cinquante deux ans, ayant joui du royaume pendant trente années, parmi de grandes révolutions. Il fut premierement enterré à Londres dans le monastere des Bénédictins, & de-là transporté à Windsor, lieu de sa naissance, & mis dans l'église de saint George. Il avoit fondé le college royal de Cambridge. Le nom & la maison de Lancastre furent éteints par sa mort. Edouard étoit si acharné contre cette famille, qu'il rechercha

AN. 1471.

CVI. Le comte de Pembrock & le jeune comte de Richemont se sauvent.

CVII. La tempête les jette sur les côtes de Bretagne, où le duc les retient comme prisonniers.

même ceux qui en étoient sortis par les femmes, & du nombre de ces derniers étoit le jeune Henri, comte de Richemont, qui n'auroit pas échappé à l'ambition d'Edouard, si le comte de Pembrock son oncle, ne l'eût sauvé de la bataille, & emmené avec lui.

Le roi, après ces deux victoires, envoya Thomas Wagham dans la principauté de Galles, pour se saisir sans bruit de ces deux seigneurs. Mais Pembrock qui en fut averti, prévint Wagham, le fit tomber lui-même dans un piege où il fut arrêté, & le fit mourir. Pembrock fut ensuite assiégé dans son château, mais il trouva moyen d'en sortir, & s'embarqua avec le comte de Richemont son neveu, à dessein de se retirer à la cour de France. Une tempête les jetta sur les côtes de Bretagne, où ils descendirent, & allerent tous deux trouver le duc à Nantes. Le récit de leurs malheurs le toucha, il leur promit sa protection, & leur fit un si bon accueil qu'ils se crurent en toute sûreté. Mais Edouard, dont l'intérêt étoit de se saisir de ces deux seigneurs, apprenant qu'ils étoient en Bretagne, envoya un député pour les demander au duc, ou du moins le comte. Mais Kenlet, confident du duc, dissuada son maître d'écouter la proposition d'Edouard, & se servit de si bonnes raisons pour l'engager à ne pas violer le droit des gens, & la foi qu'il avoit si solemnellement donnée, que le duc déclara qu'il ne pouvoit manquer à sa parole, & qu'il ne livreroit point le comte au préjudice de la foi publique. La réponse fut donnée au député d'Angleterre, qui en parut très-mécontent : il chercha les moyens de faire assassiner le comte, sans en pouvoir venir à bout, par les précautions qu'on prit ; en sorte que tout ce qu'Edouard put obtenir, fut que le duc de Bretagne

tiendroit le comte de Richemont comme son prisonnier, & ne le relâcheroit point, quelque chose qui pût arriver : à quoi Kenlet fit consentir le comte.

AN. 1471.

CVIII. Affaires Castille & d'Arragon

Marian hist. Hisp. 23. c. 16.

On travailla dans la Castille à chercher des moyens pour réconcilier les évêques avec le roi Henri ; & l'on obtint du pape que l'évêque de Segovie seroit assigné à comparoître à Rome dans trois mois. L'on donna quatre prêtres pour commissaires à l'archevêque de Tolede, afin d'instruire son procès, dont ils enverroient les informations à Rome. Mais les conjurés empêcherent qu'on n'exécutât cette commission. Les Arragonois furent plus heureux, ils recouvrerent Gironne, & donnerent la chasse à leurs ennemis.

CIX. Le roi de Portugal fait la guerre en Afrique.

Alphonse, roi de Portugal, résolu de porter ses conquêtes en Afrique, s'embarqua avec beaucoup de seigneurs de son royaume, & y arriva dans le mois d'Août. On n'avoit depuis longtemps vu une si belle flotte que la sienne : elle étoit de plus de deux cens voiles avec près de trente mille hommes. Le prince délibéra sur la route qu'il devoit tenir, & n'osant attaquer Tanger qui lui avoit coûté beaucoup de monde, il alla mouiller devant Arzile : il fit la descente sans aucun obstacle, & emporta cette place d'assaut. Les Maures eurent deux milles hommes de tués, & environ cinq mille prisonniers ; on y fit un butin estimé huit cens mille cruzades, que le roi distribua à ceux qui s'étoient signalés dans cette occasion. On changea la mosquée en église, sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge. Le gouvernement d'Arzile fut donné à dom Henrique de Menesez, comte de Valence, qui commandoit déja dans Alacer-Seguer. La prise de cette place étonna tellement

ceux de Tanger, qu'ils abandonnerent leur ville.

A. 1471. Le roi en ayant eu avis, y alla aussi-tôt, & y fit son entrée le vingt-huitieme du mois d'Août. Il y établit pour gouverneur dom Rodrigue de Mello, qu'il fit depuis comte d'Olivença, & ramena sa flotte saine & sauve.

CX. Le pape reprend l'affaire de la guerre contre les Turcs.

Papiensis, 407. 408. & *seq.*

Aussi-tôt que le nouveau pape Sixte IV. eut été élu, il s'occupa sérieusement des affaires de l'église, & témoigna qu'il avoit dessein d'assembler un concile dans le palais de Latran, pour travailler à rétablir la discipline de l'église, & traiter de la guerre contre les Turcs, en suivant les vues de Pie II. Mais l'empereur y paroissant opposé, & ne voulant point de concile à Rome, l'affaire traîna en longueur, & l'on eut recours à d'autres moyens. Ces moyens furent, que du consentement du sacré college, le pape créétoit quatre légats avec une pleine autorité; le cardinal Bessarion pour la France, le cardinal Borgia, vice-chancelier, pour l'Espagne; Marc Barbo, cardinal d'Aquilée, pour l'Allemagne & la Hongrie, afin de rétablir la paix parmi les princes; & le cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs. On envoya aussi dans tous les royaumes chrétiens des hommes pour lever les décimes du clergé, & le vingtieme du bien des Juifs, & le trentieme de celui des catholiques, suivant le décret de l'assemblée de Mantoue. On accorda des privileges & des indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette guerre, ou qui y enverroient en leur place, ou qui y contribueroient de leurs biens. L'on écrivit à l'empereur, aux rois, & à tous les princes, pour les prier de concourir à une œuvre si sainte. Le cardinal de Pavie, que le pape avoit envoyé en Hongrie aussi-tôt après son élection, pour appaiser les troubles, parle

d'une cinquieme légation, sans indiquer l'endroit; & écrivant à ces légats, & à d'autres de ses amis touchant ces légations, & la création de deux jeunes cardinaux, qu'on lui avoit mandé de Rome, il leur dit qu'il appréhende fort que toutes ces légations ne soient inutiles, comme il arriva en effet. Il se plaint fort de la promotion de ces deux jeunes cardinaux, que le pape avoit faite, lui mandoit-on, pour être soulagé dans ses travaux; comme si, ajoute ce cardinal, parmi ceux qui composent le sacré college, on n'en auroit pas pu trouver. Il se plaint encore davantage du refus que faisoit le pape de se soumettre aux loix établies dans le conclave, même à ses instances, & réfute les raisons que sa sainteté alléguoit, sur-tout celle-ci, qu'elle n'étoit obligée à aucune loi.

AN. 1471.

CXI.
Le pape fait deux cardinaux ses neveux.

Addit. Victorel ad Ciac.
Papiensis, ep. 528. 529. & 543.
Victorel. addit ad Ciacon.

Les deux jeunes cardinaux dont parloit ce cardinal, étoient Julien de la Rouere, neveu du pape du côté de son frere, âgé de vingt-sept ans, qui fut depuis Jules II. Le second Pierre Riario, cordelier, aussi neveu du pape du côté de sa sœur. Celui-ci eut tant de crédit auprès du souverain pontife, qu'après lui avoir donné plusieurs bénéfices, il le fit son légat pour toute l'Italie. Onuphre dit qu'il étoit si magnifique, & qu'il aimoit tant la dépense, qu'il sembloit n'être né que pour se répandre en profusions; ensorte que dans l'espace de deux ans qu'il vécut seulement depuis son cardinalat, il dépensa deux cens mille écus d'or, outre soixante mille qu'il devoit à sa mort, qui lui fut procurée par ses débauches, n'étant âgé que de vingt-huit ans. On peut voir dans les lettres du cardinal de Pavie, quels furent ses excès en jeux publics pour divertir le peuple, en festins, & autres profusions encore plus mauvaises. L'auteur de son oraison funebre

qu'on trouve dans le continuateur de Ciaconius,
AN. 1471. dit qu'il nourrissoit dans sa maison plus de cinq cens personnes, tant évêques que docteurs, poëtes, orateurs, & autres qui excelloient dans quelque profession; ayant coutume de dire qu'il étoit le pere nourricier de tous les honnêtes gens. D'où l'on peut conclure, après Onuphre, que Sixte étoit fort indulgent à l'égard des siens; qu'il leur accordoit beaucoup de choses avec trop de facilité, & qu'il avoit beaucoup d'ambition pour avancer ses neveux & ses sœurs, dont il avoit un grand nombre, & les élever à un haut rang.

Onuphr. in Sixt. IV.

CXII. Il rétablit les chanoines séculiers dans saint Jean de Latran.

Pennots, de cleric. can. lib. 3. c. 30. §. 1.

Dès le commencement de son pontificat, il rétablit dans l'église de saint Jean de Latran les chanoines séculiers, au lieu de réguliers que les Romains y avoient mis aussi-tôt après la mort du pape Paul II. Mais comme l'église de Notre-Dame de la Paix, qu'il donna à ces derniers, ne fut achevée que douze ans après, le cardinal Caraffe leur fit bâtir un monastere, & leur donna sa bibliotheque; & le pape ordonna qu'ils auroient toujours le titre & les privileges des chanoines réguliers de Latran. Le saint pere étoit si généreux qu'il ne pouvoit rien refuser à personne, & que souvent il accordoit les mêmes graces à plusieurs qui le sollicitoient & l'importunoient par leurs prieres. Ce qui l'obligea de charger Jean de Montmiral, homme adroit, exact, & fort versé dans les affaires, de signer toutes les requêtes, afin d'ôter tout sujet de contestation & de dispute entre ceux qui demandoient des graces, & empêcher qu'ils ne sollicitassent ce qui avoit été accordé à d'autres.

Le duc de Bourgogne voyant les progrès du roi de France, qui s'étoit déja rendu maître

de Saint-Quentin & d'Amiens, demanda la paix, & écrivit d'Arras au connétable, pour lui représenter l'injustice de la guerre qu'on lui faisoit, & le faire ressouvenir qu'il lui étoit redevable de sa fortune. Le connétable le voyant ainsi donner dans le piege qu'on lui avoit tendu, ne pensa qu'à augmenter ses craintes, & lui répondit que la maison de Bourgogne n'avoit jamais été si proche de sa ruine, puisqu'outre les deux armées de Louis XI. résolu d'attaquer les deux Bourgognes, ce prince avoit encore des intelligences dans ces provinces; que le seul remede que le duc pouvoit y apporter, étoit de marier la princesse sa fille avec le duc de Guyenne, & que ce mariage ne seroit pas plutôt fait, que les affaires changeroient de face. Le duc de Guyenne qui étoit dans le camp du roi, & le duc de Bretagne, qui y avoit envoyé des troupes, écrivirent au duc de Bourgogne d'un stile assez différent sur le même sujet. Le premier lui promettoit que ses amis ne lui manqueroient pas au besoin. Le second le désespéroit, en supposant qu'il étoit perdu sans ressource, parceque l'intention du roi étoit de se saisir de sa personne à quelque prix que ce fût, & que les mesures étoient déja prises pour l'investir. Le duc de Bourgogne répondit à ces lettres: mais il fut si fort choqué de celle du connétable, qu'en la lisant il le traita d'imprudent, & ne daigna pas lui faire réponse.

AN. 1471.

CXIII. Le duc de Bourgogne demande la paix au roi de France.

Irrité qu'on voulût le contraindre à marier sa fille, il leva une armée qu'il assembla sous Arras, & qu'il mena lui-même vers la Somme, où il surprit la ville de Pecquiny. Mais les nouvelles qu'il reçut alors que le prince d'Orange avoit fait soulever tout le comté de Bourgogne, & que l'autre armée de France étoit entrée dans

AN. 1471.

CXIV. Il écrit au roi, & réitere la même demande.

Mézeray, abrégé chron. de l'hist. de France, t. 3. in-12. sous Louis XI.

le duché, lui ôterent toute la confiance en ses propres forces. On lui mandoit que les François ne trouvant point de troupes réglées qui leur résistassent, avoient aisément taillé en pieces celles que les officiers du duc avoient assemblées en tumulte; qu'ils avoient assiégé & pris quelques places; que d'autres s'étoient volontairement rendues, & que le reste de la province étoit résolu de traiter avec les vainqueurs, s'ils ne recevoient à temps un puissant secours. Le duc de Bourgogne n'étoit pas en état d'y en envoyer, & la crainte que le malheur des deux Bourgognes ne décourageât ses autres sujets, lui fit prendre la résolution d'envoyer demander la paix au roi, qui étoit à Beauvais. Mezeray dit qu'il écrivit à Louis XI, & qu'il lui découvrit dans sa lettre les artifices de ceux qui l'animoient contre lui. Un autre auteur ajoute qu'il lui envoya les dernieres lettres qu'il avoit reçues du connétable & des ducs de Guyenne & de Bretagne. On n'a jamais tant de chagrin de se voir trompé, que lorsqu'on est en possession de tromper les autres.

Le roi fut plus surpris que ces trois princes eussent osé le trahir, que fâché de l'injure qu'ils lui faisoient; mais il sçut dissimuler son chagrin. La reine étoit enceinte, & espéroit de mettre au monde un fils; ses espérances ne furent point trompées, puisqu'elle accoucha de Charles VIII. Louis XI. alors ne desira plus le mariage de son frere avec l'héritiere de Bourgogne, dans la crainte que le duc de Guyenne devenu trop puissant, ne dépouillât de ses états son fils, que sa majesté laisseroit pupille en cas de mort; elle écrivit donc au duc de Bourgogne qu'elle lui accorderoit volontiers la paix, pourvu qu'il cessât de brouiller le royaume. Mais comme le duc

ne vouloit rien relâcher des articles du traité de Peronne, on ne parla que d'une treve, qui fut signée à Abbeville pour un an, malgré le connétable, qui voyoit par-là tous ses projets arrêtés. Il étoit maître de Saint-Quentin, le roi lui en avoit donné le gouvernement; il y avoit mis une garnison de soldats qui lui étoient entierement dévoués, & il y étoit demeuré lui-même. La restitution de cette place au duc de Bourgogne fut le sujet de leurs négociations, mais le roi ne voulut point s'expliquer là-dessus, pour ne point obliger le connétable à se jetter entre les bras du duc, qui le protégeroit tant qu'il le verroit maître de Saint-Quentin.

AN. 1471.

CXV. Le roi de France s'oppose au mariage du duc de Guyenne avec l'héritiere de Bourgogne.

Quoique la treve s'observât assez exactement, cependant le duc de Bourgogne n'avoit congédié ni ses officiers, ni ses meilleurs soldats, & paroissoit un peu plus disposé au mariage de sa fille avec le duc de Guyenne, quoique dans le fond il n'en eût aucune envie. L'on en vint jusqu'à envoyer l'évêque de Montauban à Rome, pour obtenir la dispense au sujet de la parenté. Le roi le sçut, & envoya le sieur de Bouchage au duc de Guyenne, pour le dissuader de ce mariage. Le duc de Guyenne ne répondit que par des plaintes sur la conduite du roi à son égard, & sa mauvaise volonté pour lui dans une infinité de rencontres. C'est ce qui lui fit prendre le parti de continuer à traiter avec le duc de Bourgogne, & de se faire comprendre dans le premier traité que ce duc feroit avec Louis XI. pour entrer en possession du Poitou, qui devoit entrer dans le gouvernement de la Guyenne, & que le roi en avoit détaché.

Cependant le roi fit sa paix avec le duc de Bourgogne: elle fut signée au Crotoy; & par le traité le duc se désistoit entierement des

intérêts du duc de Guyenne & du duc de Bretagne, promettant avec serment de ne se mêler jamais de leurs affaires. Le roi de son côté promettoit de rendre Amiens & Saint-Quentin, & s'engageoit à ne point prendre le parti du comte de Nevers & du connétable, qu'il abandonnoit entierement au duc. Le premier de ces seigneurs s'étoit attiré la haine du duc de Bourgogne, à l'occasion des prétentions qu'il disoit avoir sur quelques places occupées par le duc; le second relevoit de lui pour le comté de Saint-Pol, & presque toutes ses autres terres. Le seigneur de Craon, & Pierre Doriolt, devenu chancelier de France par la disgrace de Morvilliers, qui s'étoit retiré en Guyenne, furent ceux qui travaillerent à la conclusion du traité, & qui en dresserent les articles.

AN. 1471.

CXVI. Le roi fait la paix avec le duc de Bourgogne.

Mémoires de Comines, liv. 3. ch. 9.

CXVII. Mort de Denis le Chartreux.

La religion perdit dans cette année un de ses défenseurs, par la mort de Denis le Chartreux, autant recommandable par sa piété que par son érudition. Il se nommoit Denis Rickel, du lieu de sa naissance, dans le diocese de Liege, & on le connoît sous le nom de Denis le Chartreux, parcequ'il entra à vingt-un ans dans l'ordre de ces religieux, & y passa le reste de ses jours jusqu'à cette année 1471. dans laquelle il mourut le douzieme Mars, âgé de soixante-neuf ans. M. Dupin dit qu'il n'y a point d'auteurs avec lesquels il ne puisse disputer pour le grand nombre d'ouvrages qu'il a composés, & dont il a fait lui-même le catalogue. On dit que le pape Eugene IV. ayant vu un de ses livres, s'écria avec admiration, que l'église devoit se réjouir d'avoir un tel fils. Il y a de lui des commentaires sur tous les livres de l'ancien & du nouveau testament; un autre ouvrage intitulé *Monopanton*, c'est-à-dire,

Dupin, bibl. des aut. t. 12. in-4. p. 103. Spond. cont. annal. hoc anno n. 14. Petreïus, bibliot. Carth. n. 49. & seq. Baillet, vies des Saints, au 12 Mars.

re, toutes les épîtres de saint Paul disposées par ordre des matieres; un commentaire sur les livres attribués à saint Denis l'Aréopagite; un autre sur le maître des sentences: la moelle de la somme de saint Thomas, & celle de la somme de Guillaume d'Auxerre: un traité sur le livre de la consolation de la philosophie de Boëce; une explication des anciennes hymnes; un commentaire sur l'échelle de S. Jean Climaque & sur les œuvres de Cassien, divers ouvrages de philosophie; un abrégé de théologie, deux livres de la théorie chrétienne, huit livres de la foi catholique, quatre livres contre la perfidie de Mahomet; un dialogue entre un Chrétien & un Sarrasin sur le même sujet; une lettre aux princes catholiques pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs, un traité contre l'art magique & les erreurs des Vaudois, un autre contre les superstitions, divers traités sur l'essence & les perfections de Dieu, quatre livres des dons du Saint Esprit, des méditations sur la passion, une exposition de la messe, un dialogue sur l'eucharistie, un traité de la fréquente communion; des sermons sur le saint sacrement de l'autel, huit livres sur les louanges de la sainte Vierge, de la vénération des Saints, de leurs reliques, & de la maniere de faire leurs processions. Voilà tout ce qui concerne les traités dogmatiques de cet auteur. AN. 1471.

CXVIII. Ouvrages de cet auteur qui regardent la discipline.

Les autres ouvrages qu'il a composés regardent la discipline, comme ceux de la cause de la diversité des évenemens, du déréglement & de la réforme de l'église, de l'autorité & du devoir du souverain pontife, de sa puissance & de sa jurisdiction, de l'autorité des conciles généraux; de la vie & du gouvernement des prélats & des archidiacres; des fonctions des légats,

1471. de la vie & de l'état des chanoines, prêtres & autres ministres de l'église, un dialogue entre un avocat & un chanoine, un traité de la vie & du gouvernement des curés, de la conversation honnête des clercs, de la doctrine des scholastiques, de la vie des nobles, du gouvernement des princes; deux dialogues entre Jesus-Christ, un prince & une princesse; de la vie militaire, de la vie des marchands, & du juste prix des choses; du gouvernement politique, de la vie des personnes mariées, de la vie des vierges; deux dialogues de Jesus-Christ, l'un avec un vieillard, & l'autre avec un enfant; de la vie & des exemples des anciens peres; l'éloge de l'ordre des Chartreux; une explication de la regle du tiers ordre de saint François; de la réforme des religieux; de la vie des solitaires avec son éloge, & de la vie des recluses.

CXIX. Ouvrages qui concernent la morale.

Les derniers ouvrages de cet auteur regardent la morale, & l'on y trouve quatre recueils de sermons, deux pour les séculiers & deux pour les religieux; une somme des vertus & des vices; des traités contre la pluralité des bénéfices, la simonie, l'avarice, l'ambition, contre la propriété des moines, contre les distractions en récitant l'office divin; de la maniere de chanter dévotement; de la maniere & de l'ordre qu'il faut observer dans la correction fraternelle; de l'énormité du péché; de la conversion des pécheurs; de la voie étroite du salut & du mépris du monde; le miroir des amateurs du monde; l'institution des novices; des vœux & de la profession religieuse; des moyens d'employer le tems utilement; deux livres de la vie purgative; un discours de la mortification vivifiante & de la réforme intérieure; de la source de la lumiere & des sentiers de la vie; des remedes

contre les tentations ; de la discrétion des esprits, des passions de l'ame, de la pureté & de la félicité de l'ame ; un traité des quatre fins de l'homme, dans lequel il dit que les ames qui sont en purgatoire ne sont pas assurées de leur félicité future ; des conférences, des lettres & des poësies, & beaucoup d'autres qu'on peut voir dans M. Dupin, qui a eu soin de marquer l'année en laquelle chacun de ces ouvrages a été imprimé, & qui sont ceux qui n'ont point encore vu le jour. Il ajoute que cet auteur écrit facilement, mais que son stile est simple & n'a rien de poli & d'élevé. AN. 1471.

CXX. Mort de Thomas à Kempis.

Jossè Badius in ejus vita. Trithem. & Bellarm. de script. eccles. Valer. André, bibl. Belg. Sup. lib. CVIII. n. 189.

Thomas à Kempis mourut aussi cette année le vingt-quatrieme de Juillet, âgé de près de quatre-vingt-douze ans. Il fut nommé à Kempis, parcequ'il étoit de Kempen, petite ville du diocese de Cologne. Il vint au monde vers l'an 1380. & fut surnommé Hemmerchen, en latin *Malleolus*. Son pere s'appelloit Jean & sa mere Gertrude. Il avoit un frere nommé Jean de Kempis, prieur du monastere des chanoines réguliers de la congrégation de Gerard le Grand du mont sainte Agnès, proche de Zwol. Thomas fut élevé dans la communauté des écoliers de Deventer, où il apprit à écrire & à lire la bible. Ensuite étant allé en 1399. à Zwol pour gagner les indulgences que le pape Boniface IX. avoit accordées à l'église de ce lieu, il postula pour entrer dans le monastere du mont sainte Agnès, y fut reçu par son frere, & y fit profession le dixieme Juin 1406. Il fut ordonné prêtre en 1423. & comme une des principales occupations de ces chanoines réguliers étoit de copier des ouvrages, Thomas s'appliqua à ce travail, & copia toute la bible, un missel & beaucoup d'autres livres. Il composa aussi quel-



AN. 1471. ques ouvrages de pieté, dont le stile est simple, & n'a rien de relevé, mais dont les pensées sont solides & pleines d'onction, claires, intelligibles & utiles à tout le monde.

V. la diss. de M. Dupin, t. 11. au 15. siecle.

L'édition des ouvrages de Thomas à Kempis, qui parut en trois tomes à Cologne en 1660. contient des sermons sur les mysteres de notre Seigneur, des instructions à de jeunes religieux; des traités spirituels à la tête desquels sont les quatre livres de l'imitation de Jesus-Christ dont on a parlé ailleurs, & plusieurs vies de saints personnages; des lettres de piété, plusieurs oraisons & quelques hymnes. On a diverses éditions de ses ouvrages faites à Douay, à Anvers & en d'autres endroits in-4°. & in-8°.

CXXI. Denis patriarche de Constantinople se démet de sa dignité.

Apud Bzov. annal. t. 18. hoc anno. Onuphr. in chron. eccl.

Denis patriarche grec de Constantinople se démit dans cette année de son patriarchat. Se voyant faussement accusé d'avoir reçu la circoncision des Turcs, lorsqu'il fut vendu à la prise de cette ville; & ses accusateurs persisterent à l'assurer dans le concile qu'il avoit assemblé à ce sujet, quoiqu'il le niât avec serment; il crut qu'il n'y avoit pas d'autre moyen pour sauver son honneur, que de se dépouiller & faire voir qu'il n'y avoit sur lui aucune marque de circoncision. Ce qui remplit ses calomniateurs d'une si grande confusion, qu'ils se prosternerent à ses pieds & lui demanderent pardon. Mais Denis, bien loin de le leur accorder les excommunia, quoique le concile intercédât pour eux, & se démit aussi-tôt après de sa dignité qu'il avoit possédée pendant huit ans, pour se retirer dans un monastere. Siméon fut remis en sa place; mais comme il se vit obligé de payer le tribut qui avoit été introduit pour lui-même, & que le trésorier au lieu de mille écus en vouloit avoir deux mille, comme on

les avoit payés pour Denis, il fut plus de trois ans sans satisfaire, & sans qu'on en élût un autre à sa place ; ce qui causa quelques troubles dans l'église de Constantinople.

AN. 1472.

CXXII. Légation du cardinal d'Aquilée en Allemagne.

Papiensis, epist. 456. & 440.

Les légats que le pape avoit choisis pour aller chez les princes chrétiens, & les exhorter à la guerre contre les Turcs, se mirent en chemin au commencement de cette année 1472. Le cardinal d'Aquilée, le premier de ces légats, partit de Rome le vingt-deuxieme de Février, chargé par le pape de se transporter en Allemagne, & de faire ressouvenir l'empereur qu'il étoit l'avocat de l'Église, & le défenseur de la religion chrétienne ; que ces qualités l'obligeoient à prendre les armes contre les Turcs, & à réconcilier les rois de Pologne & de Hongrie, brouillés à l'occasion du royaume de Bohême, autant que la dignité de l'église Romaine & la majesté impériale pouvoient le lui permettre. Il avoit ordre aussi d'assurer Matthias roi de Hongrie, qu'il ne devoit point appréhender que le saint siege & l'empereur l'abandonnassent après l'avoir engagé à porter la guerre en Bohême ; que la cour de Rome n'avoit point approuvé l'élection d'Uladislas par les Bohémiens ; que toutefois, parcequ'ils avoient plus d'inclination pour le fils du roi de Pologne, sa sainteté conseilloit au roi de Hongrie d'en venir à un accommodement pour lequel on s'en rapporteroit à elle & à l'empereur, qui tous deux s'intéresseroient à appaiser les troubles.

CXXIII. Remontrances que le légat devoit faire au roi de Pologne.

Sa commission portoit encore qu'il représenteroit à Casimir roi de Pologne, qu'après avoir si long-temps refusé la couronne de Bohême, que le pape l'invitoit à recevoir, il n'avoit pas agi en roi catholique d'accorder son fils à des hérétiques, parcequ'ils le deman-

AN. 1472.

Bzov. annal. eccles. ad an. 1472.

doient, & d'avoir déclaré la guerre à Matthias qui étoit catholique, qui avoit de l'expérience, & qui convenoit mieux aux Bohémiens ; que le parti qu'il devoit prendre étoit celui de marier une de ses filles avec Matthias, afin que les enfans qui naîtroient de ce mariage fussent rois de Bohême, ou que le royaume échut aux Polonois au défaut de postérité. Qu'en cas que le roi de Pologne ne voulût pas accepter ces propositions qui paroissoient si équitables, le légat ne manqueroit pas de publier la bulle qui confirme la couronne de Bohême à Matthias, avec menace d'excommunier les Polonois s'ils refusoient d'y consentir. Le légat fut reçu avec beaucoup d'honneur par le roi de Pologne ; mais il ne put faire la paix à cause des difficultés que le roi de Hongrie y apportoit : celui-ci vouloit avant toutes choses faire la paix avec l'empereur Frédéric, & se flattoit d'y réussir dans peu de jours, quoiqu'elle ne fût pas trop assurée.

CXXIV. Légation du cardinal Bessarion en France, où il est mal reçu.

Le cardinal Bessarion qu'on avoit destiné pour la légation de France, douta long-temps s'il l'entreprendroit à cause de ses infirmités & de son grand âge. Il avoit déja même résolu de ne point faire ce voyage, lorsqu'il reçut des lettres de Louis XI. qui lui témoigna sa joie de l'avoir pour légat dans son royaume, & qui le prioit de hâter son départ, l'assurant qu'il seroit reçu avec tous les honneurs dûs à sa dignité & à son mérite. Il partit donc, mais le succès de sa légation ne fut pas heureux. A peine fut-il entré en France, qu'il devint suspect au roi, & étant arrivé à la cour, on refusa de lui donner audience pendant plus de deux mois. A la fin il l'obtint, mais il fut reçu avec beaucoup d'indifférence & de froideur de la part du roi, qui étoit irrité de ce que ce cardinal avoit vu avant lui

le duc de Bourgogne. On dit qu'il en avoit reçu l'ordre du pape. Brantôme rapporte le fait en l'égayant à son ordinaire. Mais Matthieu le décrit plus sérieusement dans la vie de Louis XI. en ces termes.

AN. 1472.

Matthieu, dans l'hist. de Louis XI. l. 11.

« Cette légation, dit-il, fut la cause de la » mort du cardinal; car l'ayant commencée » par le duc de Bourgogne, comme celui qu'il » estimoit le plus difficile à mettre à la raison, » le roi le trouva mauvais, & imputant cela, » ou à mépris, ou à passion particuliere; lors- » qu'il se présenta à l'audience, il lui mit la » main sur la grande barbe qu'il portoit, & lui » dit ce vers latin de grammaire : *Barbara græ-* » *ca genus retinent quod habere solebant.* Trait » acéré, non contre la Grece qui donnoit le » nom de Barbares à toutes les autres nations, » mais contre l'incivilité & l'imprudence de ce » cardinal. Le roi le quitta assez brusquement; » & pour lui faire encore mieux sentir que son » séjour ne lui étoit pas agréable, il lui fit expé- » dier sa réponse en peu de tems ». Le ressentiment de cet affront donna tant de chagrin à Bessarion qu'en s'en retournant à Rome il tomba malade à Turin, d'où descendant à Ravenne sur le Pô, il y mourut le dix-huitieme de Novembre 1472. dans la soixante-dix-septieme année de son âge. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans une chapelle de l'église de saint Pierre où il avoit préparé son tombeau, sur lequel on lit son épitaphe en latin avec deux vers grecs au bas. Paul Jove dit qu'après la mort de Paul II. les cardinaux avoient élu Bessarion pape; que trois d'entre eux étant allés chez lui pour lui annoncer cette nouvelle, Nicolas Perrot son camerier refusa de leur ouvrir la porte du cabinet où ce cardinal étudioit; & les

CXXV. Mort du cardinal Bessarion à Ravenne.

Paul. Jove in elog. cap. 24. & 27.

Aubery, hist. des cardin.

AN. 1472. autres s'étant retirés, on élut Sixte IV. Il ajoute que Bessarion ayant appris ce qui s'étoit passé, en témoigna du ressentiment à son camerier en ces termes : « Perrot, ton incivilité me coûte » la tiare, & te fait perdre un chapeau de car- » dinal. » Cependant ni Platine, ni le cardinal de Pavie ne disent rien de ce fait.

Papiensis epist. 437. 455. & seq. Bessarion avoit toujours eu une grande inclination pour les lettres, où il avoit fait beaucoup de progrès. Son érudition étoit profonde, & il avoit encore plus de vertu. Le cardinal de Pavie qui le blâme d'avoir entrepris la légation de France, ne peut s'empêcher de dire que le saint siege en le perdant, avoit perdu toute sa gloire & son appui; qu'il étoit le conseil du sacré college, qu'il n'y avoit rien de bas en lui; qu'on ne pouvoit assez long-tems regretter un si grand homme, & que tous les gens de bien devoient le pleurer comme leur pere. Cependant, comme les plus grands hommes ne sont pas sans défaut, il faut avouer avec le même cardinal de Pavie, que Bessarion pour être chargé de la légation en France, avoit engagé sa liberté au pape; qu'il avoit été trop complaisant pour ses volontés, sur-tout lorsqu'il avoit consenti à la création de ces deux jeunes cardinaux dont on a parlé, qui étoient indignes de ce rang. Rien ne prouve mieux combien il est difficile de ne point faire de fautes dans de grandes places, même avec de grandes vertus. *Suprà n.* 111.

Petr. Justiniani, hist. Venet. lib. 8. *in fine.* Sa maison étoit la retraite des sçavans, dont il fut toujours l'ami particulier & le protecteur. Il avoit enrichi sa bibliotheque d'un grand nombre de différens livres grecs; & l'on assure qu'il en acheta pour trente mille écus. Il en fit présent au senat de Venise, & la république la conserve encore aujourd'hui avec soin. Le pape

nomma un de ses neveux pour remplir la place du patriarche de Constantinople pour les Latins, qu'il laissoit vacante. Les ouvrages qui nous sont restés de lui sont un traité du sacrement de l'eucharistie, & des paroles de la consécration, où il semble penser comme les Latins, & répond aux objections des Grecs; un discours dogmatique des causes du schisme, & un autre de l'union; un traité adressé à Alexis Lascaris touchant la procession du saint-Esprit, & pour la défense de la définition du concile de Florence; une apologie de Veccus, avec la réfutation du traité de Palamas; une lettre à ceux du patriarchat de Constantinople; & une réponse aux quatre argumens de Planudes touchant la procession du saint-Esprit. Tous ces ouvrages se trouvent dans la collection des conciles, & ont été donnés par Arcudius. Il y a encore d'autres traités sur la philosophie, comme l'apologie de Platon contre George de Trébisonde, dont on a déja parlé; un livre des loix; un traité de la nature & de l'art, adressé au même George de Trébisonde; une lettre au gouverneur des enfans du prince Thomas Paléologue sur leur éducation; une exhortation aux princes chrétiens pour les exhorter à faire la guerre aux Turcs, & quelques lettres imprimées ou manuscrites. Il seroit à souhaiter que quelqu'un prît la peine de recueillir dans un volume tous les traités de ce cardinal.

AN. 1472.

CXXVI. Ouvrages du cardinal Bessarion.

Dupin, bibliot. des aut. 15. siecle.

Collect. conc. 6. Labbé, t. 13. Vide sup. n. 29.

Le cardinal Borgia vice-chancelier & évêque de Valence en Espagne, lieu de sa naissance, fut envoyé légat en Espagne pour le même sujet que les cardinaux d'Aquilée en Allemagne, & Bessarion en France. Il arriva à Valence le vingtieme de Juin, où il fut reçu avec magnificence & de grandes demonstrations de

CXXVII. Légation du cardinal Borgia en Espagne.

Mariana, hist. Hisp. l. 29. c. 18.

joie. Il n'y demeura que peu de jours. Il alla ensuite à Tarragone pour s'aboucher avec dom Ferdinand roi de Sicile, à qui il remit la dispense de son mariage avec l'infante Isabelle que le pape ordonnoit à l'Archevêque de Tolede de publier. Comme le roi d'Arragon étoit toujours au siege de Barcelone, le légat alla l'y trouver; après la reddition de cette ville, Borgia partit pour la Castille, & fut reçu à Madrid avec grande pompe. Il fit au clergé un discours que le cardinal de Pavie lui avoit composé, parcequ'il n'en étoit pas capable lui-même; & il obtint avec assez de peine quelques secours pour la guerre contre les Turcs, sans toutefois pouvoir appaiser les troubles de la Castille; parceque les prélats étoient trop portés en faveur de Ferdinand d'Arragon, contre lequel le roi Henri étoit fort irrité, pour avoir épousé sa sœur Isabelle malgré lui. On dit qu'il traita aussi de la guerre sainte avec le roi d'Arragon, les ambassadeurs d'Edouard roi d'Angleterre, & de Charles duc de Bourgogne qui se trouvoient en Castille fort à propos, & de l'alliance contre Louis XI. dont il n'étoit nullement chargé; d'où l'on peut conjecturer quelle étoit déja sa prévention contre la France, qu'il fit éclater lorsqu'il fut élevé au souverain Pontificat, sous le nom d'Alexandre VI. Enfin après ces belles expéditions, il s'en retourna à Rome, où le roi de Castille envoya bien-tôt après ses ambassadeurs pour se plaindre au pape Sixte IV. de la conduite de son légat, dont il étoit très-mécontent.

AN. 1472.

Papiensis, epist. 441. Surita annal. lib. 18. c. 40. & seq.

CXXVIII. Caractere de ce légat selon le cardinal de Pavie.

Le cardinal de Pavie nous apprend dans ses lettres le caractere de ce légat, qu'il connoissoit mieux que personne, & il n'en parle pas fort avantageusement. Il dit, écrivant à Fran-

çois doyen de Tolede, que le vice-chancelier avoit aisément obtenu du pape la légation dans son propre pays, pour y paroitre avec honneur, & servir de spectacle au peuple, & pour amasser de grosses sommes d'argent dans les trois royaumes de Castille, d'Arragon & de Portugal; qu'il aborda premierement à Valence, d'où pénétrant plus avant en Espagne, il donna par-tout des marques de sa vanité, de son luxe, de son ambition & de son avarice, sans rien faire de ce qui concernoit sa légation; qu'il revint à Rome très-odieux aux princes & aux peuples; qu'il pensa périr sur mer, ayant eu une de ses galeres coulée à fond avec tout le butin qu'il avoit fait en Espagne, & l'autre qu'il montoit ayant eu sa poupe brisée, ensorte qu'il n'arriva au port qu'avec beaucoup de peine & de dangers, & après avoir perdu soixante & quinze hommes de ceux qui l'accompagnoient, parmi lesquels il y avoit trois évêques, douze jurisconsultes & six chevaliers.

AN. 1472.

Papiensi epist. 534.

CXXIX. Légation du cardinal Caraffe pour commander la flotte.

Papiensis, epist. 439 & 440.

Le cardinal Caraffe Napolitain, qui étoit chargé de commander la flotte que l'on armoit pour faire la guerre aux Turcs, après avoir célébré la messe le vingt-huitieme de Mai, jour de la Fête-Dieu, reçut des mains du pape dans l'église de saint Pierre, les enseignes des galeres bénites selon la coutume. Après le dîner, sa sainteté accompagnée de tous les cardinaux, le conduisit jusqu'à la flotte, qui étoit un peu au-dessous de l'église au milieu du Tibre, monta sur la principale galere, & d'un lieu élevé du côté de la poupe, donna sa bénédiction au légat, à ses gens, & à tous ceux qui étoient dans les autres galeres, leur accorda beaucoup d'indulgences, embrassa le légat qu'il laissa dans sa galere, & s'en retourna au Vatican sur le soir. Cette flotte étoit de vingt-quatre galeres selon

Onuphre, ou de vingt, selon Justiniani, & devoit se joindre à celle des Vénitiens & de Ferdinand roi de Naples. Le pape s'étoit concilié ce prince par les faveurs dont il venoit de le combler; il lui avoit confirmé l'investiture que Pie II. lui avoit accordée; il lui avoit rendu le duché de Sorano, & remis ce que ses états devoient à l'église depuis la mort de son pere Alphonse, & ce que celui-ci devoit auparavant, à condition qu'il entretiendroit deux galeres pour la garde du port de Rome. Enfin sa niece fut mariée au neveu du pape, qui avoit le gouvernement de Rome; & le duché de Sorano fut la dot de la princesse.

AN. 1472.

Onuphr. in Sixt. IV. Justiniani, lib. 9.

CXXX. Progrès des flottes du pape & des Vénitiens contre les Turcs.

Il ne paroît pas que toutes ces flottes composées de plus de quatre-vingt galeres, ayent fait de grands progrès. Toutes leurs conquêtes se réduisirent à la prise d'Attalie dans la Pamphilie, dont on se saisit du port; ce qui obligea l'armée des Turcs à se retirer sans avoir rien fait. Le commandant de la flotte du roi de Naples quitta l'armée navale sur la fin de l'automne: mais le légat & Mocenigo qui commandoit la flotte Vénitienne, voulant faire quelque exploit considérable avant les froids de l'hiver, surprirent la ville de Smirne dans l'Ionie, & battirent le gouverneur qui étoit venu au secours de la place d'où ils enleverent un riche butin.

CXXXI. Le légat revient à Rome où il entre en triomphe.

Après cette expédition le légat s'en retourna à Rome, où il entra comme en triomphe dans le mois de Janvier de l'année suivante, menant avec lui vingt-cinq Turcs montés sur de beaux chevaux, douze chameaux chargés des dépouilles des ennemis, avec beaucoup d'enseignes prises, & une partie de la chaîne de fer qui fermoit le port d'Attalie, & qui fut attachée à la porte de l'église du Vatican. Pour Mo-

cenigo, il s'arrêta dans le Peloponese pour y passer l'hiver, & ne fit que piller les ports & les isles voisines. Onuphre dit que si dans cette année on eût poursuivi les Turcs par mer, pendant que le roi de Perse les attaquoit par terre, on se seroit aisément tendu maître d'une grande partie de l'Asie. AN. 1472.

CXXXII. Conquêtes du roi de Perse sur les Turcs.

Papiensis, epist. 455. Michou, l. 4. c. 69. Leunclav. pandect. Turc. n. 76.

Ce roi de Perse étoit Usum-Cassan. Il y avoit déja quelque tems qu'il étoit en guerre avec les Turcs. Il avoit une armée de près de six cens mille hommes, tant de cavalerie que d'infanterie. Le pape reçut dans ce tems-là des lettres de Grece, qui lui marquoient que ce prince venoit de prendre Trébisonde de force ; il fit part de la lecture de ces lettres au sacré college. Ce n'est pas que Mahomet qui commandoit l'armée des Turcs ne fût un prince fort courageux ; mais il étoit incommodé de la goutte, & d'ailleurs il avoit quelque crainte du Persan. Celui-ci qui sentoit son avantage, écrivit aussi au roi de Pologne pour l'encourager à poursuivre les Turcs. On dit que ce prince s'étant rendu maître de la petite Arménie & de la ville de Torare, il s'adressa au pape & aux Vénitiens par le conseil de Mocenigo, pour avoir du canon & des gens qui sçussent s'en servir. Il obtint ce qu'il demandoit ; le sénat de Venise lui fit de grands présens, & chargea Mocenigo commandant de leur flotte, de lui obéir & de recevoir ses ordres. Deux ans après les Vénitiens lui envoyerent Contarini pour ambassadeur, mais il n'y fut pas long-tems. Mahomet voulut engager le roi de Perse à rompre l'alliance qu'il avoit faite avec le sénat de Venise, mais il n'en reçut pas une réponse favorable.

Le pape cependant envoyoit de tous côtés des personnes pour lever les décimes qui devoient

AN. 1472. être employées aux frais de la guerre contre les Turcs, avec menace d'excommunication contre ceux qui en retiendroient quelque chose. Mais les Allemands, & beaucoup d'autres, refuserent de les payer, & furent tout prêts d'en appeller au concile. Il chargea aussi l'archevêque de Cantorberi qui étoit cardinal, d'excommunier Robert Stilington évêque de Bathuel, & ses partisans, parcequ'il avoit fait mettre en prison Prosper protonotaire & nonce du saint siege, qui levoit dans l'Angleterre les deniers de la chambre apostolique. Ce prélat qui étoit un homme séditieux, voyant qu'on le poursuivoit pour un autre fait comme criminel de leze-majesté, se réfugia dans l'université d'Oxford, d'où il fut tiré & enfermé dans une étroite prison le reste de ses jours. Le souverain pontife envoya aussi des visiteurs pour réformer les monastères de Sicile, à l'exemple de ses prédécesseurs, & confirma les privileges du monastere de S. Sauveur de l'ordre de saint Basile, situé hors des murs de Messine.

CXXXIII. Le pape envoie lever les décimes & les Allemands les refusent.

Krantz. l. 13. Vandal. c. ... Reg. ... apud Bzov. hoc anno.

CXXXIV. Les grands d'Ecosse s'opposent à la légation de l'archevêque de saint André.

Patrice Graan avoit succédé en Ecosse à son frere uterin dans l'évêché de saint André. Les traverses qu'il y essuya l'obligerent de se rendre à Rome, & d'avoir recours au pape, qui avoit érigé son évêché en archevêché, & l'avoit fait légat du saint siege en Ecosse : mais il trouva de si grandes oppositions pour exercer ses fonctions de la part des grands seigneurs, qui croyoient qu'en cela les anciens droits du royaume étoient violés, qu'il lui fut défendu d'exercer sa légation, jusqu'à ce que le pape eût prononcé sur les griefs d'accusation qu'on avoit intentés contre lui & même on lui fit défenses de porter les marques d'archevêque. Ses ennemis furent si puissans à Rome, qu'on le condamna

Buchanan, lib. 12. Sup. l. CXII. n. 178.

à quitter son archevêché, & selon quelques auteurs, il fut enfermé dans une prison où il mourut de misere. Ce Patrice fut le premier archevêque de S. André, sans en avoir exercé les fonctions. Sponde remarque que ce fut dans cette année que les rois d'Ecosse commencerent à nommer aux évêchés & aux abbayes du royaume; ce qui fit tomber les bénéfices entre les mains des courtisans, qui n'en faisoient pas un pieux usage.

AN. 1472.

Spond. contin. annal. hoc anno, n. 47.

La paix arrêtée entre le roi de France & le duc de Bourgogne ne fut point ratifiée, quelque parole qu'on se fût donnée de part & d'autre. Le roi n'étoit pas scrupuleux à observer ses engagemens; mais ayant juré sur la croix de saint Lo d'Angers, le duc de Bourgogne étoit fort surpris qu'il ne tînt pas sa promesse. Il étoit pourtant facile d'en deviner la raison. Le duc de Guyenne étoit fort malade; & comme le principal motif de cette paix étoit de rompre les liaisons qui étoient entre les ducs de Bourgogne & de Guyenne, Louis XI. n'ayant plus les mêmes raisons, si ce dernier venoit à mourir, il étoit aisé de voir que son intérêt étoit d'user de délai. Ce fut aussi le parti qu'il prit jusqu'à ce qu'il eût vu le duc de Guyenne mort; ce qui arriva à Bourdeaux le douzieme de Mai de cette année. On dit qu'il avoit été empoisonné à saint Jean d'Angely par Jean Faure Versois religieux Bénédictin, abbé du monastere de cette ville: ce qui confirma ce soupçon, ce fut que la fille du seigneur de Monsoreau, veuve de Louis d'Amboise vicomte de Thouars, qui avoit dîné avec lui, mourut aussi deux ou trois heures après le dîner. Cette double mort si subite ayant fait aussi-tôt grand bruit, le seigneur de Lescun fit conduire le religieux à Nantes, où

CXXXV.
Mort du duc de Guyenne frere de Louis XI.

AN. 1472. on l'enferma dans la tour, & comme on travailloit à lui faire son procès, on le trouva tué d'un coup de tonnerre dans sa prison, étendu mort sur la place, la tête enflée, le visage noir comme du charbon, & la langue hors de la bouche, ce qui empêcha de connoître la vérité du fait. Louis voyant son frere mort, ne voulut point absolument ratifier le traité de paix fait avec le duc de Bourgogne, & celui-ci pour s'en venger ne pensa plus qu'à l'inquiéter & à lui faire la guerre.

CXXXVI. Le roi de France se saisit de la Guyenne.

Le roi qui avoit toujours une armée dans la Saintonge, se saisit de la Guyenne; & l'un des premiers ordres qu'il y donna, fut qu'on lui remît toutes les pieces du procès qu'on avoit commencé d'instruire contre l'abbé de saint Jean d'Angely. Les commissaires obéirent, & l'on n'a jamais sçu ce que ces informations contenoient: circonstances qui firent soupçonner que le roi pouvoit bien avoir quelque part dans l'empoisonnement de son frere. Ce monarque maître de la Guyenne, en donna le gouvernement au comte de Beaujeu frere du duc de Bourbon. Le duc de Bourgogne de son côté entra en Picardie, & fit un bûcher de tout le plat pays. La ville de Nesle prise d'assaut, éprouva toutes sortes de cruautés; il en fit pendre le gouverneur & les principaux habitans, pour avoir tiré sur le héraut qui les sommoit de se rendre. Le respect des autels ne sauva point le peuple innocent qui s'étoit réfugié dans l'église. Ceux qui échapperent à l'épée furent tous pendus, ou eurent les poings coupés. Il coloroit cette cruauté du honteux prétexte de venger la mort du duc de Guyennne dont il accusoit le roi, qui venoit encore de se saisir de son appanage.

Cette sévérité du duc de Bourgogne intimi-

da si fort les quinze cens archers de la garnison de Roye, qu'ils en sortirent; & la cavalerie qui y étoit demeurée, ne suffisant pas pour garder la ville, capitula. Le dessein du duc étoit de passer de-là en Normandie, où il avoit de grandes intelligences : mais un accident imprévu l'engagea mal à propos devant Beauvais, où il alla échouer. Après sept jours de siege & plusieurs assauts de deux côtés où il y avoit brêche, les officiers Bourguignons persuadés que l'armée acheveroit de se ruiner sans aucun fruit, si elle demeuroit plus long-tems devant une ville où il y avoit une si nombreuse garnison, presserent leur duc de lever le siege, & l'obtinrent vingt jours après qu'il eut été formé. La valeur des assiégés étoit soutenue par les maréchaux de Gamache & de Loheac, les seigneurs Louis de Crussol, de Croye, de Salazar, de Vignoles, de Chabannes, & autres. Mezeray dit que les femmes conduites par Jeanne Hachette, firent des merveilles dans ce siege; qu'on voit encore la statue de cette héroïne tenant une épée à la main dans l'hôtel de ville, & que le dixieme de Juillet, jour auquel le siege fut levé, on y fait une procession où les femmes marchent avant les hommes.

AN. 1472.

CXXXVIII. Le duc de Bourgogne échoue devant Beauvais dont il leve le siege.

Mezeray, abrégé chron. in-12. hist. de Louis XI.

La honte que le duc de Bourgogne venoit de recevoir devant Beauvais, ne l'empêcha pas de se jetter dans la Normandie, où le duc de Bretagne avoit promis de le joindre avec son armée: mais la prise de la Guyenne par Louis XI. empêcha cette jonction; parceque sa majesté aussitôt après s'avança vers la Bretagne; ce qui fit que le duc de Bourgogne, privé des troupes de Bretagne qui furent conservées pour garder le pays, se saisit d'abord des villes d'Eu, de saint Valery, de Neufchâtel, ravagea le pays de

CXXXVIII. Il entre dans la Normandie.

AN. 1472. Caux, brûla les fauxbourgs de Dieppe, & s'avança jusqu'à la ville de Rouen, où les Bretons devoient le joindre; mais ne recevant d'eux aucune nouvelle, il prit le parti de s'en retourner, sans avoir fait aucune conquête qu'il pût conserver. Tel fut le succès de sa campagne. Les villes d'Eu & de saint Valery furent reprises; & les troupes du roi firent dans le duché de Bourgogne, ce que le duc avoit fait en Picardie & en Normandie, portant l'incendie par-tout, & mettant tout à feu & à sang.

Mem. de Comin. l. 3. ch. 10.

CXXXIX. Louis XI. attire Lescun dans ses intérêts.

Le roi après avoir mis ordre aux affaires du duché de Guyenne, vint avec ses troupes au pont de Cé en Anjou, dans le dessein d'intimider le duc de Bretagne, pour le détacher du duc de Bourgogne. Ce fut alors qu'il gagna le seigneur de Lescun, qui s'étoit retiré en Bretagne après la mort du duc de Guyenne, auquel il étoit fort attaché. Louis XI. à force d'argent gagna deux domestiques de ce seigneur, Philippe des Essards, & Guillaume de Soupleville, qui persuaderent à leur maître de répondre aux bonnes intentions que sa majesté avoit pour lui. Lescun qui avoit assez de vanité pour croire que ses grands talens paroîtroient avec plus d'éclat sur un théâtre tel que celui de la cour de France, traita secretement avec le roi qui lui accorda toutes ses demandes : il le fit comte de Cominges, & lui donna le gouvernement de Blaye, des deux châteaux de Bayonne, du château Trompette de Bourdeaux, de Dax, de saint Sever, des sénéchaussées du Bourdelois & des Landes, avec une gratification de vingt-quatre mille écus d'or, & une pension de six mille livres. Comines ajoute qu'on convint de quatre-vingt mille livres de pension pour le duc de Bretagne; mais qu'on n'en paya que la

Mém. de Comin. l. 3. c. 11.

moitié, & qu'elle ne dura que deux ans. Soupleville eut six mille écus en argent, une pension de douze cens francs, la mairie de Bayonne, le bailliage de Montargis, & d'autres charges en Guyenne. Des Essars fut gratifié de quatre mille écus, de douze cens francs de pension, de la mairie de Meaux, & fut outre cela grand maître des eaux & forêts de France. Le duc de Bretagne promit sincérement de renoncer à l'amitié du duc de Bourgogne. Le roi Louis XI. détacha encore du parti du duc de Bourgogne, Philippe de Comines le plus habile homme de sa cour.

AN. 1472.

CXL. Le duc de Bretagne quitte les intérêts du duc de Bourgogne.

On ne sçait pas bien à quelle occasion ce seigneur passa dans cette année au service de sa majesté. Sa réputation étoit devenue si grande, qu'il n'y avoit point de prince dans l'Europe qui ne desirât de l'avoir auprès de lui. On n'avoit point encore vu d'homme qui eût plus de bon sens & de probité. Son principal talent étoit de bien entendre la politique, qu'il sçavoit allier avec la religion, sans blesser jamais celle-ci. Les historiens Flamands ont voulu deviner les causes de sa désertion, & en ont apporté plusieurs raisons qui portent toutes un caractere d'imposture. La cause la plus vraisemblable, est que voyant le duc de Bourgogne avoir des desseins qui le conduisoient à sa ruine, il crut devoir le quitter avant qu'il s'y précipitât, afin qu'il n'y eût pas lieu d'imputer à ses conseils les malheurs qui le menaçoient. Louis XI. n'ayant pas oublié les services que ce Seigneur lui avoit rendus à Peronne, en contribuant à le tirer d'entre les mains du duc, le combla de bienfaits.

CXLI. Philippe de Comines s'attache au roi, & quitte le duc de Bourgogne.

Mém. de Comin. l. 3. ch. 11. de l'édit. de 1723. t. 3. p. 469.

Il le fit son chambellan; souvent il le faisoit manger à sa table, il n'avoit rien de secret pour lui; il le consulta toujours, & suivit le plus sou-

AN. 1472.

vent ses avis dans les affaires les plus embarrassées. Il lui fit épouser Helene de Chambes, fille & héritiere du seigneur de Mont-soreau, dont il eut les terres d'Argenton, de Vauzelle, de la Carie, de Coppoux, de Brisson, de Villantrois, de Gourgue, de Baignon, de Souveigne, & la châtellenie des Mottes. En un mot, Comines entra avec Louis XI. dans une familiarité encore plus grande que celle dont le duc de Bourgogne l'avoit honoré. Sa majesté alloit quelquefois se divertir dans le château d'Argenton, & elle y fut malade durant un mois, sans que les courtisans s'y trouvassent incommodés pour les logemens. Elle donna à Comines les commissions les plus honorables & les plus importantes qui se présenterent durant son regne, avec la principauté de Talmont, Aulone, Curzon, Château-Gontier & la Chaume.

CXLII. Bienfaits dont le roi comble Comines.

CXLIII. Coutume de sonner l'*Angelus* à midi établie par Louis XI.

Gaguin. hist. Lud. XI. lib. II.

Quoiqu'en plusieurs actions Louis XI. ne parût pas se conduire par des principes de religion; il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de dévotion envers les saints, d'orner leurs églises, de faire tous les ans quelques pieux pélerinages, principalement dans les lieux où l'on honoroit la sainte Vierge. Ce fut pour entretenir son culte que le premier jour de Mai il fit faire une procession solemnelle à Paris, & ordonna de faire sonner les cloches à midi, afin que chacun récitât alors l'*Angelus* & l'*Ave Maria*, pour attirer la protection de la Vierge en faveur de la paix si nécessaire à son royaume: ce que plusieurs regardoient comme un effet de son hipocrisie, ou plutôt de sa bizarrerie, qui souvent lui faisoit négliger l'essentiel de la vraie dévotion pour s'attacher à ces pratiques extérieures. Et parceque le même jour qu'il fit faire cette procession, Guillaume Chartier évêque de

Paris, mourut subitement, on soupçonna que le roi l'avoit fait empoisonner, parcequ'il en vouloit à ce prélat, pour lui avoir été contraire dans la guerre du bien public. Ce prélat s'étoit rendu très-recommandable par sa doctrine & par sa pieté. Il eut deux freres, l'un nommé Jean, religieux Bénédictin, & auteur de la grande chronique de saint Denys; l'autre nommé Alain, qui a écrit la vie de Charles VII. dont il a été secrétaire.

AN. 1472.

CXLIV. Le roi envoie des ambassadeurs au pape.

Louis XI. craignant que le pape ne fût fâché contre lui de la maniere avec laquelle il avoit reçu le cardinal Bessarion, lui envoya dans cette année des ambassadeurs à la tête desquels étoit Thibaud de Luxembourg évêque du Mans. Ils eurent audience de sa sainteté le huitieme de Juin dans un consistoire en présence des cardinaux. Le cardinal de Pavie qui étoit du nombre, & qui parle de cette ambassade, ne rapporte point ce qui y fut dit. On dit que Louis demandoit au saint pere par ses ambassadeurs, qu'on convoquât un concile à Lyon, où tous les princes chrétiens s'assembleroient, afin que réunis ensemble on prît des mesures justes & conformes au bien commun de la religion; que Charles de Bourbon prince du sang & archevêque de Lyon fût créé cardinal; qu'on n'admît point d'évêque en France, qui ne fût agréable au roi; que les ordinaires eussent du moins la collation des bénéfices de mois en mois à leur tour, avec le pape; que les taxes des bénéfices vacans fussent réduites selon le décret du concile de Constance; que les procès ne fussent point évoqués à Rome en premiere instance; que le clergé déja épuisé ne fût point obligé de payer les décimes pour la guerre contre les Turcs; afin que certains

Papiensis, epist. 450. Bzov. in hoc anno.

articles de la pragmatique-sanction fussent modérés ou expliqués dans une assemblée des états du royaume convoquée à ce sujet.

AN. 1472.

CXLV. Réponse du pape aux demandes du roi.

A toutes ces demandes le pape répondit qu'il étoit hors de saison de demander la convocation d'un concile, qui exigeoit un tems considérable lorsque le mal étoit pressant, & que les progrès des Turcs rendoient les moindres délais très-préjudiciables à la religion ; que les autres princes chrétiens, ou s'étoient déja acquittés de ce qu'ils avoient promis, ou étoient prêts à le faire ; que le roi de France devoit se joindre à eux pour ne pas différer une œuvre si sainte, ni empêcher la levée des décimes du clergé dans ses états, & les aumônes des fideles. Qu'en toute autre chose, le saint siege lui donneroit des témoignages de sa bienveillance & de son affection, & qu'il ne manqueroit jamais de le lui faire connoître quand l'occasion s'en présenteroit. On trouve dans le droit canon une bulle de ce pape pour la France, datée du septieme d'Août, touchant les bénéfices, les graces, les procès & les taxes, conformément aux demandes du roi Louis XI. Cependant on croit qu'elle ne fut point mise à exécution ; parcequ'elle étoit contraire au droit commun & aux conciles de Constance & de Basle. L'archevêque de Lyon pour lequel le roi demandoit un chapeau de cardinal, ne l'eut que quatre ans après dans une promotion faite en 1476. mais le pape le fit dans cette année légat d'Avignon.

Extr. com. lib. 1. tit. 9. cap. 1.

CXLVI. Mort d'Amédée IX. duc de Savoie.

Amédée IX. dit le Bienheureux, fils de Louis duc de Savoie, & d'Anne de Cypre, né à Tonon le premier de Février 1435. mourut cette année à Verceil la veille de Pâques, âgé de trente-sept ans. Il avoit succédé aux états de

son pere en 1468. C'étoit un prince qui avoit beaucoup de piété, qui aimoit la justice, & qui pardonnoit généreusement à ses ennemis. Ses maladies continuelles l'obligerent de donner la régence de ses états à Yolande de France son épouse, qui les gouverna avec beaucoup de sagesse. Les grands en furent jaloux, & voulurent avoir part au gouvernement. Le comte de Bresse pour favoriser ce parti, entra en Savoie dans le mois de Juillet de l'année précédente; & ayant surpris Montmeillan, s'y saisit d'Amédée, qu'il mena à Chambery. Mais Louis XI. envoya des troupes au secours du duc, & les princes révoltés avec le comte de Bresse demanderent la paix, qu'on leur accorda. La sainteté d'Amédée justifiée par plusieurs miracles, lui a fait donner le titre de bienheureux. Il étoit encore au berceau lorsqu'il fut accordé à Tours le seizieme d'Août 1436. avec Yolande de France fille du roi Charles VII. & de Marie d'Anjou. Ce mariage qui ne fut consommé qu'en 1452. à Feurs en Forez, fut béni par la naissance de six fils & de quatre filles. Philibert son fils aîné lui succéda.

AN. 1472.

Guichenon, hist. de Savoie.

CXLVII. Mort de Jean Gaston de Foix captal de Buch.

Jean Gaston de Foix captal de Buch, mourut aussi dans le mois d'Avril à Bourdeaux. On l'appelloit le prince de Viane, parcequ'il étoit héritier présomptif du royaume de Navarre. Il avoit été opiniâtrement attaché au parti des Anglois jusqu'en 1465. Mais Louis XI. le gagna, & lui fit épouser Magdelaine de France sa sœur. Gaston en eut deux enfans, un fils & une fille. Le fils nommé Phœbus fut roi de Navarre; mais étant mort assez jeune, sa sœur lui succéda. Cette princesse fit passer quelques années après la couronne de Navarre dans la maison d'Albret, d'où ensuite elle est

AN. 1472.

tombée dans celle de France. La mort de Nicolas, fils de Jean duc de Calabre & de Lorraine, suivit de près celle de Gaston. Ce prince mourut à Nanci sans enfans. Sa tante Yolande lui succéda. Elle étoit fille de René, roi de Sicile, comte de Provence & d'Anjou, veuve de Ferri de Lorraine, comte de Vaudemont, de qui elle avoit un fils nommé René. C'est de ce dernier René que sont sortis tous les princes de Lorraine.

CXLVIII. Et de Nicolas fils du duc de Calabre.

CXLXI. Mort de Gilles Charlier.

Dupin, bibl. des aut. t. 12. in 4. p. 100.
Conc. t. 12. p. 1159.
Canisius, antip lect. t. 3. p. 289.
Le Mire, in ant. de script. eccl.

Gilles Charlier, ou *Ægidius Carlerius*, auteur célebre, mourut aussi cette année 1472, le vingt-troisieme de Novembre dans un âge fort avancé. M. Cave recule sa mort jusqu'en 1473 un an plus tard. Il étoit né à Cambrai, mais il fit ses études à Paris dans le college de Navarre. Après avoir achevé d'y expliquer le maître des sentences, avec réputation, l'an 1414. il reçut le bonnet de docteur en théologie de la faculté de Paris. Il prêcha aussi avec succès dans cette grande ville. En 1451. on l'élut doyen du chapitre de Cambrai. Il assista au concile de Basle, & travailla avec zele pour ramener les Hussites à l'église. Il fut un des députés de ce concile vers les Bohémiens, & il n'oublia rien pour réussir dans sa légation. Il a vécu fort longtems, & a été doyen de la faculté de théologie de Paris. Etant de retour à Basle, il disputa pendant quatre jours contre Nicolas Galecus Thaborite, sur l'article de la punition publique des péchés. Nous avons son discours. Il répondit encore depuis à diverses consultations qu'on a données en deux volumes *in-fol.* à Bruxelles en 1478. Le premier, sous le titre de *Sporta*, contient différens traités de la la conservation des biens de l'église, & de ses défenseurs ; de la virginité perpétuelle de Marie, contre les Iconomaques,

Iconomaques, & du célibat des ecclésiastiques. Le second publié un an après, sous le titre de *Sportula*, renferme les traités de l'élection du traître Judas; de la hiérarchie ecclésiastique; des revenus pour vivre, des dîmes, des images, de la confession, &c. On a dans la bibliotheque du college de Navarre beaucoup d'autres ouvrages manuscrits de ce docteur, un commentaire sur le maître des sentences, un traité de la communion des laïcs sous une seule espece, des cas de conscience, & un grand nombre de sermons. AN. 1472.

Fin du Livre cent treizieme.



LIVRE CENT QUATORZIEME.

AN. 1473.

I. Progrès de la flotte des Vénitiens contre les Turcs.

Les Vénitiens, avec les secours envoyés par le pape & par quelques princes d'Italie, continuoient toujours de faire la guerre aux Turcs. Mocénigo général de la flotte Vénitienne, secourut le prince de Caramanie, qui avoit fait alliance avec le roi de Perse, parceque Mahomet l'avoit dépouillé d'une partie de sa principauté. Ce prince, aidé non-seulement des Vénitiens, mais encore de la flotte du roi de Naples, qui étoit alors de dix galeres, & de celle du pape qui en avoit autant, rétablit les trois principales villes de ses états. Après cette expédition, Mocénigo, pour ne pas demeurer oisif, ravagea toute la Lycie, pendant qu'Usum Cassan, roi de Perse, attaquoit les Turcs d'un autre côté. Dans une premiere action, il eut l'avantage & le beglerby d'Europe, c'est-à-dire, le gouverneur de la province de la Turquie en Europe, y fut tué, avec plusieurs princes & officiers. Mais dans un second combat il eut du dessous. Mahomet le battit avec son artillerie, le Persan n'ayant pas encore reçu les canons des Vénitiens. Cette victoire coûta au sultan plus de quarante mille hommes. Usum Cassan y perdit son fils, qui fut tué d'un coup d'arquebuse. C'étoit un jeune homme plein de courage, qui avoit fait des merveilles dans le premier combat, & à qui on étoit redevable de la victoire. Le roi de Perse, après avoir été battu, se retira dans les montagnes d'Arménie avec son autre fils, pendant que Mahomet, ayant ravagé tout le pays, s'en retourna à Constantinople, emmenant avec lui

II. Le roi de Perse vainqueur dans un premier combat, défait dans un second.

Phranz. l. 3. cap. 30. Leunclav. lib. 15.

beaucoup de prisonniers. Il en faisoit couper cinq cens par le milieu du corps à chaque logement qu'il faisoit, pour répandre par-tout la terreur.

AN. 1473.

III. Entreprise hardie d'un jeune Sicilien sur la flotte de Mahomet.

On dit qu'alors un jeune Sicilien nommé Antoine, vint trouver Mocénigo, général de la flotte Vénitienne, à Napoli de Romanie, ville du Peloponese où il passoit l'hiver, & lui dit, que les Turcs l'ayant pris à Chalais, & l'ayant ensuite mené à Gallipoli où il servoit, il s'étoit apperçu que la flotte de Mahomet n'y étoit point gardée, non plus qu'un grand arsenal qui étoit proche, & dans lequel il y avoit de quoi équiper plus de cent galeres; qu'il s'offroit d'aller brûler l'un & l'autre. Mocénigo le loua de son dessein, accepta ses offres, & lui fournit tout ce qui étoit nécessaire. Le jeune homme prit une chaloupe remplie de pommes; & ayant passé les Dardanelles en marchand de fruit, il arriva à Gallipoli, où il commença à vendre ses pommes. La nuit suivante il mit le feu à l'arsenal, qui fut consumé. Mais ayant voulu faire la même chose à la flotte, le succès ne fut pas si heureux; on accourut au bruit, on éteignit le feu; & le Sicilien voyant que son entreprise avoit échoué, prit la fuite dans la crainte d'être arrêté, & tâcha de passer l'Hellespont; ce qu'il ne put faire, parceque sa chaloupe coula à fond. Il fut donc obligé de se sauver dans la forêt prochaine, où il fut reconnu pour l'auteur de l'incendie, par le moyen du reste de ses pommes qui flottoient sur l'eau. On le saisit, & on le conduisit à Mahomet, qui le fit couper par le milieu du corps, ce qu'il souffrit avec beaucoup de constance. Le sénat de Venise fit une pension à son pere, & maria sa sœur des deniers publics.

Coriolan. l. 2. Sabellic. 3. decad. 9. Justiniani, lib. 9.

AN. 1473.

IV. On projette un traité entre le roi de Hongrie & Mahomet.

Papiensis, epist. 516. & 517.

Pendant que les Vénitiens faisoient ainsi la guerre aux Turcs, le pape eut avis que Mahomet sollicitoit fort Matthias roi de Hongrie, à faire la paix, & à tourner toutes ses forces contre le roi de Perse; que déja Matthias avoit envoyé ses ambassadeurs à Constantinople pour convenir des articles du traité, & qu'il demandoit entr'autres la restitution de la Bosnie & de la Servie, ou du moins de l'une de ces deux provinces, promettant de son côté de faire la guerre au roi de Perse, si le Turc lui fournissoit l'argent nécessaire. Sur ces nouvelles, le pape écrivit promptement à Matthias pour le détourner d'un dessein si pernicieux, & manda à Louis évêque de Ferrare, son nonce en Hongrie, d'examiner soigneusement si cette paix dont on parloit, n'étoit point une feinte controuvée par Matthias pour tirer de l'argent du saint siege : ce qui pouvoit bien être, puisque la paix ne se fit pas; à moins qu'on ne dise que Mahomet ayant battu le roi de Perse, se mit ensuite peu en peine du roi de Hongrie.

V. Mort de Jacques usurpateur du royaume de Chypre.

Coriolan. lib. 2. & 3.

Jacques, usurpateur du royaume de Chypre, mourut cette année. Il étoit frere naturel de Charlotte reine légitime de Chypre, qui étoit mariée à Louis duc de Savoie; mais le desir de regner lui fit tout entreprendre pour chasser l'un & l'autre, & il y réussit par le secours que lui procura le soudan d'Egypte. Charlotte, obligée de fuir, se retira à Rhodes, & tenta en vain de rentrer dans ses états. Elle vint ensuite à Rome pour implorer l'assistance du pape; mais tous les projets que l'on fit pour son rétablissement échouerent. Voyant son ennemi mort, ses espérances se renouvellerent; mais Jacques avoit pris des mesures pour empêcher qu'elle ne rentrât dans ses états. Il avoit fait un testament par lequel il instituoit ses héritiers, Catherine son

épouse, fille de Marc Cornaro sénateur Vénitien, qui étoit enceinte, & l'enfant qui en naîtroit. Et avant de mourir, il recommanda l'un & l'autre au sénat & au général Mocénigo. Si l'enfant que l'on attendoit de Catherine mouroit, Jacques ordonnoit par le même testament que Jean son fils bâtard succéderoit; au défaut de ce dernier, un autre bâtard du même nom, & à leur défaut, Charlotte sa fille bâtarde; & que si tous ceux-là mouroient sans postérité, l'isle de Chypre passeroit au plus proche de la maison de Lusignan. Le sénat qui avoit adopté Catherine, consentit à toutes les clauses du testament, & le général Mocénigo prit le gouvernement de cet état. Ce fut à lui que Charlotte s'adressa: elle lui remontra ses droits, le pressa de lui rendre justice & de la rétablir dans son royaume; les prieres furent inutiles. Mocénigo lui répondit que le royaume étoit acquis par le droit des armes à Catherine, veuve de Jacques, & à l'enfant qui en naîtroit, & qu'on ne pouvoit en reconnoître d'autre; & Charlotte cessa ses poursuites, ne pouvant faire autrement. Peu de tems après, Catherine accoucha d'un fils, qui fut nommé comme son pere, & couronné deux mois après.

AN. 1473.

VI. L'archevêque de Chypre songe à se rendre maître du royaume.

Mais il s'éleva contre elle un ennemi beaucoup plus à craindre que Charlotte. L'archevêque de Chypre, Catalan de nation, qui étoit alors ambassadeur auprès de Ferdinand, roi de Naples, n'eut pas plutôt appris la mort du roi, qu'il pensa sérieusement à se rendre maître de la couronne avec le secours des Catalans qui y possédoient beaucoup de forteresses. Pour y réussir, il engagea Ferdinand de marier son fils bâtard avec Charlotte autre bâtarde de Jacques, & après cet accord, il partit avec un envoyé du roi

Etienne de Lusignan, hist. de Chypre.

jamais d'habits de soie, & qu'ils se feront lire l'écriture-sainte à leur table pendant leurs repas : qu'ils célébreront la messe au mois trois fois l'année, & les autres prêtres quatre fois : que l'on observera les dimanches & les fêtes en s'abstenant de toute œuvre servile; que les ecclésiastiques ne serviront point de soldats, ni n'en fourniront point aux seigneurs temporels, à l'exception du roi : qu'on ne célébrera point les nôces dans les tems défendus : les autres canons contiennent des réglemens contre les ecclésiastiques concubinaires, contre les mariages clandestins, la simonie, les spectacles qu'on représentoit dans les églises, les jeux défendus aux gens d'église, les duellistes, les ravisseurs & autres.

AN. 1473.

IX. Le pape confirme la bulle de Paul II. sur la réduction du Jubilé.

Papiensis. epist. 548.

Le dix-septieme de Juin, le pape écrivit au vicaire de Boulogne, pour s'informer de lui s'il étoit vrai que quelques religieux Carmes eussent eu la témérité de soutenir dans les disputes & dans leurs sermons, que ce n'étoit point une hérésie de consulter les démons. Le vingt-neuvieme d'Août il confirma la constitution de Paul II. sur la réduction du Jubilé à vingt-cinq ans, & fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année suivante 1474. voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'église, fussent suspendues pendant tout le tems que dureroit le Jubilé.

X. Le cardinal Riario nommé légat de toute l'Italie.

Le neveu du pape, Pierre Riario cordelier, & cardinal de saint Sixte, faisoit toujours des dépenses excessives à Rome : il donna dans cette année deux repas si somptueux, que le cardinal de Pavie ne fait pas difficulté de dire qu'on n'en avoit jamais donné de pareils dans les siecles précédens, même parmi les payens. Il donna le premier aux ambassadeurs de France, & l'autre à la fille de Ferdinand, roi de Naples, épouse

d'Hercule d'Eſt duc de Ferrare, à laquelle il fit des préſens conſidérables, qui marquoient l'exceſſive prodigalité du cardinal. Celui de Pavie gémit de ces excès dans ſes lettres. Riario fut nommé cette année par le pape ſon oncle à la légation de l'Ombrie, & enſuite de toute l'Italie : on lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes où l'on étoit bien aiſe de flatter ſa vanité pour ſe ménager les bonnes graces du ſaint pere. AN. 1473.

XI. Le pape confirme la regle des religieux Minimes.

Bullar. t. 1. Sixti IV. conſtitut. 5.

Le vingt-troiſieme de Mai, le pape confirma la regle des religieux Minimes inſtitués par François de Paule, comme on a dit ailleurs. Ce ſaint retiré dans un rocher ſur le bord de la mer, n'avoit point d'autre lit que le roc, point d'autres alimens que des herbes & des racines, point d'autre vêtement qu'un rude cilice ſous un habit fort vil. Il commença à avoir des diſciples à l'âge de vingt ans. Il les aſſembla dans un petit hermitage qu'on bâtit en ce lieu. Là ils chantoient enſemble les louanges de Dieu, & un prêtre de la paroiſſe voiſine venoit de tems en tems dire la meſſe. Mais le nombre de ſes diſciples augmentant, avec la charité des fideles qui contribuoient au ſoutien de ce nouvel inſtitut, François fit conſtruire un plus grand monaſtere & une égliſe, avec la permiſſion de Pyrrho, archevêque de Coſenza. Ce bâtiment étant achevé, il établit dans ſa communauté un régime uniforme, en aſſujettiſſant ſes diſciples par un quatrieme vœu à l'obſervance d'un carême continuel, ſans uſer de beurre ni d'œufs. La réputation de cet établiſſement devint très-grande en moins de quinze ou ſeize ans. Cette congrégation n'étoit alors compoſée que de laïcs, à l'exception de quelques clercs en petit nombre & d'un ſeul prêtre, docteur en droit, nommé Balthaſar de

AN. 1473. Spino, qui fut depuis confesseur du pape Innocent VIII. durant quelque tems. L'archevêque de Cosenza, charmé de leur piété, leur accorda divers privileges. Le pape les confirma & établit François supérieur de la congrégation.

XII. Promotion de huit cardinaux par le pape.

Papiensis, epist. 510. 511. & seq. ep. 514.

Le septieme de Mai de cette année, le pape fit une promotion de huit cardinaux, & sur les instances de l'empereur, du roi de France & de Ferdinand roi de Naples, il réserva trois sujets tels que ces princes voudroient les choisir pour leur conférer aussi publiquement cette dignité quand leur intention lui seroit connue. Cette réserve causa beaucoup de disputes, sur-tout quand on eut connu les sujets qu'on vouloit élire. Chacun avoit un parti favorable & un parti ennemi, ensorte qu'on ne put s'accorder. Sur cette altercation on remit l'élection à la promotion prochaine. Voici les noms des huit qui furent alors élus. Philippe de Levis, François, archevêque d'Arles, du titre de S. Pierre & S. Marcellin; Etienne Nardino natif de Frioul, archevêque de Milan, du titre de S. Adrien, puis de sainte Marie au-delà du Tibre; Auxias du Puy Espagnol, archevêque de Montréal en Sicile, du titre de S. Vital, puis de sainte Sabine; Pierre Gonzalez de Mendoza, évêque de Sagonne, du titre de sainte Marie *in Dominica*, puis de sainte Croix de Jérusalem, & archevêque de Tolede; Antoine-Jacques Venerio, natif de Recanati, évêque de Syracuse, puis de Léon & de Cuença, du titre de saint Vite, de saint Modeste & de saint Clément; Jean-Baptiste Cibo Génois, évêque de Melfi, du titre de sainte Balbine, puis de sainte Cécile, & devenu pape sous le nom d'Innocent VIII. Jean Arcimboldi Parmesan, évêque de Novarre, du titre de saint

Nérée & saint Achilée, puis de sainte Praxede, & archevêque de Milan; Etienne Hugonet François, évêque de Mâcon, du titre de sainte Lucie. AN. 1473

Peu contens de cette promotion, dit le cardinal de Pavie, on nous menace encore d'une autre pour le mois de Juin; mais elle ne se fit pas. Dans une autre de ses lettres, il dit qu'on l'avoit reculée jusqu'à la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, où nous ne voyons point encore qu'elle se soit faite. Le même cardinal blâme beaucoup ces fréquentes promotions. Il prétend même que les papes seuls ne peuvent créer des cardinaux à leur volonté, & qu'ils doivent auparavant prendre les avis du sacré college. Il écrivit au nom du pape à dom Juan d'Arragon, qui vouloit qu'on confirmât à Rome l'évêché de Sarragosse à Alphonse bâtard de son fils Ferdinand, qui n'avoit encore que six ans. Il excuse sa sainteté de ce qu'elle ne peut, sans violer les saints canons & toutes les loix de l'église, élever à l'épiscopat un enfant; qu'elle pouvoit bien le dispenser du défaut de naissance, mais non pas du défaut d'âge. C'est pourquoi après beaucoup de disputes & de contestations qui durerent assez long-tems, le pape nomma à cette église Auxias du Puy, cardinal du titre de sainte Sabine & vicecamérier de l'église Romaine, qui étoit déja archevêque de Montréal en Sicile. Mais comme le roi d'Arragon ne vouloit point y consentir, ni permettre qu'il prît possession de l'évêché, il fallut en venir à un accommodement. Ferdinand, roi de Naples, s'en mêla, & Sixte IV. qui craignoit ce prince, consentit qu'Alphonse auroit l'évêché de Sarragosse en commande perpétuelle, introduisant par-là, dit le cardinal de Pavie, un nouvel exemple

Idem. piens. ep. & seq. Papien. ibid.

dont les papes & les rois ont bien bien sçu faire usage dans la suite.

AN. 1473.

XIII. Le duc de Bourgogne unit le duché de Gueldres à ses états.

Alphonse fils d'Arnoul, duc de Gueldres, ayant été arrêté par les ordres du duc de Bourgogne & conduit dans le château de Namur, Arnoul, comme nous l'avons déja vu, fut rétabli dans ses états, dont ce fils ingrat l'avoit chassé. Le duc de Bourgogne qui n'oublioit jamais ses propres intérêts, pensa que cette action pourroit lui acquérir le duché de Gueldres, & pour y réussir plus sûrement, il combla Arnoul d'honneurs & ménagea toujours son esprit. Arnoul déshérita en effet son fils Adolphe, & institua le duc son héritier. Adolphe, quoique prisonnier, avoit des amis dans les états de son pere; ils promirent de le favoriser, ils voulurent même le tenter. Mais leur parti étoit trop foible, il fallut céder. Le duc de Bourgogne s'empara du duché, & l'unit à ses autres états. Cette nouvelle acquisition lui enfla tellement le cœur, qu'il eut l'ambition non-seulement d'ériger ses terres en royaume, mais encore de se faire reconnoître roi des Romains, en mariant sa fille à Maximilien, fils de l'empereur Frédéric.

XIV. Le roi de France se résout de punir le connétable.

Louis XI. avoit résolu de punir le connétable de saint Pol de sa perfidie, & des intrigues qu'il avoit pour entretenir la guerre; mais pour le faire sûrement, il lui étoit nécessaire d'agir de concert avec le duc de Bourgogne, ce qui n'étoit pas aisé. Le connétable étoit maître de Saint-Quentin & d'autres villes assez considérables, qui étoient toutes situées entre la France & la Flandre. Sa charge lui avoit concilié presque toute la noblesse; il tenoit les châteaux de Ham & de Bohain, & il possédoit en qualité de propriétaire, presque toute la partie des Pays-Bas, qui s'étend depuis Calais jusqu'au-delà de Lille.

Le duc de Bourgogne étoit aussi fort irrité contre lui, à cause de ses artifices pour l'engager à marier sa fille au duc de Guyenne. Ces deux princes avoient donc intérêt de faire sentir au connétable l'effet de leur indignation. Le roi fit le premier pas pour s'en venger; il en sollicita le duc de Bourgogne. Les commissaires de France négocierent cette affaire à Bruxelles pendant la treve, & l'on convint d'une conférence à Bovines proche Namur, où l'on mit la vie du connétable en compromis entre quatre personnes de confiance, deux François, le seigneur de Curton & Jean Heberge, qui fut depuis évêque d'Evreux; deux Flamands, le chancelier Hugonet, & le seigneur d'Imbercourt, qui tous quatre furent bientôt d'accord. AN. 1473.

XV. Les commissaires de Louis XI & du duc de Bourgogne concluent à la mort du connétable.

Ils convirent que le connétable seroit déclaré criminel en France & dans les Pays-Bas; que le roi & le duc de Bourgogne agiroient de concert pour le prendre; que le premier des deux qui s'en saisiroit, lui feroit faire son procès pour le condamner à mort dans les huit jours suivans; que le duc de Bourgogne auroit la meilleure partie de sa dépouille, qui consistoit dans les places de Saint-Quentin, de Ham & de Bohain, dans tout l'or & l'argent, les pierreries & les meubles qui s'y trouveroient, & dans la confiscation de tous les biens du coupable situés dans le Pays-Bas. Le connétable fut informé de cette résolution; il fit remontrer à sa majesté qu'on lui tendoit un piege, & que c'étoit le dernier effort du duc de Bourgogne, qui n'ayant pu corrompre le connétable, tâchoit de le porter par désespoir à abandonner le roi; que dans le même tems que ce duc feignoit de négocier avec la France, il le sollicitoit sous main & offroit de prendre sa protection contr'elle, pourvu qu'il mît

AN. 1473.

Saint-Quentin au pouvoir du duc ; & c'étoit justement ce que le roi appréhendoit : il ne douta pas que le duc n'eût découvert lui-même au connétable ce qu'on machinoit contre lui, pour l'attirer dans son parti.

XVI. Le roi envoie des ordres contraires à ses commissaires.

Ces avis & les réflexions que le roi y joignit, lui firent changer de sentiment. Il écrivit à ses députés de Bovines de ne rien conclure contre le connétable, & de prolonger seulement la treve pour six mois ou une année. Mais le courier trouva que les députés avoient été si diligens, que la ruine du connétable avoit été signée & arrêtée dès le soir précédent. Ils communiquerent cet ordre aux députés Flamands, qui jugeant bien que le roi ne ratifieroit pas le traité, ne firent aucune difficulté de rendre les signatures. On croit que le duc de Bourgogne y consentit, espérant toujours que le connétable lui rendroit Saint-Quentin. Cela n'empêcha pas que la treve ne fût prolongée jusqu'au mois de Mai de 1475. Et le roi fit dire au connétable qu'il étoit nécessaire qu'ils eussent ensemble une conférence où ils pussent prendre des mesures pour résister en commun au duc de Bourgogne. Ce qui arriva l'année suivante.

XVII. Henri roi de Castille se réconcilie avec Isabelle sa sœur.

La réconciliation se fit dans celle-ci, entre Henri roi de Castille, & Isabelle sa sœur, épouse de Ferdinand d'Arragon. Cette princesse reconnue héritiere des états de Castille par quelques ennemis de Henri, avoit quelque intelligence dans la ville d'Aranda sur le Duero, & trouva moyen de la surprendre. Le roi son frere en fut extrêmement indigné, parceque cette place étoit de l'appanage de la reine son épouse, & leva des troupes pour la recouvrer. Mais dom André de Cabrera, son majordome & gou-

verneur de Ségovie, l'en dissuada, & lui fit entendre que le marquis de Villena essayoit de l'aigrir contre la princesse sa sœur, pour se rendre plus puissant pendant cette division. Ce sentiment ayant été appuyé par le cardinal d'Espagne & par le duc de Benevent, le roi consentit à ratifier le mariage de sa sœur. Beatrix de Bonadilla épouse de Cabrera, partit déguisée en paysane pour aller trouver Isabelle, & lui ayant fait part des favorables dispositions où le roi son frere se trouvoit pour faire une réconciliation parfaite, elle la mena avec elle au château de Ségovie, où le frere & la sœur se virent. AN. 1473.

La réconciliation se fit d'assez bonne grace, pour croire qu'elle étoit constante. La marquis de Villena aussi-tôt après alla trouver le duc d'Albuquerque favori de la reine, pour chercher avec lui les moyens de brouiller de nouveau Henri & Isabelle; mais Ferdinand d'Arragon ayant été mandé par son épouse, & le roi l'ayant très-bien reçu, tous les efforts des ennemis de la paix furent inutiles. Ils ne s'arrêterent pas pour cela; fâchés que leurs intrigues n'eussent produit aucun effet pour jetter la division entre le roi & sa sœur, ils eurent recours à la violence, & jetterent quelques troupes dans Ségovie pour se saisir de Ferdinand; leurs entreprises furent découvertes; Cabrera pourvut à la sûreté de la ville, & le prince d'Arragon s'en retourna sans courir aucun risque, auprès du roi de Portugal son pere, qu'il trouva engagé dans une nouvelle guerre.

XVIII. Les habitans de Perpignan se soulevent contre les François.

Les officiers que le roi de France avoit établis dans le Roussillon, y avoient fait des exactions extraordinaires. Dom Juan, roi de Navarre, en envoya faire des plaintes à ce prince, qui répon-

AN. 1473.

dit qu'on n'avoit qu'à lui rembourser l'argent qu'il lui avoit prêté, ou lui céder la propriété de ces deux comtés de Roussillon & de Cerdaigne. Dom Juan ne voulant faire ni l'un ni l'autre, alla à Perpignan sur la nouvelle qu'il reçut que les habitans s'étoient soulevés. Il y fut assiégé par l'armée de France; mais les soldats François furent chargés, & il y en eut plusieurs de tués. On ne laissa pas de faire le siege de la ville dans les formes, & de la réduire à une extrême misere en lui coupant les vivres, & mettant le feu aux bleds qui étoient encore sur terre. La présence du roi d'Arragon qui y étoit en personne, & son fils Ferdinand, soutinrent le siege avec tant de valeur, que l'armée de France fut obligée de le lever. Il se fit une treve de six mois, & les François se retirerent; mais les six mois expirés, Louis XI. fit recommencer le siege & prit la ville.

XIX.
Voyage du duc de Milan à Florence.

Brutus, hist. Florent. l. 5.

Louis Sforce duc de Milan, vint dans les fêtes de la Pentecôte à Florence, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait. On le reçut avec beaucoup d'honneur & de pompe. Pour rendre la cérémonie plus magnifique, quelques jeunes gens voulurent représenter la descente du Saint-Esprit par quelques flammes qu'ils firent descendre en forme de langues de feu du haut de l'église cathédrale. Pendant que le peuple étoit attentif à ce spectacle, une de ces flammes s'attacha au toit de l'édifice, & se répandant en plusieurs endroits, consuma presque tout le bâtiment, quelque soin qu'on prît pour éteindre le feu. Sforce, de retour à Milan, reçut une ambassade des Génois. François Marquese jurisconsulte en étoit le chef; ne pouvant parler au duc, parcequ'il étoit d'un très-difficile accès, & qu'il sçavoit que le sujet de la députation étoit pour se plain-

dre des vexations qu'il exerçoit contre les Génois dont il étoit souverain, il se contenta de lui envoyer un petit panier rempli d'une plante qu'on nomme basilic. Le duc le fit venir aussi-tôt pour sçavoir de lui ce que signifioit ce présent. « Prince, lui dit Marquese, je suis venu devant » vous comme ambassadeur des Génois, dont » les esprits ressemblent assez à cette plante, la» quelle touchée légérement, répand une odeur » agréable, & qui pressée & foulée, produit des » scorpions ». Le duc fut si content de cette répartie, qu'à l'avenir il traita les Génois avec beaucoup plus de modération. AN. 1473.

XX. Mort de Jean Juvenal des Ursins archevêque de Rheims.

La France perdit dans cette année Jean Juvenal des Ursins, archevêque de Rheims, frere de Guillaume des Ursins, baron de Trainel & chancelier de France. Après s'être distingué dans la charge de maître des requêtes & dans d'autres emplois, il embrassa l'état ecclésiastique, & fut évêque de Beauvais, de Laon, puis archevêque de Rheims après son frere Jacques dans l'année 1461. Il sacra le roi Louis XI. & fut nommé avec quelques autres prélats par l'autorité du pape Callixte III. pour informer de la sentence injuste prononcée par les Anglois contre Jeanne d'Arc, connue sous le nom de la pucelle d'Orléans. Il tint aussi un concile. Il mourut le quatorzieme de Juillet 1473. âgé de quatre-vingt cinq ans, & fut enterré dans son église. Il a écrit une histoire du regne de Charles VI. roi de France, depuis l'an 1381. jusqu'en 1422. que Théodore Godefroi avocat au parlement, a donné *in-quarto* en 1614. & que Denis son fils, historiographe du roi, a publié *in-folio* avec des augmentations en 1653. Quelques auteurs ont écrit que Jean Juvenal des Ursins avoit été chancelier de

Sansovin. généalog. de la Casa Ursina.
S. Marth. Gallia christian. de arc. Rem.

An. 1474. toute la cour est sortie au-devant de lui : les cardinaux l'ont reçu à la porte de la ville, & l'ont conduit au milieu d'eux à l'église de saint Pierre, & ensuite chez le souverain pontife. Ce prince nous a beaucoup édifiés; il paroît aussi pieux qu'il est grand roi. Le pape & les cardinaux eurent de fréquens entretiens avec lui ; mais on étoit obligé de lui parler par interprête, parcequ'il n'entendoit pas le latin. Le cardinal de Pavie ajoute, que ce prince tint le bassin à la messe du pape, lorsque sa sainteté lavoit ses mains ; qu'étant placé entre les deux premiers cardinaux, il ne voulut ni se couvrir ni s'asseoir qu'après eux ; de même qu'un jour de vendredi-saint, auquel il ne voulut point aller adorer la croix qu'après tout le sacré college. Il demanda au pape qu'il commuât le vœu qu'il avoit fait d'entreprendre le voyage de la terre sainte; Sixte le changea en aumônes pour l'hôpital du S. Esprit de Saxe, qui étoit à Rome assez proche de l'église de S. Pierre. Ensuite Christiern partit de Rome chargé de riches présens que le pape lui avoit faits, & il nous laissa, dit le cardinal de Pavie, un grand exemple de la maniere dont nous devons honorer le sacerdoce.

Krantz. 8. Dan. 37. & 12. Sax. 12.

XXIV. Ce roi à son retour rend visite au duc de Bourgogne.

Christiern, en retournant chez lui, rendit une visite au duc de Bourgogne. Ce prince étoit alors occupé en Allemagne au siege de Nuitz; ce qu'il faut reprendre de plus haut.

XXV. Le duc de Bourgogne veut faire ériger ses états en royaume.

Il s'étoit mis en tête de faire ériger ses états en royaume, sous le titre de royaume de Bourgogne ; comme il avoit besoin de l'empereur pour y réussir, il lui proposa sa fille pour la marier à Maximilien d'Autriche, son fils unique ; mais il avoit déja fait cette proposition à plusieurs princes, & ne pouvoit se résoudre de donner sa fille à aucun. Cependant il demanda

une entrevue pour conclure ce mariage. Quoique l'empereur connût l'esprit artificieux du duc, il voulut bien lui accorder une entrevue. Elle se fit à Treves. Le duc de Bourgogne y proposa ses intentions à la couronne. L'empereur lui répondit, que la couronne lui seroit donnée pour présent de nôces. Il ne hasardoit pas beaucoup en faisant cette promesse. Il étoit presque certain que ceux qui possédoient des provinces de l'ancienne monarchie de Bourgogne, s'y opposeroient, & l'empereur lui-même avoit dessein de ne rien changer sans mettre cette clause, sans préjudice de ceux qui y ont intérêt. AN. 1474.

Le duc charmé de cette condescendance de Frédéric, demanda encore que l'empire renonçât en sa faveur à la mouvance directe de l'archevêché de Besançon & des trois évêchés, Metz, Toul & Verdun; & l'empereur y consentit pour ce qui le regardoit, sur l'assurance que l'opposition du corps Germanique en éluderoit l'effet. Enfin le duc vouloit être créé lieutenant & vicaire général de l'empire par toute la basse Allemagne; & l'on promit de lui en expédier les patentes. Il ne s'agissoit plus que de venir à la conclusion du mariage. Le contrat en fut signé; le duc rendit l'hommage à l'empire, tant pour le duché de Gueldres, que pour les autres terres des Pays-Bas qui relevoient du corps Germanique. On prit jour pour la cérémonie du mariage & du couronnement. Et le duc, à ce qu'on dit, fit faire la couronne, le sceptre, les ornemens royaux & tout le reste de l'appareil. Mais une nouvelle grace qu'il demanda, renversa tous ces beaux projets. Il dit que l'empereur étoit trop vieux, & son fils Maximilien trop jeune pour lui succéder; & là-dessus il prétendit être déclaré roi

des Romains, afin que la couronne impériale passât sur sa tête avant que d'aller sur celle de son gendre.

AN. 1474.

XXVI. Ses grands projets échouent, pour trop demander.

Cette proposition irrita si fort l'empereur, qu'il assembla les princes Allemands, & leur représenta que le duc de Bourgogne abusoit de leur facilité, en prétendant que la couronne impériale fût le prix dont on acheteroit sa fille. Tous opinerent que pour le punir, il falloit non-seulement ne le pas couronner, mais le quitter sans lui dire adieu. L'empereur y consentit, & tous les Allemands qui l'avoient accompagné dans Treves, se préparerent pour en sortir avec lui le lendemain dès le point du jour sans voir ni saluer le duc. Ils prirent pour prétexte d'un départ si précipité, qu'on venoit de leur apprendre qu'il y avoit une sédition à Cologne à laquelle il falloit remédier, & voici quel étoit le sujet de cette sédition.

XXVII. Deux concurrens pour l'archevêché de Cologne.

Deux princes prétendoient à l'archevêché de Cologne, l'un de la maison de Hesse, l'autre de celle du comte Palatin du Rhin. La bourgeoisie de Cologne s'étoit déja déclarée pour le prince de Hesse, & attendoit que le Lantgrave son frere l'appuyât. L'électeur Palatin avoit pris les armes, & mis des troupes sur pied pour soutenir l'autre contendant, qui étoit le prince Rupert son fils, qu'une partie des chanoines avoit élu.

L'empereur examina le droit de part & d'autre, & se déclara pour Herman prince de Hesse. Le duc de Bourgogne, chagrin de se voir abandonné & moqué par ceux qui devoient le couronner, crut trouver dans cette dispute une occasion de se venger. Il se déclara pour le prince Rupert, & assiégea la ville de Nuitz. Son véritable dessein étoit de s'emparer de l'électorat de Cologne. Il comptoit déja être en état de prendre toutes les

places qui étoient situées sur le Rhin, au-dessus & au-dessous de Cologne, Bonn, Nuitz & les autres places, & de les retenir après les avoir prises, jusqu'à ce qu'on l'eût remboursé des frais de la guerre; & son dessein étoit de faire monter ces frais si haut, que le prince Rupert n'auroit jamais été en état de les appuyer. Il comptoit ensuite, que son armée resserreroit tellement Cologne, qu'elle seroit forcée de se rendre. C'est ainsi qu'il se formoit en idée une puissante monarchie entre celle de France & d'Allemagne, depuis Nimegue dans la Gueldres, en remontant jusqu'au comté de Ferrete, qu'il avoit eu par engagement de Sigismond d'Autriche, c'est-à-dire, jusqu'auprès de Basle.

AN. 1474.

XXVIII. Projets chimériques & ambitieux du duc de Bourgogne.

Le duc ne voyoit qu'un obstacle à ses desseins, c'est que la treve qu'il avoit conclue avec la France étoit sur le point d'expirer; pour le lever, il demanda qu'elle fût prolongée de six mois. Comme on sçavoit en France qu'il avoit fait un traité avec le roi d'Angleterre, afin d'attaquer Louis XI. & le dépouiller de ses états, tous ceux du conseil furent d'avis qu'on lui refusât la prolongation de la treve qu'il demandoit. Le roi seul fut d'un avis contraire, & dit qu'il étoit de l'intérêt de la France de témoigner au duc qu'on recevoit avec joie sa proposition, parceque l'Allemagne étoit un écueil où l'on ne devoit pas douter qu'il n'échouât. Ainsi la treve fut continuée pour six mois, & le roi se contenta d'encourager par des agens secrets le prince Herman de Hesse à se bien défendre, & lui promit du secours.

XXIX. La treve est prolongée pour six mois entre la France & le duc.

Ce que le roi de France avoit prévu arriva. Le duc de Bourgogne trouva Nuitz mieux pourvu qu'il ne s'étoit imaginé. Il comprit dès les premiers jours, par les vigoureuses sorties de la gar-

AN. 1474. nison, qu'il lui seroit impossible de forcer cette ville, où le landgrave de Hesse & Herman son frere s'étoient renfermés avec dix-huit cens cavaliers & autant de soldats d'infanterie. Il résolut donc de changer le siege en blocus; mais ses troupes ne furent pas moins maltraitées, tant par les fréquentes sorties des assiégés, que par ceux de Cologne, qui les empêchoient de recevoir d'autres munitions de guerre & de bouche que celles qui leur arrivoient du duché de Gueldres par des convois.

XXX. Le duc de Bourgogne assiege Nuitz, & change le siege en blocus.

Le roi d'Angleterre, suivant le traité fait avec le duc de Bourgogne, étoit prêt d'entrer en France avec une puissante armée. Sur le point de s'embarquer, il envoya dire au duc de lever le siege de Nuitz; mais ce duc croyant que sa réputation y étoit intéressée, fit tant qu'il engagea Edouard à différer son départ jusqu'à l'année suivante, & ce délai sauva la France, qui auroit infailliblement succombé, si elle eût été attaquée d'un côté par le roi d'Angleterre, & de l'autre par le duc de Bourgogne. Il y avoit sept mois que duroit le siege de Nuitz; ceux de Cologne & les amis du prince Herman, assemblerent seize mille hommes, qui camperent vis-à-vis l'armée des Bourguignons, le Rhin entre-deux. L'empereur parut avec une nombreuse armée. Il envoya à la cour de France un député pour proposer au roi de lui donner vingt mille hommes. Louis XI. les promit, mais sans envie de les donner, parcequ'il ne vouloit en venir à une guerre ouverte avec le duc, que le plus tard qu'il pourroit, & que d'ailleurs il craignoit la descente des Anglois dans son royaume. Il se contenta de renvoyer le député de l'empereur avec beaucoup de caresses, & un présent de quatre cens

XXXI. L'empereur vient au secours de Nuitz.

cens écus : il le fit accompagner par Tiercelin de Broſſe, qui avoit ordre d'exciter l'empereur à entreprendre conjointement avec lui la conquête des états du duc de Bourgogne. Louis promettoit de ſe contenter pour ſa part de ce qui relevoit de ſa couronne, & abandonnoit le reſte à Frédéric. Ce prince répondit à cette propoſition qu'il ne falloit point partager la peau de l'ours avant qu'il fût mort. Louis XI. craignant alors d'avoir ſur les bras les forces des Anglois & du duc de Bourgogne, ſuſcita à ce duc de nouveaux ennemis, le duc de Lorraine, Sigiſmond, duc d'Autriche, les Suiſſes, & les villes impériales ſur le Rhin. AN. 1474.

XXXII. Le duc de Lorraine déclare la guerre au duc de Bourgogne.

Memoires de Comin. l. 4. c. 2.

Ce duc de Lorraine étoit René, fils de Ferri, comte de Vaudemont, & petit fils de René, roi de Sicile, qui lui avoit cédé le duché de Lorraine, comme lui appartenant du chef de ſa mere Yolande, & de ſon ayeule Iſabelle de Lorraine, femme de René, roi de Sicile. Ce jeune prince étoit en paix avec le duc de Bourgogne ; mais perſuadé que ce duc ne cherchoit qu'un prétexte pour s'emparer de ſes états, il ſe mit en campagne à la ſollicitation de Louis XI. & envoya déclarer la guerre au duc par un héraut, devant Nuiz. Il ravagea ſes terres, prit la forteresse de Pierre-forte, à deux lieues de Nanci, capitale de la Lorraine, & la raſa jusques aux fondemens, ſans que le duc de Bourgogne branlât de devant Nuiz. Il répondit à tous ceux qui lui repréſentoient que ſon armée étoit épuiſée, ſes terres en déſordre, les exceſſives dépenſes auxquelles il étoit obligé, la difficulté des convois ; que ſon honneur étoit engagé à continuer ce ſiege, quoiqu'il durât depuis un an, & qu'il étoit réſolu d'y périr plutôt que de l'abandonner.

AN. 1474. L'autre ennemi que ce duc eut encore sur les bras, fut Sigismond, duc d'Autriche. Ce prince avoit engagé au duc de Bourgogne le comté de Ferrete pour cent mille florins, & il y avoit peu d'apparence qu'il le dégageât, parcequ'il n'avoit point d'enfans, & qu'il étoit un grand dissipateur. Cependant le traité d'engagement portoit en termes exprès, que si Sigismond ne rachetoit pas ce comté, il demeureroit en propre à la maison de Bourgogne; mais une omission dont Louis XI. sçut profiter, s'étoit glissée dans l'acte. Les constitutions de l'empire ordonnoient qu'aucun prince ne pourroit aliéner un fief du corps Germanique, sans le consentement de l'empereur; & le duc de Bourgogne avoit négligé d'obtenir ce consentement, qui ne lui auroit pas été refusé pour de l'argent. On le fit remarquer à Sigismond, & on l'attira d'autant plus aisément dans la ligue qu'on formoit contre le duc de Bourgogne, qu'on ne lui demandoit que son nom pour le rétablir dans ce comté.

XXXIII. Sigismond, duc d'Autriche, veut rentrer dans le comté de Ferrete.

XXXIV. Le roi Louis XI. ménage une alliance avec les Suisses.

Enfin les Suisses & les villes impériales sur le Rhin se déclarerent contre le duc de Bourgogne, à la sollicitation de Louis XI. Il y avoit long-temps que le roi pensoit à se servir des Cantons, & il ne le pouvoit tant qu'ils seroient en guerre contre les villes de Basle, de Strasbourg, & quelques autres. Il se mêla de les accommoder, & il y réussit. Mais un autre obstacle aussi embarrassant se présentoit encore. Il y avoit guerre entre les Suisses & Sigismond d'Autriche; & celui-ci ayant eu du dessous, on lui avoit enlevé les villes de Raperswil, Diessanhow, Frewensfeld, & la contrée de Turgow; & les Suisses étoient si bien persuadés, qu'en peu de temps ils acheveroient de dépouiller ce prince, qu'ils au-

roient rejetté tout accommodement, quelque avantageux qu'il leur pût être. Sigiſmond de ſon côté avoit pour les Suiſſes une averſion irréconciliable, & les regardoit comme des ſujets rebelles de ſa maiſon. Cependant Louis fut aſſez habile pour faire la réconciliation, & pour lever tous les obſtacles qui auroient pû empêcher l'alliance que ſa majeſté avoit envie de faire avec eux. Mais le traité ne fut conclu que l'année ſuivante. Belleforêt dit que le duc apprenant toutes ces négociations de Louis XI. contre lui, voulut le faire empoiſonner par un certain Jean Hardy, domeſtique d'un marchand; que le cuiſinier du roi, nommé Colinet, découvrit cet attentat. Le coupable fut pris, mis à la queſtion, écartelé, ſes membres expoſés dans quatre villes, & ſa maiſon raſée. Meyer tâche de juſtifier le duc de Bourgogne là-deſſus.

AN. 1474.

Belleforêt, l. 3. c. 137.

Meyer, hiſt de Flandres, liv. 17.

Frédéric, ſecond fils de Ferdinand, roi de Naples, vint cette année en Bourgogne. En y allant, il paſſa par Rome au commencement du mois de Novembre. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-Liens, neveu du pape, alla ſeul au-devant de lui, & le conduiſit juſqu'au Vatican, ſuivi des prélats & des domeſtiques des cardinaux, ſuivant la coutume. On admit Frédéric à un conſiſtoire ſecret, & il demeura à genoux tant qu'il parla au pape; enſuite il alla ſaluer & embraſſer tous les cardinaux en leurs places. Le lendemain, après les avoir viſités en leurs maiſons, ils lui rendirent tous la viſite, excepté le cardinal de ſainte Sabine. Enfin il quitta Rome, & arriva auprès du duc de Bourgogne, où il demeura juſqu'au mois de Juin 1476. Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'avoit fait ce voyage que pour épouſer la fille du duc de Bourgogne. Mais ce fait n'eſt point fondé.

XXXV. Frédéric, deuxieme fil de Ferdinand, va en Bourgogne.

Papienſis, epiſt. 590.

AN. 1474.

XXXVI. Retour du cardinal d'Aquilée de sa légation des pays du Nord.

Le cardinal d'Aquilée, que le pape avoit envoyé en qualité de légat dans le pays du Nord, revint enfin à Rome, & y arriva le quinzieme de Novembre de cette année 1474. après avoir employé deux ans & demi dans sa légation. Plusieurs affaires l'avoient arrêté. Il s'étoit employé pour réconcilier les rois de Hongrie & de Pologne, & il y avoit trouvé de grandes difficultés. Il avoit voulu aussi accommoder l'affaire des deux contendans à l'archevêché de Cologne, & terminer les différends qui étoient survenus à cette occasion entre l'empereur & le duc de Bourgogne. Tout cela l'avoit arrêté plus qu'il n'avoit espéré. Son retour fit plaisir. Il rendit compte de sa légation dans un consistoire que le pape assembla, & s'excusa s'il n'avoit pas entierement satisfait aux ordres de sa sainteté, ni à l'attente des cardinaux : mais le saint pere le loua de son zele & de ses bonnes intentions, & tous le remercierent en termes fort honorables. Ses services mêmes furent récompensés par l'évêché de Palestrine, dont il jouit jusqu'en l'année 1490. qui fut celle de sa mort.

XXXVII. Paix entre la Hongrie & la Pologne.

Bonfin. l. 4. dec. 3.

Les travaux de ce cardinal avoient en effet beaucoup contribué à la paix. Il en vit le fruit peu de temps après son arrivée à Rome, puisque la paix se fit entre la Hongrie & la Pologne. Le roi de Hongrie écrivant au pape & aux princes, se vante d'avoir pu battre les armées des Polonois & des Bohémiens, s'il n'avoit pas voulu les ménager, faisant profession d'une même religion que ses ennemis. Peut-être s'en faisoit-il un peu trop accroire. On ne peut nier toutefois que Matthias n'eût beaucoup plus d'expérience que Casimir & Uladislas, roi de Bohême, qui étoient fort jeunes. Les conditions de la paix étoient, que Matthias auroit

la Moravie & la Siléfie, Uladiflas la Bohême & la Luface; & que fi l'un ou l'autre venoit à mourir fans enfans, le furvivant jouiroit du tout; que cependant ils porteroient le titre de roi de Bohême. Après ce traité, Uladiflas s'en retourna à Prague, où les Huffites fe révolterent contre lui, jufqu'à menacer de le chaffer du royaume & de le mettre en prifon. Matthias fut foupçonné d'avoir eu quelque part dans cette révolte.

AN. 1474

XXXVII
Vaines pro-
meffes du roi
de Perfe con-
tre les Turcs.

Michou, *l.* 24. *c.* 70. *Cromer. lib* 28.

L'ambaffadeur de la république de Venife auprès d'Ufum Caffan, roi de Perfe, revint en Europe avec les envoyés de ce prince, pour engager à la guerre contre les Turcs ceux qui avoient intérêt à défendre la religion. Ces Perfans engagerent fort la puiffance de leur roi; ils promirent qu'au printemps prochain il attaqueroit Mahomet avec une armée compofée d'un million d'hommes, & offrirent à un des fils de Cafimir, roi de Pologne, la fille que leur maître avoit eu de Catherine, fille de l'empereur de Trébizonde. Mais Cafimir, qui ajoutoit peu de foi à ces faftueufes promeffes, répondit feulement qu'il enverroit fes ambaffadeurs au roi. Il fit enfuite conduire les Perfans à Rome, où ils renouvellerent leurs mêmes promeffes, fans qu'on les crût, parcequ'ils demandoient fur-tout qu'on fournît beaucoup d'argent à leur maître, & qu'on lui promît l'empire de Trébizonde, qui appartenoit à fa femme. On croit que ce prince ceffa de faire la guerre au Turc, & qu'il en fut empêché par la révolte de fon jeune fils, qui fur un faux bruit de la mort de fon pere, s'étoit rendu maître du royaume; mais informé que fon pere étoit en vie, & défefpérant de pouvoir obtenir le pardon de fa révolte, il fe réfugia à Conftantinople auprès de Mahomet, qui lui

fournit des troupes pour détrôner son pere. Ce fils rebelle fut enfin arrêté par les Satrapes, & mis à mort.

AN. 1474.

XXXIX. Flotte des Vénitiens contre les Turcs.

Les Turcs, toujours avides de s'agrandir, assiégerent Scutari en Albanie, avec quatre-vingt mille hommes. Mocénigo ayant appris cette nouvelle, au port de Mondon où il étoit, repassa promptement en Albanie, pour secourir cette place qui étoit très-importante. Antoine Loredano fut nommé par le sénat pour la défendre, & on en dût principalement la conservation à ses soins & à sa valeur. Les Chrétiens se défendirent avec bravoure. L'eau leur manquant, ils firent une sortie sur les Turcs avec tant de courage & de hardiesse, qu'ils s'ouvrirent un passage libre pour en aller chercher. Enfin les Turcs furent obligés de lever le siege, après avoir perdu un grand nombre des leurs. Mocénigo qui avoit fait aussi des actions éclatantes, étant de retour dans sa patrie, fut élu doge de Venise, en la place de Nicolas Marcello, mort depuis peu, & le commandement de la flotte fut donné à Loredano.

XL. Affaires du royaume de Castille.

Mariana, lib. 24. *Sabellic.* 3. *dec.* 10.

Une querelle assez vive arrivée cette année entre le comte de Benevent & le marquis de Sentillane, partagea toute la cour de Castille. Les deux partis prirent les armes, & le roi fut obligé de se mettre en campagne pour les accommoder. Le marquis de Villena qui avoit fait sa paix, mena ce prince à Truchillo, dans l'intention de se rendre maître de cette place par son autorité. Mais Gratian qui commandoit dans le château, refusa d'obéir aux ordres de son maître, ce qui obligea Henri de s'en retourner à Madrid. Le marquis resta à Sainte-Croix, qui est à deux lieues de Truchillo, & traita avec Gratian, qui remit la ville en son pouvoir, moyennant celle de

Saint-Félix, dont il fut récompensé. Pendant qu'on travailloit à cet accommodement, le marquis mourut d'un abscès à la gorge, qui fut suivi d'une hémorragie ; mais son fils cacha sa mort jusqu'à ce que le traité fut exécuté. Le roi lui conserva tous les gouvernemens de son pere, & la grande maîtrise de saint Jacques

AN. 1474.

XLI. Mort Henri IV. de Castill. *Maria. lib. 24.*

Ce fut la derniere action du roi Henri, qui tomba malade peu de jours après à Ségovie, d'une douleur de côté. Henri se promenoit alors avec le roi Ferdinand & l'infante Isabelle. Le mal fut d'abord si violent, qu'on fut obligé de le transporter aussi-tôt dans son palais. Le peuple publia qu'il avoit été empoisonné. On fit des prieres & des processions publiques dans tout le royaume pour le rétablissement de sa santé, & on espéra en effet qu'il pourroit la recouvrer. On voulut profiter de ces momens favorables pour conclure un accommodement solide entre lui & Ferdinand d'Arragon, & pour l'engager à déclarer l'infante Isabelle son héritiere, comme la justice le demandoit : mais on ne put l'y résoudre, ce qui causa beaucoup de divisions. Tous ces troubles augmenterent ses incommodités ; il fut obligé de retourner à Madrid, où il mourut un dimanche onzieme de Novembre, âgé de quarante-cinq ans, dans la vingt-unieme année de son regne. Il ne fit point de testament dans les formes. Comme il étoit prêt d'expirer, son confesseur lui demanda qui il nommoit pour lui succéder. Henri répondit qu'il laissoit sa couronne & son royaume à la princesse Jeanne, qu'il reconnoissoit pour sa fille. Mais malgré cet aveu, toute l'Espagne demeura persuadée qu'il n'en étoit pas le pere. Roderic Santius, évêque de Palencia en Espagne, & que Paul II. fit capitaine du château Saint-Ange, finit ici son hist-

toire, & fait de grands éloges de ce roi.

AN. 1474.

XLII. On est partagé en Castille pour reconnoître Isabelle.

La mort du roi de Castille fut suivie de grandes guerres. La princesse Isabelle étoit alors à Ségovie, où le cardinal d'Espagne, dom Alphonse Henriquez, amirante de Castille, le marquis de Sentillane, le duc d'Albe, le connétable du royaume, la Cueva, duc d'Albuquerque, le comte de Trésigno, & plusieurs autres, allerent la saluer, & la reconnurent pour reine de Castille & de Léon. Les principales villes lui envoyerent leurs députés, pour l'assurer de leurs soumissions & de leur obéissance. Mais d'un autre côté le marquis de Villena, fils de Pacheco, le duc d'Arrevalo, Rodrigue Tellez, le comte d'Aregna, & le grand-maître de Calatrava se déclarerent pour Jeanne. Ferdinand qui étoit à Sarragosse auprès de son pere, se rendit à Ségovie, aussi-tôt qu'il eut appris la mort de son beau-frere, pour soutenir les droits de son épouse.

XLIII. Assemblée des états, & accord entre Ferdinand & Isabelle.

Il y eut une grande contestation parmi les grands, pour sçavoir si l'on devoit reconnoître Ferdinand pour roi de Castille en son nom, ou comme mari d'Isabelle. Les états s'assemblerent à ce sujet; & l'on convint que les filles en ligne directe excluoient les mâles en ligne collatérale, comme on le fit voir par beaucoup d'exemples. Cependant Isabelle pour donner à son mari des témoignages de l'amitié & de l'union parfaite qui étoit entr'eux, voulut bien que Ferdinand eût part au gouvernement du royaume, & consentit que dans tous les actes publics, & sur la monnoie, on mettroit le nom du prince devant celui d'Isabelle; que leur écusson porteroit de Castille parti d'Arragon; que sous le nom d'Isabelle toutes les forteresses de Castille seroient tenues, & les tributs levés, que la reine donneroit les bénéfices

ſous le nom de ſon mari & le ſien ; que quand ils ſeroient enſemble dans un même lieu, les peuples leur demanderoient la juſtice à tous deux ; & que quand ils ſeroient ſéparés, chacun exerceroit la juſtice ſous ſon nom particulier. Après qu'on eut ainſi réglé toutes ces formalités, on s'appliqua à réformer les abus qui s'étoient introduits ſous le précédent regne, tant dans l'adminiſtration de la juſtice, que dans le maniement des finances ; & l'on députa une célebre ambaſſade à Louis XI. pour renouveller les anciennes alliances, & lui demander la reſtitution du Rouſſillon. Mais ce prince qui donnoit tout à la politique, bien loin d'accorder ce qu'on lui demandoit, penſa plutôt à s'emparer d'autres places, pendant que Ferdinand & Iſabelle avoient tant d'affaires chez eux pour ſe maintenir dans leur élévation. AN. 1474.

XLIV. On dépoſe Siméon, patriarche Grec de Conſtantinople.

On croit que ce fut à la fin de cette année que Siméon, patriarche Grec de Conſtantinople, ayant tenu le ſiege un peu plus de trois ans & demi, en fut chaſſé par les brigues d'un certain Raphaël, moine de Servie, qui promettoit ſeulement pour ſon entrée cinq cens écus d'or à quelques grands ſeigneurs Turcs, outre le tribut de deux mille écus d'or. Mahomet acceptant ces offres, chaſſa Siméon pour inſtaller ce Raphaël, qui étoit entièrement ignorant dans la langue Grecque, & ſi adonné au vin, qu'il ne paſſoit pas un jour ſans en boire juſqu'à perdre la raiſon ; ce qui le rendit odieux à tout le monde : il y eut très-peu de prélats à ſon ſacre, & il fallut faire violence aux prélats pour le ſervir à l'autel. Enfin ſe trouvant hors d'état de payer le tribut dans l'année, comme il l'avoit promis, il fut mis en priſon, d'où on ne le laiſſa

Turc. græcia, lib. 1.

AN. 1474.

sortir que pour aller mandier ce tribut de porte en porte, enchaîné & accompagné d'un soldat Turc. Cet indigne patriarche mourut peu de temps après.

XLV. Le pape célebre le grand jubilé à Rome.

Ciacon. & Onuphr. in Sixt. IV. Victorel. de jubil. p. 7.

Dès la veille de Noël on commença de célébrer à Rome le jubilé que le pape avoit indiqué pour l'année 1475. & qu'il avoit réduit à tous les vingt-cinq ans. Le nombre des fideles qui firent le voyage pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, si la guerre n'eût point été en France, en Angleterre, en Espagne, en Hongrie & en Pologne. Ferdinand, roi de Naples, fut le plus distingué de tous ceux qui vinrent à Rome, & le pape, pour le gratifier, lui remit le tribut qu'il devoit à l'église Romaine, à condition qu'il lui feroit présent tous les ans d'une haquenée blanche; c'est-à-dire, un cheval blanc tout enharnaché, comme une preuve que ce royaume relevoit du saint siege, à qui appartenoit le fief. Cette cérémonie s'observe encore aujourd'hui, & on l'appelle le présent de la haquenée. Un ambassadeur la présente au pape tous les ans le jour ou la veille de la fête de saint Pierre.

XLVI. Présent de la haquenée au pape, pour le royaume de Naples.

Palmer. in chron.

L'on crut que le voyage que Ferdinand fit à Rome pour avoir part aux graces du *jubilé*, ne fut qu'un prétexte dont il voulut se servir pour rompre l'alliance entre les Vénitiens, le duc de Milan & les Florentins, comme il le fit en effet. Catherine, reine de Bosnie, vint aussi à Rome avec quarante chevaux. Le pape la défraya en tout, & lui fit beaucoup d'honneur; on croit qu'elle demeura à Rome jusqu'à sa mort. Le roi de Bosnie & de Valachie fit aussi ce voyage dans un âge avancé, mais on ne sçait si ce fut dans l'année du jubilé. Charlotte, reine de Chypre,

Onuphr. in Sixt. IV.

y parut aussi. Le pape accorda les mêmes indulgences au roi & à la reine de Castille, & aux autres princes qui ne purent pas venir à Rome, à condition de visiter certaines églises, & de faire quelques autres pratiques de piété qu'il leur imposa. AN. 1475.

Mahomet étant entré en Moldavie avec une armée de six vingt mille hommes, le vaivode marcha à sa rencontre, n'ayant avec lui qu'environ quarante mille hommes. On en vint plusieurs fois aux mains dans le mois de Janvier, & le Turc eut le dessous. Cette nombreuse armée fut taillée en pieces : entre les morts il y eut quatre bachas, & on leur prit plus de cent drapeaux. Le vaivode usa de sa victoire avec beaucoup de modération. En action de graces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoya au pape, aux rois de Pologne & de Hongrie, une partie des dépouilles qu'il avoit remportées.

XLVII. Victoire du vaivode de Moldavie sur les Turcs.

Michou, l. 4. c. 70. Cromer.

Vers le même temps les Turcs investirent la ville de Lepante avec trente mille soldats, & fatiguerent les assiégés pendant huit mois ; mais le général Loredano les obligea enfin de l'abandonner. Ils ne se retirerent que pour assiéger l'isle de Lemnos, que Loredano délivra aussi lorsqu'elle étoit prête de tomber sous les efforts de l'armée ennemie. On dit cependant qu'elle fut principalement redevable de sa conservation à une jeune fille nommée Marulla. Cette nouvelle héroïne voyant que les Janissaires étoient prêts d'entrer dans la place, & que son pere venoit d'être tué, prit ses armes, & s'engagea avec tant de hardiesse au milieu des ennemis, qu'elle ranima les assiégés, & les fit revenir à la charge avec tant de résolution, qu'ils chasserent les Turcs, en tuerent un grand nombre, & sauverent la ville.

Bonfin. 4 dec. 5. in fin. Michou, cap. 71.

Mahomet, sans être rebuté par ces mauvais

AN. 1475

succès, vint mettre le siege devant Croye. Les commencemens furent heureux pour les chrétiens : ils s'emparerent de deux forts qu'on avoit élevés pour serrer la ville. Mais l'avidité du pillage les perdit. Les ennemis qui fuyoient, voyant les Vénitiens embarrassés de leur butin, & débandés, revinrent à la charge & les défirent. Contarini, gouverneur de l'Albanie, voulut en vain les rallier, il fut tué lui-même, après une longue & généreuse résistance. Les Turcs surprirent aussi la ville de Caffa, qu'on nommoit autrefois Théodosie, dans la petite Tartarie, sur le bord de la mer noire, du côté de l'ancien Bosphore Cimmérien. Les Génois s'étoient rendus maîtres de cette ville dans le treizieme siecle, du temps de la guerre sainte & de la décadence de l'empire d'Orient. C'étoit le plus célebre port de tout le Pont-Euxin, & qui leur étoit le plus avantageux. La rade étoit commode & fort assurée pour les vaisseaux ; ce qui leur facilitoit un plus grand commerce qu'en tout autre port de la mer noire. Mais les Génois perdirent tous ces avantages par l'avarice de quelques-uns d'entr'eux, & par la perfidie d'un certain gouverneur du roi des Tartares leur ami, qui y possédoit beaucoup de terres. A la priere de ce gouverneur, qui avoit déja assiégé la place avec un grand nombre de Tartares, Mahomet envoya le bacha Achmet avec une flotte de près de cinq cens voiles, qu'on avoit équipée pour l'isle de Candie. Ce qui obligea les assiégés de se rendre en fort peu de temps, avec le roi même des Tartares, qui se trouva enfermé dans la ville, ses deux freres, & quelques seigneurs Génois, qui furent tous conduits à Constantinople avec les principaux de la ville ; ensorte que tout le pays fut réduit sous la puissance de Mahomet : ce qui

XLVIII. Les Génois laissent prendre Caffa aux Turcs.

Foliet. l. 11.

Papiensis, epist. 641.
Leunclav. Pandect. Turc. c. 147.

donna beaucoup de peur aux Polonois, & mit tout l'Orient en combustion.

AN. 1475.

XLIX. L'église d'Avignon érigée en métropole.

On croit que ce fut dans cette année que le pape Sixte IV. érigea l'église d'Avignon en métropole, & lui donna pour suffragans Carpentras, Cavaillon & Vaisson. Avant ce temps-là c'étoit le siege d'un évêché suffragant d'Arles. Il y a un célebre chapitre, dont les chanoines prirent la regle de saint Augustin en 1096. en présence du pape Urbain II. & furent sécularisés en 1481 par Sixte IV. L'église métropole, sous le titre de Notre-Dame de Doms, est ancienne & magnifique. Elle reconnoît saint Ruf pour son premier évêque. Le cardinal Julien de la Rouere, qui fut depuis pape sous le nom de Jule II. gouverna cette église, & y fonda le vingt-deuxieme du mois d'Août de l'année suivante 1476. le college dit du Roure.

Nouguier, hist. de l'église d'Avign. S. Marth. Gal. Christ. Boucher, hist. de Provence.

L. Alphonse, roi de Portugal, soutient les droits de Jeanne de Castille.

Le roi & la reine de Castille eurent dans cette année une guerre assez rude à soutenir contre les partisans de Jeanne, fille de Henri, qui l'avoit nommée son héritiere en mourant. Le marquis de Villena jugeant qu'il lui étoit impossible de faire valoir les droits de cette derniere, sans être aidé de quelque puissance étrangere, eut recours à Alphonse, roi de Portugal, qui étoit oncle de Jeanne. On lui promit la couronne de Castille s'il vouloit épouser cette princesse. Alphonse y consentit, & fit sommer Ferdinand & Isabelle de lui remettre les royaumes de Castille & de Léon, & au refus leur déclara la guerre. Ferdinand se chargea de défendre la vieille Castille avec le royaume de Léon, & Isabelle, avec le secours du duc d'Albe & de l'infant de Tolede, défendit l'Andalousie & la Murcie. Cependant Alphonse étant arrivé à Placencia, fut fiancé avec Jeanne, que le marquis de Villena lui avoit

LI. Il est fiancé avec elle, & se fait proclamer

les villes de Tronquoy, Montdidier, Roye,
1475. Corbie, & s'avança jusqu'aux portes d'Arras, dont on fit toute la cavalerie prisonniere de guerre, parceque dans une sortie elle s'étoit avancée trop loin. Cette action se passa le vingtieme Juin, & on en fut redevable au seigneur de Combronde.

LV. Le duc de Bourgogne leve le siege de Nuiz.

Le duc de Bourgogne étoit toujours devant Nuiz, dont il espéroit enfin se rendre maître dans peu. Les efforts de l'empereur & des princes d'Allemagne n'avoient pu délivrer cette place, & le duc ne vouloit point l'abandonner, croyant qu'il étoit de son honneur de la prendre. Mais les Anglois l'obligerent à la quitter. Ils vouloient faire une descente en France, selon qu'ils l'avoient conclu avec lui, il les avoit arrêtés jusqu'alors; mais las enfin d'attendre, ils lui firent sçavoir qu'ils alloient s'embarquer, & que si en descendant à Calais, ils le trouvoient encore occupé au siege de Nuiz, ils s'en retourneroient aussi-tôt. La crainte de perdre leur alliance l'emporta sur l'espérance d'une victoire prochaine. Le duc ne chercha plus qu'un prétexte pour lever le siege. Alexandre, évêque de Forli, que le pape Sixte IV. avoit envoyé pour négocier la paix entre les Allemands & le duc, proposa de remettre à l'arbitrage de sa sainteté le différend des princes Hermand & Rupert pour l'archevêché de Cologne, & de lui livrer à lui-même dans le moment la ville de Nuiz, pour la garder jusqu'à la décision du procès. L'expédient fut accepté. Aussi-tôt les deux armées se séparerent, & celle du duc de Bourgogne prit la route de Lorraine.

LVI. Le roi d'Angleterre déclare la guerre au

Aussi-tôt que le roi d'Angleterre en eut reçu la nouvelle, il se prépara à s'embarquer pour se rendre à Calais: mais avant que de sortir de

ſon royaume, il envoya à Louis XI. un héraut nommé Jartiere, avec une lettre par laquelle il lui demandoit la reſtitution du royaume de France, & en cas de refus, lui déclaroit la guerre. Louis XI. ayant lu la lettre ſeul, fit appeller le héraut quelques momens après, & lui dit qu'il ſçavoit bien que le roi d'Angleterre ne s'embarquoit qu'à la ſollicitation du duc de Bourgogne, du duc de Bretagne & du connétable de France: que la ſaiſon étoit déja ſi avancée, qu'elle ne donnoit pas lieu à de grandes entrepriſes: que l'armée de Bourgogne affoiblie par un an de ſiege devant Nuiz, n'étoit pas en état d'agir: que le connétable n'étoit pas aſſez puiſſant pour attirer à la France une nouvelle guerre: que c'étoit un brouillon, un diſſimulé, un fourbe, qui n'avoit point d'autres vues que de ſe faire rechercher & redouter par tous les partis, pour s'attirer de la confiance, & ſe livrer à celui qui lui feroit les plus grands avantages: qu'il favoriſoit tantôt les uns, tantôt les autres, & qu'il n'avoit point d'autre deſſein que de les épuiſer tous pour s'enrichir à leurs dépens. Il dit encore pluſieurs autres choſes au héraut, pour l'engager à conſeiller au roi d'Angleterre de faire la paix avec lui, il accompagna ces paroles d'un préſent de trois cens écus, & de trente aunes de velours cramoiſi, qu'il donna à ce héraut, lui promettant encore mille écus ſi la paix ſe faiſoit. Jartiere repartit qu'il ne tiendroit pas à lui que la paix ne ſe fît entre l'Angleterre & la France: mais qu'il falloit attendre que le roi ſon maître eût paſſé la mer; & que quand il auroit débarqué, qu'on envoyât un héraut pour demander un ſauf-conduit, afin d'envoyer des ambaſſadeurs à Edouard; & qu'au lieu de s'adreſſer d'abord à

AN. 1475.

roi de France.

Mém. de Commines, l. 4. c. 4.

LVII.
Louis XI. gagne le député du roi d'Angleterre.

Mem. de Comin. ibid.

ce prince, on s'adressât aux seigneurs de Hawart & de Stanlay, pour conduire ce héraut.

AN. 1475. Louis content de cet avis, chargea Comines d'entretenir toujours ce député d'Edouard, & de ne le laisser parler en particulier à personne, jusqu'à ce qu'on lui eût donné compagnie pour le conduire.

LVIII. Arrivée du roi d'Angleterre à Calais

Le roi d'Angleterre fut trois semaines à faire le trajet de Douvres à Calais, quoiqu'il n'y ait que sept lieues. Dès qu'il y fut arrivé, le duc de Bourgogne vint l'y trouver avec quelques cavaliers seulement. L'accueil fut très-froid des deux côtés. Les Anglois s'étoient attendus que toute la cour de Bourgogne viendroit les recevoir avec une nombreuse armée. Edouard s'en plaignit. Le duc lui répondit que ses troupes le joindroient au premier ordre; qu'il les avoit envoyées en Lorraine pour s'y rafraîchir aux dépens du duc, qui lui avoit déclaré la guerre. Il conduisit les Anglois à Boulogne, & ensuite à Peronne, où le seigneur de Créville vint complimenter Edouard & le duc de Bourgogne de la part du connétable de Saint-Pol. Il leur dit que son maître ne s'étoit pas encore dessaisi de Saint-Quentin, parcequ'il n'étoit pas temps, & que les intelligences qu'il avoit en France eussent trop éclatées; mais qu'à présent l'armée Angloise étant arrivée, il ne garderoit plus de mesures avec Louis XI. Qu'il étoit tout prêt à livrer Saint-Quentin, si le duc de Bourgogne le jugeoit à propos. De Créville donna aussi au duc de Bourgogne une lettre de son maître, adressée au roi d'Angleterre, par laquelle le connétable prioit le roi d'ajouter foi à tout ce que le duc lui diroit ou lui promettroit, comme si c'étoit lui-même qui lui parlât. Sur ces assurances, Edouard, de concert avec le

LIX. Le connétable promet de céder Saint-Quentin au roi d'Angleterre.

duc, fit marcher ses troupes vers Saint-Quentin. Il se flattoit que les portes lui en seroient ouvertes dès qu'il paroîtroit; mais loin d'y être reçu, le connétable fit tirer le canon sur les premiers soldats Anglois qui parurent, & la garnison fit une sortie sur eux, & il y en eut quatre ou cinq de tués. Le roi d'Angleterre outré de cet affront, voulut rendre le duc de Bourgogne responsable de l'infidélité du connétable, & peu s'en fallut qu'il ne l'accusât d'être complice. Le duc fit ce qu'il put pour excuser le connétable, mais tout ce qu'il dit ne servit qu'à augmenter la défiance des Anglois. Dans le même temps le duc partit précipitamment pour la Lorraine; & en prenant congé du roi, il promit d'en ramener ses troupes; mais cette démarche augmenta les soupçons qu'on avoit contre lui, & fit croire qu'il vouloit abandonner les Anglois.

AN. 1475.

LX.
Il lui en refuse ensuite l'entrée.

Louis XI. fut bien tôt informé de ces nouvelles, & un valet d'un gentilhomme de sa maison, que les Anglois avoient pris & renvoyé, & que Louis avoit d'abord regardé comme un espion, les lui confirma. Alors il crut qu'il étoit à propos de suivre les avis du héraut d'Edouard. Il chargea donc Philippe de Comines d'aller chercher un valet du seigneur des Halles ou de Salles; fils de Merichon de la Rochelle, & de lui proposer s'il vouloit aller trouver le roi d'Angleterre de la part de Louis, en habit de héraut. Comines exécuta ces ordres, & fut fort étonné quand il vit ce valet qui ne lui paroissoit pas homme à ménager une telle négociation; mais qui toutefois avoit beaucoup de bon sens & des manieres fort engageantes. Le roi ne lui avoit parlé qu'une fois, & l'avoit jugé capable d'une telle commission. Le valet fort surpris de la proposition

LXI.
Louis XI. envoie à Edouard un valet vêtu en héraut, pour lui parler de paix.

Mém. de Comin. liv. 4. ch. 7.

qu'on lui fit, se jetta aux genoux de Comines, croyant déja être mort. On le rassura, on lui promit une élection dans l'isle de Rhé, & de l'argent. Il parut devant le roi, il fut équipé comme un héraut, on lui donna ses instructions, & on le fit partir.

AN. 1475.

LXII. Ce héraut expose la paix au roi d'Angleterre.

Le héraut travesti étant arrivé au camp des Anglois, fut arrêté & conduit devant la tente du roi, où on lui demanda ce qu'il venoit faire. Il répondit qu'il venoit de la part de Louis XI. pour parler au roi d'Angleterre, & qu'il avoit ordre de s'adresser aux seigneurs de Hawart & de Stanlay. Comme le roi dînoit à l'heure qu'il arriva, on le fit dîner aussi, & ensuite on le présenta au roi. On ne lui avoit rien donné par écrit; mais comme on l'avoit bien instruit, il parla avec beaucoup de sagesse; il exposa que Louis XI. depuis son avénement à la couronne, n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuer à une paix solide & constante entre les deux monarchies de France & d'Angleterre, sans avoir pu en venir à bout; qu'il ne se relâchoit pas d'une conduite si chrétienne; que s'il avoit autrefois donné retraite au comte de Warvick, il l'avoit fait moins pour nuire à Edouard qu'au duc de Bourgogne, dont le comte étoit l'ennemi mortel. Il ajouta que ce duc n'avoit appellé les Anglois en France, que pour obtenir de Louis une paix plus avantageuse, que le duc de Bretagne & le connétable n'étoient pas mieux disposés en faveur des Anglois. Qu'Edouard en protégeant les mauvais François, inviteroit le roi très-chrétien à protéger à son tour les Anglois rebelles de la faction de Lancastre, & qu'alors l'Angleterre ne seroit pas moins embarrassée que l'étoit présentement la France. Que le roi Edouard avoit déja fait beaucoup de dépense,

ı'aucun de ses alliés fût en état de le rem-
r. Que les ducs de Bourgogne & de Bre- AN. 1475.
lui avoient manqué de parole, après l'a-
long-temps & si fortement sollicité de
n France, & qu'il ne devoit point espérer
lui fussent à l'avenir plus fideles. Que si
ısidérations lui paroissoient justes, il trou-
Louis XI. disposé à faire la moitié des
:s pour l'accommodement, & à convenir
ı où les députés des deux nations s'assem-
ent.

LXIII. Les propositions de paix sont acceptées par le roi d'Angleterre.

conseil d'Angleterre approuva les raisons
aut: il y eut des sauf-conduits expédiés de
d'autre; & dès le lendemain qu'on les eut
les ambassadeurs des deux couronnes se
rent dans un village proche Amiens. De
t de Louis XI. étoient le bâtard de Bour-
amiral de France, le seigneur de Saint-
, & l'évêque d'Evreux appellé Herberge;
e roi d'Angleterre, Hawart, un nommé
nger, & le docteur Morton, qui fut depuis
elier d'Angleterre, & archevêque de Can-
i. Les Anglois firent d'abord quelques
itions vagues, comme de restituer à
rd le royaume de France, ou du moins la
ıne & la Normandie; mais on se rappro-
ien-tôt après, parceque les deux rois
t envie de conclure; & les principaux ar-
du traité furent que le roi d'Angleterre se
ıteroit de soixante & douze mille écus
es frais de la guerre; que le dauphin de
: épouseroit une fille d'Edouard, qui
t encore que trois ans; & que durant les
ınnées qui s'écouleroient jusqu'à la consom-
n du mariage, la princesse auroit pour
re anticipé tout le revenu de la Guyenne,
ıis XI. n'aimoit mieux lui faire payer à

Mémoires de Comines, liv. 4. c. 8.

LXIV. Articles du traité entre les deux rois.

Tili in tract. Franc. & Angl.

AN. 1475. Londres cinquante mille écus par chaque année. Qu'au jour de ce mariage les époux seroient mis en possession de la Guyenne, & qu'il y auroit entre les deux couronnes pour neuf ans une alliance, dans laquelle les ducs de Bourgogne, de Bretagne, & tels autres François qu'il plairoit à l'Angleterre de nommer avant la conclusion du traité, seroient compris.

On fit aussi un compromis, par lequel les deux rois s'obligeoient de terminer leurs différends dans l'espace de trois ans par arbitrage, sous peine de trois millions d'écus que payeroit celui qui ne voudroit pas se soumettre. On conclut une ligue offensive & défensive; & l'on convint qu'en cas de guerre civile, Louis ne soutiendroit point les rebelles d'Angleterre, ni Edouard ceux de France. Les Anglois ajouterent que le roi leur maître, pour montrer avec quelle sincérité il prétendoit entrer dans l'alliance, & par conséquent dans les intérêts des François, révéleroit au roi de France ceux qui le trahitoient, & lui en produiroit des preuves indubitables.

LXV. Marguerite d'Anjou recouvre sa liberté, & revient en France.

Un autre avantage de ce traité, fut le recouvrement de la liberté de Marguerite d'Anjou, veuve de Henri VI. roi d'Angleterre, pour venir demeurer en France, où elle mourut *six* ou sept ans après. Mais Edouard exigea d'elle avant son départ, qu'elle renonçât à tous les droits qu'elle pouvoit prétendre en Angleterre, soit pour son douaire, soit pour sa dot, ou à quelqu'autre titre que ce fût.

LXVI. Entrevue des deux rois à Pecquigny.

Après la conclusion de ce traité, les deux rois se virent le vingtieme d'Août sur le pont de Pecquigny, proche la ville d'Amiens, avec toutes les précautions accoutumées en de semblables occasions. La paix y fut jurée solemnellement, & les deux princes eurent une conférence particu-

liere. Le dessein de Louis XI. étoit de mettre le duc de Bretagne hors d'état de lui nuire, il en fit quelque ouverture à Edouard; mais ce prince lui répartit que ce duc étoit son ancien allié, & ne lui avoit jamais manqué de parole; que par conséquent toutes les fois que la Bretagne seroit attaquée, il iroit en personne la secourir contre qui que ce fût. Louis changeant de discours, pour ne pas mettre le roi d'Angleterre de mauvaise humeur, lui parla du duc de Bourgogne, & lui demanda ce qu'il y auroit à faire, en cas que ce duc ne voulût pas être compris dans leur traité. Edouard répondit qu'il l'en sommeroit encore une fois, & que s'il refusoit de le faire, il ne se mêleroit plus à l'avenir des différends qu'il pourroit avoir avec la France. Dans cette entrevue les deux rois s'entretenant des beautés de la ville de Paris, Edouard témoigna quelque envie de les voir. Ses favoris l'en presserent, Hawart en fit la proposition au roi de France, qui répondit qu'il auroit beaucoup de joie s'il vouloit bien honorer cette ville de sa présence; mais cependant craignant que les charmes qu'Edouard trouveroit dans Paris, ne l'engageassent à y demeurer trop long-temps, & peut-être même à y revenir, il fit entendre à Edouard qu'il étoit obligé de s'avancer avec son armée sur les frontieres de Champagne, pour défendre le duché de Lorraine contre le duc de Bourgogne. Ce qui obligea Edouard de s'embarquer pour l'Angleterre, sans avoir satisfait sa curiosité.

AN. 1475.

LXVII. Chagrin du duc de Bourgogne en apprenant le traité entre les deux rois.

Quand le duc de Bourgogne qui étoit à Luxembourg, eut reçu avis du traité que les deux rois venoient de faire, il vint promptement avec quinze personnes trouver Edouard, & lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût d'accord avec le roi de France. Edouard avoua qu'il avoit fait une

treve avec Louis XI. & qu'il ne tiendroit qu'à lui d'y être compris. Le duc répondit fiérement, qu'il ne l'avoit pas tant appellé en France pour aucun besoin qu'il eût de son secours, que pour lui faire recouvrer ce que ses prédécesseurs y avoient perdu, que pour lui il renonçoit à la liberté qu'on lui accordoit d'entrer dans le traité; qu'il ne vouloit ni paix ni treve avec la France, qu'ils n'eussent auparavant repassé la mer, & que le temps qu'ils avoient pris pour comprendre leurs alliés dans l'accommodement ne fût expiré. Après ces paroles il se retira assez précipitamment, & n'accepta la treve que dans le mois d'Octobre.

AN. 1475.

LXVIII. Le connétable envoie son secrétaire au roi de France.

Mémoires de Comines, l. 4. ch. 8.

Le connétable surpris de même du traité fait avec les Anglois, & n'osant plus s'adresser à Edouard, qu'il jugeoit bien devoir être irrité de l'affront qu'il avoit reçu devant Saint-Quentin, eut recours au roi de France, & lui envoya son secrétaire Richer, & le seigneur de Créville. Le roi refusa d'abord de les entendre, mais sachant qu'ils n'étoient pas favorables au duc de Bourgogne, il leur donna audience, avec cette précaution qu'il fit cacher le sieur Contay derriere un paravent, pour entendre leur rapport. Contay étoit ami du duc de Bourgogne, & grand ennemi du Connétable, & avoit été fait prisonnier avec la garnison d'Arras. Ce seigneur ainsi caché, Créville & Richer entrerent; ils dirent que le Connétable les ayant envoyés dans le Pays-Bas pour détacher le duc de Bourgogne des Anglois, ils l'avoient si fort animé contre eux, que peu s'en étoit fallu qu'ils ne l'eussent déterminé à les abandonner. Là-dessus croyant plaire au roi, Créville contrefit le duc de Bourgogne, le faisant parler du roi d'Angleterre avec beaucoup de mépris. Ils ajouterent que dans de pareilles circonstances,

circonſtances, le plus sûr pour ſa majeſté, étoit de faire une treve avec les Anglois, & que le connétable ſe chargeroit volontiers de la négocier, pourvu que le roi voulût s'engager à accorder aux Anglois pour quartier d'hiver, quelques villes peu conſidérables, par où ils ſembloient inſinuer celles d'Eu ou de Saint-Valery. Le roi à qui il ſuffiſoit d'avoir joué ſon perſonnage, & d'avoir fait entendre à Contay ce que le connétable diſoit & faiſoit dire par ſes gens, ne leur répondit rien de déſobligeant; il ſe contenta de leur dire : J'enverrai vers mon frere, parlant du connétable, & je lui ferai ſçavoir de mes nouvelles. Enſuite il congédia les députés. AN. 1475.

LXIX. Le duc de Bourgogne jure la perte du connétable.

Dès qu'ils furent ſortis, Contay qui avoit tout entendu, ſaiſi d'indignation, étoit impatient d'apprendre au duc de Bourgogne tout ce qu'il venoit d'entendre. Il eut lieu de ſe ſatisfaire promptement, car le roi l'envoya vers ce duc avec une lettre de créance. Le duc indigné jura dès lors la perte du connétable, & prit la réſolution de traiter avec Louis XI. en faiſant avec lui une treve pour neuf ans. Elle fut peu de tems après concluë à Vervins. Tout conſpira en même tems à la ruine du connétable; & ce fut là où aboutirent les rafinemens de ſa politique. Edouard fournit au roi de France les lettres qu'il en avoit reçues; le duc de Bourgogne en envoya d'autres; & le connétable informé de tout, ne prit pas d'autre parti que de demander un ſauf-conduit au duc de Bourgogne, parcequ'il ſçavoit que Louis XI. aſſembloit ſes troupes pour l'inveſtir dans Saint-Quentin. A la faveur de ce ſauf-conduit qui lui fut accordé il ſe retira à Mons, pour ſa ruine, parceque dans le traité de Vervins le roi & le duc étoient demeurés d'accord que le premier des deux qui l'auroit

LXX. Il ſe retire à Mons avec un ſauf-conduit du duc de Bourgogne.

dans son pouvoir, seroit obligé dans les huit

AN. 1475. jours suivans de le faire mourir ou de le livrer à l'autre. C'est pourquoi le roi ne sçut pas plutôt sa retraite, qu'il se mit à la tête de sept ou huit cens lances, & alla se rendre maître de Saint-Quentin dont on lui ouvrit aussi-tôt les portes; il en donna avis au duc à qui il fit déclarer qu'il ne lui remettroit point la place, que le connétable ne lui fût livré vif ou mort.

Le duc de Bourgogne espérant de recouvrer cette ville par le moyen du connétable, fut fâché que le roi s'en fût rendu maître, d'autant plus qu'il ne pouvoit y rentrer que par une infidélité, & en violant le droit des gens. Il ne laissa pas d'envoyer ordre au grand bailli du Hainaut d'arrêter le connétable; mais ce n'étoit pas dans le dessein de le livrer au roi. Le duc qui étoit occupé au siege de Nancy, s'imagina qu'il acheveroit dans peu de jours la conquête de la Lorraine, & qu'il meneroit aussi-tôt après son armée victorieuse devant Saint-Quentin. Que le connétable qui n'avoit plus rien à ménager lui fourniroit pour le siege de cette ville les vivres dont il avoit fait de grands magasins dans Bohain & Ham, & que par-là il seroit propriétaire des belles terres qu'il avoit en Flandres, outre qu'il pourroit exciter une révolte générale en France par les intelligences qu'il y entretenoit encore.

LXXI. Le duc de Bourgogne donne ordre d'arrêter le connétable.

Mais comme le roi avoit envoyé le seigneur du Bouchage au duc pour le sommer d'exécuter sa parole; le duc promit à ce seigneur de mettre le connétable entre les mains de Louis XI. le vingt-unieme de Novembre, parcequ'il comptoit que Nancy se rendroit le vingtieme du même mois, & il en expédia l'ordre qu'il envoya à son chancelier Hugonet & au sieur

d'Imbercourt, prétendant révoquer cet ordre aussi tôt qu'il seroit maître de Nancy. Mais il manqua son coup par la perfidie d'un Napolitain nommé Campo-Basso ; qui s'étant d'abord attaché à la faction d'Anjou, s'étoit donné au duc de Bourgogne dont il avoit reçu quarante mille écus pour aller en Italie lever quatre cens lances. En passant à Lyon il fit connoissance avec un Italien nommé Simon, médecin, qui servoit d'émissaire à Louis XI. pour observer les mouvemens de la duchesse douairiere de Savoie. Campo-Basso lui proposa que si le roi vouloit lui donner vingt-mille écus comptant, il lui livreroit le duc de Bourgogne ou le tueroit. Simon n'ayant point exécuté sa commission, Campo-Basso s'adressa à Dupray, ou de saint Pray ambassadeur du roi en Piémont ; mais celui-ci ne fut pas plus diligent que l'autre : de sorte que Campo-Basso après avoir levé ses quatre cens lances en Italie, & les avoir conduits dans les Pays-Bas, fit proposer la même affaire au roi par une personne affidée.

AN. 1475.

LXXII. Ce duc trahi par Campo-Basso.

Mem. de Comines, l. 4. ch. 13. vers la fin.

Louis XI. eut horreur de la perfidie de ce Napolitain, & fit informer le duc de Bourgogne de tout ce que Campo-Basso machinoit contre lui ; mais le duc trop prévenu en faveur de cet officier, ne profita pas de cet avis, il crut que le billet du roi étoit faux, & qu'on vouloit le mettre mal avec le meilleur capitaine qu'il eût dans son armée. Cet officier ravi de l'aveuglement de son maître s'adressa pour le perdre, au duc de Lorraine, qui accepta l'offre, mais ne voulut donner qu'à bonnes enseignes l'argent qu'on exigeoit. Le marché n'étoit pas encore conclu, que le jour arriva auquel le connétable devoit être livré aux François. Campo-Basso qui commandoit au

AN. 1475.

siege de Nancy sous le duc de Bourgogne, empêcha la prise de la ville jusqu'à la conclusion du traité, & le duc voyant qu'il n'y étoit pas entré le jour qu'il l'avoit cru, dépêcha un courier pour révoquer l'ordre donné contre le connétable; mais ce courier arriva trop tard: trois heures avant son arrivée, le coupable avoit été conduit à Peronne pour être mis entre les mains du bâtard de Bourbon qui le fit conduire à Paris & enfermer dans la Bastille le deuxieme de Décembre.

LXXIII. Le connétable est livré au roi & enfermé dans la Bastille.

Mem. de Comin. l. 4. ch. 12.

LXXIV. Il est condamné à perdre la tête, & meurt.

Mem. de Comin. ibid. Mezeray, abr. chron. hist. de Louis XI. in-12.

On lui fit aussi-tôt son procès. Le chancelier de France y présidoit. Il fut interrogé, son crime étoit public, il ne pouvoit le désavouer; ainsi il fut condamné à perdre la tête en place de Greve; ce qui fut exécuté le dix-neuvieme du même mois 1475. Il avoit alors soixante-trois ans. Il ne fut point regretté, parceque tout le monde avoit horreur de ses perfidies qu'il avoit continuées dix ans entiers. Il souffrit la mort en sincere pénitent, & avec des grands sentimens de piété, s'il est permis en matiere de religion de juger sur les apparences, & d'ajouter quelque foi à de beaux dehors; ce qui souvent est assez équivoque. Le roi fut ravi d'être délivré d'un si dangereux ennemi, & le duc de Bourgogne y trouva son compte par le recouvrement de la ville de Saint-Quentin & des autres places que Louis XI. lui remit de bonne foi. Le roi donna aussi le comté de Ligni en Barois à George de la Trimouille seigneur de Craon, & le comté de Brienne à Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont. Ces deux terres appartenoient au connétable. Louis s'empara des autres. La plupart étoient dans les états du duc de Bourgogne.

Six semaines avant la mort du connétable,

le roi de France avoit fait un traité avec le duc de Bretagne, par lequel il s'engageoit à le laisser jouir de tous ses états dans la même liberté & avec les mêmes franchises & privileges qu'il avoit sous le regne de Charles VII. De son côté le duc renonçoit entierement & sincérement à toutes les alliances qu'il avoit faites jusqu'alors au préjudice du roi Louis; & il y avoit une ligue défensive signée entr'eux. Cette alliance jointe à la treve pour neuf ans, que sa majesté avoit faite avec le duc de Bourgogne, la mettoit en repos, d'autant plus qu'elle paroissoit n'avoir rien à craindre de l'inconstance de ce duc, qui étoit prêt de s'engager dans de grands embarras du côté de l'Allemagne en attaquant les Suisses. Il étoit presque maître de toute la Lorraine, s'il prenoit Nancy. Louis XI. par un article secret s'étoit engagé à ne prendre aucune part dans les affaires du duc René: le duc de Bourgogne qui l'avoit sçu, pensa à étendre ses états, à secouer le joug de la France dont il étoit feudataire, à se rendre maître du pays des Suisses, dont il vouloit se venger, à unir la Savoie & la Provence à ce qu'il possédoit déja, à y joindre même le duché de Milan & le royaume de Naples. Voyons comme il s'y prit pour l'exécution d'un dessein aussi chimérique, & commençons par la Savoie.

AN. 1475.

LXXV. Traité entre le roi de France & le duc de Bretagne.

LXXVI. Vastes projets du duc de Bourgogne.

Celui qui y régnoit étoit fils d'Amédée IX. que son pere laissa encore enfant sous la tutelle d'Yolande de France sa mere, sœur de Louis XI. mais elle avoit perdu toute l'inclination pour la France sa patrie, fâchée peut-être de l'échange fait en sa personne, lorsqu'on l'avoit donnée en mariage à Amédée pour avoir Charlotte sœur du même, en qualité d'épouse de Louis XI. ou plutôt elle étoit tellement portée

AN. 1475.

LXXVII. Il promet sa fille au jeune duc de Savoie.

en faveur de son fils, que cet amour avoit éteint dans son ame toutes les autres tendresses. Le duc de Bourgogne pour la gagner, lui fit proposer le mariage de sa fille avec le jeune duc de Savoie, & la duchesse n'eut pas plutôt écouté la proposition, qu'au préjudice du roi de France son propre frere, elle entra dans le projet chimérique du duc; elle leva cinq mille hommes parmi les sujets les plus aguerris de son fils, & les joignit à l'armée des Bourguignons. Par cette alliance ce prince auroit formé une suite d'états d'une très-grande étendue, depuis l'extrémité de la Frise jusqu'au duché de Milan, qui étoit le second objet de l'ambition du duc de Bourgogne.

LXXVIII. Le duc de Milan demande au duc de Bourgogne son alliance.

Le duc de Milan étoit alors Galéas Sforce, fils du bâtard de François Sforce, qui ayant la qualité de général des Vénitiens, s'étoit emparé de cet état, & son fils par conséquent ne le possédoit qu'à titre d'usurpation. Les Milanois accoutumés à la domination modérée de François Sforce, regardoient Galéas comme un monstre qu'il falloit exterminer, & la conspiration dans laquelle il fut depuis massacré, étoit déja presque formée. Il devoit s'en douter; & comme le seul bruit de l'alliance de l'héritiere de Bourgogne avec le duc de Savoie, lui avoit donné lieu de craindre qu'elle n'eût été conclue que pour le punir de ce qu'il avoit autrefois fourni quatre cens lances au secours de Louis XI. durant la guerre du bien public, il crut devoir aller au-devant de l'orage qu'il appréhendoit. Il envoya au duc de Bourgogne un homme de confiance pour lui demander son amitié. La proposition fut acceptée avec assez de mépris, à cause de la lâcheté qu'on lui voyoit commettre; mais le dessein du duc de Bourgogne étoit

de tirer de Galéas des secours d'argent & de soldats. Il en tira en effet jusqu'à quinze mille hommes, & réduisit le duc de Milan dans un tel état, que l'armée des Bourguignons n'avoit qu'à mettre le pied dans son duché pour le conquérir. AN. 1475.

LXXIX. René d'Anjou est mécontent du roi de France.

Le royaume de Naples flattoit encore l'ambition du duc de Bourgogne. La maison d'Anjou en avoit été chassée sans espérance de s'y rétablir. René d'Anjou étoit fort vieux, & il ne lui restoit que René duc de Lorraine, fils de sa fille qui alloit être dépouillé de ses états, & qui par conséquent ne seroit pas en état de recouvrer le royaume de Naples. Louis XI. non-seulement n'avoit jamais voulu secourir René d'Anjou; mais il s'étoit depuis peu emparé des châteaux d'Angers & de Bar où René avoit garnison, de peur qu'il ne lui prît envie pour se venger de les remettre aux ennemis de la France. René irrité à l'excès de cette derniere injure, ne pensa plus qu'à la vengeance; & comme il jouissoit de la Provence, il vouloit choisir le duc de Bourgogne, & le faire héritier de ce comté, lorsqu'il en fut adroitement détourné par Jean Cosse son principal confident, & grand sénéchal de Provence, comme on verra dans la suite.

LXXX. Prétexte du duc de Bourgogne pour déclarer la guerre aux Suisses.

Il ne restoit plus au duc de Bourgogne pour exécuter tous ces vastes projets, que de se faire un passage par la Suisse, d'où il prétendoit pénétrer dans le duché de Milan; mais pour en venir à bout, il falloit déclarer la guerre aux Suisses; & le sujet qu'il en avoit étoit fort plausible, puisqu'ils l'avoient chassé du comté de Ferrete. Cependant il prit un autre prétexte beaucoup plus léger, & si on l'ose dire, ridicule. Un marchand Suisse faisoit passer par le pays de Vaux une charrette chargée de peaux

de mouton : sur le refus d'en payer le péage, parcequ'on demandoit beaucoup plus qu'il ne falloit, les peaux furent arrêtées, & le marchand s'en plaignit. Les Suisses demanderent réparation & des dédommagemens aux seigneurs des lieux, Jacques comte de Romont, de la maison de Savoie, & le seigneur de Château-Guyon, frere du prince d'Orange : mais ces deux seigneurs en ayant fait refus, les Suisses entrerent armés dans le bailliage de Vaux, s'emparerent de quelques châteaux, & les garderent par nantissement. Le duc de Bourgogne prit le parti de ces deux seigneurs, & promit de les secourir ; en sorte qu'aussi-tôt qu'il fut maître de Nancy, il se mit en devoir de s'acquitter de sa promesse.

AN. 1475.

Les Suisses qui craignoient de succomber, rentrerent en eux-mêmes, & proposerent des conditions si avantageuses, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on les refusât. Ils offroient de demander en posture de suppliant la paix & l'alliance du duc, de renoncer à toutes les alliances étrangeres, de donner à Romont & à Château-Guyon toute la satisfaction qu'on jugeroit raisonnable, de fournir six mille hommes au duc. Mais les députés des Suisses ne furent point écoutés, & le duc de Bourgogne se prépara à les attaquer.

LXXXI. Louis XI. veut rétablir la fête de S. Charlemagne.

Louis XI. donna cette année un édit, par lequel il ordonna qu'on solemniseroit la fête de saint Charlemagne, que l'université avoit choisi pour son patron dès le commencement de l'onzieme siecle.

LXXXII. Débordement du Tibre à Rome. *Papiensis, epist. 641.*

Dès le commencement de Janvier de l'année 1476, les neiges fondues causerent un si furieux débordement du Tibre à Rome, qu'on appréhendoit d'y voir un second déluge, dit le cardinal de Pavie ; ce qui causa beaucoup de dom-

mage dans la ville & à la campagne. Ce fléau fut suivi d'un second encore plus fâcheux : la peste emporta un si grand nombre de personnes, que le pape fut obligé de sortir de Rome : on regretta beaucoup parmi les morts Jean de Royaumont, Allemand, que Sixte IV. avoit appellé auprès de lui pour corriger le cycle pascal de Denis le Petit. Il passoit pour être le plus habile homme dans ce genre d'érudition. On dit qu'il étoit encore excellent orateur, & qu'il entendoit parfaitement les auteurs Grecs & Latins. Le roi de Hongrie & la ville de Nuremberg l'avoient gratifié d'une pension considérable. Il avoit été disciple de George Burbach de Baviere ; l'on a beaucoup d'ouvrages de sa composition.

AN. 1475.

Palmer. in chron.
Trithem. catal. vir. illustr.

LXXXIII. Bulle du pape touchant la fête de la Conception de la sainte Vierge.

Ce fut pour détourner les fléaux de la peste & des inondations, & augmenter la dévotion des fideles envers la sainte Vierge, que le souverain pontife fit une bulle datée de Rome le premier jour de Mars de cette année, par laquelle il accordoit les mêmes indulgences que les papes Urbain IV. & Martin V. avoient accordées pour la fête du saint Sacrement, à tous ceux qui célébreroient avec dévotion la fête de la Conception de la sainte Vierge, qu'il nomma immaculée dans son décret, & qui réciteroient l'office que sa sainteté avoit approuvé, & qui avoit été composé par deux religieux de son ordre, Léonard de Nogarellis, & Bernardin de Bustis. Mais cet office peu de tems après fut rejetté par l'église Romaine, qui jugea plus à propos de se servir de celui de la Nativité de la Vierge.

Collect. concil. P. Labbe, tom. 13. pag. 1442.

LXXXIV. Premier décret de l'église Romaine sur cette fête.

Cette fête jusqu'à la bulle de Sixte IV. avoit été d'observation libre & arbitraire, sans aucun décret qui en rendît la solemnité publique, tant à Rome & en Italie qu'en France, lorsqu'en 1439.

AN. 1476.

Richer, conc. gener. l. 3. c. 3. p. 145. & 146.

Gavant. rubr. fest. part. 2. p. 139.

le concile de Basle fit une constitution pour la prescrire par toute l'église. Mais comme on avoit rejetté ce décret à Rome, où le pape Eugene IV. regardoit l'assemblée de Basle comme schismatique & illégitime, on reçut avec plaisir cette constitution de Sixte IV. ce fut donc le premier décret qui parut de l'église Romaine touchant la fête de la Conception. Il la mit dans la classe des doubles, sans la rendre d'obligation néanmoins, & y attacha beaucoup d'indulgences. Quelques uns prétendent, quoique sans fondement, qu'il institua l'octave dont on l'a depuis accompagnée, malgré la considération de l'Avent, qui devoit être un obstacle.

LXXXV. Divers édits de Louis XI. qui concernent les évêques & les religieux.

Boehel. in decret. eccl. Galli. lib. 5. tit. 20. c. 38.

Preuves des libertés de l'église Gallicane, tom. 1. p 230. & suiv.

Le huitieme Janvier de la même année Louis XI. fit publier un édit, qui portoit que les rois de France ayant obtenu du concile de Constance le pouvoir de demander au pape la convocation d'un concile général, & cela n'ayant pu s'exécuter à cause des guerres, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de scandales; il avoit résolu de demander ce concile au plutôt, & qu'à ce sujet il ordonnoit à tous les archevêques, évêques & autres prélats, de se retirer dans leurs dioceses dans l'espace de six mois, à peine de saisie du temporel, & d'attendre là le jour auquel ils seroient convoqués, pour se disposer à ce concile. Cet édit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient de Rome, de montrer à l'entrée du royaume les lettres, bulles, & autres écrits dont ils seroient chargés, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien qui portât préjudice à l'état & aux intérêts de l'église Gallicane. Il défendit encore pour le même sujet, par un autre édit du mois de Septembre, qu'aucun abbé, prieur ou religieux n'allât au chapitre de son ordre, s'il se

tenoit hors du royaume, sur peine de bannissement, & d'autres peines plus grieves. On a fait plusieurs fois la même défense en France. AN. 1476.

LXXXVI. Le cardinal de S. Pierre-aux-Liens légat en France.

Papiensis, epist. 647. & 648.

Tous ces édits n'étoient publiés que pour intimider Julien, cardinal de saint Pierre-aux-Liens, neveu du pape, qui étoit venu en France en qualité de légat, & qui en passant à Avignon eut d'abord quelque différend avec Charles de Bourbon, vice-légat dans cette ville & archevêque de Lyon. Le sujet de la dispute entre le légat & ce prélat, étoit fondé sur quelques droits que Charles de Bourbon prétendoit être attachés à la légation d'Avignon, & qu'il vouloit concilier avec les libertés & privileges du royaume de France. A quoi le légat s'opposoit, d'autant plus que le roi favorisoit beaucoup l'archevêque son parent. Mais ce qui intriguoit davantage le cardinal légat, étoit le bruit qui se répandoit, que le dessein de Louis XI. en envoyant une armée en Provence pour empêcher René d'Anjou de mettre cette province entre les mains du duc de Bourgogne, étoit de se saisir aussi du comtat d'Avignon qui appartenoit à l'église Romaine. Le légat tout ému vint trouver le roi qui le désabusa, en lui apprenant que la réconciliation étoit faite entre sa majesté & René d'Anjou, & par là le duc de Bourgogne frustré des prétentions qu'il croyoit avoir sur la Provence. Elle fut en effet cédée au roi à certaines conditions.

LXXXVII. Le duc de Bourgogne fait la guerre aux Suisses & prend Granson.

Cependant le duc se flattant toujours d'être maître de cette province, avoit dans ce dessein déclaré la guerre aux Suisses. Après avoir pris Lausane il alla assiéger Granson, qu'il réduisit en poudre en peu de tems; en sorte que la garnison ne pouvant plus s'y mettre à couvert se retira dans le château. Elle s'y défendit jusqu'à l'extrémité, & demanda ensuite une capitula-

tion honorable qui lui fut accordée ; mais le duc la viola dans tous ses articles, quoiqu'il l'eût lui-même signée. Il retint les assiégés, il en fit pendre un tiers, l'autre fut noyé dans un lac voisin, & le dernier fut mis aux fers. Les villes impériales de deçà le Rhin informées de cette cruauté, résolurent de rétablir le duc de Lorraine, & envoyerent aux Suisses un secours considérable dont ils n'eurent pas besoin. Ce peuple grossier qui ne connoissoit pas encore ses forces, s'étoit assemblé tumultuairement au premier bruit du siege de Granson ; il n'y avoit qu'environ six mille hommes, au lieu que le duc avoit une armée de près de cinquante mille soldats. Les Suisses étant en trop petit nombre pour oser venir attaquer les Bourguignons dans leur camp, se retirerent du côté d'Yverdon au bout du lac de Neufchâtel, & se retrancherent dans des défilés de montagnes, d'où ils pouvoient aisément défaire leurs ennemis s'ils y étoient attaqués. Mais le duc s'imagina que sa réputation seroit flétrie, s'il ne tâchoit de forcer la nature, & que le nombre de ses soldats, qui étoient dix contre un, devoit suppléer à l'avantage du lieu où ses ennemis étoient campés.

An. 1476.

LXXXVIII. Il s'obstine à vouloir attaquer les Suisses dans leurs défilés.

Oliv. de la Marche, l. 2. c. 8.

Il s'obstina donc à les y combattre, quoique ses plus sages capitaines lui remontrassent que les Suisses ne s'étoient avancés jusques-là que dans l'espérance de secourir Granson ; qu'ils seroient fort embarassés de leur contenance, lorsqu'ils sçauroient que la place avoit été prise ; qu'ils n'avoient point apporté de vivres avec eux, & qu'ils seroient bien-tôt contraints de s'en retourner, à moins qu'ils ne prissent le parti de descendre dans la plaine où leur défaite étoit assurée. Mais le duc n'écouta point ces avis, & courut à sa propre perte. Il fit trois corps de son

armée, il commanda à son avant-garde de forcer l'entrée des montagnes, il la suivit de près avec le corps de bataille, & l'arriere-garde marcha dans une distance proportionnée. Les Suisses les attendirent de pied ferme, ils disposerent leurs arquebusiers & leurs arbalêtriers dans les détours des montagnes; un gros de l'armée attendoit l'ennemi dans l'enfoncement du chemin, laissant devant lui un espace suffisant pour y laisser entrer toute l'avant-garde; l'autre gros occupoit à droite & à gauche la premiere avenue de la montagne; dans le dessein de fermer le passage lorsqu'il y auroit un assez grand nombre de Bourguignons entrés, & de les attaquer par derriere. AN. 1476.

LXXXIX. L'armée du duc de Bourgogne est défaite par les Suisses.

Mém. de Comin. lib. 5. c. 4.

L'affaire arriva comme les Suisses l'avoient projettée. Une partie de l'avant-garde des Bourguignons entra dans les montagnes sans aucun obstacle. Les premiers soldats coururent précipitamment contre le gros des Suisses qui les attendoit. La foule de ceux qui les suivoient fut si grande, que le vuide laissé à dessein fut rempli dans un instant. Alors on donna le signal; & les Suisses disposés à droite & à gauche sur l'avenue s'en saisirent: ils repousserent le reste de l'avant-garde qui ne pouvoit, ni avancer à cause du gros des Suisses qui lui présentoit les pointes des piques, ni reculer, à cause de l'autre gros qui l'enfermoit par derriere. Les Bourguignons étoient si pressés qu'ils ne pouvoient pas même se remuer; ils se sentoient percés sans voir d'où venoit le coup, & tous ceux qui étoient passés entre les montagnes furent tués, sans qu'il s'en sauvât un seul; le reste de l'avant-garde voulant fuir se renversa sur le corps de bataille: les Suisses profiterent de ce désordre, & s'étant réunis en un seul gros se mirent à ses trousses,

An. 1475. Ils n'eurent pas besoin de combattre pour achever de remporter la victoire, parceque la peur saisit le reste, qui ne songeant plus qu'à fuir, se renversa sur le corps de bataille qui étoit commandé par le duc de Bourgogne, qui après avoir évité un grand nombre de dangers se sauva à toutes jambes vers Joigné sur la frontiere du comté de Bourgogne; & il y arriva lui cinquiéme, ayant fait plus de quinze lieues de France sans débrider.

XC. Le duc prend la fuite lui cinquiéme.

Il ne perdit que sept cavaliers, parcequ'il n'y eut que ces sept qui firent leur devoir. Pierre de Lignane, les seigneurs de Château-Guion, de Mont-Saint-Sorlin, de Lalain, de Pruseli, abandonnés du soldat demeurerent sur la place. Toute l'infanterie, tous les canons furent en proie aux vainqueurs, avec le bagage du duc, son argent & ses pierreries. Le Suisse qui eut le gros diamant du duc, auquel étoit attachée une perle, & qui étoit un des plus beaux qu'il y eût dans l'Europe, s'y connoissoit si peu, qu'après l'avoir considéré il le remit dans son étui, & le jetta sous un chariot; il revint toutefois le reprendre, mais ce ne fut que pour le vendre un florin à un prêtre qui ne connoissant pas mieux son prix, le porta au général des Suisses qui lui en donna un écu. Les Suisses après cette victoire reprirent Granson, & firent à la garnison Bourguignonne le même traitement qu'on leur avoit fait.

Mem. de Comin. liv. 5. ch. 2.

XCI. Il députe Contay au roi de France.

Louis XI. étoit au Puy-en-Velay, quand il apprit la déroute de l'armée du duc de Bourgogne. Il sçut assez modérer sa joie, & cette modération, quoique feinte, lui fit beaucoup d'honneur. Du Puy il se rendit à Lyon où Contay le vint trouver de la part du duc. Cette ambassade n'étoit plus conforme à l'humeur de ce-

lui de qui elle venoit. Contay se mit en posture de suppliant; il ne dissimula pas la peur qu'avoit son maître que la France ne voulût tirer avantage du malheur qui venoit de lui arriver, & il représenta au roi tous les motifs de générosité qui devoient le porter à ne pas rompre la treve. Sa majesté reçut fort gracieusement Contay, & le renvoya avec toutes les assurances qu'il demandoit ; il lui promit que la treve seroit religieusement observée, & lui témoigna qu'il ne pensoit qu'à vivre tranquille & en repos. AN. 1476.

XCII. Envoyé du duc de Milan à Louis XI. pour lui demander son alliance.

Après que Contay fut parti de Lyon, le roi reçut une autre ambassade de Galéas Sforce duc de Milan. Il n'y avoit que vingt-un jours que ce duc avoit conclu avec le duc de Bourgogne une ligue offensive & défensive envers & contre tous sans excepter la France ; & il s'en étoit repenti dans la crainte que la perte de la bataille de Granson ne rejaillît sur lui. Il ne donna point d'autre instruction que de vive voix à son député qui étoit un homme inconnu ; & sa lettre de créance étoit conçue en termes fort généraux. Le député ne laissa pas de réussir. Il avoua ingénuement au roi que le duc de Milan avoit fait une faute de s'allier avec le duc de Bourgogne, & qu'il s'en repentoit. Il offrit de renoncer à cette alliance, de confirmer celle de France, & d'ajouter cent mille ducats si le roi vouloit profiter du mauvais état des affaires de ce duc. Le roi ne voulant ni le rebuter entierement, pour ne pas perdre l'occasion d'ôter un allié au duc de Bourgogne, ni lui accorder tout ce qu'il demandoit, de peur que cette impunité ne le portât à faire de nouvelles fautes ; il lui répondit qu'il n'avoit pas besoin de l'argent de son maître : mais que si le duc de Milan se répentoit sincérement de s'être détaché de son al-

AN. 1476.

liance, il consentoit de la renouveller dans les propres termes qu'elle avoit été conçue. Le Milanois y consentit ; & le jour même le traité fut signé, ratifié & publié à Paris à l'insçu du duc de Bourgogne.

XCIII. René d'Anjou s'accommode avec Louis XI. pour la provence.

Ce ne fut pas la seule protection qu'il perdit. René d'Anjou roi de Sicile l'abandonna aussi, & le duc perdit avec cet appui la Provence que René devoit lui céder. Tout s'élevoit contre le duc. Château-Guyon qu'il avoit envoyé en Piémont pour y lever des troupes avec lesquelles il devoit s'emparer de la Provence, fut dépouillé de l'argent destiné à faire cette levée par Philippe comte de Bresse, cadet de la maison de Savoie. Il eut bien de la peine à se sauver lui-même, on arrêta ses domestiques, on se saisit de ses papiers, & l'on y trouva le projet du duc sur la Provence. Le comte de Bresse l'envoya aussi-tôt au roi, qui après l'avoir examiné, & reconnu l'avantage qu'il en pouvoit tirer, le fit communiquer au roi de Sicile son oncle : celui ci ne l'eut pas plutôt vu, qu'il fut indigné contre le duc de Bourgogne ; il le traita d'ingrat, & le jugea indigne de sa succession. Cosse qui avoit mis l'affaire en train en faveur de Louis XI. profita de ces dispositions, il remontra au roi de *Sicile* que pour éviter les poursuites du duc de Bourgogne, qui peut-être voudroit s'emparer de la Provence par la voie des armes, il falloit s'accommoder avec le roi de France, qui du moins le laisseroit jouir de ses états pendant sa vie. René goûta si bien ces raisons, qu'il donna sur le champ ordre à Cosse de ménager sa réconciliation avec le roi de France son neveu.

Mem. de Comin. l. 5. ch. 2.

Cosse écrivit aussi-tôt à Louis XI. qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & que s'il vou-

loit être maître de la Provence, il rendît promptement à son oncle les châteaux d'Angers & de Bar. Le roi répondit qu'il y consentoit ; mais que pour témoigner que René le faisoit volontairement, il prioit ce prince de venir le trouver à Lyon où il recevroit toute la satisfaction qu'il pouvoit souhaiter. René vint à Lyon, il y fut reçu avec des marques d'affection qui le charmerent ; & ce fut-là où Cosse prit la liberté d'expliquer devant les deux rois quelle avoit été sa conduite. Comines qui se trouva à cette entrevue & qui entendit tout l'entretien, rapporte ces paroles de Cosse à Louis XI. « Sire, ne vous » émerveillez pas si le roi mon maître votre on- » cle a offert au duc de Bourgogne de le faire » son héritier ; car il en a été conseillé par ses » serviteurs, & spécialement par moi ; vu que » vous qui êtes fils de sa sœur & son propre ne- » veu, lui avez fait si grand tort que de lui en- » lever les châteaux de Bar & d'Angers, & l'a- » vez si maltraité dans toutes les autres affaires. » Nous avons bien voulu mettre en avant ce » marché avec ledit duc, afin que vous en ap- » prissiez la nouvelle pour vous donner envie de » nous faire raison, & connoître que le roi mon » maître est votre oncle ; mais nous n'eûmes » jamais envie de mener ce marché jusqu'au » bout. »

AN. 1476.

XCIV. Entrevue du roi de France & du duc d'Anjou à Lyon.

Mem. de Comines, ut suprà.

Le roi, continue Comines, reçut très-bien cette remontrance de Cosse ; ce prince avoua même qu'il lui étoit redevable de l'espérance de voir bientôt la Provence réunie à sa couronne. En effet Charles d'Anjou comte du Maine & neveu de René qui l'institua son héritier universel, en étant mis en possession après la mort du roi de Sicile, cinq ans après légua au roi tous ses états par testament, au préjudice de René duc

AN. 1476.

de Lorraine petit-fils du roi de Sicile. Louis XI. fut redevable de cette cession à Palamede de Fourbin seigneur de Soliers qui ménagea l'esprit du comte du Maine, & qui par reconnoissance fut fait lieutenant général de Provence. Ainsi le traité des deux rois de France & de Sicile ne regardoit pas la cession actuelle de la Provence à Louis XI. & ne se réduisoit qu'à rompre entierement avec le duc de Bourgogne & le frustrer de cette succession qu'il espéroit. Le roi n'en fut point déclaré héritier ; mais il obtint de Marguerite d'Anjou fille du vieux René, qui avoit été prise prisonniere en Angleterre avec Henri VI. son mari, une cession de tous les droits qu'elle avoit aux biens & aux prétentions de son pere, moyennant cinquante mille écus qu'il paya pour sa rançon au roi Edouard.

XCV. Ce que contenoit le traité du roi de Sicile avec Louis XI.

XCVI. La duchesse de Savoie se réconcilie avec Louis XI.

Il ne restoit plus d'autres alliés au duc de Bourgogne que le roi de Naples & la duchesse de Savoie ; & tous deux prirent des mesures pour n'être pas enveloppés dans la ruine qui le menaçoit. Ferdinand rappella le prince Frédéric son fils qu'il avoit envoyé à la cour de Bourgogne ; & la duchesse de Savoie ne doutant pas que Louis XI. son frere ne traversât le mariage du duc de Savoie son fils avec l'héritiere de Bourgogne, & informée de la défaite du duc à Granson, craignit de perdre les états de son fils en pensant y ajouter les Pays-Bas. Sur ces réflexions elle dépêcha vers Louis XI. un gentilhomme de mérite nommé Montigny, pour travailler à sa réconciliation. Le roi ne rebuta pas cet envoyé, mais il ne voulut rien conclure qu'il n'eût vu le succès des nouvelles troupes que levoit le duc de Bourgogne ; & tels étoient aussi les sentimens de la duchesse. Ce duc avoit assemblé une nombreuse armée qu'il conduisit

lui-même au mois de Juin devant la petite ville de Morat en Suisse assez proche de Berne. Il l'investit le neuvieme du même mois, & la pressa très-vivement durant treize jours. Les Suisses s'étoient mis sur la défensive, les villes impériales leur avoient fourni quatre mille cavaliers aguerris; mais toutes ces troupes manquoient de général; & Louis XI. conseilla aux Suisses de choisir René duc de Lorraine déja intéressé dans cette affaire, pour avoir été dépouillé de ses états par le duc de Bourgogne, qui l'avoit contraint d'aller chercher un asyle en France, sans espérance de recouvrer jamais son duché.

AN. 1476.

XCVII. Le duc de Bourgogne assiege Morat.

Aussi-tôt que les Suisses l'eurent choisi pour leur général, Louis lui donna un grand corps de cavalerie Françoise qui le conduisit par la Lorraine d'où il alla sans danger se joindre aux Suisses & aux Allemands. Son armée étoit de trente-cinq mille hommes, il parut à la vue de Morat le dixieme jour du siege, & employa trois jours à reconnoître la situation du camp des Bourguignons. Il ne fit qu'un seul corps de toutes ses troupes; il jetta la cavalerie sur les aîles, afin de n'être pas enveloppé par l'armée ennemie; & après avoir été dans l'inaction depuis le dix-neuvieme jusqu'au vingt-deuxieme, il les attaqua enfin. Il étoit convenu avec la garnison de Morat d'un signal auquel elle devoit faire une sortie générale sur l'avant garde des Bourguignons, composée de huit mille hommes; & il mena toute son armée contre l'arriere-garde ennemie. La sortie se fit à point nommé, & les Bourguignons furent en même temps attaqués par devant & par derriere: on eut beaucoup de peine à emporter leurs retranchemens; mais enfin l'effort des Suisses fut si grand, qu'ils entrerent dans le quartier du comte de Romont; &

XCVIII. Défaite entiere de l'armée du duc de Bourgogne par les Suisses.

An. 1476.

les Bourguignons furent aussi-tôt saisis d'une terreur panique; l'avant-garde fut taillée en pieces, & le comte de Romont fut obligé de se retirer au corps de bataille. Sa présence produisit le même effet qu'à l'avant-garde, & le poste fut abandonné avec tant de précipitation, que les généraux furent obligés de suivre les fuyards qui furent poursuivis par la cavalerie postée sur les aîles, & dont on fit un grand carnage, sans qu'on s'amusât à faire des prisonniers.

Quelques historiens font monter la perte des Bourguignons qui furent tués ou noyés dans le lac de Morat, à quatorze mille hommes; d'autres à dix-huit ou vingt. Le fils aîné du connétable de saint Pol Jean de Luxembourg, le seigneur de Grimberge, Jacques de Maës porte-étendart furent du nombre des morts. Le comte de Romont acheva de perdre son comté. Le duc de Bourgogne prit au plus vîte la route de Besançon, dans la crainte que les vainqueurs ne s'emparassent de ce pays. Le duc de Lorraine eut la moitié du butin, & conclut avec les Allemands & les Suisses une alliance pour dix ans.

XCIX. Le duc de Bourgogne fait enlever la duchesse de Savoie & conduire à Rouvre.

Le duc de Bourgogne informé de la négociation de la duchesse de Savoie avec Louis XI. voulut prévenir l'inconstance de cette princesse en la faisant enlever. Il envoya un ordre à Olivier de la Marche son sujet, qui se trouvoit alors à Genêve, pour faire cet enlevement, & conduire la duchesse en Bourgogne avec ses enfans. L'ordre fut exécuté sur le chemin de Chambery à Genêve. La princesse fut investie lorsqu'elle y pensoit le moins, on se saisit de son second fils & de ses deux filles avec elle, on les conduisit d'abord à saint Claude & de-là auprès du duc de Bourgogne, qui reçut la Marche assez froidement, parcequ'il avoit laissé échapper l'aîné

des enfans de la duchesse ; & le troisieme de ses fils que quelques domestiques sauverent & conduisirent chez l'évêque de Genêve leur oncle paternel. La duchesse & ses trois autres enfans furent menés dans le château de Rouvre au duché de Bourgogne proche Dijon. Le roi qui craignoit que le duc ne s'emparât des états de Savoie, voulut avoir en sa puissance le jeune duc de Savoie & son autre frere avec les châteaux de Chambéry & de Montmélian. Il gagna l'évêque de Genêve par présens & par promesses ; & les deux princes furent conduits à Lyon sous bonne escorte, & mis auprès du dauphin. Le gouvernement de la Savoie fut laissé à l'évêque, & celui de Piémont au comte de Bresse.

AN. 1476.

Pendant toute cette négociation la duchesse avoit envoyé au roi son frere, Rivarol son maître d'hôtel, pour conjurer sa majesté de la tirer de prison en lui représentant la facilité avec laquelle on pouvoit le faire, parcequ'elle n'étoit pas beaucoup observée. Le roi promit d'envoyer ses ordres à Charles d'Amboise gouverneur de Champagne ; & sur cette promesse Rivarol revint trouver la duchesse qui eut beaucoup de joie de cette nouvelle. Cependant elle fit partir sur le champ un second député qu'elle chargea de supplier le roi de l'assurer qu'il la laisseroit aller en Savoie, qu'il lui rendroit ses fils & les places qui lui appartenoient, & qu'il l'aideroit à maintenir son autorité en Savoie. Le roi lui promit tout ce qu'elle demandoit, & aussi-tôt fit partir un homme vers Charles d'Amboise seigneur de Chaumont pour lui ordonner ce qu'il avoit promis à Rivarol. D'Amboise exécuta si bien sa commission, qu'il délivra la princesse sans beaucoup de peine. Louis XI. ravi de cet heureux succès, manda à sa sœur de le venir trouver

C. Elle sort de sa prison, & va trouver le roi à Tours.

AN. 1476.

incessamment à Tours, il envoya au-devant d'elle beaucoup de seigneurs, & alla lui-même pour la recevoir à la porte du Plessis-lès-Tours. Quoiqu'il eût résolu de ne rien dire à la duchesse qui pût la fâcher, il ne put s'empêcher de l'appeller madame de Bourgogne en la saluant: Madame de Bourgogne, lui dit-il, vous soyez la très-bien venue. Elle connut bien que le roi vouloit badiner, & répondit qu'elle étoit toute françoise, & prête d'obéir au roi dans ce qu'il voudroit lui commander. Elle ne demeura que sept ou huit jours au Plessis, on lui fournit de l'argent pour son voyage; il y eut un traité dont deux copies furent données de part & d'autre. Le roi lui rendit ses enfans, & lui fit reprendre la régence, il la remit en possession des châteaux de Montmélian & de Chambéry; & la duchesse partit fort contente du roi avec lequel elle vécut toujours dans une parfaite intelligence, observant le traité qu'elle avoit fait avec beaucoup d'exactitude.

Mém. de Comin. liv. 5. ch. 4.

CI. Elle retourne en Savoie fort contente.

Le duc de Bourgogne n'eut pas laissé impuni l'attentat du gouverneur de Champagne, si une affaire plus intéressante ne l'eût obligé à conduire ailleurs ce qui lui restoit de troupes. Le duc de Lorraine étoit allé mettre le siege devant Nancy, dont la garnison étoit de douze cens hommes, parmi lesquels il y avoit trois cens Anglois commandés par un nommé Cochin, & le gouverneur de la ville étoit le seigneur de Bievres. Les assiégeans avancerent peu leurs travaux en quarante jours de siege, & les assiégés ne laissoient pas néanmoins de presser le duc de Bourgogne de venir les dégager. Mais ce prince étoit alors possédé d'une mélancolie si noire, qu'il avoit perdu & la santé du corps & la tranquillité de l'esprit; il étoit tellement

échauffé qu'il ne pouvoit se rafraîchir, quoique réduit à la ptisanne sans oser boire de vin. Un excès de bile noire succéda, & le duc eut autant de froid qu'il avoit ressenti de chaud; le meilleur vin n'étoit pas capable de le rechauffer; & Comines dit qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouses, & les appliquer à l'endroit du cœur pour y attirer le sang. Son chagrin entretint cette mauvaise humeur, qui dégénéra en une mélancolie hypocondriaque, ce qui lui fit remettre à Campo-Basso, dont on a déja parlé, le soin de dégager Nancy. Mais Campo-Basso au lieu de reconnoître la confiance que ce prince avoit en lui, ne chercha que de nouvelles occasions de le perdre.

AN. 1476.

CII. Incommodités du duc de Bourgogne.

Mem. de Comin. l. 5. ch. 5.

Il sollicita encore une fois Louis XI. par l'entremise du seigneur de Craon qui commandoit un camp-volant pour la France dans le Barrois; & sur le refus réïtéré du roi, il s'adressa au duc de Lorraine, & lui promit d'empêcher le secours de Nancy. Il amusa le duc de Bourgogne qui étoit avec son armée à quatre lieues de Nancy; il lui fit accroire que les assiégés n'étoient pas si pressés qu'ils le mandoient. Cependant la place capitula le sixième d'Octobre. Les Anglois dont le capitaine Cochin avoit été tué, ne voulurent plus obéir au gouverneur, & dresserent eux-mêmes les articles d'une capitulation avec le duc de Lorraine. Ils contraignirent le gouverneur à la signer, après avoir soulevé contre lui la meilleure partie de la garnison. La place fut donc rendue, & le lendemain de sa reddition le duc de Bourgogne arriva devant la ville. Il connut que s'il se fût hâté, il l'auroit infailliblement sauvée; sa premiere pensée fut de bloquer la ville; & tous ses officiers, excepté Campo-Basso, furent de cet avis;

CIII. Nancy se rend au duc de Lorraine par la trahison de Campo-Basso.

AN. 1476. ce traitte pour venir plus facilement à bout d'exécuter le dessein qu'il avoit formé de tuer le duc, ou de procurer sa prise & la défaite de son armée, soutint seul avec beaucoup d'opiniâtreté qu'il falloit assiéger la place régulierement.

Elle fut donc assiégée en forme & tellement pressée, que le duc de Lorraine en attendant le secours qu'on lui préparoit, hazarda un grand convoi, sur l'assurance que Campo-Basso lui donna qu'on le laisseroit entrer dans la ville. Cependant le convoi fut attaqué, & ceux qui le conduisoient furent tués ou pris. Parmi les prisonniers se trouva un gentilhomme Provençal nommé Cifron, domestique du duc de Lorraine, avec lequel Campo-Basso avoit eu plusieurs conférences, & qui sçavoit le secret de tout ce qui se tramoit contre le duc de Bourgogne. Le perfide officier conseilla au duc de le faire pendre, & l'ordre en fut aussitôt donné, quoique contre les loix de la guerre. Cifron surpris de ce genre de mort, crut pouvoir sauver sa vie en découvrant la trahison de Campo-Basso. Il fit dire au duc qu'il avoit un secret important à lui révéler, & de telle conséquence qu'il ne pouvoit être confié qu'à lui seul. Le duc en fut averti; mais le Napolitain sçut détourner le coup, & envoya un ordre précis au bourreau de pendre Cifron; ce qui fut fait, sans que ce malheureux eût rien déclaré de ce qu'il sçavoit. A la faveur de ce silence, Campo-Basso travailla sans embarras à exécuter sa trahison.

CIV. Le duc de Bourgogne manque l'occasion de découvrir la trahison.

Mem. de Comin. lib. 5. ch. 6.

CV. Louis XI. donne indirectement du secours au duc de Lorraine.

Le siege de Nancy continuoit toujours avec vigueur, & Louis XI. convint de secourir le duc de Lorraine par des voies secretes. Il écrivit au seigneur de Craon qui commandoit ses troupes dans le Barrois, de s'approcher de Nancy le plus

plus près qu'il pourroit, sans toutefois entrer sur les terres de Lorraine, & d'assembler un grand convoi pour faire croire aux assiégeans qu'on vouloit soulager les assiégés, afin que le duc de Bourgogne fît quelque détachement de son armée. Le roi licentia encore quelques régimens de cavalerie, pour fournir aux soldats l'occasion d'aller servir sous le duc de Lorraine. Enfin il fit entendre à la noblesse de Champagne & de Picardie l'intérêt qu'elle avoit de ne pas laisser augmenter la puissance des Bourguignons, qui ne l'incommodoient déja que trop; & plusieurs gentilshommes allerent secourir le duc de Lorraine, à qui le roi fit toucher vingt-trois mille écus d'or, qui suffirent pour lever dix mille Suisses & cinq cens Allemands, que ce duc joignit à ses autres troupes. AN. 1476.

CVI. Bataille entre les deux armées, où celle du duc de Bourgogne est défaite.

Il marcha avec tant de diligence, qu'il prévint les Bourguignons, & se saisit du pont de Saint Nicolas, ce qui ranima la valeur des assiégés prêts à se rendre à discrétion. Le duc de Bourgogne là-dessus assembla son conseil, & tous lui conseillerent de se retirer sous le canon de Pont-à-Mousson, & de s'y retrancher. Ce duc n'avoit pas plus de quatre mille hommes dans son armée, la plûpart malades; &, sur l'avis de Campo-Basso, il résolut la bataille. Il tira ses troupes de ses retranchemens, n'ayant pas assez de monde pour les garder, & alla se poster à la maladrerie de la Magdelaine. Les deux armées en vinrent aux mains. Les Bourguignons exposés à la rigueur du froid, qui étoit violent alors, & ayant dans les yeux la neige qui tomboit en abondance, ne pouvoit ni sûrement tirer leurs coups, ni éviter ceux que les Lorrains leur portoient. Mais ils étoient à couvert de tous côtés par un défilé,

An. 1476. par un ruisseau, par une forte haye, par des collines & par un bois. Le duc de Lorraine, ne sçachant comment les attaquer, prit un chemin par les collines, que les seuls habitans du pays connoissoient; il évita par ce moyen l'artillerie des Bourguignons placée à l'avant-garde, & tomba lorsqu'ils y pensoient le moins, du haut en bas sur le flanc gauche de leur corps de bataille. La cavalerie soutint assez vigoureusement leurs efforts, mais l'infanterie lâcha le pied, & se retira dans le bois, où les paysans firent main-basse sur elle. Les hommes d'armes furent presque tous tués ou prisonniers. L'avant-garde & l'arriere-garde, voyant tailler en pieces leur corps de bataille, prirent la fuite vers Condé, petite ville proche de-là où Campo-Basso les attendoit. Tout ce qui s'y présenta fut arrêté, massacré, dépouillé; il y en mourut un plus grand nombre qu'il n'en étoit resté sur le champ de bataille, beaucoup se jetterent dans la riviere & y périrent.

Cette bataille fut donnée le cinquieme de Janvier, qui étoit un dimanche, veille des Rois de l'année suivante 1477. quoique Comines le marque en 1476. ce qui est vrai, selon la maniere de compter de ce tems-là, où l'on ne commençoit l'année qu'au mois de Mars. Les principaux seigneurs qui périrent dans cette action, furent Jean de Rubempré, Contay, Croy, Chimay & la Vieuville. Olivier de la Marche & Lalain furent faits prisonniers, avec le comte de Nassau, le marquis de Roetelin, le fils aîné de Contay, le jeune Montaigu, les deux bâtards de Bourgogne, & beaucoup d'autres gentilshommes. Le duc de Bourgogne lui-même demeura mort sur le champ de bataille: mais on fut quelque tems sans être informé de sa mort, & sans sçavoir ce

CVII. Le duc de Bourgogne est tué dans la bataille.

qu'il étoit devenu. Ce ne fut que le lendemain de la bataille que Campo-Basso présenta au duc de Lorraine un page, qui l'assura que le duc de Bourgogne avoit été tué, & qui lui montra le lieu où l'on devoit trouver son corps : on l'y chercha, & on le reconnut. Il étoit tout nud, couché sur le ventre, son visage tenant à un glaçon. Il avoit été blessé de trois coups, l'un étoit un coup de hache qui lui avoit fendu la mâchoire, les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui perçoit les deux cuisses de part en part, & l'autre étoit dans le fondement. AN. 1476.

Comines dit que quelques-uns le virent tomber par terre, & ne purent le secourir, parcequ'ils étoient prisonniers ; qu'il ne fut point tué devant eux ; qu'une foule de soldats étant survenue, le mirent à mort, & le dépouillerent sans le connoître. D'autres observent qu'il périt à cent pas de la chambre où il avoit signé l'ordre pour livrer aux François le connétable de saint Pol. Il étoit dans sa quarante-sixieme année, & avoit gouverné ses états près de dix ans. Le duc de Lorraine fit porter son corps à Nancy, où il fut exposé sur un lit de parade dans une salle tendue de velours noir. Il y vint en habit de deuil avec une barbe dorée à la mode des Preux, dit Mezeray, jetta sur son corps de l'eau-bénite, & le fit inhumer dans l'église principale de Nancy. Le peuple, toujours crédule, s'imagina que le prince s'étoit sauvé, & que la honte d'avoir été ainsi battu, l'avoit obligé de s'aller cacher dans un hermitage, d'où il ne devoit sortir qu'après sept ans de pénitence ; en sorte que plusieurs prêtoient de l'argent à un gros intérêt, c'est-à-dire, à rendre le double quand il reviendroit. Son humeur atrabi-

Mém. de Comin. l. 5. ch. 8. vers la fin.

Mezeray, abrégé chr. in-12. tom. 3. hist. de Louis XI

Gaguin. l. 10. Naucler. général. 5.

laire, & certain homme qu'on avoit vu dans la Souabe qui lui ressembloit fort, donna lieu à cette fable.

AN. 1476.

CVIII. Prédiction d'Angelo Catto sur la mort de ce duc.

Mém. de Comin. l. 5. ch. 3.

En rapportant la mort du duc de Bourgogne, Comines dit que le fameux Angelo Catto, qui, après avoir été domestique de ce duc, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour se donner à Louis XI. disant la Messe en présence de sa majesté dans l'église de saint Martin de Tours, lorsqu'on se battoit à Nancy, présenta au roi la patene à baiser, & lui dit ces paroles en latin, *consummatum est*. Sire, Dieu vous donne la paix, il ne tiendra désormais qu'à votre majesté d'en profiter; l'armée du duc de Bourgogne vient présentement d'être défaite, & lui-même d'être tué. Louis écouta le discours de Catto, qu'il avoit fait archevêque de Vienne, avec un transport mêlé de surprise & de joie : & il y a quelque apparence qu'il étoit déja prévenu, aussi-bien que Comines & beaucoup d'autres courtisans, que ce prélat étoit un vrai prophete, puisque dans le moment sa majesté promit avec vœu de changer en un treillis d'argent celui de fer qui environnoit le tombeau de saint Martin, ce qu'elle exécuta en 1479. Cette grille d'argent étoit du poids de six *mille* sept cens soixante-seize marcs, deux onces moins un gros, selon l'auteur de la nouvelle vie de saint Martin. Cet archevêque de Vienne est celui à qui Comines adresse souvent la parole dans ses mémoires, à la fin desquels on trouve sa vie.

Voyez l'édition des mém. de Comines de 1723. en 5 volumes.

CIX. Les Turcs portent la guerre en Moldavie.

Dans le mois de Juillet de cette année 1476. le cardinal de Pavie écrivit à celui de Mantoue, que Mahomet II. se préparoit à descendre en Moldavie avec une armée de cinq cens mille hommes. Les historiens Polonois disent

que les Tartares y vinrent aussi, & que le vaivode Etienne, qui, l'année précédente, avoit remporté une si complette victoire, alla au-devant d'eux, les en chassa, & fit un riche butin. Mahomet, toutefois ayant passé le Danube, fit beaucoup de mal, quoiqu'Etienne lui eût tué en différentes rencontres plus de trente mille hommes; perte qui n'étoit pas importante pour une armée aussi nombreuse que celle des Turcs. Les Moldaves, ou se défiant de leurs forces, ou n'ayant plus pour le vaivode la même affection & le même zele, ne penserent qu'à se retirer; ce qui l'obligea d'attendre une occasion plus favorable. Les Turcs, après avoir pillé quelques provinces voisines de la Pologne, s'en allerent en leur pays, soit par la crainte de Casimir qui venoit contr'eux, soit à cause de la peste & de la famine qui leur faisoient périr beaucoup de monde, soit à cause de la proximité de l'hiver, soit enfin parceque la flotte qui leur fournissoit des troupes & des machines de guerre fut battue d'une rude tempête qui la submergea presque toute entiere.

AN. 1476.

Papiensis, epist. 648.
Michon, l. 4. *c.* 71.
Cromer. l. 28.

CX.
Vanité du roi de Hongrie sur la retraite des Turcs.

Papiensis, epist. 656.

Matthias, roi de Hongrie, sçachant que l'armée de Mahomet s'étoit retirée, ne manqua pas de publier par-tout, avec sa vanité ordinaire, que c'étoit lui qui l'avoit chassée. Le pape, les princes, les peuples, & la plûpart des villes furent assez simples pour le croire. Il toucha deux cens mille écus d'or en récompense de sa prétendue valeur, & afin qu'il pût fournir aux frais de la guerre. Le duc de Milan, moins crédule, ne voulut point y contribuer. Ferdinand, de son côté, appuyoit les hauts faits prétendus de Matthias; il y avoit intérêt, lui ayant fait épouser Béatrix, sa fille naturelle. Mais la vanité de ce prince fut bien-tôt découverte par les courses

AN. 1476.

CXI. Conquêtes des Turcs sur ce prince.

Bonfin, l. 4. dec. 4.

que les Turcs firent dans la Carniole, dans la Carinthie & dans une partie de la Stirie, où ils commirent plusieurs massacres, firent un grand nombre de prisonniers, & forcerent plusieurs places avec d'autant plus de hardiesse & de fureur, que Mahomet n'en étoit pas loin avec des troupes. Bonfinius, le panégyriste de Matthias, reconnoît cette perte, & dit que presque toute la Hongrie s'étant assemblée pour la solemnité des nôces du roi, Mahomet saisit cette occasion, ramassa secrétement quarante mille soldats, prit de force les places que Matthias avoit fait construire, en enleva les munitions, & mit tout à feu & à sang dans la Dace ou Mœsie, d'où il emmena quarante mille prisonniers tant hommes que femmes ; ce qui abattit tellement le courage du roi de Hongrie, qu'il n'osa plus rien entreprendre.

Papiensis, epist. 644. Krantz. l. 13. Blond. 18.

Le pape toutefois l'élevoit à Rome jusqu'au ciel, & faisoit faire des prieres publiques pour l'heureux succès de ses armes ; il le louoit de ce qu'il croyoit, que, pendant les rigueurs de l'hiver, il exposoit sa vie pour le salut des Chrétiens, pendant que, durant ce même hiver, ce prince étoit occupé dans ses états à la célébration de ses nôces.

CXII. Victoire des Turcs sur les Vénitiens.

Sabellic. 3. dec. 10. Justiniani, lib. 9.

L'armée de Mahomet fut aussi victorieuse en Italie. Jérôme de Véronne, général de l'armée Vénitienne, y fut tué, & le commandant des Turcs blessé ; on l'appelloit Marbege ou Azabege. C'étoit un vaillant capitaine & fort entendu dans la guerre. Il mit tout à feu & à sang dans le pays, fit un très-grand nombre de prisonniers, & répandit par-tout une si grande frayeur, que les Vénitiens furent fort déconcertés. Sabellicus, témoin oculaire, rapporte des choses incroyables de la hardiesse & de la témérité des

infideles à traverser avec une armée nombreuse des endroits des Alpes qui étoient inaccessibles. Cependant ils firent très-peu de progrès, ayant été arrêtés par la prudence de Charles Monton, capitaine des mêmes Vénitiens. C'est ici où George Phranzes, officier de la cour de l'empereur des Grecs, finit son histoire Bizantine, qui commence en 1260. Il se fit religieux, comme on a dit ailleurs, & vécut encore quelques années, puisqu'il a écrit la vie de Mahomet, qui ne mourut que cinq ans après toutes ces expéditions.

AN. 1476

Phrantz, l. 3. c. 30. & lib. 1. c. 35.

CXII. Maxime él. patriarche de Constantinople.

Turco græcia, l. 1. & 2

Raphael, patriarche Grec de Constantinople, élu en 1474. étant mort, les Grecs s'assemblerent en concile pour lui donner un successeur; & après plusieurs consultations, on élut, d'un commun consentement, un nommé Manuel, ecclésiastique, c'est-à-dire, celui qui étoit chargé du soin des églises, homme sçavant & de bonnes mœurs, à qui l'on avoit fendu le nez pour la défense de la justice. Dès qu'il fut nommé, on le fit moine selon la coutume des Grecs, qui n'ont point d'évêques qu'ils n'ayent été moines auparavant. On le présenta à Mahomet, à qui l'on donna d'abord cinq cens écus d'or pour l'entrée du nouveau patriarche, outre deux mille qu'on lui paya tous les ans pour tribut. Le nouveau patriarche changea son nom en celui de Maxime. L'église jouit d'une si profonde paix sous son pontificat, que Mahomet voulut s'entretenir avec lui, & lui demanda explication de beaucoup d'articles de notre religion. Le sultan parut satisfait des réponses du patriarche; mais il ne laissa pas de persécuter les Chrétiens jusqu'à la mort.

Le vingt-sixieme de Décembre de la même année, Galéas, duc de Milan, fut assassiné à la

porte de l'église de saint Etienne de cette ville.

An. 1476.

Voici quelle fut l'occasion de ce meurtre. Jean-André Lampugnan, sorti d'une noble & illustre famille de Milan, & qui avoit été élevé à la cour de François Sforce, avoit une dispute avec l'évêque de Côme, de la famille des Castillons, au sujet d'un bénéfice où l'un & l'autre prétendoit. L'évêque étoit favori du duc, & par son crédit il faisoit traîner l'affaire depuis plusieurs années. Lampugnan s'en étoit plaint plusieurs fois au duc, & quelque fois avec aigreur, & même avec menaces. Une fois entre autres, il lui dit en colere, que c'étoit un grand mal de ne point rendre la justice à des citoyens. Le duc irrité, le menaça de le faire pendre, ce qui aigrit encore davantage l'esprit de Lampugnan, & depuis ce moment il ne s'occupa plus que du dessein d'assassiner Galéas. Il s'en ouvrit à Jérôme Olgiati d'une noble famille, jeune homme lettré & courageux. Il n'eut pas de peine à le gagner. Quelques mois après, ils s'associerent pour troisieme un nommé Charles, de la famille des Visconti; il étoit secrétaire ou chancelier auprès des seigneurs du conseil secret du duc. Jean & Jérôme se repentirent quelque tems après de lui avoir découvert leur dessein, & résolurent de le tuer; mais, s'étant plus assuré de sa fidélité, ils agirent tous les trois de concert; l'occasion favorable à leur dessein se présenta enfin. Le jour de saint Etienne, vingt-sixieme de Décembre, le duc étant sorti à cheval accompagné d'un grand nombre de soldats & de gens de sa cour, pour se trouver à l'office que l'on alloit célébrer dans l'église de saint Etienne, les conjurés, qui en furent informés, le devancerent. Quand le duc fut proche de la porte de l'église, Jean

CXIV.
Galéas Sforce duc de Milan, est assassiné dans l'église.

Lettre du card. Roh. ap. Marten. th. nov. t. 1.
Corio. part. 6.
Ripamont. hist. eccles. Mediol. l. 13.

se présenta, sous prétexte de faire retirer le peuple, & de donner au duc un passage plus libre, & dans l'instant ayant tiré le poignard qu'il tenoit caché, il en blessa le duc mortellement du premier coup. Ses deux compagnons le seconderent aussi-tôt, attaquerent le duc par derriere & le firent tomber sous leurs coups. Galéas reçut quatorze blessures, dont onze étoient mortelles, & il mourut sans avoir dit un seul mot; il ne fit qu'un léger soupir que l'on entendit à peine. Un domestique de Jean-André, qui avoit aussi frappé le duc, fut tué par un des gardes, & sa mort fut aussi-tôt vengée par les deux compagnons de Jean, qui tuerent le garde. Jean-André, voulant se sauver par l'église, fut arrêté par le nombre des femmes qui étoient à genoux, & les gardes le tuerent aussi-tôt. Jérôme & Charles s'étant mêlés parmi les hommes, ne furent point reconnus. Ils resterent deux jours cachés chez quelques-uns de leurs amis; mais enfin ayant été découverts, ils furent pris & enfermés dans les prisons de Milan. On les condamna à être écartelés, ce qui fut exécuté. Ceux du conseil de Galéas demanderent à Jérôme au milieu des tourmens, pourquoi il avoit osé mettre la main sur son prince: Je l'ai fait, dit-il, parceque je sçavois bien que vous le haïssiez plus que moi, & que vous désiriez vous en défaire; mais vous ne l'avez pas exécuté, parceque vous n'en avez pas eu le courage. Pour moi, je ne peux me repentir de l'avoir tué, parceque j'ai cru qu'un prince, qui ne gardoit aucune de ses promesses, & qui, s'étoit rendu odieux par tant de vices, n'étoit pas digne de vivre. C'est le bien public que j'ai eu en vue. Le tyran est mort, je ne me soucie plus de mourir moi-même. Il dit encore plusieurs autres choses pour relever ses

AN. 1476.

deux compagnons, & montrer ainsi en prétendant toujours justifier une action aussi horrible, par les sentimens dignes de la même occasion.

An. 1476.

CXV. Son fils Jean-Galéas-Marie lui succede.

Galéas, malgré ses débauches, étoit libéral, magnifique, aimoit les lettres & les hommes sçavans; il n'avoit qu'environ trente-trois ans lorsqu'il fut tué, & on l'enterra avec beaucoup d'honneur dans la grande église de Notre-Dame. Le trouble que sa mort causa dans Milan, & dont le pape appréhendoit les suites, à cause du grand nombre de prétendans au duché, fut bien-tôt appaisé par le consentement unanime des Milanois, qui proclamerent Jean-Galéas-Marie, fils aîné du défunt, encore enfant, sous la tutelle de sa mere, avec un conseil des principaux seigneurs qui fut établi pour ce sujet.

CXVI. Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonse roi de Portugal.

Le pape dans cette année déclara nul le mariage d'Alphonse, roi de Portugal, avec Jeanne, fille de Henri roi de Castille, quoiqu'il eût été contracté avec une dispense du souverain pontife, mais que sa sainteté prétendoit être subreptice. Cette démarche du saint pere fut très-favorable à Ferdinand d'Arragon, qui avoit épousé Isabelle, sœur du même Henri, & qui s'étant mis en campagne, livra bataille à Alphonse entre Tiro & Zamora. Le prince don Juan, qui commandoit l'aîle gauche de l'armée Portugaise, défit la droite des Castillans où Ferdinand étoit en personne; & la droite des Portugais que commandoit Alphonse fut entiérement rompue: ce qui l'obligea de se sauver presque seul à Castro-Nugno, où don Pedre de Mendaha, qui en étoit gouverneur, le reçut avec beaucoup d'honneur. Cependant les Portugais n'apprenant aucune nouvelle de leur roi, le crurent mort, & se révolterent; ce

qui donna moyen à Ferdinand de reprendre toutes les places qu'Alphonse avoit conquises. Les Castillans, qui avoient suivi le parti de Jeanne, l'abandonnerent, & s'accommoderent avec Ferdinand; ce qui ôta toute espérance au roi de Portugal, & l'obligea de passer lui même en France pour engager Louis XI. à faire la guerre à Ferdinand; en quoi toutefois il ne réussit pas. AN. 1476.

CXVII. Le roi de Portugal vient en France trouver Louis XI.

Mem. de Comin. l. 5. ch. 7.
Imhoff. reg Lusitan.
Mariana hist. Hisp. c. 24.

Il se rendit d'abord à Mirande, & ayant remis le gouvernement de ses états à son fils, il alla trouver le roi de France à Tours. Il en fut très-bien reçu; mais Louis XI. s'excusa d'entreprendre une nouvelle guerre, avant qu'il fût débarrassé de celle dans laquelle le duc de Bourgogne qui vivoit encore, l'avoit engagé, & qu'il n'en eût vu la fin. Alphonse simaginant pouvoir pacifier tous les différends qui étoient entre Louis XI. & le duc de Bourgogne, & croyant qu'il seroit secouru s'il réussissoit, alla trouver le duc devant Nancy qu'il assiégeoit: mais, voyant qu'il ne pouvoit le gagner, après avoir demeuré deux jours dans son camp, il revint à la cour de Louis XI. Là, craignant que le roi de France ne voulût le livrer à Ferdinand son ennemi, il écrivit au prince don Juan, son fils, qu'il lui remettoit entierement la conduite de ses états, & qu'il n'eût aucune inquiétude pour s'informer de lui. Ensuite il prit un habit déguisé & partit seul & secretement pour aller à Rome dans le dessein de s'enfermer dans un monastere pour y dévorer son chagrin en silence.

CXVIII. Il veut se retirer à Rome déguisé, & est arrêté en chemin.

Mais il fut reconnu en chemin & pris par un nommé Robinet le Bœuf, Normand. Le roi de France en ayant eu avis, fut fort sensible à son malheur; & pour faire connoître à tout le monde combien étoit mal fondée l'appréhension

AN. 1476. qu'Alphonse avoit eue qu'on ne le livrât à son ennemi, il fit équiper sur les côtes de Normandie plusieurs vaisseaux, dont il donna le commandement à George Léger qui reconduisit Alphonse en Portugal. Le prince don Juan, son fils, le reçut avec beaucoup de joie dans le bourg de Cascelo, & l'obligea à reprendre la conduite de son royaume qu'il gouverna encore quelques années, sans espérance toutefois de posséder la Castille sur laquelle les parties s'accorderent depuis. Philippe de Comines croit que si le roi de France eût voulu lui accorder des troupes, il auroit pu aisément réussir, ayant déja beaucoup de places dans ce royaume. Ce fut sous le regne de ce prince, & pendant les troubles de cette année, que ses sujets firent de nouvelles découvertes dans l'Amérique. Juan de Santarin & Escowar firent bâtir le château de la Mine: Fernand de Pô donna son nom à une isle qu'il avoit trouvée; & Seguerra découvrit le Cap qu'il appella de sainte Catherine, parcequ'il y avoit abordé le jour de la fête de cette Sainte.

Mém. de Com. l. 5.

CXIX. Louis XI. pense à se rendre maître des deux Bourgognes.

Le roi Louis XI. qui avoit établi l'usage des postes en France par un édit de 1464. fut bientôt informé de la défaite de l'armée Bourguignonne devant Nancy, par un courier qui lui fut envoyé par le seigneur de Craon; mais on ne lui apprenoit encore rien de la mort du duc. Cette incertitude suspendit pour quelque tems l'exécution de ses projets. Mais à peine eut-il la nouvelle de cette mort, qu'il ne pensa plus qu'à s'emparer d'une partie des états du défunt, en gagnant les seigneurs des deux Bourgognes, qui étoient entiérement dévoués aux intérêts de la princesse de Bourgogne leur héritiere. Il fit entrer dans ses intérêts Antoine de Bourgogne, frere naturel du duc, il avoit

été fait prisonnier devant Nancy. Le duc de Lorraine l'envoya au roi sur les instances qu'il lui en fit, & sa majesté le combla de tant de biens, qu'il n'eut pas sujet de se repentir d'avoir changé de maître, & de s'être donné à la France. Louis XI. se concilia ensuite les maisons de Neufchâtel, de Vergi, de Vienne, de Châlon; & lorsqu'il se crut assez fort pour obtenir, à la pluralité des suffrages, ce qu'il prétendoit, il convoqua les états du duché de Bourgogne pour la fin du mois de Janvier de cette année 1477. AN. 1477.

CXX. Raisons du roi pour s'emparer des états de l'héritiere de Bourgogne.

On y représenta de sa part qu'il avoit trois titres à l'égard de l'héritiere. Le premier, qu'il étoit seigneur suzérain de cette princesse à cause du duché de Bourgogne, des comtés de Flandres, d'Artois, de Charolois, & de plusieurs autres terres enfermées dans les Pays-Bas qui relevoient de lui. Le second, qu'il étoit son plus proche parent, & qu'en cette qualité il avoit plus d'intérêt de prendre garde que ses biens ne passassent en des mains étrangeres. Le troisieme, qu'il étoit son parain: qu'il se fondoit là-dessus pour demander aux états que le duché de Bourgogne lui fût remis pour le garder à leur princesse jusqu'à ce qu'elle eût achevé de recueillir la succession de son pere: qu'il leur donnoit sa parole royale qu'il le rendroit alors de bonne foi. Les états y consentirent; & Louis fut mis en possession du duché de Bourgogne, à l'exception de quelques villes qui refuserent. Il ne réussit pas si bien à l'égard du comté de Bourgogne, qu'on appelle aujourd'hui la Franche-Comté, quoiqu'il eût cru avoir pris d'assez justes mesures pour s'en rendre le maître.

Mais comme il avoit aussi ses vues sur les villes de Picardie, d'Artois & de Flandres, comme

AN. 1477.

CXXI.
Il se saisit de quelques places de Picardie & d'Artois.

Mém. de Comin. l. 5. ch. 11.

des fiefs qui relevoient de la monarchie Françoise ; il envoya le bâtard de Bourbon & Comines pour s'en saisir. Le seigneur de Torcy s'étoit déja emparé d'Abbeville, après avoir pris le parti du roi ; Arras ne se rendit pas si facilement, Ravestein, frere du seigneur de Cleves, & le seigneur de Crevecœur, qu'on appelloit des Cordes ou de Querdes, y avoient été mis par le duc de Bourgogne. Ils répondirent que le comté d'Artois étoit un fief féminin porté par Marguerite de Flandres dans la maison de Bourgogne ; que Marie, qui succédoit à son pere, étoit la seule héritiere, & que, puisque la treve conclue entre ses états & la France duroit encore, il convenoit de donner à une orpheline le loisir de pleurer en paix la mort de son pere qu'elle venoit de perdre dans des circonstances tout-à-fait affligeantes. Il y eut une entrevue de ces seigneurs avec les députés du roi dans l'abbaye du Mont-saint-Eloy proche la ville d'Arras ; mais les conférences ne durerent pas long-tems. Comines cependant ne se retira pas, dans l'espérance de gagner quelques seigneurs qui devinrent dans la suite bons serviteurs du roi.

CXXII.
On propose au roi le mariage du dauphin avec Marie de Bourgogne.

Le roi cependant étoit parti de Tours pour venir en Artois, & avoit fait écrire plusieurs lettres pour engager les seigneurs du pays à entrer dans ses intérêts ; il apprit en chemin que les villes de Saint-Quentin, de Bohain, de Péronne & de Ham s'étoient remises sous son obéissance, ce qui lui causa une grande joie, & dès-lors il changea le dessein qu'il avoit d'abord de marier le dauphin son fils avec l'héritiere de Bourgogne ; de quoi Comines le blâme fort. Il est vrai que le jeune prince n'avoit que sept ans, & la princesse vingt & un, mais le roi pouvoit lui donner pour époux quelqu'autre sei-

gneur du royaume, comme le comte d'Angoulême, qui fut pere de François I. Le changement du roi n'étoit que l'effet de l'aversion extrême qu'il avoit pour la maison de Bourgogne. Les Flamands toutefois souhaitoient ce mariage, & les seigneurs qui servoient de conseil à la duchesse, se firent députer vers Louis XI. pour lui en faire la proposition. Ces seigneurs étoient d'Imbercourt, de la Vere, de Grutuse, le chancelier Hugonet, & plusieurs autres avec lesquels sa majesté s'entretint plusieurs fois dans la vue de les détacher des intérêts de la duchesse pour les gagner. Mais il ne put y réussir, & ils ne se départirent point des propositions qu'ils lui étoient venus faire. AN. 1477.

Ces seigneurs arrivés à Péronne où étoit le roi, furent admis à son audience. Ils lui proposerent le mariage de leur duchesse avec le dauphin; sa majesté ne se retrancha que sur l'âge de son fils, qui étoit d'une très-foible complexion & fort délicat; ce qui fit connoître aux députés que ce prince ne vouloit pas y consentir, & ce qui les engagea à demander en la place du dauphin le comte d'Angoulême. A cette proposition, le roi répondit brusquement, qu'une expérience de neuf ans ne lui avoit que trop appris le malheur auquel on s'exposoit d'avoir pour voisin un prince du sang maître des Pays-Bas; que Dieu l'en ayant délivré, il n'avoit garde de se jetter dans le même embarras, & qu'il lui étoit moins préjudiciable que Marie de Bourgogne épousât un prince de quelqu'autre maison souveraine, que de celle de France, à moins qu'elle & ses sujets n'aimassent mieux attendre que le dauphin fût en état de se marier. Ce discours déconcerta les Flamands; ils s'imaginerent que Louis vouloit être maître des villes & provinces de la maison

de Bourgogne avant qu'on parlât de mariage, afin qu'on ne prétendît pas un jour que tous ces états n'avoient été rendus qu'en considération de cette alliance, & non précisément parcequ'ils étoient des fiefs réversibles à la France au défaut d'hoirs mâles.

AN. 1477.

CXXIII. Le roi demande la cité d'Arras, qu'on lui livre.

Sur cette supposition imaginaire, les Flamands, qui avoient ordre de la duchesse de ne rien épargner pour la faire dauphine, prierent le roi de s'expliquer plus nettement; & sur ce qu'il leur demandoit la cité d'Arras dont des Cordes étoit gouverneur, ils répondirent à sa majesté, qu'il falloit auparavant disposer les bourgeois à devenir François, qu'ils alloient y travailler en engageant la duchesse à établir un conseil de personnes affectionnées à la France, afin qu'on satisfît le roi; & pour convaincre Louis XI. de ce qu'ils avançoient, ils lui rendirent une lettre écrite & signée par la duchesse, qui déclaroit la liaison dans laquelle elle vouloit vivre avec la France, & promettoit que son conseil ne seroit composé que de quatre personnes toutes affectionnées à cette couronne; sçavoir la duchesse de Bourgogne sa belle fille, Ravestein son oncle, Hugonet son chancelier, & le seigneur d'Imbercourt. La chose arriva suivant les vues du roi. Les Flamands retournés à Gand où étoit Marie de Bourgogne, excepté des Cordes qui resta auprès du roi, firent convenir la duchesse de livrer la cité d'Arras à Louis XI. & des Cordes y alla introduire du Lude avec une forte garnison, & revint ensuite auprès du roi: il ne s'agissoit que de la cité que du Lude vexa beaucoup par ses concussions. Les habitans de la ville, craignant d'être traités de même, firent venir de Douay du secours pour se défendre; mais ces troupes commandées par Vergi furent taillées en pieces sur le chemin.

Vergi lui-même fut fait prisonnier, mis dans un cachot, d'où il ne sortit qu'en prenant le parti du roi à la sollicitation de sa mere qui ne sçavoit pas d'autre moyen pour procurer la liberté de son fils.

An. 1477.

La défaite des troupes déconcerta fort les habitans de la ville d'Arras; d'autant plus que le roi arriva le lendemain dans la cité avec son armée, qu'il fit pendre une partie des prisonniers qu'on avoit faits, & dresser une batterie de canons contre la ville. Des Cordes s'étant hasardé d'y entrer, ménagea les esprits avec tant d'adresse, qu'ils ouvrirent leurs portes aux François. Le roi fit pendre les plus mutins, y mit une bonne garnison, & condamna les habitans à payer soixante mille écus. Quelques-uns furent si opiniâtres, qu'ils aimerent mieux mourir que de crier, vive le roi. Ce fut à cette occasion que Louis XI. voulut changer le nom d'Arras en celui de franchise ou Francie, comme on la voit encore nommée dans quelques actes publics, *Franchise aliàs Arras.* Mais il n'en put venir à bout, le premier nom étant toujours resté.

CXXIV. Ceux de la ville d'Arras ouvrent aussi leurs portes au roi.

Gaguin. hist Franc. l. 10.

Pendant qu'on battoit la ville, Chauvin, chancelier de Bretagne, arriva au camp pour assurer le roi de la fidélité de son maître; mais à peine fut-il descendu de cheval, que Louis le fit arrêter & tous ceux de sa suite, malgré le traité qui avoit été signé entre sa majesté & le duc dans l'abbaye de la Victoire proche Senlis. La prison du chancelier dura douze jours, au bout desquels le roi le fit venir, & lui dit qu'il ne l'avoit fait arrêter que parcequ'il sçavoit que le duc son maître entretenoit de secretes intelligences avec le roi d'Angleterre contre la France. A quoi le chancelier ayant repliqué qu'il assuroit

CXXV. Louis XI. fait mettre en prison le chancelier de Bretagne.

AN. 1477. le contraire sur sa tête; Louis lui montra vingt-deux lettres en original, douze écrites par le secrétaire du duc, qui seulement les avoit signées & dix autres du roi d'Angleterre. Le chancelier les lut, fut fort surpris, n'eut rien à répondre, reconnoissant les signatures, & pria le roi de lui laisser ces lettres pour les porter à son maître; ce que sa majesté lui accorda. Le duc vit ces lettres, & soupçonna son secrétaire, qui étoit un nommé Landais, fils d'un tailleur de Vitré, qui, par différens degrés, avoit enfin obtenu la principale confidence du duc. Landais se justifia, & connut qu'il étoit trahi par celui qu'il en chargeoit. Le courier s'étoit laissé corrompre par un espion du roi de France, qui avoit le secret pour contrefaire en perfection l'écriture & les cachets; cet espion gardoit les lettres originales qu'il envoyoit à Louis XI. & remettoit au courier les contrefaites.

Voyez plus bas. liv. cxv. n. 167.

CXXVI. Les Gantois usurpent l'autorité de la duchesse de Bourgogne.

Les Gantois avoient été privés de tous leurs privileges sous la domination de la maison de Bourgogne, & fort maltraités sous Philippe le Bon & sous Charles son fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir d'élire leurs magistrats, & leur avoit donné vingt-six hommes affidés, qui sous prétexte de leur rendre justice, les tenoient dans le devoir. A peine ces peuples eurent-*ils appris* la mort de leur duc, qu'ils penserent à recouvrer leur ancienne liberté; ils prirent sous un prétexte assez léger, la résolution de massacrer ces vingt-six juges, ils coururent à leurs maisons, les tuerent, s'assurerent de la duchesse & s'emparerent du gouvernement des Pays-Bas. Louis XI. travailla à entretenir cette révolte, dans l'espérance de dépouiller la princesse. Il sçavoit l'extrême aversion que les Gantois avoient pour Hugonet & Imbercourt: il craignoit que si ces deux sei-

gneurs gagnoient ces habitans, la France ne fût frustrée de la conquête des Pays-Bas; & pour prévenir cet inconvénient, il prit la résolution d'exciter les Gantois à faire mourir ces deux ministres. AN. 1477

L'occasion en étoit d'autant plus favorable, que ces peuples avoient député vers le roi pour lui rendre, comme à leur seigneur suzérain, raison de ce qu'ils venoient de faire. Ces députés arriverent au camp devant Arras où le roi étoit encore; ils le prierent de suspendre l'action de ses armées, de convenir avec eux d'une treve assez longue, où toutes les affaires entre sa majesté & Marie de Bourgogne seroient terminées, & déclarerent que cette princesse se conduiroit à l'avenir par le conseil des trois états des Pays-Bas qui haïssoient mortellement les Bourguignons. Le roi leur répondit qu'ils se trompoient, que Marie de Bourgogne n'avoit pas tant de créance en eux qu'ils se l'imaginoient; qu'elle s'étoit fait un conseil composé seulement de quatre personnes, qui, toutes intéressées à la continuation de la guerre, la feroient durer autant qu'elles pourroient. Les députés, pour convaincre le roi du contraire, lui montrerent leurs ordres écrits & signés de la duchesse; mais Louis XI. de son côté produisit la lettre qu'Hugonet & d'Imbercourt lui avoient laissée à Péronne. Les députés l'examinerent, la connurent véritable, & conjurerent dans le moment la perte de ces deux seigneurs, en priant sa majesté de leur laisser cette lettre; à quoi elle consentit avec d'autant plus de facilité, qu'elle ne la leur avoit montrée que pour leur faire naître un plus grand desir de l'avoir.

CXXVII. Les Gantois jurent la perte de Hugonet & d'Imbercourt.

Les députés s'en retournerent à Gand, bien résolus de se venger de l'affront qu'on leur faisoit.

AN. 1477. Ils firent leur rapport en public devant la duchesse assistée de sa belle-mere, du duc de Cleves, de Ravestein, des évêques de Liege & de Terouanne, de Hugonet & d'Imbercourt. Ils reprocherent à leur souveraine qu'elle avoit écrit que son conseil ne seroit composé que de quatre personnes affidées; ce qui étoit renverser l'ordre du gouvernement. Soit que la princesse ne se souvînt plus d'avoir écrit cette lettre, ou qu'elle ne crût pas que le roi eût découvert son secret, elle nia absolument qu'elle eût jamais rien écrit de semblable, & qu'elle ne sçavoit ce que le roi vouloit dire; mais elle n'eut pas plutôt lâché ces paroles, qu'on lui mit la lettre entre les mains. La duchesse rougit plus de dépit que de honte d'avoir été convaincue d'un mensonge dans une assemblée si célebre; elle rompit l'assemblée, & elle alla prendre de funestes mesures pour se venger du roi qui l'avoit ainsi trahie, pour se rendre malheureuse, & pour envelopper dans une commune misere ses sujets avec ceux du roi.

CXXVIII. On les arrête, & on fait leur procès.

On arrêta Hugonet & d'Imbercourt, & on leur donna des juges; on les accusa d'avoir autorisé des Cordes à rendre la cité d'Arras aux François; que, dans un procès intenté à *Gand* contre un bourgeois particulier, ils avoient pris de l'argent; qu'ils avoient donné atteinte aux privileges de la ville. Ces deux ministres habiles & innocens, se seroient aisément défendus de tous ces chefs d'accusation, si on leur en eût donné le loisir; mais leurs parties furent leurs juges, leurs meilleurs amis les abandonnerent, & on ne leur donna que trois heures pour se préparer à la mort. Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit qui dégénéra presque en fureur; elle connoissoit la probité de ces deux seigneurs,

elle sçavoit avec quelle fidélité ils avoient servi son ayeul & son pere; elle parut en suppliante devant un tribunal composé de ses propres sujets, elle y demanda une grace qu'elle auroit dû accorder, & elle eut le chagrin d'être refusée. On les conduisit dans la place où l'échafaud étoit dressé; elle s'y transporta, elle la trouva pleine de peuple, elle y parut sans coëffure, les cheveux épars, les yeux baignés de larmes; & en habit fort négligé. Peu s'en fallut que son éloquence ne l'emportât sur l'aversion & l'envie du gouvernement: ceux qu'elle avoit émus furent sur le point de tourner leurs armes contre ceux qui demeuroient inflexibles; plusieurs même crierent grace, grace; mais les plus furieux se trouverent les plus forts, & les bourreaux intimidés trancherent les deux têtes à la vue de la princesse, qu'on remporta toute pâmée dans son palais.

AN. 1477.

CXXIX. Ils sont condamnés à perdre la tête.

Mém. de Comin. liv. 5. ch. 17.

La duchesse de Bourgogne revenue à elle, crut que les Gantois seroient contens d'avoir affermi leur autorité par le supplice de deux hommes si célébres. Mais elle reconnut bien-tôt qu'elle se trompoit. La duchesse douairiere sa belle-mere fut obligée de sortir de la ville aussi-bien que Ravestein. Les Gantois garderent leur souveraine à vue, changerent tous ses domestiques, proscrivirent tous ceux qui lui avoient été attachés, pillerent leurs maisons, confisquerent leurs biens. Ils leverent quinze mille hommes d'infanterie & quelques troupes de cavalerie, dont ils donnerent le commandement à Adolphe, duc de Gueldres, que Charles duc de Bourgogne avoit fait enfermer dans le château de Namur; ils le déclarent leur général; &, pour achever d'accabler la duchesse, ils voulurent lui faire épouser cet Adolphe, un des plus méchans

An. 1477.

hommes & des plus débauchés qui fussent au monde. Mais le roi, sans y penser, la délivra de cette alliance. Il voulut négocier secrettement avec elle, & dans ce dessein, il envoya en Flandres un homme qui étoit né dans le village d'Odenfort proche Gand, & qui, par son esprit & ses manieres enjouées, s'étoit insinué fort avant dans les bonnes graces de Louis XI. Il fut d'abord son barbier, & sa majesté lui donna le nom d'Olivier le Daim.

CXXX. Les Gantois veulent marier la duchesse avec Adolphe, duc de Gueldres.

CXXXI. Le roi députe Olivier le Daim à la duchesse.

Mém. de Comin. l. 5. ch. 13. & 17.

Comme il sçavoit le Flamand & qu'il pouvoit passer pour Gantois, Louis jetta les yeux sur lui pour l'envoyer à la duchesse, sans lui rien donner par écrit. Le sujet de sa commission étoit de parler en particulier à l'héritiere de Bourgogne, de lui marquer le chagrin que donnoit au roi la contrainte où elle étoit, & de convenir avec elle des mesures qu'il y auroit à prendre en cas qu'elle voulût se livrer aux François pour la délivrer de la tyrannie de ceux de Gand; de sonder ensuite ceux-ci pour connoître leurs dispositions à l'égard de la France, & leur promettre le rétablissement de leurs privileges s'ils vouloient entrer dans son parti. Le Daim se travestit & prit le nom de comte de Meulan. Il présenta ses lettres de créance au conseil de la princesse; mais il ne put jamais lui parler en particulier; on le reconnut, & intimidé par quelques menaces, il se sauva à Tournay, où il n'étoit pas moins en sûreté qu'à la cour de France. Il trouva moyen de surprendre cette ville, en y faisant entrer pendant la nuit des troupes par une porte dont il avoit corrompu les gardes. Les Gantois, pour en chasser les François, envoyerent Adolphe de Gueldres avec leur armée, & lui promirent qu'à son retour ils contraindroient leur duchesse à l'épouser; mais il y fut tué, & la joie qu'en eut la

CXXXII. Il se rend maître des deux Bourgognes.

princesse, fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle qu'elle reçut de la perte des deux Bourgognes, dont le roi s'empara par la négociation du prince d'Orange. AN. 1477.

CXXXIII. Cambrai se rend volontairement au roi.

Louis XI. cependant continuoit ses intrigues dans les Pays-Bas. Il tenta la ville de Saint-Omer sans aucun succès. Du Lude, qui ne cherchoit que ses intérêts, fit des propositions si exorbitantes à la noblesse qui marchandoit pour se rendre Françoise, que ses députés choqués rompirent la conférence & se retirerent. Le roi ne trouva de quoi se consoler de tous ces contre-tems que dans la reddition volontaire de Cambray qui lui étoit d'une très-grande conséquence, avec son petit territoire. Cette ville étoit impériale, & ses évêques y passoient pour souverains temporels, partageant toutefois l'autorité avec les magistrats. Comme les habitans méprisoient fort leur prélat, qui ne sçavoit pas se faire obéir, & n'avoient pas beaucoup d'estime pour leurs magistrats incapables de commander, ils traiterent avec les François qui se présenterent devant la ville, & y furent introduits. Il n'y firent aucun changement, & ils se contenterent d'en garder les murailles, sans toucher aux privileges & aux libertés.

On étoit fort surpris au milieu de toutes ces conquêtes de la France, que le roi d'Angleterre fût dans l'inaction, & n'empêchât pas l'agrandissement de Louis XI. d'autant plus que ce prince augmentoit ses états du côté de Calais, & étoit déja maître de Boulogne qu'il avoit eue de Bertrand de la Tour, comte d'Auverge, en échange du Lauragais érigé en comté. Les Anglois en murmuroient; mais Edouard aimoit trop le repos pour s'engager dans une nouvelle guerre,

An. 1477

cinquante mille écus d'or
payoit tous les ans, l'espéranc
au dauphin; l'argent que Lo
le conseil d'Angleterre, fire
seulement de faire au roi de F
montrances sur les intérêts de
gne qui l'en sollicitoit; mais t
rien. Une seule raison l'auroit
toit si l'héritiere de Bourgo
comte de Riviers, frere de la
re. Les Anglois promettoient
avec la France en cas que ce n
faire une ligue avec les Pays
XI. Ces propositions étoie
mais le comte de Riviers
maison souveraine, Marie de
ne du côté de Maximilien,
Frédéric.

CXXXIV. On veut marier la duchesse de Bourgogne au comte de Riviers.

CXXXV. Louis XI. veut attirer les Anglois en France pour les opposer aux Flamands.

Le roi de France, inform
la duchesse, mit tout en usag
cette alliance; il projetta de
glois en France, sans pens
par-là à rentrer dans le labyri
VII. son pere n'étoit sorti q
invita Edouard à la conquêt
du Brabant; il lui en applai
cultés; il lui proposa de lui
netés, sans qu'elles relevass
la monarchie Françoise; il
par avance la solde de dix n
quatre mois, de faire entre
son armée en même tems q
treroient en Flandres: de fa
lais autant de pieces d'artill
manderoient, sans qu'il le
enfin il promit de faire à se
quatre plus grosses villes du I

donner ensuite aux Anglois. Mais quelque avantageuses que fussent ses offres, Edouard avoit une si grande aversion pour la guerre, qu'il se contenta de remercier Louis XI. sans que la négociation allât plus avant. Celle qui se faisoit à la cour de Bourgogne pour donner un époux à la duchesse, se termina plus heureusement. AN. 1477.

CXXXVI. Négociation pour marier la duchesse de Bourgogne.

Le choix de la duchesse rouloit sur quatre personnes, le dauphin de France, le comte d'Angoulême, le fils du duc de Cleves, & l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur. Quoique Louis XI. parût n'y plus penser pour son fils, Louis de Bourbon, évêque de Liege, & oncle de Marie de Bourgogne, n'avoit pas laissé de former par son crédit une puissante brigue à la cour de Flandres en faveur du dauphin; mais il succomba par la perfidie de Guillaume de la Mark son favori, qui le tua de sa propre main, le dépouilla, le traîna jusqu'au bord de la Meuse, & le jetta dans cette riviere, dans le dessein de mettre le puîné de ses enfans sur le siege de l'église de Liege. Par cette mort, la duchesse fut délivrée de la faction favorable au dauphin; elle se délivra elle-même du fils aîné du duc de Cleves, qui n'avoit que deux ans plus qu'elle, parceque les Gantois ne vouloient pas de prince qui eût ses états auprès d'eux; ainsi, l'aversion que la princesse avoit pour lui, jointe à l'opposition que formoient ceux de Gand, lui donna l'exclusion. Pour le comte d'Angoulême, on sçavoit que Louis XI. n'y consentiroit jamais, ne voulant pas qu'une succession si considérable échût à un prince de son sang, qui par-là deviendroit son plus grand ennemi.

Il ne restoit que Maximilien, qui étoit dans sa vingt-unieme année, bien fait, assez d'esprit,

AN. 1477.

CXXXVII. On agit pour son mariage avec l'archiduc Maximilien.

& qui n'avoit point d'autre défaut que d'aimer un peu trop la chasse. Il espéroit de succéder à l'empereur, étant son fils unique. Son pere, prince le plus avare & le plus paresseux de son temps, l'avoit abandonné à lui-même, par le seul motif d'épargner la dépense d'un gouverneur & d'un maître, ensorte qu'il n'avoit que ce que fournit un bon naturel, & la sobriété le distinguoit des autres princes Allemands. Il étoit donc celui qui convenoit le mieux à la duchesse de Bourgogne, & il y avoit eu quelques avances faites de la part du feu duc; puisqu'il avoit obligé sa fille, dans le temps qu'il négocioit ce mariage, d'envoyer à l'archiduc une lettre écrite de sa propre main, qui contenoit une promesse de l'épouser, & à laquelle elle avoit joint un anneau d'or enrichi d'un beau diamant.

CXXXVIII. L'empereur envoie ses ambassadeurs pour demander la duchesse.

Mémoires de Comines, l. 6. c. 2. Gaguin. hist. Franc. l. 10.

Les Allemands informés de l'éloignement qu'avoit Louis XI. pour conclure le mariage de son fils avec la duchesse, engagerent Maximilien à en profiter. Frédéric, son pere, envoya ses ambassadeurs pour en faire la demande. Ils arriverent à Bruxelles, où le duc de Cleves n'oublia rien pour les rebuter ; mais la douairiere de Bourgogne retirée à Malines, les pressa de passer outre, & de se rendre incessamment à Gand, où tout étoit disposé pour les bien recevoir, & leur donna les instructions nécessaires. Ils arriverent donc à Gand, ce qui chagrina fort Louis XI. qui reconnut sa faute, mais trop tard, & qui pour traverser ce mariage, envoya en Flandres Robert Gaguin, général des Trinitaires; mais ce fut sans succès. Les ambassadeurs furent admis à l'audience de la princesse, & lui exposerent le sujet de leur députation ; ils lui montrerent la lettre, avec l'anneau qu'elle avoit envoyé à Maximilien, du consentement du duc

de Bourgogne son pere, & la prierent d'exécuter sa promesse. Marie de Bourgogne leur répondit favorablement; on travailla au traité du mariage; on envoya des ambassadeurs à Maximilien, qui s'étoit avancé jusqu'à Cologne sans équipage, parceque son pere étoit trop avare pour lui en fournir un. La princesse y suppléa, & lui envoya huit cens chevaux, & de l'argent pour son voyage depuis Cologne jusqu'à Gand, où il fut très-bien reçu, & où la duchesse l'épousa le dix-huitieme d'Août 1477.

AN. 1477.

CXXXIX. La duchesse de Bourgogne épouse l'archiduc Maximilien.

Marie de Bourgogne ne tira pas d'abord de grands avantages de l'époux qu'elle venoit de prendre; il n'étoit point secouru de l'empereur son pere, ni de Sigismond son oncle, qui étoit presque imbécile, & qui ne prenoit aucune part aux affaires. Maximilien eut donc recours aux Flamands, qui lui leverent une armée, à laquelle joignant huit cens chevaux qui lui vinrent d'Allemagne, il alla du côté de Valenciennes & de Douay pour s'opposer à l'armée Françoise. Louis XI. surpris de voir l'archiduc si-tôt en campagne, lui fit proposer une treve par le comte de Chimay, & en même temps la reddition du Quenoy, de Bouchain, & la neutralité de Cambray. Maximilien accepta ces offres; & la treve fut conclue à Lens le dix-huitieme de Septembre; mais elle ne dura pas long-temps.

CXL. Treve entre le roi de France & Maximilien.

Mémoires de Comin. l. 6. c. 3. in fine.

Le Turc continuoit toujours à faire la guerre aux chrétiens. Croye en Epire, après avoir souffert un an de siege, se rendit à composition. Ce ne fut pas le seul avantage que le Turc remporta. Scutari qui s'étoit bien défendue jusqu'alors, succomba enfin. Les Vénitiens, cédant à la force, & faute de secours, furent obligés de la rendre; d'ailleurs ils ne pouvoient se

CXLI. Les Turcs se rendent maîtres de Croye & de Scutari.

Marin Barlet, dans l'hist. du siege de Scutari.

AN. 1477.

trouver par-tout. Matthias, roi de Hongrie, chargé de s'opposer aux progrès du Turc en Italie, s'étoit retiré. Mahomet profitant de cette retraite, y avoit envoyé une armée considérable; les Vénitiens se trouvoient seuls à s'y opposer. Voilà ce qui les obligea à rendre Scutari, le promontoire de Tenare, dans le Péloponese, proche Sparte, aujourd'hui Capomatapan, avec l'isle de Lemnos, dans la mer Egée, & de payer au Turc un tribut annuel de mille écus d'or, afin de pouvoir naviguer sûrement dans les ports de la Grece. Mais presque tous les habitans de Scutari, aimant mieux se bannir volontairement que de vivre sous la domination du Turc, se retirerent sur les terres de la république de Venise, où on les reçut avec beaucoup de bonté.

CXLII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur, & assiege Vienne.

Bonfin. 4. dec. 5. Cromer lib. 8. in fin. Michou. l. 4. c. 72.

Il semble que Matthias, roi de Hongrie, n'avoit cessé de soutenir la guerre contre Mahomet, que pour la déclarer à l'empereur Frédéric, aussitôt après son mariage avec Béatrix: car sans perdre de temps à délibérer sur cette résolution, il entra à main armée dans l'Autriche; &, après y avoir exercé beaucoup d'hostilités, il assiégea Vienne. Frédéric qui n'aimoit point la guerre, à cause des dépenses qu'il y falloit faire, & qui n'y entendoit rien, en vint à un accommodement, par lequel il renonça à toutes ses prétentions sur la couronne de Hongrie, donna à Matthias l'investiture du royaume de Bohême, avec cent quatre-vingt mille florins, selon les historiens Polonois, qui ne sont pas favorables à Matthias: car Bonfinius ne parle que du renouvellement de l'ancienne alliance, & de cent cinquante mille écus, auxquelles conditions le roi de Hongrie leva le siege de Vienne & se retira. Aussi-tôt que le pape & les Vénitiens virent

que Matthias avoit déclaré la guerre à l'empereur, ils cesserent de lui donner les cent mille écus d'or qu'ils lui fournissoient tous les ans pour entretenir son armée contre les Turcs, afin qu'on ne crût point qu'ils l'assistassent contre Frédéric.

AN. 1477.

CXLIII. Le pape fai une promotion de ci cardinaux une autre [illegible] sept.

Le pape avoit fait l'année précédente une promotion de cinq cardinaux, qui furent: George Costa, Portugais, archevêque de Lisbonne, prêtre, cardinal du titre de saint Pierre & de saint Marcellin; Charles de Bourbon, François, archevêque de Lyon, du titre de saint Martin-aux-Monts; Pierre Ferrix, Espagnol, archevêque de Terragone, du titre de saint Xiste; Jean-Baptiste Mellini, Romain, évêque d'Aviano, de Sutri, puis d'Urbin, du titre des saints Nérée & Achillée; Pierre de Foix, François, évêque de Vannes, & cardinal diacre du titre de saint Xiste. Il y eut encore une autre promotion de sept cardinaux le dixieme Décembre, dans cette année 1477. dont voici les noms. Christophe de la Rouere, de Turin, archevêque de Tarentaise, du titre de saint Vital; Jerôme Basso de la Rouere, neveu du pape, évêque de Recanati, du titre de sainte Balbine, puis de saint Chrysogone, & évêque de Palestrine; George Hester, Allemand, évêque de Wittzbourg, du titre de sainte Lucie; Gabriel Rangoni, Modénois, religieux de l'ordre des Freres Mineurs, du titre de saint Serge & de saint Bacche, évêque d'Albe & d'Agria; Pierre Foscaro, Vénitien, primicier de saint Marc de Venise, évêque de Padoue, du titre de saint Nicolas *in carcere*, puis de saint Sixte; Jean d'Arragon, fils de Ferdinand, roi de Naples, diacre, cardinal du titre de saint Adrien, puis prêtre du titre de sainte Sabine & de saint Laurent *in Lucina*;

Raphaël Sansoni Riario, de Savonne, du titre de sainte Sabine, archevêque de Cozenze, de Salerne, & évêque d'Ostie.

AN. 1477.

CLXIV. Poëme composé à la louange de Sixte IV.

Un Anglois, nommé Robert Fleming, se trouvant à Rome, composa cette même année un poëme à la louange du pape Sixte IV. intitulé: *Lucubrationes Tiburtinæ*, dans lequel il fait l'histoire & le panégyrique de ce souverain pontife en vers héroïques assez durs. Cet ouvrage fut imprimé à Rome dans le même temps; & l'auteur, après avoir passé quelque temps dans cette ville, revint dans son pays, où il fut élu doyen de l'église de Lincoln, en Angleterre.

Pendant que la guerre continuoit entre les Portugais & les Castillans, la Navarre étoit toujours divisée par les deux factions de Beaumont & de Grammont. Don Juan, roi d'Arragon, qui avoit toujours l'administration de ce royaume pendant la minorité de François Phœbus, comte de Foix, son petit-fils, manda à Sarragosse le comte de Leva, & le connétable don Pedro Panniel, chefs des deux factions, & ayant pris connoissance de leurs différends, il trouva moyen de les accommoder dans la suite.

CXLV. Affaires des Maures avec Ferdinand d'Arragon.

Le roi de Grenade voyant que Ferdinand, prince d'Arragon, & mari d'Isabelle, réussissoit dans tous ses desseins; que le parti de Jeanne, fille de Henri, se détruisoit de jour en jour, & qu'elle perdroit enfin les états dont son pere l'avoit faite héritiere en mourant, craignit que Ferdinand, après avoir fait sa paix avec le Portugal, ne tournât ses armes contre lui. Pour aller au-devant, il envoya un député à ce prince, pour lui proposer la continuation de la treve. Ferdinand y consentit, à condition que le roi des Maures lui payeroit les

arrérages du tribut qu'il lui devoit. Mais celui-ci répondit avec une fierté qui auroit été suivie d'un prompt châtiment, si le prince d'Arragon, devenu roi de Castille, n'eût pas été embarrassé ailleurs. Comme il étoit un des plus grands politiques de son temps, il dissimula son ressentiment, jusqu'à ce qu'il eût terminé les affaires qui l'occupoient par rapport à la couronne de Castille & à celle de Portugal. AN. 1478.

CXLVI. Divisions à Florence entre les Médicis & les Pazzi.

Mémoires de Comines, liv. 6 ch. 5. Angel. Polit. in epist. Brutus, l. 6 & 7.

La république de Florence fut fort troublée dans l'année 1478, par la division qui se mit entre les deux familles des Médicis & des Pazzi, qui surpassoient toutes les autres en crédit & en richesses. Ceux-ci étoient plus anciens & fort riches; mais ceux-là avoient plus d'autorité dans Florence, & même dans toute l'Italie. Ils en étoient redevables au vieux Cosme, un des plus sages & des plus honnêtes hommes de son siecle, que le bonheur, la gloire, & l'amour des peuples accompagnerent jusqu'au tombeau, & qu'on appelloit à juste titre le pere du peuple, & le libérateur de la patrie. Cosme laissa son fils Pierre, héritier de son autorité & de ses richesses; & ce fils, n'ayant pas vécu long-temps, eut pour successeur deux de ses enfans, Laurent & Julien, qui moins heureux que leur ayeul & leur pere, sentirent tous les effets les plus funestes que la jalousie & l'envie peuvent inspirer à des ames ambitieuses, qui veulent s'élever au-dessus des autres aux dépens de l'honneur & de l'équité.

CXLVII. Les Pazzi forment une conjuration contre les Médicis.

Le pape n'aimoit point les Médicis, parce-qu'ils s'opposoient à la grandeur de Jerôme Riario, son neveu: les Pazzi avoient toute son estime. Que n'ose-t-on point quand on se sent de l'autorité & du crédit? Les Pazzi, se trouvant dans cette situation, conspirerent contre les deux fre-

res Laurent & Julien. Chacun avoit cependant ses partisans en grand nombre, & de puissans. Cela divisa l'Italie en deux factions. Ferdinand, roi de Naples, s'unit au pape pour agir de concert avec les Pazzi: les Vénitiens & le duc de Milan s'allierent aux Florentins en faveur des Médicis. Alphonse, fils de Ferdinand, vint les attaquer avec une armée, sous prétexte de retirer quelques places du patrimoine de l'église, occupées dans la Toscane par quelques seigneurs, mais en effet pour perdre les Médicis, afin qu'après leur mort le pape pût disposer de Florence en maître absolu.

AN. 1478.

Machiavel. hist. Florent. l. 8.

Onuph. in Sixt. IV.

CXLVIII. Ils conviennent d'assassiner les deux freres Médicis pendant la messe.

Le nombre des conjurés étoit grand; le neveu du pape les animoit & les protégeoit autant qu'il étoit en lui. Leur dessein étoit de faire mourir les deux freres, Laurent & Julien. Pour l'exécuter, ils prierent Sixte IV, qui n'étoit point informé de leur projet, de leur envoyer le cardinal de S. George, fils de la sœur de Jerôme Riario, & petit neveu du pape, pour voir la ville de Florence par divertissement, afin qu'à cette occasion ils pussent s'assembler sans soupçon, & mieux surprendre Laurent & Julien, lorsqu'ils viendroient rendre leur devoir au cardinal; mais, n'ayant pu réussir ni dans la visite que les Médicis rendirent au petit neveu du pape, ni dans le repas qu'ils lui donnerent, ils résolurent, pour ne pas manquer leur coup, de tuer les deux freres un dimanche vingt-sixieme Avril, lorsque le cardinal iroit entendre la messe qu'on célébreroit solemnellement dans la grande église de Florence, dite de sainte Reparée, & à laquelle les Médicis ne manqueroient pas d'assister. L'on prit pour signal de l'exécution le temps auquel le prêtre diroit le *Sanctus*. Julien fut poignardé, & mourut sur la place. Laurent, qui étoit son aîné,

CXLIX. Julien est assassiné, & Laurent se sauve.

n'ayant reçu qu'une légere plaie à la gorge, se sauva dans la sacristie, où l'on ferma sur lui les portes de cuivre que son pere y avoit fait mettre. Un serviteur qu'il avoit tiré de prison deux jours auparavant, lui fut d'un grand secours dans cette occasion, & reçut plusieurs blessures.

AN. 1478.

La faction des Pazzi, qui ne fut pas secondée par le peuple autant qu'on l'espéroit, fut fort déconcertée, lorsqu'elle apprit que Laurent s'étoit sauvé. Quelques conjurés, qui croyoient d'abord avoir tout gagné, monterent au palais, dans le dessein d'égorger les magistrats, qui y étoient au nombre de neuf; mais ils ne furent pas suivis : l'on ferma la porte sur eux. Ces conjurés, qui n'étoient que quatre ou cinq, fort épouvantés, ne sçavoient quel parti prendre. Les magistrats & leurs domestiques se mirent aux fenêtres, d'où ils apperçurent l'émotion de la ville, & un des Pazzi criant dans la place : *Libertà, Libertà, & Popolo, Popolo*, qui étoit le signal dont on étoit convenu pour exciter le peuple à la révolte. Mais tout le monde étant demeuré tranquille sans prendre aucun parti, Jacques de Pazzi commença à prendre la fuite, confus d'avoir si mal réussi. Les magistrats enfermés dans le palais, se voyant les plus forts, se saisirent des quatre ou cinq conjurés qui y étoient montés pour les surprendre, & les firent pendre sur le champ aux fenêtres du palais. Presque tous les autres furent aussi arrêtés & punis. François Salviati, archevêque de Pise, étant du nombre des conjurés qui étoient entrés au palais, fut aussi pendu avec les autres; & c'est ce qui fournit au pape un prétexte pour excommunier les Florentins.

CL.
On pend aux fenêtres les principaux conjurés, entr'autres l'archevêque de Pise.

Machiavel, ut sup.
Mémoires de Comines, liv. 6. ch. 5.

AN. 1478.

La plupart des Pazzi furent différemment punis, & leurs biens pillés : on traîna dans les rues les corps de ceux qui avoient été mis à mort, sans que le peuple se mît beaucoup en peine de la liberté qu'ils lui avoient annoncée ; il redoubla au contraire son affection pour Laurent de Médicis, de telle maniere qu'on lui donna des gardes pour la sûreté de sa personne, & qu'on le combla de biens. Les magistrats, voyant toute la ville se déclarer en sa faveur, envoyerent des troupes sur les chemins pour arrêter tous ceux qui avoient pris la fuite, & pour les amener à Florence. Jacques de Pazzi fut pris avec un officier que le pape avoit envoyé pour commander quelques troupes, sous le comte Jerôme Riario : cet officier eut la tête tranchée, & Jacques fut pendu avec Francisque, qui étoit de la famille des Pazzi. Ceux qu'on exécuta furent au nombre de quatorze ou quinze, sans compter quelques serviteurs qui furent tués dans la ville. Julien fut solemnellement enterré. Il laissa d'un mariage clandestin un fils posthume, qui fut depuis pape sous le nom de Clément VII.

CLI. Le pape interdit Florence, & excommunie Laurent de Médicis.

Le pape Sixte IV. ayant appris tout ce qui venoit d'être fait à Florence, déclara la guerre aux Florentins, interdit leur ville, tant pour divers sujets de plainte que ces peuples lui avoient déja donnés, que pour avoir fait pendre sans connoissance de cause, & sans aucune procédure juridique l'archevêque de Pise, & arrêté le cardinal de saint George sur de faux soupçons. Il excommunia aussi Laurent de Médicis, comme en ayant été l'auteur, & fit insinuer aux Florentins que s'ils vouloient chasser Laurent de leur ville, ils seroient bientôt d'accord avec sa sainteté. Les Florentins

au contraire rejettant toute la faute sur le pape, qui avoit donné occasion à un si grand crime commis dans l'église, pendant la célébration des divins mysteres, implorerent le secours du roi de France, des Vénitiens, & du duc de Milan; assemblerent les évêques de Toscane, afin d'appeller du pape au concile général, & tâcherent par leurs lettres & par leurs députations, d'exciter les princes chrétiens contre le souverain pontife, obligeant les prêtres à célébrer la messe & le service divin malgré l'interdit. Cependant pour ne pas irriter davantage sa sainteté contre eux, ils laisserent aller à Rome le cardinal de saint George, sachant bien qu'il n'avoit point trempé dans la conjuration contre les Médicis.

AN. 1478.

CLII. Les Vénitiens assistent secretement les Florentins.

Mémoires de Comines, liv. 6. ch. 5.

Quoique les Vénitiens se fussent excusés d'envoyer des secours aux Florentins, parceque leurs affaires, disoient-ils, ne regardoient que Laurent en particulier, & non pas le public, ils ne laisserent pas de les assister secretement par d'autres voies. Le roi de France, auquel ils s'étoient aussi adressés, en vertu des traités d'alliance faits avec les rois ses prédécesseurs, s'excusa sur la guerre qu'il avoit en Flandres, & se contenta de leur députer Philippe de Comines, qu'il fit partir promptement, avec ordre de demander en passant des troupes à la duchesse de Savoie & au duc de Milan, & de tâcher par sa prudence & par son crédit de rétablir la paix, & réunir les esprits. Le duc de Milan lui accorda trois cens cavaliers: on croit que la duchesse de Savoie en fit autant; Comines n'en dit rien. Avec ces troupes, & d'autres qui vinrent ensuite, jointes avec les secours des princes de Mantoue & de Ferrare, Louis soutint quelque temps ceux de Florence.

AN. 1478.

Mais, voyant qu'il ne pouvoit les secourir long-temps comme il l'auroit voulu, parcequ'il avoit besoin de toutes ses forces pour s'opposer à l'archiduc, qui faisoit venir une armée d'Allemagne, & se préparoit à lui faire la guerre, dès que la treve seroit finie, il s'avisa d'un autre expédient pour embarrasser le pape. Il assembla son clergé & les grands de son royaume à Orléans, pour rétablir la pragmatique-sanction, & abolir les annates; c'est ce que M. Dupin appelle le concile d'Orléans, qu'il place sans raison en 1477. avant l'affaire des Pazzi & des Médicis. Le roi envoya ensuite ses ambassadeurs à sa sainteté, pour la prier de lever l'interdit de Florence, & punir les coupables, ou assembler un concile général. Le chef de cette ambassade étoit Guy d'Arpajon, vicomte de Lautrec, & chambellan. Il étoit chargé, en cas de refus de la part du pape, de faire ses protestations, de menacer sa sainteté qu'il se soustrairoit de son obéissance, qu'il appelleroit au concile, & qu'il y feroit appeller les Vénitiens & le duc de Milan. Il ordonna aussi à tous les bénéficiers de France d'aller au plutôt résider dans leurs bénéfices, sur peine d'être privés de leur revenu.

CLIII. Artifices du roi de France pour embarrasser le pape.

Gaguin, hist. Franc. lib. 8.
Paul Emil. in Ludov. XI.

Cependant l'assemblée d'Orléans ne conclut rien. Il est vrai qu'on y proposa de rétablir la pragmatique-sanction, & qu'on y parla de faire défense d'envoyer aucun argent à Rome; mais ce fut sans prendre aucunes mesures pour l'exécution, & le tout fut remis à une autre assemblée qu'on devoit tenir à Lyon, & qu'on ne tint pas. Le roi qui étoit habile dans ces sortes d'artifices, se contenta d'avoir intimidé le pape en faveur des Florentins. Il fit pourtant un édit daté du mois d'Août, dans lequel, après s'être plaint de la rigueur du pape contre la république

CLIV. Assemblée d'Orléans pour intimider le pape.

Bochel. in decret. eccl. Gal. lib 4. tit. 42. c. 8.

de Florence, au grand scandale de l'église, & des sommes excessives qu'il en coûte au royaume pour les expectatives des bénéfices, & autres commerces qu'il appelle illicites, comme de beaucoup d'autres pratiques injustes; il défend étroitement à tous ses sujets d'aller à Rome pour y obtenir des bénéfices, & d'y envoyer aucun argent.

AN. 1478.

CLV.
Sentimens du cardinal de Pavie sur l'ambassade de Louis XI. au pape.

Papiensis, epist. 677.

Le cardinal de Pavie, ayant sçu les ordres dont l'ambassadeur de France étoit chargé, écrivit le seizieme de Juillet au pape, pour lui en dire son sentiment. Il lui représente que quelque parti qu'il prenne, il y a toujours de grands inconvéniens à craindre. Que si l'on refuse au roi ses demandes, des menaces il en viendra aux effets, ce qui mettroit l'église en confusion & en danger, dans l'appréhension que beaucoup d'autres n'imitassent l'exemple de Louis XI. Que si d'un autre côté on lui accorde ce qu'il exige, & que le pape se retracte si promptement de ce qu'il vient de faire, ce sera une honte au siege de Rome, & un affront plus insupportable que la mort, une très-grande brêche à son autorité, qui ne pourroit plus désormais réprimer le mal, à cause du recours qu'on auroit à la puissance séculiere, contre les censures de l'église.

CLVI.
Ce qu'il conseille au pape de répondre à l'ambassadeur de France.

Il conseille au pape de prendre un milieu, de témoigner avec modération à l'ambassadeur de France, qu'il avoit beaucoup de chagrin que les impies eussent eû tant de pouvoir sur l'esprit du roi, d'un monarque si fidele & si équitable, par les faussetés qu'ils lui ont exposées, que de l'engager à demander, contre la coutume de ses prédécesseurs, des choses si peu agréables à Dieu, & si préjudiciables au saint siege; que la cruauté des Florentins avoit été extrême contre les prêtres & les oints du

Seigneur, en commettant des meurtres sans dis-
[An]. 1478. tinction des personnes, & arrêtant un cardinal tout-à-fait innocent, ce qui méritoit une punition exemplaire. Que cependant il leur eût pardonné en bon pere, s'ils eussent donné la moindre marque de repentir; mais qu'ils sembloient plutôt livrés à leur sens réprouvé, malgré les remontrances des Vénitiens & de leurs autres amis. Enfin, que quoiqu'ils soient indignes de secours & d'aucune communication, il ne refuse pas d'écouter les demandes du roi; qu'il en comprenoit toute l'importance, & qu'il ne demandoit qu'une grace, c'étoit de les examiner avec maturité.

Le cardinal dit au pape qu'il ne lui donnoit pas ces avis comme un remede capable de guérir les maux qu'il craignoit, s'ils arrivoient, mais comme propre à les éloigner & à faire gagner du temps. Il faut espérer, dit-il, que si on nous en laisse, nous trouverons des moyens pour nous sauver. Le prétexte de demander du temps étoit très-plausible. La peste affligeoit Rome, le pape avoit été contraint d'en sortir; le lieu où il étoit, contenoit à peine tout son domestique; ainsi les cardinaux s'étoient retirés en différens lieux; les rassembler n'étoit pas chose facile. Ce n'étoit cependant qu'avec eux qu'il convenoit d'examiner ce que Louis demandoit. Le cardinal ajoutoit à la fin de sa lettre, que si le vicomte de Lautrec goûtoit cette réponse, le pape auroit le temps d'y pourvoir, sinon qu'on imputeroit à son impatience tout le mal qui en arriveroit, vu qu'on ne lui avoit rien caché, & qu'on lui avoit seulement demandé du temps pour délibérer.

Le pape suivit en partie les avis du cardinal; mais il ne put s'empêcher de parler avec vivacité sur les prétentions de la cour de Rome, &

de les confondre avec l'autorité légitime que les canons lui accordent : il répondit donc à l'ambassadeur, que si le roi très-chrétien, si zélé pour la justice, & si religieux défenseur des libertés de l'église, eût écouté aussi volontiers quelqu'un de la part du saint siege, que l'envoyé de Laurent de Médicis, il ne lui auroit jamais député une pareille ambassade ; que tout ce que le saint siege avoit fait étoit du consentement des cardinaux, après une mûre délibération ; qu'il sçavoit que les rois ne doivent point penser à vouloir réformer les jugemens de Dieu : pour ne point encourir les peines que méritent ceux qui rejettent les sentences des vicaires de Jesus-Christ, qu'ils pensent plutôt comme Charlemagne, de qui ils sont descendus ; qu'en mémoire du bienheureux apôtre saint Pierre, il faut honorer la sainte église Romaine, & le siege apostolique, afin que celle qui est la mere de la dignité sacerdotale, soit aussi la maîtresse des jugemens ecclésiastiques. D'ailleurs, ajouta le souverain pontife, quoique le pape, suivant les saints canons, ne soit point obligé de rendre raison de sa conduite à personne, cependant il l'a fait en particulier au roi Louis, par son nonce, & il est encore prêt à le faire à ses ambassadeurs, dès qu'après la peste cessée il lui sera permis de retourner à Rome. Que quant à ce que le vicomte de Lautrec demandoit, qu'on ne traitât point du fond de l'affaire, qu'on levât seulement les censures, & qu'on posât les armes, si on vouloit l'empêcher d'exécuter son dessein ; c'étoit la même chose que de demander qu'on révoquât sans aucun sujet ce qu'on avoit fait pour de bonnes raisons.

AN. 1478.

CLVII.
Réponse du pape au vicomte de Lautrec, ambassadeur.

Bzov. annal. eccl. hoc anno 1478.

Quant à la convocation d'un concile, sur laquelle l'ambassadeur avoit insisté, le pape lui

AN. 1478.

CLVIII.
Ce que le pape répond touchant la convocation d'un concile.

dit que s'il étoit facile de le convoquer, rien ne seroit plus avantageux pour lui, parceque les rois ni les princes chrétiens n'y présidoient pas, mais seulement le souverain pontife; que parmi les évêques & les prêtres qui peuvent y assister de droit, aucun d'eux ne seroit contraire à la dignité ni à la liberté de l'église, ni au droit que le pape ne pouvoit leur ôter, & que Laurent de Médicis venoit de violer d'une maniere honteuse, en faisant indignement mourir un archevêque, sans avoir été dégradé ni condamné juridiquement. Qu'il ne pouvoit donc rien souhaiter de plus favorable au saint siege, que le concile demandé par le roi, mais qu'il n'en voyoit point la nécessité; que d'ailleurs cette convocation exigeoit un temps très-considérable, parcequ'il étoit nécessaire de consulter là-dessus l'empereur & les princes chrétiens, & d'y inviter les évêques de toute la chrétienté.

CLIX.
Sa réponse touchant la pragmatique-sanction.

Le pape tâcha de satisfaire encore l'ambassadeur sur ses autres demandes. Il dit touchant la pragmatique-sanction, que le roi ne pouvoit, ni en conscience, ni avec honneur, penser à la rétablir; que si elle étoit juste, il avoit mal fait de l'abolir si solemnellement par ses édits; & que si elle ne l'étoit pas, il n'y avoit point de moyen légitime qu'on pût employer pour la rétablir. Il ajouta que pour le jugement des ecclésiastiques & des affaires de l'église, il n'appartenoit point au roi. Et parceque Louis XI. vouloit rappeller les François qui étoient à Rome, le pape répartit que c'étoit vouloir chercher querelle au saint siege; qu'il croyoit assûrement que si sa majesté eût attentivement considéré toute cette affaire, il n'eût pas chargé ses ambassadeurs d'une pareille commission, & leur eût plutôt ordonné d'engager Laurent

de Médicis à reconnoître sa faute, & faire pénitence du crime qu'il avoit commis; il prétendit même qu'il étoit à propos de se soumettre à la sentence prononcée contre lui, quand elle seroit injuste, & de l'obliger d'y satisfaire avec humilité; la raison sur laquelle il appuya cette prétention, étoit encore plus singuliere; c'est, dit-il, qu'en se soumettant ainsi, il est plus aisé d'en venir à un accommodement; comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parcequ'on peut lui pardonner ensuite. AN. 1478.

CLX. L'ambassadeur de France est mécontent de la réponse du pape.

L'ambassadeur, qui eut raison d'être peu satisfait de cette réponse, signifia au souverain pontife, de la part du roi son maître, qu'on tiendroit un concile en France, & qu'on y rétabliroit la pragmatique-sanction. Il ordonna aux prélats François qui étoient à Rome, d'aller résider dans leurs dioceses. Les ambassadeurs des Vénitiens, du duc de Milan & des Florentins en firent autant, comme on l'apprend par le monitoire du pape à l'empereur Frédéric, dans lequel il expose toute l'affaire à sa majesté impériale; il accuse les Vénitiens d'avoir très-mal répondu aux bonnes manieres dont il en a usé à leur égard, & de n'avoir pas été reconnoissans de tout le bien qu'il leur a fait: il se plaint fort de la dureté de Louis XI. priant l'empereur de lui en écrire, ce qu'il fit dans le temps même, sans quoi les choses auroient été poussées fort loin. Frédéric obtint du roi de France & des princes d'Italie, qu'ils envertoient leurs ambassadeurs à Florence, pour employer leurs soins à trouver quelque voie d'accommodement. On y résolut d'abord que les Florentins députeroient vers le pape pour lui demander la paix; mais ces républicains n'ayant pas voulu accepter les conditions proposées par

AN. 1478.

sa sainteté, la guerre continua encore quelque temps, jusqu'à ce que Laurent de Médicis alla trouver Ferdinand à Naples, fit sa paix avec lui, & ensuite avec le souverain pontife.

CLXI. Les Florentins font leur paix avec le pape.

CLXII. Précautions de Louis XI. pour sa garde.

Cependant le roi Louis XI. qui n'avoit pas envie de faire au pape tout le mal dont il le menaçoit, s'adoucit beaucoup, & ne tint point d'assemblée à Lyon, comme il l'avoit publié. Ses méfiances augmenterent considérablement, lorsqu'il eut appris la fin tragique de Julien de Médicis; il craignit que quelque jours on ne le traitât de même: il choisit pour sa garde cent gentilshommes dont la fidélité & le zele lui étoient connus, & il y ajouta un corps considérable d'hommes de main, qu'il appelloit ses pensionnaires, & qui reconnoissoient Comines pour leur chef, comme les cent gentilshommes obéissoient au seigneur de la Châtre. Les uns & les autres gardoient le prince pendant le jour & la nuit; & de plus, un page toujours à côté de sa majesté, portoit une pertuisane qu'il devoit passer au travers du corps de quiconque auroit la hardiesse d'approcher du roi, sans en avoir auparavant obtenu la permission.

CLXIII. Marie de Bourgogne accouche d'un fils.

Mémoires d'Olivier de la Marche, l. 2. & 9.

La treve que ce prince avoit faite avec Maximilien d'Autriche étoit finie, & ce dernier, voyant la succession des Pays-Bas affermie dans sa maison, par la naissance d'un fils, dont Marie de Bourgogne accoucha dans cette année 1478. se proposa de recouvrer ce que les François en avoient détaché; & les hostilités recommencerent de part & d'autre. Louis XI. se rendit maître de Condé; &, pour empêcher l'archiduc de le reprendre, il y fit mettre le feu, de même qu'à Mortagne. Le roi d'Angleterre s'offrit d'être médiateur, par un député

qu'il envoya en France, c'étoit le seigneur Huwart. Le pape fit aussi agir son légat pour le même sujet. Ces négociations produisirent une suspension d'armes dans les Pays-Bas pour quelque temps, mais non pas en Bourgogne, où le prince d'Orange donnoit beaucoup d'exercice aux François. Il avoit quitté le parti de la France, parceque Georges de la Trimouille, seigneur de Craon, qui commandoit les armées du roi dans cette province, sans avoir égard à l'ordre exprès qu'il avoit reçu du roi, de rendre à ce prince ses terres, comme il lui avoit promis, & de lui donner satisfaction, ne laissa passer aucune occasion de le mécontenter. Il se rejoignit avec Claude de Waudray, & quelques autres seigneurs du pays, & engagea presque toute la province dans les intérêts de l'archiduc.

AN. 1478.

Matthieu, histoire de Louis XI. liv. 9.

Il est vrai que la bataille qu'il perdit ensuite près de Montguyon, ramena au roi le duché de Bourgogne; mais la guerre ne finit pas pour cela dans le comté. Le seigneur de Craon leva honteusement le siege de Dole, & y perdit toute son artillerie. Le roi en fut si irrité, qu'il le révoqua, & mit en sa place Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, qui, avec le secours des Suisses, rétablit les affaires du roi. Ce fut lui qui jetta les fondemens de la premiere ligue qu'on ait faite en France avec les Suisses. Il convint que Louis XI. donneroit une pension de vingt mille livres par an aux Cantons, & autant à quelques particuliers; qu'ils fourniroient six mille hommes à sa solde, & lui donneroient la qualité de premier de leurs alliés : ils refuserent d'abord ce premier article, ayant toujours donné ce titre au duc de Savoie; mais Chaumont fit tant qu'à la fin ils y consentirent. La conduite sage & prudente de

CLXIV.
Premiere ligue de la France avec les Suisses.

Mém. de Comin. l. 1. c. 4.

An. 1478. ce seigneur fit rentrer plusieurs villes sous l'obéissance du roi. Il reprit Dole, & y mit le feu: il assiégea Aussonne, qui se rendit. Besançon le reçut avec beaucoup d'honneur; & par ce moyen toute la province fut soumise, à l'exception du château de Joux, & deux ou trois autres qui tenoient encore pour la duchesse de Bourgogne.

CLXV. Seconde treve entre le roi de France & l'archiduc.

Toutes ces conquêtes engagerent l'archiduc à renouveller la treve pour quelques mois seulement. Elle fut signée dans le mois de Juillet à Arras, où Maximilien & les villes de Flandres avoient envoyé leurs députés.

Pendant cette treve, le roi fit un traité avec Philippe, comte de Bresse, oncle du duc de Savoie, & il s'obligea de lui faire une pension de douze mille livres, & de lui donner en France une terre de quatre mille livres de rente, avec le titre de comté. La mort de la duchesse de Savoie, qui arriva cette année, obligea encore Louis à veiller de ce côté-là sur les intérêts du jeune duc Philibert son neveu, & sur le gouvernement de cet état, pendant la minorité de ce prince, fils d'Amédée IX. dont on a rapporté plus haut la mort.

Sup. lib. CXIII. *n.*146.

CLXVI. Troubles dans l'archevêché de Cologne.

*Krantz.*12. *Saxon.* 22.

Rupert, archevêque de Cologne, dont on a déja parlé, ayant violé le traité fait à Nuitz après le siege de cette ville par le duc de Bourgogne, le landgrave de Hesse le fit mettre en prison, du consentement du chapitre même. Il y demeura deux ans, & y mourut; le pape avoit souvent, mais en vain, sollicité sa liberté. On élut en sa place Herman, frere du landgrave qui avoit si bien défendu Nuitz.

CLXVII. Emprisonnement de l'archevêque de Riga.

Le grand-maître des chevaliers Teutons, (on croit que c'étoit Henri de Riserberg) fit aussi arrêter Silvestre, archevêque de Riga. Ce grand-maître étoit un homme violent, qui,

dans ses emportemens, alloit jusqu'à la fureur. Fier de son autorité, il ne pouvoit souffrir qu'on lui résistât. Silvestre lui devoit son élévation : il l'avoit fait d'abord chancelier de l'ordre, & voulant en faire un ministre aveugle de toutes ses volontés, il le fit placer sur le siege de Riga. Mais l'archevêque connoissoit son devoir, & le préféra toujours à une reconnoissance criminelle. Cette fermeté lui attira beaucoup de persécutions Il n'y opposa d'abord que la patience, il y joignit ensuite les voies de rigueurs. Le grand-maître, soutenu des chevaliers, fit emprisonner l'archevêque ; &, malgré l'interdit qui fut jetté sur la ville, ils s'emparerent des châteaux qui appartenoient à l'église, brûlerent les titres & les privileges, & tous les autres actes publics qu'ils y trouverent. La ville se souleva contre les chevaliers, & cette division dura long-temps, & causa beaucoup de maux. On dit que Silvestre mourut de faim dans sa prison.

AN. 1478.

Krantz. 15. *Vandal. c.* 16.

CLXVIII. Différend en Allemagne entre quelques évêques & les religieux mendians.

Extr. l. 1. *tit.* 9. *& lib.* 5. *tit.* 9. *de pænit, & remiss. peccat. cap.* 5.

En Allemagne, quelques religieux mendians, sortant des bornes de leur état, prétendirent être en droit d'exercer les fonctions du ministere pastoral, au préjudice des curés, & sans l'approbation de l'ordinaire. Les curés s'opposerent à ce scandale, quelques prélats intéressés à les soutenir, se joignirent à eux. Le pape, informé de ces divisions, nomma des commissaires pour examiner ce différend. C'étoient quatre cardinaux. On entendit les parties : l'affaire n'étoit pas difficile à juger, le droit des curés étant incontestable. On défendit aux religieux de les troubler, & ils se soumirent. Le saint pere confirma la sentence des commissaires, par une bulle du dix-septieme de Juin, où il défend aux religieux mendians de prêcher contre l'assistance des fideles à la messe de

AN. 1478.

paroisse les fêtes & les dimanches ; de solliciter les laïcs à choisir une sépulture chez eux, parce-qu'elle doit être libre ; d'enseigner que les fideles ne sont pas obligés de se confesser au moins à Pâques à leurs curés, parceque les paroissiens sont tenus de droit de le faire à leur propre prêtre. Il déclare que ces défenses n'excluent pas les religieux mendians d'entendre les confessions & d'imposer des pénitences, suivant la disposition du droit commun qui leur est favorable, & les privileges qui leur ont été accordés. Il exhorte les curés à ne point nuire aux mendians, mais à les favoriser, ensorte qu'il paroisse entre eux beaucoup d'union & de charité. Il regle aussi que l'on observera l'usage touchant les heures de l'office. Ce jugement du pape leva entierement la difficulté au sujet de la communion paschale, & décida la question en faveur des curés ; ce qui étoit conforme à la justice & au droit. Il donna la même année une autre bulle, pour ôter les cas réservés à plusieurs personnes séculieres & régulieres, parceque cela tournoit au mépris de la jurisdiction ecclésiastique, & faisoit que le peuple commettoit le crime avec plus de licence, la satisfaction étant si légere.

CLXIX. Etablissement de l'inquisition en Espagne.

Mariana, hist. Hisp. l. 4. cap. 17.

Frapaolo, de origine inquisitionis.

On rapporte à cette année, selon Mariana, l'établissement de l'inquisition, *ou plutôt* de certains juges de la foi, pour connoître des crimes d'héréfie & d'infidélité dans le royaume de Castille. Le roi Ferdinand & Isabelle, voyant que plusieurs Maures & Juifs convertis retournoient tous les jours au Mahométisme & au Judaïsme, & pervertissoient même quelques chrétiens, eurent recours à ce remede, & établirent une inquisition indépendante des évêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Espagne ; ce qu'ils firent par le conseil du car-

dinal Pierre Gonsalez de Mendosa, archevêque de Seville, & par l'autorité du pape Sixte IV. AN. 1478.
De-là, après la prise de Grenade & des autres places des Maures, elle s'étendit dans tout ce pays conquis. Elle fut aussi établie dans les royaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes, & généralement dans tous les états du roi d'Espagne, à la réserve du royaume de Naples & des Pays-Bas, où toutes les fois qu'on a tâché de l'introduire, les peuples se sont soulevés, n'en pouvant pas seulement souffrir le nom, comme il arriva sous l'empereur Charles-Quint en 1550. & sous Philippe II. roi d'Espagne, quelques années après. Il ne sera pas inutile de rapporter ici en peu de mots son origine, & la maniere dont on l'exerce dans les pays où elle est établie.

CLXX. Histoire de l'origine de l'inquisition.

Dès les premiers siecles de l'église, jusqu'à la conversion de l'empereur Constantin, on ne punissoit les hérétiques que par l'excommunication; & il n'y avoit point d'autre tribunal que celui des évêques, non-seulement pour juger de la doctrine, mais encore pour punir ceux qui s'obstinoient à soutenir celle qu'on avoit condamnée d'hérésie. Dans la suite, les empereurs firent des loix pour faire le procès à ceux que les évêques avoient déclarés hérétiques; & cela dura jusqu'au douzieme siecle. Mais les hérésies venant à se multiplier, & les hérétiques s'étant rendus trop puissans, on fut contraint de tolérer beaucoup de choses auxquelles on ne pouvoit remédier. Tout ce que purent faire les évêques, & sur-tout les papes, ce fut d'envoyer des prédicateurs & des légats pour convertir les hérétiques, & particulierement les Albigeois, qui causoient de grands désordres en Languedoc, comme fit le pape Innocent III. Mais en 1229. le cardinal

An. 1478. Romain de saint Ange, légat du pape Grégoire IX. tint à Toulouse un concile où l'on fit seize décrets touchant les moyens qu'on devoit employer pour rechercher & pour punir les hérétiques Et c'est-là proprement qu'on a commencé d'établir une inquisition réglée, qui dépendoit alors entierement des évêques, comme étant les juges naturels de la doctrine.

Le pape Grégoire, plein de zele, ne trouvant pas que les évêques agissent assez sévérement à son gré, attribua trois ans après aux seuls religieux de saint Dominique ce tribunal de l'inquisition. Ces religieux, voulant éviter ce qu'on avoit trouvé à redire dans la conduite des évêques, accusés d'avoir été trop indulgens, donnerent dans l'autre extrémité, & exercerent leur charge avec tant de rigueur, que le comte & le peuple de Toulouse chasserent de leur ville ces inquisiteurs, avec tous les autres Dominicains, & l'évêque même, nommé Raymond, qui étant de leur ordre, les favorisoit beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après; mais on leur donna pour collegue un sçavant Cordelier, afin que par sa prudence il modérât la trop grande ardeur de leur zele. Ce tempérament n'empêcha pas qu'on ne trouvât l'inquisition encore trop rude, & l'on ne pût s'en accommoder en France. L'empereur Frédéric II. fit en 1244. un édit très-févere contre les hérétiques, & prit sous sa protection les inquisiteurs, auxquels il ordonna d'examiner ceux qui seroient accusés d'hérésie, pour être condamnés au feu par les juges séculiers, s'ils étoient opiniâtres, ou à une prison perpétuelle, s'ils abjuroient.

Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlés avec le pape Innocent IV. qui le déposa de l'empire au concile de Lyon, cet

cet édit ne fut point exécuté, & l'héréfie durant ces troubles s'accrut beaucoup, sans qu'on pût agir efficacement contre ceux qui l'embrasserent, jusqu'à la mort de cet empereur, qui arriva en 1250. Alors le pape Innocent, qui pouvoit faire valoir plus aisément son autorité en Italie, y rétablit l'inquisition en 1251. & en confia l'administration aux Dominicains & aux Cordeliers, mais conjointement avec les évêques, comme juges légitimes du crime d'héréfie, & les assesseurs nommés par le magistrat pour condamner les coupables aux peines portées par les loix. L'inquisition ainsi réglée par le pape, fut reçue dans une bonne partie de l'Italie, & cette jurisdiction fut nommée le saint office. Elle n'est qu'une jurisdiction ecclésiastique établie dans les états du pape, du roi d'Espagne & du roi de Portugal, pour connoître des crimes d'héréfie, de judaïsme, de mahométisme, de sortilege, de sodomie & de polygamie. AN. 1478.

CLXXXI. De quels juges ce tribunal est composé.

La coutume est que le roi d'Espagne nomme au pape un inquisiteur général pour tous ses royaumes, & sa sainteté le confirme. Cet inquisiteur général nomme ensuite les inquisiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge sans le consentement & l'agrément du roi. De plus, le prince met un conseil ou un senat pour cette matiere, dans le lieu où est le souverain inquisiteur ou président; & ce conseil a une jurisdiction souveraine sur toutes les affaires qui regardent l'inquisition. On choisit les seigneurs les plus considérables pour ses officiers, qui exercent sous le nom de familiers. Leur fonction est de faire la capture des accusés. Le grand respect qu'on leur porte, & la terreur que cette jurisdiction jette dans les esprits, autorise si fort les emprisonnemens,

qu'un accusé se laisse emmener sans oser rien dire, dès qu'un des familiers lui a prononcé ces paroles : De la part de la sainte inquisition. Aucun voisin n'ose murmurer : le pere même livre ses enfans, & le mari sa femme ; & s'il arrivoit quelque révolte, on mettroit en la place du criminel tous ceux qui auroient refusé de donner main-forte pour empêcher l'évasion du coupable.

An. 1478.

CLXXII. Maniere dont l'inquisition exerce ses jugemens.

Phil. à Limbroc. hist. inquisit.

On met les prisonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent plusieurs mois sans être interrogés, & l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le sujet de leur emprisonnement, & qu'ils soient leurs propres accusateurs ; car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du criminel s'habillent en deuil, & en parlent comme d'un homme mort ; ils n'osent solliciter pour lui, ni même approcher de sa prison, tant ils craignent d'être suspects & enveloppés dans le même malheur ; jusques-là que les parens se réfugient quelquefois dans les païs étrangers, dans l'appréhension d'être pris pour complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accusé, on le renvoie après une longue prison ; mais il perd toujours la meilleure partie de son bien, qui se consume aux frais de l'inquisition. Le secret de toute la procédure est gardé si étroitement, qu'on ne sçait jamais le jour destiné à prononcer la sentence ; ce jugement se fait pour tous les accusés une fois l'année, en un jour choisi par les inquisiteurs.

L'arrêt qu'on y rend s'appelle *Auto-da-fe*, c'ést-à-dire, un arrêt de foi, ou en matiere de religion ; & il est aussi-tôt suivi de l'exécution des coupables. On prononce cet arrêt en public avec de grandes solemnités ; on éleve en Portugal un grand théâtre de charpente qui occupe presque toute la place publique, & qui peut

contenir jusqu'à trois mille personnes. On y dresse un autel richement paré, aux côtés duquel on place des sieges en façon d'amphithéâtre, pour faire asseoir les familiers & les accusés. Vis-à-vis est une chaire fort haute, où un des inquisiteurs appelle chaque accusé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt de condamnation qu'on lui prononce. Les prisonniers, qui sortent de la prison pour venir sur ce théâtre, jugent de leur destinée par les différens habits qu'on leur a donnés ; ceux qui ont leurs habits ordinaires, en sont quittes pour une amende ; ceux qui ont un *san-benito*, qui est une maniere de juste-au-corps jaune sans manches, chargé d'une croix rouge de saint André cousue dessus, sont assurés de la vie ; mais ils perdent leur bien, ou la plus grande partie qui est confisquée au profit de l'inquisition, c'est-à-dire, de la chambre royale, pour payer les frais de l'inquisition. Ceux à qui l'on fait porter sur leur *san-benito* quantité de flammes de serge rouge, sans aucune croix, sont convaincus d'être relaps, & d'avoir déja eu une fois leur grace ; ce qui signifie qu'ils sont menacés d'être brûlés en cas de rechûte ; mais ceux qui, outre ces flammes rouges, portent leur propre tableau environné de figures de diables, sont destinés à la mort. Il y a impunité jusqu'à deux fois pour ceux qui promettent de renoncer au judaïsme, & qui ont fidelement révélé tous les complices ; mais à la troisieme fois, il n'y a plus de pardon.

AN. 1478.

Les inquisiteurs étant ecclésiastiques, ne prononcent point l'arrêt de mort ; ils dressent seulement un acte qu'ils lisent à l'accusé, où ils marquent que le coupable ayant été convaincu d'un tel crime, & l'ayant lui-même avoué, l'in-

quisition le livre au bras séculier. Cet acte est mis entre les mains de sept juges, qui sont au côté gauche de l'autel, lesquels condamnent les criminels à être brûlés, après avoir été étranglés.

AN. 1478.

CLXXIII. Ferdinand & Isabelle se liguent avec l'Angleterre & l'archiduc.

Mariana, hist. Hisp. l. 24.

Ferdinand & Isabelle, après avoir ainsi établi l'inquisition dans leur royaume, sans en prévoir les conséquences, ne penserent plus qu'à s'établir contre les prétentions de Jeanne, fille de Henri. Ils firent un traité avec Edouard, roi d'Angleterre, & l'archiduc Maximilien. Cette alliance qui intriguoit fort Louis XI. l'obligea à faire une treve avec les Castillans, qui l'accepterent d'abord afin de conserver Fontarabie, dont ce prince pensoit à se saisir. Ensuite il travailla à détacher Ferdinand & Isabelle du roi d'Angleterre & de l'archiduc. Il leur députa pour cet effet l'évêque de Lombez, qui étoit abbé de saint Denis, le seigneur de Lescun, un président du parlement de Bourdeaux, nommé Jean de la Chassaigne, & le Bailli de Montargis, qu'on nommoit Guillaume de Soupleinville, qui étoient chargés de représenter à leurs majestés catholiques, que si Isabelle étoit sur le trône, elle en avoit en quelque façon l'obligation à la France, qui avoit envoyé Bertrand du Guesclin au secours de Henri de Transtamare, dont la princesse descendoit, pour lui assurer la couronne, (ce qui étoit arrivé sous Charles V.) que les Anglois n'avoient jamais voulu de bien aux Castillans, & en particulier à la maison de Transtamare, parcequ'ils prétendoient qu'elle avoit enlevé la Castille aux Lancastres; que Maximilien n'étant point secouru par l'empereur, seroit assez embarrassé à se défendre & à contenter ses sujets toujours prêts à la révolte; au lieu qu'en s'unissant à la France, Ferdinand pourroit compter sur un secours puissant pour

détruire le parti de Jeanne. Les mêmes ambassadeurs avoient aussi des ordres pour renvoyer l'affaire du Roussillon & de la Cerdaigne engagés à la France, à la décision d'arbitres qui seroient choisis de part & d'autre. AN. 1478.

CLXXIV. Traité d'alliance entre la France & la Castille.

Mariana, ibid.

Le succès répondit aux intentions du roi de France ; ses ambassadeurs remplirent exactement leur commission ; & soit que leurs raisons eussent fait impression sur l'esprit de Ferdinand & d'Isabelle, soit que le prince & la princesse appréhendassent quelque alliance de Louis XI. avec le Portugal, le traité fut fait à saint Jean-du-Luz, & arrêté le neuvieme d'Octobre. Du côté des Castillans, on renonçoit à toutes les alliances faites jusqu'alors avec Edouard & Maximilien : du côté de la France, à celle qu'elle avoit faite avec le roi de Portugal & Jeanne de Castille. On consentoit aussi que les différends sur les comtés de Roussillon & de Cerdaigne seroient mis en arbitrage ; & il y eut des promesses réciproques de se secourir les uns les autres, à l'exception du roi d'Arragon, contre lequel Ferdinand & Isabelle ne prendroient point les armes, & s'appliqueroient seulement par leur médiation à le détourner de faire la guerre à la France. Enfin tous les anciens traités entre les deux couronnes furent confirmés par celui-ci ; & cette nouvelle causa beaucoup de joie à Paris.



CLXXV. Le pape fait un cardinal.

Addit. ad Ciacon. in Sixt. IV.

Le pape étant revenu à Rome, d'où la peste l'avoit exilé, comme nous l'avons vu, fit une cinquieme promotion le onzieme de Février, dans laquelle il ne créa qu'un cardinal. Ce fut Dominique de la Rouere, de Turin, frere du cardinal de Tarantaise, qui étoit mort depuis peu. De la Rouere eut le titre de saint Vital, & dans la suite celui de saint Clément.

AN. 1478.

CLXXVI.
La reine de Bosnie meurt à Rome, & laisse son royaume au saint siège.

Papiensis, epist. 679.
Chalcond. hist. des Turcs, l. 10.
Leunclav. pandect. 141. & 162.

La reine de Bosnie, femme du roi Thomas, qui étoit venue à Rome en 1475. dans le temps du jubilé, y mourut dans cette année 1478. Le pape lui fit ériger un tombeau que l'on voit encore en l'église de *Scala Cœli*. Par son testament, elle laissoit son royaume à l'église Romaine, sous condition de réversion à son fils, si, abandonnant le parti des Turcs, & quittant le mahométisme, il rentroit dans le sein de l'église. Dès que la princesse fut morte, deux de ses domestiques présenterent le testament au pape, qui le lut & l'accepta aux conditions y portées. Ensuite ils lui remirent l'épée & les éperons, & il fit mettre dans les archives l'acte d'acceptation de ce royaume, qui avoit eu ses rois propres depuis l'an 1357. jusqu'en 1465.

CLXXVII.
Mort d'Usum-Cassan, roi de Perse.

Palmer. in chron.

Usum-Cassan, roi de Perse, mourut aussi dans cette même année, âgé de soixante & dix-huit ans, laissant pour son successeur Jacupa le plus jeune de ses fils, qu'on surnommoit Chiorzeinal, c'est-à-dire, privé d'un œil. Ce jeune prince, pour régner seul, tua son frere la même nuit que son pere mourut, selon quelques historiens; mais d'autres ont dit qu'Usum-Cassan laissa quatre fils, un de sa premiere femme, & trois de la seconde; que la même nuit que la mort du pere arriva, les trois freres utérins firent étrangler leur aîné; que le second fit aussi tuer celui qui étoit avant lui, & qu'ayant régné sept ans ou environ assez tranquillement, il fut empoisonné par sa femme, qui menoit une vie fort déréglée, & qui, peu de temps après, fut aussi empoisonnée elle-même. Il y eut après ce prince plusieurs rois qui ne furent pas beaucoup estimés, jusqu'au fameux Ismaël Sophi, dont on aura lieu de parler dans la suite.

Henri Harpheus Flamand, de l'ordre des

Freres Mineurs de l'obfervance, mourut cette année à Malines. Il excelloit dans la théologie myftique, dont il a compofé trois livres; le premier fous le titre d'épitalame; le fecond, appellé directoire d'or des contemplatifs; & le troifieme *Edem*, ou le paradis terreftre des contemplatifs. Ces ouvrages après avoir été imprimés à Cologne en 1538. furent enfuite corrigés à Rome par ordre du pape en 1585. Cet auteur a encore compofé quelques autres traités, comme le miroir d'or fur les préceptes du décalogue; le miroir de la perfection: trois conférences de la perfection de la vie, ou l'abrégé du directoire des fermons, avec un difcours des trois parties de la pénitence; & un du triple avénement de Jefus-Chrift. Il avoit écrit tous ces ouvrages en Flamand, mais on les a depuis traduits en Latin. Calcaneus, de Breffe en Italie, chevalier, docteur en droit, mourut auffi vers le même temps. Il a laiffé un ouvrage de la recommandation des études; un autre fur la conception de la fainte Vierge; & un traité des fept péchés mortels.

AN. 1478.

CLXXVIII. Mort de Henri Harpheus & de Laurent Calcaneus.

Un nommé Jean Mercure, qui fe croyoit plus habile que tous les anciens Hébreux, Grecs & Latins, vint cette année à Lyon. Sponde le renvoie mal-à-propos au regne de Louis XII. Ce philofophe avoit avec lui fa femme & fes enfans; il étoit vêtu de lin, & avoit à fon cou une chaîne de fer à l'imitation d'Apollonius de Thyane dont il fe difoit le difciple. Il étoit fort férieux & faifoit le philofophe & le médecin, fe vantant de guérir toutes fortes de maladies; ce qui lui acquit beaucoup de réputation, parcequ'il réuffit dans quelques-unes. On en donna avis au roi qui le fit examiner à Lyon par les plus habiles médecins de fon royaume, aufquels il répondit avec tant de folidité, qu'on

CLXXIX. Jean Mercure, fameux philofophe.

Guyon, diverfes leçons, l. 4. c. 22. Trithem. in chron. Spanheim.

AN. 1478. ne l'inquiéta point. Sur le rapport que ces médecins firent au roi, que la science de cet homme étoit plus qu'humaine, sa majesté voulut le voir, elle l'entretint, & elle en reçut deux présens, dont l'un consistoit en une épée très-riche qui renfermoit cent quatre-vingt petits glaives ou couteaux; & l'autre étoit un bouclier orné d'un miroir qu'il disoit contenir beaucoup de vertus secretes. Cet homme étoit si désintéressé, qu'il distribua aux pauvres tout l'argent qu'il reçut du roi. Il ne demeura que quelques mois dans Lyon, & disparut tout d'un coup, sans qu'on pût sçavoir ce qu'il étoit devenu. Trithême rapporte ce fait à l'an 1501. Tout cela sentoit bien l'imposteur, d'autant plus qu'il se vantoit d'avoir la pierre philosophale & de transmuer les métaux.

CLXXX. Le roi d'Angleterre tente d'avoir le comte de Richemont sans succès.

Bacon hist. Henr. VII.

Quoique le roi d'Angleterre parût assez bien affermi sur son trône depuis qu'il avoit fait mourir tous ceux qui pouvoient y avoir quelque droit, le comte de Richemont, qui s'étoit retiré en Bretagne, l'inquiétoit toujours, parcequ'il étoit de la famille des Lancastres, & qu'en cette qualité il avoit droit au royaume. Edouard tenta donc le duc de Bourgogne; il lui fit proposer le mariage du comte avec la princesse d'Angleterre, afin d'unir les deux branches d'Yorck & de Lancastre d'un lien indissoluble. Le duc donna dans ce panneau. Landais l'y fit consentir parcequ'il étoit gagné; & quelques remontrances que fit le comte, qu'Edouard ne vouloit l'avoir dans son royaume que pour lui faire perdre la tête, il fut tiré de la forteresse & conduit à saint Malo, où, sur le point d'entrer dans le vaisseau destiné à son passage, il se réfugia dans l'église cathédrale qui jouissoit d'un droit d'asyle inviolable. Pendant qu'on sollici-

toit le doyen & les chanoines pour les engager à céder le comte & souffrir qu'on le tirât de son asyle; Kenlet, qui étoit absent de Nantes au départ du comte, vint en toute diligence trouver le duc de Bretagne, blâma hautement la conduite du conseil, & engagea le duc à dépêcher un courier à saint Malo, pour ramener incessamment le comte dans la forteresse d'où on l'avoit tiré; ce qui fut exécuté sur-le-champ, & les Anglois qui devoient l'emmener en Angleterre mirent à la voile privés de leur proie. Ce qui irrita si fort Edouard, que, devenu soupçonneux jusqu'à l'excès, il fit condamner son propre frere, le duc de Clarence, à être ouvert tout vif pour lui arracher les entrailles & les jetter au feu, & à avoir ensuite la tête tranchée. Mais sa mere ayant par ses prieres fait modérer cette sentence, on laissa à ce prince le choix de son supplice. Il choisit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoisie; genre de mort fort extraordinaire, mais qui fut de son choix. On lui trancha néanmoins la tête après qu'il eut été suffoqué dans ce tonneau, & son corps fut enterré dans l'église des Carmes de Londres où étoit déja le tombeau de sa femme.

AN. 1478.

CLXXXI. Il fait mourir le duc de Clarence son frere.

Duchesne, hist. d'Angleterre, l. 19. Bacon. hist. Henr. VII. Polyd. Virg. lib. 24.

La mort du duc de Clarence fut fatale à Edouard; car outre qu'il le suivit d'assez près, on rapporte que depuis ce temps-là toutes les fois qu'on lui demandoit grace pour quelqu'un, il l'accordoit sans délai, en proférant ces paroles avec de grands soupirs : « Hélas! » mon pauvre frere n'a eu personne qui ait demandé grace pour lui. » Ce fut-là toute la pénitence de son crime. Ce qu'il y a de plus surprenant dans la conduite de ce roi, au milieu de tous ces soupçons, qui sans raison le porterent à faire perdre la vie à son propre frere, est qu'il

AN. 1478. n'ait pas seulement soupçonné le duc de Glocester, l'un des plus méchans princes de son siecle, & qui fut celui qui usurpa la couronne sur les enfans d'Edouard dont il étoit second frere. On a cru que la mort du duc de Clarence fut le fruit de ses intrigues & de ses calomnies; que ce fut lui qui le rendit suspect au roi d'Angleterre, & qui lui fit prendre la résolution de le perdre; peut-être aussi que l'aversion que le roi avoit pour ce duc provenoit de ce qu'il s'étoit joint contre lui au comte de Warwick.

CLXXXII. Troubles en Ecosse, dont le roi Jacques III. est cause.

Buchanan, hist. Scot. lib. 12.

La trop grande crédulité de Jacques III. roi d'Ecosse, en faveur des prédictions & des rêveries des astrologues & des magiciens, causa encore de grands troubles dans son royaume. Ce prince étoit jeune & promettoit beaucoup; mais, écoutant trop favorablement un médecin nommé André, qui se mêloit d'astrologie, il devint le tyran de ses freres, de ses proches, & des plus grands seigneurs de sa cour, parceque ce médecin lui avoit prédit que ses parens le priveroient de son royaume. Ses deux freres Alexandre & Jean se joignirent aux barons pour remédier à tous ces maux; & Jean le plus jeune ayant fait des remontrances assez fortes au roi sur la situation des affaires, les conseillers, tous gens de basse naissance, se saisirent de ce jeune prince & le condamnerent à la mort. Ce qui fut exécuté en lui faisant couper les veines. Alexandre fut aussi enfermé dans la forteresse d'Edimbourg, d'où il se sauva, & vint en France trouver Louis XI. qui le reçut avec beaucoup de bonté, & lui fit même épouser la fille du comte de Boulogne sur mer. Mais ce seigneur voyant dans la suite qu'il ne pouvoit obtenir aucun secours du roi de France à cause de l'alliance entre les deux couronnes, il passa en Angleterre.

Pendant le séjour qu'il y fit, le comte Archambaut Douglas, & quelques autres seigneurs conspirerent contre le roi d'Ecosse, se saisirent dans sa chambre même de ses conseillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques en prison à Edimbourg. Alexandre arriva sur ces entrefaites avec des troupes Angloises conduites par Richard, comte de Glocester, & tira son frere de prison pour lui laisser gouverner librement son royaume, jusqu'à ce que de nouveaux troubles étant survenus dans la suite, il se retira une seconde fois en Angleterre.

AN. 1478.

CLXXXIII. Les seigneurs se saisissent du roi d'Ecosse, & le mettent en prison.

Fin du Livre cent quatorzieme.



LIVRE CENT QUINZIEME.

AN. 1479.

I.

Le pape ne veut pas accorder la paix aux Florentins.

Papiensis, epist. 860.

LA paix entre le pape & les Florentins, ne se fit pas aussi promptement qu'on se l'étoit imaginé, quelques remontrances, & quelques menaces que firent les ambassadeurs de France. Entre les lettres du cardinal de Pavie, on en trouve une datée du premier de Janvier de cette année 1479. qu'un ami lui écrivoit de Rome pour l'informer de l'état des affaires de Milan. Il lui apprend que les ambassadeurs envoyés de toutes parts à sa sainteté n'avoient pu rien gagner sur son esprit, ni la fléchir, parcequ'elle demandoit pour premiere condition, qu'on chassât de Florence Laurent de Médicis, & qu'on le remît entre ses mains. Ce même ami exhorte fort le cardinal à remontrer au pape qu'on s'étoit assez battu, qu'il n'y avoit pas tant de raisons pour presser la vengeance de la mort de l'archevêque de Pise; que l'armée des Turcs déja aux frontieres d'Italie, profitoit de ces divisions. Mais la colere du souverain pontife ne s'appaisa que plus d'un an après. Celui qui prêchoit sans cesse aux rois & aux princes chrétiens l'union entre eux pour faire la guerre aux Turcs, ne vouloit point accorder la paix à des chrétiens : si l'on en croit la plûpart des historiens, il cherchoit par cette conduite à se venger des Médicis.

II.

Erreurs de Pierre d'Osma condamnées.

Il confirma la condamnation qu'Alphonse Carillo, archevêque de Tolede, avoit faite des erreurs de Pierre d'Osma, professeur en théologie à Salamanque, qui dans un traité de la confession imprimé, enseignoit quelques propositions erronées. 1. Que les péchés mortels, quant

à la coulpe & à la peine de l'autre vie, sont effacés par la seule contrition du cœur, sans ordre aux clefs de l'Eglise. 2. Que la confession des péchés en particulier & quant à l'espece, n'est point de droit divin, mais seulement fondée sur un statut de l'église universelle. 3. Qu'on ne doit point se confesser des mauvaises pensées qui sont effacées par l'aversion qu'on en a sans rapport à la confession. 4. Que la confession doit se faire des péchés secrets, & non de ceux qui sont connus. 5. Qu'il ne faut point donner l'absolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la satisfaction qui leur a été enjointe. 6. Que le pape ne pouvoit remettre les peines du purgatoire. 7. Que l'église de la ville de Rome pouvoit errer dans ses décisions. 8. Que le pape ne peut pas dispenser des décrets de l'église universelle. 9. Que le sacrement de pénitence, quant à la grace qu'il produit, est un sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'ancien & dans le nouveau testament. Le Pere Alexandre, en rapportant ces erreurs, ne fait aucune mention des six, sept & huit articles qui se trouvent pourtant dans la somme des conciles de Caranza.

AN. 1479.

D'Argentré, collect. judic. de nov. error. p. 298.

P. Alex. hist. eccles. part. 1. sæc. 15. & 16. p. 419.

Caranza, summa conc. ad hunc annum.

Ces propositions ayant été examinées pendant plusieurs jours par un grand nombre de docteurs, Alphonse Carillo, archevêque de Tolede, qui avoit assemblé à ce sujet les plus sçavans de son diocese, les condamna par un mandement du vingt-quatrieme de Mai, comme hérétiques, erronées, scandaleuses, mal sonnantes, & le livre de l'auteur fut brûlé par les soins du promoteur. On frappa d'anathême celui qui avoit avancé ces erreurs, s'il ne se rétractoit. La sentence du prélat fut confirmée par une constitution du pape Sixte IV. datée de Rome le cin-

III.
La sentence de l'archevêque de Tolede est confirmée par le pape.

quieme des Ides du mois d'Août, c'est-à-dire le neuvieme de ce même mois; ne voulant pas, dit-il, rapporter ces erreurs en détail, ni les particulariser à cause de leur énormité, afin que ceux qui les sçavent déja les puissent plutôt oublier, & que ceux qui les ignorent n'apprennent rien de nouveau. On trouve cette constitution tout au long dans la collection de M. d'Argentré, évêque de Tulles, aussi bien que la rétractation de Pierre d'Osma, contre lequel un excellent théologien nommé Jean Praxan fit un traité.

AN. 1479.

D'Argentré, ibid. p 300.
Bannez in 1. 2. S. Th. q. 1. art. 10.
Bullar. t. 1. Sixt. IV. const. 17.

IV.
Condamnation de Jean de Vésalie par l'inquisition.

D'Argentré, ibid. p. 290. in fasciculo rerum nov. edit. tom. V. p. 325.

Dans la même année Jean de Vésalie, docteur en théologie & prédicateur de Wormes, avoit avancé quelques propositions qui furent condamnées par l'inquisition. Ce docteur nioit que les évêques eussent le pouvoir d'établir des loix; que les indulgences n'étoient rien; qu'il ne falloit avoir aucune créance pour les écrits des saints; que les ordonnances de l'église n'engageoient pas sous peine de péché. Il enseignoit sur la grace, que les élus sont sauvés par la seule grace de Dieu; que, si en la donnant il veut sauver quelqu'un, quand tous les prêtres le damneroient & l'excommunieroient, il seroit sauvé: de même celui que Dieu veut damner sera damné, quand tous les prêtres & le pape même voudroient le sauver; que, quand il n'y auroit point de pape, les élus seroient toujours sauvés, parceque ni le pape, ni les évêques, ni les prêtres ne contribuent point au salut. Que si saint Pierre avoit institué le jeûne, il ne l'auroit sans doute fait qu'afin de mieux vendre ses poissons. Que Jesus-Christ n'a établi aucun jeûne; & n'a point défendu l'usage des viandes en quelque jour que ce fût; que l'huile sainte n'est pas différente de l'huile ordinaire. Que le fils de Dieu n'a point ordonné de fêtes, ni de

prieres, excepté l'oraison dominicale; qu'il n'a point ordonné aux prêtres de réciter ou chanter les heures canoniales; que la messe est à charge; que saint Pierre n'a célébré qu'en récitant le *Pater noster*. Que l'écriture sainte ne dit pas que le saint Esprit procede du fils; que ceux-là qui vont à Rome en pélerinage, sont fols; enfin, qu'au symbole il ne faut point ajouter catholique au mot d'église.

AN. 1479.

V. On oblige Jean de Vésalie à se retracter.

D'Argentré, ibid. p. 297.

L'archevêque de Mayence écrivit aux universités de Heidelberg & de Cologne, pour les prier d'examiner ces propositions de Jean de Vésalie. Il y eut plusieurs assemblées tenues à ce sujet. Jean y comparut & fut interrogé sur les indulgences, sur la compensation des peines dues pour les péchés, sur le pouvoir de l'église, sur la consécration & bénédiction des autels & de tout ce qui sert au sacrifice, sur le mariage, & sur les dégrés de parenté, & sur le salut des prédestinés. Après cet interrogatoire, on tint encore plusieurs séances. Dans l'une, on conclut qu'on enverroit à l'accusé trois personnes pour l'exhorter à rétracter ses erreurs. Il refusa d'abord, mais deux jours après il répondit qu'il étoit prêt de le faire. Jean de Vésalie parut donc en présence de l'archevêque, de quelques évêques, d'un grand nombre de docteurs, devant lesquels l'inquisiteur lui fit faire sa rétractation. Comme on agit à son égard avec beaucoup de chaleur, la conduite des examinateurs fut blâmée par quelques-uns, qui croyoient qu'on pouvoit le traiter avec plus de douceur & de bonté, d'autant plus qu'entre les propositions qu'on lui attribuoit, quelques-unes étant expliquées pouvoient se soutenir.

Jacques, cardinal de Pavie, connu sous le

nom d'Ammanato & de Piccolomini, mourut

AN. 1479. dans cette année. Il étoit né à Lucques, d'une famille peu considérable, & fit d'assez grands progrès dans les lettres; il alla à Rome, où il fut d'abord secrétaire du cardinal Capranica, ensuite du pape Callixte III. & enfin de Pie II. Ce dernier, qui aimoit les gens sçavans, eut beaucoup d'inclination pour lui, il l'adopta dans la famille des Piccolomini qui étoit la sienne, lui donna l'évêché de Pavie, & le fit cardinal en 1461. Il exerça de grands emplois sous ce pontificat, & sous celui de Sixte IV. qui l'envoya légat en Ombrie, & lui donna les évêchés de Frescati & de Lucques. Il a écrit divers ouvrages dont il nous reste un volume de lettres, & l'histoire de son tems, ou mémoires divisés en sept livres, qui contiennent le récit de tout ce qui s'est passé dans l'Europe depuis le voyage de Pie II. à Ancone, jusqu'à la mort du cardinal Carvajal, c'est-à-dire, depuis 1464, jusqu'en l'année 1469. Ce grand homme se sentant attaqué d'une fievre quarte assez legere, se fia à un médecin de village fort ignorant, qui lui donna un remede si violent, qu'il mourut quelque tems après l'avoir pris, à l'âge de cinquante-sept ans, six mois & deux jours, le dixieme de Septembre, à saint Laurent près du lac de Bolsena. Son corps fut porté à Rome par ordre du pape & des cardinaux, & enterré dans l'église des Augustins, quoiqu'il eût ordonné par son testament qu'on lit à la fin de ses épîtres, d'être inhumé dans l'église de saint Pierre auprès de Pie II. son bienfaiteur. Quelques raisons en empêcherent l'exécution. Jacques Volaterran son secrétaire, a écrit l'histoire de sa vie fort abrégée, & nous apprend qu'outre son commentaire & ses épîtres, il avoit composé les vies des papes

VI. Mort du cardinal de Pavie.

Aubery, hist. des cardin.
Paul Jove in elog. c. 20.
Leandr. Alberti, descr. Ital.

Paul Jove in elog. c. 20.

Extat ante opera card. Papiensis.

qui n'ont jamais paru. On voit dans ces mêmes épîtres qu'il avoit conçu le dessein de faire une ample histoire de tout ce qui s'étoit passé de son tems. Ses commentaires, qui ont été imprimés, sont dédiés au cardinal d'Amboise. AN. 1479.

VII. Défaite de l'armée des Turcs par les Hongrois.

Cromer. lib 29.

Bonfin. 4. dec. 6.

Le pape eut beaucoup de regret de la mort de ce cardinal. Presque dans le même tems il apprit que les Hongrois avoient défait les Turcs. Une armée de cent mille infidèles commandée par cinq Bachas, étoit entrée dans la Transilvanie : les Hongrois, informés de leur marche, allerent au-devant d'eux avec leurs troupes partagées en trois corps avec autant de chefs. Etienne Batory, qui étoit un de ces chefs, ayant par hazard rencontré le premier les Turcs, les attaqua. Le combat fut rude & opiniâtre ; & Batory auroit infailliblement succombé, si les deux autres chefs ne fussent promptement venus à son secours. Ces trois corps d'armée ainsi réunis, battirent les Turcs & en firent un grand carnage. Batory voulut attribuer l'honneur de cette victoire à Matthias, roi de Hongrie. Mais ce Prince étoit alors dans ses Etats attaqué de la goutte. Malgré ses infirmités, il renouvella vers le même tems la guerre contre l'empereur Frédéric. Matthias étoit irrité contre ce prince, soit parceque Frédéric ne vouloit pas payer la somme dont il étoit convenu dans le dernier traité, ou parcequ'il retenoit la couronne de Hongrie que Bernard, archevêque de Strigonie, avoit emportée en Allemagne avec les trésors du roi, pour venger l'empereur du mariage que Matthias avoit contracté au préjudice des conventions qu'il avoit faites avec Frédéric, & dont ce prélat étoit l'arbitre ; mais cette guerre fut bientôt suivie d'une treve.

Dans cette même année, le nouvel empire

AN. 1479.

du Czar de Russie ou Moscovie, commença à s'élever & à paroître. On a si peu de connoissance de son histoire ancienne, qu'il est assez difficile d'en parler aussi surement que des autres pays.

VIII. Commencement de l'empire des Moscovites.

Possevin de rebus Moscoviticis.

Petrus Petræus de Erlesunda chronicon. Moscoviticum.

Voici ce qu'on en peut recueillir des historiens. Ils disent que Woldomire fils de Eslaus fut converti par les Grecs à la foi catholique l'an 988. & qu'il est proprement le premier duc ou prince de cet état. Il prit le nom de Basile au baptême, & Iroslaus lui succéda. On met ensuite Wzevold, Woldomire II. & Wzevold II. & ensuite sept autres dont les noms ne sont pas connus. George I. Démétrius I. George II. qui fut tué par Batus, roi des Tartares, l'an 1237. Iroslaus frere de George II. Alexandre, Daniel, Jean dit *Kaleta*, c'est-à-dire, la Bourse, parcequ'il en portoit une ordinairement pour faire l'aumône aux pauvres. Siméon, Jean II. Démétrius II. qui vivoit l'an 1400. celui-là frere & l'autre fils de Basile II. Jean Basilides, surnommé le Grand, lui succéda, & secoua le joug des Tartares qui traitoient les ducs de Moscovie en esclaves, & d'une maniere très-indigne. Ce prince épousa Sophie Paléologue fille de Thomas, qui étoit frere de Constantin XV. dernier empereur de Constantinople, qui fut tué à la prise de cette ville.

IX. Jean Basilides, duc de Moscovie, secoue le joug des Tartares.

Michou, l. 4. c. 72. *Cromer. liv. 29.*

Jean Basilides secoua donc le joug de la servitude, à laquelle les Tartares l'avoient réduit. Il conquit plusieurs villes dans la Russie blanche qui obéissoit au duc de Lithuanie, & réduisit sous son obéissance la grande & fameuse ville de Novogrode, capitale de Russie. Après cette conquête, il fit sortir de la ville tous les grands seigneurs, & les fit conduire à Moscou, qui prend son nom de la riviere sur laquelle cette ville est située, & qui le donne à tout cet état.

Là sous prétexte de régaler les principaux habitans, ayant ses troupes toutes prêtes aux environs, il menaça ces peuples que, s'ils ne se rendoient, il alloit assiéger leur ville & la ruiner. Ces habitans se soumirent, voyant que le prince avoit en sa puissance tous les seigneurs du pays. Moscou étoit d'abord de tout le septentrion, & payoit chaque année cent mille écus d'or au grand duc de Lithuanie, depuis qu'Alexandre Withold l'avoit subjuguée. Basilides trouva l'archevêque & les peuples si riches, qu'en leur laissant le tiers de leurs biens, il fit transporter de cette ville trois cens chariots chargés d'or, d'argent, de perles, de pierreries, & devint très-puissant.

AN. 1479.

X. Servitude des ducs de Moscovie sous les Tartares.

Krantz. 13. *Vandal.* 15.

Ce fut à la persuasion de son épouse qu'il secoua le dur joug des Tartares qui habitoient au de-là du Volga. La Russie leur étoit tributaire, & leur duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leurs ambassadeurs qui étoient à cheval, & de faire la même chose à l'égard des envoyés qui venoient exiger le tribut, ou pour d'autres sujets; de leur présenter avec beaucoup de respect du lait à boire, liqueur que les Tartares aiment fort; & s'il en tomboit quelques gouttes sur le col des chevaux, le duc étoit obligé de le lêcher. Lorsqu'on lisoit les lettres du cham ou empereur des Tartares, on faisoit mettre le duc de Moscovie à genoux pour en écouter la lecture, & il ne pouvoit refuser de se soumettre à quelque ordre qui vînt de sa part, quand même il auroit fallu faire la guerre aux chrétiens, ou à ses parens ou alliés. Mais dès que Basilides se fut rendu maître de Novogrode & de Moscou, il devint si absolu, si puissant & si redoutable, que le roi de Pologne & le grand duc de Lithuanie furent contraints de

faire une treve avec lui & de le laisser en paix.

AN. 1479.

Le fils de Basilides fut le premier qui prit le titre de Czar de Moscovie & de Russie, qui selon quelques auteurs, veut dire la même chose que César. En 1721. le Czar des Moscovites a commencé de prendre le titre d'empereur de Russie qui lui a été accordé par l'empereur des Turcs, & il fut reconnu tel par les états de Hollande en 1722.

XI. Quel est le premier qui a pris le titre de Czar.

Quelques auteurs dans la description qu'ils ont faite de la Moscovie, ont dit que Basilides fut introduit dans Novogrode par les intrigues de l'archevêque Théophile, qui avoit la souveraine autorité dans cette ville, & qui vouloit se venger des principaux habitans, dont le dessein étoit de changer leurs cérémonies semblables à celles des Grecs, & de substituer en leur place celles de l'église Romaine. Les Russiens étant alors sous la jurisdiction du patriarche de Constantinople, suivoient en tout le rit grec: dans la suite, ils ont embrassé la secte de Luther & de Zuingle. L'archevêque, malgré le service qu'il avoit rendu à Basilides, fut chassé de son église par ce prince, qui mit en sa place un autre avec très-peu de revenu. Il étendit aussi sa principauté de Novogrode jusqu'en Lithuanie, dans la Finlande, la Suede & le Norwege. Il n'avoit alors que trente-huit à trente-neuf ans, & avoit l'extérieur & la majesté d'un roi, selon Contarini Vénitien, qui, dans son voyage de Perse, parle très-avantageusement de ce prince, dont il fut très-content dans plusieurs entretiens qu'il eut avec lui. C'est le même qui fut envoyé par les Vénitiens ambassadeur auprès d'Usum-Cassan roi de Perse, que les Orientaux nomment Osum-Asembeg, en 1472 & à son retour en 1477, il publia en Italien la relation de ce

Contarini dans son journal du voyage de Perse.

voyage que Jacques Guederus a traduit depuis en Latin, & qui se trouve dans le recueil des auteurs de l'histoire de Perse.

AN. 1479.

XII. Mort de don Juan roi d'Arragon.

Mariana, hist. Hisp. lib. 24. c. 18. Surita, lib. 20. c. 27.

Don Juan d'Arragon étant mort dans le mois de Janvier de cette année à Barcelone, âgé de près de quatre-vingt-deux ans, on parla de paix entre les Portugais & les Castillans. Ce prince avoit regné cinquante-trois ans en Navarre, & près de vingt-deux ans en Arragon. Il institua par son testament Ferdinand héritier de ce dernier royaume, laissant la Navarre à Eléonore sa fille, veuve du comte de Foix. Béatrix, tante d'Isabelle reine de Castille, belle-mere de Jean prince de Portugal, & qui avoit une grande sagesse jointe à beaucoup d'autorité, travailla fortement à la paix qui fut enfin conclue. Une des conditions, disent les historiens, fut qu'Alphonse, roi de Portugal, quitteroit le titre de roi de Castille, & Ferdinand la qualité de roi de Portugal qu'il avoit prise en même-tems. Que Jeanne ne se feroit plus nommer reine ni princesse; qu'Alphonse se marieroit avec Isabelle fille aînée de Ferdinand, & Jeanne avec don Juan prince des Asturies; mais que comme ce prince & sa sœur étoient encore enfans, ils seroient mis entre les mains de Béatrix jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de consommer le mariage. Que si don Juan ne vouloit pas épouser Jeanne, quand il seroit en état de le faire, cette princesse auroit en Castille une pension de cent mille pistoles, ou la ville de Taro avec ses dépendances; & que, si elle ne vouloit accepter aucun de ces partis, elle seroit obligée d'entrer dans un des cinq monasteres qu'on nommoit dans le traité. Jeanne prit ce dernier parti, lorsqu'elle se vit déchue de toutes ses espérances. Elle prit le voile & fit profession dans le monas-

XIII. Paix entre les Castillans & les Portugais.

Mariana, ibid.

AN. 1479.

tere des religieuses de sainte Claire à Conimbre où elle vécut plusieurs années avec beaucoup de piété.

XIV. Eléonore veuve du comte de Foix devient reine de Navarre.

Mariana, l. 20. c. 19.

Eléonore sœur paternelle de Ferdinand, sœur de pere & de mere de Charles prince de Viane, veuve de Gaston comte de Foix, avoit donc succédé au royaume de Navarre, qui lui appartenoit de droit du côté de sa mere. Mais cette princesse ne jouit pas long-tems de la couronne, & mourut bien-tôt après, laissant quatre garçons & cinq filles. François, fils de Gaston l'aîné de ses enfans mâles, mourut avant son pere & sa mere le vingt-troisieme de Novembre en 1470, & laissa François Phœbus, qui n'ayant qu'onze ans, fut mis sous la tutelle de Magdeleine sa mere, fille de Charles VII. & de son oncle Pierre cardinal de Foix, imitateur des vertus de l'ancien cardinal de ce nom, qui employa ses soins pour appaiser les troubles d'Arragon. Ce Phœbus fut roi de Navarre, & mourut de poison sans avoir été marié le vingtieme Janvier 1483.

XV. Les Castillans font la conquête des Isles Canaries.

Hier. Surita comment. in itin. Amonini.

Gomer. hist. Indic.

Après la paix conclue entre les Castillans & les Portugais, Ferdinand envoya à Naples une flotte de soixante & dix voiles, commandée par don Francisque Henriquez frere de l'amirante de Castille, qui chassa de l'Italie les Turcs dont les incursions faisoient de grands ravages dans la Pouille où ils avoient fait une descente. Une autre flotte fit la découverte des isles Canaries & en commença la conquête. Ces isles sont à l'occident de l'Afrique, à l'opposite de la Mauritanie Tingitane, aujourd'hui de Fez & de Maroc, & presque vis-à-vis des caps de Boyador & de Non. Les anciens les nommoient fortunées, & elles sont au nombre de sept, quoiqu'anciennement on n'en connût que six. La plus importante est Canarie avec une *isle* du

même nom, qui a dix-huit ou vingt lieues de tour, qui est très-fertile & où le gouverneur fait sa demeure. Les grains s'y recueillent deux fois l'année, & il y a par-tout une grande quantité de fruits. Les autres isles sont Ténérife, l'isle de Palma, l'isle de Fez, Fuerteventura, Gomera & Lancelote. Dès l'année 1291. Doria & Vitaldo entreprirent un voyage vers les côtes d'Afrique avec deux galeres, mais on n'apprit d'eux aucunes nouvelles. La même chose fut tentée dans la suite par Louis de la Cerda, comte de Clermont, petit-fils d'Alphonse X. roi de Castille. Le pape Clément VI. les lui donna, & l'en couronna roi dans Avignon; mais ce comte ne poursuivit pas ce dessein. En 1401. Henri III. roi de Castille, en permit la conquête à Robert de Braquemont, qui en donna la commission à Jean de Bretacour son parent; & celui-ci obtint le titre de roi, & fit bâtir une forteresse dans l'isle de Lancelote en 1417. Elles ont eu depuis différens noms en divers tems, jusqu'en cette année 1479. que Ferdinand & Isabelle commencerent à en faire la conquête.

AN. 1479.

XVI. Les Génois secouent le joug du duc de Milan.

La république de Gênes secoua cette année le joug du duc de Milan, qu'elle souffroit depuis environ quinze ans. Après beaucoup de troubles qui produisirent des guerres civiles, & qui couterent la vie à un grand nombre, ils élurent pour leur chef Jean-Baptiste Fregose, & lui donnerent huit conseillers pour gouverner conjointement avec lui. Le duc de Milan fâché de cette perte, tâcha de la réparer. Comme il tenoit la principauté de Gênes du roi de France, Bonne de Savoie mere de Galéas, en fit hommage avec serment de fidélité au nom de son fils à Philippe de Comines qui revenoit de France, & passoit par Milan, ce qu'il faisoit,

disent quelques auteurs, pour engager Louis XI. au recouvrement de cet état. Mais ce prince s'en mettoit peu en peine ; il ne vouloit pas faire passer ses troupes hors de son royaume, ni s'engager avec des peuples sur lesquels on ne pouvoit jamais compter. On dit même que les Génois lui ayant un jour offert de se donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponse que celle-ci: « Vous vous donnez à moi, & moi je vous » donne au diable : » leur faisant entendre par-là, qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'il les connoissoit trop inconstans, pour compter sur leur fidélité. Les ducs de Milan néanmoins lui faisoient toujours hommage pour Gênes, & le roi lui-même prenoit la qualité de seigneur de Gênes, comme on le voit dans plusieurs titres.

AN. 1479.

Daniel, hist. de France, tom. 4. p. 732. in-4.

XVII. Louis XI. sollicite le roi d'Angleterre contre l'archiduc.

Mem. de Comin. lib. 6. ch. 2.

Pendant que Louis XI. faisoit si peu de cas des offres des Génois, il employoit toutes sortes de moyens pour entretenir le roi d'Angleterre dans son parti, ou au moins pour l'engager à demeurer neutre. *Maximilien* d'Autriche de son côté faisoit tous ses efforts pour rompre les engagemens qu'Edouard avoit avec la France, & pour l'obliger à entrer dans ses intérêts ; il l'en avoit fait solliciter l'année précédente par son parlement, & il n'y avoit point d'Anglois qui ne souhaitât la guerre avec les François, & qui ne représentât à leur roi la nécessité de se liguer avec les Flamands contre la France. Louis XI. prévoyoit l'orage qui le menaçoit ; il augmenta les pensions de ceux qui pouvoient le servir en Angleterre ; il combloit d'honneurs les envoyés d'Edouard ; il rendoit d'avantageux témoignages de leur habileté. Hastings, grand chambellan d'Angleterre, fut celui qui le servit plus efficacement. Il devint pensionnaire de Louis XI.

XI. L'argent distribué avec tant de largesse en Angleterre, produisit une prolongation de la treve, mais ce ne fut pas sans obstacles. AN. 1479.

XVIII. La duchesse douairiere de Bourgogne va en Angleterre pour agir contre Louis XI.

Maximilien avoit prié Marguerite d'Yorck, belle-mere de son épouse, & sœur du roi Edouard IV. de se charger de la négociation auprès de son frere. Il avoit ses vues en l'éloignant; il avoit appris que Jules de la Rouere, cardinal de saint Pierre-aux-Liens, & depuis pape sous le nom de Jules II. devoit venir en qualité de légat auprès de Louis XI. qu'ensuite il devoit aller en Flandres proposer à cette duchesse douairiere de Bourgogne un mariage avantageux & de grands biens, pourvu qu'elle s'engageât à lui rendre service. Si la duchesse eût goûté les propositions du légat, cela auroit fort dérangé les affaires de Maximilien; aussi pour y mettre ordre, il la pria d'aller elle-même en Angleterre, & elle y consentit. Elle fit le voyage, & travailla à détacher son frere des engagemens qu'il avoit avec la France, & à en obtenir des troupes. Mais les engagemens d'Edouard étoient trop forts pour qu'on pût si aisément les rompre. Une pension de cinquante mille écus qui lui étoit exactement payée, le mariage d'Elisabeth sa fille, arrêté avec le dauphin, étoient des liens qu'il n'étoit pas facile de rompre. Loin de s'en dégager, il traita avec la France. Le traité fut conclu à Londres dans le mois de Janvier de cette année. Edouard y prend la qualité de roi de France. C'est le pere Daniel qui place ce traité dans cette année, & qui cite pour son garant le recueil des traités de Léonard; mais je ne sçais s'il ne le faudroit pas reculer à l'année suivante, puisque, dans le cinquieme volume de la derniere édition des mémoires de Comines, on trouve des lettres de la duchesse

XIX. Traité entre les rois de France & d'Angleterre.

Mem. de Comines, de l'édition de 1723. t. V. pag. 114. & suiv.

An. 1479. douairiere de Bourgogne à Maximilien, datées des vingt-septieme Juillet, & quatorzieme Septembre 1479. & une du roi d'Angleterre au même, pour lui donner avis du départ de la duchesse, auquel temps le traité avec la France n'étoit pas encore conclu. Il faut donc le placer au commencement de 1480.

XX. Les Flamands levent une armée en faveur de Maximilien.

Mém. de Commines, l. 6. c. 9.

Maximilien, ainsi abandonné par le roi d'Angleterre, se proposa d'intéresser l'Allemagne dans son différend avec Louis XI. mais ce fut sans succès ; ce qui l'obligea de recourir aux Flamands. La conjoncture étoit favorable ; l'archiduc avoit un fils, à qui ces peuples vouloient conserver la succession de son ayeul aussi entiere que celui-ci l'avoit laissée. Ils lui fournirent donc vingt-cinq mille hommes, & lui donnerent assez d'argent pour faire des levées considérables en Allemagne. Toutes ces avances lui firent refuser de prolonger la treve avec la France. Le roi lui avoit envoyé à ce sujet le seigneur de Curton & Blandelli. Ils trouverent l'archiduc au Pont-Aventin, avec son armée de Flamands, auxquels il avoit joint quelques Allemands, & environ trois cens Anglois. Maximilien rebuta ces envoyés du roi avec beaucoup de fierté. Peu de temps après, réfléchissant sur la faute qu'il venoit de commettre, il envoya Olivier de la Marche au roi pour lui proposer une entrevue ; mais celui-ci ayant été aussi mal reçu que les envoyés de sa majesté, on ne pensa plus qu'à la guerre.

XXI. L'archiduc assiege Terouane.

L'archiduc se flattoit déja pour son coup d'essai de reprendre tout ce que Louis XI. avoit enlevé à son épouse. Il passa le Pont-Aventin, & vint dans le mois d'Août mettre le siege devant Terouane. Le seigneur de Saint-André, qui en étoit gouverneur, se défendit avec beaucoup de

valeur. Des Cordes, qui commandoit l'armée Françoise en Picardie, s'avança pour combattre Maximilien, & l'obliger à lever le siege. L'archiduc fit une faute; il ne voulut ni demeurer dans ses lignes, ni diviser ses troupes; il leva le siege, & mena toute son armée contre les François. Il n'en avoit fait qu'un corps, dont l'infanterie, qu'il commandoit lui-même avec les comtes de Nassau & de Romont, occupoit le milieu, & la cavalerie, sous la conduite du seigneur de Ravestein, étoit sur les aîles. Des Cordes se trouva dans cette situation à Guinegate, entre les villes d'Aire & de Térouane, & mit ses troupes en bataille. Il se réserva l'infanterie, & donna ordre à Jean d'Etouteville, seigneur de Torcy, d'être à la tête de la cavalerie, & de la mener au combat.

AN. 1479.

Comines, liv. 6. ch. 6.

XXII. Bataille de Guinegate.

Mémoires de Comines, ibid. p. 396.

Torcy fit au-delà de ce qu'avoit espéré son général, quoiqu'il n'eût qu'une partie de ses hommes d'armes, l'autre ayant été laissée pour soutenir l'infanterie. Il chargea avec tant de vigueur la cavalerie ennemie de l'aîle droite, qu'il la mit en fuite, sans espérance de pouvoir se rallier. Mais ce commencement de bonheur ne fut pas suivi. Des Cordes, jaloux du succès de son lieutenant, voulut y avoir part; il se mit à la tête du reste de la cavalerie, il donna sur l'aîle gauche de Maximilien, il l'ébranla du premier choc, & la renversa au second. Les cavaliers qu'il venoit de battre, & ceux que Torcy avoit battus, fuyoient vers Aire, & il suffisoit de mettre à leurs trousses une partie de la cavalerie Françoise pour les empêcher de se rallier, & joindre le reste à l'infanterie Françoise; mais des Cordes, plus soldat que capitaine, non-seulement envoya Torcy à la poursuite des fuyards, il voulut encore y aller lui-

An. 1479.

même ; & la cavalerie Françoise se trouva sans y penser, si éloignée de son infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la sécourir au besoin. Les généraux de Maximilien profiterent de cette imprudence ; ils arrêterent l'infanterie Flamande prête à prendre la fuite ; ils lui représenterent que si elle n'avoit point de cavalerie pour la soutenir, les François n'en avoient point non plus, & que les Flamands étoient beaucoup plus forts que leurs ennemis. Ces remontrances eurent leur effet ; l'infanterie Flamande attaqua & vainquit la Françoise, ensorte que le champ de bataille demeura à l'archiduc, à qui l'on adjugea l'avantage, quoiqu'il y eût plus de morts de son côté que de l'autre, & qu'il perdit jusqu'à neuf mille hommes, au lieu que les François n'en perdirent que quatre mille, & que des Cordes fit neuf cens prisonniers.

XXIII. Le champ de bataille demeure à l'archiduc.

XXIV. Il quitte le siege de Térouane, & s'amuse à un château.

Chronique scand. dans les mémoires de Comines de la dern. édit. tom. 2. pag. 259.

La perte que fit Maximilien ne laissa pas d'être assez grande pour l'empêcher de continuer le siege de Térouane. Il alla s'amuser mal-à-propos devant le château de Malaunoy, où il y avoit environ cent cinquante Gascons commandés par un nommé Raimonnet, qui exerça long-temps l'archiduc. Ces Gascons ne succomberent qu'à un troisieme assaut, *ils* se firent presque tous égorger sur la brêche, & Raimonnet, fait prisonnier, fut conduit à Maximilien, qui le fit pendre, contre les loix de la guerre. Louis XI. outré, vengea cette mort honteuse par celle de cinquante des meilleurs prisonniers faits à Guinegate, qui furent tous pendus en différens endroits ; sept des plus distingués dans le lieu même où Raimonnet avoit été exécuté, dix devant la ville de Douay, autant devant Saint-Omer, Arras & Lille. Ces exécutions furent faites par le bourreau,

accompagné du grand prévôt, avec huit cens lances & six mille francs-archers, qui après s'être acquittés de leur commission, vinrent dans le comté de Guines; & de-là en Flandres, se saisirent de dix-sept places ou châteaux, tuerent ou brûlerent tout ce qui se présenta, emmenerent bœufs, vaches, chevaux, & mirent tout à feu & à sang. Un corsaire Normand, nommé Coulon, punit encore les Flamands, à qui il enleva quatre-vingt vaisseaux qui venoient de charger des bleds en Prusse, & toute la pêche des harangs, ce qui causa beaucoup de dommage à tout le pays. La campagne finit de bonne heure, & l'on ne fit plus rien du reste de l'année. Dans la suivante on parla de paix, & le pape, pour en être le médiateur, envoya son légat en France. AN. 1480.

XXV. Le cardinal de saint Pierre-aux-Liens légat en France.

Ce légat étoit le cardinal Julien de la Rouere, du titre de saint Pierre-aux-Liens. Il avoit déja paru en France avec le même titre quatre ans auparavant. Sa principale commission étoit de se rendre l'arbitre de la paix entre le roi Louis XI. & Maximilien duc d'Autriche. Il arriva à Paris dans le mois de Septembre de cette année 1480. & y fut reçu avec beaucoup d'honneur. Il trouva le roi beaucoup plus disposé à la paix qu'il ne s'étoit imaginé. Ce monarque étoit fort touché de la journée de Guinegate; il croyoit qu'il y avoit beaucoup plus de François tués qu'on ne lui avoit dit, & il ne doutoit pas que Maximilien n'eût recouvré tout ce que son épouse avoit perdu dans les Pays-Bas, s'il eût sçu user de sa victoire. Des Cordes n'avoit eu permission de hazarder le combat, que parceque la suite des prospérités, presque continuelles de Louis XI. depuis la mort du duc de Bourgogne, l'avoit fait consentir, contre son inclination



vât embarrassé d'aucune guer
sans cette précaution, il ne po
perdre tout ce qu'il avoit pris
Bourgogne. Ces considérations
rance de conquérir le reste de
lui laisserent que le soin de co
avoit acquis. Ce fut ce qui l'ob
aisément dans les vues du léga
au dessein qu'il avoit de mén
lui & l'archiduc. Ce cardinal
monde le plus propre à c
Quoique neveu du pape, il a
toute Françoise, & sembloit
grandes choses.

XXVI. Treve entre Louis XI. & l'archiduc.

Mémoires de Comines, to. 5. dern. édit. p. 79.

Il y avoit déja une treve fait
& l'archiduc. C'étoit celui-
proposé les conditions, & il p
de France les avoit acceptées.
conclue au mois d'Août, & d
mois. On étoit convenu : Q
blieroit d'abord que pour troi

Romont l'une de ces trois villes, Terouane, Béthune & Péronne, sans toutefois que le refus du roi les arrêtât: Et que cette treve devant être regardée comme un acheminement à la paix, le roi seroit prié d'envoyer ses ambassadeurs pour le quinzieme d'Octobre à Térouane, Béthune ou Arras, pendant que le duc d'Autriche enverroit les siens à Saint-Omer, à Lille ou à Douay. AN. 1480.

XXVII. Lettre de la duchesse douairiere à Maximilien sur cette treve.

Mém. de Comin. ibid.

Marguerite, duchesse douairiere de Bourgogne, qui n'étoit pas encore de retour d'Angleterre, & qui avoit assuré que l'archiduc se laisseroit entierement conduire par Edouard, & qu'il ne feroit rien sans sa participation, informée de toute cette négociation, en écrivit à Maximilien, & lui apprit le mécontentement du conseil d'Angleterre touchant la treve qu'il venoit de faire avec la France, sans la participation du roi Edouard, l'entrevue proposée avec Louis XI. ses intelligences avec le roi d'Ecosse, le départ des troupes Angloises pour la Flandres, & son prochain départ. Sa lettre est du quatorzieme de Septembre, datée de Rochester. Dans une autre lettre du troisieme d'Octobre, elle lui mande qu'elle avoit fait au roi d'Angleterre ses excuses de ce qu'il s'étoit engagé sans sa participation à une conférence pour les différends qu'il avoit avec Louis XI. qu'elle avoit des affaires secretes à lui communiquer avant cette conférence, & qu'elle lui feroit sçavoir la réponse d'Edouard touchant le cardinal légat.

XXVIII. Maximilien refuse de donner audience au légat.

Ce cardinal s'étoit avancé jusqu'à Péronne, pour traiter avec les députés de l'archiduc; mais n'ayant pu obtenir de sauf-conduit, il fut obligé de revenir à Paris, d'où il lui écrivit d'abord le cinquieme de Septembre, pour l'informer qu'il étoit arrivé en France dans le

dessein d'exhorter Louis XI. à la paix, & qu'il l'y avoit trouvé tout-à-fait disposé. Il ajoute, qu'après avoir resté seulement quatre jours à Vendôme, il étoit venu à Paris, d'où il devoit aller le trouver en Flandres, pour l'engager à consentir à une si bonne œuvre. Maximilien lui répondit que son conseil n'étoit pas avec lui; qu'il vouloit le consulter, & prioit le légat de différer son voyage jusqu'à ce qu'il eût sa réponse, qu'il recevroit dans peu de jours. Maximilien vouloit bien le recevoir comme cardinal, mais non comme légat. Le pape, qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoie un bref à l'archiduc, où il lui représente que le cardinal avoit déja fait la fonction de légat en France, & le prie de le reconnoître & de le recevoir en cette qualité. Ce bref est du seizieme Septembre. Comme il ne fit point changer de résolution à l'archiduc, le légat lui écrivit de Péronne dans le même mois, pour le prier de ne le pas laisser davantage en suspens sur son voyage dans les Pays-Bas, attendu qu'il ne peut, sans deshonneur, demeurer où il est. Et en même-temps il donna une lettre de créance à Marc, archevêque de Colocza en Hongrie, & à un docteur en droit, qu'il envoyoit à Maximilien, pour sçavoir sa volonté sur le voyage des Pays-Bas auquel il se disposoit, & si ce prince l'agréeroit.

AN. 1480.

Mém. de Comines, loco suprà cit. p. 89.

XXIX. Bref du pape à l'archiduc, pour recevoir le légat.

Comme l'archiduc persistoit toujours dans son refus, le légat se plaignit vivement du peu d'égard qu'il avoit au bref du pape, & le pria de l'informer du parti qu'il devoit prendre. Cette lettre est datée de Péronne le cinquieme d'Octobre. Il lui en écrivit une autre le vingtieme du même mois, pour lui demander la permission de se rendre auprès de lui au moins dans un lieu neutre, & sans aucunes con-

ditions, espérant que par cette voie il quitteroit les injustes soupçons qu'il avoit conçus contre lui. L'archiduc envoya enfin ses instructions à Jean d'Auffay, maître des requêtes de son conseil, pour traiter avec le légat. Il prit ce parti sur une lettre qu'il reçut du roi d'Angleterre, dans laquelle sa majesté lui mandoit qu'il pouvoit donner audience au légat, & le prioit en même temps de ne rien conclure avec lui sans l'en avoir auparavant averti. Le légat étoit trop habile pour n'avoir pas informé la cour d'Angleterre du sujet de sa légation, & la douairiere de Bourgogne des vues que le roi de France avoit de la remarier richement.

AN. 1480.

XXX. Il envoie ses instructions pour entendre le légat.

D'un autre côté, Maximilien négocioit séparément, pour tâcher de s'accommoder avec Louis XI. & pour y réussir il convint de cette conférence, dont on a déja parlé, qui se devoit tenir le quinzieme d'Octobre, & proposa même une entrevue avec le roi. Edouard n'auroit pas été fâché que le légat fût entré dans cette négociation, il croyoit son entremise nécessaire pour fixer la légéreté de l'archiduc, qui s'obstinoit toujours à ne point recevoir ce cardinal qui lui étoit suspect; ensorte que, malgré les instructions qu'il avoit envoyées à un de ses conseillers, il lui refusa toujours une audience particuliere. La maladie dangereuse de Louis dérangea ces négociations, le roi d'Angleterre changea même de vues; & au lieu de travailler à la paix, comme il paroissoit y être porté, il conseilla à l'archiduc d'obtenir une treve de deux ans, en attendant la mort du roi de France, qui paroissoit certaine. Sa maladie fut une attaque d'apoplexie qui le surprit pendant son dîner dans un village proche la ville de Chinon en Touraine; il perdit dans un moment l'usage de tous ses sens,

Mém. de Comines, loco cit. p. 139.

XXXI. Louis XI. est attaqué d'apoplexie.

& ne reconnut plus personne; ses domestiques le porterent au lit, & avec quelques remedes il eut le courage de retourner coucher à Forges, d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours après; mais ce qu'il disoit étoit si peu articulé, qu'il n'y avoit que ses officiers qui l'entendissent.

AN. 1480.

Mém. de Comines, l. 6. c. 7.

XXXII. Conduite bizarre & affectée de ce prince.

Mém. de Comines, l. 6. c. 7.

Comme pendant son attaque d'apoplexie il s'étoit efforcé d'approcher d'une fenêtre, on l'avoit fermée de peur qu'il ne se précipitât, & on le gardoit à vue. Quand il fut un peu revenu à lui-même, il demanda qui étoient ceux qui l'avoient retiré de cette fenêtre, & à peine en eût-il sçu les noms, qu'il les chassa tous de sa maison, & ôta les emplois à plusieurs. C'est qu'il avoit honte de voir ceux qui avoient été les témoins de sa foiblesse. Ce fut par une même délicatesse, que pour persuader au public qu'il étoit encore capable des grandes affaires, dix ou douze jours après son attaque d'apoplexie, il assembla son conseil pour s'informer des expéditions qu'on avoit faites pendant ce temps-là. Il fit appeller les six personnes qui lui servoient alors de ministres, le comte de Beaujeu, Charles d'Amboise, l'évêque d'Autun, Pierre de Rohan, maréchal de Gié, Philippes de Comines, & le seigneur du Lude; il les obligea tous, l'un après l'autre, à parler sur les matieres dont il s'agissoit; quoiqu'il n'entendît pas trop ce qu'on disoit, il faisoit toutefois semblant de l'entendre; il prenoit les lettres entre ses mains, & vouloit quelquefois les lire sans y rien comprendre, dit Comines; il les tournoit souvent à rebours, ajoute un autre historien; mais il ne falloit pas faire connoître qu'on s'en apperçût. Enfin il n'oublioit rien pour faire accroire au public qu'il étoit parfaitement guéri, & qu'il

Matthieu, hist. de Louis XI. liv. 10.

reprenoit avec autant d'exactitude qu'auparavant le soin des affaires de son royaume. AN. 1480.

XXXIII. Le légat demande la liberté du cardinal Balue, & l'obtient.

Le légat profita de cette indisposition du roi pour lui demander la liberté du cardinal Balue, qui depuis treize ou quatorze ans languissoit dans une étroite prison pour expier sa perfidie & ses trahisons. Les sollicitations presque continuelles de la cour de Rome durant un si long temps, n'avoient pû le délivrer. Le légat pria le roi avec tant d'instance de lui rendre la liberté, que Louis, qui croyoit d'ailleurs sa vengeance assez satisfaite par la longue captivité du cardinal, lui en accorda enfin la délivrance. Comines dit que le roi se fit absoudre de la conduite qu'il avoit tenue envers Balue, par un bref que le pape envoya à sa requête. D'autres auteurs ont publié que ce cardinal trompa le roi & les médecins, qu'ayant feint une rétention d'urine, il fut rendu au légat, qui l'emmena en Italie sans avoir vu Louis XI. qu'il fut reçu du pape & des cardinaux avec beaucoup de bonté, & qu'aussi-tôt après son arrivée, sa sainteté le pourvut de l'évêché d'Albano.

Mém. de Comines, l. 6. c. 7. p. 403. Addit. ad Ciacon. Garimbert. de cardin. l. 7. c. 5.

XXXIV. Réforme des francs-archers; les Suisses sont mis en leur place.

La treve que Louis venoit de faire avec Maximilien l'obligea de réformer ses troupes; il cassa tous les francs-archers établis par Charles VII. parcequ'ils étoient extrêmement à charge au peuple, & qu'ils nuisoient plus qu'ils n'étoient utiles dans un jour de bataille, étant trop ardens au pillage, comme il avoit paru à la journée de Guinegate. Le roi pour les remplacer fit venir en France un grand nombre de Suisses qu'il se chargea de défrayer lui-même; cette nation s'étoit obligée à fournir toujours six mille soldats au royaume, par un traité fait en 1477. On arma ces Suisses de piques, de hallebardes, & de larges épées comme des

Chronique scandal. de Louis XI. au tome 2. de Com. p. 263.

sabres, au lieu des arquebuses dont on avoit armé les francs-archers; l'on en donna aussi à quelques troupes Françoises.

AN. 1480.

XXXV. Mort de René d'Anjou roi de Sicile.

Belleforêt, hist. de Fr. l. 5. c. 146. S. Marth. généal. Fra. lib. 11. c. 4

René d'Anjou, comte de Provence, mourut le dixieme de Juillet de cette année à Aix en Provence, âgé de soixante-dix-huit ans, prince fort vertueux, & qui supporta avec beaucoup de constance tous les malheurs qui lui arriverent, presque dans toutes les guerres qu'il entreprit. Il étoit si affable envers tout le monde, qu'on le surnomma le Bon. Il aimoit l'histoire, la poésie, & sur-tout la peinture, dans laquelle il réussit assez bien, comme on le voit encore aujourd'hui dans quelques ouvrages qui restent de lui à Aix, à Marseille, à Lyon, & en d'autres endroits. Il avoit ordonné que son corps seroit transporté à Angers dans le tombeau de ses ancêtres; mais ses ordres ne furent point exécutés d'abord. Les habitans d'Aix ne voulurent jamais y consentir: tout ce que Jeanne son épouse put obtenir, fut seulement le transport de son cœur; & son corps ne fut transporté que quelques années après; encore le fit-on fort secrétement. Il fut enterré dans l'église de saint Maurice avec beaucoup de pompe. Cinq de ses fils & trois de ses petits-fils étant morts avant lui, il institua héritier de

XXXVI. Il laisse pour héritier Charles, comte du Maine.

tous ses états, Charles, duc de Calabre, comte du Maine, fils de Charles son frere, & non pas Louis XI. comme quelques auteurs l'ont écrit; mais ce comte n'en fut pas long-temps possesseur, & la Provence fut bien-tôt après au pouvoir du roi.

XXXVII. Ce comte meurt, & laisse Louis XI. son héritier.

Ce prince étant allé à Marseille pour prendre possession de la Provence, y mourut l'année suivante 1481, & avant sa mort il fit, par son testament, le roi Louis XI. son héritier universel en toutes ses terres, pour en jouir lui &

tous les rois de France ses successeurs, lui recommandant avec beaucoup d'instance de maintenir la Provence dans toutes ses libertés, prérogatives, privileges & coutumes. René, duc de Lorraine, fils d'Yolande d'Anjou, réclama contre cette institution, prétendant qu'elle n'avoit pû se faire à son préjudice. Le roi au contraire la soutint bonne, parceque la Provence est un pays régi par le droit écrit, suivant lequel chacun peut disposer de ses biens en faveur de qui il lui plaît; outre que les comtes de Provence avoient toujours appellés les mâles à leur succession, au préjudice des filles. Palamedes de Fourbin, seigneur de Souliers proche Toulon, qui conduisoit l'esprit de Charles, comte du Maine, lui fit goûter toutes ces raisons, pour l'engager à instituer Louis XI. son héritier. Il y réussit, & il fut récompensé du gouvernement de la Provence pendant sa vie. AN. 1480

XXXVIII. Mahomet II entreprend le siege de l'isle de Rhodes.

Bosius, 2. *l.* 11. & 12.

Les Turcs poursuivoient toujours leurs conquêtes, au grand regret du pape & de tous ceux qui étoient zélés pour la conservation de la foi. Mahomet II. après avoir fait quelques incursions en Italie, ne pouvant souffrir que l'isle de Rhodes fût si proche de ses états, & possédée par les chevaliers de saint Jean de Jérusalem, qui ôtoient à ses sujets la liberté de la mer, & qui les avoient souvent battus avec perte, prit enfin la résolution d'assiéger cette isle, ou plutôt la ville qui en est la capitale: ce qu'il ne fit qu'après une mûre & longue délibération; sollicité par quelques traîtres qui s'étoient réfugiés vers lui. Ayant donc fait équiper une nombreuse flotte le plus secrétement qu'il lui fut possible, il en donna le commandement au visir Messith, issu de la race des Paléologues, qui descendit avec son armée

dans l'isle le vingt-troisieme de Mai de cette

AN. 1480. année 1480.

XXXIX. Situation de cette isle & de la ville.

Cette isle est dans l'Asie sur la mer Méditerranée. Du côté du Septentrion elle regarde la Caramanie, partie de la Natolie, le canal de mer entre deux est de la largeur d'environ vingt milles. Du côté du Levant elle a l'isle de Chypre, au couchant l'isle de Candie, & au midi l'Egypte. Elle a environ six vingt milles de tour. La ville capitale est située au bord de la mer, sur la pente d'une colline qui s'éleve insensiblement, & dans une plaine agréable, au septentrion de cette isle. Elle avoit alors une double enceinte de murailles, fortifiées de plusieurs grosses tours; mais au midi, & du côté que les Juifs habitoient, dans la basse ville, les tours étoient plus éloignées les unes des autres, ce qui rendoit cet endroit plus foible. Le quartier où demeuroient les chevaliers étoit le plus fort; car outre que la mer l'enfermoit au septentrion & à l'orient, il étoit défendu par des bastions & par des tours. Le Golfe qui regarde le septentrion, étoit fermé par un mole qui entroit plus de trois cens pas dans la mer, & à l'extrémité de ce mole il y avoit un fort qu'on appelloit la Tour de S. Nicolas.

XL. Les Turcs en commencent l'attaque.

Chalcond. histoire des Turcs, l. 11.

Mahomet regardoit cette isle comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Sa flotte étoit composée de cent soixante voiles, & faisoit pour le moins cent mille combattans. Les Turcs ayant mis pied à terre, se logerent d'abord sur le mont saint Etienne, & dans les plaines voisines. A peine furent-ils campés, qu'une troupe d'avanturiers alla escarmoucher jusqu'aux portes de la ville; mais ils furent taillés en pieces par le vicomte de Monteil, frere aîné du grand-maître Pierre d'Aubusson. Démétrius qui les conduisoit

eut l'avantage d'y mourir les armes à la main, mort trop belle & trop glorieuse pour un renégat & un traître. Ces premieres tentatives n'ayant pas réussi aux infideles, un ingénieur Allemand, nommé George Frapam, fut d'avis qu'on attaquât & qu'on battît la tour de saint Nicolas. Le lendemain cet ingénieur se présenta au bord du fossé de la ville, vis-à-vis le palais du grand-maître, & demanda à entrer; ce qu'on lui accorda. Il feignit de se vouloir ranger du côté des assiégés, préférant l'intérêt de son salut à celui de sa fortune. Le grand-maître crut qu'il falloit se servir de cet ingénieur sans toutefois se fier à lui, & il le fit observer comme un espion, toujours suivi par des gens qui le gardoient à vue.

AN. 1

Chal ibid. n.

XLI

La flot Turcs ef traitée p chevalie Rhodes.

Cependant le Visir Messith fit conduire de plus grosses pieces d'artillerie dans l'endroit où l'on avoit dressé la premiere batterie. La tour de saint Nicolas fut ébranlée & fracassée en divers endroits. L'épouvante ayant saisi les habitans, les esprits furent rassurés par les exhortations d'Antoine Fradin, religieux Cordelier, qui faisoit presque à Rhodes ce que Jean Capistran avoit fait à Belgrade. Le grand-maître d'Aubusson, sachant de quelle importance étoit ce poste pour la conservation de la ville, n'épargna rien pendant toute la nuit pour le mettre en état de défense, & s'enferma dans la tour avec son frere le vicomte de Monteil. Le lendemain les Turcs leverent l'ancre de devant le mont S. Etienne, & approcherent de la tour de saint Nicolas, au son des tambours & des trompettes. Les infideles sauterent à terre, & monterent à l'assaut avec fureur. Du côté des assiégés les feux d'artifices & les volées de canon, avec une grêle de mousquetades, de flêches & de pierres, faisoient un effet

terrible. D'ailleurs les brulots mirent le feu à plusieurs galeres des Turcs, & l'artillerie de la ville les maltraita fort.

AN. 1480.

Enfin les ennemis prirent la fuite, & rentrerent dans leurs galeres avec précipitation. Le visir ayant si mal réussi de ce côté-là, fit conduire huit grosses pieces de canon devant la muraille des Juifs, proche du poste d'Italie, où les canons & les mortiers des Turcs faisoient un si horrible fracas, que les Italiens & les Espagnols cabaloient déja pour exciter le grand-maître à rendre la ville. Mais leur proposition ne servit qu'à faire connoître leur lâcheté, dont ils se repentirent bien-tôt. Le visir, qui avoit prétendu réduire la place par la décharge de ses grosses pieces, voyant que les assiégés ne parloient point de capituler, & ne voulant point hasarder l'assaut, eut recours à la trahison. Il fit venir deux transfuges, qui étoient passés au camp des Turcs dès le commencement, & avoient abjuré la foi chrétienne: il leur proposa une grande récompense, si entrant dans la ville ils pouvoient assassiner le grand-maître, ou l'empoisonner. Les transfuges renégats s'offrirent à faire le coup, & retournerent à Rhodes, feignant qu'ils étoient tombés entre les mains des Turcs à la seconde sortie. Ils y furent reçus comme des gens qui s'étoient sauvés de la captivité. Mais on découvrit leur trahison, & on les exécuta publiquement.

XLII. Le visir tente de faire assassiner le grand-maître.

Chalcond. liv. 11. n. 28.

Alors le visir ne songea plus qu'à emporter de force ce qu'il ne pouvoit gagner par artifice. Il tourna tous ses efforts contre la tour de saint Nicolas qu'il avoit abandonnée. Pour cette nouvelle attaque, il fit construire un pont de bois, afin d'approcher de la tour, & y donna un furieux assaut, qui fut vigoureusement

ntenu par le grand-maître. Le pont fut mis en ;ces par les batteries de la tour, qui coulerent ssi à fond quatre galeres avec plusieurs vaisux de guerre. Cela n'empêcha pas les infideles 'piniâtrer leur attaque, où leurs chefs les plus tingués demeurerent sur la place, entr'autres ahim, gendre de Mahomet. La mort de ce :f rallentit l'ardeur des barbares; ils lâcheit le pied, malgré les remontrances du visir, i les exhortoit à venger la mort du gendre du nd seigneur. Une retraite si honteuse le jetta is une profonde tristesse, & l'obligea à ne s rien entreprendre contre la tour de saint :olas, qui lui parut imprenable. Il conçut le sein de réduire la ville en divisant les assié-, & en formant ses attaques en plusieurs enits dans le même temps. AN. 1480.

XLIII. Vigoureuse résistance des Rhodiens, qui obligent le visir à lever le siege.

Chalcond. l. 12. n. 29.

Cependant l'ingénieur Allemand fut reconnu r un traître, & après avoir confessé son cri-, il fut pendu dans la grande place. Le visir fort affligé de la mort de ce renégat, sur iel il comptoit beaucoup; & après avoir fait ;mer la ville de se rendre, d'abord avec de es promesses, ensuite avec de grandes mees, il commanda qu'on mît en œuvre toutes machines, & qu'on battît la ville jour & . On tira en peu de temps plus de trois le cinq cens coups; mais cela n'effraya pas Rhodiens, qui se préparerent à soutenir aut. Enfin le vingt-septieme de Juillet, née Turque attaqua la ville de tous les cô-& gagna d'abord le quartier des Juifs, que chevaliers reprirent après un combat de heures. Les infideles revinrent à la charge, :urent ordre du visir de choisir le grandtre dans la mêlée, & de ne le pas manquer. gens frais se jetterent comme des bêtes

féroces sur les chrétiens, & les plus hardis avancerent contre le grand-maître, qui reçut dans cette occasion cinq blessures. Ils furent toutefois contraints de prendre la fuite, & les autres Turcs, qui avoient trouvé une vigoureuse résistance de tous côtés, quitterent leurs attaques, dès qu'ils virent la muraille des Juifs abandonnée. Les Rhodiens sortirent en foule en même temps par les brêches, & poursuivirent l'armée ennemie jusques dans son camp. Le visir tâcha inutilement de rallier ses troupes, & fut forcé lui-même de regagner le rivage.

An. 1480.

Spond. contin. annal. ad ann. 1480. n. 2.

Chalcond. histoire des Turcs, impr. de Closer. de la trad. de Vigere, p. 274.

Les chevaliers victorieux rentrerent dans la ville avec l'étendard impérial, qu'ils avoient enlevé devant la tente du visir. Plusieurs transfuges, qui se vinrent rendre aux chevaliers dans le temps que les troupes victorieuses revenoient, raconterent que dans la chaleur du combat les Turcs avoient apperçu dans l'air une croix d'or toute entourée de lumiere, qu'ils avoient vu une dame extrêmement belle, vêtue d'une robe blanche, la lance à la main, & le bouclier au bras, accompagnée d'un homme sévere, qui portoit un vêtement de poil de chameau, & suivi d'une troupe de jeunes guerriers tous armés d'épées flamboyantes. Ils ajouterent que cette vision avoit fort allarmé les infideles, & que quand on éleva l'étendard de la religion, où les images de la sainte Vierge & de saint Jean-Baptiste étoient peintes, plusieurs étoient tombés morts, sans avoir reçu aucunes blessures des ennemis. C'est Chalcondyle qui rapporte ces visions dignes d'un auteur Grec, & auxquelles on doit moins attribuer la retraite des Turcs, qu'à la valeur & à la prudence du grand-maître Pierre d'Aubusson.

Voyez le P. Bouhours, hist. d'Aubusson.

Pendant que les Turcs embarquoient leurs

machines de guerre, & tout leur bagage, deux grands navires envoyés par Ferdinand, roi de Naples, parurent à la vue de l'isle, pour venir au secours des Rhodiens. Le visir les fit battre du rivage, avec les pieces d'artillerie qui n'étoient point encore embarquées, ne pouvant les faire attaquer par ses vaisseaux, qui avoient le vent contraire. Un de ces navires entra heureusement dans le port; l'autre relâcha dans le canal, à cause de la tourmente, & se trouva le lendemain assez près de la flotte des infideles. Le visir envoya vingt galeres pour s'en saisir, & ordonna à celui qui commandoit ces galeres, de s'y comporter vaillamment. Mais après un sanglant combat, qui dura près de trois heures, les Turcs furent obligés de céder, & la mort du commandant des galeres leur fit abandonner le navire de Naples. Ainsi la flotte Ottomane quitta la rade le dix-neuvieme du mois d'Août, & fit voile vers le port de Fisco, où ayant débarqué l'armée de terre, elle continua son chemin vers Constantinople.

AN. 1480.

XLIV. Le roi de Naples envoie deux vaisseaux au secours des Rhodiens.

XLV. La flotte des Turcs se retire.

Dès que le grand-maître fut guéri de ses blessures, il fit vœu de faire bâtir une église magnifique, sous le titre de sainte Marie de la Victoire, & l'on travailla à ce grand ouvrage aussi-tôt que les fortifications de la ville furent réparées. Et parceque la victoire se remporta le jour que les Grecs solemnisent la fête de saint Pantaléon, le grand-maître, Pierre d'Aubusson, voulut qu'on bâtît auprès de cette église une superbe chapelle en l'honneur de ce saint martyr, pour être desservie suivant le rit grec. Il résolut de bâtir aussi une église à Gênes, proche la chapelle où reposent les cendres prétieuses de saint Jean-Baptiste, dans l'église cathédrale de saint Laurent; ce qui fut exécuté. On aura occasion de parler encore

XLVI. Le grand-maître fait bâtir une église en actions de graces.

Bosius, t. 2. *l.* 11. & 12.

de ce digne grand-maître, qui soutint les fortes assauts des Turcs pendant trois mois avec beaucoup de valeur, & se comporta en si grand capitaine, qu'il contraignit le Visir Messith à lever le siege, & abandonner honteusement l'isle de Rhodes, après y avoir perdu neuf à dix milles hommes, & beaucoup de ses vaisseaux & galeres.

An. 1480.

XLVII. Paix accordée aux Florentins par le pape.

Volaterr. lib. 5. Brut. hist. Florent. l. 7.

Le siege que les Turcs avoient mis devant Rhodes, fut en partie cause de la paix que le pape accorda aux Florentins, après l'avoir refusée pendant plus de deux ans. Comme cette paix fut faite à l'insçu des Vénitiens, ceux-ci s'en plaignirent hautement, irritérent fort le saint pere, & causerent dans Florence de grands troubles, qu'on ne put appaiser qu'en envoyant aux Vénitiens des députés pour les informer du fait. Les Florentins envoyerent aussi leurs ambassadeurs à sa sainteté; mais ils ne furent admis à son audience qu'à condition qu'ils accepteroient les conditions de paix proposées par elle-même, & par Ferdinand, roi de Naples; ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'église de saint Pierre, où étant prosternés, on leur donna l'absolution, & chacun d'eux reçut un coup de verge, selon la coutume. Ils entrerent ensuite dans l'église, & y assisterent à la messe. Un des articles de cette paix étoit que les Florentins fourniroient *quinze* vaisseaux au roi Ferdinand, pour s'opposer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet seroit en Italie, où les infideles vinrent faire beaucoup de ravages, irrités & furieux de n'avoir pû forcer Rhodes; & c'est ce qui fut cause que le pape consentit si aisément à cette paix.

XLVIII. Les Turcs font des incursions en Italie.

Celui qui commandoit l'armée des Turcs en Italie, étoit le bacha Geduc Achmet. Son dessein étoit de se rendre maître principalement

du royaume de Naples, & d'en dépouiller Ferdinand, soit que les Vénitiens, selon Krantzius, l'y eussent excité, parcequ'au préjudice de leurs droits, ce prince avoit voulu s'emparer du royaume de Chypre; soit qu'Achmet voulût se venger du roi de Naples, qui avoit souvent procuré du secours aux chrétiens contre les Turcs. Enfin, de quelque motif que le bacha fût animé, s'étant embarqué à la Valonne, en Epire, il aborda le vingt-huitieme d'Août à Otrante, ville maritime de la Calabre, qui n'en est éloignée que de soixante milles, & il ne cessa de la battre jour & nuit, ensorte qu'il la força en dix-sept jours, & mit tout à feu & à sang. L'on compte jusqu'à douze mille chrétiens tués ou faits prisonniers, parmi lesquels se trouva l'archevêque, fort infirme, & accablé de vieillesse, qui tenant la croix, & exhortant les chrétiens à demeurer fermes dans la foi, fut scié en deux avec une scie de bois, selon quelques historiens, & écorché vif, selon d'autres. Huit cens furent menés hors de la ville, tous nuds, & égorgés dans une petite vallée, qu'on a nommé depuis la vallée des martyrs, parcequ'ils aimerent mieux souffrir la mort, que de renoncer à leur religion.

AN. 1480.

Krantz. 13. Vandal. 19. & 12. Sax. 28.

XLIX.
Ils se rendent maîtres d'Otrante.

Cholcond. histoire des Turcs, liv. 11. n. 29.

La prise d'Otrante étonna tellement toute l'Italie, qu'on pensoit plutôt à prendre la fuite qu'à la défendre. Bonfinius ajoute que le pape eut dessein d'abord de quitter Rome, & de se retirer en France; mais qu'étant un peu revenu de sa crainte & de sa timidité, il prit de plus justes mesures pour conserver les terres de l'état Ecclésiastique. Il fit la paix avec les Florentins, comme on a vu plus haut; il engagea Ferdinand, roi de Naples, à faire revenir son fils Alphonse de la Toscane; il exhorta l'empereur, les rois, & les princes, à donner du secours aux chré-

Bonfin. 4. dec. 6.
Brut. hist. Flor. l. 7.
Onuphr. in Sixt. IV.

L.
Soins du pape pour s'opposer aux Turcs.

bonnes troupes, aguerries, pour secourir son
AN. 1481. beau-pere Ferdinand, roi de Naples; & le roi d'Ecosse sacrifia ses propres intérêts pour obéir aux ordres du saint siege, dans un temps où il avoit son armée toute prête pour tirer vengeance de l'injure qu'il avoit reçue des Anglois: le cardinal qui étoit légat en Angleterre, ayant défendu à ce prince de passer outre, il obéit, quoique l'armée des Anglois, sans aucun égard aux ordres du pape, ne laissât pas de faire beaucoup de dégât dans l'Ecosse.

LIV. Mort de Mahomet II. empereur des Turcs.

Chalcond. histoire des Turcs, l. 11. n. 30.

Cependant tout le zele du pape, & les préparatifs de quelques princes auroient été inutiles, si Dieu n'eût pris lui-même la défense de sa religion, en ôtant du monde celui qui s'en étoit déclaré le plus grand ennemi. Heureusement pour toute l'Italie, Mahomet II. mourut à Nicomédie le troisieme jour de Mai de cette année 1480, lorsqu'il étoit sur le point de remettre le siege devant Rhodes, & d'envoyer une nouvelle armée à Otrante. Quelques historiens disent que sa mort arriva dans une bourgade à une journée de la Bithynie, lorsqu'il se préparoit à porter la guerre en Egypte, le quatrieme du mois appellé par les Turcs, Rabie premier, l'an 886 de l'hégyre, soit qu'il ait été empoisonné par un médecin Egyptien, ou d'une tumeur qui lui étoit venue à la jambe. Il étoit alors âgé d'environ cinquante-trois ans, & en avoit régné trente-un. Son grand courage ne régloit pas seul ses conquêtes, sa prudence & sa politique y avoient beaucoup de part. On a parlé ailleurs de ses cruautés & de ses vices. Son corps fut transporté à Constantinople. Comines dit que Mahomet, Louis XI. & Matthias, roi de Hongrie, étoient les trois plus grands hommes qui eussent

Voyez le tome 22. en l'ann. 1451. n. 64. & 65.

Mem. de Comin. l. 6. ch. 13.

eussent régné depuis cent ans. Il ajoute, en parlant du premier, qu'il ordonna par son testament qu'il avoit vu, d'abolir un impôt nouvellement mis sur ses sujets. On grava sur son tombeau les nom des princes, villes & provinces remarquables qu'il avoit subjuguées.

AN. 1481.

LV. Mahomet laisse deux fils, Bajazet & Zizim.

Phranz. l. 1. 33.

Il laissa deux fils, dont l'aîné se nommoit Bajazet, & le cadet Zizim. Pendant le regne de leur pere, celui-ci avoit le gouvernement de la Lycaonie dans l'Asie mineure, & celui-là gouvernoit la Paphlagonie; de sorte que ces deux freres se trouverent fort éloignés de Constantinople à la mort du sultan. Ils avoient toujours été séparés l'un de l'autre, & ne s'étoient jamais vus qu'une seule fois, par la politique de Mahomet qui craignoit que l'amitié ne les unît contre lui, ou que la jalousie ne mît la division entr'eux. Zizim, dont le nom signifie amour en langue Turque, avoit l'esprit vif, l'ame noble, & toutes les inclinations généreuses; il n'avoit pas moins de passion pour les lettres que pour les armes, & sçavoit les langues, entr'autres la Grecque & l'Italienne. Il entreprit même d'écrire l'histoire de Mahomet son pere, & il y travailloit lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort. Il étoit zélé pour sa religion, & ne laissoit pas d'aimer les chevaliers de Rhodes, que son pere haïssoit à mort.

LVI. Les deux freres disputent de l'empire, & Bajazet l'emporte.

Chalcond. hist. des Turcs, l. 12. n. 2.

Bajazet, au contraire, dont le nom signifie éclair ou foudre, déméntoit ce titre par les qualités de son esprit, qui étoit pesant, & par son humeur qui ne respiroit rien moins que la guerre. Aussi-tôt que les deux freres eurent appris la mort de leur pere, ils ne songerent tous deux qu'à s'emparer de l'empire. Bajazet soutenoit que la couronne lui appartenoit, parcequ'il étoit l'aîné. Zizim prétendoit monter sur le trô-

An. 1481.

Spanh. tract. de Turc. Zygom. l. 2. Turco græc.

ne, parcequ'il étoit né depuis que Mahomet avoit été empereur, & que Bajazet étoit venu au monde lorsque son pere n'étoit pas encore souverain; de sorte que celui-ci étoit fils de Mahomet homme privé, & celui-là fils de Mahomet sultan, ou grand-seigneur. Cependant le parti de Bajazet fut le plus fort; & Zizim qui n'ayant pas la commodité de la mer, fit son voyage par la Bithynie, y apprit en chemin le couronnement de son frere. Une si triste nouvelle ne lui fit point perdre courage; il marcha à grandes journées vers Pruse, ancienne demeure des empereurs Ottomans, & s'empara de la ville, ensuite il tâcha, par le moyen de ses amis, d'attirer dans son parti les grands de la Porte, & renforça de jour en jour son armée, qui devint considérable.

LVII. Guerre entre les deux freres.

Chalcond. ibid.

Bajazet craignant que son frere ne se rendît maître de l'Asie, envoya contre lui le bacha Achmet, le même qui avoit pris Otrante, avec une nombreuse armée. Il fit une extrême diligence, & se vint camper dans une plaine peu éloignée de Pruse. Zizim se mit en campagne à la tête de sa cavalerie; & ayant découvert les troupes d'Achmet, il prit la résolution de donner bataille, mais il fut battu; ce qui l'obligea de chercher du secours auprès du soudan d'Egypte, du roi de Cilicie, & du grand-maître de Rhodes, tous mortels ennemis des Turcs. Il se mit donc en chemin, accompagné seulement de quatre chevaux, & marchant jour & nuit par des pays inconnus, il gagna peu à peu la Syrie, d'où passant par les déserts de l'Arabie, il se rendit enfin au Caire. Caït-Beï, soudan d'Egypte, reçut Zizim comme un grand prince, & fit un pareil accueil à sa femme & à ses enfans qui vinrent au Caire peu de tems après lui. Il voulut se rendre mé-

-diateur auprès de Bajazet, & accorder les deux freres, mais ce fut inutilement. Les propositions d'accommodement firent perdre à Zizim un tems qu'il eût pu mieux employer selon ses desseins, & il ne lui fut pas possible de le réparer.

AN. 1481.

LVIII. Troubles arrivés à Constantinople après la mort de Mahomet.

Bajazet qui étoit arrivé à Constantinople le dix-neuvieme de Mai, ne monta pourtant pas sur le trône sans de grands obstacles. La plupart des grands favorisoient Zizim, qu'ils regardoient comme un meilleur prince, avec lequel ils pourroient vivre plus aisément; & ce fut la raison pour laquelle Mahomet l'avoit jugé plus digne de l'empire que son fils aîné, qui aimoit beaucoup plus ses plaisirs que la guerre. La sédition augmenta si fort qu'on en vint aux mains, & qu'un des bachas y fut tué. Les partisans de Bajazet, pour l'appaiser, mirent sur le trône Corchute un de ses fils, qui étoit fort jeune, & qu'on nourrissoit à Constantinople. Par-là l'empire fut assuré à Bajazet, qui ne fut pas plutôt arrivé, qu'il envoya ce fils en Asie, & lui donna quelques seigneuries, afin de souffrir avec moins de peine sa déposition. Il rélégua de même ses autres enfans en différentes provinces de l'Asie, parcequ'ils lui faisoient ombrage.

LIX. Un certain fils d'Amurat prétend à l'empire des Turcs.

Dans ce même tems Matthias, roi de Hongrie, avoit dans ses états un homme qui se disoit fils d'Amurat pere de Mahomet II. Les Chrétiens l'avoient fait prisonnier après la perte de Constantinople, n'étant encore qu'un jeune enfant, & le pape Nicolas V. l'avoit fait baptiser & instruire dans les sciences. Après avoir assez bien appris la langue latine, il s'étoit retiré auprès de l'empereur Frédéric, qu'il avoit quitté pour aller en Hongrie, dans l'espérance d'y faire une plus

AN. 1481. grande fortune auprès de Matthias. Ce fut-là, qu'ayant appris la mort de Mahomet, & la guerre qui étoit entre Bajazet & Zizim, il écrivit au grand-maître de Rhodes pour l'engager à le secourir. Il représentoit qu'il étoit seul légitime héritier, parceque Mahomet étant illégitime, ni lui, ni ses enfans n'avoient aucun droit à l'empire. Mais toutes ces belles exhortations ne furent point écoutées. Bajazet demeura possesseur des états de son pere, & paya d'une extrême ingratitude les services que le bacha Achmet lui avoit rendus en lui assurant la couronne contre son frere Zizim, car il le fit assassiner, ou l'assassina lui-même dans un festin, selon quelques historiens, parcequ'il redoutoit trop le crédit qu'il avoit auprès des Janniffaires.

Leunclav. pandect. Turc. c. 156.

LX. On reprend sur les Turcs la ville d'Otrante.

Onuphr. in Sixte IV. Bzov. hoc anno.

L'armée d'Alphonse, fils du roi de Naples, jointe à la flotte du pape & aux secours qu'on avoit reçus de Hongrie, obligerent la garnison que ce bacha avoit laissée à Otrante, d'en sortir à composition. On rapporte qu'Alphonse arrêta & mit à sa solde quinze cens de ces Turcs, pour s'en servir dans la guerre qu'il venoit de déclarer aux Florentins & aux Vénitiens; car aussi-tôt que l'Italie fut délivrée de l'appréhension de Mahomet, les princes, au lieu de s'unir pour recouvrer la Grece, & profiter des divisions qui étoient entre Bajazet & Zizim, renouvellerent la guerre entr'eux; & le pape même, sous prétexte de conserver la liberté & de maintenir les droits de l'église, s'allia d'abord avec les Vénitiens contre Ferdinand de Naples, ensuite il les quitta, parceque tous les princes d'Italie avoient fait une alliance contr'eux pour s'opposer à leur trop grande puissance. Le souverain pontife alla même jusqu'à les excommunier; de quoi ils se mirent

fort peu en peine, & en appellerent même au futur concile. Cette guerre, après avoir duré deux ans, au grand dommage de toute l'Italie, fut enfin terminée par une paix que le pape n'approuva pas.

AN. 1481.

LXI. Les charges de la cour Romaine rendues vénales.

Toutes ces guerres épuiserent tellement la cour Romaine, qu'il fallut avoir recours à de nouveaux tributs, augmenter les anciens, établir de nouvelles charges qu'on rendit vénales, pour avoir de quoi fournir à toutes les dépenses. On rétablit les abréviateurs créés par Pie II. & cassés par Paul II. son successeur, au grand regret de Platine. On fit aussi des assesseurs, sans lesquels on ne pouvoit ni poursuivre ni faire juger aucun procès, & l'on créa beaucoup d'autres offices qui ôterent aux gens de bien & aux sçavans les moyens de s'avancer, parcequ'ils n'étoient pas assez riches pour acheter ces charges. Si la nécessité des tems avoit quelque part dans toutes ces créations d'office, les ministres & les parens du pape y donnoient souvent les mains, parcequ'ils y trouvoient leur compte, outre que le saint pere lui-même faisoit de grandes dépenses en présens, dont il gratifioit les uns & les autres avec une espece de prodigalité, & en bâtimens superbes, comme le rapporte Onuphre, sur-tout quand il parle de cette célebre bibliotheque du Vatican, qu'il enrichit de manuscrits très-rares, recherchés dans toute l'Europe, & dans laquelle il établit des bibliothéquaires Grecs, Latins & Hébreux.

Primus venalia habuit curiæ officia & nova ad lucrum excogitavit. In vit. Sixti IV. tom. 13. concil. edit. Labb. pag. 1442.

Onuphr. in Sixt. IV.



LXII. Etablissement de la fête de S. Joseph par Sixte IV.

On attribue à ce pape l'établissement de la fête de saint Joseph pour toute l'Eglise. Il est certain qu'avant cette année 1481. elle n'étoit point encore établie, ni dans les tems des conciles de Constance & de Basle; qu'elle ne s'étendoit point au-delà des cloîtres des Carmes, des

religieux de saint François, & peut-être des Dominicains. On peut juger qu'elle étoit inconnue ailleurs par le zele & l'inquiétude que fit paroître alors le célebre Gerson pour en procurer l'institution. Quelque effet que pussent produire ses exhortations, ses lettres & ses négociations, la fête ne parut établie que long-tems après sa mort, & le pape Sixte IV. en fut l'instituteur pour Rome, d'abord d'une maniere qui sembloit insinuer qu'il ne faisoit que la renouveller, dit M. Baillet. Les breviaires romains de son pontificat n'ont pourtant qu'un office simple pour cette fête. Ceux du tems d'Innocent VIII. son successeur, l'ont double. Plusieurs églises de France & des Pays-Bas commencerent aussi sur la fin de ce quinzieme siecle à la célébrer, & quelques-unes d'Allemagne & d'Espagne dans le siecle suivant. Ce même pape mit aussi la fête de saint François au nombre de celles qu'on doit chommer; mais elle fut retranchée dans le seizieme siecle, & on s'est contenté d'en retenir l'office double dans quelques églises, semi-double dans d'autres.

AN. 1481.

Tome 21. de cette hist. l. CIII. n. 206.

Baillet, vies des Saints, t. 1. in-fol. au 19. de Mars.

LXIII. Promotion de cardinaux.

Onuph. in Sixt. IV.

Dès le commencement de cette année, le pape augmenta le sacré college de cinq cardinaux, qui furent, 1. Paul Fregose, Génois, prêtre-cardinal du titre de saint Vital, puis de saint Clément. 2. Cosme de Melioratis des Ursins, Romain, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre des saints Nérée & Achillée. 3. Ferry de Clugny, François, évêque de Tournay, prêtre cardinal du titre de saint Vital. 4. Jean-Baptiste Savelli, Romain, diacre cardinal du titre de saint Nicolas *in carcere*. 5. Jean Colonne, Romain, évêque de Rieti, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Aquino*.

Matthias, roi de Hongrie, voulant tirer avantage de la mort de Mahomet, & de la division qui régnoit entre ses deux fils, pensa à recouvrer la Mysie, l'Illyrie & la Dace. A cet effet il rassembla promptement ses troupes, & les conduisit dans ces provinces. Mais il s'arrêta sur ce qu'il apprit dans le même tems que l'armée impériale étoit entrée dans la haute Hongrie, & y commettoit des hostilités. On dit que ces désordres ne venoient que des officiers de l'empereur, qui les commettoient à son insçu, & qu'il les réprima dès qu'il en fut informé. Cependant Matthias abandonnant le dessein d'attaquer les infideles, tourna ses armes contre l'empereur, & fit alliance avec Etienne vaivode de Valachie, ensuite il entra dans l'Autriche, où il se rendit maître de plusieurs places, comme on le verra ailleurs.

AN. 1481.

Bonfin. 4. dec. 6.

Palmer. in chronic.

LXIV.
Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

Jeanne, fille de Henri IV. roi de Castille, ayant fait profession dans le monastere des religieuses de sainte Claire à Conimbre, Alphonse, roi de Portugal, en eut tant de chagrin, qu'il prit la résolution de céder la couronne à son fils, & de se retirer dans le couvent de saint Antoine de Varatojo, de l'ordre de saint François. Il convoqua pour ce sujet les états de son royaume à Lisbonne; mais étant allé à Sintra, la fievre l'y surprit, & il en mourut le vingt-huitieme d'Août, dans la même chambre où il étoit né. Il étoit âgé de près de cinquante ans, & en avoit régné quarante-trois. On doit à ses soins l'établissement de la religion chrétienne dans la partie occidentale de l'Ethiopie, qu'on nomme la Guinée, & qui avoit été découverte depuis peu. Il est aussi le premier qui ait fait construire une bibliotheque dans son palais; & il prenoit tant de plaisir à racheter les prisonniers, qu'on l'appelloit ordi-

LXV.
Mort d'Alphonse V. roi de Portugal.

nairement le rédempteur des captifs. Il laissa sa couronne à son fils don Juan II.

AN. 1481.

LXVI. Mort de Phœbus, roi de Navarre, & du roi de Danemarck.

Belleforêt, l. 9. c. 145.

François Phœbus, roi de Navarre, finit aussi sa vie dans cette année, & laissa son royaume à sa sœur Catherine, après avoir régné quinze mois seulement. On croit que Christiern, roi de Danemarck, mourut aussi dans cette même année, ou du moins la suivante, le vingt-deuxieme de Mai, après un regne de trente-trois ans. C'étoit un prince recommandable par sa bonté, par sa douceur, & sur-tout par ses libéralités envers les pauvres, auxquels il donnoit si abondamment, que quelquefois il manquoit du nécessaire. Jean son fils aîné lui succéda, & eut avec le Danemarck les royaumes de Suede & de Norwege, laissant toutefois à son frere la qualité de roi. Ce dernier se rendit maître de la Suede sous Stenon qui la gouvernoit; mais ce fut plusieurs années après.

LXVII. Mort de l'historien Platine.

Paul. Jov. in elog. c. 19. Vollateran. autr. l. 21. Vossius, l. 3. de historic. Latin.

On marque encore dans le même tems la *mort* de l'historien Platine, né à Piadena ou Platina, proche de Crémone, de parens d'une condition fort médiocre. Son nom de baptême qui n'est marqué que par un B. a donné lieu à quelques auteurs de le nommer Baptiste; mais il y a plus d'apparence que ce B. veut dire Barthelemy, s'il est auteur d'une lettre que l'on dit qu'il a écrite au cardinal Jacques de Pavie, & dont le titre est ainsi, *Bart. Platina. Jac. cardin. Papiensi*, &c. Platine suivit quelque tems le parti des armes, & quand il l'eut quitté il vint à Rome sous le pontificat de Callixte III. Le cardinal Bessarion le reçut dans sa maison, & lui obtint par son crédit quelques bénéfices sous Pie II. avec une charge d'abréviateur apostolique. Mais Paul II. le dépouilla de tous ses biens, & on ne voit pas qu'il eût d'autre crime que celui d'avoir été bien

après de Pie II. Aussi en étoit-ce un aux yeux de Paul. Platine souffrit impatiemment le tort qu'on lui faisoit. Il voulut s'en plaindre au pape. Vingt jours de suite il se trouva à son palais sans pouvoir obtenir une seule audience. Sa patience se lassa, voyant qu'il ne pouvoit parler au saint pere, il lui écrivit une lettre très-vive, où il le menaçoit d'avoir recours à tous les princes chrétiens, & de les exhorter à indiquer un concile où il seroit obligé de rendre compte de sa conduite. Paul II. irrité de cette lettre, fit mettre Platine en prison, où il fut très-maltraité pendant quatre mois, après lesquels il en fut délivré à la priere de Paul de Gonzague, dit le cardinal de Mantoue, qui le prit sous sa protection. Mais trois ans après, Paul II. l'ayant soupçonné d'avoir trempé dans une conspiration avec un certain Callimachus, il le fit encore emprisonner, & même appliquer plusieurs fois à la question, sans qu'on pût tirer de lui aucun aveu du crime dont on l'accusoit. C'est pourquoi le pape eut recours à d'autres voies; il le fit accuser d'héréfie & de sentimens erronés sur l'immortalité de l'ame: on examina ses écrits, on écouta les dépositions; mais comme on ne put le convaincre d'aucune erreur, la liberté lui fut encore accordée après un an de prison, à la priere des cardinaux Bessarion & de Gonzague. Il ne fut cependant rétabli dans ses emplois qu'après la mort de Paul II. sous le pontificat de Sixte. IV. qui lui fut très-favorable, & qui outre toutes ses charges, lui donna encore le soin de la bibliotheque du Vatican, & même une maison sur le mont Quirinal, où il mourut de peste âgé de soixante ans.

AN. 1481

LXVIII. Ses traverses & ses persécutions.

Paul. Jov ibid.

Il a écrit les vies des papes, depuis Jesus-Christ jusqu'à la fin du pontificat de Paul II.

LXIX. Ses ouvrages

& il dédia cet ouvrage à Sixte IV. son bienfaiteur. Il est écrit avec beaucoup de liberté, d'un style passable, mais non pas avec tout le discernement & l'exactitude qui seroient nécessaires. Cet ouvrage a été imprimé un grand nombre de fois. Mais la meilleure édition est celle de Venise de 1479. qui est la premiere. Toutes les éditions données par Onuphre ennemi des sentimens de Platine, sont altérées. Platine a encore composé beaucoup d'ouvrages de morale, comme trois dialogues du faux & du vrai bien; un autre contre les amours; un dialogue de la vraie noblesse; deux dialogues du bon citoyen; le panégyrique du cardinal Bessarion; un discours à Paul II. sur la paix de l'Italie, & sur la déclaration de la guerre aux Turcs. On trouve toutes ses œuvres imprimées à Cologne & à Louvain. Il y a encore un traité de lui sur les moyens de conserver la santé, sur la nature des choses, & sur la science de la cuisine, dédié au cardinal de la Rouere, qui fut imprimé à Boulogne en Italie en 1498. & à Lyon en 1541. Platine avoit fait aussi l'histoire de la ville de Mantoue & de la famille des Gonzagues. Cet ouvrage, après avoir resté long-tems manuscrit, fut imprimé à Vienne en Autriche en 1675. par les soins du célebre Lambécius.

AN. 1481.

Vossius loco supr. Dupin, Bibl. des Auteurs t. 12. in-4.

XXX. Ambassadeurs d'Angleterre au roi de France.

A l'occasion de la treve entre la France & l'Angleterre dont on a parlé, les ambassadeurs du roi Edouard vinrent trouver Louis XI. dans l'année précédente. Sa majesté, pour leur faire plus d'honneur, alla au-devant d'eux jusqu'à Château-Renaud, parcequ'elle étoit alors à Tours, & leur donna audience, les reçut avec beaucoup de magnificence, & confirma tous les articles dont on étoit convenu. Ensuite ces ambassadeurs s'en retournerent fort contens de

la réception qu'on leur avoit faite : & après leur départ on publia dans tout le royaume la prolongation de cette treve qui valoit une paix, puisque par le traité, elle ne devoit pas seulement durer pendant la vie des deux princes, mais encore cent ans après la mort de celui qui mourroit le premier des deux. Une des conditions étoit la continuation de la pension de cinquante mille écus que le roi de France payoit à celui d'Angleterre, & qui seroit toujours payée de même par ses successeurs autant de tems que la treve dureroit. AN. 1481.

LXXI. Louis XI. est encore attaqué d'apoplexie.

Mém. de Comin. l. 6. ch. 7.

Louis XI. eut encore dans cette année 1481. une nouvelle attaque d'apoplexie dans son château du Plessis-lès-Tours ; mais les suites n'en furent pas plus fâcheuses que de celle qu'il avoit déja eue à Chinon. Il fit des voyages à son ordinaire, il alla au Pont-de-l'Arche en Normandie aussi-tôt qu'il put souffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp que des Cordes lui avoit persuadé de former, afin d'avoir toujours une armée aguerrie, prête en cas de besoin. Celle-ci étoit composée de quinze cens lances, dix mille hommes d'infanterie & deux mille cinq cens pionniers, avec beaucoup de bagage & d'artillerie. En un mot, il fit fortifier ce camp comme si l'ennemi eût été en présence disposé à l'attaquer. Mais parcequ'on lui fit comprendre que dans le dessein où il étoit de faire la paix avec Maximilien, ce seroit lui faire ombrage que d'avoir une armée si considérable sur pied, il licentia ses troupes, & s'en retourna à Tours. En chemin il fut obligé de s'arrêter durant un mois entier dans le château d'Argenton chez Philippe de Comines, de-là il alla à Thouars, d'où il envoya le même Comines avec un corps de cavalerie, pour accorder un différend survenu entre le comte de la Chambre,

gouverneur du duc de Savoie, & les oncles de ce jeune prince.

AN. 1481.

LXXII. Il envoie Comines en Savoie pour appaiser les troubles.

Comme ce comte s'étoit beaucoup fait haïr par ses violences & par ses concussions, on s'en plaignit au roi. C'étoit lui qui l'avoit nommé après la mort de la régente, & il avoit donné au jeune duc le seigneur de Grolée-Luys pour avoir soin de son éducation. Louis XI. sur ces plaintes, envoya un ordre secret à l'évêque de Geneve, oncle du duc, de se charger du gouvernement, & à Grolée-Luys de conduire le jeune prince en Dauphiné. Mais la Chambre en étant informé, arrêta le duc, l'engagea à demeurer en Savoie, & obtint son consentement pour faire arrêter Grolée-Luys qu'il envoya à S. Jean de Morienne pour être mis en prison. Il leva encore une armée qu'il fit marcher contre l'évêque de Geneve en Piémont. Le seigneur de Miolans commandoit cette armée, il mit le siege devant Verceil, où étoit le seigneur de Raconis qui avoit intérêt de bien défendre cette place, qu'il gardoit en nantissement d'une somme qu'il avoit prêtée au duc. Louis XI. irrité du procédé de la Chambre, traita secretement avec le comte de Bresse, frere de l'évêque de Geneve, & l'autorisa pour faire arrêter la Chambre; & dans la vue de mieux couvrir son dessein, il fit semblant d'être fort en colere contre le comte de Bresse, qui par la crainte du seigneur de la Chambre, plutôt que par inclination, s'étoit engagé dans l'armée qui faisoit la guerre à l'évêque de Geneve. Ce comte, dont on n'avoit aucune défiance à la cour de Savoie, gagna quelques officiers, & entr'autres, Thomas de Saluces, qui vint à Turin, se fit ouvrir la chambre du duc où le comte étoit couché, l'arrêta sur-le-champ de la part du roi, & le fit con-

LXXIII. Il fait arrêter le comte de la Chambre gouverneur de Savoie.

duire en prison, escorté par près de quinze cens hommes.

AN. 1482.

Pendant que Comines s'acquittoit ainsi de sa commission dans les états du duc de Savoie, Louis XI. fit un voyage à S. Claude en Franche-Comté, afin d'accomplir un vœu qu'on y avoit fait pour lui. Le chemin le fatigua beaucoup, quoique ce fût en partie par eau. Après s'être acquitté du vœu, il revint à Lyon, & de-là à Grenoble, où vint aussi le duc de Savoie. Le roi après cette entrevue, vint au Plessis lès-Tours, d'où il dépêcha Comines pour négocier avec Maximilien; mais ce fut d'abord sans aucun fruit. L'archiduc parut inflexible, parcequ'il s'étoit imaginé que Louis XI. mourroit bien-tôt, & qu'immédiatement après cette mort, la France acheteroit la paix aux dépens de tout ce qu'elle avoit pris sur la maison de Bourgogne. Il différoit ainsi de conclure sur divers prétextes; & son espérance se nourrissoit par les avis qu'il recevoit de tems en tems que le roi n'étoit pas moins malade d'esprit que de corps.

LXXIV. Maximilien ne veut point faire la paix avec Louis XI.

Mais un accident imprévu le dérangea dans ses projets. Il perdit la duchesse de Bourgogne son épouse, qui mourut dans le tems que ses affaires commençoient à se rétablir; ce qui remit les brouilleries & le désordre parmi les Flamands. Cette princesse étant à la chasse, tomba de cheval & se blessa; la fievre la prit quelque tems après sa blessure, & elle mourut à Bruges le dix-huitieme, ou selon les preuves des mémoires de Comines, le vingt-septieme de Mars, peu de tems avant Pâques de cette année 1482. on crut même qu'elle étoit enceinte alors. En quatre ans de mariage elle avoit eu trois enfans, Philippe qui fut le premier du nom, roi d'Espagne, & baptisé dans l'église de sainte Gudule

LXXV. Mort de la duchesse de Bourgogne, épouse de Maximilien.

Mém. de Comin. lib. 6. c. 3.

Preuves des mém. de Comines, t. 5. de la dern. édit. p. 271.

à Bruxelles, selon Olivier de la Marche ; Marguerite que Louis XI. voulut avoir pour épouse du dauphin son fils, & qui fut renvoyée en 1493. enfin François qui vécut fort peu de tems. Comme l'archiduc n'étoit point aimé des Flamands, ils voulurent que les enfans qu'il avoit fussent à la garde des Gantois, & ils députerent vers le roi de France pour traiter avec lui de la paix & du mariage de Marguerite d'Autriche avec le dauphin. Ce fut une néceffité à Maximilien de suivre ce torrent ; & cette négociation produisit bien-tôt le fameux traité d'Arras, qui fut fait promptement malgré l'archiduc.

An. 1482.

Krantz. 12. Saxon. 19.

Beuter. rerum Belgic. lib. 12.

LXXVI. Des Cordes surprend la ville d'Aire.

Chroniq. de Jean Molinet au V. tom. de Comines, dern. édit. p. 260.

Mais avant ce traité, le sieur des Cordes s'étoit rendu maître de la ville d'Aire en Artois. On dit qu'elle lui fut livrée par Jean sieur de Cohem, moyennant trente mille écus, une pension de dix mille livres, & cent lances. Des Cordes fit semblant d'assiéger la ville en forme & la battit avec une forte artillerie. Les Flamands étonnés, manderent à Cohem qu'ils lui enverroient tout le secours nécessaire pour se bien défendre ; & celui-ci leur fit réponse qu'il avoit des provisions pour plus d'un mois, & qu'on pouvoit assembler l'armée à loisir. Cependant la ville se rendit, & la garnison se retira à Saint-Omer le vingt-huitieme de Juillet. Ce récit semble prouver une intelligence entre le roi & Cohem. Il paroît toutefois que ce dernier n'étoit pas gouverneur d'Aire, & l'on doute s'il étoit dans la place pendant le siege. Cette ville étoit sous le gouvernement particulier de Philippe de Bourgogne, seigneur de Bévres, dont il est parlé dans la capitulation, & qui étoit aussi gouverneur général de l'Artois. Antoine de Wissoc sieur de Gapanes, étoit bailli d'Aire, & en cette qualité il y avoit toute

l'autorité. Le seigneur de Bévres étant pour lors absent, Jean de Leane, sieur de Cambrin, étoit capitaine du château; ainsi il y a beaucoup d'apparence que la trahison du sieur de Cohem est imaginaire; mais il est certain que la ville d'Aire fut rendue en exécution d'une capitulation signée le vingt-huitieme de Juillet, & qu'on trouve dans les preuves de Comines.

AN. 1482.

Preuves des mém. de Comines, t. 5. dern. édit. p. 262.

LXXVII.

On propose le mariage de la fille de l'archiduc avec le dauphin.

L'archiduc fut très-sensible à la perte de cette place; mais ce qui le rendoit plus chagrin étoit qu'il ne voyoit point de remede à ses maux. Les Gantois l'inquiétoient continuellement & communiquoient leur esprit de révolte aux autres villes de Flandres; ils ne pensoient qu'à affoiblir leur prince, afin qu'il ne pût pas les soumettre; & le roi Louis XI. sçavoit profiter de toutes ces dispositions. Il ménageoit ces peuples, il les traitoit avec beaucoup d'honneur, & leur fit proposer le mariage de Marguerite, fille de Maximilien, avec le dauphin, ne demandant pour dot que les deux Bourgognes, & s'offrant de rendre Arras avec tout ce qu'il avoit dans l'Artois. La négociation conduite par des Cordes réussit. Les Gantois, après avoir chagriné l'archiduc en mille manieres, l'obligerent à consentir à ce mariage, & à faire sa paix avec la France.

LXXVIII.

Assemblée d'Arras pour la paix entre Maximilien & Louis XI.

Preuves des mém. de Comines, t. 5. dern. édit. p. 272.

Aussi-tôt qu'on eut obtenu son consentement, les députés des Gantois vinrent trouver Louis XI. qui étoit à Cléri, & furent très-bien reçus. Sa majesté leur promit d'envoyer ses ambassadeurs à Arras, qui étoit le lieu des conférences dont on étoit convenu. Des Cordes s'y rendit de la part du roi, avec Quateman, lieutenant de roi de cette ville, Jean de la Vacquerie & Jean Guérin, maître d'hôtel du roi. Maximilien y eut aussi ses députés, qui

furent Jean Dauffay, conseiller & maître des requêtes ordinaires de l'hôtel; Gort Rolland, conseiller pensionnaire de Bruxelles, Jacques de Steenwerper pour la ville de Gand, & autres des principales villes des Pays-Bas. L'on y conclut une paix finale & une alliance perpétuelle entre le roi Louis XI. le dauphin, & le royaume, d'une part; l'archiduc d'Autriche, ses enfans Philippe & Marguerite, de l'autre; ensemble le traité de mariage dudit dauphin avec la princesse Marguerite en la maniere qui est contenue dans les articles suivans.

An. 1482.

LXXIX. Articles du traité d'Arras.

Le premier regarde la paix jurée entre les deux parties. Le second, le mariage du dauphin avec Marguerite. Le troisieme, que la princesse seroit amenée à Arras, & mise entre les mains du comte de Beaujeu pour être conduite à la cour de France. Le quatrieme, que ledit comte jurera au nom du roi, que la princesse âgée seulement de trois ans, seroit mariée au dauphin qui avoit douze ans, lorsqu'elle seroit en âge, & que le mariage seroit consommé. Le cinquieme, qu'elle auroit pour dot les comtés d'Artois, de Bourgogne, les terres & seigneuries du Mâconnois, Auxerrois, Salins, Bar-sur-Seine & Noyers, lesquelles terres retourneroient au duc Philippe faute d'hoirs mâles & femelles. Le sixieme, que s'il arrivoit que lesdits comtés, terres & seigneuries vinssent en d'autres mains que celles du dauphin ou de ses enfans; en ce cas le roi & le dauphin & leurs successeurs rois de France, pourront posséder lesdits états jusqu'à ce qu'on ait jugé sur le droit qu'ils prétendent à l'égard des châtellenies de Lille, Douay & Orchies, en promettant de décider le différend dans l'espace de trois ans. Le septieme, que lesdits comtés,

excepté Saint-Omer, feront gouvernés felon leurs ufages & privileges, & maintenus dans leurs droits fous le nom du dauphin & de la princeffe. Le huitieme, qu'on fe conduira de même à l'égard du comté de Bourgogne. Le neuvieme, que la ville d'Arras fera remife dans fon ancien gouvernement fous le nom du dauphin. Le dixieme, qu'il ne jouira de Saint-Omer qu'après la confommation du mariage. Le onzieme, que cette ville fera laiffée en la garde & gouvernement des nobles, du clergé & des bourgeois qui feront ferment de fidélité au roi. Le douzieme, que le domaine de cette ville demeurera durant la minorité de la princeffe au profit de la même ville; que l'archiduc en nommera les officiers, qui feront confirmés par le dauphin. Le treizieme, que fi le mariage n'étoit pas confommé & venoit à fe rompre, on rendroit à Maximilien ou à fon fils les comtés d'Artois, de Bourgogne & autres feigneuries; le roi renonçant aux châtellenies de Lille, Douay & Orchies. Le quatorzieme, que le roi & le dauphin fe chargeront de payer ce qui eft dû aux particuliers fur lefdites feigneuries en l'acquit de la défunte ducheffe de Bourgogne & de Charles fon pere. Le quinzieme, que fi le dauphin venoit à mourir fans poftérite, la princeffe fon époufe jouiroit defdits comtés d'Artois, de Bourgogne & autres nommés, comme de fa dot, avec cinquante mille livres tournois par an, qui lui feroient affignées fur les plus belles villes de Champagne, Berri & Touraine. Les autres articles concernent les fûretés néceffaires pour l'exécution du traité, & les intérêts de quelques particuliers, comme du prince d'Orange, des héritiers du connétable de Saint-Pol, des feigneurs de Croy, de Toulongeon, de Joigny,

AN. 1482.

& d'autres. Le dessein du roi n'étoit pas d'avoir le comté d'Artois; mais les Gantois voulurent l'y ajouter, afin d'affoiblir si fort leur prince, qu'il ne fût jamais en état de les dominer.

AN. 1482.

LXXX. Ce traité déplait beaucoup a Maximilien.

Ce traité fut conclu le vingt-troisieme de Décembre à Arras, & Louis le ratifia au Plessis-lès-Tours, au commencement de Janvier de l'année suivante. Maximilien n'en étoit pas content, parcequ'il faisoit perdre à lui & à son fils de si belles provinces : il n'avoit pas été tout-à-fait libre en le faisant : il avoit été en quelque façon obligé de suivre les mouvemens impétueux des Gantois, qui lui avoient déclaré hautement qu'ils feroient seuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y consentir. Il trouvoit d'ailleurs les conditions trop dures, la dot de Marguerite sa fille trop forte, & il se plaignoit que le roi Louis XI. avoit poussé trop loin son autorité, en faisant démolir quelques places en Bourgogne.

LXXXI. Mort de la duchesse d'Auvergne.

Chronique de Louis XI. au 2. tom de Comin dern. édit. p.269.

Le Jeudi quatrieme de Mai, Jeanne de France, épouse de Jean, duc de Bourbonnois & d'Auvergne, mourut dans son château de Moulins en Bourbonnois, d'une fievre si violente, que tout l'art de la médecine ne put la garantir de la mort. Elle fut enterrée dans l'église de Notre-Dame de Moulins. L'auteur de la chronique de Louis XI. fait un grand éloge de ses vertus & de sa piété. Sa mort fut suivie de celle de beaucoup d'autres dans cette même année, des archevêques de Narbonne & de Bourges, de l'évêque de Lisieux, de messire Jean le Boulanger, premier président au parlement de Paris, & d'un nommé Nicolas Bataille, qui passoit pour un des plus sçavans jurisconsultes de son tems, & qui fut fort regretté.

Guillaume de la Mark, que les Liégeois appelloient le sanglier des Ardennes, soit dans l'espérance de se rendre maître de la ville de Liege, soit à cause de l'extrême aversion qu'il portoit à Louis de Bourbon qui en étoit évêque, conspira contre ce prélat, & ne pensa plus qu'à s'en défaire. On a dit que Louis XI. lui avoit donné des soldats & de l'argent pour exécuter une si cruelle entreprise, parceque cet évêque étoit dans les intérêts de l'archiduc d'Autriche. La Mark rassembla donc ses gens qu'il fit habiller de rouge, portant sur la manche gauche la figure d'une hure de sanglier, & les conduisit jusqu'au pays de Liege où il avoit des intelligences avec quelques habitans de la ville. Ceux-ci persuaderent à leur évêque d'aller au-devant de son ennemi, & de ne point attendre qu'il vînt assiéger la place; promettant de le suivre & de le défendre au péril de leur vie. L'évêque fut assez crédule pour ajouter foi à ces belles protestations; il sortit de la ville, & vint au-devant de la Mark; mais aussi-tôt que les deux armées furent en présence, les traîtres abandonnerent le prélat, se rangerent du côté de son ennemi, qui n'eut pas de peine à s'en saisir. Il le prit & le massacra cruellement lui-même, & fit traîner son corps dans la ville de Liege, & exposer à la vue du peuple devant la porte de l'église de saint Lambert. Ensuite il fit élire son fils par violence en la place de celui qu'il venoit de tuer. Mais peu de tems après le pape excommunia Guillaume, & Dieu permit qu'il fut pris par le seigneur de Horn, frere de celui que le chapitre de Liege avoit élu canoniquement pour être le successeur de Louis de Bourbon. De Horn prit le parti de son frere, & fit trancher la tête au meurtrier de Louis dans la ville de Mastrich,

AN. 1482.

LXXXII.
L'évêque de Liege est massacré.

Chroniq. de Louis XI. ibid. p. 273.
Gaguin, l. 10.
Suffrid. de episc. Leodiens.

Spond. cont. annal. ad an. 1482. n. 4.
Mézeray, abrég. chron. vie de Louis XI. tom. 3. in-12.

selon Mézeray, ou à Utrecht, selon Sponde.

AN. 1482.

LXXXIII. Inquiétudes de Louis XI. à l'occasion de sa maladie.

Quelques auteurs ont avancé sans raison, que la maladie dont Louis XI. fut attaqué, lui étoit arrivée en punition du secours qu'il avoit donné à la Mark pour ôter la vie à l'évêque de Liege, puisqu'il y avoit alors près de deux ans qu'il étoit malade, & qu'il étoit même déja dans un si mauvais état, lorsque les députés de Gand vinrent lui apporter le traité pour être ratifié, qu'à peine voulut-il souffrir qu'ils le vissent. Il cherchoit tous les remedes imaginables à ses maux. Il fit venir un grand nombre de joueurs d'instrumens, & même des bergers du Bas-Poitou pour jouer devant lui, & le réjouir; il fit faire partout des prieres publiques & des processions, il fit lui-même beaucoup de présens aux églises & de pélerinages, tantôt à Saint-Claude; tantôt à Notre-Dame de Cléry, où étoit sa grande dévotion. Jusqu'alors il avoit toujours été vêtu fort simplement; tout d'un coup il se fit habiller magnifiquement; ses robes étoient de satin cramoisi fourrées de martres zibelines : on n'osoit lui rien demander, il falloit attendre que la volonté lui vînt de donner. Il affectoit beaucoup de sévérité, pour se faire du moins craindre s'il n'étoit pas aimé. Son plaisir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crût pas qu'il fût si proche de la mort. Il faisoit acheter dans les pays étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chasse, des animaux rares, & d'autres choses curieuses, afin qu'on crût qu'il jouissoit d'une santé parfaite.

LXXXIV. Instructions du roi Louis XI. au dauphin son fils.

Cependant avec toute cette bisarrerie, il conservoit une grande présence d'esprit pour les affaires. Elle parut dans la maniere dont il conduisit le traité d'Arras, & on le voit encore mieux dans les instructions qu'il donna au dauphin son fils,

qu'il tenoit enfermé à Amboise, craignant que le duc de Bourbon & le comte de Beaujeu ne lui donnassent des impressions fâcheuses contre le gouvernement. Il jugea à propos de l'instruire de vive voix, & ce fut peut-être afin qu'il fît plus de réflexion sur ce qu'il avoit à lui dire, qu'il se fit porter à Amboise sur la fin de Septembre de cette année. Le P. Daniel dit, qu'il fit venir le dauphin au Plessis; ce qui n'est pas contraire, puisque ce ne fût que pour lui répéter les mêmes leçons qu'il lui avoit données quelques mois auparavant à Amboise, & qu'il fit mettre dans les registres du parlement de Bourgogne & de la chambre des comptes, comme un monument de son zele & de son affection pour ses sujets.

AN. 1482.

Daniel, hist. de France, t. 4. pag. 730. in-4. vie de Louis XI. Recueil de Belleforêt, l. 5. c. 148.

La premiere chose qu'il recommanda au dauphin, fut de ne pas suivre son exemple, en ce, qu'à son avénement à la couronne, il avoit méprisé les princes du sang, & ôté les charges à la principale noblesse, à qui son pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guyenne sur les Anglois, d'où il étoit arrivé que tant de personnes de qualité & de mérite, se voyant disgraciées, s'en étoient hautement vengées, en exposant le royaume à sa ruine entiere, par la ligue du bien public. Qu'il avoit reconnu sa faute, sans qu'il lui eût été possible de la réparer durant tout son regne. Que les grands de son royaume l'avoient contraint à une paix tout-à-fait honteuse pour lui. Qu'il n'avoit depuis rien oublié de ce qui pouvoit servir à les gagner, & qu'il n'avoit pu recouvrer leur amitié. Que l'aversion de la noblesse lui avoit attiré celle du peuple, parceque la défiance dans laquelle il avoit vécu à l'égard des grands, l'avoit réduit à demeurer toujours armé pour se garantir de leurs insultes,

On trouve cette instruction tout au long dans le 5. tom. des mém. de Comines, édit. de 1723. parmi les preuves, pag. 376.

AN. 1482. Qu'il lui avoit fallu imposer sur les peuples de grands tributs, qu'il avoit augmenté les tailles, jusqu'à quatre millions sept cens mille livres, quoique son prédécesseur n'eût tiré de ses sujets, au plus fort des guerres contre les Anglois, que dix-sept cens mille livres. Que puisque la France jouissoit à présent de la paix, il étoit aisé de la soulager. Que la noblesse du royaume aimoit naturellement ses rois, & qu'elle rentreroit bientôt dans son devoir, pourvu qu'elle fût bien traitée. Qu'il falloit sur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point élever les roturiers au préjudice des seigneurs.

Mem. de Comin. l. 6. ch. 7.

Il l'exhorte encore à se gouverner par le conseil des princes du sang & des autres personnes distinguées ; à ne point changer les officiers après sa mort, à aimer la jeune princesse Marguerite d'Autriche, comme devant être son épouse; à conserver la paix avec les Flamands, sur-tout durant les cinq ou six premieres années de son regne ; à se gouverner par les conseils d'Anne de France, sa tante, & du duc de Beaujeu, son époux ; à ménager ceux qui l'avoient servi le plus fidelement, & il lui nomme entr'autres, Philippe de Comines, le seigneur de Bouchage, Guy Pot, bailli de Vermandois, Olivier le Daim & des Cordes, à qui il devoit laisser le commandement des armées, & Jean Doyac, à qui il croyoit devoir la prolongation de sa vie. Il lui recommanda de plus, de ne pas trop se fier à la reine sa mere, Charlotte de Savoie, parcequ'il l'avoit toujours reconnue plus affectionnée à la maison de Bourgogne qu'à celle de France. Enfin il lui fit une espece d'excuse, de ce qu'il ne lui avoit point fait épouser Marie de Bourgogne ; & la raison qu'il en apporta, fut que cette princesse

avoit treize ans & quelques mois plus que lui. Telles furent les instructions de Louis XI. au dauphin.

AN. 1482.

Une des dévotions de ce roi, étoit d'avoir toujours avec soi les reliques qu'on lui envoyoit de toutes parts pour sa guérison: il les baisoit & y mettoit toute sa piété. Un bon hermite de Saint-Claude, nommé frere Jean de Gand, avoit été enterré à Troyes, mais on ne sçavoit pas l'endroit. Louis XI. en fit faire la recherche, & le corps fut trouvé dans le couvent des Jacobins de cette ville: on le leva de terre par ordre du roi, & on l'exposa dans un lieu public à la vénération des peuples; de plus, il écrivit à Rome pour demander au pape Sixte IV. sa canonisation. On voit dans la nouvelle édition de Comines, trois lettres que Louis XI. écrivit aux Jacobins de Troyes à ce sujet. La premiere, du treizieme d'Octobre 1482. La seconde, du troisieme de Décembre; & la troisieme, du dix-huitieme Juillet de l'année suivante. Mais pendant que les poursuites de cette canonisation se faisoient à Rome, Louis XI. mourut, & l'affaire en demeura là sans avoir été exécutée.

Mem. de Comin. l. 6. ch. 8. & 10.

LXXXV.
Le roi demande au pape la canonisation de frere Jean de Gand.

Camusat, Miscellanea historica, p. 321. & seq.

Mém. de Comines, dern. édit. t. 5. p. 368. & suiv.

Au lieu de cette canonisation, Sixte IV. fit celle de saint Bonaventure, cardinal évêque d'Albano, général de l'ordre de saint François, qui étoit né en Toscane l'an 1221. dans Bagnarea, petite ville du domaine de l'église, de Jean Fidanza & de Ritelle, gens de piété & d'honnête famille. Il fut, dans son baptême, appellé Jean, du nom de son pere; &, dans une maladie dangereuse qu'il eut à l'âge de quatre ans, sa mere, craignant de le perdre, eut recours au crédit que saint François avoit auprès de Dieu, & promit de consacrer ce fils à son service sous la regle & l'habit de ce saint

LXXXVI.
Canonisation de saint Bonaventure.

Baillet, vie des Saints, t. 2. in-fol. p. 224.

Bullar. tom. 1. Sixt. IV. const. 21.

AN. 1482. homme qui étoit encore vivant, si elle en obtenoit la guérison. Ses vœux furent exaucés, l'enfant recouvra la santé, contre le sentiment des médecins, & ce bonheur inespéré lui fit donner le nom de Bonaventure, qu'il conserva toujours depuis. En 1243. il fit profession dans l'ordre de saint François. En 1250. il commença à enseigner la philosophie & la théologie à Paris. En 1256. il fut général de son ordre, quoiqu'absent, & n'étant âgé que de trente-cinq ans. Il y établit la réforme en 1260. Le pape Grégoire X. le fit cardinal en 1273. & il mourut le septieme de Mars en 1274. en revenant de Lyon où il avoit assisté au concile assemblé dans cette ville par l'ordre du même pape.

Après les informations faites de sa vie & de ses miracles, il fut canonisé avec toutes les formalités requises, le Samedi vingt-neuvieme d'Avril 1482. dans l'octave de Pâques par Sixte IV. qui avoit été religieux de son ordre. Sa fête fut publiquement établie, non-seulement dans les maisons de saint François de l'un & l'autre sexe, mais dans toute l'église. Le pape la fit double, & voulut que l'office s'en fît comme d'un docteur de l'église. Son corps après sa mort avoit été porté dans l'église des Cordeliers de Lyon, où il fut inhumé; & lorsqu'on fit l'ouverture de son tombeau en 1434. pour le transporter dans une nouvelle église que ces religieux avoient fait bâtir, on trouva sa tête toute entiere, mais le reste du corps réduit en cendres. On en retira un ossement du bras pour le porter à Bagnarea, lieu de sa naissance, & un autre os pour les religieux de saint François à Venise. Mais en 1562. les Calvinistes s'étant rendus maîtres de la ville de Lyon, enleverent sa châsse d'argent, brûlerent ses os, & en

en jetterent les cendres dans la riviere de Saône : Son chef toutefois fut trouvé ; & c'est peut-être de ce chef qu'on a détaché la mâchoire inférieure, garnie de presque toutes ses dents, qui est aujourd'hui à Fontainebleau dans le couvent des Mathurins, conservée dans un cryſtal, avec une figure du saint.

AN. 1482.

LXXXVII. Commencement de la guerre de Grenade contre les Maures.

Mariana, hist. Hisp. lib. 24. & 25.

Il paroît que la guerre de Grenade contre les Maures, commença cette année. Il n'y avoit pas long-tems que Ferdinand & Isabelle en méditoient la conquête; & depuis que les Maures avoient été réduits à ce seul royaume de Grenade, il n'y avoit point eu de roi si puissant qu'Alboacen, dix-neuvieme roi de la maison des Alhamares. A son avénement à la couronne, il avoit trouvé son état dans une profonde paix, comme la suite d'une treve conclue entre les princes Chrétiens & son prédécesseur. Mais l'espérance d'étendre sa domination, & la conjoncture de la guerre qui survint entre les rois Catholiques & Alphonse roi de Portugal, le porterent à la rompre. Il entra donc dans l'Andalousie & dans le royaume de Murcie avec deux puissantes armées; il y fit de si grands ravages, que Ferdinand & Isabelle, qui n'étoient pas en état de lui résister, furent obligés de conclure avec lui une paix fort désavantageuse. Elle fut observée de bonne-foi de la part des deux princes Chrétiens : mais le roi Maure ayant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée à cause de la treve, la prit de nuit par escalade; le gouverneur fut tué, tous ceux qui se trouverent dans la place furent faits prisonniers. Ceci arriva au commencement de l'année précédente vers le printems, & eut des suites si favorables à la monarchie d'Espagne, qu'elle s'empara bien-tôt de tout le royaume de Grenade.

AN. 1482.

LXXXVIII. Ferdinand s'empare de la ville d'Alhama sur les Maures.

Mariana, ibid.

Ferdinand & Isabelle furent si irrités de cette perfidie du roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & accoururent dans l'Andalousie avec leurs troupes victorieuses à la bataille de Toro. La ville d'Alhama, que les Maures appelloient le rempart de Grenade, fut d'abord emportée d'assaut, & Ferdinand entra par ce moyen dans la plaine de Grenade, où il fit un effroyable dégât, laissant par-tout de sanglantes marques de sa vengeance. Enfin après avoir mis de bonnes garnisons sur la frontiere, il revint à Cordoue. Mais à peine fut-il parti, que les Maures ne pouvant souffrir qu'Alhama, la clef du royaume, fût au pouvoir de Ferdinand, l'assiegerent; ce qui obligea le roi Catholique à revenir promptement sur ses pas. Il secourut la place si à propos, que les Maures furent obligés d'abandonner leur entreprise. Il y mit pour gouverneur don Diegue de Melo. La division s'étant mise ensuite parmi les Maures, Ferdinand crut en devoir profiter; il commença par le siege de Loya, qu'il ne put prendre; il perdit don Rodrigue Tellez, grand-maître de Calatrava, qui fut tué de deux coups de flêches; sa charge fut donnée à Garcie Lopez de Padille, à condition qu'il défendroit à ses dépens la ville d'Alhama; après quoi le roi s'en retourna à Madrid, parceque la saison étoit trop avancée. Cette guerre dura dix ans.

LXXXIX. Mort de Maxime, patriarche de Constantinople.

Dès le commencement de cette année 1482. Maxime, patriarche de Constantinople, étant mort après avoir tenu le siege pendant six ans, eut pour successeur Nyphon, archevêque de Thessalonique, beau parleur, mais peu sçavant. Il étoit né dans le Peloponese, d'un Albanois & d'une Grecque qui étoit noble. Mais il s'attira l'indignation du trésorier du sultan,

non-seulement pour lui avoir refusé quelques présens, mais encore parcequ'il avoit supposé un fils à Siméon qui avoit été patriarche, pour frauder le trésor du souverain, de la confiscation des biens que Siméon avoit laissés. Bajazet l'ayant appris, ordonna qu'on chassât Nyphon de la ville, qu'on le privât du patriarchat, & qu'on en mît un autre en sa place; ce qu'on ne fit toutefois qu'en l'année 1490. Denys reprit par l'ordre du sultan le siege qu'il avoit quitté dans l'année précédente 1481.

An. 1482.

Turco græcia. lib. 2.

Bzov. hoc anno.

XC.

Ses deux successeurs reçoivent le concile de Florence.

Bzov. annal. ad ann. 1489.

Denys & Nyphon suivoient le décret du concile de Florence touchant l'union, selon les annales des Russiens, parcequ'Isidore, cardinal de Russie, souhaitant que le Pape Pie II. lui donnât pour successeur un certain Grégoire Zemialague, les Moscovites schismatiques n'en voulurent point, & en élurent un autre nommé Jonas. Mais le patriarche Denys, dans le temps qu'il possédoit le siege pour la premiere fois, le chassa, & voulut absolument qu'on obéît à Grégoire, qui étoit favorable au concile de Florence & à l'union des deux églises. Ensuite Nyphon étant interrogé par Joseph, évêque de Russie, quel parti l'on devoit prendre au sujet du concile de Florence, que les évêques de Russie & de Lithuanie qui étoient dans les sentimens de l'église Romaine, vouloient contraindre de recevoir; il répondit que c'étoit un concile légitime, & que les Grecs pour l'avoir rejetté, avoient été soumis à la domination des Turcs; qu'ainsi ils devoient vivre en paix avec les Latins, en observant les cérémonies du pays, comme il l'avoit ordonné aux prêtres qui étoient sous la puissance de la république de Vénise, & que cela avoit été décidé par le concile de Florence.

France, il l'obtint ; mais avant son départ, il fit expédier trois actes authentiques, qu'il mit entre les mains du grand-maître. Le premier étoit un pouvoir très-ample de traiter avec Bajazet & de conclure la paix. Le second étoit une espece de manifeste pour la décharge des chevaliers, par lequel ce prince déclaroit qu'il avoit demandé lui-même à sortir de Rhodes. Le troisieme, une confédération perpétuelle du prince & de ses enfans avec la religion de saint Jean de Jérusalem, en cas qu'il vînt à rentrer dans ses états. Par ce dernier acte, il promettoit solemnellement à Dieu & à Mahomet son grand prophete, que s'il recouvroit jamais ou entierement ou en partie la couronne impériale de son pere, il entretiendroit une paix constante & une amitié inviolable avec le grand-maître de l'ordre de saint Jean de Jérusalem. A quoi il s'engageoit lui & ses enfans, & les enfans de ses enfans. Il promettoit encore avec serment de rendre à la religion toutes les isles, toutes les terres & toutes les forteresses que les empereurs Ottomans avoient prises sur les chevaliers de Rhodes.

AN. 1482.

XCV. Actes qu'il met entre les mains du grand-maître.

XCVI. Il quitte Rhodes & vient en France, où il est mis dans une commanderie.

Il partit de Rhodes le premier de Septembre 1482. dans le grand navire de la religion, accompagné du chevalier de Blanchefort & de plusieurs autres pour lui servir d'escorte. Quelque tems après Bajazet promit de vivre en paix avec les chevaliers, à la charge que le grand-maître tiendroit toujours Zizim sous la garde de ses chevaliers, & feroit tout ce qu'il pourroit pour empêcher que le jeune prince ne tombât entre les mains d'aucun prince, ou chrétien ou infidele. Il s'engagea même à payer quarante-cinq mille ducats,

monnoie de Venise, tous ses ans, pour la subsistance & la garde de Zizim. Mais celui-ci étoit arrivé en France, où le roi le reçut assez froidement; ce qui l'obligea de demeurer fort peu de tems à la cour, & les chevaliers le conduisirent dans la commanderie de Bourg-neuf, qui est une place sur les confins du Poitou & de la Marche, agréablement située & assez forte, où les grands prieurs d'Auvergne faisoient leur demeure. Le chevalier de Blanchefort, auquel le grand-maître avoit confié particulierement la personne de Zizim, eut soin de le divertir & de le desennuyer; mais quelques honnêtetés qu'il lui fît, il ne laissoit pas de l'observer, pour empêcher qu'on ne le lui enlevât par artifice ou par force.

AN. 1482.

XCVII. Le roi permet de lire les livres des nominaux.

En 1473. Louis XI. sur la requête de maître Jean Boucard & des Thomistes, avoit fait défense de lire les livres & d'enseigner la doctrine d'Okam & des philosophes nominaux; en conséquence ces livres furent scellés & cloués dans la bibliotheque de l'université & dans les colleges par l'évêque d'Avranches. Les nominaux de l'université de Paris présenterent leur supplique à Louis XI. contre cette défense. Ils y expliquent leur doctrine assez clairement, & font voir qu'elle a été examinée mûrement & approuvée. Ils disent ensuite : Si on nous persécute aujourd'hui, c'est parceque ceux qui sont de notre parti se sont acquis beaucoup de gloire & d'honneur, qu'ils sont supérieurs aux Thomistes & à plusieurs autres dans la dispute; & enfin parceque ce sont les nominaux qui se sont les plus opposés à une hérésie qui avoit été enseignée depuis peu à Louvain, & qui avoit eu leurs ennemis pour fauteurs. Les auteurs de cette supplique veulent parler d'un cer-

D'Argentré, collect. jud. pag. 303. *Baluz. Miscel. tom.* 4. *p.* 531. *&c.*

AN. 1482. tain professeur de Louvain, qui, dans un traité qu'il avoit fait depuis peu, avoit enseigné que les propositions du futur contingent, même celles qui étoient contenues dans la bible, & que Jesus-Christ avoit dites, n'étoient point véritables. Ce traité fut déferé à la faculté de théologie de Paris, comme rempli d'erreurs. D'un autre côté, l'université de Louvain fit solliciter la même faculté à l'approuver, & peut-être l'eût-il été sans les vives oppositions des nominaux qui en firent une affaire fort sérieuse. Pour cette raison, ils se donnent dans cette supplique la qualité de défenseurs de la foi, & assurent que c'est leur zele qui offense & non pas leur doctrine. Il ne paroît pas cependant que Louis XI. eut alors égard à leur supplique. Mais en 1481. Martin Berenger, docteur de Sorbonne, présenta une autre requête en faveur des nominaux. Ce docteur avoit du crédit; plusieurs personnes remontrerent au roi qu'il n'avoit pas dû défendre leur doctrine ni leurs livres; &, sur ces remontrances, Louis leva la défense & en fit écrire au recteur par Jean d'Estoute-ville. L'année suivante 1482. la faculté de théologie censura quatorze propositions prêchées à Tournay par un cordelier appellé Jean Angeli : elles concernoient le sacrement de pénitence & le pouvoir des curés. La premiere proposition étoit. Les Freres Mineurs présentés à l'Evêque & admis, sont les propres prêtres & les vrais curés, & mieux que les prêtres des paroisses qui n'ont leur pouvoir que de l'Evêque, au lieu que les religieux l'ont obtenu du pape. La deuxieme, un paroissien, qui s'est confessé à ces religieux, a satisfait à la décrétale, *omnis utriusque sexûs*, touchant la pénitence & la rémission de ses péchés, & n'est

XCVIII. Censure de quatorze propositions prêchées à Tournay.

D'Argentré, coll. p.305.

Bochel. biblioth. canonic. cum additam.

Blondeau, t. 1. p. 786.

point obligé de se confesser à son propre curé une fois l'an, ni de lui demander la permission de se confesser ailleurs. La troisieme, si un curé refuse la communion à son paroissien qui se sera confessé à ces religieux, il peut aller trouver celui qui l'a confessé, qui lui donnera la communion. La quatrieme, un curé ne doit rien recevoir de ses paroissiens pour la confession & l'administration des sacremens; mais il n'en est pas de même des mendians. La cinquieme, un curé, assurant que ses paroissiens sont tenus de se confesser à lui une fois l'an sur peine de péché mortel, est excommunié & irrégulier, s'il célebre. La sixieme, celui qui fait dire la messe par un prêtre qui a chez lui une femme suspecte, ou qui vit mal, péche mortellement. La septieme, lesdits religieux ne sont pas obligés de payer la quatrieme partie dont il est parlé dans la Clémentine *Dudum*. La huitieme, le pape pourroit détruire tout le droit canonique & en faire un nouveau. La neuvieme, quelques saints sont des enragés. La dixieme, les ames du purgatoire sont de la jurisdiction du pape; &, s'il vouloit, il pourroit vuider tout le purgatoire. La onzieme, le pape pourroit ôter à un bénéficier la moitié de ses revenus, & la donner à un autre sans en alléguer la cause. La douzieme, quiconque contredit la volonté du pape est un payen, & concourt l'excommunication de fait; & le pape ne peut être repris par personne, si ce n'est en matiere d'hérésie. La treizieme, la bulle accordée par le pape régnant à ces religieux, a été publiée à Paris & approuvée par l'université; ensorte que quiconque la contredit est excommunié. La quatorzieme, le frere Jean Angeli a soutenu la vérité de ces propositions, & veut les soutenir à Paris AN. 1482.



daleuse, erronée dans la foi, te
truire l'ordre hiérarchique pour l
duquel on doit abjurer cette doct
conde, qu'elle est scandaleuse,
droit commun, & qu'on doit la ré
quement pour maintenir l'obéiss
peċt dû aux prélats. Sur la troisiem
fausse, fortement suspecte d'hér
traire au droit commun. Sur l
qu'elle est contre la disposition du
& divin, fausse & notoirement h
la cinquieme, qu'elle est fausse
Sur la sixieme, parcequ'elle est ex
maniere indéterminée, elle est do
raire, & on ne doit nullement l
peuple. Sur la septieme, qu'elle
au droit commun. Sur la huitiem
scandaleuse, blasphématoire, note
rétique & erronée. Sur la neuviem
scandaleuse, blasphématoire, & q
les oreilles pieuses. Sur la dixiem

prêcher comme elle est conçue. Sur la douzieme, qu'elle est fausse, scandaleuse, & ressent manifestement l'hérésie. Sur la treizieme, qu'elle est fausse & contient évidemment un mensonge. Sur la quatorzieme, qu'elle est d'un homme insolent & opiniâtre; ce qui suffit pour procéder juridiquement contre lui, comme contre une personne suspecte d'hérésie. AN. 1482.

C. Censure d'une proposition touchant les indulgences. *D'Argentré, collect. jud. pag. 306.*

Dans la même année, Jean de Bethancourt, docteur en théologie de Paris & théologal de Meaux, présenta à la faculté la proposition suivante, prêchée dans le diocèse de Saintes. Que toute ame qui est en purgatoire, & condamnée par la justice divine à y demeurer un certain tems, s'envole immédiatement dans le ciel, & est délivrée totalement de la peine aussi-tôt que quelqu'un donne pour elle six blancs d'aumône pour la réparation de l'église de saint Pierre de Saintes. Et pour appuyer cette proposition, on se servoit de l'autorité d'une bulle d'indulgence accordée par le pape Sixte IV. à cette église le deuxieme du mois d'Août 1476. La faculté déclara par sa conclusion du vingtieme de Novembre, que cette proposition ne se trouve point du tout dans cette bulle, & qu'on n'a pas dû l'avancer ni la prêcher. De Bethancourt en demanda acte, & on le lui donna.

CI. Le pape fait bâtir l'église de la paix. *Pennot. hist. cleric. regul. lib. 3. cap. 33.*

Le pape, voulant profiter de la tranquillité parfaite qui régnoit en Italie, & de l'union qui étoit entre les princes, fit construire l'église de la Paix au milieu de Rome, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, & y fit placer une image miraculeuse de la sainte Vierge, dont on rapporte beaucoup de choses extraordinaires. Mais son zele parut encore davantage envers cette sainte mere de Dieu par la bulle qu'il fit en faveur de sa conception pour appaiser les dis-

putes survenues entre les religieux de saint Dominique & ceux de saint François. Cette bulle est datée de Rome le quatrieme de Septembre de l'année 1483. Le saint pere s'y plaint des excès dans lesquels donnoient quelques prédicateurs, & auxquels il veut remédier, pour éviter le danger qu'il y auroit à les laisser impunis, & leur ôter l'occasion de répandre à l'avenir leurs erreurs au public; ensuite il passe au sujet de sa bulle.

AN. 1483.

CII. Bulle du pape touchant la Conception de la sainte Vierge.

Coll. conc. P. Labbe, tom. 13. p. 1443.

« La sainte église Romaine, dit-il, ayant » établi la fête de la Conception de Marie sans » tache & toujours Vierge, de même qu'un of- » fice propre pour cette fête, nous apprenons » toutefois que quelques prédicateurs de diffé- » rens ordres ne cessent de prêcher tous les jours » au peuple, que tous ceux qui croient que cette » glorieuse Vierge a été conçue sans la tache du » péché originel, péchent mortellement, ou » sont hérétiques; que ceux qui en disent l'of- » fice ou entendent les sermons des prédicateurs » enseignant le contraire, péchent aussi griéve- » ment. Nous, pour arrêter leurs entreprises » téméraires & scandaleuses, & pour obvier » aux maux, qui à cette occasion pourroient » naître dans l'église, de notre propre mouve- » ment & de notre science certaine, nous con- » damnons les propositions de ces prédicateurs » qui osent assurer que ceux qui tiennent la Con- » ception de la mere de Dieu immaculée, » péchent mortellement, que ceux qui en célé- » brent l'office & en écoutent les sermons, ne » sont pas exemts de péché; nous déclarons ces » propositions fausses, erronées, & entiere- » ment contraires à la vérité. Nous réprouvons » les livres faits contre cette doctrine, & leurs » auteurs de quelque condition qu'ils soient; &

» nous prononçons contr'eux la peine d'excom- » munication dont ils ne pourront être absous » par d'autres que par le souverain pontife, si » ce n'est à l'article de la mort. Et afin qu'on » n'en prétende cause d'ignorance, nous ordon- » nons aux ordinaires des lieux de faire publier » cette bulle dans les paroisses de leurs diocèses, » à la grande messe & au sermon. Si quelqu'un » présume d'agir, de prêcher ou d'écrire con- » tre ce décret, nous déclarons qu'il encourra » l'indignation de Dieu & des apôtres saint » Pierre & saint Paul. »

AN. 1483.

CIII. Dispute touchant les stigmates de sainte Catherine de Sienne.

L'on trouve encore une autre bulle de ce pape, à l'occasion d'une dispute qui s'éleva entre les Dominiquains & les Cordeliers : ceux-ci nioient que sainte Catherine de Sienne eût été marquée des stigmates, & prétendoient que ce privilege n'avoit été accordé qu'à saint François leur patriarche. Ceux-là se fondoient sur le témoignage de la sainte même, & de Raimond de Capoue son confesseur. Car voici les paroles que cette sainte adresse à son confesseur. Vous sçavez, mon pere, que je porte les stigmates du Seigneur Jesus sur mon corps par sa miséricorde. Il est vrai qu'ils reconnoissoient que ces stigmates n'avoient pas paru sur le corps de la sainte, comme sur celui de saint François ; mais ils assuroient qu'elle les avoit reçus. « J'ai vu le Sei- » gneur, dit-elle, attaché en croix, descen- » dant sur moi avec une grande lumiere, & par » l'impétuosité de mon esprit qui vouloit aller » au-devant de son créateur, mon petit corps » a été contraint de s'élancer. Aussi-tôt des » cinq cicatrices de ses sacrées plaies, j'ai vu » tomber sur moi cinq rayons de sang qui ten- » doient à mes mains, à mes pieds & à mon » cœur. Connoissant que c'étoit un mystere, je

AN. 1483.

» me suis écriée d'abord, oui, mon Seigneur » & mon Dieu, je vous prie que ces cicatrices » ne paroissent point sur mon corps à l'extérieur. » Jesus-Christ me répondit, & me parloit encore lorsque ces rayons de sang devinrent tout » brillans, & furent portés aux cinq endroits de » mon corps que j'ai marqués. » Les Dominicains appuyoient encore leur sentiment du témoignage de S. Antonin, & de celui du pape Pie II qui faisant mettre cette sainte dans le calendrier, lui a assigné un office dans l'hymne duquel il est dit qu'elle a exprimé sur elle la forme des plaies de Jesus-Christ.

S. Antonin. chr. 3. part. tit. 23. cap. 14. §. 10. Vulnerum formam miserata Christi exprimis ipsa. In hymn. officii hujus sanctæ.

Mais les Franciscains prévinrent tellement en leur faveur le pape qui avoit été de leur ordre, qu'il défendit, même sur peine des censures ecclésiastiques, de peindre les images de cette sainte avec les stigmates. Il adoucit toutefois son décret quelque tems après, & en ôta les censures. Les Cordeliers, dit Sponde, auroient mieux fait d'imiter la pauvreté & l'humilité de leur saint fondateur, que de vouloir restraindre la grace par ces superbes disputes, parceque disputer du mérite des saints, c'est produire des contestations inutiles, d'où naissent ensuite les jalousies, l'un soutenant un saint, l'autre un autre, & chacun s'opiniâtrant avec orgueil à vouloir que son saint soit plus grand que celui d'un autre, comme l'a remarqué l'auteur du livre de l'Imitation de Jesus-Christ.

Spond. contin. annal. ad an. 1483. c. 8.

A Kempis, l. 3. de Imit. Christ. c. 58.

CIV.
Promotion de cardinaux.

Sixte IV. augmenta encore le sacré college de six cardinaux, qui furent Jean Conti, Romain, archevêque de Cozence, prêtre cardinal, du titre de saint Vital; Elie de Bordeille, François, archevêque de Tours, du titre de sainte Lucie; Jean Margarit, Espagnol, évêque de Gironne, du titre de sainte Balbine; Jean-Jacques Sclafe-

nati, Milanois, évêque de Parme, du titre de saint Etienne au mont Cœlius; Jean-Baptiste des Ursins, Romain, archevêque de Carthage & de Tarente, cardinal diacre, du titre de sainte Marie la Neuve, puis prêtre du titre de saint Pierre & de saint Paul. On peut y en joindre un septieme qui fut Ascagne Marie Sforce, des ducs de Milan, cardinal diacre, du titre des saints Vite & Modeste, vice-chancelier de l'église de Rome, évêque de Padoue, Novarre, &c. Mais quelques-uns ne les placent qu'au commencement de l'année suivante, quelque tems avant la mort du pape. Il se rendit célebre sous le pontificat suivant.

AN. 1483.

CV. Arrivée de Marguerite d'Autriche en France.

Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, devoit être mise entre les mains de Louis XI. pour être l'épouse du dauphin dès la fin de l'année précédente. Mais, comme il y avoit encore quelques difficultés à terminer, les Gantois ne l'amenerent en France qu'au mois d'Avril 1483, & les nôces furent magnifiquement célébrées à Amboise sur la fin de Juillet. Le roi d'Angleterre, qui s'étoit tellement flatté de voir sa fille dauphine de France, qu'il la faisoit déja appeller ainsi, se voyant ainsi joué par les François, & mocqué par ses sujets, en eut tant de confusion & de douleur, qu'il en tomba malade & mourut le quatrieme d'Avril, délivrant la France par sa mort de beaucoup de maux qu'il auroit pu lui faire dans la suite. Il laissa deux fils Edouard & Richard avec cinq filles, quelques-unes mariées à des seigneurs Anglois. Des deux freres qu'il avoit, il fit mourir le duc de Clarence, & il ne lui restoit que le duc de Glocester qui usurpa le trône.

CVI. Mort d'Edouard IV. roi d'Angleterre.

Mem. de Comin. l. 6. c. 9. Chronique de Louis XI. Polyd. Virg. l. 4. in fin.

Edouard ne fut pas plutôt mort que, quelques précautions qu'il eût prises pour assurer la cou-

ronne à son fils aîné, on s'apperçut que celui-là même qu'il avoit chargé en mourant de la lui affermir sur sa tête, cabaloit pour la lui ravir.

AN. 1483.

CVII. Le duc de Glocester pense à usurper la couronne.

Jo. Mei. hist. Scot. l. 6. c. 20.

Thomas Morus fait un portrait affreux de ce duc de Glocester. Il dit qu'il naquit sans foi, sans probité, sans principes, sans conscience, fourbe, hypocrite, dissimulé, & ne faisant jamais plus de caresses que quand il vouloit plus de mal. Cruel par férocité & par ambition, comptant pour rien la mort d'un homme dont la vie nuisoit à ses desseins. Brave au reste, mais propre à nourrir des factions & à en profiter, donnant son bien sans retenue pour réussir, & prenant aussi celui des autres sans se faire aucun scrupule. Tel étoit le duc de Glocester, qui, ayant appris à Yorck où il étoit, la mort inopinée du roi son frere qui l'avoit déclaré tuteur du jeune Edouard, son fils aîné, ne pensa plus qu'à s'emparer de la couronne. Il éloigna du jeune roi ceux qui avoient soin de sa conduite, il les fit même arrêter. La reine douairiere se retira dans l'asyle de Westminster. Le duc se fit déclarer par le parlement protecteur du royaume. La reine, qui avoit avec elle son second fils Richard, l'aîné étant dans Londres, lâcha ce cadet aux instantes prieres du cardinal Burschiez, archevêque de Cantorberi, en sorte que le duc de Glocester se vit maître des deux princes. Il découvrit le cruel dessein qu'il avoit sur eux au duc de Buckingham, qui se rendit sur la promesse qu'on le mettroit en possession du comté d'Hereford qu'il prétendoit lui appartenir; & le complot fait, les deux ducs ne penserent plus qu'à former un parti.

Le duc de Glocester donna ses ordres pour les sanglantes exécutions qui devoient lui frayer le chemin au trône. Il fit mourir le comte de Ri-

vers, Richard Gray & Thoma[illegible]agham, proches parens du roi, qui étoient fort dans ses intérêts; il les avoit déja fait prisonniers. Il fit couper la tête au grand chambellan Hastings enfermé dans la tour. Il fit arrêter l'archevêque d'Yorck, l'Evêque d'Ely & Thomas Stanley.

AN. 1483.

CVIII. Il veut faire passer les deux fils d'Edouard pour illégitimes.

Il publia que les deux jeunes princes, fils d'Edouard IV. descendoient d'un bâtard, le défunt roi & le duc de Clarence n'étant point fils de Richard, duc d'Yorck, mais de certains amans qu'il donnoit à la duchesse. Et, comme il avoit sur-tout intérêt que ses neveux passassent pour illégitimes, il s'appliqua particulierement à rappeller le souvenir du mariage de leur pere, & prétendit qu'avant qu'il épousât la reine, il s'étoit marié clandestinement à une femme qui vivoit encore, & qu'on appelloit Elisabeth de Lucis, ce qui lui avoit été révélé par l'évêque de Bath qui en avoit fait la cérémonie. Sur cette fausse supposition, il s'empara du trône, prétendant être le légitime héritier de la couronne, & le duc de Buckingham fit crier par le peuple, vive le roi Richard.

CIX. Il fait mourir les deux fils d'Edouard.

La premiere chose que fit le duc de Glocester, fut de faire mourir ses neveux dont l'aîné ne régna que deux mois. Jacques Texel fut le ministre dont il se servit pour cette exécution. Il se contenta de renfermer dans un château le petit comte de Warvick, fils du défunt comte de Clarence. Il envoya en même tems des ambassadeurs en Bretagne, prier le duc de continuer à garder le comte de Richemont, l'assurant qu'il seroit exact à payer les pensions promises par le feu roi Edouard. Ces ambassadeurs avoient ordre d'aller de Bretagne en France, & de demander à Louis XI. son amitié pour leur nouveau roi. Mais sa majesté refusa de les voir, & protesta

qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec un usurpateur souillé du sang innocent de ses neveux. Action digne de terminer la vie de ce roi, qui peu de tems après laissa la couronne à son fils.

AN. 1483.

CX. Il se fait couronner roi d'Angleterre.

Celle d'Angleterre fut imposée solemnellement à Richard, duc de Glocester, & à Anne de Neville sa femme. Il n'avoit qu'un fils âgé de dix ans, qu'il déclara prince de Galles, mais ce fils ne vécut pas longtems, & sa mort donna dans la suite occasion au comte de Richemond de s'emparer du trône d'Angleterre, & de rentrer dans l'héritage de la maison de Lancastre sous le nom de Henri VII.

CXI. Crainte que Louis XI. a de la mort.

On lit avec plaisir dans les historiens tout ce que la crainte de la mort & celle de perdre son autorité faisoient faire à Louis XI. durant les derniers mois de son regne. Les danses de jeunes filles autour de son logis, les bandes de joueurs de flûtes qu'on amassoit de toutes parts pour le divertir, les processions qu'on ordonnoit par tout le royaume pour sa santé, les prieres publiques à Dieu pour empêcher le vent de bize qui l'incommodoit beaucoup, un grand amas de reliques qu'il se faisoit apporter de tous côtés, les bains du sang des enfans dont il se servoit pour adoucir ses humeurs acres & cuisantes; tout cela fut mis en œuvre, sans qu'il pût prolonger sa vie.

Comines dit Riez en Provence, liv. 6. de ses mem. ch. 10.

Le pape Sixte IV. lui avoit envoyé de Rome beaucoup de reliques. Le sultan Bajazet II. lui offrit par une ambassade solemnelle qui vint jusqu'à Marseille, non-seulement de rendre au roi toutes celles qui s'étoient trouvées à Constantinople, lorsque cette ville avoit été prise; mais encore de payer tous les ans à la France une somme très-considérable d'argent, pourvu qu'il tirât le prince Zizim son frere des mains des chevaliers de Rodes, & qu'il s'assurât de sa personne. Mais

uis, bien loin de vouloir voir les ambaſſadeurs,
renvoya de Marſeille, & leur manda qu'il AN. 1483.
vouloit avoir aucun commerce avec l'ennemi
ital des chrétiens. Comines dit que la ſainte
poulle, qui n'avoit jamais été tranſportée, lui
apportée de Reims juſques dans ſa chambre
Pleſſis-lès-Tours.

CXII. Il s'enferme dans le château du Pleſſis-lès-Tours.

Mém. de Comin. l. 6. c. 7. & 12. Mezeray, abrégé chron. tom. 3. vie de Louis XI.

l avoit fait enfermer ce château du Pleſſis
n treillis de gros barreaux de fer, & planter
murailles & à la porte des broches de fer à
ſieurs pointes, avec quarante arbalêtriers qui
doient les foſſés durant la nuit. Quatre cens
hers ſe promenoient le jour autour du châ-
u, & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu
perſonnes. Le roi ne s'entretenoit qu'avec ceux
ſes domeſtiques qu'il eſtimoit le moins, &
r avoit défendu de lui parler d'autres affaires
de celles qui regardoient ſon autorité & la
ſervation du royaume; il leur donnoit avec
fuſion, & ſur-tout à ſon médecin nommé
ques Coctier, qui tiroit de ce prince tous les
is plus de dix mille écus. Ce médecin avoit
un tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il le gour-
ndoit, dit Mezeray, comme s'il eût été un
et, & qu'il lui faiſoit faire tout ce qu'il vou-
. Je ſçai bien, lui diſoit-il quelquefois, qu'un
tin vous m'enverrez, comme vous faites d'au-
; mais vous ne vivrez pas huit jours après,
qu'il prononçoit en jurant, & ce qui effrayoit
ement le roi, qu'il n'oſoit lui rien refuſer,
ſouffroit patiemment toutes ſes brutalités &
inſolences, quelque délicat qu'il fût ſur l'ar-
e du reſpect qui lui étoit dû.

Le roi, qui avoit grande confiance aux prieres
gens de bien, & qui croyoit par-là prolon-
ſes jours, avoit entendu parler d'un ſaint
mite de Calabre appellé François de Paule,

AN. 1483.

qui étoit le fondateur de l'ordre des religieux Minimes. Le bruit de sa sainteté & de ses miracles s'étant répandu au-delà de l'Italie, vint jusqu'à la cour de France; & Louis XI. prit la résolution de le faire venir. Il lui fit écrire d'abord pour l'y inviter, en lui promettant tous les avantages qu'il pouvoit souhaiter pour l'établissement de son ordre & pour lui-même. Mais, ayant appris que le saint n'avoit point été touché de ses promesses, il en fit parler au roi de Naples par son ambassadeur, & ce prince qui se soucioit peu de retenir le saint dans ses états, fit ce qu'il put pour l'engager à donner cette satisfaction au roi de France. Mais François de Paule dit nettement qu'il ne tenteroit point Dieu, & qu'il ne pouvoit entreprendre un voyage de quatre cens lieues pour satisfaire des gens qui ne demandoient un miracle que par des voies basses & trop humaines. Louis, que le mal rendoit impatient, n'ayant pas réussi de ce côté-là, s'adressa au pape Sixte IV. qui envoya deux brefs l'un fort près de l'autre au saint hermite, pour l'obliger d'aller incessamment trouver le roi. François, sans délibérer davantage, se mit en chemin avec le maître d'hôtel de Louis XI. qui l'étoit venu quérir. Il passa par Naples, par Rome, & alla s'embarquer à Ostie pour prendre la route de France où il arriva.

CXIII. Il fait venir à sa cour saint François de Paule.

CXIV. Le saint arrive en France, & se rend au Plessis.

Mem. de Comin. l. 6. ch. 7. & 8.

Aussi-tôt que le roi eut appris l'arrivée du saint en France, il en eut tant de joie qu'il fit présent à celui qui lui en porta la nouvelle d'une bourse de dix mille écus; & quand il fut proche de la Touraine, Louis manda au dauphin son fils de l'aller recevoir à Amboise; ce qu'il fit avec tous les témoignages d'estime & de respect. Le saint arriva au château du Plessis le vingt-quatrieme d'Avril de l'année précédente 1482,

avanture, je ne suis pas si malade que vous pensez.

AN. 1483.

CXVII. Il conserve tout son bon sens jusqu'à sa mort.

Ceux qui l'avertirent de penser à la mort, furent assez heureux pour être écoutés. Il recommanda le dauphin son fils au seigneur de Beaujeu son gendre, il envoya le chancelier porter les sceaux au même dauphin qu'il nomma roi, exhortant un chacun à lui être fidele & à le bien servir. Il lui recommanda en particulier de donner le commandement de ses troupes à des Cordes, à qui il falloit défendre d'exécuter l'entreprise qu'il avoit formée sur Calais, afin de renvoyer incessamment les Anglois au-delà de la mer, parceque le dauphin étoit trop jeune pour se débarrasser habilement d'une semblable affaire, soit qu'elle réussît ou qu'elle ne réussît pas; qu'il falloit au moins pendant cinq ou six ans conserver la paix avec tout le monde. Il donna tous ces ordres avec une si grande présence d'esprit, qu'il parut, dit Comines, n'avoir jamais eu tant de bon sens. Il vécut encore quelques jours sans se plaindre dans sa maladie, il reçut tous les sacremens qu'on donne aux malades avec beaucoup de dévotion, parlant toujours de Dieu, & récitant quelques prieres à la sainte Vierge, afin de lui obtenir la grace de ne mourir qu'un samedi. Ce qui arriva, puisqu'il mourut le samedi trentieme du mois d'Août à huit heures du soir, dans la soixante-unieme année de son âge, & la vingt-troisieme de son regne, au Plessis-lès-Tours. Il ordonna que son corps fût porté à Notre-Dame de Clery près d'Orléans, où il avoit une très-particuliere dévotion; & il avoit tellement à cœur qu'on l'inhumât dans cette Eglise, qu'il obtint du pape Sixte IV. une bulle d'excommunica-

CXVIII. Mort du roi Louis XI.

Mém. de Comin. l. 6. ch. 12. du liv. 6. in fin. Polyd. Virg. lib. 25.

tion contre ceux qui feroient transporter son corps ailleurs.

AN. 1483.

Comines, ibid. c. 13. Paul. Emil. l. 3. ch. 7.

C'étoit un prince, dit Comines, fort sage dans l'adversité, très-habile pour pénétrer les intérêts & les pensées des hommes, & pour les tourner à ses fins, furieusement soupçonneux & jaloux de sa puissance, très-absolu dans ses volontés, qui ne pardonnoit point, qui fouloit beaucoup son peuple, & en même tems le meilleur des princes de son siecle. Le même auteur dit, qu'il ne le vit jamais tranquille & content; qu'il étoit toujours agité par quelque chagrin; qu'il étoit fort attaché à son épouse, sans aimer aucune autre femme; que quand il étoit en guerre, il soupiroit après la paix; & que quand il étoit en paix, il ne pouvoit supporter que la guerre. Il étoit assez instruit, ayant eu pour précepteur Jean d'Arconvalle. Jean Colleman lui avoit appris les mathématiques & les élémens d'astrologie, & l'on assure que ce fut lui qui composa le livre intitulé, le rosier des guerres, pour l'instruction de Charles VIII. son fils; du moins l'on ne peut douter qu'il n'ait fait travailler à deux excellens recueils, l'un de la pragmatique-sanction, l'autre sur les droits de la France par rapport au royaume de Naples, pour l'instruction du même dauphin. Il enrichit *la bibliotheque* du Louvre d'un grand nombre de manuscrits. Robert Gaguin, général des Mathurins, qui écrivoit l'histoire de France, fut son bibliothéquaire. Il dressa lui-même les statuts pour l'ordre de saint Michel, & l'on y voit un article qui porte, qu'il y auroit toujours une place affectée pour celui qui travailleroit à l'histoire de cet ordre.

L'on a écrit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les personnes incommodées de

de la pierre, en permettant aux chirurgiens de Paris à en faire l'essai sur un franc-archer, condamné à être pendu; l'épreuve se fit, & l'on réussit: le franc-archer fut guéri, & vécut long-temps après. Le discernement des esprits étoit admirable dans ce prince. Il avoit entrepris de réduire toutes les mesures & tous les poids du royaume à un seul, & de faire dresser une coutume générale pour toutes les provinces. Il vouloit que la justice fût exactement rendue aux particuliers. Il institua deux parlemens, celui de Bourdeaux en 1462, & celui de Bourgogne en 1476. Il affectoit d'être dévot, & se confessoit toutes les semaines, faisant souvent des pélerinages de dévotion. Ce fut lui qui établit la coutume de sonner l'*Angelus* à midi. Il portoit à son chapeau une image de Notre-Dame qui n'étoit que de plomb, & la baisoit souvent, surtout quand il recevoit quelque bonne nouvelle. Il faisoit faire assez fréquemment des processions, honoroit beaucoup les reliques, & donnoit libéralement aux églises. Mais avec toutes ces bonnes qualités, il n'en manquoit pas de mauvaises. Mézerai dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille personnes, la plûpart sans forme de procès, plusieurs noyés, d'autres précipités en passant sur une bascule, d'où ils tomboient sur des roues armées de pointes & de tranchans. Il ne prenoit conseil que de lui seul; il ne pouvoit souffrir les personnes de qualité. En un mot, jamais il n'y eut de cour où la mauvaise foi fût plus en regne que dans la sienne, sur l'exemple qu'il en donnoit lui-même.

AN. 1483.

Abr. chron. tom. 3. vie de Louis XI. in-12.

CXIX. Ses deux mariages & sa postérité.

Ce prince, n'étant encore que dauphin, avoit été marié deux fois. Sa premiere femme fut Marguerite, fille de Jacques I. roi d'Ecosse, qu'il épousa, à ce qu'on croit, en 1436, n'étant

âgé que de quatorze ans : elle mourut en 14..
An. 1483. sans laisser aucun enfant. Il demeura veuf ..
ans, & il ne se seroit pas remarié tant qu'il
S. Marth. n'auroit pas été roi, si la nécessité de ses affaires
geneal. Fran. ne l'y avoit contraint ; il épousa donc pour se-
l. 8. c. 9. conde femme Charlotte, fille du duc de Savoie,
qui n'avoit alors que six ans ; elle fut élevée au-
près de sa mere jusqu'à treize ans, qu'elle alla
trouver son époux en Flandres. Il en eut, dès la
premiere année un, fils nommé Joachim, duc
de Normandie, qui mourut fort jeune. Le se-
cond fut Charles, qui succéda au royaume. Le
troisieme nommé François, ne vécut pas long-
temps. Il eut encore trois filles ; le P. Daniel
n'en met que deux ; l'aînée mourut dans son
bas-âge. La seconde fut comtesse de Beaujeu, &
ensuite duchesse de Bourbon. La troisieme,
Jeanne, duchesse d'Orléans, fonda l'ordre des
Annonciades à Bourges, après avoir été répudiée
par son époux, qui devint roi de France, & suc-
cesseur de Charles VIII. sous le nom de Louis
XII.

CXX.
Charles VIII. roi de France lui succede.

Le successeur de Louis XI. fut donc Charles VIII. son fils, qui avoit treize ans accomplis, & deux mois, c'est-à-dire, qui étoit majeur, suivant l'ordonnance de Charles V. son trisayeul. Le roi défunt, en mourant, avoit laissé par son testament, l'administration du royaume à Anne de France sa fille, mariée au seigneur de Beaujeu, jusqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même : elle avoit de l'esprit, de la pénétration, du courage & de la fermeté ; en un mot, toutes les qualités nécessaires pour bien s'acquitter de cet emploi ; mais la passion de commander s'empara de tous ceux qui y avoient quelque droit ; & toutes les précautions que le défunt roi avoit pu prendre, ne furent pas capa-

s d'arrêter les troubles qui survinrent à cette
: asion.

Les deux contendans à l'autorité du royaume, ient Louis, duc d'Orléans, & Jean II. duc de ırbon, frere aîné du seigneur de Beaujeu; le :mier, quoiqu'il ne fût pas encore majeur, ·cequ'il étoit premier prince du sang; le se-ıd, parcequ'il avoit épousé la tante du roi, tre qu'il s'en croyoit plus capable qu'une feme, qui en France ne devoit avoir aucune part à dministration de l'état, parcequ'elle ne pou-›it pas régner. La cour étoit partagée sur ces ois compétiteurs, les deux ducs, & la com-sse de Beaujeu. Comme on ne put convenir de urs droits, la décision du différend fut remise à ıssemblée des états généraux, qu'on tint l'an-:e suivante; & jusqu'à ce temps-là, tous trois : concert, pour s'attirer la bienveillance du :uple, abandonnerent à la sévérité des loix :ux qui avoient abusé de leur crédit auprès de ›uis XI. durant les dernieres années de sa vie. livier le Daim fut pendu; il avoit été premier .irurgien de Louis XI. On l'accusa d'homicide d'adultere. Jean Doyac, procureur général ı parlement, fut fouetté par deux bourreaux ıns tous les carrefours de Paris; ensuite on lui ›upa une oreille, & on lui perça la langue ·ec un fer chaud; cette exécution faite, on le ›nduisit en Auvergne, dans la ville de Mont-rrand, lieu de sa naissance, où on réitéra la ıgellation, & on lui coupa l'autre oreille. Il rétablit dans la suite, lorsque Charles VIII. la en Italie. Mézerai met cet événement ınnée suivante, après la tenue des états. J'ai ivi la chronologie du P. Daniel. Quant au ıédecin Jacques Coctier, il en fut quitte pour ne taxe de cinquante mille écus, & conserva

AN. 1483.

CXXI.
Quelques princes dispu-tent du gou-vernement.

tranquillement le reste de ses biens, sans que dans la suite on l'ait jamais recherché.

AN. 1483.

CXXII. Maximilien pense à rentrer dans ses états après la mort de Louis XI.

Maximilien d'Autriche, délivré par la mort de Louis XI. d'un ennemi puissant, crut que le bas-âge d'un prince foible lui ouvroit une voie sûre pour rentrer dans tous les pays qu'il croyoit lui appartenir. Dès la fin de cette année, il envoya remontrer aux princes du sang la violence qui lui avoit été faite, lorsqu'on l'avoit obligé à signer le traité d'Arras, offrant toutefois de consentir au mariage de sa fille, pourvu que ce fût à d'autres conditions. Il tâcha d'engager Ferdinand & Isabelle, rois de Castille & d'Arragon, dans ses intérêts, en leur promettant du secours pour reprendre le comté de Roussillon. Il chercha à faire une nouvelle alliance avec le duc de Bretagne, qu'il avoit beaucoup négligé. Il fit agir auprès du duc de Lorraine, dans le dessein de se liguer avec lui contre la France. Il fit sonder la bonne volonté des peuples de Bourgogne, afin de les rendre favorables à ses desseins. On trouve dans Comines l'instruction qui fut donnée à Olivier de la Marche, lorsqu'il fut envoyé vers les principaux seigneurs de France, pour revenir contre le traité d'Arras; elle est datée de cette année 1483, de même que celle qui fut donnée à Gaspard de Lopia, pour le roi de Castille; une autre aux sieurs de Longueil & de Branges, pour le duc de Lorraine; une quatrieme au sieur de Fay, pour le duc de Lorraine; une cinquieme aux sieurs de Toulongeon & d'Autray, pour les Bourguignons, une sixieme enfin à ce dernier seul, pour tâcher de gagner le seigneur de Neufchâtel, fils du maréchal de Bourgogne, qui, usant de la liberté du temps, avoit quitté le service de Maximilien pour se donner au roi Louis XI.

Mem. de Comines, t. 5. édit. de 1723. pag. 333. & suiv.

Les troubles continuoient toujours à Gênes, où les habitans conspirerent contre Baptiste Fregose, dont ils se plaignoient fort, à cause de sa sévérité & de son orgueil insupportable. Le chef de la conspiration étoit un certain Lazare Doria, & les principaux de la famille des Fregoses y étoient même entrés, jusqu'au cardinal Paul Fregose, oncle de Baptiste, & archevêque de la ville. La conspiration alla si loin, que ce même Baptiste, qui étoit doge depuis l'an 1478, fut contraint de se retirer secrétement. Il adoucit l'ennui de son bannissement volontaire, par la composition de quelques ouvrages, & par la lecture de bons auteurs. Il composa en Italien neuf livres d'exemples mémorables, sur le modele de Valere Maxime, & dédia cet ouvrage à son fils Pierre. Camille Ghilini, de Milan, l'a traduit en Latin. On le publia à Milan en 1519, à Basle en 1541, & ailleurs. Il composa encore la vie du pape Martin V, & fit un traité des femmes sçavantes.

AN. 1.

CXXI Conju à Gênes, tre Bap Fregose.

Augu Schiaffi hist. ecc Genn a 1482. *Vossi histor. l Fulgos t. 6. ad*

La Bohême étoit aussi agitée par les différentes persécutions que les Hussites suscitoient aux catholiques. Les premiers chasserent ceux-ci de Prague, en tuerent beaucoup, obligerent les religieux à se retirer, & ruinerent entierement les monasteres, qui n'étoient pas encore tout-à-fait rétablis. Uladislas, ne pouvant résister, ni à ces hérétiques, ni à Matthias, roi de Hongrie, parcequ'il étoit trop jeune, & sans expérience, laissoit ces désordres impunis. L'ambition de Matthias, étoit de se rendre maître de la Bohême, dont le roi, toutefois, se mit en devoir de châtier les hérétiques. Mais les fils du roi défunt, Georges Pogebrac, l'appaiserent, en lui faisant quelque satisfaction. Le repentir ne fut pas sincere: la douceur & la trop

CXXI Troul dans le r me de B me.

AN. 1483. grande facilité du prince les rendirent si insolens, qu'un d'entr'eux ayant vu le roi de Bohême aux fenêtres de son palais, cria hautement qu'il falloit tuer ce porc de Pologne, qui haïssoit le calice, voulant parler de la communion sous les deux especes. Matthias vouloit profiter de ces troubles pour s'emparer du royaume, mais il fut la dupe de son ambition.

CXXV. Il se forme un parti en Angleterre contre l'usurpateur Richard.

En Angleterre, l'usurpateur de la couronne s'abandonna à son génie violent, hautain, intéressé, & mécontenta ses meilleurs amis. Il manqua de parole au duc de Buckingham. Cet outrage piqua le duc, l'homme le plus fier de son temps, & son ressentiment fut si vif, qu'il forma dès-lors le dessein de détruire Richard. Il se retira dans une de ses maisons de campagne appellée Brechenot, où l'évêque d'Ely étoit prisonnier. Il découvrit son dessein à ce prélat, qui avoit beaucoup de droiture, & une grande intégrité de mœurs; il fit amitié avec lui: il le gagna, & ils se jurerent l'un l'autre une fidélité inviolable. Marguerite de Sommerset, mere du comte de Richemont, qui étoit comme prisonniere en Bretagne, avoit formé un parti en faveur de son fils; elle alla trouver le duc de Buckingham, pour lui recommander ses intérêts. Le duc promit à la comtesse tout ce qui dépendoit de lui, & dès-lors il prit la résolution de mettre le comte de Richemont sur le trône. Il eut même l'adresse d'engager les partisans de la maison d'Yorck à favoriser le comte de Richemont, en lui faisant épouser la fille d'Edouard IV.

CXXVI. Révolte dans le royaume de Grenade.

Le roi de Grenade ayant répudié sa femme, dont il avoit eu des enfans, épousa une chrétienne renégate, nommée Zaraïde. Le haut rang où elle se vit élevée, la rendit ambitieuse; elle pensa à conserver le royaume à ses enfans;

&, pour y mieux réussir, elle persuada au roi de faire mourir ceux de sa premiere femme. Ce prince, se dépouillant du titre de pere en faveur de cette femme cruelle, voulut faire ce qu'elle lui conseilloit. Mais l'aîné de ses enfans, qui se nommoit Mahomet Boabdil, se sauva par le secours de sa mere, & tous deux se retirerent à Cadix, & ne penserent plus qu'à la vengeance. Les grands, qui détestoient la cruauté de leur roi, firent venir cet aîné, & le proclamerent roi dans l'absence de son pere. Ils s'emparerent de l'Alhambra, qui étoit comme le fort qui défendoit la ville de Grenade. Le roi, ne voyant à son retour aucune apparence de rentrer dans cette ville, se retira par la vallée de Lecrime dans la forteresse de Monducar, & engagea un de ses freres, grand capitaine, à faire la guerre au prince son fils. Ce frere s'appelloit Zagal, & ses grandes actions lui avoient acquis le titre de brave. AN. 1483

Cette guerre donna lieu à Ferdinand & Isabelle, d'entreprendre la conquête du royaume de Grenade, & de bannir de toute l'Espagne la secte de Mahomet, qui y avoit régné près de huit siecles. Le jeune prince sçachant ce dessein, crut qu'il pourroit tout-à-la-fois s'opposer & à son pere & aux Chrétiens. Il vint mettre d'abord le siege devant Lucenne, place du gouvernement de loz Donzellés. Au bruit de cette démarche, le comte de Cabra, qui commandoit un corps de troupes choisies dans l'Andalousie, manda au gouverneur de loz Donzellés de le venir joindre, avec le petit corps d'armée qu'il avoit composé des garnisons de la frontiere. La jonction s'étant faite, quoique leur armée fût beaucoup moins nombreuse que celle du jeune roi de Grenade, ils ne laisserent pas de marcher en diligence pour aller secourir Lucenne. Mais le jeune roi ne

jugea pas à propos de les attendre, il leva précipitamment le siege, & prit la route de Lucene avec beaucoup de prisonniers & de butin. Le comte de Cabra le suivit de si près, qu'il l'atteignit, engagea le combat, mit les Maures en désordre, & les poussa jusqu'au bord de la riviere où il s'en noya un grand nombre: presque tous les autres demeurerent sur la place: & le jeune roi fut fait prisonnier, & conduit à Cordoue.

An. 1483.

CXXVII. L'armée des Maures est défaite par les Espagnols.

Pendant que ces choses se passoient du côté de Lucenne, Ferdinand étant entré avec une grosse armée dans la plaine de Grenade, y fit un effroyable dégât, aussi-bien qu'aux environs d'Illora & de Montefrio; &, après avoir ruiné plusieurs places, pour obliger les Maures à partager leurs forces, il tomba brusquement sur la forte place de Tachara, qu'il emporta d'assaut, & fit raser jusqu'aux fondemens. Après cette expédition, il retourna victorieux à Cordoue. A peine y fut-il, que des ambassadeurs du roi prisonnier arriverent, pour traiter de sa délivrance. Ils étoient chargés d'offrir à Ferdinand & Isabelle l'hommage perpétuel de la couronne de Grenade, douze mille ducats de tribut, & telle somme d'argent comptant qu'on voudroit prescrire. Les propositions furent acceptées, sur les remontrances que le cardinal de Mendoze fit à Isabelle, & le jeune roi fut remis en liberté. On promit aussi de l'assister contre son pere, à condition qu'il fourniroit trois cens esclaves, outre les douze mille ducats qu'il devoit payer.

CXXVIII. Le jeune roi se rend tributaire de la Castille.

Le jeune prince Maure ne fut pas plutôt en liberté, qu'il s'en retourna à Grenade, accompagné des plus considérables de son parti, qui étoient venus le joindre sur la frontiere: mais il fut bien étonné d'y trouver les esprits autant choqués contre lui, qu'ils avoient pris auparavant

ses intérêts avec chaleur. L'infamie du traité qu'il venoit de conclure avec les rois de Castille & d'Arragon en étoit la cause; & l'on ne pouvoit souffrir qu'il eût rendu à perpétuité sa couronne tributaire de celle de Castille. Le mécontentement même alla si loin, que plusieurs quitterent son parti pour prendre celui de son oncle, & par dérision ils appellerent le jeune roi *Chianito*, c'est-à-dire, petit, ou malheureux & infortuné. AN. 1483.

CXXIX. Mort de Phœbus, roi de Navarre.

Belleforêt, l. 3. c. 149.

François Phœbus, roi de Navarre, & neveu de Louis XI. voyant que les troubles de son royaume, qui l'avoient obligé de se retirer en France, commençoient à s'appaiser, quitta cette cour, & vint à Pampelune, accompagné de sa mere, de ses oncles, & d'un grand nombre de seigneurs, vers le commencement de Novembre de l'année précédente. Il s'y fit couronner dans le mois de Janvier de celle-ci, commanda, sur peine de la vie, d'ôter les noms de Beaumont & de Grammont, qui avoient si long-temps divisé son royaume, & rendit l'autorité aux Magistrats. Mais à peine fut-il arrivé en Béarn sa patrie, qu'il mourut le troisieme de Février 1483, d'une maladie qui le prit subitement. On croit qu'on l'avoit empoisonné. Il n'avoit encore que quinze ans, & donnoit déja de grandes espérances. Sa sœur Catherine, princesse fort jeune, lui succéda, & choisit Jean Albret pour époux, parmi plusieurs qui la recherchoient en mariage. Ferdinand, roi d'Arragon, en conçut tant de dépit, parcequ'il se flattoit qu'elle épouseroit son fils, fort jeune alors, qu'il ne cessa jamais de l'inquiéter, & qu'il employa la violence & l'artifice pour la frustrer de ses états.

Le célebre hérésiarque Martin Luther vint au

monde à Islebe, le 10 Novembre de cette année

AN. 1483. 1483. Son pere avoit nom Jean Lotter ou Lauther, & sa mere Marguerite Lindeman. Cochlée dit qu'étant né la veille de saint Martin, on lui donna le nom de ce saint évêque.

CXXX. Naissance de Martin Luther.

CXXXI. Mort du cardinal d'Estouteville.

Matthieu, histoire de Louis XI. liv. 10.

Pendant que l'église recevoit dans son sein celui qui devoit être un de ses plus cruels persécuteurs, elle fut privée d'un de ses plus fermes appuis dans la mort du cardinal d'Estouteville, que quelques historiens placent toutefois dans l'année précédente. Il étoit fils de Jean, seigneur d'Estouteville, & de Marguerite de Harcourt. Il fut d'abord archidiacre d'Angers, ensuite, selon quelques modernes, prieur de saint Martin-des-champs à Paris. On dit aussi qu'il fut pourvu de l'évêché de saint Jean-de-Maurienne en Savoie, pour celui de Beziers, & enfin de l'archevêché de Rouen, par le pape Nicolas V. Eugene IV. le fit cardinal en 1437. ou, selon d'autres, le dix-huitieme de Décembre 1439. avec le titre de saint Martin-des-Monts, qu'il changea depuis pour l'évêché de Porto, & opta ensuite celui d'Ostie & de Velletri. Ce cardinal fut encore camerlingue de l'église. C'étoit un homme intrépide pour la justice. Jacques, cardinal de Pavie, connu sous le nom de *Papiensis*, lui dédia ses commentaires; & François Philelphe le nomme le soutien de l'église. Il mourut à Rome dans le mois de Décembre, selon l'opinion la plus commune, & fut enterré dans l'église des Augustins qu'il avoit fondée, où on lui a fait ériger dans le dix-septieme siecle une statue de marbre, avec un éloge qu'Ughel & d'autres historiens rapportent.

Ughel Ital. sacra.

Philelph l. 23. epist. 15 & l. 31. epist. 40.

AN. 1483.

CXXXII. Bulles différentes du pape Sixte IV.

L'autorité du grand-pénitencier à Rome, ayant été beaucoup diminuée sous les prédécesseurs de Sixte IV. ce souverain pontife voulut la rétablir, & lui donner un nouveau lustre; ce qu'il fit par une bulle du neuvieme de Mai 1484, qu'on trouve dans le grand bullaire. Par un autre du même temps, il condamna les chanoines réguliers de saint Augustin, qu'on appelloit de Latran, & les hermites du même saint, qui disputoient un peu trop vivement les uns les autres, au grand scandale de l'église, touchant l'habit & l'établissement des religieux qu'ils prétendoient avoir été institués par ce grand docteur de l'église. Le pape leur ordonna de vivre en paix & avec beaucoup de charité, sans se mettre en peine de la maniere dont étoient habillés les clercs que ce saint avoit assemblés dans sa maison épiscopale pour y vivre en commun. Quoique la question, si saint Augustin a été religieux, & s'il en a institué qui vécussent sous une certaine regle, ait été souvent agitée; les parties ne sont pas encore d'accord ensemble. Ce qu'on peut dire de plus précis là-dessus, est que ce saint docteur étant à Hyppone, y voulut vivre dans un monastere, comme il avoit fait à Thagaste; que l'évêque Valere ayant sçu son dessein, lui donna, pour y contribuer, un jardin de l'église; où le saint rassembla des serviteurs de Dieu qui voulurent bien vivre dans la pénitence & dans la pauvreté comme lui, ayant déja vendu son patrimoine qu'il avoit donné aux pauvres; qu'il paroît que chacun vivoit du travail de ses mains dans cette communauté; en un mot, ce qu'il y a de certain, est qu'on y observoit la regle des apôtres, c'est-à-dire, que personne n'y possédoit rien en propre,

Bullar. t. 1 Sixte IV. conslit. 28. Pennots, in præfat. hist. Cleric. Reg. & lib. 2. c. 24. Bzov. hoc anno.

M. de Tillemont, vie de S. Augustin. Baillet au 28 du mois d'Août.

que tout y étoit commun, & que tout y étoit distribué à chacun selon ses besoins.

AN. 1484.

CXXXIII. Contestation entre les chanoines réguliers & les hermites de S. Augustin.

Les remontrances du pape n'établirent pas la paix parmi les disciples du docteur de l'église le plus humble & le plus pacifique. Les religieux, malgré la bulle de Sixte IV. se répandirent en invectives les uns contre les autres, & même en injures, ou dans leurs prédications, ou dans les ouvrages qu'ils composoient à ce sujet. Dominique de Trévise tenoit pour les chanoines réguliers, parcequ'il étoit du même ordre; Barthélemi de Pavie, & Antoine Coriolan, Romain, hermites de saint Augustin, attaquoient les chanoines. Coriolan étoit général de l'ordre & sçavant. Malgré le décret du pape, il composa une apologie qu'il rendit publique, & qui fut condamnée par les cardinaux, comme remplie d'invectives & de termes injurieux. Maphée de Vérone écrivit contre cette apologie. Quelque temps après, la dispute recommença avec plus d'animosité que jamais, & la question ne fut pas décidée pour cela. Le pape étant mort sur ces entrefaites, n'y put mettre ordre.

CXXXIV. Mort du pape Sixte IV.

Onuphr. in Sixt. IV.
Ciacon. in eundem.
Brut. hist. Flor. lib. 8.
P. Alex. hist. eccles. t. 1. sæc. xv. in-8.
Miscell. t. 4. p. 527.

Sixte IV. mourut à Rome dans le palais du Vatican, le treizieme du mois d'Août de cette année, lorsqu'il étoit dans sa soixante & onzieme année commencée, ayant occupé le saint siege treize ans & cinq jours. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre, & mis dans un tombeau de bronze, que le cardinal Julien son neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui plusieurs traités, un sur le sang de Jesus-Christ, & un autre sur la puissance de Dieu, contre l'erreur d'un certain religieux Carme de Boulogne, qui soutenoit opiniâtrement que Dieu par sa toute-puissance ne pouvoit pas sauver un

homme damné. Ces deux traités ont été imprimés à Rome en 1471. On a encore de lui une explication du traité de Nicolas Richard, touchant les indulgences accordées pour les ames du purgatoire. Cette explication a été imprimée avec l'ouvrage même en 1481. Il avoit fait un traité des futurs contingens, & un autre sur la conception de la Vierge. On dit qu'on les trouve manuscrits dans les bibliotheques d'Italie. M. Baluze a donné une lettre de ce pape à Charles de Bourgogne, dans laquelle il tâche de satisfaire ce duc sur plusieurs plaintes qu'il lui avoit faites, entre autres, de ce qu'il n'avoit pas fait cardinal un nommé de Clugnoc, pour lequel le duc l'avoit prié. Le pape lui avoit préféré deux de ses proches parens. Voilà ce qui fâchoit le duc : il reprochoit à Sixte que c'étoit par un amour charnel pour ses parens qu'il les avoit préférés. Sixte se disculpe de ce reproche, & assure qu'il n'a consulté que leur mérite. Il y a dans cette lettre des réflexions fort sensées. Ce pape fit huit promotions de cardinaux, qui ont été rapportées en leurs places. Le P. Alexandre dit qu'il avoit entrepris de concilier la doctrine de S. Thomas avec celle de Scot. Enfin, l'on voit encore aujourd'hui dans Rome la magnificence des édifices qu'il y fit bâtir, entre autres, le pont du Tibre, qu'il fit si utilement réparer, & qui porte son nom, au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de composer les vies des papes ; &, pour le fixer à Rome, il lui donna l'intendance de la bibliotheque du Vatican, qu'il avoit enrichie d'un grand nombre de manuscrits & de livres venus de toutes les provinces de l'Europe, & assigna des revenus pour en acheter de nouveaux. AN. 1484.

Sur la fin du pontificat de Sixte, Bajazet,

AN. 1484. empereur des Turcs, ayant appris le zele que le grand-maître de Rhodes, Pierre d'Aubusson, témoignoit pour les reliques, & voulant lui donner des marques de reconnoissance de l'attention qu'il avoit à faire garder Zizim, lui envoya la main de saint Jean-Baptiste, qui étoit dans le trésor de son pere Mahomet. Le grand-maître fit examiner la relique, & par les informations juridiques qui en furent faites, on apprit que c'étoit une tradition ancienne, confirmée par les histoires des Grecs, qu'après la mort de saint Jean-Baptiste, son corps fut enterré dans la ville de Sebaste entre le grand-prêtre Hélie & le prophête Abdias; que saint Luc l'évangéliste se transporta la nuit sur les lieux, avec quelques disciples du saint précurseur, dans le dessein de l'enlever secrétement; mais qu'ayant considéré la difficulté de cette entreprise, il en sépara la main droite qui avoit baptisé Jesus-Christ, comme la partie la plus noble de ce saint corps, & qu'il la porta lui-même à Antioche, où il la laissa lorsqu'il en partit pour aller prêcher l'évangile dans la Bithinie. Ce précieux dépôt fut conservé & honoré publiquement par les chrétiens d'Antioche pendant l'espace de trois cens ans, & lorsque Julien l'Apostat entreprit d'abolir le culte & la mémoire des martyrs, les fideles cacherent cette relique jusqu'à la mort de cet empereur.

CXXXV. Bajazet fait présent de la main de saint Jean-Baptiste au grand-maître de Rhodes.

Surius, 29 Augusti. p. 224.

Bosius, t. 2. l. 13. & 14.

Justinien, prince très-religieux, ayant fait bâtir le temple de sainte Sophie, & l'église de saint Jean-de-la-Pierre, à Constantinople, y fit apporter les plus précieuses reliques de tout l'Orient, pour rendre plus auguste la dédicace de ces deux églises. La tête & la main de saint Jean-Baptiste furent de ce nombre, mais ces deux reliques furent rapportées, l'une à Edesse,

l'autre à Antioche. Constantin Porphyrogenete, qui gouvernoit l'empire des Grecs dans le dixieme siecle, souhaita fort d'avoir cette main, à cause des miracles qui se faisoient à Antioche, & dont le bruit se répandoit par tout l'Orient. Ce qui porta un diacre de cette église, nommé Job, à dérober cette relique, pour en faire présent à l'empereur, qui la fit mettre dans l'église de saint Jean-de-la-Pierre, où elle demeura jusqu'au temps auquel Mahomet II. prit la ville de Constantinople. Ce sultan la fit déposer dans le trésor impérial, avec d'autres reliques dont les châsses étoient très-précieuses, & ce fut de ce trésor que Bajazet la tira, pour en faire présent au grand-maître de Rhodes, qui, après avoir pris toutes les instructions nécessaires dans une chose de cette conséquence, la fit enchâsser dans un reliquaire d'or enrichi de pierreries, & porter en pompe dans l'église de Rhodes.

AN. 148

CXXXVI Si cette translation la main de Jean-Baptist est véritable

Baillet, vi des saints, i fol. au 29 d'Août, t.

Ce récit, quoiqu'assez bien circonstancié par Bosius & par d'autres, n'est pas cependant adopté par quelques historiens, qui disent: 1. Qu'il n'y a nulle apparence que les disciples de saint Jean aient emporté le tronc de son corps après qu'on lui eut coupé la tête, & qu'ils l'aient enterré à Sébaste, ville capitale de Samarie, surtout lorsqu'on pense à l'opposition qui étoit entre les Juifs & les Samaritains. 2. Que quand il seroit vrai que ce saint corps eût été transporté de Maqueronte à Sébaste, puisque son tombeau y étoit, les payens, sous Julien l'Apostat, l'ouvrirent & brûlerent ses os vers l'an 362, avec ceux du prophête Elisée; & les historiens qui le rapportent, n'ont point remarqué que l'on en ait épargné aucune partie; au contraire ces idolâtres dans leur fureur, autorisée par le prince apostat, brûlerent avec ces saints corps des

AN. 1484.

Rufin, l. 2. c. 27 & 28.

ossemens de divers animaux, ayant mêlé toutes les cendres, ils les jetterent au vent. Il est vrai que Rufin dit que quelques moines mêlés parmi les payens, qui ramassoient ces os pour les brûler, en sauverent quelques-uns qu'ils porterent à Jérusalem; mais c'est un garant peu sûr que Rufin, lorsque les Grecs gardent un profond silence là-dessus. 3. Si les reliques de ce saint n'ont pas été tirées de Sébaste avant Julien l'Apostat, ou si elles n'ont pas été prises à Alexandrie, elles ont dû être suspectes. Il est vrai qu'on doit respecter celles qui ont pour garans des auteurs que nous respectons, comme Théodoret de Cyr, saint Gaudence de Bresse, saint Paulin de Nole; mais on n'est pas obligé aux mêmes considérations pour ceux qui n'ont pas la même autorité. M. Baillet met au nombre des reliques douteuses, la main droite du saint précurseur, transportée de Sébaste à Antioche, par S. Luc, de-là à Constantinople plusieurs siecles après, & enfin à Rhodes. M. de Tillemont dit que toutes les circonstances de cette translation à Constantinople, ne contribuent pas à rendre cette histoire fort assurée.

Mémoires de M. de Tillemont, t. 1. p. 530. not. 25. sur saint Jean.

CXXXVII.
Désordre du peuple à Rome après la mort du pape.

Comme l'ambition du défunt pape avoit été d'élever Jérôme Riario, son neveu, aux plus grandes dignités, & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux, tout le monde lui donnoit des malédictions, bien loin de dire du bien de son gouvernement. Le lendemain de sa mort, dès le matin, plusieurs jeunes gens prirent leurs armes, & allerent dans le palais du comte Jérôme pour l'insulter; mais n'y ayant trouvé personne, & voyant les appartemens presque tout démeublés, ils se mirent à crier, Colonne, Colonne, & en même temps pillerent le peu qu'on y avoit laissé. Ils rompirent les fenêtres

à coups de hache, & arracherent tous les arbres du jardin. Ils briserent ou emporterent toutes les colonnes de marbre qui étoient dans ce superbe palais. Le jour suivant, ils allerent dans le faux-bourg qui est au-delà du Tibre, & pillerent deux magasins qui étoient au bord de la riviere, & qui appartenoient à des marchands Génois: ils amenerent ensuite deux bateaux chargés de marchandises, qu'un marchand de la même nation avoit fait venir. De-là, étant revenus dans la ville, ils firent les mêmes désordres dans toutes les maisons des Génois, qu'ils pillerent. Quelques-uns allerent au château du Jubilé, dont Jérôme étoit seigneur, enleverent environ cent vaches, un grand nombre de chévres, de mulets, de porcs, d'oies & de poules, & emporterent beaucoup de viande salée & de fromage de Parmesan. Il y en eut qui allerent à l'église de S. Théodore, & enfoncerent la porte des greniers de sainte Marie-la-Neuve, en enleverent tout le bled que le défunt pape y avoit fait porter, espérant de le vendre beaucoup plus chérement cette année que la précédente. Les magistrats, pour arrêter ces désordres, firent publier à son de trompe, des défenses sur peine de la vie, de piller aucunes maisons: ils mirent des gardes aux portes & sur les ponts, & firent prendre les armes à tous les capitaines des quartiers, ce qui contint le peuple,

AN. 14

CXXXVIII. Les Colonnes s'emparent de quelques châteaux.

Les Colonnes, voulant profiter de la fuite de Jérôme, reprirent le château de Cavarro, dont ils tuerent le gouverneur, & environ une douzaine de soldats, & jetterent le reste de la garnison par les fenêtres, dans les fossés. Ils s'emparerent aussi du château de Capranique, après avoir massacré tous ceux qui le gardoient. Le gouverneur de celui de Marini demanda du secours à

ceux de Camerario, & n'ayant pû rien obtenir, il se rendit à composition. L'épouse du comte Jérôme s'étoit retirée dans le château Saint-Ange, & le comte retourna avec Virginio, cardinal des Ursins, à l'isle dont il étoit seigneur, ce qui facilita aux Colonnes leur retour à Rome. Le cardinal de ce nom y entra suivi d'un grand concours de peuple, & fut mené comme en triomphe à son palais. Dans le même temps, Prosper & Fabrice Colonne retournerent dans les leurs, accompagnés de plusieurs personnes armées de mousquets. Tous ces troubles furent cause qu'il y eut peu de cardinaux aux obséques du défunt pape; on craignoit d'être arrêté par ceux qui étoient dans le château Saint-Ange. Le peuple s'assembla au Capitole, & résolut de prier les cardinaux de poser les armes, & de se rendre tous dans un lieu assuré, pour y commencer le conclave.

[An]. 1484.

[C]XXXIX. Le comte [ren]d le châ[tea]u Saint-[An]ge & les [au]tres places.

Le vingt-deuxieme du mois d'Août, le comte Jérôme rendit le château Saint-Ange, & les autres places fortes de l'église, après avoir reçu quatre mille ducats que le sacré college lui fit compter. Les clefs en furent confiées à l'évêque de Tivoli, qui promit de les rendre au pape futur, & d'y établir une garnison en attendant, suivant les ordres qu'il en avoit reçus du sacré college. Il fut arrêté aussi qu'après qu'on auroit rendu le château, Virginio & tous ceux de la maison des Ursins, de même que les Colonnes, sortiroient de la ville, & n'y reviendroient qu'après un mois; que Jacques Conti abandonneroit la garde du palais, & qu'il y auroit une treve pendant deux mois entre les Colonnes & les Ursins, à commencer du jour de l'exaltation du nouveau pape.

Le vingt-quatrieme d'Août tous les cardinaux

s'étant rendus à la tribune de saint Pierre, firent entendre au peuple qu'ils étoient résolus de lui accorder plusieurs graces avantageuses, entr'autres, de ne conférer aucuns offices ni bénéfices qu'à des Romains, conformément aux bulles des papes Nicolas, Callixte & Sixte; de faire observer exactement celles qui avoient été faites pour les études, de n'accorder aucune survivance pour les charges, & de faire observer par tous les catholiques qui reconnoissent l'église Romaine, l'abstinence des viandes défendues. Le même jour, les cardinaux Colonne, Savelli, des Ursins & Conti, vinrent dans l'église de saint Pierre recevoir les clefs du château Saint-Ange, comme il avoit été arrêté, afin qu'on pût commencer le conclave sans aucune inquiétude. Le lendemain, qui étoit le jour des obséques du défunt pape, tous les cardinaux se rendirent à l'église de saint Pierre, à l'exception de Savelli & de Colonne, parcequ'au préjudice des délibérations du sacré college, ils avoient fait entrer cent cinquante hommes bien armés dans le château Saint-Ange, ce qui surprit & allarma beaucoup tous les autres cardinaux. Néanmoins la comtesse, épouse de Jérôme, en sortit le vingt-cinquieme d'Août, avec toute sa famille & la garnison, ce qui rétablit le calme dans les esprits.

AN. 1484.

CXL. Promesses que les cardinaux font au peuple.

Le vingt-sixieme d'Août, le sacré college fut averti que Diophébes, fils du comte d'Aversa, étoit revenu dans ses terres, & qu'il avoit repris, sans tirer l'épée, Ronciglione & Montigiovani. Le même jour, les cardinaux, au nombre de vingt-cinq, entrerent au conclave, qui fut tenu dans la grande chapelle de saint Pierre, & y demeurerent jusqu'au vingt-neuvieme du même mois, où l'élection se fit en la maniere suivante. Le samedi, sur le soir, on alla aux scru-

CXLI. Les cardinaux entrent au conclave.

Rec. Masson in Innoc. VIII.

tins. Le cardinal de saint Pierre-aux-Liens dit
1484. à celui de saint Marc qui avoit déja onze voix, que, s'il vouloit promettre de donner son palais au cardinal d'Arragon, fils du roi de Naples, il lui feroit donner encore trois voix qui lui manquoient, pour avoir le nombre de quatorze nécessaires, afin d'être pape. Mais le cardinal de saint Marc n'accepta pas la proposition, parceque, dit-il, étant élu de cette maniere, il ne croiroit pas que son élection fût canonique, & que d'ailleurs son palais étant fort proche du château Saint-Ange, il causeroit peut-être un mal irréparable à l'église & à toute la chrétienté, parcequ'il fourniroit par-là un moyen infaillible à ce prince & à ses successeurs d'entrer quand ils voudroient dans le château, & de se rendre maîtres de la ville. Le cardinal de saint Pierre-aux-Liens n'ayant pas réussi de ce côté-là, se ligua avec le vice-chancelier, & lui promit, pour l'attirer dans son parti, de traverser l'élection du cardinal de saint Marc, qui étoit le seul pour lequel ce cardinal avoit beaucoup d'éloignement.

CXLII. [M]aniere dont [se] fit l'élec[tio]n.

La nuit, lorsque tous les cardinaux étoient retirés dans leurs cellules, celui de saint Pierre-aux-Liens, avec le vice-chancelier, prirent ce temps pour former leur brigue en faveur du cardinal de Melfe, noble Génois, Grec d'extraction, fils d'Aaron Cibo, chevalier, grand capitaine, lieutenant de Naples sous les rois René & Alphonse, & sénateur de la ville de Rome. Ils espéroient, en l'élisant, de gouverner sous son pontificat. Il n'y eut que six des plus anciens cardinaux auxquels ils n'oserent s'ouvrir, sçavoir Conti, de saint Marc, de Gironne, de Lisbonne, de Sienne & de Naples, & peut-être celui de sainte Marie *in porticu*. Le

lendemain, ceux de la faction allerent trouver les autres cardinaux, & leur dirent qu'ils avoient fait un pape; &, s'étant fait un peu presser pour exciter leur curiosité, ils leur nommerent le cardinal de Melfe, & leur dirent qu'ils s'étoient assemblés pendant la nuit, & avoient résolu de lui donner leurs voix. Les anciens cardinaux voyant qu'ils ne pouvoient empêcher cette élection, puisqu'ils n'étoient que six ou sept contre dix-huit, céderent au plus grand nombre. AN. 1484.

CXLIII. Promesses qu'on fait à quelques cardinaux pour leurs voix.

On découvrit dans la suite les moyens dont on s'étoit servi pour gagner plusieurs voix, & on apprit que pour réussir, on avoit donné au cardinal Savelli, le château de Monticelli dans l'isle, avec la légation de Boulogne; au cardinal Colonne, le château de Ceperani, avec la légation du patrimoine de saint Pierre, & vingt-cinq mille ducats pour le rembourser des pertes qu'il avoit faites lorsqu'on avoit abbatu & brûlé sa maison, avec promesse de lui conférer un bénéfice de sept mille ducats de rente, lorsqu'il en vaqueroit un de pareil revenu; au cardinal des Ursins, le château de Serretterre, avec la légation de la Marche d'Ancone qu'on ôta au camerlingue; à Martinusius, le château de Capranique & l'évêché d'Avignon; au fils du roi d'Arragon, Montecorvo; & au cardinal de Parme, le palais de saint Laurent *in Lucina*, qui étoit celui du cardinal de Melfe, avant son élection. A ces conditions, ce cardinal fut élu, & eut le nombre des voix nécessaires.

CXLIV. On élit Jean Baptiste Cibo, cardinal de Melfe.

Aussi-tôt après son élection, il fit le cardinal de Milan archiprêtre de l'église de saint Jean-de-Latran, & légat d'Avignon; il donna au cardinal de saint Pierre-aux-Liens, & à son frere, qui étoit préfet de Rome, Fano avec cinq autres

terres voisines, & promit de faire le dernier général des troupes ecclésiastiques ; & d'appeller le premier dans ses conseils les plus secrets, & de ne résoudre aucune affaire importante sans sa participation. On donna encore au cardinal des Ursins la garde du palais, avec des appointemens considérables pour lui & la compagnie d'archers qu'il commandoit ; mais il n'exerça cette charge qu'un jour, & sortit de Rome fort en colere d'avoir été si maltraité. Personne n'eut bonne opinion du gouvernement du nouveau pape, parcequ'il étoit jeune, n'ayant pas plus de cinquante ans, & Génois ; qu'il avoit mené une vie peu réglée, ayant eu sept enfans de plusieurs femmes, enfin parcequ'il n'étoit parvenu au pontificat que par des voies illicites. Cependant Onuphre en dit assez de bien, il loue sa douceur & sa bonté, il ne blâme que son avarice, quoiqu'il le reconnoisse pour avoir été assez généreux envers les pauvres & les affligés.

Ce pape prit le nom d'Innocent VIII. en mémoire d'Innocent IV. son compatriote, & eut pour devise ces paroles du Pseaume 25. *J'ai marché dans mon innocence*, apparemment pour marquer ce qu'il auroit dû être. Son premier soin fut de travailler à accorder les différends des princes d'Italie, & réunir avec le saint siege ceux que la trop grande sévérité de son prédécesseur en avoit éloignés. Il tâcha aussi d'unir les princes chrétiens contre les Turcs ; il exhortoit les ambassadeurs des rois & des républiques qui étoient à Rome, ou qui venoient de toutes parts pour lui rendre obéissance au nom de leurs maîtres, à porter à la paix ceux qui les avoient envoyés ; il parloit beaucoup des dangers & des incommodités de la guerre, & ajoutoit que des chrétiens ne devoient la faire

entre eux que lorsqu'ils y étoient contraints. Il envoya ses légats à tous les princes, pour les engager à s'opposer aux Turcs ; mais son zele n'eut pas le succès qu'il en attendoit. Il fit la paix entre les Colonnes & les Ursins, & obligea ces seigneurs, qui étoient puissans à Rome, & qui se faisoient une rude guerre, de sacrifier leurs querelles & leurs inimitiés à la tranquillité de l'église, & au repos de l'état. Cependant sa sainteté fut contrainte elle-même de faire la guerre à Ferdinand, roi de Naples, tant parceque ce prince qui étoit vassal & feudataire du saint siege, traitoit avec tyrannie les principaux seigneurs de son royaume, que parcequ'il refusoit de payer le tribut dont il étoit redevable à l'église Romaine. Cette guerre ne dura que deux ans, après lesquels on fit la paix, à condition que le roi de Naples payeroit tous les cens dûs à l'église, & qu'il accorderoit le pardon aux seigneurs d'Italie qui avoient pris les armes contre lui. AN. 1484.

CXLVI. Mort du cardinal de Bourdeille.

L'église fit une perte assez considérable en cette année, par la mort d'Elie de Bourdeille, cardinal, archevêque de Tours. Il étoit fils d'Arnaud de Bourdeille, & de Jeanne de Chambarlhac. Il entra dans l'ordre de saint François, où il se distingua par sa piété, par sa doctrine & par ses talens pour la chaire. En 1447, l'église de Périgueux ayant perdu Geoffroi Bérenger d'Arpajon son prélat, l'élut évêque, quoiqu'il ne fût que dans la vingt-quatrieme année de son âge. Le pape Nicolas V. approuva cette élection, que le roi Charles VII. avoit agréée, & accorda dispense d'âge au nouveau prélat, qui n'eut rien de plus à cœur que de travailler à l'instruction de son troupeau, à la réparation des églises, & à remplir tous les devoirs de son ministere. En 1467. il se trouva à l'assemblée

An. 1484. générale des états du royaume convoquée à Tours, & il s'y fit tellement estimer, qu'on l'éleva sur le siege métropolitain de cette ville, que Girard de Crussol lui céda dans l'année 1468. Dans la suite, le roi Louis XI. ayant fait arrêter le cardinal Balue & l'évêque de Verdun, de Bourdeille s'en plaignit comme d'un attentat contre le corps du clergé; &, voyant que ses remontrances étoient méprisées, il publia un monitoire contre les infracteurs des immunités ecclésiastiques, menaçant d'excommunier ceux qui feroient quelque entreprise contre le clergé. Le parlement traita ce zele d'attentat, & somma ce prélat de révoquer ces censures. Sur le refus qu'il en fit, on arrêta son temporel, & il eut un ajournement personnel. Mais le roi termina lui-même cette affaire. Claude de Seyssel néanmoins donne à entendre que ce prince en conserva un ressentiment secret contre Bourdeille. Ce prélat avoit aussi combattu la pragmatique-sanction par un traité fait exprès. Son zele plut à la cour de Rome, & le pape Sixte IV. le récompensa le quinzieme de Novembre 1483, en lui envoyant le chapeau de cardinal, qu'il reçut toutefois avec beaucoup d'indifférence. Il se retira quelque temps après à la campagne, où il mourut en odeur de sainteté, à Artanes, près de Tours, le cinquieme de Juillet de cette année. Les miracles continuels, qui se firent à son tombeau, donnerent occasion à Jean de Planis, évêque de Périgueux, d'en faire informer exactement dans l'année 1526.

Seyssel. hist. de Louis XI

CXLVII. Le jeune Casimir, roi de Hongrie; sa piété & sa ferveur.

Casimir, roi de Pologne, eut de la peine à consentir d'abord à l'élection de son fils Casimir pour le royaume de Hongrie, il aimoit mieux l'avoir pour son successeur, parceque ce fils étoit extrêmement aimé des Polonois pour se

sa vertu & pour sa piété. Mais, considérant qu'il avoit encore plusieurs autres enfans capables de lui succéder en Pologne, il y consentit, & envoya le jeune Casimir en Hongrie, avec une armée, pour soutenir le droit de cette élection contre le roi Matthias, qui ne se croyoit pas légitimement déposé. Les irrésolutions du jeune Casimir, jointes à la lenteur de sa marche, donnerent à Matthias le loisir de regagner les cœurs de ses sujets, & d'assembler seize mille hommes pour aller au-devant des Polonois : ce qui obligea le jeune roi à se retirer. D'ailleurs le pape Sixte se récrioit contre cette démarche, & la traitoit d'injuste. Il s'en plaignit au roi de Pologne, & celui-ci, ne voulant pas mécontenter le pape, fit revenir son fils. Le jeune Casimir, ravi de se voir délivré d'un engagement où il étoit entré malgré lui, se retira dans le château de Dobski, à une lieue de Cracovie, où il employa les douze années, qu'il vécut depuis, à se sanctifier dans la retraite.

AN. 1484.

CXLVIII.
Mort de ce jeune prince.

Il mourut de phtisie, le quatrieme de Mars 1484. âgé de vingt-trois ans & cinq mois, dans la ville de Vilna, capitale du grand duché de Lithuanie, dont il portoit le titre. Il avoit prévu sa mort long-tems avant qu'elle arrivât. Il fut enterré dans l'église du château, dédiée sous le nom du martyr saint Stanislas, évêque de Cracovie, lieu de la sépulture des rois, sous l'autel de la sainte Vierge. Sa sainteté fut attestée après sa mort, par un si grand nombre de miracles, que l'on composa un livre entier de leur histoire. C'est ce qui fit avancer les procédures de sa canonisation, qui ne furent cependant terminées qu'en 1521.

Grégoire Swiecki, Chanoine de Vilna, a fait une relation historique des miracles de ce prince, qu'on trouve dans le recueil de Bollandus.

CXLIX.
Ordre des religieuses de la Conception.

Le nouveau pape Innocent VIII. confirma dans cette année l'institut des religieuses de la Conception, que Béatrix de Sylva, d'une fa-

mille noble de Portugal, avoit fondé à Tolede.
AN. 1484. Le souverain pontife, à la priere d'Isabelle, reine de Castille, les soumit à l'évêque ordinaire; il leur donna la regle de Cîteaux, en leur permettant de conserver toujours le nom de religieuses de la Conception de la sainte Vierge, de porter la robe & le scapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Béatrix, ses compagnes suivirent la regle de sainte Claire, sans rien changer ni à leurs habits, ni à leur nom. Jules II. les tira en 1511. de la dépendance de Cîteaux, & les mit sous la conduite des Franciscains ou Cordeliers de l'observance. Le même pape Innocent, par une bulle du cinquieme Décembre de cette année, donna, aux inquisiteurs de la foi, le pouvoir d'agir contre les sorciers qui commettoient beaucoup de maux, sur-tout en Allemagne, & parmi lesquels il y avoit des clercs.

Le Mire, origine des religieuses, l. 5. c. 14.

CL. Guerre des Espagnols contre les Maures.

Mariana, hist. Hisp. lib. 25.

Les Espagnols soutenoient toujours la guerre contre les Maures de Grenade, & tâchoient de profiter des divisions qui troubloient ce royaume. Quinze gouverneurs de places, après avoir protesté que leur roi n'avoit pu conclure sans eux la paix désavantageuse dont on a parlé l'année précédente, ramasserent tout ce qu'ils purent de troupes, & entrerent dans l'Andalousie pour y faire le dégât. Mais don Louis Hernandez Portocarrero, averti de leur projet, les chargea si vivement, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, qu'il les défit avant qu'ils eussent eu le tems de se reconnoître, & de se mettre en bataille. D'un autre côté, le marquis de Cadix, qui ne cherchoit qu'à se venger de sa défaite, les ayant rencontrés dans leur retraite après avoir été battus, leur donna si rudement la chasse, qu'ils furent contraints de sortir de l'Andalousie, après y avoir perdu presque

s leurs soldats, leurs enseignes & leur bagage. marquis marcha ensuite du côté de Zara, AN. 1484.
porta la place, tua le gouverneur; &, en ayant issé les Maures, il mit en leur place des Chréns pour habiter la ville.

Tous ces mauvais succès redoubloient la haine Grenadins contre leur jeune roi, qui, ne yant pas sa vie en sûreté avec eux, se retira à nerie. Zagal son oncle, averti de sa sortie, ne nqua pas d'en profiter; il se présenta devant enade, & y fut reçu avec beaucoup de joie. A ne en fut-il maître, que le desir de régner le ta à faire mourir le vieux roi. Ce crime le dit odieux, & le jeune roi, profitant de la joncture, recommença la guerre avec plus fureur que jamais. Ferdinand & Isabelle, innés de ces divisions, firent avertir le jeune qu'ils n'en vouloient ni à lui, ni à ceux qui oient son parti, qu'ils prétendoient même la guerre se fît à son profit; qu'ils ne l'aunt pas renouvellée, si les gouverneurs des es frontieres étoient demeurés en repos, & ls ne la continuoient que pour convaincre x qui avoient pris le parti de son oncle, que véritable intérêt consistoit à observer la paix l venoit de faire avec eux. Ce jeune prince, n'avoit pas d'autre parti à prendre que de er à ses ennemis, assura les rois catholiques, l ne s'opposeroit point à leurs desseins, & que nc il les aideroit autant qu'il pourroit. Ainsi linand, n'ayant plus rien à craindre de ce e-là, entra dans le royaume de Grenade, un grand dégât, prit d'assaut la ville d'As, & effraya tellement celles d'Alocayne de Setenil, qu'elles se rendirent. Comme ver approchoit, le roi catholique donna des

CLI. Le jeune roi de Grenade s'accommode avec Ferdinand.

quartiers d'hiver à ses troupes, & s'en alla à Seville.

AN. 1484.

CIII. Contestations en France au sujet du gouvernement.

Il naquit pour lors d'assez grandes contestations en France au sujet du gouvernement du royaume. Le duc d'Orléans, qui y prétendoit, crut que, pour fortifier son parti, il lui étoit avantageux de s'unir avec François II. duc de Bretagne, dont les états pouvoient lui servir de retraite en cas qu'il eût du dessous. L'occasion lui étoit favorable pour entrer dans cette union. Landais, dont on a déja parlé, & qui, de fils d'un tailleur, étoit devenu le favori & le principal ministre du duc de Bretagne, homme impudent, dont le pouvoir étoit si tyrannique, qu'il s'étoit attiré beaucoup d'envieux, avoit choqué le prince d'Orange, Jean de Châlons, qui négocioit à la cour de Bretagne le mariage de la fille aînée du duc avec Maximilien d'Autriche. C'est ce qui fit entrer ce seigneur dans une conjuration formée contre Landais, à la tête de laquelle étoit le maréchal de Rieux. On alla investir le palais du duc, où l'on croyoit trouver le favori; on fouilla par-tout, sans excepter son appartement; mais Landais s'étant retiré à sa maison de la Pabautiere, on s'y transporta pour se saisir de lui. Il fut assez adroit pour se sauver, & se réfugier dans le château de Pouancé, où il demeura caché pendant quelques jours, jusqu'à ce que le duc, informé du lieu où il étoit, l'envoya quérir avec une bonne escorte. A son retour, le duc fit faire le procès aux conjurés; mais ils éviterent le châtiment par la fuite; & la plûpart s'étant retirés en France, pour demander du secours, s'adresserent à la dame de Beaujeu, sans voir le duc d'Orléans: ce qui irrita fort ce dernier.

Landais, informé que ce duc n'étoit pas satis-

fait du gouvernement, & voyoit avec chagrin la comtesse de Beaujeu maîtresse de toutes les affaires, engagea le duc de Bretagne son maître à lui écrire, pour lui donner avis de la révolte de quelques mutins qui s'étoient soulevés contre lui, & pour l'inviter à venir en Bretagne, l'assurant que ce voyage ne lui seroit pas inutile. Le duc d'Orléans reçut cette lettre avec plaisir, parcequ'il se flattoit que cette occasion pourroit lui procurer l'avantage d'épouser l'héritiere de Bretagne, le duc n'ayant point d'enfans mâles; qu'il lui seroit aisé de s'insinuer dans le cœur du pere & de la fille; & que, quoiqu'il fût déja marié avec Jeanne de France, ce n'étoit point un obstacle, puisqu'il pourroit aisément obtenir la dissolution de son mariage; qu'enfin il seroit plus en état de recouvrer le duché de Milan que les Sforces lui avoient usurpé. Le comte de Dunois, son principal confident, appuya ce dessein, & le duc d'Orléans partit pour la Bretagne avec lui & le duc d'Alençon qui vint les joindre à Blois. La comtesse de Beaujeu, informée que l'entrevue s'étoit faite avec de grands témoignages d'amitié, & craignant que ces princes n'agissent contr'elle, leur fit ordonner par le roi de se rendre incessamment en France pour assister aux états de Tours & à son sacre. Les princes ne purent refuser d'obéir, ils quitterent la cour de Bretagne avec regret, principalement le duc d'Orléans, à qui l'héritiere, fille du duc, plaisoit fort, & qui commençoit à en être aimé.

AN. 1484

CLIII. Le duc d'Orléans se retire en Bretagne auprès du duc.

L'ouverture des états se fit donc à Tours au commencement de l'été de 1484. quoique Mézeray les place sans raison dans le mois de Janvier. Le roi, accompagné des princes du sang & de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans son royaume, s'y rendit, & Guillaume de

CLIV. Ouverture de l'assemblée des états à Tours.

AN. 1484. Rochefort, son chancelier, en fit l'ouverture. La premiere affaire qu'on y traita, fut celle qui regardoit la personne du roi, & le gouvernement du royaume. La comtesse de Beaujeu, qui avoit rendu sa brigue assez forte par le rappel de quelques seigneurs exilés sous Louis XI. & qui craignoit le duc de Bourbon son beau-frere, beaucoup plus que le duc d'Orléans, pensa à le faire désister de ses prétentions, & à l'engager à s'unir avec elle contre le duc. Elle y réussit. Elle lui fit donner la charge de connétable de France, quoique sa foiblesse & ses infirmités le rendissent incapable des fonctions de la guerre. Ainsi, par le désistement de ce duc, la comtesse de Beaujeu fut chargée par les états, non pas de la régence du royaume, parceque Charles VII. étoit *majeur* & avoit plus de quatorze ans, mais du *soin* de la personne du roi, jusqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner par lui-même; &, pour détacher du duc d'Orléans ceux qui lui étoient trop favorables, la comtesse n'eut l'administration des affaires qu'à deux conditions. L'une, que les princes du sang entreroient dans le conseil étroit, où le roi ne pourroit conclure aucune chose importante sans le consentement de la plus grande partie; l'autre, que les états choisiroient douze personnes de leurs corps, qui y auroient voix délibérative & décisive. Enfin les suffrages furent si généralement pour la dame de Beaujeu, que le duc d'Orléans n'eut que ceux de son appanage.

CLV. Les états adjugent à la comtesse de Beaujeu le gouvernement du royaume.

CLVI. On y examine les griefs du clergé de France.

Dans une autre séance, on écouta les griefs du clergé de France. Jean de Retz ou de Rely, docteur de Sorbonne & chanoine de Notre-Dame de Paris, fit un long discours, dans lequel il s'éleva beaucoup contre les vexations de la cour de Rome, & supplia le roi de délivrer l'église galli-

cane, dont il étoit le protecteur, des exactions onéreuses de cette cour. Il ajouta que le prince ne devoit point souffrir que le pape fît quelque chose au préjudice de la pragmatique-sanction, contre les libertés de l'église de France, les droits du roi & les canons des conciles de Constance & de Basle. Il conclut enfin que, s'il se trouvoit quelque chose d'injurieux au saint siege dans les décrets de la pragmatique, les trois états du royaume étoient prêts de déférer au jugement du concile général qui devoit se tenir. La séance ne se passa pas sans contestation: l'archevêque de Lyon, qui étoit le cardinal de Bourbon, avec un autre archevêque, forma opposition à tout ce que le docteur venoit de dire; & l'on ne voulut rien déterminer là-dessus, parcequ'on ne vouloit pas se brouiller avec le pape, & qu'au commencement d'un regne, on ne devoit faire aucune démarche qui troublât la tranquillité de l'état.

AN. 148[?].

Observat. sur l'histoi. de Charles VIII.

CLVII.

Plaintes de noblesse aux états.

On fit quelque attention à la requête de la noblesse, qui se plaignoit de la convocation trop fréquente du ban & de l'arriere-ban, trop à charge aux gentilshommes; du refus qu'on leur faisoit de chasser sur leurs propres terres & dans les bois qui appartenoient au roi; des vexations qu'on leur faisoit à ce sujet. Louis XI. avoit été si jaloux de ce droit, qu'il le voulut ôter à son avénement à la couronne, & défendit, sur peine de la vie, à toutes sortes de personnes la chasse & la vénerie en troupe ou seul, sans une permission nouvelle & par écrit de sa majesté. Cette loi étoit si générale, qu'elle s'étendoit jusqu'aux princes du sang; & l'on croit que ce réglement fut la principale occasion de la guerre du bien public. La noblesse s'en plaignit, & le roi, qui ne vouloit pas l'aigrir, la rétablit dans ses droits pour la chasse, & lui accorda le ra-

84. chat des rentes qu'elle demandoit encore, avec promesse qu'à l'avenir on ne convoqueroit pas le ban & l'arriere-ban sans une extrême nécessité.

I. Le tiers-état fut de même ouï dans ses griefs.
-état Il se plaignit fort de la diserte d'argent dans le
aussi. royaume, causée par le transport que les légats du pape en faisoient lorsqu'ils s'en retournoient à Rome. Il ajouta qu'on en faisoit aussi beaucoup passer dans les autres pays étrangers par le moyen des foires de Lyon. Il s'étendit fort sur les continuels passages des gens de guerre qui étoient à charge au peuple; sur les tailles exorbitantes qu'on exigeoit durement & sans pitié; sur la contrainte qu'on faisoit à ceux qui n'avoient aucuns fiefs, de marcher à l'arriere-ban, quoiqu'ils fussent sujets à la taille. Il demandoit aussi qu'on rétablît la gendarmerie sur le même pied qu'elle étoit du tems de Charles VII. qu'on lui permît de racheter les rentes des emprunts qu'on avoit été obligé de faire sous Louis XI. & qu'on le confirmât dans ses anciens privileges, auxquels on avoit donné atteinte sous les regnes précédens. Le roi accorda une partie de ces demandes, & refusa l'autre : il permit le rachat des rentes, il dispensa de l'arriere-ban ceux qui n'avoient point de fiefs, il confirma les anciens privileges; mais il ne décida rien sur ce qui regardoit les légats du pape, & sur l'argent du royaume qu'on transportoit à Rome. L'assemblée des états, après avoir été si favorablement traitée, se piqua de ne pas céder en civilité, & fit part de ses biens au roi, en lui accordant un don gratuit de deux millions cinq cens mille livres, outre trois cens mille qu'on y ajouta pour son joyeux avénement. Après quoi l'on se sépara, en assurant le roi qu'on lui seroit toujours fidele.

Les états ne furent pas plutôt congédiés, qu'on fit tous les préparatifs nécessaires pour le sacre de sa majesté, qui fut fait à Reims le trentieme de Mai; & où se trouverent le duc d'Orléans, le duc d'Alençon, le seigneur de Beaujeu, le comte dauphin d'Auvergne, le comte de Vendôme, & Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui représentoient les six pairs laïques; le maréchal de Gié, faisant la fonction de connétable. Après cette cérémonie, le roi vint à Paris, y fit son entrée, renouvella l'ancienne alliance avec le roi d'Ecosse, confirma celle qu'on avoit déja faite avec les Suisses, rappella plusieurs seigneurs exilés, rétablit quelques familles dans leurs biens qu'on avoit confisqués, & ménagea un accommodement entre Jean de Foix, vicomte de Narbonne, & la princesse de Viane, qui étoient fort brouillés ensemble, jusqu'à vouloir prendre les armes & en venir à une guerre ouverte.

An. 14

CLIX. Sacre du Charles V

Le duc d'Orléans, qui étoit revenu de Bretagne pour assister aux états & à ce sacre, supportoit avec peine que toute l'autorité fût entre les mains de la comtesse de Beaujeu; il se rendit à Tours, & de-là à Paris, où il travailla à se faire un parti considérable; il assistoit avec assiduité au conseil, mais pour contredire la gouvernante du royaume, & afin de gagner les grands; il leur représentoit qu'elle avoit supplanté le duc d'Orléans, & que c'étoit un affront qui réjaillissoit sur eux. La cour étoit alors à Melun, le duc s'y rendit, & étant entré dans une partie de paume qu'on jouoit devant le roi, une contestation qui survint sur un coup, obligea de consulter ceux qui étoient présens. La comtesse de Beaujeu, qui étoit du nombre, décida contre le duc, qui en fut si irrité, qu'il s'échappa en injures grossieres contre l'honneur & la réputation de la gouvernante.

CLX. On a de d'arrêter duc d'Orl qui se ret Verneuil.

AN. 1484.

Celle-ci, ne voulant pas laisser un si mauvais traitement impuni, assembla extraordinairement le conseil, & on conclut d'arrêter le duc d'Orléans, mais il prévint le coup; &, sur l'avis que lui donna Jean de Louvain, un de ses gentilshommes, il se retira à Verneuil dans le Perche, auprès de René, duc d'Alençon.

CLXI. Un grand nombre de seigneurs se joignent à lui.

Dans sa retraite, il ne pensa qu'à lever des troupes, & son crédit joint à celui du duc d'Alençon, alla jusqu'à mettre sur pied cent lances & de l'infanterie à proportion. Son parti devint puissant, & le comte de Dunois y fit entrer des personnes dont la comtesse de Beaujeu se défioit le moins. Celui dont l'inconstance la surprit davantage, fut le duc de Bourbon, son beau-frere, qu'on venoit d'élever à la charge de connétable de France; elle apprit qu'il assembloit, pour le duc d'Orléans, des troupes en Auvergne; que le comte d'Angoulême faisoit la même chose en Poitou, & que les seigneurs de Foix & d'Albret étoient d'intelligence avec eux; enfin que le prince d'Orange & le duc de Lorraine, qui étoient alors en cour, favorisoient son ennemi, & étoient de son complot. Il falloit en prévenir les suites fâcheuses; & le meilleur remede qu'elle y pût apporter, fut de faire veiller sur les démarches de ces seigneurs; d'éloigner de la personne du roi ceux qui lui étoient contraires, & d'envoyer ordre aux gouverneurs des places des frontieres de Bretagne, de prendre garde à tous ceux qui passeroient dans cette province, parcequ'on ne doutoit point que le duc d'Orléans n'y mît sa principale ressource. On arma aussi quelques vaisseaux pour croiser sur ces côtes, & l'on envoya des troupes pour s'opposer au passage de celles que les duc de Bourbon & d'Angoulême avoient assemblées.

Saint Gelais, vie de Louis XI.

Ces démarches déconcerterent le duc d'Orléans, qui écouta quelques personnes affidées qu'on lui avoit envoyées pour le ramener à la cour : elles lui promirent de le réconcilier avec la comtesse de Beaujeu, & de lui faire expédier une amnistie pour plus de sûreté. Quelque mauvaise opinion qu'il eût de cette comtesse, pour croire qu'elle sacrifiât de bonne foi le desir de se venger, au repos public, il ne laissa pas de partir, après avoir pris toutes ses sûretés, & de la venir trouver à Evreux, parcequ'il craignoit qu'on ne l'investît dans Verneuil : il eut une entrevue avec la dame de Beaujeu ; mais, commençant à craindre pour sa personne, il partit brusquement & se retira à Blois, pour prendre avec ses amis les mesures nécessaires à ses projets. Le comte de Dunois lui conseilla de commencer par la prise d'Orléans, qui étoit la capitale de son appanage. Ses raisons étoient, que par-là les mécontens établiroient leur réputation, & que leurs troupes seroient en sûreté sous le canon de cette place, jusqu'à ce qu'elles eussent été renforcées par d'autres, & ce conseil fut suivi. AN. 148.

CLXII. Il se présente devant Orléans dont on lui refuse l'entrée.

Mais comme la cour avoit pénétré les desseins du duc, on envoya promptement dans cette ville Imbert de Batarnay, sieur de Bouchage, pour confirmer la bourgeoisie dans la fidélité au roi. Le succès de la commission fut si heureux, que quand les envoyés du duc arriverent pour demander qu'on y reçût ses troupes, la bourgeoisie ferma les portes de la ville, se mit sous les armes, & assembla le conseil, où il fut résolu tout d'une voix, de ne pas entendre ces députés sans le consentement de la cour. Le duc d'Orléans y vint lui-même ; mais on lui fit le même compliment de dessus les murailles ; on lui répondit qu'on étoit au désespoir de l'incivilité

An. 1484.

dont on usoit à son égard, mais qu'on ne pouvoit se dispenser d'obéir au roi, dont on venoit de recevoir les ordres là-dessus. Comme le duc n'avoit pas une armée assez nombreuse pour forcer la ville, n'étant composée que de huit mille hommes d'infanterie, & d'environ trois mille chevaux, il se retira à Beaugency pour attendre les troupes qu'on lui levoit en Auvergne & en Poitou. Peu de tems après, il vint à Paris pour tâcher d'engager le parlement dans ses intérêts. Ce fut Denis le Mercier, son chancelier, qui porta la parole, les chambres assemblées: il exagéra beaucoup l'ambition démesurée de la comtesse, & se plaignit qu'on eût attenté à la vie du duc. Mais Jean de la Vacquerie, premier président, bien loin d'applaudir à son discours, exhorta le prince à rentrer dans son devoir, & à considérer ce que la qualité de prince du sang exigeoit de lui; c'est ce qui le fit retourner à Beaugency, où il apprit que l'armée du roi, commandée par le seigneur de la Tremouille, s'avançoit vers Orléans.

CLXIII. L'armée du roi va attaquer le duc d'Orléans.

La comtesse de Beaujeu crut qu'il étoit absolument nécessaire de mener le roi contre le duc d'Orléans, quand ce ne seroit que pour obliger la meilleure partie de ses troupes à le quitter, quand elles verroient qu'il leur seroit autrement impossible d'éviter le crime de *rébellion*, puisqu'elles combattoient contre leur roi. La cour arriva devant Beaugency, avant que le duc d'Orléans eût eu le tems de se fortifier. L'armée royale étoit beaucoup supérieure à celle du duc, & le comte de Dunois sentit le besoin d'un prompt accommodement pour éviter une ruine entiere. Il persuada au duc d'envoyer un héraut à la Tremouille pour entrer en négociation. Le général y consentit; &, sur ce consentement, on lui envoya le comte de Dunois pour traiter av

ı du duc. La cour demanda que le duc d'Or-
s renvoyât ceux qui l'avoient suivi, qu'il re-
Beaugency au roi. Ce qui lui fut accordé ;
;, avant que sa majesté ratifiât le traité, on
ıuta deux autres articles. L'un, que le comte
)unois seroit relégué de-là les Alpes, & con-
dans la ville d'Ast en Piémont, jusqu'à ce
plût au roi de le rappeller; l'autre, que le
d'Orléans se retireroit dans la ville capitale
ɔn appanage, après avoir désarmé & ren-
ses troupes.

AN. 1484.

CLXIV. Accommodement entre le roi & le duc d'Orléans.

uelque dures que fussent ces conditions, il
t s'y soumettre ; & le comte de Dunois, qui
ernoit absolument le duc d'Orléans, & qui
si avant dans sa faveur, qu'ils ne pouvoient
.sser l'un de l'autre, se fit un mérite de s'en
er, & crut qu'il lui étoit glorieux d'être
.i à sa considération. Il prit sans peine le che-
de Piémont; & les autres princes obtinrent
grace chacun en particulier. Le duc de Bour-
& le comte d'Angoulême, à condition qu'ils
édieroient leurs troupes; Alain d'Albret, en
ant bas les armes. Et dès-lors la comtesse
eaujeu, qui ne comptoit pas beaucoup sur
lélité des princes, ne pensa plus qu'à déta-
le duc de Bretagne du duc d'Orléans. Com-
lle se croyoit redevable de tous ces heureux
s, du moins en partie, à l'obstacle que les
ɔntens de Bretagne, qui étoient le maréchal
ieux & d'autres seigneurs, avoient mis à la
ion des troupes de leur duc à celles du duc
léans, elle fit solliciter leur rétablissement
: maniere à faire voir qu'elle ne vouloit pas
refusée ; & Landais, poussé par son mauvais
e, pressoit de toutes ses forces la ruine de ces
ıeurs, & ne vouloit rien relâcher de l'arrêt
avoit fait donner pour abattre leurs têtes

Belcar. in vita ducis Aurelian. l. 4.

CLXV. La comtesse de Beaujeu veut qu'on rétablisse les seigneurs Bretons.

& leurs châteaux. On publia en France un traité
AN. 1484. que ces seigneurs avoient fait touchant la succession du duché de Bretagne qui devoit revenir au roi, si le duc mouroit sans enfans mâles, ce qui n'étoit que pour faire peur, puisque ces seigneurs n'étoient pas autorisés, & que d'ailleurs les filles succédoient en Bretagne au défaut d'hoirs mâles.

CLXVI. Landais s'y oppose, & veut rétablir le comte de Richemont.

D'Argentré, hist. de Bretagne, l. 12.

Landais, pour s'opposer à la comtesse de Beaujeu, avoit besoin d'autres forces que celles du duché de Bretagne; il lui falloit un appui étranger qui fût capable de le soutenir au défaut de tous les autres qui lui manquoient. Il eut recours à l'Angleterre; mais Richard lui paroissoit si mal établi sur le trône, qu'il ne crut pas pouvoir beaucoup compter sur lui. Il n'ignoroit pas d'ailleurs les dispositions avantageuses où l'on y étoit en faveur du comte de Richemont, qui, depuis dix-sept ans, étoit prisonnier en Bretagne, où il avoit deux fois couru risque d'être mis entre les mains d'Edouard. Et de toutes ces réflexions, Landais conclut que si ce prince pouvoit lui être redevable de la couronne d'Angleterre, ou que du moins il eût contribué, par des secours considérables, à le faire monter sur le trône, il auroit en sa personne un protecteur qu'il pourroit opposer à tous ses ennemis; ou, qu'au pis aller, il trouveroit en Angleterre une retraite assurée où il jouiroit tranquillement des grands biens qu'il avoit acquis. Il s'adressa d'abord à la mere du comte de Richemont, qui étoit toujours renfermée dans l'asyle de Westminster. L'exactitude avec laquelle on l'observoit, ne l'avoit pas empêché de former pour son fils un nouveau parti, dans lequel elle avoit fait entrer la noblesse des provinces de Surrey, de Kent & d'Essez, & dont le duc de Buckingham devoit être le chef.

AN. 148

CLXVII. Mesures qu'on pren pour rétabl le comte d Richemont Angleterre.

Bacon, hi Hen

Ainsi les propositions de Landais furent reçues avec plaisir, la mere du comte assura qu'elle & ses amis ratifieroient aveuglément ce qui seroit arrêté entre son fils & le ministre de Bretagne ; & Landais aussi-tôt s'ouvrit au comte, & l'instruisit du véritable état de ses affaires, lui offrant de le mettre en liberté, & d'engager le duc de Bretagne à lui fournir une flotte, pourvu que lui-même s'engageât de son côté à le protéger envers & contre tous. Le comte de Richemont promit tout ce qu'on voulut, protesta de reconnoître toute sa vie Landais pour son libérateur, & se chargea de le maintenir contre tous ceux qui l'attaqueroient par des voies directes ou indirectes. Il ne s'agissoit plus que d'y faire consentir le duc de Bretagne, ce qu'on obtint facilement, parceque Landais gouvernoit ce duc avec une facilité où jamais favori n'étoit parvenu avant lui. Dans le moment même la liberté fut rendue au comte, on lui équipa une flotte capable de le faire triompher de ses ennemis, si Dieu avoit voulu qu'il en eût été redevable au favori du duc de Bretagne, & si cet honneur n'avoit pas été réservé à la comtesse de Beaujeu. Le secours qu'on accordoit au comte, étoit de cinq mille hommes, de quantité d'armes & de munitions, & de quinze vaisseaux des plus grands & des mieux équipés qui fussent dans les ports de Bretagne. Avec ce secours, peu considérable pour une si grande entreprise, il résolut de passer en Angleterre ; mais son embarquement n'arriva que l'année suivante.

Fin du vingt-troisieme Tome.

APPROBATION.

J'AI lu la continuation de l'*Histoire Ecclésiastique* depuis 1456. jusqu'à 1484. & je l'ai jugée également digne d'être imprimée. A Paris, le cinquieme de Février 1727.

Signé, DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT. Nos amés les sieurs SAILLANT & NYON, Nous ont fait exposer qu'ils desireroient faire imprimer & donner au Public, *l'Histoire Ecclésiastique de M. l'Abbé Fleury*; s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter les Exposans, Nous leur avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon leur semblera; & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans, ou de ceux qui auront droit d'eux, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers auxdits Exposans, ou à celui qui aura droit d'eux, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées

tout au long sur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Règlemens de la Librairie; & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance du préſent Privilège; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des Préſentes: du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir leſdits Expoſans, & leurs ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le trentième jour de mois de Septembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-douze, & de notre Règne le cinquante-huitième. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé LEBEGUE.

Nous ſouſſignés, reconnoiſſons que Mme Veuve DESAINT, DELALAIN, DURAND, KNAPEN, BABUTY, BROCAS *&* HUMBLOT, *ſont intéreſſés au préſent Privilege ſuivant leurs parts & portions. A Paris, ce 2 Octobre 1772.*

Signé, SAILLANT & NYON.

Regiſtré le préſent Privilège & enſemble la Ceſſion ſur le Regiſtre XVIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N.° 2333, fol. 738. *conformément au Règlement de* 1723. *A Paris, ce* 3 *Octobre* 1772.

Signé, C. A. JOMBERT pere, Syndic.









